00032407

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 16 January, 2016

HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME V.

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS

LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XVI

JUSQU'A L'ANNÉE 1825,

PRÉCÉDÉE D'UN DISCOURS PRÉLIMINAIRE ET D'UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LA MONARCHIE FRANÇAISE ET LES CAUSES QUI ONT AMENÉ LA RÉVOLUTION ;

PAR

L'ABBÉ DE MONTGAILLARD.

OUVRAGE FAISANT SUITE A TOUTES LES HISTOIRES DE FRANCE PUBLIÉES JUSQU'A CE JOUR.

TOME CINQUIÈME.

32407

PARIS.

MOUTARDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE GÎT-LE-CŒUR, N°. 4.

1827.

944.035
Mon/His
32407

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS

LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XVI,

JUSQU'A L'ANNÉE 1825.

SUITE DU LIVRE III.

GOUVERNEMENT DIRECTORIAL.

CHAPITRE III.

ANNÉE 1797.

Kehl se rend par capitulation à l'archiduc Charles, le quarante-huitième jour de tranchée ouverte. Les troupes françaises ont tenu soixante-dix jours dans des ouvrages construits à la hâte et non revêtus ; elles ont occasioné une perte de huit à dix mille hommes à l'ennemi, qui s'est toujours entretenu au complet de trente-deux à trente-cinq mille combattans 9 janv.

depuis l'ouverture de la tranchée. L'ennemi a construit quarante-trois batteries ; près de cent mille coups de canon et vingt-cinq mille bombes ont sillonné les ouvrages des Français. Les Autrichiens, animés d'une ardeur qu'ils n'avaient jamais eue avant de la recevoir de l'exemple de leurs adversaires, ont, jour et nuit, multiplié les attaques, les poussant jusques sous les barrières du fort : les parapets du rempart sont devenus des champs de bataille. Dans une attaque de nuit, à la lueur des flambeaux, un soldat français reconnaissant Desaix accouru sur la barrière : « Le général Desaix est avec nous ! s'écrie-t-il, ouvrons la barrière aux Autrichiens ; nous nous battrons de plus près. » Gouvion-Saint-Cyr, alternant avec Desaix dans le commandement des troupes de siége, a de même une grande part à la gloire de cette défense. La capitulation n'ayant accordé que peu d'heures pour tout évacuer, Desaix donne l'exemple à tous ; il arrache une palissade, et l'emporte sur ses épaules : bientôt, jusqu'aux fascines des remparts, tout est enlevé ou détruit ; le petit nombre des assiégés encore valides n'évacuent pas seulement le fort ; suivant l'expression de l'un de ces braves, ils emportent le fort même. Les Autrichiens ne trouvent que des fortifications renversées, des amas de décombres, un poste, enfin, à peu près inutile pour eux. Toute l'artillerie en a été enlevée. Les efforts de l'Autriche se sont brisés sur ce point, comme les vagues sur un rocher.

L'archiduc Charles a fait une faute capitale en s'obstinant devant cette position inutile aux Français, pendant l'hiver, à cause des neiges qui arrêtaient leur rentrée en Souabe. Il pouvait se porter en Italie, et délivrer Mantoue ; aujourd'hui les passages

sont impraticables, et il a perdu soixante-dix jours! Cette faute est décisive pour le début de la campagne qui va s'ouvrir dans le pays vénitien.

Bonaparte, général en chef, livre la bataille de Rivoli (village à quatre lieues de Vérone), les combats de Saint-Georges et de La Favorite (sous Mantoue). 14-16 janv.

Le général Alvinzy fait les plus grands efforts pour débloquer Mantoue (V. 8 septembre 1796), dont le sort doit décider des destinées de la Haute-Italie. Entraîné dans une suite d'actions partielles, il succombe dans un engagement général, et voit détruire la quatrième armée (V. 5 août, 8 septembre) que les impériaux ont mise en campagne depuis dix mois. Le résultat de ces trois journées est cinq mille Autrichiens tués ou blessés, et vingt mille prisonniers, dont cinq mille commandés par le même général Provera, qui se rendit à Millésimo, le 15 avril précédent, avec sa division forte de huit mille hommes. Les généraux Masséna, Augereau, Serrurier, Joubert, Brune, Miollis, Lannes, Murat, se distinguent dans ces différentes actions.

On célèbre la fête anniversaire, en commémoration de la mort de Louis XVI. Les autorités constituées, dans toutes les communes, font une prestation solennelle du serment de haine à la royauté et à l'anarchie. 21 janv.

Jean Debry, président du conseil des Cinq-Cents, fait précéder cette allocution de la cérémonie du serment : « Jurez à ces deux monstres une haine égale. » C'est dans un juste milieu que la vertu se place. » Un Romain s'écrierait : Ni Tarquin, ni César ; écriez-» vous : Ni Capet, ni Robespierre. C'est dans la constitution de l'an III que sont écrits nos devoirs ; c'est à

» cette arche sainte que nous devons nous rallier. » Les membres du directoire, jaloux de célébrer avec le plus imposant appareil un événement sans lequel ils ne seraient pas les chefs de l'état, croyant aussi donner un plus auguste caractère au prononcé du serment, se rendent à l'église Notre-Dame, appelée aujourd'hui le Temple de la Raison. A peine entrés, une odeur fétide en éloigne la plupart des spectateurs, et les cinq grands magistrats, placés sur une estrade, se trouvent enveloppés de noirs tourbillons de poussière qui s'élèvent d'un trou pratiqué sous l'estrade même. Néanmoins, le président Barras harangue longuement : il retrace tous les abus de la monarchie; il s'étend sur les dilapidations des ministres royaux, sur les énormes dépenses des courtisanes royales; il justifie les spoliations et les excès commis pendant le règne de la convention; et terminant par l'éloge de la constitution de l'an III, chef-d'œuvre du gouvernement représentatif, il s'écrie : « La révolution aurait-elle dégénéré de sa nécessité » première, parce que d'indignes Français ont tenté » de faire servir impunément à leur fortune ce qui » n'était entrepris que pour le bien de tous? » Et ce Barras faisait négocier auprès de Louis XVIII le rétablissement de la royauté, et ce Barras cherchait à se vendre à prix d'argent au frère de ce roi dont il outrage la mémoire, après l'avoir assassiné!! A l'occasion de cette fête, prescrite dans toute la France par des ordres rigoureux, plusieurs villes du midi deviennent le théâtre de rixes sanglantes.

25 janv. Un arrêté du directoire exécutif fixe le cours des mandats à vingt sous pour cent francs.

2 février. Le général Wurmser, enfermé depuis cinq mois

(8 septembre 1796) dans Mantoue, est réduit à capituler ; la garnison, forte de douze mille hommes, malgré les ravages des maladies et de la disette, reste prisonnière de guerre. Les Français y trouvent cinq cents bouches à feu. Les Autrichiens n'ont plus de forteresse en Italie.

Une loi statue que les mandats n'ont plus de cours forcé. 4 février.

La tête du pont d'Huningue, où les Français ont tenu pendant plus de trois mois, se rend. Ils se retirent libres, emportant tous les objets qui sont de la moindre utilité. 5 févr.

Ancône est pris par le général Victor. Cette place livre quatre-vingt-dix bouches à feu et des magasins considérables. 9 févr.

Le général en chef Bonaparte fait une proclamation, datée de Macérata (Marche d'Ancône), relativement aux prêtres français réfugiés dans les états du pape, et qui y sont laissés dans une profonde misère, au grand scandale de l'Europe chrétienne. Leur séjour est autorisé ; il est fait défense de les molester ; ils seront mis en subsistance dans les couvens où ils recevront en outre un traitement en argent. 15 févr.

Le traité de paix de Talentino (bourg de la Marche d'Ancône) est conclu entre la république française et le pape, qui renonce à ses prétentions sur Avignon et le Comtat venaissin ; cède Bologne, Ferrare, la Romagne ; s'engage à payer quinze millions en numéraire et cinq en diamans ou effets précieux, et qui restent dûs sur les valeurs portées à l'ar- 19 févr.

ticle 9 de l'armistice de Bologne. (V. 23 juin 1796). Le pape s'engage en outre, et afin d'acquitter le complément qui revient à l'armée française, à remettre huit cents chevaux de cavalerie enharnachés, huit cents chevaux de trait, des bœufs, des buffles et autres objets, produits du territoire de l'église. De plus, il paiera en numéraire, diamans ou autres objets, la somme de quinze millions de francs. L'article 8 du traité d'armistice concernant les manuscrits, tableaux, etc., aura son exécution entière et la plus prompte possible.

C'est par le traité de Talentino que se termine cette suite d'opérations extraordinaires qui, depuis l'armistice de Chérasco (28 avril 1796) accordé aux troupes sardes, ont détruit quatre armées autrichiennes (V. 5 août, 8 septembre, 15 novembre 1796, et 16 janvier 1797), soumis la Haute-Italie et entamé le Tyrol. Le général Bonaparte et le général Masséna se sont couverts d'une immortelle gloire dans cette campagne d'Italie, où les victoires et les triomphes de l'armée française s'amoncèlent les uns sur les autres.

16 mars. L'archiduc Charles, commandant la nouvelle armée destinée à s'opposer à l'invasion de l'Autriche-Antérieure, est forcé dans ses retranchemens. Le territoire vénitien et le Tyrol restent à découvert. Bonaparte passe le Tagliamento, et se voit merveilleusement secondé dans cette journée par le général Serrurier, et surtout par le général Bernadotte. Ce dernier déploie de grands talens militaires et fait preuve de la plus extrême intrépidité; il est admiré de Bonaparte lui-même qui lui prodiguera les éloges et lui écrira, un an plus tard, « que sa présence est néces-» saire pour commander l'Italie. »

19 mars. Gradisca, forteresse importante, contiguë au Frioul,

est enlevée de vive force par le général Bernadotte, soutenu du général Serrurier. Deux mille prisonniers tombent au pouvoir des Français.

Botzen est pris par les troupes du général Jou- 22 mars.
bert.

Au combat de Tarvis (dix lieues sud-ouest de 24 mars.
Klagenfurth), le général Masséna remporte de grands avantages.

Trieste est pris par le général Bernadotte. Dans 24 mars.
cette campagne, Masséna et Bernadotte rivalisent de gloire, et semblent disputer d'activité et d'audace, de victoires et de conquêtes. Quelques années plus tard, lorsque Bonaparte, devenu empereur, ne pourra plus supporter, dans les plus grands généraux de la république, non pas une rivalité de gloire (il ne le croit pas possible), mais seulement une antériorité de célébrité, d'illustration militaires, Bernadotte contribuera à sauver l'armée française et Napoléon lui-même.

Klagenfurth, capitale de la Carinthie, est pris par 29 mars.
le général Masséna, après une action très-vive.

Laybach, capitale de la Carniole, est pris par le 1er. avril.
général Bernadotte.

Un traité d'alliance entre la France et le roi de Sar- 5 avril.
daigne est signé à Turin. Le contingent à fournir par le roi est de huit mille hommes d'infanterie, mille de cavalerie, et quatre pièces de canon. La république française s'engage de faire procurer au roi, à la paix continentale, tous les avantages que les circonstances permettront de lui procurer.

Les préliminaires de paix entre la France et l'Au- 15 avril.
triche sont signés à Léoben (Haute-Styrie, à trente-huit lieues sud-ouest de Vienne).

L'armée française, commandée par Bonaparte, est établie sur la Muchi depuis Muehrau jusqu'à Léoben. Les Autrichiens, battus sur presque toute leur ligne, se trouvent, après trente-trois jours de campagne, considérablement affaiblis. Pourtant, si le cabinet aulique peut craindre qu'un nouveau revers, se joignant à toutes ses défaites, n'amène les Français aux portes de Vienne, la position de ceux-ci n'en est pas moins hasardée; car le général Joubert, pressé dans le Tyrol où la levée en masse est fortement organisée, se dispose à l'évacuer; l'ennemi est redevenu maître de Botzen et de Trente, et, après avoir surpris Trente, le général Laudhon a pénétré dans les défilés du Tyrol, s'emparant de Roveredo, de Torbole et même de Vérone. L'armée républicaine, ainsi menacée sur l'un et l'autre flanc, se voit inquiétée aussi sur ses derrières par les insurgés vénitiens, qui épient, le poignard à la main, le jour où les vainqueurs cesseront de vaincre! Partout, dans les états de Terre-Ferme de cette république, les Français sont surpris, égorgés ou faits prisonniers. Quoique battu, l'archiduc Charles occupe donc une position avantageuse, redoutable même, et où il est en mesure d'attendre les nombreux renforts qu'on lui envoie. Bientôt (si l'archiduc Charles avait le génie d'un grand capitaine), Bonaparte pourrait se trouver coupé de l'Italie, et privé des moyens de pourvoir aux approvisionnemens de son armée. Il lui devient donc opportun de conclure la convention de Léoben, la force des circonstances l'ordonne (V. 17 octobre, les déclarations de Carnot). Mais le général plénipotentiaire déploie dans cette négociation autant de souplesse et d'habileté qu'à Chérasque le 28 avril, et à Bologne le 21 juin de l'année précédente, en détachant le roi

de Sardaigne et le pape. Il écrit le 31 mars, de Klagenfurth, cette lettre ampoulée et d'un caractère bizarre, par laquelle il invite l'archiduc Charles à devenir le bienfaiteur de l'humanité, le vrai sauveur de l'Allemagne, en lui rendant la paix..... « Le direc-» toire exécutif de la république française avait fait » connaître à S. M. l'empereur le désir de mettre fin » à la guerre qui désole les deux peuples. L'interven-» tion de la cour de Londres s'y est opposée; n'y a-t-il » donc aucun espoir de nous entendre?..... Vous, » monsieur le général en chef qui, par votre naissance, » approchant si près du trône, êtes au-dessus de » toutes les petites passions qui animent souvent les » ministres et les gouvernemens, êtes-vous décidé à » mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité entière » et de vrai sauveur de l'Allemagne?..... Quant à moi, » monsieur le général en chef, si l'ouverture que j'ai » l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul » homme, je m'estime plus fier de la couronne ci-» vique que je me trouverais avoir méritée, que de » la triste gloire qui peut revenir à des succès mili-» taires. » Une terreur panique, répandue à Vienne, ayant déjà pénétré l'âme de l'empereur qui, dans chaque circonstance critique, fuira de sa capitale et ne se montrera pas à son armée, cette proposition du général français est accueillie dans le conseil impérial.

L'Autriche reconnaît, dans ce traité provisoire, les limites naturelles de la France. Des articles secrets, d'une grande importance, y sont annexés. Cession est faite d'une partie de la Lombardie autrichienne sur la rive droite de l'Oglio et sur la rive droite du Pô; mais l'Autriche doit recouvrer le Mantouan, et reçoit la promesse d'être mise en possession du territoire

vénitien. Une république italienne sera formée en Lombardie. (V. 17 octobre).

15 avril. A Saint-Domingue, Toussaint-Louverture, déjà nommé lieutenant au gouvernement (V. 20 mars 1796), est proclamé lieutenant général des armées. Le mulâtre Rigaud, maître de la province du Sud, reconnaît à peine l'intervention de la métropole. Santhonax, ce premier dévastateur de la colonie, a reparu dans la même qualité de commissaire du gouvernement français ; les mesures tyranniques qu'il essaie de faire prévaloir irritent le désir d'une complète indépendance, et Toussaint est là qui sait profiter de toutes les conjonctures. L'esprit d'intrigue de ce noir et sa dissimulation profonde, ses utiles services contre les Anglais qui tiennent encore quelques postes dans l'Ouest, la sévère discipline à laquelle il assujettit ses légions de noirs, le régime bien entendu de culture qu'il établit, l'active prospérité des ateliers qu'il vient de créer en forçant au travail la paresseuse insouciance de ces hommes croupis dans l'esclavage, la régularité de son administration comme l'équité de ses règlemens, et la fermeté avec laquelle il les fait exécuter, sont autant de véhicules servant à l'élévation de cet homme extraordinaire. Tandis que Rigaud fait de l'implacable terreur le principal ressort de son gouvernement, et que pour prévenir toute résistance à ses volontés absolues, il proscrit, il massacre ; il suffit le plus souvent à Toussaint d'inspirer la crainte de son courroux, pour s'assurer l'obéissance de toutes les castes. Il joint la modération à la sévérité ; il ne devient violent et sanguinaire que lorsqu'on se soustrait à l'ordre établi : mais dans ce cas, nulle considération n'arrête son bras, ne retient sa sen-

tence ; on le verra sacrifier aux intérêts de l'administration son neveu et son favori, le général noir Moïse, commandant la division du Nord, et inspecteur général de la culture, parce que sa négligence aura laissé révolter plusieurs ateliers où les gérans et les blancs sont massacrés. Jugé par une commission militaire, Moïse est fusillé ; son oncle en donne l'ordre, tout en paraissant abîmé dans l'affliction ; mais aussitôt la régularité revient, et les cultivateurs reprennent leurs travaux.

Le passage du Rhin à Neuwied, près de Coblentz, 18 avril.
par l'armée de Sambre-et-Meuse, s'effectue. Cette armée, mise un instant sous les ordres de l'incapable Beurnonville (V. 3 septembre 1796), après la déroute de Jourdan, est aujourd'hui commandée par Hoche, qui débouche par cette tête de pont que Bernadotte avait si vaillamment défendue à la fin de la campagne précédente. Bernadotte considérait, avec raison, cette tête de pont comme la porte pour pénétrer en Allemagne, à la reprise des hostilités. Ce passage du Rhin montre la prévoyance militaire de ce dernier général. Les Autrichiens sont défaits à Neuwied et à Diersdorff, avec perte de cinq mille hommes et de vingt pièces d'artillerie. Les Français sont conduits par Championnet, Lefebvre, Grenier, généraux de division ; Ney et Soult, généraux de brigade.

On fonde la secte théophilanthropique, dont les mem- 20 avril.
bres, sous le nom de théophilanthropes ou d'amis de Dieu et des hommes, célèbrent à leur manière des fêtes morales. La théophilanthropie ne diffère pas de la religion naturelle ; le titre emporte sa définition. Son but ostensible est de porter les hommes à la

stricte observation de leurs devoirs ; mais son résultat serait de les ramener à l'état de nature ; car les préceptes d'ordre social qu'on voudrait déduire d'un système sans dogmes, et fondé seulement sur les besoins réciproques de tous, n'en sont pas des conséquences directes. Depuis Zoroastre, tous les fondateurs de religion la firent descendre sur la terre ; aucun n'imagina de la faire monter de la terre au ciel ; c'est au nom de Dieu, de l'Être des êtres, invisible et tout-puissant, qu'ils ordonnaient aux hommes, qu'ils fixaient leurs devoirs et engageaient leur persuasion.

Les cérémonies des nouveaux sectaires consistent en un sermon et des cantiques français; les autels sont des tables de bois sans autres ornemens que des feuillages, des fleurs, des fruits et des épis. Chacun, prêtre à son tour, se revêt d'une longue tunique blanche ; quelques inscriptions placées sur les murs rappellent l'homme à ses premiers devoirs. Le directeur, La Reveillère-Lepeaux, espèce d'idiot raisonneur, façon de philosophe perdu dans les rêveries du théisme, est un des fondateurs de la théophilanthropie, qui, dès son apparition, se voit frappée de ridicule : elle inspire aussi de justes préventions; car on doit se défier d'une réunion qui ne compte guère que des hommes signalés par des excès démagogiques, d'une réunion qui rassemble des membres de comités révolutionnaires prêchant l'humanité, des apostats prescrivant la fidélité et l'attachement aux devoirs du citoyen. Cette secte, n'ayant donc en sa faveur, ni la réputation des apôtres, ni la ferveur des disciples, ni martyrs, ni miracles, et n'obtenant pas l'encouragement de la persécution, va s'éteindre dans l'indifférence et le mépris. D'ailleurs, de tous les pays, la France est le moins susceptible de produire ou d'admettre l'établissement d'une asso-

ciation fondée sur la mysticité ou la spiritualité, dépouillée de tout objet sensible. Même chez ces peuples réputés les plus sérieux et les plus contemplatifs, les sectes remarquables par une extrême simplicité, privées de rites et de liturgie, telles que les sectes des moraves, des méthodistes, des quakers, ont leurs racines dans la révélation : produites par un sentiment religieux très-profond ou très-exalté, elles subsistent, parce que leurs doctrines reposent aussi sur l'amour de la vertu, et que les fondateurs donnèrent l'exemple du travail, de la modération et de l'observation de tous les devoirs. Qu'on trouve jamais en France, dans le hameau le plus écarté comme dans la confrérie la moins nombreuse, une agrégation d'individus qui pratiqueront les lois de la morale en ne suivant d'autre guide que la raison elle-même!

L'armée de Rhin-et-Moselle aux ordres de Moreau passe le Rhin. Kehl et Offembourg sont pris. Ce passage du Rhin, fait de jour, en présence de l'ennemi, est, de tous les passages de ce fleuve qui ont de la célébrité, celui qui a obtenu le plus d'éloges. La perte des Autrichiens, dans ces deux journées, est portée à quatre mille hommes et vingt pièces de canon. Desaix, Gouvion-Saint-Cyr, Dessolles, généraux de division, font preuve des plus grands talens. 20-21 avril.

Un armistice sur le Rhin est conclu, en conformité de la convention préliminaire de Léoben du 15. 23 avril.

Le général Augereau prend possession de Venise. Il s'empare aussitôt de la flotte, consistant en cinq vaisseaux de soixante-quatorze, deux de soixante-quatre, six frégates et onze galères, le tout en fort mauvais état; c'est le fantôme de la marine vénitienne. On enlève de l'arsenal les canons et les munitions en 16 mai.

état de servir. L'ancien gouvernement est renversé et remplacé par une municipalité démocratique; mais Bonaparte, ce grand destructeur ou fondateur de républiques, déclare l'établissement d'une nouvelle constitution suspendu jusqu'à la paix avec l'Autriche. (V. 17 octobre).

Ainsi disparaît et à jamais ce monument qui touche à l'histoire ancienne, s'il est vrai que ses fondemens datent du quatrième siècle. A la vérité, depuis plus de cent ans, Venise ne jette qu'une pâle et faible lueur; mais elle avait brillé d'un éclat extraordinaire par l'étendue de son commerce, la sagesse de ses lois, la profondeur de sa politique et la hardiesse de ses entreprises. Rien aussi de plus tyrannique dans la chrétienté que la dernière forme de gouvernement établie par les chefs de la noblesse; rien de plus corrompu et de plus lâche que cette aristocratie nobiliaire, à la fois esclave du conseil des dix et tyran du peuple: les inquisiteurs d'état exerçaient à Venise un despotisme de tous les instans sur les actions comme sur les pensées des citoyens; ils s'étudiaient à corrompre les mœurs pour avilir les âmes et dégrader les esprits; aussi, lorsque les jours du danger sont arrivés, le gouvernement vénitien a été brisé; il s'est écroulé sans donner le moindre signe de courage national, de résistance militaire.

20 mai. Un tiers du corps législatif se renouvelle. Par cette adjonction, les conseils se composent des deux tiers envoyés par les élections faites pour les législatures de 1796 et 1797, et d'un tiers de conventionnels restans. La bonté des choix actuels montre combien la nation réprouve les injustices et les barbaries commises au nom de la liberté. On aura l'occasion de re-

marquer parmi les nouveaux membres, Boissy-d'Anglas, J.-J. Aimé, Camille Jordan, Royer-Collard, les généraux Pichegru, Willot, Jourdan ; l'amiral Villaret-Joyeuse, Marmontel, homme de lettres. On remarque aussi le général Jourdan, républicain très-prononcé. Barrère n'est point admis, comme étant condamné à une peine infamante. (V. 2 mars 1795). François Barthélemy est nommé directeur.

La révolution de Gênes donne naissance à la répu- 31 mai.
blique ligurienne. Alors apparaît l'avocat Corvetto, un des plus ardens promoteurs de cette révolution. Ce sans-culotte italien, espèce d'aventurier politique, sera promu par Bonaparte à de hautes fonctions administratives ; après la restauration, 1814, il obtiendra la confiance de Louis XVIII, sera nommé ministre des finances, conclura les emprunts les plus ruineux, laissera dilapider les fonds de l'état, et causera les plus grands maux à la fortune et à la morale publiques.

Dans un rapport au conseil des Cinq-Cents, con- 17 juin.
cernant la révision des lois portées sur la police des cultes et contre les prêtres, Camille Jordan présente avec force et développe avec éloquence les motifs qui font désirer à toute la France l'abolition de ces lois tyranniques. Il demande aussi que l'usage des cloches soit permis aux fidèles. « Laissez au peuple » sa conscience, au peuple ses ministres et ses tem- » ples. Si le peuple est content, si nous lui donnons » de bonnes lois, loin de sonner le tocsin de l'ingra- » titude, il nous comblera de bénédictions. »

A l'occasion de ce discours, inspiration d'un louable sentiment de tolérance, les députés émanés de la con-

vention se répandent en un torrent d'invectives et de menaces. Ces hommes, que frappe la réprobation générale, frémissent de voir l'apparence d'un prochain retour à l'ordre social : ils crient aux assassins, aux conspirateurs, au fanatisme, à la contre-révolution! parce qu'on voudrait faire cesser la proscription et l'intolérance, et qu'on essaie de faire revivre le sentiment consolateur de la religion; parce que rappelant un usage immémorial, on autoriserait les fidèles à se réunir dans les temples au son des cloches : l'invitation à prier en commun, faite à la foule des malheureux, est, aux oreilles des terroristes, un appel à la sédition; il leur semble que dans cinquante mille municipalités, l'airain va faire retentir contre eux le tocsin d'une Saint-Barthélemy politique; ils dénoncent la trahison, l'esprit du royalisme, parce que dans les conseils on a dénoncé les profits énormes autant qu'illicites d'une bande de fournisseurs ou plutôt de voleurs publics, si visiblement protégés par le gouvernement lui-même; parce qu'on se récrie contre les extorsions et les rapines qu'exercent sur les peuples conquis les agens spéciaux et les créatures du directoire; parce que les délibérations du corps législatif expriment l'opinion publique, énergiquement manifestée par les nombreuses émissions de la presse. Ces hommes vomis par les soupiraux de la convention, toujours malfaisans, prévoyant que le pouvoir est au moment de leur échapper, ourdissent dans les ténèbres d'infernales trames pour arrêter l'impulsion générale et paralyser le sentiment de justice qui soulève la nation. S'ils n'étouffent à leur naissance les bons germes qui promettent à la France les fruits de l'ordre et de la tranquillité, ils aperçoivent le châtiment et l'infamie descendant sur leurs

têtes, ils se croient dévoués à d'ignominieux traitemens et à des supplices tels que ceux qu'éprouvèrent leurs victimes : il n'est donc rien qu'ils n'osent contre l'intérêt de la patrie afin d'éviter leur exclusion des affaires, et de rester dans la plénitude de l'autorité.

Le sujet sur lequel Camille-Jordan vient de faire un rapport si remarquable, appartient sans doute, et comme il l'énonce, à la plus haute législation, embrasse les intérêts les plus chers et touche aux passions les plus ardentes. Mais, par cela même, ce rapport est prématuré; il doit soulever avec violence les persécuteurs de 1792, 1793, 1794, dont l'influence plane encore : les jets que repoussent les doctrines frappées par la cognée révolutionnaire ne sont pas encore assez vigoureux pour résister aux orages que suscitera cette déclaration explicite des principes consécrateurs de l'ordre; elle annonce aux républicains de toutes les nuances, à ce nombre assez considérable d'hommes encore possédés des idées exagérées de 1793, et qui conservent, non-seulement de l'antipathie à l'égard des prêtres, ce qui pourrait s'expliquer, mais une haine furibonde et homicide; elle leur annonce le renversement immédiat de toute la législation concernant le clergé non assermenté; elle leur fait dire qu'on veut ramener en France l'influence du trône et de l'encensoir. Dès ce moment les vieux jacobins ne garderont plus de mesure; ils se mettront en présence, bien décidés à commencer les hostilités. Le lendemain même, Camille-Jordan sera bafoué dans leurs feuilles, et chansonné dans les rues par les chanteurs à gages de la police du directoire.

Une loi ordonne de fixer la dépréciation des assignats aux différentes époques de la circulation de ce 23 juin.

papier-monnaie, à l'effet de donner des règles sur les transactions passées entre particuliers pendant la durée de son décours. « Afin de régler la valeur d'opi-
» nion du papier-monnaie, il sera fait dans chaque
» département un tableau des valeurs successives de
» ce papier. Pour former ce tableau, on combinera les
» notes tenues à la Trésorerie nationale, du cours du
» papier-monnaie, avec celles qui pourraient avoir été
» tenues dans les places de commerce du département,
» et avec la valeur qu'auraient eue les immeubles, les
» denrées et les marchandises dans leur libre cours,
» aux époques correspondant avec les notes. »

TABLEAU *de la dépréciation des assignats, à Paris.*

Pour 100 liv. en assignats.	1789.	Novembre.	95 liv.			
	1790.	Janvier.	96.			
		Juillet.	95.			
	1791.	Janvier.	91.			
		Juillet.	87.			
	1792.	Janvier.	72.			
		Juillet.	61.			
	1793.	Janvier.	51.			
		Juillet.	23.			
	1794.	Janvier.	40.			
		Juillet.	34.			
	1795.	Janvier.	18.			
		Juillet.	Néant.			
Pour 2½ liv. en numéraire.	1795.	1er. avril,	238 liv.	— 1er. mai, . .	299 liv.	
		1er. juin,	439	— 1er. juillet, .	808	
		1er. août,	807	— 1er. septemb.	1,101	
		1er. octob.,	1,205	— 1er. novemb.	2,588	
		1er. déc.,	3,575			
	1796.	1er. janv.,	4,658	— 1er. février. .	5 [illegible]	
		7 mars	[illegible]			

Corfou est pris par les Français, qui y trouvent 28 juin.
six cents pièces d'artillerie. A l'aide de la flottille amenée de Venise, ils s'emparent aussi des autres îles ioniennes.

Des conférences s'ouvrent à Lille pour traiter de la 6 juillet.
paix, entre le lord Malmesbury, envoyé de l'Angleterre (V. 22 octobre, 20 décembre 1796), et Letourneur, ex-directeur, Pléville Pelay, officier de marine, Maret, négociateurs pour la république.

Edmund Burke, publiciste anglais, connu par la haine 8 juillet.
qu'il vouait aux principes et aux crimes des démagogues français, meurt à l'âge de soixante-huit ans. Elle fut énergique et constante; mais il était bien éloigné de réprouver la convenance des réformes si nécessaires à notre vieux gouvernement. C'est très-mal à propos que les champions obstinés du despotisme féodal le présentent comme leur défenseur: dès 1790, Burke reprochait aux Français de ne pas adopter les élémens de la constitution anglaise: « Je la leur recommande: » tout notre bonheur vient d'elle.... Il n'y a qu'une » opinion en France contre la monarchie absolue. » Ses ouvrages sur la révolution française sont, à part les injures obligées, des livres classiques pour tous les hommes épris d'une sage liberté: on y trouve pourtant un grand nombre d'exagérations, dans lesquelles le jeta peut-être cet ardent amour de l'humanité qui possédait son âme, ainsi que le trop de confiance qu'il mit dans les récits intéressés des fugitifs de France. De temps en temps, l'enflure gâte son style, et l'éloquence fait place à l'emphase; défauts qui, dans l'opinion des hommes modérés par caractère, affaiblissent la valeur de son argumentation.

9 juillet. Une proclamation est faite par la république cisalpine, formée de la Lombardie autrichienne, du Bergamasque, du Brescian, du Crémasque et d'autres contrées de l'état de Venise, de Mantoue, du Modénais, de Massa et Carrara, du Bolonais, du Ferrarais et de la Romagne. Cette république reçoit une constitution des mains du conquérant Bonaparte, lequel, s'épargnant l'embarras de la composition, fait copier la constitution française de l'an III, distribue les pouvoirs comme en France, aligne et divise symétriquement le territoire et la représentation, peuple les autorités de ses créatures, et, cela fait, proclame la république cisalpine, une, indivisible et impérissable. Ce guerrier hautain et ambitieux trace d'un compas ensanglanté des corps sociaux, comme on trace des cartes géographiques. Désormais, on ne découvre dans les opérations politiques, amenées par la France en Italie, qu'une seule pensée : vaincre pour spolier; fonder la domination par la violence.

25 juillet. Une loi défend provisoirement les sociétés particulières s'occupant de questions politiques.

10 août. Un traité de paix entre la république française et le Portugal est signé à Paris. Ce traité ne sera pas ratifié à Lisbonne, dont le cabinet reste soumis aux intérêts de l'Angleterre.

On propose au conseil des Cinq-Cents une résolution en faveur des nombreux fugitifs de Toulon, qui, ayant reçu la flotte anglaise le 27 août 1793, la suivirent, lors de sa retraite, le 19 décembre suivant. Plusieurs membres de ce conseil refusent de prendre part à une délibération qu'ils regardent comme favorable à la rentrée des émigrés. Tallien, Jean Debry

avec plusieurs autres démagogues de la convention, s'élèvent fortement contre ce projet, et, ne pouvant faire prévaloir leur opinion, sortent de la salle sans donner de vote. Tronçon-Ducoudray se distingue dans l'opinion contraire. « Est-il un seul homme de » bonne foi qui ose assurer que Toulon eût trahi, s'il » n'eût vu à ses portes les tigres qui venaient de ré- » pandre le sang par torrens dans la ville de Mar- » seille?.... On reproche aux Toulonnais d'avoir ou- » vert leurs portes et livré leurs vaisseaux aux enne- » mis; mais les ennemis étaient des hommes au moins, » et ils fuyaient des monstres. » Cette résolution sera rejetée le 10 septembre par le conseil des Anciens, qui sera entièrement soumis, après les événemens du 18 fructidor, au directoire et à Barras, l'exterminateur des Toulonnais.

Une loi, rendue sur la proposition de Pichegru, 12 août.
porte réorganisation de la garde nationale sédentaire, que les vainqueurs au 13 vendémiaire (5 octobre 1795) s'étaient empressés de dissoudre. Cette loi sera rapportée après le 18 fructidor, ou 4 septembre.

Sur le rapport du général Jourdan, les conseils dé- 18 août.
terminent la composition de l'état-major de l'armée : quatre-vingts généraux de division, cent cinquante de brigade, cent adjudans-généraux, quatre cent cinquante ordonnateurs ou commissaires des guerres.

Une loi rapporte toutes les lois relatives à la dépor- 24 août.
tation ou à la réclusion des prêtres non-assermentés (V. 24 mai, 26 août 1792; 18-19 mars 1793; 12 mars, 11 mai 1794). Cette résolution n'a passé dans le conseil des Cinq-Cents qu'à la majorité de deux cent dix voix contre deux cent deux. Boulay (de la Meurthe)

veut qu'il soit demandé de fortes garanties aux prêtres, tandis que Boissy-d'Anglas, de la communion protestante, désire que toutes les religions soient libres et séparées du gouvernement : il pense que l'assemblée constituante a versé sur la France un déluge de maux, en chargeant l'état des frais du culte, en réglant la forme des élections de ses ministres, et en établissant parmi eux une hiérarchie tellement combinée, que des sectaires fervens y virent le retour de l'église primitive; déplorant toutes ces lois ainsi que les mesures prises par les autorités départementales, autorités quelquefois modérées, mais plus souvent despotiques et barbares, cet orateur est d'avis qu'on ne doit pas exiger des prêtres plus de gages à la tranquillité publique, que de tout autre Français.

27 août. La captivité de La Fayette (V. 20 août 1792), dont Bonaparte exigea la liberté dans les conférences de Léoben, cesse.

L'histoire de ces derniers temps ne présente guère d'actes aussi révoltans que cette longue persécution, dont les rigueurs, les barbaries non motivées s'exécutent par ordre du conseil de Vienne. En les rapprochant des traitemens essuyés par la fille de Louis XVI (V. 26 décembre 1795), on ne saurait juger plus favorablement des desseins que du caractère de l'Autriche, de cette puissance dont on ne vit pas un seul trait de noblesse ou de générosité. On sait à quel point Léopold Ier. fut ingrat et hautain envers son libérateur, son sauveur, le grand Sobieski. Marie-Thérèse, quoique grande par elle-même, ne parvint à rabaisser la France qu'en se rabaissant elle-même par les lettres surchargées d'adulations qu'elle ne rougit pas d'écrire de sa main à une prostituée, à la marquise

de Pompadour, lettres où elle prodiguait les termes les plus affectueux : ma bonne amie, ma cousine. Depuis Charles-Quint, la politique autrichienne a procédé de bassesse en bassesse; elle fait peser un joug d'ignominie sur les pays qu'elle peut atteindre, et s'oppose constamment aux progrès de la civilisation.

On ne saurait appuyer sur des considérations de haute politique les motifs du traitement barbare auquel on livre un ex-général français, un individu sans caractère public. Tout ce qu'il y avait en Angleterre et aux États-Unis d'esprits élevés, d'âmes généreuses, de partisans d'une sage liberté, ne cessèrent de réclamer la fin de sa captivité. Grey, Fox, à la chambre des communes, s'exprimèrent plusieurs fois sur ce sujet avec véhémence, en demandant que le gouvernement d'un peuple libre s'interposât auprès d'un gouverment despotique, haineux, cruel, absurde; et certes, ni Fox, ni Grey, n'étaient des révolutionnaires. Le 17 mars 1794, le général Fitz-Patrick fit une éloquente motion qu'appuya le colonel Tarleton; tous deux avaient servi contre La Fayette en Amérique. Ce désir de la délivrance de celui que les Américains-Unis regardaient comme leur compatriote, se manifesta toujours dans leurs assemblées et dans leurs fêtes civiques; l'enceinte du congrès retentit souvent des regrets qu'inspirait son sort.

Le voyage de La Fayette et de ses deux compagnons d'infortune, Latour-Maubourg, Bureau de Puzy, de Dresde à Hambourg, est une marche triomphale: tous les Français que n'aveuglent point des passions anarchiques ou serviles, voient avec joie cet événement; même un de ces hommes qui tournent à tous les vents politiques, un de ces hommes qui dans peu d'années invoquera le despotisme (le citoyen

Viennot-Vaublanc), célèbre avec transport au conseil des Cinq-Cents (V. *Moniteur*, n°. 301, an V) l'époque où trois illustres amis de la liberté sont délivrés de leurs fers. Ces fers ont couvert le cabinet de Vienne d'une honte ineffaçable.

31 août. Une loi annulle tous les décrets ou arrêtés qui prononcent des mises hors de la loi.

4 sept. S'éveillant enfin de la profonde stupeur qu'a produite le régime révolutionnaire, les Français demandaient hautement la fin des proscriptions et une liberté positive. Le vœu de la nation ne s'était jamais aussi bien déclaré que dans les élections du mois d'avril dernier, pour remplacer le second tiers sortant du corps législatif. Ces assemblées électorales sont les seules qui, depuis les assemblées dans les bailliages en 1789, aient été libres. On s'y est attaché, même très-minutieusement, à remplir les formalités exigées par la constitution, et prescrites aussi par les mille et une dispositions réglémentaires envoyées de Paris; cette manière rigide de procéder a fait le désespoir des factieux, qui comptaient faire casser plusieurs nominations, comme entachées de défauts de forme.

A son arrivée, le nouveau tiers a trouvé deux opinions marquées; les constitutionnels et les jacobins. Entre eux sont les esprits timides qui, couvrant leur indécision de prétextes d'indépendance et de modération, votent tantôt avec un côté, tantôt avec l'autre, et rendent la majorité flottante; espèce de législateurs qui, reproduite pendant une trentaine d'années, devra se considérer comme une production indigène; espèce d'hommes essentiellement nuisibles,

qui entravent les bons et n'arrêtent guère les méchans. Les nouveaux députés ayant la plupart essuyé les vexations des comités révolutionnaires, et, plus récemment, celles des commissaires que le directoire répand en tous lieux, arrivent avec le dessein de s'opposer aux injustices du pouvoir exécutif, et de rendre à la France le repos et la sécurité. Ils ont pu craindre de ne pas entrer en fonction; car on agita dans le conseil du Luxembourg si l'on s'opposerait à leur arrivée à Paris; si, dès qu'ils y seraient arrivés, on empêcherait leur installation par des assassinats, par la terreur, ou par un grand coup d'état. Sans doute on ne saurait s'étonner que Barras et Rewbell, avec leurs confidens Merlin (de Douai) et Tallien, aient formé ces projets; mais cela ne suffirait point pour penser qu'ils furent proposés, si plusieurs témoignages n'en faisaient au moins un sujet de controverse. Ceux qui croient à l'existence de ce complot ajoutent que Carnot et Letourneur s'y opposèrent, menaçant même de divulguer cette délibération; ce qui permit au nouveau tiers de s'installer paisiblement.

Ces députés s'occupent aussitôt et avec ardeur à réparer les maux, à disposer un meilleur avenir. Ils ferment les clubs, ils rappellent l'institution des gardes nationales, ils portent la lumière dans l'abîme des finances, abîme si profondément creusé par le ravage des papiers-monnaies, le saccagement des propriétés et les dilapidations. Dans l'espoir d'adoucir les dissentimens religieux, ils abrogent les lois pénales qui frappent les prêtres insermentés, et proclament le libre exercice de tous les cultes. Barthélemy, homme modéré, est au directoire, et favorise ces dispositions salutaires.

Malheureusement, Barthélemy, né avec un caractère doux et bienveillant, s'était plié[1] avec la plus complète obéissance à tous les événemens politiques survenus depuis le commencement de la révolution, et l'on pouvait dire de lui, avec plus de justesse que lord Péterborough ne le disait plaisamment de lui-même; qu'il était le très-humble serviteur des circonstances. Ambassadeur de la république, il avait fait poursuivre les émigrés dans tous les cantons suisses, avec une persévérance, une activité et un patriotisme qui ne s'étaient jamais démentis. Ses négociations de paix avec le comte de Goltz, ministre de Prusse, et don Domingo Yriarte, ministre d'Espagne, couronnées d'un plein succès, lui avaient acquis, auprès du gouvernement conventionnel et directorial, une faveur et une confiance très-grande. Sollicité, par les agens de Louis XVIII et du prince de Condé d'abandonner la cause républicaine et de servir la cause royale, Barthélemy avait oublié ses devoirs d'agent du gouvernement français et favorisé secrètement de toute son influence le parti qui travaillait au renversement de la république; ce parti, connu dans le conseil des Cinq-Cents sous le nom de parti Clichien, et à la tête duquel s'était placé le général Pichegru, le porta au

[1] Barthélemy fut placé fort jeune dans les bureaux des affaires étrangères, sous le ministère du duc de Choiseul; il se fit connaître dans le monde par une aventure qui causa le plus grand bruit. Il avait une grâce à demander au ministre; persuadé qu'il l'obtiendrait sans peine, si la duchesse daignait parler en sa faveur, il saisit le moment où elle était seule dans son appartement, demanda à être admis, se mit à genoux sur le seuil de l'appartement et se traîna sur ses deux genoux jusqu'au fauteuil de la duchesse, quelques instances qu'elle fît pour qu'il se relevât. Le jeune homme obtint la grâce qu'il sollicitait; et comment la refuser à de pareilles supplications?

directoire. L'ex-ambassadeur de la république près le corps helvétique y vota, dans toutes les circonstances, pour le renouvellement du ministère et contre les opérations de la majorité directoriale.

Les provocateurs du jacobinisme sont couverts dans le conseil des Cinq-Cents par les voix qui proclament les principes conservateurs de l'ordre; le citoyen commence à respirer sans craindre les mesures arbitraires; la confiance renaît; le commerce, l'industrie se raniment; les plaies ouvertes depuis six ans se cicatrisent; les cœurs honnêtes se livrent à l'espérance; on voit déjà luire l'aurore du beau jour de la paix que les puissances ennemies semblent ne plus repousser; l'Autriche a posé les armes à Léoben (V. 15 avril) et sur le Rhin (V. 23 avril); un plénipotentiaire anglais est à Lille (V. 6 juillet), où les difficultés commencent à s'aplanir.

Mais la majorité des conseils, cette majorité envoyée par la nation, et qui, connaissant le vœu général, se prononce de la sorte pour le retour à l'ordre social, est en butte à l'audace malfaisante des restes impurs de la convention. Là, sont Tallien, Lamarque, Garnier (de Saintes), Merlin (de Thionville), etc., qui tous participèrent aux actes de la tyrannie : redoutant les ressentimens de leurs innombrables victimes, ils s'unissent à la majorité du directoire, s'efforçant de remettre dans ses mains la dictature du comité de salut public.

Les trois directeurs, Rewbell, Barras, Laréveillère, agissent avec décision, tandis qu'on délibère dans les deux assemblées. D'abord ils s'appuient de ministres célèbres ou fameux dans la France nouvelle, et c'est alors que reparaît un apôtre zélé de la primitive église révolutionnaire. Le citoyen Talleyrand-Périgord est promu (18 juillet) au département des relations exté-

rieures. L'alacrité avec laquelle ce généreux patriote avait dépouillé sa robe épiscopale, l'empressement avec lequel il avait rejeté les hochets de sa caste, semblent, à des directeurs démagogues, garantir la franchise de ses principes républicains; ils n'auront pas à craindre qu'après des gages aussi solennellement donnés, il aille s'incliner devant un usurpateur qui remplirait à la fois les rôles d'Octave et de Cromwell, ni qu'en pas de revers inattendus qu'éprouverait ce destructeur de la souveraineté du peuple, le même Talleyrand aille se prosterner aux pieds d'un Bourbon. N'est-ce pas lui, ce même Talleyrand, qu'on désigne si expressément comme rédacteur de la déclaration du conseil exécutif aux puissances étrangères sur la mémorable journée du 10 août 1792 et sur la déchéance de Louis XVI (V. *Moniteur*, n°. 190, an 1798)? D'ailleurs, ce vieux ami des droits de l'homme, ce Las-Casas de la philanthropie de 1789, revient en Europe, retrempé des leçons orales de Washington, des exemples laissés par Franklin; il imitera sans doute leur désintéressement, ainsi que les mœurs simples et la frugalité des quakers pensylvaniens, au milieu desquels il alla choisir une modeste, mais temporaire retraite, en se souvenant du mot d'un sage grec : *Pendant les grands orages, cache ta vie.* Publiciste accommodant et disert, aussi versé dans les ingénieuses subtilités de la diplomatie, que familier avec les immenses détours de la politique intérieure, il devient pour les directeurs une précieuse acquisition. Sa renommée constitutionnelle détournera les craintes qu'inspire leur odieuse fumosité. Au reste, ce courtisan de l'ancien régime n'est pas encore, sous le régime actuel, d'une bien grande importance personnelle, et peut-être même à cause de ses diverses transforma-

tions, et quoique protégé par une femme que ses nombreuses liaisons, sa qualité d'ambassadrice d'un roi du nord, et ses talens littéraires (madame de Staël) entourent d'un grand crédit (elle a eu celui de l'élever au ministère des relations extérieures). Nombre de Français, passablement crédules, voyant entrer au ministère un ex-évêque et administrateur, un ex-poëte et économiste, les citoyens Talleyrand, François (de Neufchâteau), se persuaderont que le gouvernement veut décidément la liberté comme le bonheur des Français. Si ces ministres ne sont pas le fil qui guidera, dans le labyrinthe de fructidor, l'audace de ceux qui vont terrasser le royalisme, ils seront jetés comme un voile sur les préparatifs de cette tentative. Leur promotion atténuera les alarmes qu'excite le caractère de leurs collègues, jacobins déterminés, Merlin (de Douai), Sotin, Schéret. Cependant un comité clandestin de neuf personnes, où les trois directeurs conjurés ont réuni les ministres Talleyrand, Merlin et Sotin, avec les députés Syeyès, Boulay (de la Meurthe) et Treilhard, dispose les moyens d'un grand coup d'état; il est motivé par des considérations prises dans le salut de la chose publique; il est nécessaire à l'ambition de M. de Talleyrand, qui a sa fortune à faire. Rentré en France avec une somme d'environ cinquante mille francs qu'il a déposée chez M. Ricée et compagnie, à Hambourg, M. de Talleyrand se trouvait réduit au plus grand dénûment à l'instant de sa promotion au ministère. Ne pouvant payer un carrosse de remise, l'ex-prélat n'a plus, dans les derniers temps, qu'un cabriolet pour équipage, et quelques louis d'or forment toutes ses ressources pécuniaires, s'il faut ajouter foi aux assertions de madame de Staël, elle aurait représenté aux directeurs l'ex-constituant, dont l'avancement lui

tient au cœur, comme l'homme le plus propre à leur rendre d'éminens services. Cette dame, l'un des grands mobiles de la révolution qui se trame dans l'ombre, la seconde de tout son esprit, de toute son activité; tous les moyens lui paraissent bons pour en assurer le succès. Elle a proposé aux patriotes du conseil des Cinq-Cents de tenir une séance de nuit, et, avec l'appui de la force armée dont dispose le général Augereau, de faire jeter soixante députés clichiens dans la Seine. Le lendemain, l'assemblée eût témoigné la plus vive indignation, ordonné une enquête, etc.; mais la révolution n'en eût pas moins été consommée. Nous avons entendu madame de Staël rapporter ces choses; elles ont été répétées souvent par Tallien, l'un des hommes les plus influens du parti patriote. Tels étaient, au reste, le besoin et l'esprit d'intrigue de madame de Staël, qu'on disait d'elle dans ce temps-là : « Pour » faire une révolution, elle ferait jeter tous ses amis » dans la rivière, quitte à les repêcher le lendemain, » à la ligne, par bonté d'âme..... »

Le coup d'état du 18 fructidor est définitivement arrêté et mis à exécution, d'après l'intérêt personnel des directeurs et des ex-conventionnels qui ont voté la mort; ils n'ignorent pas à quels dangers les exposerait une contre-révolution royaliste que de très-forts indices annoncent comme prochaine, et que proclament hautement les agens des puissances étrangères et ceux du comte de Lille (Louis XVIII). Ils affluent dans la capitale, ils s'y montrent sans danger; tant l'opinion publique, quoiqu'à peu près indifférente au sort de la maison de Bourbon, est fatiguée des proscriptions et des lois de sang, sous lesquelles la France a si long-temps gémi. On compte, à Paris seulement, plus de cinq mille émigrés rentrés depuis quelques

mois. Les rédacteurs de plusieurs feuilles périodiques sont salariés par l'Angleterre et par les émissaires de la contre-révolution; ils ne craignent plus de se montrer à découvert, et quelques-uns même affectent d'exprimer publiquement leurs vœux pour le rétablissement de la royauté; ils fondent de grandes espérances sur la popularité dont le général Pichegru paraît investi, sur l'influence qu'il exerce dans le conseil des Cinq-Cents, sur ses dispositions bien connues en faveur de la maison de Bourbon. En effet, les démarches de ce général tendent toutes et manifestement à la restauration de la royauté; il a, dans les deux conseils, un assez grand nombre de partisans, et la plupart d'entre eux (notamment Boissy-d'Anglas et Tronçon-Ducoudray) se sont mis en communication avec les émissaires envoyés de Blankenbourg, lieu de résidence de Louis XVIII. Un de ces principaux agens, l'ex-constituant Dandré, est à Paris; il voit fréquemment Pichegru, dont Barthélemy partage les sentimens; il n'ignore pas que Barras, Barras lui-même, a offert ses services à Louis XVIII, et que le duc de *** a été chargé de remettre, dans les environs de Coblentz, à Botto, confident intime du directeur, les lettres patentes de Louis XVIII, qui accordent à Barras et à un certain nombre de conventionnels qui ont voté la mort, grâce pleine et entière pour leur conduite politique; lettres qui assignent au directeur, pour lui et les personnes qu'il choisira, une somme de douze millions, avec la liberté de se retirer en pays étranger, et l'assurance de n'y être inquiétés pour aucun motif que ce soit. Soit que Barras n'ait pas trouvé dans son traité avec Louis XVIII des garanties suffisantes, soit qu'il ait été effrayé des difficultés et des dangers de l'exécution, surtout après les révéla-

tions de d'Antraigues (V. plus bas), que Bonaparte a envoyées en toute hâte au directoire; soit enfin qu'il lui importe, avant toutes choses, de prévenir, de démentir par sa conduite et d'une manière éclatante les conséquences qui pourraient résulter pour sa sûreté personnelle, des indices et des indiscrétions qui mettraient sur la voie de ses intelligences avec Louis XVIII, le directeur Barras va se montrer, au 18 fructidor, ennemi violent et implacable de la royauté et de la maison de Bourbon!

Pichegru a de nombreux partisans dans la garde nationale; il a un coopérateur puissant et qu'il croit entièrement dévoué, dans la personne de Moreau qui commande sur le Rhin. Ce dernier général est tout disposé à servir la cause de la royauté: voici, entre plusieurs autres, un fait qui ne saurait laisser aucun doute à cet égard; nous le garantissons, d'après le récit du général Férino, récit fait devant plusieurs personnes dignes de foi, encore existantes. Le 17 juin 1814, Férino est admis à une audience de Louis XVIII; le roi daigne lui dire: «Je vois avec » grand plaisir un aussi bon général, un homme aussi » recommandable, quoique vous ayez refusé de me » servir dans une conjoncture importante, et que » vous ayez même désobéi à votre général en chef.» Férino témoignant toute la surprise que lui cause un semblable reproche, le Roi s'empresse d'ajouter: « Vous rappelez-vous, général, l'ordre qui vous fut » donné à ***, par M***, aide de camp de Moreau, de » faire faire à votre division un mouvement en avant » des Autrichiens? Vous refusâtes de l'exécuter.» — « Oui, sire; mais cet ordre m'était donné de vive » voix, et me paraissait d'ailleurs tout-à-fait contraire » aux premières règles de l'état militaire. Je répondis

» à l'aide de camp que je n'effectuerais pas le mou-
» vement, à moins d'un ordre formel, de la main
» même de Moreau. » — « Son aide de camp revint
» auprès de vous (reprit Louis XVIII) avec l'injonc-
» tion formelle de prendre les positions prescrites, et
» vous refusâtes encore d'obéir. » — « Cela est très-
» vrai, sire, et j'admire à quel point V. M. connaît et
» se rappelle des détails aussi particuliers; mais le
» général Moreau ne voulut jamais donner cet ordre
» par écrit, et dans la position qu'il m'était enjoint de
» prendre, le sort de la division que je commandais
» était compromis à tel point, que je regardai comme
» un devoir de ne pas obtempérer, car un général
» qui eût été d'accord avec les Autrichiens pour me
» faire battre ne m'eût pas prescrit d'autres me-
» sures. » — « Vous aviez deviné (dit Louis XVIII),
» j'étais d'accord avec Moreau, il était à moi depuis
» l'an IV. »

Entièrement dépourvu d'énergie et de caractère politiques, Moreau n'était guère propre à déterminer le succès d'un dessein qui devait bouleverser l'ordre de choses existant, et Pichegru n'avait pas lui-même les qualités nécessaires pour une pareille entreprise : ce dernier ne voulut pas, ou plutôt n'osa pas se décider dans le moment où il fallait agir, lorsque la réussite de son plan et la sûreté de sa personne ne pouvaient dépendre que d'une résolution et d'une exécution également promptes, il hésita, il mollit, et fut perdu avant même d'être attaqué. « Pichegru voulait faire bivoua-
» quer dès le 2 septembre (16 fructidor) douze mille
» collets noirs armés au bois de Boulogne; il y avait
» cinquante mille petites armes toutes prêtes, et l'on
» aurait eu du canon de reste. Willot se serait emparé
» du directoire. Mais il arriva ce qui arrivera ailleurs.

» Tout le monde criait : mais il nous faut des chefs ; où » sont les chefs? et ces malheureux s'écrièrent à leur » tour qu'ils voyaient bien du monde, mais pas un » soldat, et cela était vrai. » (*Deux Mots au Peuple français*, ou les Adieux d'un émigré à sa patrie, lors de la révolution du 4 septembre 1797 (18 fructidor an V), etc. ; à Dubno en Volhinie, de l'imprimerie de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, 1er. mai 1799, pages 23 et 24). Le prince de Condé était en correspondance particulière avec Pichegru ; le prince connaissait les projets et les moyens du général ; les particularités qu'on vient de lire acquièrent un grand intérêt, puisqu'elles sortent de l'imprimerie même du prince : mais les deux faits suivans peuvent aussi servir à apprécier le caractère et l'âme de Pichegru. Un des principaux agens secrets de Louis XVIII, M. le comte de***, se rendit chez le général le 23 août (douze jours avant le 18 fructidor) ; il le trouva sortant des mains de son coiffeur, et occupé à achever une toilette recherchée ; étonné de la facilité avec laquelle on arrivait jusqu'à lui, l'agent s'empressa de remettre une lettre autographe de Louis XVIII ; qui inspire à Pichegru une confiance entière, il entre en pourparlers et développe les moyens législatifs et militaires dont il se tient pour assuré. L'émigré, effrayé du peu de consistance de ces moyens, et ne partageant pas les illusions dont se berce le général qui se croit maître de l'opinion publique et de la population de Paris, s'efforce de montrer à Pichegru le péril imminent où il se trouve, l'urgence des conjonctures et la nécessité de frapper au plus tôt un grand coup, afin de ne pas laisser au directoire le temps d'agir et de faire un 31 mai : « Il n'oserait, dit avec feu Pichegru ; nul ris- » que qu'il se hasarde à violer la constitution ; et puis

» toute la garde nationale, tout le peuple est pour » nous. Mais (réplique l'agent du roi) il ne faut qu'un » boulet de canon pour percer de part en part la con- » stitution et pour la détruire; si vous laissez l'initiative » au directoire, vous êtes perdu. La garde nationale » vous abandonnera au premier mot de proclamation » que fera le gouvernement; et quant au peuple, in- » strument si aveugle et toujours docile lorsqu'on l'ef- » fraie, lorsqu'on l'étonne, il vous verra sans rien dire » traîner au supplice; il ne s'agit plus pour vous de » constitution ni de lois, mais d'audace et de prompti- » tude; il faut enlever et poignarder trois membres du » directoire, ou attendez-vous à être poignardé vous- » même : agissez, pendant que vous le pouvez. — En- » core une fois, répondit Pichegru, je ne puis violer la » constitution; nous avons la majorité aux Cinq-Cents, » et je ne crains rien. »

A son arrivée à Paris, M. Dandré, l'un des principaux agens de Louis XVIII, se rend chez Pichegru, lui remet les instructions dont il est chargé pour lui, et offre au général les fonds qui lui seront nécessaires; il pourra disposer d'un million. « Je n'ai pas besoin » d'argent, répond Pichegru; mais, l'affaire engagée, » nous recourrons à vous s'il le faut. » Dandré presse le général d'accepter au moins une somme pour ses besoins personnels; celui-ci dit : « Vous me déso- » bligeriez beaucoup en insistant davantage; je n'ai » nullement besoin d'argent, j'ai ce qu'il m'est néces- » saire. » Dandré sort après avoir trouvé moyen de glisser dans un coin de la cheminée un paquet renfermant quatre rouleaux de cinquante louis ! ! ! Il revient le lendemain; Pichegru (en lui serrant la main) lui adresse ces mots : « Monsieur Dandré, ce n'est pas bien » ce que vous m'avez fait hier; vous avez usé de super-

» cherie ; mais, puisque vous l'exigez absolument, je » garderai ce que vous avez laissé chez moi. » L'on tient ce fait de M. Dandré.

Pichegru s'endort dans une sécurité profonde, il croit que l'attitude et la résistance législative du conseil des Cinq-Cents suffiront pour intimider le directoire ; il espère en triompher avec le secours des bons citoyens ! Cependant, la foudre gronde au loin, l'éclair part du sommet des Alpes. Bonaparte, dès le 14 juillet, ce premier des jours anniversaires, signale aux vainqueurs de l'Autriche les deux conseils comme des traîtres vendus aux ennemis de la France ; il fait délibérer les soldats de son armée ; chaque division y forme un club : ils jurent tous, le 10 août, sur l'autel de la patrie, d'exterminer les conspirateurs et les traîtres : leurs menaçantes adresses, rédigées dans le style de 1793, sont envoyées avec profusion, et par ordre du général Berthier, chef de l'état-major, dans tous les départemens. A peine l'anarchie jacobine s'éloigne, que le soldat veut disposer des destinées de la nation ! Voici le second emploi de la force armée dans le système du gouvernement : le premier essai de son intervention se fit au 13 vendémiaire (5 octobre 1795). Il est remarquable que Bonaparte est acteur dans l'un, instigateur dans l'autre. Au nord, Hoche, commandant l'armée de Sambre-et-Meuse, dirige des armes, des munitions sur Paris, et des troupes sur les villes voisines : c'est Schérer, ministre de la guerre, général sans talens, homme sans probité, mais jacobin valeureux et du premier grade, qui conduit l'attaque.

Tout se prépare dans l'intérieur. Les adversaires du directoire sont journellement assaillis, dénoncés par le journal officiel ; des affiches multipliées les signalent

à l'animadversion nationale : les sociétés populaires, dont la destruction avait promis aux bons citoyens le retour et le maintien d'une certaine tranquillité, se recomposent de toute part et malgré les lois ; tous les services manquent de fonds, et le gouvernement rejette les causes de cette détresse sur les mesures des conseils qu'il rend ainsi responsables, aux yeux de l'opinion publique, des mouvemens séditieux qui s'annoncent dans plusieurs départemens. Lyon n'est plus agité (V. 1er. avril 1796); cette ville a repris ses travaux, et s'occupe à réparer les pertes de son industrie ; le directoire en a même retiré la garnison destinée, dans le principe, à prévenir la renaissance des troubles ; mais les émigrés en ont fait le centre de leurs intrigues, et ils sont favorisés par l'autorité départementale qui a l'air de ne pas s'apercevoir de leurs trames. Des rixes particulières ont lieu ; Canuel, l'un des affidés du directoire, est aussitôt chargé de mettre la ville en état de siége. A Paris, le général Augereau, soldat intrépide, mauvais citoyen, homme farouche et avide, est investi du commandement militaire ; il doit être secondé par le général Bernadotte, républicain sincère, Français de bonne foi, par conséquent un peu crédule, et persuadé qu'il sert la patrie en se dévouant aux ordres du gouvernement. Bernadotte est envoyé, comme Augereau, de l'armée d'Italie, pour aider le directoire dans l'exécution de la grande révolution qui se prépare; mais, détestant les factions, et bien moins occupé de complaire à Bonaparte [1] que de servir la patrie, Bernadotte se borne

[1] Bonaparte fit dans cette circonstance son premier essai contre le gouvernement établi, mais il ne trouva pas dans Bernadotte un auxiliaire. Ce dernier reçut du général en chef l'ordre d'assembler sa division et de lui faire faire des adresses conformes à celles des

à chercher où sont ses ennemis, et quels sont les dangers qu'elle court; tandis que Bonaparte qui fomenta les révolutions de Venise, de Gènes, de Rome, de

divisions Masséna, Augereau et Joubert, adresses dont on lui envoyait copie; il répondit à Bonaparte que cette démarche était une infraction à la constitution et au bon ordre, et qu'il ne croyait pas que le général en chef eût des ordres à donner à ce sujet. Bonaparte lui fit observer que son refus ferait croire à une mésintelligence entre les généraux, et que les ennemis de la république ne manqueraient pas d'en tirer parti. Bernadotte crut devoir céder à cette considération, et pour concilier ses devoirs avec le général en chef et le gouvernement, fit l'adresse suivante qu'il envoya lui-même non au général en chef, mais au directoire : « Citoyens directeurs, » des cris de contre-révolution se font entendre de toutes parts; il » répugne aux hommes que je commande d'y ajouter la moindre foi. » Mais, si le fait est vrai, si des conspirateurs ont formé le projet » de porter une main sacrilége sur le gouvernement qui est la sauve- » garde des lois et la sentinelle du peuple, les mêmes bras qui » ont servi l'indépendance nationale, les mêmes chefs qui ont guidé » les phalanges républicaines existent encore. Avec de tels appuis, » vous n'avez qu'à vouloir, pour faire disparaître les ennemis de » l'état et de la liberté. » Cette adresse, bien différente des adresses révolutionnaires des divisions Masséna, Augereau et Joubert, déplut à Bonaparte qui nourrit, depuis ce temps, une inimitié secrète contre Bernadotte; celui-ci avait très-bien vu que Bonaparte voulait dès-lors marcher sur Paris; les autres généraux étaient également convaincus que Bonaparte tendait à renverser le gouvernement établi. Bernadotte, en bon patriote, en vrai républicain, chercha depuis l'occasion de s'éloigner de lui et d'obtenir un commandement qui ne fût pas sous ses ordres; et tel fut le motif de son refus de suivre Bonaparte à l'armée d'Angleterre, armée qu'il savait bien que Bonaparte destinait à agir contre le directoire, plutôt que contre les Anglais. Le directoire qui, dans la même crainte, voulait avoir un général en chef à sa dévotion, donna plus tard à Bernadotte le commandement de l'armée d'Italie laissé à Berthier, par intérim. Mais, par ses intrigues, Bonaparte réussit à faire donner définitivement ce commandement à Berthier, sa créature, et à faire envoyer Bernadotte en ambassade à Vienne. Ces éclaircissemens sont d'une haute importance politique, puisqu'ils précisent l'époque à laquelle Bonaparte fit ses premières tentatives pour renverser le gouvernement républicain, s'emparer du pouvoir, et établir sa domination.

Modène, qui se montra républicain ou plutôt ardent révolutionnaire en Toscane, en Piémont, dans la Valteline, tandis que ce même Bonaparte s'est engagé à marcher, s'il le faut, au secours du directoire!

La scission bien établie et ouvertement déclarée entre la majorité du directoire et la majorité du corps législatif, il importerait à celui-ci de prendre d'énergiques mesures contre des adversaires profondément versés dans l'art des révolutions; dans la pratique des mouvemens populaires; mais le corps législatif perd son temps en discussions futiles: il fallait décréter d'accusation les trois directeurs Rewbel, La Réveillère, Barras, qui méconnaissent et outragent l'autorité suprême des conseils; ordonner aux deux autres directeurs, Barthélemy, Carnot, de se rendre dans les salles législatives; appeler aux armes les habitans de Paris, et remettre au général Pichegru le commandement de cette insurrection, en la déclarant légale et faite au nom de la patrie en danger! Ainsi, le 13 vendémiaire, la convention avait mis la force armée aux ordres de Barras. L'avant-veille, le 2 septembre, ou 16 fructidor, mais seulement l'avant-veille (V. plus haut l'aveu sorti de l'imprimerie de S. A. R. le prince de Condé), les députés et généraux Pichegru, Willot se sont enfin déterminés à prendre l'initiative et à attaquer sans délai; mais il était déjà trop tard: les mesures offensives et défensives prises par le directoire étaient à peu près complètes; elles suffisaient pour effrayer les gens indécis; plusieurs députés, dont l'influence est grande dans les deux conseils, se jugent d'ailleurs invulnérables sous l'égide de l'opinion dominante à Paris, opinion si fortement prononcée contre le directoire. La population, cette masse inerte et si corruptible, leur semble assez forte pour décider la victoire en leur fa-

veur. Ces députés, qu'on peut appeler les honnêtes gens ; les niais politiques, se reposent pleinement sur l'efficacité des mesures législatives, en même temps qu'ils redoutent ces moyens extrêmes de salut public qu'ils trouvent illicites et même révolutionnaires : ils voient les hostilités flagrantes du directoire ; ils croient suffisant d'y répondre par des argumens d'avocat, et de discuter la cause avant de la défendre : de la sorte, ils consument le temps en plaidoiries, en messages, en récriminations oiseuses, en vains préliminaires ; chaque jour, chaque heure leur a apporté de nouvelles menaces, de nouveaux dangers ; et leurs seules armes sont encore, au signal du combat, des pamphlets et des articles de journaux ! C'est précisément sur ces indices de faiblesse et de maladresse à la fois, que les triumvirs fondent l'espoir du succès, en attaquant brusquement les conseils, pendant que ceux-ci nomment deux commissions pour examiner la conduite du pouvoir exécutif, et constater les griefs qui lui sont imputés. En se resserrant dans le cercle de leurs attributions ordinaires, en suivant avec exactitude la teneur des articles de l'acte constitutionnel, en se mettant à couvert dans les retranchemens d'une défensive morte, les conseils donnent un grand avantage à leurs adversaires, gens résolus, gens accoutumés, par le long usage des manœuvres révolutionnaires, à bannir tous scrupules, à se dégager des considérations morales, à aller droit au but. On peut assimiler la conduite du corps législatif à celle d'un particulier assez timoré pour ne repousser un spadassin qu'en observant les règles fixées pour le combat singulier. Des brigands en train de piller une habitation délibèrent-ils sur la moralité des moyens qu'ils emploient ? en voient-ils dont l'iniquité les révolte ? Les hommes

chargés de défendre, de sauver cette habitation, doivent-ils donc procéder avec mesure, amortir ou mesurer leurs coups? Mais l'ancien gouvernement (et cette réflexion se présente à chaque page de notre histoire, à chaque acte de notre révolution) a si bien décomposé le fond de la nation, il a engourdi à tel point les classes moyennes, en les privant pendant une si longue suite d'années de toute participation aux affaires de l'état, que, dans le cours entier de cette révolution, l'énergie ne se trouvera que dans l'action des anarchistes. De même, chez les peuples les plus dégradés de l'Europe, chez les Italiens du midi, ces hommes dont le métier est le meurtre et le vol sur les chemins, ont seuls une espèce de courage, le courage individuel: en tout pays les bandits savent tuer ou mourir! Mais en Suède, en Suisse, de l'autre côté de la Manche, aux États-Unis, et dans ces villes, dans ces peuplades où se trouvent des institutions représentatives, les honnêtes gens savent aussi ne pas manquer de vigueur pour défendre leurs lois et leurs propriétés, pour repousser les atteintes des méchans; du moins ils ne se laissent pas abattre ainsi qu'un vil bétail, comme ces troupeaux de sujets vieillis sous le joug des monarchies absolues ou sous le harnais des tyrans féodaux, comme les Français, en un mot.

La molle, la lâche conduite des députés, au moment de la crise, est d'autant plus étrange que les préparatifs des trois directeurs ne sont pas douteux; ils se font à vue, ils sont même tellement ostensibles que plusieurs membres des deux conseils sont informés, dès le 2, que le lieu de leurs séances doit être entouré par des soldats du directoire; que de nombreux détachemens de toutes armes sont déjà rendus à Saint-Denis, et sur plusieurs autres points aussi rapprochés

de Paris, en violation manifeste de cet article de la constitution : « Le directoire ne peut faire passer au-» cun corps de troupes dans la distance de six myria-» mètres de la commune où le corps législatif tient ses » séances, si ce n'est sur sa réquisition ou avec son au-» torisation. » Les indices de l'attaque sont si visibles, les informations si précises, que plusieurs députés ont, le 3, le temps de s'évader ; ce n'est même que bien avant dans la nuit suivante que le directoire a achevé tous ses préparatifs, et se croit assez assuré du succès pour commencer l'attaque.

Le 4 septembre, enfin, à trois heures du matin, le canon d'alarme donne le signal ; et, avant le jour, le jardin des Tuileries et les deux salles des conseils sont investis. Augereau s'avance, accompagné d'un état-major dans lequel se trouvent plusieurs chefs de bandes révolutionnaires, Santerre, Rossignol, Tunck, Châteauneuf-Randon ; la conduite d'Augereau, dans tout le cours de cette expédition, l'associe très-bien à de pareils conjurés ; la lâcheté des membres des deux conseils répond aussi parfaitement à l'audace du chef et de ses satellites. Augereau ne craint pas de se dégrader en arrêtant de sa main son collègue-député Pichegru ; ainsi, en 1749, le major général des gardes françaises s'honora d'arrêter le prince Édouard ! Plusieurs autres députés sont saisis en même temps, et aucun d'eux n'oppose la plus faible résistance. En même temps les députés complices des triumvirs se réunissent non loin du Luxembourg ; le conseil des Cinq-Cents va siéger à l'Odéon, et nomme une commission : Poulain-Grandpré, Chazal, Villers, Boulay (de la Meurthe), Syeyès, en sont les membres ; ce dernier, qui depuis très-long-temps n'assiste plus aux séances, s'empresse aujourd'hui de s'y

rendre : semblable à ces quadrupèdes d'une chétive espèce, si déplaisans et ignobles, subtils et malfaisans, mais craintifs, qui se tapissent dans l'ombre au bruit le plus léger, et qui, au premier indice d'un animal plus faible encore, s'élancent pour l'atteindre et sucer son sang. Cette commission fait révoquer en un quart d'heure les lois portées depuis quatre mois, et condamner à la déportation les directeurs Carnot, Barthélemy, et cinquante-trois députés, parmi lesquels on distingue Boissy-d'Anglas, Portalis, Barbé-Marbois, Camille Jordan, Tronçon-Ducoudray, Henri Larivière; les trois généraux Mathieu Dumas, Pichegru, Willot. Le directeur Barthélemy est arrêté, Carnot s'échappe; Dupont de Nemours, vivement inculpé, donne sa démission de membre du conseil des Anciens, et peut se retirer aux États-Unis. On a vu plusieurs fois, depuis 1789, le pouvoir qui sut se mettre en position de continuer à rendre des décrets, obtenir la soumission des Français ; mais on ne savait pas bien encore que ce privilége ou ce droit tînt à la possession même de la salle des séances; les sbires d'Augereau le prouvent aujourd'hui. Puisque les députés de la nation se sont laissé chasser, sans nulle résistance, du Manége et des Tuileries, la nation cesse de les avouer; elle obéit sans murmure à ceux qui, dans trois jours, dicteront leurs souveraines volontés, et les dateront de ce lieu devenu le sanctuaire des lois.

Les vainqueurs, étonnés de leur triomphe et de l'immobilité de la population de Paris, appréhendent de révolter la nation encore tout émue du souvenir des meurtres juridiques ordonnés par la convention; ils se gardent de frapper d'une mort soudaine cette multitude de proscrits, ils les dévouent au climat si contagieux de la Guyane. Boulay (de la Meurthe)

déclare du haut de la tribune : « La déportation doit » être désormais le grand moyen de salut pour la » chose publique ; les formes judiciaires ne peuvent » avoir lieu, dans ce moment, contre les conspirateurs » reconnus. » Lecouteulx, que sa conduite et ses opinions semblaient destiner à la déportation, montre néanmoins le courage d'un bon citoyen, mais il prouve qu'il n'entend rien aux coups d'état : il défend, comme le ferait un avocat, les proscrits, en faveur desquels aucune voix ne s'élève dans l'assemblée ; « Il faut, dit-» il, examiner les pièces avant de prononcer ; je n'en » vois aucune. Peut-on leur infliger, à cause de leur » opinion, la déportation, cette peine terrible qui arra-» che un citoyen à sa famille pour le bannir à deux mille » lieues ? » Car ce sont les plages affreuses de la Guyane qu'on désigne. Le conseil, rejetant tout ajournement, décrète l'urgence et délibère article par article, comme s'il s'agissait d'un règlement de simple administration.

Pour justifier aux yeux de la nation le coup d'état qu'il vient de frapper, le triumvirat Rewbell, Réveillère-Lepaux, Barras, publie les pièces et les renseignemens qui tendent à prouver que les proscrits ont conspiré en faveur de la royauté. Diverses lettres interceptées par la police du directoire avaient donné l'éveil au gouvernement. Un monsieur Dumoustier, agent des princes français, entretenait de nombreuses intelligences en Suisse : ce personnage, d'une excessive vanité, quoique dépourvu de talens et de fort petite noblesse, est l'un des émigrés qui ont été le plus funestes à la cause de la maison de Bourbon, tant ses intrigues étaient mal ourdies et bruyamment exécutées ; mais, on doit rendre cette justice à M. Dumoustier, son dévouement à la cause royale était sans bornes. Son fils, connu sous le nom de marquis Dumoustier,

non moins dévoué à la légitimité, prêta serment de fidélité à Napoléon, et entra dans le douzième régiment de hussards (dont était colonel M. Fournier, aujourd'hui lieutenant général), et y servit en qualité de trompette. Il était douloureux pour un émigré de sonner la charge contre les ennemis de l'usurpateur qui s'était assis sur le trône des Bourbons. Mais après la restauration (1814), ce personnage fera preuve du royalisme le plus pur, et recevra le digne prix de ses nobles sentimens ; quelques années plus tard, Louis XVIII enverra M. Dumoustier en ambassade : malheureusement, la nomination du souverain ne suffit pas pour donner les talens nécessaires dans les fonctions dont il décore le sujet ; on aura tort néanmoins d'attribuer à M. Dumoustier son ignorance en matière politique, car l'état de trompette de hussards n'est point, pour l'ordinaire, une école de diplomatie.

Aux indices que procurait au directoire l'interception des lettres de M. Dumoustier, se joignait une multitude de renseignemens positifs sur les conspirations tramées par les émigrés. On avait saisi à Paris, au commencement de cette année 1797, deux agens des princes Bourbons (Brotier, Laville-Heurnois). Pour sauver leur vie, ces agens firent toutes les révélations qu'on exigea d'eux, et leurs dépositions compromirent, quelques-unes même d'une manière grave, les membres les plus recommandables ou les plus influens des deux conseils. On avait arrêté à Bâle deux agens des Bourbons, Darté et Valdener, et leurs papiers avaient été saisis. Un autre agent des princes français, qui s'était également fixé à Bâle, Le Maître, venait d'être arrêté, et sa correspondance fournissait les preuves d'une conspiration royaliste, dans laquelle plusieurs membres des deux conseils étaient impliqués. Des témoignages

encore plus positifs sont fournis au directoire par le général en chef de l'armée d'Italie, et ils ont l'autorité d'une preuve matérielle. Voici la manière dont Bonaparte les a obtenus. Un particulier, Avenel en son nom, non noble, mais au temps de l'ancien régime tenant le rang d'un gentillâtre, vivait sur les bords de l'Aveyron : il s'était d'abord appelé de Launay, du nom d'une propriété de sa mère. Sa famille ayant eu par succession une propriété appelée Antraigues, le jeune Launay, suivant l'exemple d'une foule d'hommes obscurs, s'était affublé lui-même d'un titre féodal, et s'appelait comte d'Antraigues. Dès avant 1789, quelques intrigues avaient annoncé son caractère sous un jour équivoque, et depuis la convocation des états-généraux, il s'était fait apercevoir par des pamphlets politiques, par des manœuvres en basse diplomatie et par des conspirations prétendues royales et bonnes à fournir les sujets des pièces sur les théâtres des boulevarts. Cet aventurier, pour s'exprimer en un seul mot, s'était fixé à Venise, lorsque Louis XVIII eut établi sa résidence à Vérone (territoire vénitien). Il remplissait à la fois les fonctions de ministre secret du roi d'Espagne Charles IV, de ministre du roi de France Louis XVIII, et d'agent secret du ministère anglais. Accrédité près de la république de Venise, comme conseiller de la légation russe, il était le centre auquel venaient aboutir ou se rattachaient en définitive toutes les intrigues pratiquées en Allemagne, en Suisse, en Italie, contre la république française. D'Antraigues était parvenu à capter à un tel point la confiance et l'esprit du ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Venise, Drake, qu'il décidait de toutes les machinations que le cabinet de Saint-James ourdissait contre le gouvernement français dans le midi et dans l'ouest de la

France. D'Antraigues se laissa ou se fit arrêter lors de l'entrée des Français à Venise (V. 16 mai), où il prenait la qualité de ministre de Louis XVIII auprès de la sérénissime république. On le disait clandestinement marié à mademoiselle Saint-Huberti, ancienne actrice de l'Opéra de Paris, que Louis XVIII avait décorée du cordon de Saint-Michel. Conduit à Milan, il y est traité avec des égards marqués, il a plusieurs entrevues avec le général Berthier, chef de l'état-major de l'armée d'Italie, est enfin admis auprès du général en chef Bonaparte, et lui fournit les détails les plus étendus sur les intelligences et les négociations entretenues en 1795 et 1796 par Pichegru, commandant en chef sur le Rhin, avec le prince de Condé et le ministre d'Angleterre près la diète helvétique, Wickam; elles étaient à la parfaite connaissance d'Antraigues; tant par ses rapports confidentiels avec Louis XVIII que par son intimité avec le ministre anglais Drake, que son collègue Wickam tenait au courant de toutes ses intrigues contre-révolutionnaires. D'Antraigues rédige, sous la dictée de Bonaparte, un mémoire que Berthier fait copier, et ce mémoire, que d'Antraigues prétend lui avoir été remis, à Venise, par le comte de Montgaillard, et que Bonaparte dira avoir été trouvé dans le portefeuille dudit d'Antraigues, ce mémoire est rempli de calomnies, de faussetés avancées par ledit d'Antraigues, d'après une prétendue conversation qu'il annonce avoir eue avec le comte de Montgaillard. Cette pièce, sortie du cabinet du major-général Berthier, est envoyée au directoire. A ce prix, d'Antraigues obtient de Bonaparte d'être mis en liberté, un passe-port pour se rendre en Allemagne, et une gratification de mille ducats (environ douze mille francs). Nous garantissons l'authenticité des faits

ci-dessus rapportés, d'après des documens irrécusables.) En trahissant ainsi la cause de la royauté, d'Antraigues met le gouvernement français sur la vraie piste de tous les agens secrets de Louis XVIII, tant à Paris que dans l'étranger; le directoire est éclairé sur les desseins de Pichegru et de ses adhérens; et, quoiqu'il ne possède aucune preuve matérielle, aucun document original, les révélations faites par d'Antraigues ne lui permettent plus de douter de la réalité et de l'étendue de la conspiration [1]; elle est flagrante, elle est incontestable; mais des informations judiciaires ne sauraient avoir lieu, car le directoire ne possède point les pièces nécessaires pour prouver juridiquement l'accusation, et ne peut s'appuyer que sur les dires dudit d'Antraigues.

Aussi Girod-Pouzol, rapporteur au conseil des Cinq-Cents, se voit-il obligé de déclarer, le 24 fructidor, six jours après le coup d'état, à l'occasion des mesures extraordinaires qu'il convient de prendre pour sauver la patrie (V. Moniteur, n°. 345, an V): « La » commission n'a pu se procurer les pièces originales » qui servent de preuves contre les conspirateurs; » elle n'en a d'autres que celles qui ont été lues ici. »

Un autre rapporteur, J.-Ch. Bailleul, dans un rapport fait beaucoup plus tard sur cette conspiration (V. Moniteur, n°. 182 et suiv., an VI), dit: « Malheureusement nous n'avons jamais bien connu » le foyer de ces machinations et la main qui leur » imprimait le mouvement; tout ce que nous savons

[1] Le directoire était servi par plusieurs émigrés qui lui fournissaient d'utiles révélations, et dénonçaient les agens des princes. Entre plusieurs émigrés qui commettaient de telles lâchetés, nous citerons le fils de M. le duc de la Vauguyon (le prince de Carency), et M. Colleville, gentillâtre de Bayeux et ancien garde d'Artois

» de positif, c'est que le gouvernement anglais a constamment payé des agens de désordres et de crimes... » Nous ne retraçons pas à vos yeux tout ce qui précéda cette fameuse journée (18 fructidor); et nous » ne ferons pas aux royalistes l'honneur de discuter » leurs dénégations, que d'ailleurs ils n'ont jamais » soutenues avec trop d'opiniâtreté.... Quoique plusieurs conspirateurs ne soient pas nominativement » désignés dans les pièces, ils n'en sont pas moins coupables. Liés avec les auteurs, il est évident qu'ils » sont enveloppés dans la conspiration, quoiqu'on ne » puisse pas dire de chacun d'eux qu'il a fait telle » ou telle chose, ni désigner le rôle dont il était » chargé.... » Les pièces originales, relatives à la conspiration de Pichegru, de Moreau, ont été publiées en 1804, par le gouvernement (V. Moniteur, germinal an XII). Aucune dénégation ou infirmation n'ayant eu lieu contre ces pièces, depuis la restauration (1814) jusqu'à cette présente année 1824, les documens cités ont acquis une irrécusable authenticité, et l'historien est obligé de les considérer, de les admettre comme preuves légales.

Le directoire vient d'acquérir, par les révélations du général Moreau, de nouvelles certitudes sur la réalité de la conspiration; des instructions télégraphiques ont été envoyées à Strasbourg, à Moreau, le seul des trois généraux en chef qui n'ait pas ostensiblement épousé la cause du directoire. En réponse, Moreau s'empresse d'écrire au directeur renversé, Barthélemy (dans une lettre qu'il antidate, du 17 fructidor, veille de l'événement), qu'il a trouvé, plusieurs mois auparavant, dans un fourgon autrichien, des indices formels contre Pichegru : ce fourgon, assure Moreau, a été pris au passage du Rhin, le 2

floréal (21 avril), à Offembourg, vers trois heures après midi. En effet, il faut que ce soit bien exactement le jour même du passage, le 21 avril, ou le lendemain au point du jour; car le 22 après midi, les troupes belligérantes ont posé les armes, en conformité des préliminaires conclus à Léoben. C'est dans cette si courte campagne (pour se servir de l'expression même de Moreau), que les bureaux de l'état-major de l'armée ennemie ont été pris. « Les pièces » qui y ont été recueillies sont en chiffres, dit le gé» néral révélateur; les preuves en sont plus claires » que le jour, mais je doute qu'elles puissent être » judiciaires..... Pichegru a été assez prudent pour » ne rien écrire. Il ne communiquait que verbale» ment avec ceux qui étaient chargés de la corres» pondance, qui faisaient part de ses projets, et re» cevaient les réponses. Il est désigné sous plusieurs » noms.... » Ce n'est pas tout, et ici l'on ne sait ce qu'on pourrait alléguer pour justifier Moreau, soit envers Pichegru, soit envers le directoire : Moreau adresse, le 23 fructidor (9 septembre), sans perdre de temps (à l'instant que la nouvelle des événemens du 4 septembre (18 fructidor) arrive à Strasbourg, par les voies ordinaires), une proclamation à son armée; il y dit : « Il n'est que trop vrai que Pichegru » a trahi la confiance de la nation entière.... » La délation de cet ami de Pichegru, de celui qui servit sous ses ordres, qui en fut protégé, et auquel il dut sa promotion au premier grade, cette délation cause aux Français de tous les partis une surprise, pour ne rien dire de plus, qui s'allie mal à la considération que leur inspirent ses talens militaires. Il n'est pas un Français qui ne sente que Moreau aurait dû à son amitié pour Pichegru, de supprimer

des pièces qui l'inculpent, ou à son amour de la patrie, à son devoir de général et de citoyen, de les cacher moins long-temps. Les partisans de Moreau ont prétendu que ce général et son ami Pichegru, réunis dès long-temps, dans l'idée de délivrer la France de la tyrannie du directoire, étaient convenus que, si l'un d'eux échouait, l'autre ne songerait qu'à sa sûreté personnelle. Tout en admettant ce fait, la défection de Moreau et ses inculpations ne laissent pas que de flétrir son caractère; de telles précautions appartiennent à d'obscurs malfaiteurs, et non à des conjurés qui se proposeraient un but estimable.

Moreau n'avait nul besoin des papiers trouvés dans un fourgon autrichien, pour dire à son armée : « Il » n'est que trop vrai que Pichegru a trahi la confiance » de la nation entière. » Moreau avait eu directement connaissance des négociations et des intelligences pratiquées par Pichegru; il en savait autant que ce général. Moreau avait reçu plusieurs lettres de Louis XVIII; un des principaux agens de ce prince les lui avait remises en main propre, ainsi qu'une somme de seize mille ducats de Hongrie (environ cent quatre-vingt-dix mille francs). Sept ans plus tard, Moreau se réunit de nouveau à Pichegru; tous deux veulent renverser le gouvernement existant, et faire assassiner le chef de ce gouvernement; seize ans plus tard, Moreau se met à la tête des ennemis de sa patrie : il sert dans les rangs des barbares du Nord; et c'est au milieu d'eux qu'un boulet français vient mettre fin à ses jours !

Après le dépouillement des papiers trouvés par Moreau dans un fourgon autrichien, le directoire avait des preuves positives de la conspiration de Pichegru; car le général Klinglin, Français de naissance, passé

au service d'Autriche, était chargé par ce cabinet de suivre toutes les machinations qui pourraient être pratiquées en Alsace et sur la rive du Rhin, depuis Fribourg jusqu'à Carlsruhe ; il avait établi son centre d'opérations à Offembourg, chez la baronne de Reich, sa nièce, renommée par sa haine envers la révolution française, non moins que par un entier dévouement à la maison d'Autriche. Le général major Klinglin connaissait, dans toute leur étendue, les négociations ouvertes entre le prince de Condé et Pichegru ; et, depuis qu'elles étaient tombées sous la direction des généraux autrichiens, commandant en chef sur le Haut et sur le Bas-Rhin, Kinglin n'ignorait plus aucune des particularités relatives à Pichegru et à Moreau.

Les révélations de Moreau n'obtiennent pas faveur auprès du directoire; le général est privé de son commandement ; il n'éprouve d'ailleurs aucune espèce de persécution.

Le sabre d'Augereau a tout décidé le 18 fructidor. Que la nation croie ou ne croie pas à la conspiration, cette journée aura sauvé les spoliateurs et les concussionnaires attaqués dans les conseils ; elle établit l'oligarchie des trois directeurs Rewbell, Réveillère-Lepaux, Barras, et de leurs trois grands ministres, Merlin, Schérer et Talleyrand. Leurs desseins auraient échoué, s'ils se fussent renfermés dans le cercle des lois ; J.-Ch. Bailleul l'avoue : « Bannissons, dit-il, ces absurdes théories de prétendus principes, ces invocations stupides à la » constitution. » Pour se montrer tout-à-fait digne du titre de législateur, d'homme d'état, ce député aurait pu dire que, dans les grandes crises politiques, le salut de la patrie est la première de toutes les lois,

et que les formes ou les règles constitutionnelles doivent momentanément plier devant le salut de l'état ! mais J.-Ch. Bailleul raisonne bien, lorsqu'il dit aux députés qui pensent toujours que les crimes des personnes proscrites n'ont pas été prouvés, qu'on ne prouve pas la lumière. Les députés qui s'intéressaient le plus vivement aux proscrits avaient tous la conviction de leur culpabilité; la plupart étaient même secrètement leurs complices.

Les rigueurs de fructidor s'exercent aussi avec une activité extrême sur toutes les classes de citoyens. Les élections de quarante-neuf départemens sont déclarées illégales et nulles ; les autorités administratives sont suspendues, et la terreur va de nouveau planer sur la France ! Tel est le résultat des intrigues pratiquées dans l'intérieur de la France, par les agens des puissances étrangères, par les émigrés !!!

Le corps législatif, ainsi tronqué, devient l'instrument de la volonté des trois directeurs. Les lois qui rappelaient aux conseils plusieurs représentans, qui en rayaient quelques-uns de la liste des émigrés, sont rapportées. Si les émigrés rentrés ne sortent pas du territoire français dans le délai de quinze jours, et de Paris dans vingt-quatre heures, ils seront traduits devant une commission militaire, et fusillés sur-le-champ. Tous les noms rayés de la liste des émigrés dans les derniers six mois y sont reportés. Nul parent d'émigrés ne pourra voter dans une assemblée quelconque, qu'après les quatre années qui suivront la paix générale. Personne ne pourra remplir de fonction publique avant d'avoir juré haine à la royauté. La résolution émise, le 10 août précédent, par le conseil des Cinq-Cents, en faveur des fugitifs de Toulon, est rejetée ; Barras repousse de leurs foyers cette

foule de malheureux qui n'y rentreraient que pour déplorer ses barbaries. Des lois récentes ordonnaient la restitution des biens du prince de Conti et de la duchesse d'Orléans; elles sont révoquées. Tous les Bourbons doivent quitter le territoire français. Le directoire obtient la faculté de déporter les prêtres qui troubleraient la tranquillité publique; la loi du 24 août, qui rapportait toutes les dispositions pénales à leur égard, est elle-même rapportée. Nombre de fonctionnaires administratifs sont destitués. Le directoire est autorisé à nommer aux places vacantes dans les tribunaux et dans les administrations; places qui, suivant la constitution, devraient se remplir par les élections. Dans quarante-neuf départemens, les élections à toutes sortes de fonctions sont déclarées illégales et nulles. La loi qui défend aux sociétés de s'occuper de questions politiques (V. 25 juillet), celle qui recompose la garde nationale sédentaire (V. 12 août), celle qui retire au directoire le droit de mettre une commune en état de siége, sont rapportées. Les journaux et les feuilles périodiques sont mis, pendant une année, sous la surveillance de la police. Un des premiers actes du directoire, dans la nuit du 18 fructidor, a été le pillage des imprimeries; car la réprobation de la liberté de la presse fut toujours le signe le plus certain, l'infaillible symptôme du despotisme: cette hydrophobie morale atteint les misérables directeurs Barras, Rewbel, La Réveillère, comme elle tourmentera Bonaparte et Napoléon, dont la dictature et le principat seront une oppression continuelle de la pensée; cette rage saisira, plus tard encore, certains ministres aussi dépourvus de capacité administrative qu'imbus d'idées gothiques, par exemple, l'abbé de Montesquiou (V. 21 juillet 1814). Les propriétaires

éditeurs, imprimeurs de quarante-deux journaux ou recueils périodiques, tous se voient condamnés en masse, en bloc, à la déportation, suivant les conclusions d'un rapport fait le 8 par un député, commissaire-accusateur et porte-sentence des trois usurpateurs. Au surplus, ces imprimeurs et écrivains qui survivront se glorifieront, en 1814, d'avoir travaillé, en 1797, au renversement de la république; plusieurs en fourniront des preuves. Le directoire peut, à l'avenir, faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel de six myriamètres, et dans le lieu même de la représentation nationale. Le nouveau conseil des Cinq-Cents supprime la commission nommée pour examiner la conduite politique du directoire, relativement aux dispositions faites en Italie, surtout dans les républiques de Venise et de Gènes qu'il a subverties par esprit de rapacité, et encore dans la transaction clandestine entre le général Bonaparte et le gouvernement autrichien, transaction qui destine à cette puissance la possession du territoire vénitien.

Avec cette foule de dispositions législatives, établies d'avance par l'infatigable révolutionnaire Merlin (de Douai), le directoire et les deux conseils inondent les départemens et les armées d'adresses et de proclamations au peuple français, afin de montrer l'urgente nécessité des mesures prises pour la sûreté des personnes, des propriétés et des institutions républicaines, prêtes à s'engloutir dans l'abîme que creusaient les royalistes. Les biens des proscrits sont séquestrés; le directoire reçoit l'autorisation de pourvoir à leurs besoins et de les remettre en jouissance de leurs biens dès leur arrivée au lieu de la déportation; il a la faculté de déterminer ce lieu. Dorénavant les deux conseils, qui figurent une assemblée représentative,

seront une cour d'enregistrement des cinq despotes qui possèdent l'héritage et exploitent l'arbitraire de Louis XIV. Les dispositions actuelles, par lesquelles sont bannis et proscrits en masse les dissidens politiques, ressemblent, en effet, aux mesures qu'amena l'édit de 1685. L'histoire de France est tellement surchargée de faits injustes et barbares, qu'il y a fort peu de sinistres mesures émanées des divers gouvernemens apparus durant cette révolution, qui ne soient des imitations des siècles antérieurs.

Dès ce jour les prisons se rouvrent; les listes d'émigrés reçoivent de nouveaux noms; les spoliations recommencent; les hommes qui, naguère, couvraient la France de ruines, de cadavres et d'échafauds, relèvent leurs bras sanglans et secouent de nouveau les torches révolutionnaires.

Merlin, rapporteur de l'odieuse loi des suspects, autrement loi du 17 septembre 1793, obtient la récompense qu'il a si bien méritée dans cette crise par ses travaux, et comme ministre de la justice; il s'élève au directoire. Ancien membre du comité de sûreté générale, il remplace Carnot, ancien membre du comité de salut public. Un autre complice du 18 fructidor, en qualité de ministre de l'intérieur, qui s'est livré à toutes les ambitions que rêve l'homme médiocre, et qui ne peut atteindre à la réputation en aucun genre, qu'il fasse bien ou mal, l'inévitable François (de Neufchâteau), devient le cinquième des premiers magistrats imposés à la France sous un costume romain.

On s'étonne peut-être que Carnot, sincère et ardent républicain, soit sacrifié sans pitié par ses trois obscurs camarades, Barras, Rewbell, Réveillère-Lepaux; on se demande comment ils ont eu l'impru-

dence de se priver d'un collègue qui, suivant l'opinion générale, sut organiser la victoire : l'étonnement cessera si l'on fait attention que la présomption accompagne toujours l'incapacité ; et les triumvirs possèdent l'une et l'autre à un très-haut degré ! Carnot eut sans doute le grand mérite de combiner les opérations militaires exécutées en 1794, 95 et 96 ; mais les talens supérieurs de plusieurs des généraux chargés de l'exécution doivent aussi être comptés pour beaucoup dans les prodigieux succès qu'ils obtinrent ; et si les armées républicaines, sous le commandement de Jourdan et de Moreau, essuyèrent en 1796 de notables revers, on doit les attribuer en partie aux négociations ouvertes entre Pichegru et les généraux autrichiens, négociations qui facilitèrent à ces derniers les moyens d'opérer militairement comme ils le trouvaient convenable.

En outre, la commission intérieure chargée par le comité de salut public en 1794, 95, de la confection des plans d'opérations, réunissait d'Arçon, Danissy, Lafitte, Boisdeffre, Grimoard, talens militaires du premier ordre ; elle disposait des dépôts de l'ancien régime, c'est-à-dire d'un recueil immense de projets, de mémoires, produits des travaux des militaires instruits ou célèbres qui, depuis deux siècles, avaient énoncé et discuté toutes les mesures offensives et défensives que pouvaient comporter la sûreté et la gloire militaires de la France. Carnot avait puisé dans les travaux de cette commission la plupart des projets adoptés par le comité de salut public ; il avait secondé, avec autant d'énergie que d'habileté, la ferveur enthousiaste d'une nation essentiellement belliqueuse ; mais le cabinet dirigeant du Luxembourg ne croyait plus en 1797 avoir besoin du génie mili-

taire de Carnot; sa probité sévère et sa réputation d'excellent citoyen déplaisaient également à ses collègues; des motifs de vengeance personnelle, joints à des intérêts de cabale, déterminèrent les triumvirs à mettre le nom de Carnot dans l'urne de l'ostracisme. Les directeurs regardaient la guerre continentale comme à peu près terminée, et pensaient en conséquence que les talens de Carnot leur devenaient aussi inutiles que les connaissances pratiques de Barthélemy, dont le talent diplomatique avait consisté principalement à assoupir en 1792 et jusqu'en 1795 la politique des régences suisses. Quant à la perte de ce dernier, elle fut résolue aussitôt que le directoire eut acquis la preuve de son adhésion aux desseins contre-révolutionnaires de Pichegru et de ses partisans.

On fait honneur à Carnot d'avoir deviné, pénétré le génie de Bonaparte, et de lui avoir fait donner le commandement de l'armée d'Italie. Carnot, il est vrai, désigna ce républicain à Barras comme un jeune militaire qui donnait les plus grandes espérances, et qui, vraisemblablement, acquerrait une grande gloire militaire; en cela Carnot ne s'est pas trompé; mais ce n'est point à lui que Bonaparte doit la haute fortune à laquelle il parvint avec tant de rapidité : il est notoire, incontestablement avéré que les services rendus le 13 vendémiaire (5 octobre 1795) par ce jeune général placé, d'après les conseils de Carnot, sous les ordres de Barras; que la faveur résultant de cette journée pour le citoyen d'Ajaccio, vainqueur des Parisiens; que son mariage, ajusté par le même Barras, ont déterminé sa promotion au commandement de l'armée d'Italie!

Les triumvirs usent avec la dernière barbarie de la victoire qu'ils viennent de remporter : les déper-

tés envoyés à Sinamary, dans la Guyane française, seront traités, pendant leur voyage, jusqu'au port d'embarquement, et, pendant la traversée, comme de vils malfaiteurs. On les transporte sur la route de terre, comme des bêtes féroces, dans des cages à barreaux de fer; leurs gîtes sont ces étroites et fétides prisons où, suivant des usages qui font la honte de l'ancienne magistrature, on renferme indistinctement toutes sortes d'accusés et de criminels. A Rochefort, on les enfouit dans l'entre-pont du bâtiment déjà prêt à voguer vers le lieu de l'exil, sous la ligne; là, pendant cinquante jours de traversée, ils éprouvent les déchiremens de la faim, les cuisantes ardeurs de la soif, les privations si douloureuses de jour et d'air vital. Rendus au fort de Sinamary, ils sont resserrés dans des cases qui servaient autrefois de prisons pour les nègres-marrons. Ces cases, à peu près semblables aux cabanons de Bicêtre, n'ont ni lits, ni tables, ni chaises, aucun meuble, aucun ustensile; chaque prisonnier n'y trouve qu'un hamac; chacun reçoit pour nourriture d'un jour une ration de biscuit de dix onces, une livre de viande salée, avec un verre de rhum pour corriger l'eau saumâtre. C'est dans ces hideuses huttes, remplies d'insectes venimeux et dégoûtans, que sont jetés solitaires, sans consolation et sans espoir, des généraux et des fonctionnaires d'un ordre relevé, des hommes entourés, pour la plupart, de la considération que leur avaient acquise leurs qualités sociales. C'est au fond de ces affreuses gémonies que doivent s'éteindre dans une agonie des plus douloureuses des hommes distingués par leurs talens, leurs services : les généraux Pichegru, Murinais, Willot, Aubry, Ramel, ainsi que Barbé-Marbois, Barthélemy, Troncon-Ducoudray, Lafond-

Ladebat, citoyens recommandables. Les trois Tibères du Luxembourg, Rewbell, Barras, La Réveillère-Lepaux, restes flétris de la convention, sont-ils donc, en laissant la vie à leurs victimes, moins cruels que Robespierre, Couthon, Fouquier-Tinville? Et ce zélé rapporteur des décrets de fructidor, Boulay (de la Meurthe), ne doit-il pas s'assimiler à Barrère ou à Saint-Just, rapporteurs habituels du comité de salut public?

Néanmoins on aperçoit dans cette proscription, œuvre du directoire, une progression décroissante non de fureurs, mais d'atrocités. Mais on ne peut lui savoir gré de ce qu'il ne fait pas couler le sang en ruisseaux: le directoire ne tue pas, mais il fait mourir à petit feu. Les actes des premiers terroristes ont été les plus féroces: les tyrans qui suivent ont craint de reproduire des scènes capables de révolter les citoyens. Ainsi, du massacre des prisons on en vint à l'assassinat méthodique du tribunal révolutionnaire, de là aux fusillades des commissions militaires, et enfin à la déportation. « Le sang n'a pas coulé, remarque avec » bénignité le député Boulay (de la Meurthe), en » parlant du 18 fructidor; aucune tache de sang n'a » souillé cette journée.... La déportation doit être dé- » sormais le grand moyen de salut pour la chose pu- » blique. Cette mesure est avouée par l'humanité. » Froidement barbares, ces hommes joignent la dérision aux raffinemens de l'assassinat. Carrier (V. 16 décembre 1794) n'aurait-il pas pu dire de même, que le sang n'avait pas coulé dans la Loire? Car, on ne verse pas plus le sang des personnes qu'on noie, que celui des personnes qu'on déporte: le monstre de Nantes déportait aussi: il appelait les noyades des déportations verticales.

Trois magistrats d'exécution, s'emparant dans une république de tous les pouvoirs divisés par la loi, proscrivant arbitrairement les représentans de la nation, sont les plus odieux oligarques. Il ne tient pas à eux que ce coup d'état ne soit immédiatement suivi de mesures plus exagérées et plus étendues. (V. 16 octobre.) Ils ne cesseront de les demander ou de les reproduire, durant les deux années qu'ils resteront en fonctions. Cette journée de fructidor a prouvé que les secousses politiques ne cesseront en France d'être violentes, et que l'établissement d'une république y est impossible ; enfin, cette journée met le comble aux calamités, en préparant les voies à la révolution qui doit courber la France sous le joug militaire.

Si, après tout ce qui vient d'être dit, il importait de rechercher et d'analyser les causes éloignées du succès qu'obtient la majorité du directoire, on parlerait, en premier lieu, de cet abandon dans lequel les conseils paraissaient laisser les armées, du peu de considération qu'ils montraient aux généraux et aux militaires distingués : les conseils ayant négligé de se donner les troupes, les trois directeurs y pensèrent ; ils dépêchèrent un émissaire à Bonaparte, dont l'influence était considérable et pouvait être décisive. Ce général, qui se croyait mal vu des conseils, outré des véhémentes sorties faites contre lui dans leur enceinte comme au dehors, jaloux ou impatienté des éloges prodigués outre mesure à Pichegru dans nombre de feuilles journalières et de pamphlets, se jeta du côté d'où les sollicitations lui étaient venues. Le grand nombre de journaux et leur virulence conduisirent de même à cette catastrophe. Il paraissait depuis plusieurs mois au delà de deux cents feuilles périodiques, dont environ une douzaine du bord des jacobins, au-

tant peut-être qui, voulant de bonne foi soutenir la constitution de l'an III, exhortaient les partis à l'union ; toutes les autres attaquaient le gouvernement, et parmi ces dernières on en distinguait quatre ou cinq qui ne déguisaient pas l'avantage de revenir au plus tôt à la royauté. Presque tous ces journalistes abusaient du droit d'écrire ; chacun, se faisant l'interprète de l'opinion publique, déversait l'outrage et la calomnie sur les personnages d'un parti contraire au sien. Il n'y en avait pas un qui ne se crût un Addisson, un Mallet-Dupan, le vrai régulateur de l'État, et qui ne se figurât que le sort de la France était dans son écritoire : il n'y avait pas un pamphlétaire salarié du parti royaliste, comme Richer-Serizy, Fontane (pair de 1814), qui ne se constituât le premier champion, le champion nécessaire de Louis XVIII, et qui ne restât persuadé que ce prince allait lui devoir sa couronne.

Les députés qui conduisaient les deux chambres, hâtèrent imprudemment leur marche rétrograde vers l'ordre et la justice. S'appuyant trop sur la bonté de leurs intentions et de leurs principes, ils mirent de la fougue où la temporisation devait produire un effet salutaire ; ils provoquèrent des mesures prématurées (V. 17 juin) ; et, lorsque les directeurs allaient fondre sur eux, manquant de résolution, ils ne mirent aucune vigueur dans la défensive, ils ne surent pas prévenir les atteintes en frappant eux-mêmes. Une partie de la commission envisagea le coup de main que Pichegru et Willot s'étaient enfin décidés à faire sur le Luxembourg, comme une violation manifeste de la constitution, violation dont les conseils mériteraient de se voir accusés par la France entière ; elle affirmait que le directoire n'était pas aussi redoutable qu'on se l'imaginait ; qu'il n'oserait encourir l'indigna-

tion publique par des actes de violence contre les conseils ; qu'il n'oserait violer une constitution en exercice depuis près de deux ans, et par laquelle il existe : tels étaient les motifs de sécurité de ceux-là même qui virent et tous ces actes d'audace des comités de la convention, et précédemment les attaques si terribles des anarchistes ; ces dissertateurs ne conçoivent pas néanmoins que les mêmes hommes avec leurs élèves et leurs confidens osent reproduire de semblables entreprises ! L'académicien Pastoret (pair de 1814), qui fit à l'assemblée législative (V. 30 juin 1792) ce rapport si verbeux et si plein d'oiseuses divagations sur la journée du 20 juin, ce rapport si riche en considérations générales, et si pauvre en mesures positives de réparation et de préservation, Pastoret est aussi l'un des pâles flambeaux de la commission des Cinq-Cents à laquelle il a dit : « Nous avons la force morale ; nous » l'opposerons à celle des canons. » Mais, où réside cette force morale, et à quel degré faudra-t-il la porter ? Est-ce la force morale qu'on trouve dans les salons des gens riches où les députés sont accueillis, parce qu'ils prêchent hautement contre le jacobinisme ? Est-ce là force morale qui se déclare dans les spectacles où l'on fait des allusions en leur faveur et contre le directoire, contre Merlin ou Schérer ? La croit-on dans les dîners splendides donnés aux députés, parce que l'on y boit à l'espérance d'un meilleur ordre de choses ? Qu'est-ce qu'une pareille force morale ? Une foule éparse d'honnêtes gens, de gens paisibles et timides, est-ce donc une force ? Ces raisonneurs de tribune ne comprennent donc pas que si, avec le temps, l'opinion publique ruine la tyrannie, elle n'est rien au moment même du combat. Jamais la force morale fit-elle dévier un boulet de canon ? Ils n'ont pas soupçonné la faiblesse

actuelle de cette puissance morale, lorsque les Parisiens voyant arriver la crise, tout épouvantés encore de la mitraille du 13 vendémiaire qui mit si rapidement en éclat cette puissance, refusent, malgré les plus vives exhortations, de s'enrôler dans leurs sections pour la garde nationale qu'a voulu recréer la loi du 12 août.

Il est encore une multitude de petites causes obscures qui déterminèrent la fatale journée de fructidor ; par exemple, la haine de Barras envers Carnot, la convoitise du directoriat qui s'est insinuée dans l'âme du praticien Merlin, et auquel il ne peut atteindre que par le succès de la conjuration ; l'éloignement qu'a le ministre Talleyrand pour quelques personnes en place ou qui pourraient s'y remettre ; l'ambition que nourrit le ministre Schérer, d'obtenir, avec le commandement d'une armée, l'occasion d'enlever de riches dépouilles, non à l'ennemi, mais à quelque riche contrée d'Allemagne ou d'Italie ; ajoutons encore l'antipathie réciproque des royalistes et des constitutionnels de l'an III ; la destitution, trop étendue et trop rapidement faite par le député Aubry, dans les derniers temps de la convention, des jacobins et des commissaires dans l'administration militaire et sous l'uniforme de général ; la jalousie dont Hoche se sent animé au seul nom de Pichegru ; la furibonde animosité du directeur La Réveillère-Lepaux, grand théophilanthrope (*V.* 20 avril) contre les prêtres insermentés ; le culte catholique excitant jusqu'à la rage la colère de ce fondateur d'une secte de théistes ; c'est dans ce personnage une hydrophobie religieuse : l'image du Vicaire de J. C. effraie ce pontife des croyans de la simple nature, qui voit le Pape le poursuivant sans relâche, les doigts étendus pour lui remettre ses

péchés et lui donner sa bénédiction. Si Pascal, se survivant à lui-même, se croyait toujours près de tomber dans un torrent, La Réveillère se croit toujours au moment de son immersion dans un bénitier. Enfin, mille petits moyens, mis en œuvre par l'ignoble machiavélisme de la police du directoire, contribuèrent à la révolution de fructidor. Mais les intrigues et les petites corruptions pratiquées par les émigrés et les agens des puissances étrangères, l'indécision et la faiblesse du général Pichegru, la lâcheté et les forfanteries de cette foule de petits écrivains salariés, qui se flattaient de rétablir la royauté, en se déchaînant dans leurs feuilles contre le gouvernement républicain; ces causes majeures précipitèrent la catastrophe, et la rendirent irrémédiable.

Il ne faut pas croire (les événemens qui ont eu lieu jusqu'au 1^er^. avril 1814 l'ont prouvé) que le rétablissement de la royauté fût résulté de la journée du 18 fructidor, dans le cas où le succès de cette journée eût été décidé en faveur de Pichegru et de ses adhérens. Il y avait dans la masse de la nation trop de principes de liberté et d'égalité, trop d'intérêts républicains, et un trop vif enthousiasme de gloire militaire, pour qu'une aussi grande et aussi subite transformation dans la nature du gouvernement pût avoir lieu sans des déchiremens et des convulsions incalculables; aucun général n'avait encore fait fortune, et, à l'exception du général Moreau dont la faiblesse de caractère était bien connue, tous les généraux de quelque renommée étaient encore franchement républicains. Bonaparte était dévoré d'ambition, mais son premier intérêt exigeait qu'il affectât un grand amour pour la liberté, et très-certainement il n'aurait pas trahi la république en faveur des

Bourbons. Les généraux Masséna, Bernadotte, Jourdan, Hoche, Brune, Kléber, placés en première ligne militaire, n'auraient, dans aucun cas, transigé avec la monarchie : ils se seraient dévoués pour le salut de la république. L'influence que ces généraux exerçaient sur l'esprit des soldats, et la juste considération acquise à leurs talens militaires, n'auraient pas laissé un moment incertain le triomphe de leur cause; et une guerre civile, excitée par le parti royaliste, aurait entraîné son entière extermination. Toutes les passions de gloire, d'ambition, de cupidité, que la révolution avait soulevées dans le cœur des Français, étaient encore extrêmement vivaces; il fallait que le luxe et la corruption usassent l'esprit républicain, et il fallait en outre qu'une longue tyrannie militaire produisît une lassitude générale, et désintéressât en quelque sorte (si l'on peut parler ainsi) la masse de la nation sur un changement de gouvernement. Le besoin du repos et le sentiment d'une liberté légale font les contre-révolutions; de même que la continuité d'actes arbitraires exercés par l'autorité, quelle qu'elle soit, et l'absence de la liberté et de la sûreté pour les sujets, font les révolutions!!!

Les habitans de Paris ont donné, sous le règne de la convention, un exemple, unique dans l'histoire, du degré d'abjection et de servilité où peut descendre une immense population; au 18 fructidor, ils montrent la même lâcheté, la même soumission aux ordres du directoire : ils ne tentent pas la moindre résistance, ils ne se permettent pas une plainte, un murmure; les députés proscrits sont enlevés, sans que la plus petite tentative soit faite pour les délivrer! Au surplus, une anecdote va montrer la terreur qu'inspiraient, même hors de France, les jacobins con-

ventionnels qui siégeaient au directoire. Un des principaux agens secrets de Louis XVIII (celui-là même qui a pressé le général Pichegru de prendre un parti décisif, le comte de ***) échappe par miracle aux arrestations de fructidor; il ne craint pas de se rendre à Lille, et parvient à obtenir de lord Mamelsbury, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, un rendez-vous que le diplomate assigne à sept heures du matin, sur un point convenu des remparts. L'émigré l'invite à envoyer un courrier à son gouvernement; il est encore facile de sauver les déportés; le vaisseau qui doit les transporter à la Guyane, doit faire voile de Rochefort; le lieu de l'embarquement est connu; le ministère anglais n'a qu'à donner l'ordre à trois ou quatre frégates de croiser sur les côtes de l'Ouest, elles s'empareront du bâtiment républicain : l'évasion des déportés occasionera une grande commotion en France et frappera de terreur le directoire; etc. Lord Mamelsbury, qui n'a consenti au rendez-vous que sur l'assurance qui lui a été donnée qu'en cas de refus, l'émigré se rendrait publiquement chez lui, lord Mamelsbury, saisi de frayeur à son aspect, et trouvant à peine la force de s'exprimer, dit : « Comment, vous avez osé » venir à Lille! vous ne craignez pas d'être fusillé! Je » vous en prie, je vous en prie, quittez-moi; laissez- » moi avoir l'air de me promener, comme je fais tous » les matins. Mais, allez-vous-en, je vous en conjure..... » Avez-vous besoin d'argent? Cent, deux cents guinées? » je les enverrai dans une heure, chez la personne où » vous êtes caché... Je ne puis pas envoyer de cour- » rier; on prendrait les dépêches... Je ne puis pas me » décider à écrire... Je vous le demande en grâce, quit- » tez-moi; vous me faites courir le plus grand risque. » Si le directoire savait que j'ai eu une conférence avec

» M. le comte de ***, il me ferait arrêter; il me fe-
» rait guillotiner comme un simple particulier... Sau-
» vez-vous ! sauvez-vous ! ne me compromettez pas
» plus long-temps. » Cette entrevue de demi-heure, pendant laquelle lord Mamelsbury était plus mort que vif, eut lieu le 7 septembre. Il est bon d'observer que le ministre plénipotentiaire envoyait tous les jours un courrier à sa cour, et que ses dépêches n'avaient jamais été retardées ou inquiétées, depuis son arrivée à Lille. Au surplus, le négociateur anglais ne témoignait pas de mécontentement, et voyait avec indifférence la catastrophe de fructidor.

En provoquant et en soutenant ce coup d'état, le général Bonaparte n'a pas réussi dans son dessein de parvenir au pouvoir, parce qu'il a été mal secondé par les officiers généraux envoyés pour surveiller et diriger la révolution projetée; il y arriverait plus tard, si son âge ne l'éloignait pas et pour long-temps du directoire; il ne lui restera donc, pour satisfaire son ambition, qu'à employer la violence : c'est ce qu'il fera dans les grands jours de brumaire (V. 9, 19 novembre 1799), aidé de son frère Lucien, président, et de quelques membres du conseil des Cinq-Cents.

15 sept. Une loi exclut les ex-nobles des fonctions publiques, et les prive de l'usage des droits politiques.

17 sept. Les conférences suivies à Lille, depuis le 6 juillet, pour traiter avec l'Angleterre, sont rompues par le directoire. Elles ont fait connaître que le cabinet de Londres consentirait à la paix, si celui de Paris permettait à la Hollande de céder le Cap de Bonne-Espérance; car le ministère anglais s'inquiète peu

du sort de la maison de Bourbon, et signera la paix avec le gouvernement régicide, s'il obtient des avantages commerciaux; mais les politiques du Luxembourg veulent, au contraire, dans ce moment, la continuation de la guerre maritime, afin d'éprouver moins d'obstacles à leurs nouveaux projets de spoliations en Italie et en Suisse (V. 28 décembre, 28 janvier 1798). Le négociateur britannique prenait pour base le système des compensations, tandis que le directoire voulait transiger séparément avec chaque puissance, et repoussait tout arrangement de commerce, annonçant en outre qu'il maintiendrait l'absolue prohibition des marchandises anglaises.

En conséquence, le directoire s'est efforcé de diviser les cabinets de Vienne et de Londres; mais, par cela même, il leur a fait mieux sentir l'avantage de ne jamais s'abandonner effectivement, quelque forte que puisse devenir la pression des circonstances pour l'un d'eux, et quelque apparence diplomatique que les chances de la guerre les amènent à revêtir aux yeux de l'ennemi commun. Que leur alliance soit ostensible ou non, ils ne cesseront d'envisager du même œil les empiétemens de la France. Quant aux interdictions commerciales, les denrées du tropique et les marchandises de fabrication anglaise n'en deviendront que plus recherchées en France, où les unes et les autres arrivent par la voie de Hambourg; le surhaussement dans les prix de la vente augmentera le bénéfice des vendeurs. Au reste, les premiers négociateurs français (Letourneur, Maret) s'étaient rendus à Lille le 6 juillet, paraissant disposés à conclure avec l'envoyé britannique; ceux qui les ont remplacés immédiatement après le 18 fructidor (Treil-

hard, Bonnier), avançant des prétentions hautaines, décident la rupture.

Si le directoire, à la veille de signer la paix avec l'Autriche, s'arrange avec l'Angleterre, que fera-t-il de quatre cent mille soldats accoutumés au tumulte des armes? Leur reflux dans l'intérieur n'occasionerait-il pas des commotions? Ces trois ou quatre mille généraux et officiers supérieurs, qui n'auraient plus de lauriers à moissonner, de riches dépouilles à ravir aux vaincus, n'oseraient-ils pas attaquer ces avocats qu'intronisèrent leurs victoires? Appréciant la gravité de ce danger, les directeurs éloigneront le jour de la paix générale; ils poursuivront la guerre contre l'Angleterre, assurant ainsi leur propre tranquillité, garantissant leur dictature, en employant contre cet ennemi, et dans des expéditions maritimes, une partie de ces hommes redoutables (V. 19 mai, 22 août, 12-20 octobre 1798), et après que d'autres divisions auront ouvert deux grandes scènes de carnage et de dévastation sur les bords du Tibre et de l'Aar. C'est à ce prix que Barras et ses collègues assureront leur repos dans la jouissance du pouvoir suprême.

19 sept. Le général Hoche meurt à vingt-neuf ans. Sa mort est généralement attribuée au poison, quoique, d'après le témoignage des gens de l'art, l'ouverture du corps n'ait présenté que des indices équivoques. Mais on sait bien que ce témoignage, publié dans des conjonctures politiques d'une nature grave, peut ne pas sembler une preuve. Il est, au contraire, certain que la politique du directoire fructidorisant consiste à se défaire des généraux dont le caractère prononcé, ou les talens supérieurs, ou la haute réputation offusquent ces cinq magistrats sans renommée, sans mérite

et sans popularité. Moreau est réformé, quoiqu'il ait dénoncé Pichegru, déjà proscrit. Bernadotte sera jeté malgré lui dans la carrière diplomatique (V. 13 avril 1798). Bonaparte sera lancé sur les mers, dans l'espoir que sa fortune échouera : on l'enverra dans la baie d'Aboukir avec le même dessein particulier qui fit envoyer Hoche dans la baie de Bantry (V. 24 décembre 1796).

On rend une loi d'après laquelle toute rente per- 30 sept.
pétuelle ou viagère, ainsi que toutes les autres dettes de l'état, anciennes et nouvelles, liquidées ou à liquider, seront remboursées, savoir : deux tiers en bons au porteur, libellés, dette publique mobilisée, lesquels bons ne seront échangeables qu'en biens nationaux, et seront reçus en paiement de la portion du prix payable avec la dette publique. Le troisième tiers, conservé comme valeur numérique, sera inscrit sur le grand livre, et portera un intérêt de cinq pour cent payable par semestre. Ce troisième tiers (tiers consolidé) est le principe de la dette publique. Les bons dits deux tiers perdent, à l'instant même de leur émission, de soixante-dix à quatre-vingts pour cent. « Le » système de la dette publique (disait l'abbé-ministre » Terray aux membres de l'assemblée du clergé) com- » promet l'autorité souveraine; il est des cas où le » gouvernement peut et doit se constituer juge des » engagemens qu'il a été forcé de contracter; il importe » surtout d'affranchir l'autorité royale de la dépen- » dance du besoin. » Citoyens, qui ne voulez pas être surchargés inutilement, entendez-vous la doctrine d'un prêtre-ministre d'un roi absolu?

Cette banqueroute est la sixième banqueroute générale, ou à peu près complète, faite par l'état depuis

l'avénement de Henri IV : 1°. par Sully, qui réduisit arbitrairement les intérêts accordés aux prêteurs sous les règnes précédens, et affecta les à-comptes déjà payés au remboursement des capitaux ; 2°. par Desmarets, à la fin du règne de Louis XIV ; 3°. par le duc de Noailles, chargé de l'opération du *visa* sous la régence ; 4°. par l'abbé Terray, en 1770 ; 5°. par l'extinction de quarante milliards de papier-monnaie, assignats ou mandats : total, six banqueroutes en deux siècles. Ainsi chaque génération a pu en voir une. En outre, il faut ajouter à cette énumération les infractions moins considérables à la loyauté publique, telles que les suppressions arbitraires, les retranchemens partiels, les refontes des monnaies, les liquidations, etc., etc., etc.

Mais, à partir seulement de 1770, le rentier de l'état a eu, par l'opération de Terray, son écu de vingt-quatre sous transformé en pièce de douze sous ; et aujourd'hui, par l'opération des directeurs, sa pièce de douze sous se change en pièce de six sous.

La loi qui prononce la banqueroute est suivie de la loi qui rétablit le pernicieux impôt des loteries. Sa suppression (V. 15 novembre 1793) était le seul bien opéré par la convention. On l'attend de nouveau en 1824 !!! Quand on a proclamé, quand on met en usage les grands principes de morale publique, le gouvernement et les chambres ne voudront plus sans doute d'un profit aléatoire calculé sur une trop inégale répartition de chances, profit qui, par cela seul, est illicite et condamnable. Il est prouvé que les bénéfices du gouvernement sont du tiers des mises ; et ce jeu est celui où les joueurs ont, pour la plupart, le moins de fortune. Les loteries ne présentent que l'excuse de mettre accidentellement en circulation cet argent que

l'avare enfouit, et elles sont la cause indirecte d'une infinité de vols et de suicides. Il est démontré, par des calculs positifs, que la chance contre les pontes est, à la loterie royale, de vingt-sept à vingt-huit pour cent; au jeu de trente-un, cette chance n'est que d'un et demi pour cent; elle est de six pour cent au biribi. Ajoutons que l'agiotage, les tontines, le trafic des effets publics, sont autant de loteries. Pour juger des effets produits par la loterie royale (et elle se tire quinze fois par mois et cent quatre-vingts fois par an, c'est-à-dire tous les deux jours), il suffit de dire que les bouchers de Paris vendent beaucoup moins de pots-au-feu la veille du tirage : ainsi, l'artisan, l'ouvrier, l'homme du peuple privent leur famille de viande et presque de pain pour jouer à la loterie!

Une proposition au conseil des Cinq-Cents est faite par Boulay (de la Meurthe) (V. au 4 septembre). Dans un discours apologétique des événemens du 18 fructidor, discours prononcé le 5 octobre, il a demandé que ce jour mémorable où la patrie a été sauvée sans effusion de sang, devînt un jour de fête. Chargé de présenter un rapport sur des mesures de salut public, au nom d'une commission qui se compose, outre lui-même, des conventionnels et jacobins Syèyes, Jean Debry, Oudot, Engerrand, Lamarque et Ludot, il propose aujourd'hui d'expulser à perpétuité du territoire français tous les nobles et anoblis, tous ceux qui ont fait partie des maisons civiles et militaires du roi, des membres de la famille royale et des princes du sang; les femmes d'émigrés, même divorcées, si elles ne sont pas remariées; les maîtres de requêtes; les gouverneurs et lieutenans du roi, les ambassadeurs et les ministres; les présidens, procu- 16 octobre.

reurs généraux, et tous les membres des parlemens, etc., etc. Quelques exceptions sont proposées en faveur de ceux qui ont servi la révolution (M. de Talleyrand est à la tête de ces exceptions) : on vendra les immeubles des bannis ; le prix de la vente, le tiers préalablement déduit, pour indemniser l'état des frais de la guerre, sera converti en marchandises nationales qu'on fera passer aux propriétaires. Ces mesures, excitant une vive désapprobation chez plusieurs membres, Boulay (de la Meurthe), sensible à la honte de les avoir proposées, ou plutôt, s'attendant à la mortification d'un échec, retirera son rapport trois jours après. Ce législateur, si jaloux d'assurer l'existence de la république par d'iniques spoliations et des mesures révolutionnaires, deviendra l'un des principaux fonctionnaires de la police perfectionnée de Napoléon Bonaparte : nouvelle preuve que le despotisme a beau changer de forme et de titre, il trouve toujours, pour soutiens et fauteurs, les apôtres de l'injustice.

17 octobre. Le traité de paix de Campo-Formio, hameau du Frioul, près d'Udine, est conclu. Les signataires sont : le général Bonaparte, le comte Louis Cobentzel. L'Autriche cède à la France les Pays-Bas, abandonne à la république cisalpine la Lombardie autrichienne, le Bergamasque, le Brescian, le Crémasque, la ville et forteresse de Mantoue, ainsi que le Mantouan, Peschiera, la partie des états vénitiens à l'ouest et au sud d'une ligne qui, partant du Tyrol, traversera le lac de Garda, ensuite l'Adige, suivra la rive gauche de ce fleuve jusqu'à Porto-Legnago, et viendra joindre la rive gauche du Pô qu'elle suivra jusqu'à la mer. L'empereur approuve que la France entre en

possession des îles vénitiennes du Levant : Corfou, Zante, etc., ainsi que de Butrinto, Larta, Vonizza, et, en général, de tous les établissemens vénitiens en Albanie, situés plus bas que le golfe de Ludrino. La république française admet que l'empereur possède l'Istrie, la Dalmatie, les îles vénitiennes de l'Adriatique, les bouches de Cattaro, la ville de Venise, les Lagunes, et les pays compris entre les états héréditaires et la ligne ci-dessus. Les deux parties contractantes conviennent d'ouvrir incessamment, à Rastadt, un congrès composé des plénipotentiaires du corps germanique et de ceux de la république française, pour la pacification entre ces deux puissances.

Ce traité patent est suivi d'une convention additionnelle et tacite, par laquelle l'empereur consent que la frontière de France s'étende jusqu'au Rhin, en promettant d'user de son influence pour faire accéder l'empire à cet arrangement; si, malgré la médiation de ce souverain, le corps germanique refuse de s'y prêter, S. M. I. s'engage à ne fournir que son contingent, qui encore ne pourrait s'employer à la défense d'aucune place forte : la violation de cet article serait considérée comme un juste sujet de rupture entre la France et l'Autriche. On tâchera de faire obtenir des indemnités convenables aux souverains allemands dépossédés; mais on ne proposera aucune acquisition au profit de la Prusse. En signant ces traités, les ministres impériaux reçoivent en présent de très-beaux diamans, que le pape a livrés en exécution du traité de Tolentino (V. 19 février..)

En livrant l'état vénitien à l'empereur, le directoire lui remet une clef de l'Italie; exposant de la sorte la domination que la France y exerce, il laisse

à vingt peuples foulés et ruinés l'espoir d'un protecteur dès qu'ils trouveront l'occasion de produire leurs mécontentemens et de déployer leurs vengeances. A ce foyer aboutiront les regrets et les désirs de cette contrée, impatiente d'échapper à la rapacité de ses maîtres. Les politiques du Luxembourg feignent d'ignorer ou veulent oublier, et leur ministre Talleyrand, qui ne se doute pas du droit public de l'Europe, ignore sans doute que Venise ne s'était si fortement liée à la maison de Bourbon que pour avoir un contrepoids à la maison d'Autriche. L'intérêt de la France et le désir du directoire, étant d'expulser entièrement les Allemands de cette péninsule, comment se fait-il que le citoyen Talleyrand, ce diplomate en qui l'opinion reconnaît une si grande sagacité, ne prévienne pas, ne contrôle pas, n'efface pas cette méprise du négociateur Bonaparte? On ne savait pas non plus, en France, pénétrer la cause qui faisait suspendre six mois entiers (depuis la signature des préliminaires de Léoben) l'accomplissement du traité définitif. Le bruit s'était répandu que le gouvernement français avait en premier lieu cédé le Mantouan. Hors de France, on mettait en problème la réalité de cette cession que niaient péremptoirement les écrivains officiels de la république. Tous les doutes à ce sujet vont être levés par Carnot dans le mémoire justificatif que ce directeur proscrit publie du fond de sa retraite en Allemagne. « Le directoire, » dit-il, voulait garder Mantoue, quoiqu'il fût stipulé » par les préliminaires que cette place serait rendue, » et, c'est uniquement ce qui a empêché de conclure » la paix. C'est pour la consommer qu'on imagine » de livrer en échange Venise à l'empereur. » Bonaparte, en cédant Mantoue à l'empereur, dans les

préliminaires de Léoben, avait (disait-on) montré une grande ignorance politique; ce serait donc la nécessité de réparer cette faute de Bonaparte, non moins que le besoin de la paix, qui porterait le directoire à sacrifier la plus ancienne république de l'Europe. Mais Carnot confirme son assertion quand il présente le traité comme plus urgent pour l'armée française que pour l'armée de l'empereur : il fortifie l'opinion de Dumouriez, qu'au moment de la convention de Léoben, la position des impériaux se trouvait moins désespérée que celle de Bonaparte n'était périlleuse. Si l'on fait attention que, seul négociateur français dans cette transaction, le général exerce un très-grand ascendant sur les chefs de son gouvernement, on devra supposer qu'il en jugeait de la sorte. Alors ses derniers faits d'armes perdraient beaucoup, sinon de leur éclat, au moins de leur importance réelle! Ce général l'avouait lui-même. « Je ne doute » pas, écrivait-il le lendemain de la signature du » traité, que la critique ne s'attache vivement à le » déprécier. » Ensuite démontrant sa nécessité, il finissait par assurer que jamais, depuis plusieurs siècles, on n'a fait une paix plus brillante : « Nous » acquérons la partie de la république de Venise la » plus précieuse pour nous, une autre partie à la » Cisalpine, le reste enfin à l'empereur. Lorsque la » Cisalpine a les frontières les plus militaires peut- » être de l'Europe; que la France a Mayence et le » Rhin; qu'elle a, dans le Levant, Corfou, place ex- » trêmement fortifiée, et les autres îles, que veut- » on davantage? » Bonaparte ne montrait pas en ceci une grande prévoyance politique; l'avenir le prouvera bientôt; mais quoique Bonaparte ait souvent fait preuve, pendant le cours de sa domination, de

peu de génie ou de science politiques, la cession de Venise à l'Autriche doit être attribuée, en grande partie, à la force des circonstances où se trouvait placé le général en chef de l'armée d'Italie, à l'époque de la signature des préliminaires de Léoben, circonstances qu'il importe beaucoup à l'amour-propre de Bonaparte de déguiser et d'atténuer. Le directoire consent enfin à céder Venise, et se hâte de conclure, afin de persuader aux Français que la paix est aussi l'heureuse suite du 18 fructidor. Il fera dire qu'il s'est empressé de la signer, dès que les perturbateurs des conseils ont été dispersés. Au reste, cette assertion ne sera pas dépourvue d'une certaine vérité : la confiance que l'Angleterre et, subsidiairement, l'Autriche avaient placée dans les projets de Pichegru et dans les intrigues de ses partisans, était totalement déçue, et les deux puissances avaient besoin de quelques mois de repos pour tramer de nouvelles manœuvres et se préparer à de nouvelles hostilités contre la république.

Quant au but de l'Autriche, dans peu de mois on s'apercevra clairement qu'elle ne veut qu'une suspension d'hostilités. Fatiguée de ses efforts, il lui faut du temps pour se reconnaître, pour disposer ses ressources, et remettre encore sur pied une forte armée dont elle possède tous les élémens. Elle espère dans l'avenir; elle croit y voir des chances plus favorables. L'empereur de Russie laisse pénétrer ses dispositions; Catherine ne cessa d'annoncer des secours à la coalition, et n'envoya pas un homme; son fils n'a rien promis et lève des forces considérables, dont la destination ne saurait être douteuse, d'après l'horreur qu'il témoigne pour les innovations françaises, son mécontentement de l'issue de la guerre, son empres-

sement à recevoir dans ses états Louis XVIII, et à prendre à sa solde le corps de Condé. Il s'est rapproché de l'Angleterre en renouvelant, le 11 février, le traité de commerce et d'alliance du 25 mars 1793 (V. cette date).

C'est ainsi que finit avantageusement pour la France la première guerre continentale de la révolution; qu'expire, à trente lieues de Vienne, cette formidable coalition des principales puissances du continent contre la France déchirée par les factions, et qui semblait à ces puissances, en 1793, une proie aussi facile à saisir que la Pologne (V. 3, 19 janvier 1795).

Les Français ne doutent pas, en voyant ce dénoûment, que l'Autriche ne se trouve aux abois; ils sont loin de penser que le traité qu'on leur présente sous un jour si favorable, n'est qu'une trêve dont plusieurs clauses ont été réciproquement forcées. Cependant là même sont déposés les germes d'une prochaine rupture. La guerre n'a consommé que des hommes; les passions conservent toute leur irritation, et les ressentimens demeurent au fond des cœurs. Toujours étonnante par la manière dont elle supporte les revers et même la honte, l'Autriche se replie dans sa temporisation habituelle; ses acquisitions couvrent ses pertes; elle reste avec la même population, avec un territoire égal; l'humiliation de cette suite de défaites l'excite à la vengeance dont elle épiera l'occasion.

En résumant les conséquences de la première guerre de la révolution, qui a duré cinq ans, on voit : les princes de l'empire, possessionnés en Alsace, dépossédés sans retour; les Pays-Bas autrichiens cédés à la France; les Provinces-Unies n'existant plus que dans sa dépendance; vers les Alpes, la république s'est

agrandie des comtés de Savoie et de Nice, et le roi de Sardaigne n'est plus, sous le titre d'allié, que le vassal du directoire ; en Lombardie, la maison d'Autriche perd ses états, qui, joints à des provinces dont on dépouille le pape, la maison d'Est et la république de Venise, forment, sous le nom de Cisalpine (V. 9 juillet), une de ces républiques tributaires et soumises dont le directoire a le projet de s'entourer. Enfin, le pacte de famille des Bourbons est remplacé par l'alliance intime d'un roi de cette maison et des meurtriers de son chef Louis XVI (V. 18 août 1796).

Tels sont les résultats de cette guerre et de cette première coalition, dans lesquelles les adhérens de la monarchie absolue voyaient le salut du monde, tandis qu'elles auront usé la France sans user la révolution, accablé la nation de gloire militaire et de calamités, sans aucun avantage pour ses ennemis. Le problème est donc résolu : la révolution est plus forte que l'Europe.

Parmi les causes de revers essuyés par les puissances coalisées, on doit remarquer la mauvaise constitution de leurs troupes. La composition et la tactique des armées républicaines ne ressemblent en rien à celles des armées de Frédéric II, de Marie-Thérèse, de Louis XV. Lorsqu'on fait face à des troupes dont les colonels et les généraux portent le sac sur le dos, font de longues marches à pied, couchent sur la dure, vivent d'alimens grossiers, sont faits aux privations et endurcis aux fatigues, il faut opposer des militaires qui aient les mêmes habitudes, ou qui soient assez jeunes pour pouvoir les contracter. Une seconde méprise des vieux cabinets, dans la conduite de la guerre contre la France nouvelle, fut de croire qu'avec des troupes bien dressées aux grandes et petites manœuvres, avec des soldats bien disciplinés par le bâton,

avec des automates bien alignés, on dissoudrait ces nuées de Français qu'a soulevés l'enthousiasme patriotique, et qui retombent avec l'impétuosité des torrens. C'est une politique de sergent, de n'apercevoir que des armées dans une guerre qui met en jeu les passions, les intérêts, et qui donne le premier rôle aux factions et aux systèmes. De même, Pitt a calculé comme un commis, en plaçant les seules ressources de la guerre dans la disposition des finances, telle qu'elle existe dans les gouvernemens réguliers. Le génie politique de ce ministre se réduit à bien peu de chose, à faire des préparatifs de guerre et des coalitions. Avant de mourir, il aura vu tous ses plans échouer; il aura mis l'Angleterre à deux doigts de sa perte, et répandu sur l'Europe toutes sortes de calamités; il tremblera pour l'Angleterre, et ses dernières paroles seront « oh! ma patrie!!! »

Un arrangement secret, d'une nature singulière, dont très-peu de diplomates auront percé le mystère pendant les années suivantes, est la transaction particulière et si remarquable de Bonaparte avec cette puissance occulte dont l'existence est surtout connue par l'agitation qu'elle ne cesse d'entretenir en Europe, afin d'opérer le renversement de la république française (V. 28 avril 1799, en commençant à ces mots: Voici une autre explication, et finissant par ceux-ci: Eussent voulu m'en croire).

Plusieurs arrêtés du directoire indiquent de nou- 26 octobre.
veaux projets militaires. Le général Berthier devient le chef de l'armée d'Italie. Différens corps de troupes ont ordre de se joindre sur les côtes de l'Océan pour composer une armée destinée à traverser la Manche. Le commandement de cette armée nommée d'Angle-

terre est confié au général Bonaparte, et provisoirement au général Desaix. Une proclamation excite les Français à punir le cabinet de Londres, attendu que là se trouve la source des malheurs de l'Europe, et que c'est là même qu'il faut en arrêter le cours.

16 novem. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, neveu de Frédéric II, meurt à cinquante-trois ans, après en avoir régné onze. Il a pour successeur Frédéric-Guillaume III, son fils, âgé de vingt-sept ans. Le premier jour de son règne, ce jeune prince écrit au directoire : « Grands et chers amis..... Je mettrai le plus grand » soin à cultiver et cimenter la bonne harmonie que » je juge si heureusement établie entre les deux na- » tions, et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait..... »

1er décemb. Une convention militaire est signée à Rastadt entre le général Bonaparte et le comte Louis Cobentzel, dans laquelle, pour l'exécution du traité du 17 octobre, on détermine la retraite des Autrichiens derrière l'Inn et le Lech, et l'occupation de Mayence par les Français. Cette convention est tenue secrète.

9 décemb. Le congrès de Rastadt s'ouvre. La première conférence a lieu ce jour même.

10 décemb. La présentation solennelle du général Bonaparte au directoire a lieu. Inquiets de voir ce général l'objet de l'enthousiasme des militaires, commençant à redouter que ses brillantes victoires ne lui donnent de l'ascendant sur l'opinion, les chefs de la France dissimulent leur dépit et leur faiblesse, feignent de partager l'ivresse publique, et donnent une fête triomphale au héros pacificateur. La vaste cour du Luxembourg, disposée pour cette solennité, rassemble

le corps diplomatique, toutes les grandes autorités avec l'élite de la population de Paris. Au milieu, sous un dais formé des nombreux drapeaux enlevés aux ennemis, s'élève l'autel de la patrie. Parvenu au pied de l'autel, le général est présenté par le ministre des relations extérieures, le citoyen Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, le même qui, évêque d'Autun, célébra, le 14 juillet 1790, le saint sacrifice de la messe en présence de Louis XVI. Ce ministre prononce, en face de quatre conventionnels qui condamnèrent ce roi (Rewbell, Réveillère-Lepaux, Barras, Merlin de Douai), un discours très-étendu à la louange du vainqueur de l'Italie..... « C'était, n'en » doutons point, pour conquérir l'amour et la vertueuse » estime des Français, qu'il se sentait pressé de » vaincre..... Tous les Français ont vaincu en Bona- » parte; sa gloire est la prospérité de tous; il n'est » aucun républicain qui ne puisse en revendiquer sa » part..... Tout en lui est l'ouvrage de cet amour » insatiable de la patrie et de l'humanité; et c'est là » un fonds toujours ouvert que les belles actions, loin » de l'épuiser, remplissent chaque jour davantage..... » Il déteste le luxe et l'éclat, misérable ambition des » âmes communes; et il aime les chants d'Ossian, » surtout parce qu'ils détachent de la terre..... Ah! » loin de redouter ce qu'on voudrait appeler son am- » bition, je sens qu'il nous faudra, peut-être, le » solliciter un jour pour l'arracher aux douceurs » de sa studieuse retraite. La France entière sera » libre; peut-être lui ne le sera jamais : telle est » sa destinée..... » L'éloquence du ministre du directoire ne brille pas ici d'un grand éclat; cet amour insatiable de la patrie et de l'humanité, cet amour des chants d'Ossian, surtout parce qu'ils dé-

tachent de la terre, seraient le comble du ridicule, s'ils n'étaient pas le comble de l'adulation ! L'avocat Pastoret n'eût pas mieux dit, et peut-être même n'en eût-il pas dit autant. Bonaparte remet aux directeurs le traité de Campo-Formio ; et, mêlant de pompeuses prophéties aux phrases sèches, brusques, martelées de sa harangue, il dit : « De la paix que vous venez » de conclure date l'ère des gouvernemens représen- » tatifs..... Lorsque le bonheur du peuple français » sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Eu- » rope entière sera libre. » Barras dit en réponse : « La nature avait épuisé toutes ses richesses pour » créer Bonaparte..... Bonaparte a médité ses con- » quêtes avec la pensée de Socrate; il a réconcilié » l'homme avec la guerre. »

Ce qui est beaucoup plus exact, c'est le mécontentement de Bonaparte dans une solennité où il n'a que le second rang. Loin de regarder cette fastueuse réception comme un hommage digne de sa renommée, il se sent blessé de voir paraître le directoire dans tout son éclat, devant lui-même, devant le héros seul digne de fixer tous les regards. Sa vanité demanderait qu'on le présentât au peuple sur un char de triomphe, et son ambition qu'on l'élevât sur un pavois. Le conquérant de l'Italie ne s'est point rendu près du directoire pour recevoir des fêtes et des complimens, mais pour entrer en partage du pouvoir qu'il fit triompher au 18 fructidor.

11-12 décemb. Les lois relatives aux dépenses et recettes de l'an VI (du 22 septembre 1797 au 21 septembre 1798) sont adoptées.

Nota. Le territoire de la république forme quatre-vingt-dix-neuf départemens.

RECETTES.

Contribution foncière	205,000,000
Id. mobilière, personnelle, somptuaire	50,000,000
Id. des patentes	20,000,000
Enregistrement, timbre, hypothèques	94,000,000
Douanes	8,000,000
Postes et messageries	14,000,000
Droit de passe sur les chemins	20,000,000
Marque d'or et d'argent, poudres et salpêtres	1,000,000
Revenus des forêts, salines et canaux	30,000,000
Id. des domaines nationaux	20,000,000
Vente des domaines	20,000,000
Droits sur les tabacs étrangers	10,000,000
Loteries	12,000,000
Créances sur les puissances étrangères	10,000,000
Rescriptions batayes	15,000,000
Réserves sur les contributions des années précédentes, et dettes actives du trésor public	87,000,000
TOTAL	616,000,000

DÉPENSES.

Indemnité des électeurs	829,080
Conseils des Anciens	2,543,592
Id. des Cinq-Cents	4,887,960
Archivistes du corps législatif	105,570
Directoire exécutif	2,736,125
Ministère de la justice	7,075,983
de l'intérieur	58,154,100
des finances	4,966,107
de la guerre	341,054,000
de la marine	83,500,100
des relations extérieures	3,501,688
de la police générale	1,963,500
Trésorerie nationale	4,684,419
Rentes et pensions	83,333,333
Recette de la comptabilité nationale	675,000
Dépenses imprévues	15,989,443
TOTAL	616,000,000

On adopte une loi relative à la liquidation de la dette publique. Les dispositions de cette loi réglementaire, loin de servir à distinguer les créanciers 14 décem

frauduleux des créanciers légitimes, nuiront à ceux-ci en augmentant la confusion.

25 décemb. Le citoyen cardinal Chiaramonte, évêque d'Imola, dans la Romagne (Pie VII, élu pape le 14 mars 1800), fait une homélie qui est un pompeux éloge du gouvernement démocratique, de la liberté, de l'égalité. « ..... Oui, mes très-chers frères, » soyez bons chrétiens et vous serez d'excellens démocrates..... (siate buoni cristiani e sarete » ottimi democratici.....) Les vertus morales rendent bons démocrates..... Les premiers chrétiens » étaient animés de l'esprit de démocratie..... Dieu » favorisa les travaux de Caton d'Utique et des » illustres républicains de Rome..... » L'évêque d'Imola aurait dû dire le contraire de ceci; car, à moins que d'être très-ignorant de l'histoire du paganisme, on sait que Caton se poignarda parce qu'il n'avait pu préserver cette république du joug de César. Bonaparte, bouleversant les gouvernemens de l'Italie, et les remplaçant par des républiques informes et malfaisantes, trouve ainsi des auxiliaires parmi les prêtres romains. Il n'est pas douteux que cette homélie du prélat d'Imola sert autant, en 1798, les projets subversifs des démagogues français en Italie, que la présence à Paris, en 1804, de ce même prélat, devenu chef de l'Église, pour y sacrer ce même Bonaparte, devenu Napoléon, sera utile à l'établissement du despotisme impérial. Pie VII proclamera, dans la basilique de Paris, Bonaparte (Napoléon) légitime souverain de la France, et l'élu de Dieu !!! Un fait, peu connu dans le public, est celui-ci : le général Lannes, charmé de la franchise démocratique et de l'extrême condescendance, pour

ne rien dire de plus, de l'évêque d'Imola, et ne doutant pas que son homélie renferme l'expression de ses véritables sentimens, lui frappe sur l'épaule, et lui dit : « Allons, mon cardinal, vous êtes s..... » un bon républicain ; continuez, et nous vous ferons » pape ; c'est Lannes qui vous en donne sa parole » d'honneur. »

On adopte une loi relative à la formation d'un nouveau grand-livre de la dette publique (V. 30 septembre. Les parties comprises dans l'état de la liquidation de la dette constituée seront inscrites dans ce nouveau grand-livre pour le tiers du montant en rente, calculé sur le pied du denier vingt de la liquidation totale. 28 décemb.

Une révolution commence à Rome. Des émeutes ont eu lieu les jours précédens. Quelques individus voulant renverser le gouvernement du pape, ont sollicité la protection de l'ambassadeur de France, Joseph Bonaparte, qui leur a répondu que le sort des états étant, comme celui des individus, caché dans le sein de l'avenir, il ne lui était pas donné d'y pénétrer. A cette réponse, qui leur semble approbative, ils se rendent en nombre, la cocarde tricolore à leurs chapeaux, à l'hôtel de France. Les soldats du pape les y poursuivent ; un combat s'engage. Le général français Duphot, en visite chez l'ambassadeur, paraît et veut haranguer ; il est tué dans la foule, et près, dit-on, de l'ambassadeur même. A l'instant celui-ci quitte Rome ; sa dépêche annonce au directoire qu'il va « se rendre à Paris, et indiquer » la punition qu'il faut infliger à ce gouvernement, » astucieux pour commettre le crime, lâche lorsqu'il 28 décemb.

» est commis. » Tel est le début, sur la scène du monde, du frère aîné du général Bonaparte. Accablés d'outrages, les divers envoyés de France et les personnes de leur suite ont constamment essuyé à Rome (depuis 1792) des insultes qui donnent au directoire des motifs d'hostilité envers le gouvernement pontifical, dont le directoire ne veut plus, et que surtout désire renverser La Réveillère-Lepaux, grand pontife des théophilanthropes (V. le 20 avril). De son côté, la cour de Rome s'est efforcée de persuader au peuple que l'ambassadeur Joseph fomente cette sédition, qui promet aux chefs de la France une riche moisson de pillages et d'exactions !»

CHAPITRE IV.

ANNÉE 1798.

A l'ouverture de cette année, le directoire envoie l'habile pacificateur de la Vendée, le général Hédouville (V. 15 août 1796) à Saint-Domingue pour remettre cette colonie sous les ordres directs de la métropole, contenir l'ambition de Toussaint-Louverture, réduire la prépondérance militaire de Rigaud (V. 20 mars 1796, 15 avril 1797), ramener la confiance des noirs et des hommes de couleur, et décider la retraite des Anglais. Dans peu, ceux-ci seront forcés d'abandonner leurs dernières positions, et le pouvoir de Rigaud tombera; mais l'un et l'autre résultat seront l'ouvrage de Toussaint, qui continue par des voies obliques à se frayer les abords de la toute-puissance. De même lui seul obtiendra l'obéissance des mulâtres et des noirs. 1er. janvier.

Le directoire fait saisir au même instant, sur tous les points de la France, toutes les marchandises anglaises. Il déclare de bonne prise les navires qui en seraient chargés. Cet acte de violence, il le justifie par les dispositions du trente-troisième statut de la trente-sixième année du règne de Georges III (en 1794), suivant lesquelles c'est un crime de haute trahison de fournir à la France du cuir, du fer, du plomb, des grains, des vivres. (V. *Annual register, an* 1795.) Le système continental commence. 4 janv.

5 janv. Une loi ordonne l'ouverture d'un emprunt de quatre-vingts millions pour subvenir aux frais des préparatifs d'une descente en Angleterre. Depuis deux mois, tous les chantiers de nos ports sont dans une grande activité. L'emprunt ne se remplira pas.

Le député Bailleul, dont les rapports sur le 18 fructidor établissent le caractère (V. 4 septembre 1797), fait adopter la proposition d'élever dans l'enceinte du conseil des Cinq-Cents un monument en l'honneur de cette journée.

21 janv. Ce conseil, quittant le manége des Tuileries, va siéger dans la salle nouvellement construite au Palais-Bourbon.

La célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, ordonnée dans toutes les municipalités, se fait avec un grand appareil dans l'église Saint-Sulpice de Paris, aujourd'hui temple de la Victoire, où se réunissent les grandes et petites autorités : on y distingue particulièrement le citoyen Talleyrand-Périgord, ministre des relations extérieures. Le président du directoire, La Réveillère-Lepaux, chef de la secte des théophilanthropes (V. 20 avril 1797), prêche contre la royauté. Le conservatoire de musique exécute un hymne du poëte Lebrun, dans lequel on remarque cette strophe :

Rien n'absout les tyrans. Quand un roi fut rebelle,
Toujours la nation peut dicter son trépas.
La voix d'un peuple entier n'est jamais criminelle,
Et nous le sommes tous si Louis ne l'est pas.
S'il en est qui veuillent un maître,
De rois en rois dans l'univers,
Qu'ils aillent mendier des fers,
Ces Français (bis) indignes de l'être.

La salle du conseil des Anciens est ornée de festons de verdure. Sur la tribune aux harangues, très-richement décorée, repose le livre de la loi. La séance s'ouvre au son des fanfares et au bruit de l'artillerie placée dans le jardin des Tuileries. Le président du conseil est Garat que ses collègues ont nommé la veille, pour offrir à sa faconde l'occasion de reluire et de lancer quelques traits empoisonnés sur la mémoire du prince auquel il signifia le jugement qui l'envoyait à l'échafaud. Garat l'accuse d'un dessein longuement prémédité d'opprimer ses sujets. « Dans le nombre de » ceux qui se sont voués à l'habitude de mentir à leur » propre conscience, en est-il un seul qui puisse met- » tre en doute la conspiration de Louis? Elle com- » mença aussitôt que le peuple eut des représentans à » Versailles.... » Faisant le parallèle de Louis XVI et de Charles Ier., l'orateur n'hésite pas à prononcer que toutes les formes de la justice furent religieusement observées dans le procès du premier, tandis qu'on en négligea quelques-unes dans la procédure du monarque anglais. (V. du 11 décembre 1792 au 20 janvier 1793.) « Le supplice de Charles fut l'opprobre des Anglais » dont il commença l'esclavage; celui de Louis fut » l'honneur de la France dont il assure la liberté..... » Louis, se persuadant qu'on ne pouvait conserver un » trône que par la duplicité et le crime, la perfidie lui » parut une maxime politique, et le mensonge une » vertu..... » Enfin Garat, dans une harangue étudiée où l'on retrouve l'esprit de Condorcet, fait l'apologie des jacobins. On savait l'histoire politique de cet académicien; mais, avant ce jour, on n'appréciait pas au degré convenable sa facilité et son empressement à faire l'éloge des plus noirs attentats. Sa justification des massacres de septembre (V. 22 octobre 1792) était

un peu moins explicite. Lorsqu'il y a deux ans, il publiait l'exposé de sa conduite pendant la révolution, les terroristes, les massacreurs, les gens à principes ayant perdu leur empire et leur crédit, Garat voulait se raccommoder avec le public, surtout avec les girondins qui remontaient au timon révolutionnaire. Aussi, dans cet exposé (page 50), Garat nommait Robespierre un monstre, et ses discours un rabachage éternel, un bavardage insignifiant. Et cependant il existe une lettre de ce même Garat à ce même Robespierre, lettre trouvée dans le portefeuille de celui-ci, lettre inventoriée au comité de sûreté générale, dans laquelle Garat donnait à Robespierre les plus grands éloges sur son talent oratoire : « ..... Votre discours à Louvet, » votre discours sur le jugement de Louis Capet et le » rapport sont, à mon avis, les plus beaux morceaux » qui aient paru dans la révolution. Ils passeront dans » les écoles de la république comme des modèles classi- » ques de l'éloquence, et dans les tableaux de l'histoire » comme les causes qui auront agi le plus puissam- » ment sur les destinées de la France..... » Et c'est l'auteur de cette lettre, qui, dans son exposé justificatif, se compare à Jésus-Christ persécuté, qui déclare que sa mémoire n'est plus dans la main des hommes; c'est un verbiageur à ce point déhonté qui préside les pères conscrits de la république française! On connaît mieux la révolution, en rapprochant quelques actes ou quelques phrases de ces personnages apparus aux jours des calamités, que par le texte même des décrets ou des rapports qui motivaient les décrets.

28 janv. Les Hollandais, les Gênois, les Vénitiens s'étaient flattés, en multipliant les égards, les déférences, les bassesses envers la république française, d'éviter son

animadversion, s'ils ne pouvaient entrer dans son alliance ; mais ses procédés leur ont fait connaître qu'on ne compose pas avec ses principes, que sa révolution est indivisible, et que, si elle ne souffre pas chez les autres la liberté de conserver leurs lois, elle ne leur permet pas davantage de les réformer avec des tempéramens. Après avoir bouleversé Venise et Gênes (V. 16, 31 mai 1797), les nouveaux chefs de la France vont saisir la Suisse derrière ses rochers. Tant que le directoire a subi les embarras d'une guerre en Allemagne, les cantons helvétiques ont été ses bons voisins et chers alliés. Aussitôt que le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797) dégage sa politique et ses armées, il jette le masque, il excite, fomente les troubles de cette contrée, il soulève et soudoie un petit nombre de mécontens du pays de Vaud contre le gouvernement de Berne. Motivant alors son intervention sur d'anciens traités du temps de Henri II (traités que le ministre Talleyrand a fait sortir de la poussière des archives), par lesquels la France garantit les droits du peuple vaudois, il envoie quinze mille hommes qui, du pays de Gex, font irruption dans le canton de Berne. Outre l'impatience de révolutionner des voisins paisibles et même respectueux envers lui, le directoire a pour motifs réels de cette agression le ressentiment de l'asile accordé à des proscrits français émigrés ou fructidorisés; le dessein de ravir le trésor de Berne, comme d'imposer de fortes contributions sur un pays où de grands capitaux se réfugièrent dès les premiers troubles en France; un pays qui était devenu, en quelque façon, un dépôt de consignations pécuniaires et mobilières pour le compte de l'Angleterre et des hommes d'affaires de l'émigration. La rapacité du directoire cherche des dépouilles sur l'Aar

pour se donner les moyens d'en saisir d'autres sur le Nil; avec les richesses de la plus ancienne, de la plus sage, de la plus heureuse des républiques, il fera le grand armement destiné à la conquête d'une lointaine contrée, de tout temps soumise au despotisme. La Suisse payera les frais de l'expédition d'Égypte. Ni dans l'une ni dans l'autre agression, les traités, les alliances, les bienfaits mutuels, les droits de la neutralité ne sauraient retenir des ravisseurs insatiables.

« C'est dans ces circonstances, dit Mathieu Dumas, » c'est lorsque tout fléchit devant le directoire fran- » çais, lorsque le plus célèbre de ses généraux, Bona- » parte, vient de recevoir, en traversant l'Helvétie, » plus d'honneurs, et les accueillait avec moins d'é- » gards que n'eussent pu faire César ou Pompée dans » les Espagnes, en Égypte ou dans les Gaules; c'est » dans ce moment où le directoire pouvait, comme ces » illustres Romains, distribuer des couronnes et don- » ner la paix au monde, que la passion particulière » d'un de ses membres, et le désir de faire vivre aux » dépens d'un pays étranger des armées dont on re- » doutait le repos et la communication avec les ci- » toyens, ont décidé l'invasion d'une terre regardée » comme hospitalière, comme le dernier asile des » mœurs antiques, comme le séjour favori de la liberté, » et livrent à toutes les horreurs de la guerre un peu- » ple dont la franchise, la bravoure et la loyauté » avaient été généralement célébrées dans tous les » temps. » L'éloge que Mathieu Dumas fait du peuple suisse est un peu exagéré : le caractère de ce peuple parut sensiblement altéré dès les premiers mois de la révolution française; il ne tarda pas à se corrompre, et le désir de s'approprier les dépouilles des émigrés et des proscrits se manifesta d'une manière scandaleuse

dans plusieurs parties de la Suisse, et surtout à Bâle.

La Suisse, contrée si belle par les merveilles de l'ordre social, resplendissante de sagesse et de bonheur, est soudainement couverte d'un déluge d'infortunes par l'ordre de cinq tyrans, ignobles tyrans s'il en fut jamais. Tel est leur mépris pour la nation française, pour ses représentans, pour cette constitution de l'an III qui prend toutes les formes sous les doigts de leur tyrannie, qu'ils ne daignent pas même consulter le corps législatif et s'appuyer d'une autorisation légale.

On conclut le traité de réunion de Mulhausen (Haut-Rhin), ville libre et confédérée de la Suisse, au territoire français. 29 janvier.

Le général Berthier, accouru pour venger l'assassinat de Duphot (V. 28 décembre) et s'opposer à la cour papale que des engagemens secrets unissent à la cour de Naples, campe sous les murs de Rome et occupe le château Saint-Ange. Il adresse aux habitans de Rome une proclamation où il est dit : «..... Mânes » de Caton, de Pompée, de Brutus, d'Hortensius, » recevez l'hommage des Français libres dans la capi- » tale où vous avez tant de fois défendu les droits du » peuple et illustré la république romaine ! Ces enfans » des Gaulois viennent dans ce lieu auguste, l'olivier » de la paix à la main (les baïonnettes et la guillotine), » rétablir les autels de la liberté dressés par le premier » Brutus..... » Et ce même Berthier (fils d'un concierge de l'Hôtel de la Guerre, à Versailles, et dont une paire de soufflets qu'il reçut d'un grand seigneur fit la fortune) est devenu prince et très-grand seigneur sous l'empire de Napoléon. 10 février.

11 février. Stanislas-Auguste, dernier roi de Pologne (V. 19 février), meurt à Saint-Pétersbourg.

Louis XVIII quitte le séjour de Blanckembourg (duché de Brunswick), où il vit, sous le nom de comte de Lille, depuis que la politique autrichienne l'a contraint de se séparer des émigrés formant le corps de Condé (V. 10 et 18 juillet 1796). Ce prince se rend en Russie, où Paul Ier. lui donne asile.

15 février. Le peuple de Rome rejette l'autorité du pape (V. 28 décembre 1797). Les troupes françaises qui occupent le château Saint-Ange (V. 10 février) favorisent l'insurrection. Le général Berthier reconnaît, au nom de la France, la république romaine; fantôme qui paraîtra sur les bords du Tibre jusqu'au moment où le directoire du Luxembourg jugera plus convenable à ses intérêts d'abandonner ses coopérateurs dans cette révolution, et de faire descendre du Capitole les Brutus de cabaret qu'il y a fait monter. Le consulat romain qu'on ressuscite aujourd'hui avec solennité, sera cassé dans quelques mois, comme s'il s'agissait d'une administration communale en France. D'autres démagogues succéderont aux premiers pour essuyer le même sort. Il n'y a de fixe, de positif, dans ces simulacres de républiques jetées sur la surface de l'Italie, que l'avantage obtenu par les chefs de la France dans les pillages et les exactions qu'ils font commettre. Le général Colaud, homme d'un grand sens, d'une probité intacte et d'un patriotisme à toute épreuve, avait très-bien jugé Bonaparte après sa fondation de la république cisalpine : « ..... Vous verrez (écrivait-il à » cette époque) qu'avec sa f..... manie de républiques » italiennes, Bonaparte précipitera bientôt la France

» dans une nouvelle guerre; son ambition nous perdra.
» Il ne veut pas plus de république par delà les monts,
» qu'il ne veut au fond de la république française :
» mais ce sont des points d'appui qu'il se donne au
» delà des Alpes où il se croit un César, des échelons
» qu'il prépare pour monter au pouvoir; et s'il y ar-
» rivait, malheur à la liberté, il la foulerait à ses
» pieds..... »

Pie VI, dont le trône vient de s'écrouler (V. le 15), quitte Rome et se retire dans un couvent de Sienne. Obligé d'en sortir, à la suite d'un tremblement de terre, il se réfugiera dans une Chartreuse à quelques milles de Florence. On saisit ses palais, on le dépouille de ses états, en lui promettant une pension ou plutôt une aumône de deux mille écus romains (10,770 francs). Ce sont les ordres du directeur La Réveillère-Lepaux, que son caractère de grand-prêtre des théophilanthropes (V. 20 avril 1797) rend ennemi direct du chef de l'église catholique. 20 février.

On fut moins barbare dans les siècles de barbarie. Le vandale Genseric, dévastateur d'une ville enlevée de vive force, s'adoucit à l'aspect du vénérable Léon et de son clergé; le vainqueur né fut point étranger à la commisération; il n'attenta pas à la liberté du pontife, et ne déchira pas sa tiare; il ne le couvrit pas d'insultes, ne saccagea ni sa demeure ni ses propriétés privées, il ne le mit point aux portes de Rome, comme les sbires de la police y mettent un vagabond indocile, ainsi qu'on renvoie aujourd'hui même Pie VI, souverain régnant il y a cinq jours. (V. 27 mars 1799).

Un traité d'alliance entre la république française et la république cisalpine est signé à Paris. La France républicaine, en reconnaissant sa fille ou son annexe 21 février.

(V. 9 juillet 1797), lui garantit la liberté et l'indépendance, et lui fournit les troupes nécessaires au maintien de cette garantie. La république cisalpine s'engage à payer annuellement dix-huit millions pour l'entretien de ses troupes, etc.

23 février. Une déclaration de l'amirauté anglaise met en état de blocus les côtes françaises au nord de la Seine, à cause des préparatifs de descente en Angleterre.

27 février. Des soulèvemens ont lieu à Rome. Masséna, successeur de Berthier dans le commandement de l'armée d'Italie (V. le 15), éprouve à la fois deux grandes insurrections, l'une du peuple contre les Français, l'autre des troupes contre leurs chefs. Forcé d'exécuter les ordres du directoire français, Masséna ne peut prévenir des spoliations sans nombre et sans mesure; ce général se livre à des exactions qui ternissent sa gloire. On ne se borne plus à saisir les propriétés publiques ou des corporations, les réquisitions frappent sur toutes sortes de propriétés privées; non-seulement on prend chez les particuliers, les statues, les tableaux; on s'empare de tout objet dont la valeur ou l'apparence excite la cupidité. Un commissaire du directoire (François La Primaudière), conventionnel, ayant voté la mort, terroriste furibond, commet les plus affreuses concussions; il enlève, pour son propre compte, tous les bijoux, tous les objets d'art qu'il peut découvrir, et rentre en France chargé d'or: ce même François La Primaudière vole le gouvernement dont il est le délégué civil, s'inquiète fort peu de la chose publique, et n'éprouve aucune inquiétude, aucun reproche à son retour à Paris. L'armée ne touche plus la solde; laissée dans un dénûment absolu, le mal-

aise la soulève contre les généraux, les commissaires et les agens spéciaux du directoire. Les officiers, réunis aux sous-officiers, se rassemblent, délibèrent et répandent une proclamation dans laquelle ils appellent les chefs militaires et civils, des monstres en dignité, des administrateurs pervers de dévastations, qui, nuit et jour, se plongent dans la débauche. Le directoire alarmé ordonne de payer les troupes; il remplace le général en chef Masséna par le général Gouvion-Saint-Cyr. Les mesures sages et conciliantes de ce nouveau chef de l'armée, que le directoire autorise à réprimer le pillage, ramènent l'ordre, en mettant fin aux rapines commises chez les habitans par les officiers généraux ou d'état-major; mais les agens civils du directoire n'en continueront pas moins de saccager les établissemens publics; car la formation de la république romaine est une opération de finances pour le gouvernement français et ses préposés.

Par le congrès de Radstadt, la députation de l'empire (V. 9 décembre 1797) reconnaît la rive gauche du Rhin pour limite de la république française. 1er. mars.

L'occupation du pays de Vaud a suivi l'agression inopinée des Français. (V. 28 janvier.) En même temps, les émissaires du directoire, répandant les intrigues dans d'autres parties de la Suisse, ont mis le trouble dans le conseil de Berne, où les protestations spécieusement amicales, envoyées du Luxembourg par le ministre Talleyrand, endorment la prudence et suspendent les déterminations des chefs qui ne peuvent croire que la France veuille rompre une alliance de plusieurs siècles; le conseil de Berne a strictement observé en apparence la neutralité durant la 2 mars.

guerre contre l'Autriche, quoique les opérations militaires des Français aient plusieurs fois endommagé les frontières de l'Helvétie. Nous disons en apparence, car plusieurs cantons suisses, et notamment celui de Berne, ont favorisé autant qu'ils l'ont pu, sans se prononcer ouvertement, les intrigues de l'Angleterre et ses manœuvres dans l'intérieur de la France; les émigrés français ont eu la facilité d'ourdir à Bâle, à Soleure et à Berne leurs conspirations contre la république française; ils ont été secrètement appuyés par l'ambassadeur Barthélemy, à l'époque des négociations de Pichegru avec le prince de Condé, avec Louis XVIII, pour rétablir la royauté; l'état de Berne s'est même engagé à fournir au roi de France toutes les munitions de guerre et de bouche, ainsi que les troupes dont le canton pourrait disposer; mais aucune démarche ostensible n'a décelé ces engagemens, et la diète helvétique s'est diplomatiquement montrée scrupuleuse observatrice de la neutralité. Ainsi les magistrats de Berne, se flattant que des explications doivent ramener la confiance réciproque, ne repoussent pas avec l'énergie naturelle aux Suisses la violation du territoire bernois. Les politiques de Paris, craignant d'affronter une nation martiale et sous les armes, dont la résistance bien décidée pourrait compromettre leur expédition et rendre la guerre générale sur le continent, n'ont d'abord fait qu'intriguer et semer les embûches. Ils les ont multipliées depuis l'invasion avec tant de soin et d'activité qu'ils ont réussi à diviser le conseil de Berne, et à faire agréer une trêve. Prolongée de deux jours, cette trêve n'expire que le 3. Mais l'arrivée des renforts détachés du Rhin ayant porté les forces françaises à quarante-cinq mille hommes, le général en chef Brune attaque

à l'improviste (d'après les ordres du directoire), le 2 avant le jour, sur plusieurs points. L'armée helvétique se compose de vingt-cinq mille hommes du seul canton de Berne, et d'environ six mille formant les contingens de plusieurs cantons. Fribourg et Soleure, très-exposés, ont gardé leurs défenseurs. Bâle et Schaffouse, séduits par les agens français, ont refusé de faire des levées. L'armée bernoise s'étend de Fribourg à Soleure. Le général français Schawembourg entre dans cette dernière ville après un combat partiel, assez meurtrier. Brune éprouve quelque résistance devant Fribourg. Morat est évacué ; deux bataillons de la Côte-d'Or et de l'Yonne, qui en prennent possession, se regardant comme les descendans des Bourguignons, vaincus en 1476 dans ce dernier lieu, détruisent le monument ossuaire élevé par les Suisses. Aucun des successeurs de Louis XI n'a songé à demander la destruction d'un monument si honteux pour une des grandes provinces de la France; les soldats républicains ont cette noble pensée!

Berne est pris par capitulation après plusieurs 5 mars.
engagemens avec les Suisses; les troupes bernoises ne font pas la résistance à laquelle on devait s'attendre. La conduite de Brune mérite, sinon l'affection, du moins l'estime des Suisses. Ce général fait preuve du plus grand désintéressement, n'accepte les sommes d'argent qui lui sont offertes en présens par le gouvernement de Berne, que pour donner des gratifications aux officiers et aux soldats; maintient parmi ses troupes une discipline sévère, et assure de tout son pouvoir la tranquillité publique. Plus tard, l'on verra Brune faire éclater en Hollande le même désintéressement et le même amour de l'ordre.

La capitulation de la ville de Berne, chef-lieu du

32407

canton prédominant, entraîne la soumission de la Suisse presque entière. Ainsi finit cette république de Berne, si long-temps vantée pour sa prudence, long-temps florissante par ses maximes, illustrée par sa valeur, où aucun ennemi n'avait mis le pied depuis plusieurs siècles. Cette campagne a prouvé que les Suisses ne vivaient plus que sur leur ancienne réputation, et qu'il est presque aussi facile de les vaincre que de les corrompre. Brune, auquel le directoire a envoyé les ordres les plus impératifs à cet égard, s'empare du trésor qu'on savait fort riche; il renfermait plus de 11 millions; toutes les caisses publiques sont vidées. La vérité exige que nous disions à la décharge et à l'honneur du général français, qu'il a fourni des reçus de toutes les sommes exigées, comme contributions militaires, pour les besoins de son armée. Brune a même poussé la loyauté au point de ne les toucher qu'en présence et avec la participation des conseillers nommés par l'état de Berne. Le général ne s'est fait délivrer aucune somme sans déposer aussitôt son récépissé dans la caisse bernoise. On trouve, à Berne, d'immenses amas de grains, de vins dans les magasins et les dépôts publics, ainsi qu'une grande quantité de munitions avec trois cents pièces d'artillerie dans l'arsenal. Une partie de ces riches dépouilles va servir aux frais de l'expédition d'Égypte (V. 19 mai).

17 mars. Le général Brune, ayant désarmé les cantons, donne un règlement pour l'établissement de la république helvétique avec un corps législatif et un directoire à l'instar de la France. Cette constitution n'est repoussée que par les habitans des cantons démocratiques; car l'ambition et la cupidité ont pénétré dans les principaux cantons, et oblitéré d'une manière sen-

sible l'ancien caractère suisse; mais les pâtres des Hautes-Alpes bravent également la politique et les armes des Français; ils veulent rester ce qu'ils sont. En établissant un nouveau gouvernement pour toute cette contrée, les vainqueurs enlèvent les trésors, les caisses publiques et les magasins à Lucerne, à Zurich, dans le Valais, ainsi qu'ils l'ont fait à Berne (V. le 5). Outre de fortes réquisitions en denrées, ils imposent pour plus de quinze millions de contributions en numéraire. Après avoir dépouillé la Suisse, le directoire va l'enchaîner par une alliance qui remettra dans ses mains la disposition de toutes les forces de cette contrée (V. 19 août).

On proclame la république helvétique une et indivisible, et sa constitution est faite sur le modèle de la constitution française. Le corps législatif s'ouvre à Arau. 12 avril.

Le général Bernadotte, ambassadeur de la république à Vienne, est assailli dans son hôtel par une foule mécontente de voir arborer le drapeau tricolore; l'ordre lui en avait été donné par le directoire. Ce fait, interprété comme une innovation dans les usages diplomatiques, conduit à des explications qui se terminent par le départ de l'ambassadeur, malgré les démarches conciliantes et les très-humbles excuses des ministres impériaux. Le public suppose d'abord que c'est une machination du directoire, afin d'amener la guerre; mais les intrigues qui ont décidé cette conjoncture politique sont parfaitement connues aujourd'hui : nous avons montré celles que pratiquait Bonaparte, afin de s'emparer du pouvoir (V. 4 septembre 1797, la note commençant par ces mots : Bonaparte fit dans cette circonstance); nous allons expliquer avec 13 avril.

la même vérité ; la même exactitude de faits, l'émeute et l'affaire de Vienne. Au moment où Bernadotte croyait recevoir de Berthier le commandement de l'armée d'Italie, celui-ci lui remit un ordre du directoire qui l'envoyait ambassadeur à Vienne ; convaincu que ce changement était l'effet des machinations de Bonaparte dont il connaissait les conventions secrètes avec Cobentzel dans le traité de Campo-Formio, Bernadotte refusait de se rendre à Vienne ; mais Berthier lui dit que son refus allait retarder l'exécution des ordres qu'il avait reçus de marcher lui-même sur Rome, et que le directoire avait pensé qu'il fallait, dans cette circonstance, envoyer à Vienne un homme qui eût assez d'influence pour faire entendre à ce cabinet que la marche de l'armée française n'avait nullement pour but de renverser le gouvernement papal, mais d'obtenir une réparation de l'assassinat de Duphot. Berthier ajoutait qu'il trouverait à Vienne des instructions dans ce sens. Bernadotte voyant alors une trop grande responsabilité à retarder par son refus la marche de l'armée, se rendit à Vienne, où sa loyauté connue lui valut un accueil très-distingué, et lui rendit facile l'exécution des ordres du directoire. Huit jours après, Brune avait pris Berne, et Berthier avait proclamé la république romaine, en invoquant les mânes de Pompée et de Caton ! ! !

A la vue de tant de violations faites au traité de Campo-Formio, violations auxquelles l'empereur d'Allemagne, protecteur du gouvernement papal, ne mettait aucun obstacle, Bernadotte crut devoir observer la plus grande circonspection, et il la poussa au point de se tenir le plus souvent à la campagne. Ce fut alors que les journaux dirigés par Bonaparte l'attaquèrent sur ce qu'il n'avait pas permis à son armée

de délibérer et de faire des adresses; « ils annonçaient » que les officiers et la suite du général ambassadeur » ne portaient la cocarde tricolore que dans l'intérieur » de l'hôtel, et qu'on ne devait pas en être surpris, » quand on se rappelait la condescendance que Ber- » nadotte avait montrée pour le cabinet de Vienne, » après les préliminaires de Léoben et à des époques » antérieures. » Le directoire, en envoyant ces articles de journaux à Bernadotte, lui écrivit : « Qu'il ne pou- » vait croire qu'un général qui avait si bien servi la » nation sous le drapeau tricolore, négligeât de faire » respecter ses couleurs, et qu'il lui ordonnait de faire » distinguer son hôtel par les couleurs nationales, s'il » ne l'avait déjà fait. » A l'instant même, le secrétaire de légation commande un drapeau tricolore, et c'est le placement de ce drapeau qui donna le signal et devint le prétexte de l'émeute dans laquelle, sans son active et imperturbable bravoure, le général Bernadotte devait trouver le même sort qu'avait eu le général Duphot à Rome.

En sortant de Vienne, Bernadotte se rend à Rastadt pour y attendre les ordres du directoire, ainsi qu'il l'en prévient en lui envoyant son rapport. Il refuse de se rendre à La Haye en qualité d'ambassadeur, et répond à sa lettre de nomination, transmise par le citoyen Charles-Maurice Talleyrand, ministre des relations extérieures : «..... Depuis long-temps mes » vœux et mon peu de penchant pour la carrière di- » plomatique vous sont connus.... Il m'est doux de » croire que le peuple français sera instruit de l'exacte » vérité.... Vous avez justement senti que la répu- » tation d'un homme qui avait contribué à placer sur » le piédestal la statue de la liberté, était une pro- » priété nationale.... » Les principes républicains et le

caractère hautement prononcé du général Bernadotte faisaient également ombrage au directoire exécutif et à Bonaparte qui brûlait du désir d'en être membre; Bonaparte cherchait à écarter à tout prix Bernadotte de Paris et des affaires publiques! En effet, Bernadotte avait suivi d'un œil attentif les divers mouvemens qui avaient précédé et suivi le 18 fructidor ou 4 septembre 1797 (Voyez cette date); il savait que Bonaparte s'était montré disposé à marcher sur Paris, à cette époque où il faisait envoyer des adresses révolutionnaires par les divisions de son armée; il avait des soupçons bien fondés que, dans ses négociations avec Cobentzel pour le traité de paix, il avait été question du rétablissement des Bourbons, et que Bonaparte avait laissé entrevoir qu'il n'en était pas éloigné. Que Bonaparte parlât de bonne foi ou non, c'est ce dont il ne s'agit pas ici; mais Bernadotte avait acquis la certitude qu'en signant la paix, Bonaparte était convenu avec Cobentzel qu'il y aurait un congrès à Rastadt, et que lui Bonaparte en serait président; qu'il y aurait une armée rassemblée sur les côtes de l'Océan, en apparence pour marcher contre l'Angleterre, mais en réalité pour marcher sur Paris et renverser le gouvernement directorial. Dans une conversation avec le comte de Merfeld, plénipotentiaire désigné au congrès de Rastad avec Cobentzel, Enguelmann et Gallo, Bernadotte avait démêlé que l'Autriche ne comptait pas sur une longue paix, et qu'il y avait quelques points arrêtés et secrets entre Cobentzel et Bonaparte pour le renversement du gouvernement républicain.

Par conséquent, Bernadotte avait plus de données qu'il ne lui en fallait pour se convaincre qu'un esprit d'intrigue et de faction s'était répandu parmi les membres du gouvernement, et parmi les généraux eux-

mêmes. Cette conviction lui avait inspiré le projet de se rendre utile à sa patrie, sans qu'il eût besoin de marcher sur un terrain pour lequel il était si peu fait ; c'est dans ce but qu'il écrivit au directoire, le 8 frimaire an VI (29 novembre 1797), pour demander « un commandement aux îles de France, de la » réunion dans l'Inde, ou dans les nouvelles posses- » sions acquises par le traité de paix dans la mer » Ionienne », ou (si sa demande n'était pas accordée) « une inspection d'infanterie, de l'emploi dans l'armée » de Portugal, ou enfin une pension de retraite. » Le même jour, Bernadotte envoie, de Trévise, copie de cette lettre au général en chef Bonaparte, en le priant (si sa retraite lui est accordée) « de vouloir » employer à l'armée d'Angleterre deux de ses aides- » de-camp, N. N., ... qui serviront la république » avec le même zèle et la même ardeur qui ont ca- » ractérisé toujours les troupes du Rhin. » Bernadotte ajoute ces phrases remarquables : « Ils pour- » ront, comme moi, s'incliner devant les talens, mais » jamais devant l'audace. Quoique j'aie à me plaindre » de vous, je m'en séparerai sans cesser d'avoir pour » vos talens la plus grande estime. »

Barras répond à Bernadotte, et lui écrit le 28 frimaire an VI (19 décembre 1797) : « ..... Le direc- » toire vous destinait à commander une des divisions » de l'armée d'Angleterre ; mais si des raisons qu'il » ne peut prévoir vous faisaient préférer le com- » mandement militaire des départemens de Corcyre, » d'Ithaque et de la mer Égée, le directoire vous le » confierait avec plaisir : il attend votre réponse. » Par une coïncidence très-remarquable, Bonaparte (alors à Paris) écrit le même jour à Bernadotte : « ..... Le directoire exécutif, à ce qu'il m'a assuré,

» s'empressera de saisir toutes les occasions de faire » ce qui pourrait vous convenir. Il a décidé qu'il vous » laisserait le choix de prendre le commandement des » îles Ioniennes, ou une division de l'armée d'An- » gleterre, laquelle sera augmentée des anciennes » troupes que vous aviez à l'armée de Sambre-et- » Meuse, ou même une division territoriale, la dix- » septième, par exemple. Personne ne fait plus de » cas que moi de la pureté de vos principes, de la » loyauté de votre caractère, et des talens militaires » que vous avez développés pendant le temps que » nous avons servi ensemble. Vous seriez injuste si » vous pouviez en douter un instant. Dans toutes les » circonstances, je compterai sur votre estime et » votre amitié, *signé* Bonaparte. » Le général Bernadotte était encore à Trévise.... Trois semaines plus tard, le 17 nivôse an VI (15 janvier 1798), Bonaparte écrit au général Bernadotte à Milan : « Je vous » remercie, citoyen général, des observations que » vous m'avez envoyées sur les établissemens français » dans la mer Ionienne. Vous ne perdez pas de temps ; » vous passez à vous instruire le temps que la paix » vous empêche de passer sur le champ de bataille. » J'aurais fort désiré vous avoir avec moi en Angle- » terre ; mais il paraît que le gouvernement croit votre » présence nécessaire pour commander l'Italie. Ce » poste est si essentiel, que je n'aurais pas bonne » grâce à y résister. Vous servirez la république en » éclairant la marche des nouveaux républicains d'I- » talie. Croyez que dans toutes les circonstances je » vous donnerai des preuves de l'estime que vous » m'avez inspirée. Je vous salue, *signé* Bonaparte. » Ces lettres, rendues publiques depuis plusieurs années, montrent à quels subterfuges le directoire exé-

cutit et surtout Bonaparte avaient recours pour écarter Bernadotte de toute participation aux affaires intérieures de la république, pour s'en débarrasser d'une manière honorable; heureusement pour lui, le Béarnais connaissait bien les gens auxquels il avait affaire. Il se vit néanmoins forcé d'accepter l'ambassade de Vienne, malgré toute son antipathie pour la carrière diplomatique. Bonaparte, satisfait d'avoir éloigné un général qui n'était pas disposé à servir sa tyrannie, se flatta peut-être qu'il serait traité à Vienne comme le général Duphot l'avait été à Rome; mais Bernadotte n'était pas facile à surprendre, à intimider; il fit trembler les ministres autrichiens qui avaient fomenté contre lui une insurrection populaire.

Des différentes opinions sur la cause première d'un événement susceptible d'entraîner une rupture entre la France et l'Autriche, l'opinion qui d'abord accusait le gouvernement français, avait, en apparence pour elle, une preuve positive, c'est l'ordre donné à l'ambassadeur de faire distinguer son hôtel par les couleurs nationales. L'injonction du directoire était parfaitement conforme à la dignité de la nation française et aux règles diplomatiques; de même que l'hésitation de Bernadotte à arborer les couleurs tricolores au moment de son arrivée à Vienne avait été une délicatesse, une espèce de condescendance pour un souverain vaincu sur dix champs de bataille, et obligé de rendre hommage à la cocarde tricolore. Vraisemblablement, le cabinet du Luxembourg espérait que le général Bernadotte deviendrait victime d'une insurrection; mais par son grand sang-froid et sa vive intrépidité, deux qualités qu'on trouve si rarement ensemble, l'ambassadeur échappe au dernier danger. Si l'on n'obtient pas cette fois un assassinat qui sem-

ble autoriser Bonaparte à faire retentir l'Europe de ses anathèmes contre une horrible violation du droit des gens, provoquée par le directoire, le général en chef de l'armée d'Italie se sera du moins ménagé l'occasion de préparer de nouvelles hostilités dont son ambition lui fait un besoin, d'égarer l'opinion publique en France et d'y populariser d'avance la guerre.

26 avril. Un traité réunit Genève à la France. Cette réunion et celle de Mulhausen (V. 29 janvier) sont les premiers effets de l'invasion de la Suisse.

1er. mai. La Hollande se donne une nouvelle constitution, sous le titre de république batave une et indivisible. Le directoire du Luxembourg aime à voir réfléchir son image dans les marais de la Hollande, comme sur les glaciers de la Suisse, dans les lacs du Milanais, dans la mer de Gènes et dans les eaux du Tibre. La science législative de Rewbell, de François (de Neufchâteau) et de leurs trois associés consiste à faire transcrire, en différentes langues, la constitution de l'an III, et à l'expédier par des commissaires et des généraux qui reçoivent en retour les trésors des nouveaux républicains qu'ils modèlent sur la grande nation. Ils ressemblent assez à des tailleurs de régiment qui coupent une foule d'habits sur le même patron.

9 mai. Les troupes anglaises finissent d'évacuer les postes qu'elles occupaient dans la partie occidentale de Saint-Domingue, conformément à la convention faite avec le général noir Toussaint-Louverture, commandant en chef les forces de la colonie. Leur premier débarquement s'était effectué le 18 septembre 1793. A cette

occasion, Toussaint accorde une amnistie à un grand nombre de colons blancs.

Le cabinet de Londres n'eut d'autre vue, en portant des forces à Saint-Domingue, que d'accélérer la destruction de cette colonie, objet de toute son envie, ou d'amener sa séparation de la métropole : il conçut, dès ses premiers succès, l'espoir de l'annexer aux possessions britanniques ; mais la conduite de ses troupes a tellement indigné la population de toutes couleurs et même ses partisans, qu'il renonce à ce dessein ; livrant la colonie aux débats de Rigaud et de Toussaint, il se propose de favoriser leurs idées d'indépendance. Les plans de Pitt, à l'égard de Saint-Domingue, ont fait périr en cinq années, et sous les drapeaux britanniques, soixante-dix mille hommes, Anglais, Allemands, Français émigrés ou nègres. Il a dépensé dans cet espace de temps (suivant les rapports du comité des finances, de 1802 à 1806) huit millions deux cent soixante-dix mille livres sterling, ou près de deux cent sept millions de francs. Qu'on mesure sur cette échelle le degré d'habileté de ce ministre, ou qu'on évalue, d'après ce résultat, l'intensité de sa haine contre la France.

Une loi casse les élections faites dans la plupart des départemens. Des dissentimens ayant éclaté dans beaucoup d'assemblées primaires, ils se sont propagés dans les assemblées électorales et ont produit de doubles élections. Le directoire y trouve le prétexte d'accuser devant le conseil des Cinq-Cents une partie des députés au corps législatif. Une commission spéciale est formée dans le conseil. Sur son rapport qu'a dicté sans aucun mystère le directoire, et que présente Jos. Ch. Bailleul, apologiste du dix-huit fructidor, non- 11 mai.

seulement on admet les représentans portés par les assemblées électorales scissionnaires, suivant la présomption des opinions royalistes ou républicaines de ces élus, et sans égard au nombre des votans; mais on déclare nulles les élections des députés à l'un et à l'autre conseil, faites par un grand nombre de colléges électoraux dans lesquels aucune scission ne s'est formée, et où même toutes les formalités exigées par les décisions réglémentaires ont été scrupuleusement observées. C'est ici la seconde violation manifeste de l'acte constitutionnel de l'an III. Ainsi qu'au 18 fructidor, les choix du peuple sont invalidés, et cependant les cinq directeurs et les députés qui siégent se prétendent les délégués du peuple! Le directoire appelle tout cet échafaudage de despotisme, liberté, gouvernement représentatif.

A ce jour, le citoyen qui se permet d'improuver un acte quelconque de législation ou d'administration, est aussitôt recherché. Le gouvernement ne laisse aucune liberté de discours ou de représentation; mais, comme il trouve de l'inconvénient à remettre en jeu les tribunaux ou les commissions révolutionnaires dont l'horreur est encore vive, il livre les prévenus de délits politiques à des commissions militaires dont les membres sont d'anciens officiers de ces colonnes infernales qui, en 1793, 1794, portaient le pillage et l'assasinat dans les départemens. Craignant aussi de montrer au peuple l'appareil de la guillotine, il fait fusiller les condamnés. Ces sortes d'exécutions sont fréquentes à Paris. En vain les soldats de ligne murmurent-ils d'en être chargés et de se voir transformés en bourreaux de leurs concitoyens: il suffit au directoire et à Schérer, son digne ministre de la guerre, de changer très souvent les garnisons, afin d'atténuer ces impressions

dans l'esprit des militaires. Le théâtre des exécutions n'est pas remis à la place de la Révolution, ou de Louis XV; il est reculé jusqu'au Champ-de-Mars, puis à la plaine de Grenelle, espace désert, lieu le plus éloigné des quartiers populeux et fréquentés.

Pour gêner les Français, pour les lier dans leurs moindres intérêts et dans leurs rapports journaliers avec l'autorité, on multiplie les règlemens administratifs. Maintenant que toutes les fortunes sont, ou presque détruites, ou chancelantes, ou essayant de se relever, il n'est pas un particulier qui ne soit en contact avec les divers fonctionnaires, depuis A jusqu'à Z. Qu'imagine le directeur François (de Neufchâteau)? d'expédier des ballots de circulaires dans lesquelles spécifiant, commentant, expliquant, interprétant, amplifiant les détails d'une loi du 9 floréal, on enjoint à toutes les autorités constituées de faire inscrire au lieu le plus apparent de leurs salles d'audience, en majuscules et en caractères rouges, ces mots: *Guerre au gouvernement anglais*. En outre, ce directeur a fort ingénieusement obligé tous les buralistes, notaires, propriétaires de lieux publics, même d'établissemens de bains, de faire mettre sur les murs cette imposante formule : *Ici, l'on s'honore du titre de citoyen* (c'est une réminiscence des horribles jours de 1793, où l'on voyait dans tous les bureaux ministériels cette inscription : « *Vous* êtes prévenus; citoyens, qu'ici l'on se tutoie »). Certes, les rochers de la Suisse et de la Suède, les plaines humides ou submergées de la Grande-Bretagne ou de la Nouvelle-Angleterre, les marais de la Hollande, ont possédé de véritables citoyens, et en grand nombre, sans qu'on y ait eu recours aux inscriptions qu'imaginait un écrivain. Faut-il donc que de minces parvenus en littérature et en ad-

ministration imposent aux Français leurs puériles idées comme des lois ?

19 mai. Une flotte de trente-une voiles de guerre, dont un vaisseau de cent vingt, trois de quatre vingts, neuf de soixante-quatorze, huit frégates et deux bricks armés, appareille de Toulon, sous les ordres du vice-amiral Brueys. Elle convoie environ cent quarante bâtimens de transport. On compte à bord dix-neuf mille hommes de débarquement, deux mille employés d'administration, un nombre très considérable d'artistes et savans de toutes classes, et en outre une immense quantité de munitions et d'objets propres à une expédition militaire. Le général Bonaparte commande en chef. Le directoire a fait préparer dans tous les ports de la Méditerranée des armemens qui se réuniront en mer à celui de Toulon. La conquête de l'Égypte est le but de ces grands efforts.

La paix continentale a refoulé, dans l'intérieur, trois cent mille soldats, dont les habitudes belliqueuses pourraient offrir des dangers à ce gouvernement inepte autant qu'immoral. Pichegru est déporté (V. 4 septembre 1797.) Moreau a lui-même honteusement terni sa renommée (V. *ib.*). Hoche, miraculeusement échappé des côtes d'Irlande, est inopinément frappé par la mort (V. 18 septembre 1797). Jourdan n'a rien de brillant, il se montre franc démocrate et sans ambition personnelle; sa mesure politique est bien connue du directoire qui n'en redoute aucune agression. Sous des dehors aussi républicains, Bernadotte, au contraire, ambitionne la célébrité, il la mérite, et le sentiment exalté de l'honneur de sa patrie peut lui faire chercher les moyens d'améliorer ses destinées. Le directoire le craint, le flatte, et veut

l'éloigner; mais le Béarnais, plein de sagacité, sait éluder cette amorce (V. 13 avril). L'intrépide Masséna n'est que soldat, franchement républicain et bon Français. Les généraux qui paraissent après ceux-ci n'ont pas encore assez de gloire, assez de popularité pour faire ombrage au directoire. Mais le grand homme du jour, le chef entreprenant de l'armée d'Italie, celui qui provoqua le 18 fructidor (V. 4 septembre 1797); celui qui le soutint; celui qui a bouleversé les gouvernemens de l'Italie; celui qui, par de nombreux actes politiques, a décelé une haute, une vaste ambition, Bonaparte paraît très-dangereux au voisinage du Luxembourg, quoique le citoyen Talleyrand ait ingénieusement ou ingénument dit (V. 10 décembre 1797) : « Tout en lui est l'ouvrage de cet » amour insatiable de la patrie et de l'humanité..., Il » nous faudra le solliciter un jour, pour l'arracher » aux douceurs de sa studieuse retraite. » Bonaparte, général, a fait un éclatant apprentissage de la domination politique, en traitant d'égal à égal avec des têtes couronnées, en leur dictant des lois comme leur souverain. Impétueux dans ses passions, d'un caractère absolu, il a contracté en Italie l'habitude d'un premier rôle et de la domination. Se soumettrait-il à se ranger simple citoyen sous le niveau de la loi, ou voudrait-il servir la puissance d'un gouvernement qu'il méprise? Une expédition outre-mer délivrera de la présence de ce jeune César les cinq directeurs de la France. Le directoire lui a proposé la descente en Angleterre; mais l'habile capitaine a bientôt reconnu que cette expédition est trop hasardeuse, et que nous ne sommes pas au temps de Guillaume de Normandie. Le souvenir de l'expédition de Bantry-Bay (V. 24 décembre 1796) ne saurait lui sourire. A la vérité,

Hoche put échapper; aussi le directoire lancera-t-il Bonaparte sur un rivage reculé, sur cette terre d'Afrique où la peste exerce de périodiques ravages. Qu'importe le sacrifice de cinquante mille Français, lorsqu'il s'agit de conserver la constitution de l'an III? Que fait l'avenir de la France à ces cinq rois de cinq ans? à ces furieux proconsuls de la convention, Barras, Rewbell? à cet autre conventionnel, fabricateur et grand-prêtre d'une religion sans dogmes et sans rites (la théophilanthropie)? Réveillère-Lepaux? à ce membre du comité de sûreté générale, rapporteur de l'infâme loi des suspects, Merlin (de Douai)? à ce myrmidon littéraire, ambitieux de toutes réputations, rempli de théories raisonneuses, François (de Neufchâteau? Périsse la France pour le maintien des cinq directeurs de la république, une, indivisible, impérissable!

Aussi maltabiles que malfaisans, ils expatrient l'élite des troupes, avec une foule d'officiers du plus haut mérite; ils exposent une partie de la marine aux coups de la marine, ennemie: et à quel instant? quand ils provoquent l'irritation de l'Angleterre (V. 26 octobre 1797; 22 août, 12 octobre 1798); lorsque par les révolutions de la Suisse, de la Hollande (V. 28 janvier, 1^er^. mai), ils excitent les appréhensions et réveillent l'inimitié du cabinet autrichien qui n'épie que l'instant de la guerre; lorsqu'ils attaquent la suzeraineté de l'empereur, et qu'ils indisposent toute la catholicité par l'expulsion du pape; quand ils s'obstinent à dicter à l'empire une paix qu'il ne peut admettre sans s'avilir; quand ils sentent la nécessité d'établir un mode régulier de recrutement, et de hâter des levées (V. 5, 24 septembre); lorsque déjà l'horizon politique se rembrunit en Allemagne et en Italie (V.

1^er^. novembre, 5 décembre); lorsqu'enfin d'immenses préparatifs annoncent une seconde coalition continentale (V. 1^er^. 4, 30 mars 1799)! En outre, sans l'expédition d'Égypte, il est vraisemblable que le cabinet russe ne prendrait pas une part active dans les affaires de l'Occident, quoique depuis long-temps il annonce des armemens contre la France. (V. 17 octobre 1797).

C'est aussi le fruit de cette expédition, de changer la direction de la politique générale, d'accumuler les difficultés au congrès de Rastadt, de rendre plus difficile la conclusion, et d'en déterminer violemment la dissolution après quinze mois d'une représentation et d'une constante perfidie de la part de l'Autriche. (V. 8 avril 1799).

On ne saurait douter que Bonaparte n'entretînt, depuis assez long-temps, l'idée d'une invasion dans l'Orient. Parmi les indices qui trahissent cette idée, il faut remarquer les deux proclamations suivantes. Le 27 septembre 1797, il s'adresse en ces termes à l'escadre de l'amiral Brueys, alors dans l'Adriatique: « Camarades, dès que nous aurons pacifié le Conti-» nent, nous nous réunirons à vous, pour conquérir » la liberté des mers. Sans vous nous ne pouvons » porter la gloire du nom français que dans un petit » coin du continent; avec vous nous traverserons les » mers, et la gloire nationale verra les régions les » plus éloignées. » Dans sa proclamation du 10 mars 1797, à son armée d'Italie, proclamation datée de Bassano, le général a dit: « Les couleurs françaises » flottent pour la première fois sur les bords de » l'Adriatique, en face et à vingt-quatre heures de » l'ancienne Macédoine d'où Alexandre s'élança sur » l'Orient. Une grande destinée vous est aussi réser-» vée. Vous n'avez pas tout achevé. Vous châtierez

» ces insulaires perfides qui, étrangers aux malheurs » de la guerre, sourient avec plaisir aux maux du » continent. » Après son expulsion du directoire, Merlin (de Douai), publiant un mémoire justificatif, expose « qu'il est de fait que c'est Bonaparte qui » a minuté tous les ordres, toutes les instructions et » tous les arrêtés dont le directoire l'a chargé ; et si » l'on ne peut pas dire que c'est lui qui a conçu le » premier l'idée de cette expédition, du moins on » peut assurer que sans lui elle serait restée en pro- » jet. » Les personnes instruites crurent généralement dans le temps, et sont encore persuadées aujourd'hui que Talleyrand imagina l'expédition d'Égypte, soit pour faire sa cour au directoire, dont tout le désir était d'éloigner Bonaparte, soit pour se soustraire lui-même à la puissante influence que ce général exerçait sur les affaires intérieures. Divers plans relatifs à une expédition en Égypte étaient ensevelis dans les cartons du ministère des relations extérieures, Talleyrand les en exhuma ; il est certain que ce ministre ne cessait de représenter l'expédition comme aussi importante pour les intérêts politiques et commerciaux, que pour la gloire et la stabilité de la république française.

L'Égypte fut le théâtre de la gloire d'Alexandre, de César. Bonaparte, qu'on appelle déjà le héros de la grande nation, et qui est plein des grands souvenirs de l'histoire, se flatte de surpasser les deux héros de l'antiquité, et de devenir le monument le plus colossal du pays des merveilles. Enorgueilli de la comparaison dont on caresse son orgueil, il se promet, outre le laurier de conquérant, la palme du législateur et le sceptre d'un fondateur d'empire.

L'idée d'établir une colonie sur les bords du Nil

occupa jadis le cabinet de Versailles. On espère, en 1798, y trouver la compensation de nos pertes commerciales dans la presqu'île du Gange et aux Antilles ; aboutir à l'Inde par la mer Rouge, et fortifier Tippoo-Saëb, implacable ennemi de l'usurpation anglaise. La possession de l'Égypte sera, dit-on, pour la France le levier à l'aide duquel elle remuera le système commercial des quatre parties du monde.

Cependant l'espoir d'envahir le suprême pouvoir, en France même, s'est insinué dans l'âme de Bonaparte. Nommé chef de l'aventureuse expédition d'Égypte, il met peu d'empressement à ses préparatifs ; on le devine : plus il demande de moyens, plus on lui en accorde. Pour déterminer son exil, on épuiserait la France. Il voit aussi tout cela, et, à chaque concession, il suscite un nouveau délai. Il espère vaguement que s'il tarde à s'éloigner, la nation l'élèvera sur le pavois. Mais en vain se montre-t-il aux Parisiens avec une simplicité étudiée ; sa vue éteint l'enthousiasme que créa l'illusion d'une perspective éloignée. Il aperçoit très-bien que bientôt il ne sera plus remarqué ; qu'il peut être délaissé comme Moreau, proscrit comme Pichegru, ou empoisonné comme Hoche. Enfin les directeurs lui donnent l'ordre de partir de Paris sur-le-champ, lui déclarant qu'il est libre de donner sa démission, de reprendre la toge et de rentrer dans la foule ! Il dissimule, obéit ; et, s'abandonnant au destin, il s'élance vers ces régions où règne le dogme du fatalisme.

La flotte de Toulon (V. 19 mai) paraît devant 10-13 juin.
Malte. Augmentée en mer des divisions parties de Civita-Vecchia, de Gènes et de Bastia ; elle a réuni soixante-douze bâtimens de guerre, quatre cents bâtimens de transport, montés par dix mille gens de

mer, et ayant à bord trente-six mille hommes de troupes réglées. On remarque parmi les officiers généraux, Menou, Berthier, Desaix, Kléber, Reynier, Dammartin, Cafarelli-Dufalga, Murat, Lannes, Davoust; parmi les officiers supérieurs, Junot, Marmont; parmi les non-militaires, Berthollet, chimiste; Desgenettes [1], Larrey [2], médecins; Thouin, Geoffroi,

[1] M. Desgenettes, l'un des plus habiles médecins de France, a déployé en Égypte un noble caractère et le plus ardent amour de l'humanité; ce célèbre médecin y fit preuve d'héroïsme. La peste s'étant manifestée dans l'armée, Desgenettes s'inocula un bubon pestilentiel, afin de rassurer l'esprit des soldats en leur persuadant, par cet exemple, que la maladie dont ils étaient frappés n'était pas la peste. Lorsque la plus inflexible nécessité pouvait faire loi au chef de l'armée de donner la mort aux pestiférés de Jaffa (V. 21 mai 1799), plusieurs personnes vinrent dire à M. Desgenettes qu'il fallait empoisonner les pestiférés qu'il était impossible d'évacuer de l'hôpital; le noble et digne médecin se révolta contre une pareille insinuation. « Un médecin (dit-il) soulage les maux de ses semblables, il est le bienfaiteur des malades, et non leur empoisonneur. Si on renouvelle ces propositions, si on insiste, je publierai hautement dans l'armée ce qui vient d'avoir lieu..... » Honneur à l'illustre médecin, à l'homme de bien qui ne craignit pas, dans cette circonstance, de manifester son horreur pour une action qui lui paraissait criminelle!!!

[2] M. Larrey est, sans nulle contestation, le premier chirurgien de France et peut-être même de l'Europe; il a porté l'art chirurgical à un degré de perfection jusqu'alors inconnu; Larrey n'est pas moins illustre par la supériorité de ses talens, que par son profond désintéressement. Loin de recevoir la moindre rétribution de ses malades, lorsqu'ils sont pauvres, il fournit à leurs besoins, et paye de sa bourse les médicamens qui leur sont nécessaires. Voilà un véritable et un grand citoyen!

Depuis la première campagne de la révolution, Larrey s'est dévoué au soulagement de l'humanité souffrante, et toujours avec un grand courage. Dans le rapport du général Beauharnais, après la sanglante bataille de Mayence livrée le 22 juillet 1793, dans le but de débloquer Mayence, on lit: « Parmi ceux des braves dont l'intelligence » et l'activité ont servi brillamment la république dans cette journée, » je ne dois pas laisser ignorer l'adjudant-général Bailly, Abbatucci

Delille, naturalistes; Conté, Champy, physiciens; Monge, Fourrier, Costaz, Girard, mathématiciens; Parseval-Grandmaison, Redouté, Denon, Lapeyre,

» de l'artillerie légère, et le chirurgien major Larrey, avec tous ses » camarades de l'ambulance volante, dont les infatigables soins » dans le pansement des blessés ont diminué ce qu'un pareil jour a » d'affligeant pour l'humanité, et ont servi l'humanité elle-même » en contribuant à sauver les braves défenseurs de la patrie. (*Bul-* » *letin des lois et Moniteur*, 27 juillet 1793, n°. 208). » C'est au génie et à l'humanité de Larrey que l'on doit l'admirable idée de l'ambulance volante, qui depuis a rendu de si grands services en portant des secours aux blessés immédiatement sur le champ de bataille, et au milieu du feu de l'ennemi. A quels inconvéniens, à combien d'irréparables malheurs la marche des ambulances et leur manière d'agir d'après les règlemens militaires de l'ancien régime, n'exposaient-elles pas les malades et les blessés! La seule création des ambulances volantes suffirait pour mériter à Larrey la reconnaissance de la patrie; et que de titres n'a pas cet illustre chirurgien à l'amour et au respect de ses concitoyens! En traversant les déserts qui bordent la Libye, déserts d'une effrayante aridité, où l'on ne trouve que quelques cloaques d'eau bourbeuse, l'armée française fut en proie aux plus grandes vicissitudes et aux plus pénibles privations. Au lieu de se munir de quelques provisions de chocolat et de biscuit, ainsi que le recommandait Bonaparte, Larrey se chargea de linges et de charpie. Accablés par le soleil, par la chaleur non moins brûlante des sables, dévorés par la soif au milieu de ces plaines si épouvantablement arides, les soldats les plus vigoureux tombaient dans l'abattement, la prostration des forces, et succombaient sous le poids de leurs armes. Larrey en ranima un très-grand nombre avec un peu d'eau douce aiguisée de quelques gouttes d'esprit-de-vin, qu'il portait avec lui dans de petites outres de cuir. Dans une circonstance mémorable, l'empereur Napoléon dit à une députation des Hautes-Pyrénées : « Votre concitoyen Larrey honore » l'humanité par son désintéressement et son courage; il a sauvé » un grand nombre de mes soldats dans les déserts qui bordent la » Libye, en leur prodiguant le peu d'eau douce et de liqueur spi- » rituense dont il avait le plus grand besoin pour lui-même. »

Après les batailles de Bautzen et de Wurchen (1813), des personnes jalouses de faire leur cour à Napoléon en diminuant à ses yeux le nombre considérable des blessés, osèrent lui dire que plusieurs de ces blessés s'étaient mutilés volontairement pour se sous-

cultivant les lettres ou les beaux-arts. Les Français prennent terre sur plusieurs points de l'île. Les troupes de l'ordre, retranchées dans des fortifications inexpugnables, pourraient défier les armées de toute

traire au service; que tous les blessés qui avaient les doigts tronqués, ou les mains traversées par des balles, étaient dans ce cas. Sur ces calomnieuses et atroces assertions, Napoléon donne l'ordre de les réunir tous à Dresde, et de les renfermer dans le camp retranché établi pour la douane; ils étaient au nombre d'environ 1200; une commission composée de plusieurs chirurgiens principaux devait examiner chacun de ces blessés. Un conseil de guerre ou tribunal militaire fut institué pour juger ceux qui auraient été reconnus coupables, et les faire exécuter sur-le-champ. Larrey avait été nommé président de la commission de santé. La veille du jour où elle devait s'assembler, un personnage intéressé à trouver des coupables dans cette affaire lui ordonna de trouver, le lendemain, au moins quatre coupables par division, pour être traduits devant le conseil de guerre et fusillés sur l'heure. Rempli d'effroi et d'indignation à la vue d'un tel ordre, Larrey allait donner sa démission et quitter l'armée, lorsqu'une personne de confiance, à qui il fit part de son projet, l'en détourna en lui observant qu'il pourrait être utile à ces malheureux par sa fermeté et sa franchise; Larrey ne balança pas un moment. La visite dura quatre jours entiers, et l'examen fut des plus rigoureux. Larrey prouva, par la force de ses raisonnemens et par le caractère des blessures, que tous les accusés étaient innocens; il opposa la plus vigoureuse résistance, sauva tous les blessés et les fit renvoyer absous. Il dressa son rapport à Napoléon, et croyant lui avoir déplu dans cette circonstance, il attendit tranquillement sa disgrâce. Mais Napoléon avait l'instinct sublime, et les grandes et bonnes actions exerçaient sur lui un grand empire. Dans le milieu de la nuit du même jour, le baron Fain se présenta chez Larrey pour lui remettre de la part de l'empereur une lettre des plus flatteuses, où il le félicitait de la conduite ferme, honorable et pleine d'humanité qu'il venait de tenir; cette lettre était accompagnée d'un présent de six mille francs en or, et du brevet d'une pension de trois mille francs de rente sur sa cassette; il y était dit qu'elle était indépendante de tout traitement. Cette pension qui avait une si belle origine a été conservée à M. Larrey par une loi (*Moniteur* 10 avril 1818). Les lignes que Napoléon a tracées dans son testament, touchant M. Larrey, resteront gravées dans la mémoire des siècles.

l'Europe ; mais l'effet de la surprise, la mollesse, les vices, la corruption et l'inexpérience des chevaliers, la connivence de quelques-uns d'entre eux [1], l'insurrection fomentée parmi les habitans, toutes ces causes rendent la défense presque nulle. L'ordre se soumet à une honteuse capitulation, et livre deux vaisseaux, une frégate, quatre galères, douze cents bouches à feu, avec une prodigieuse quantité de munitions, et le trésor de l'ordre évalué à trois millions. Le général Cafarelli-Dufalga, admirant les formidables remparts de la Valette ; s'écrie : « L'armée est » bien heureuse qu'il y ait eu du monde dans la ville » pour en ouvrir les portes, » d'où l'on doit conclure que les personnes composant le conseil de l'ordre n'ont même pas le mérite de la matière morte, et que ce rocher n'offre à Bonaparte aucun laurier. Ses soldats n'auront paru que comme témoins d'une conquête, résultat de la trahison des chefs, et de la lâcheté des chevaliers. Le héros que paraît animer le nom d'Alexandre, en courant sur ses traces, débute par une de ces corruptions qui décidaient les succès de Philippe.

Ainsi périt ce gouvernement bizarre, qui subsistait sans altération depuis 1530, cet ordre dont aux

[1] Le chevalier Duquesnoy (aujourd'hui sous-inspecteur des douanes au Havre) fut sur le point de périr ; accusé d'être d'intelligence avec les Français contre l'ordre dont il faisait partie, il fut meurtri de coups par la populace de l'île, et elle s'apprêtait à le pendre, lorsqu'un peloton de troupes vint heureusement à son secours, le dégagea des mains des furieux et le fit transporter à l'hôpital. Couvert de sang et la tête enveloppée de bandages, il fut présenté à Bonaparte (dont il avait été camarade de collége à Brienne) lors de la visite que le général en chef fit de cet hôpital où le chevalier resta jusqu'au moment de son embarquement avec l'armée ; arrivé en Égypte, il fut placé en qualité de receveur des impositions de la province de Menouf.

temps antérieurs les chevaliers français firent la gloire. Il finit dans les mains d'un Allemand, et ce sont des mains françaises qui l'abattent ! Peu de chevaliers avaient envie de se battre ; leur grand-maître s'en souciait encore moins. Ce grand-maître, Hompesch, reçoit de Bonaparte trois cent mille francs comptant, trois cent mille francs en lettres de change sur la trésorerie, signées *Estève*, et l'assurance d'une pension de trois cent mille francs : il se réfugie en Allemagne. Une vingtaine de chevaliers de Malte, tous Français, suivent en Égypte Bonaparte, qui les plaça, à leur choix, dans l'armée ou dans l'administration. La prise de Malte devient pour l'officier supérieur Marmont l'occasion d'un avancement rapide. Au moment de l'attaque, les chevaliers ont armé les paysans ; ceux-ci, faute de drapeau, ont pris une bannière d'église, un saint Jean-Baptiste. Les grenadiers de la dix-neuvième demi-brigade dispersent les paysans, et un sergent s'empare de la bannière. Marmont, aide de camp de Bonaparte, arrive sur le lieu du rassemblement, s'approche du sergent, et, s'il fallait en croire des témoins oculaires, mais qui ne semblent pas dignes de foi, il lui dit : « Veux-tu » me vendre ce drapeau ? » — « Volontiers, » lui répond le sous-officier. Marmont lui donne cinq louis, prend le drapeau, et le porte à Bonaparte, en disant qu'il l'a enlevé aux ennemis ; il est fait sur-le-champ général de brigade [1].

L'ordre de Malte ne présentait, depuis long-temps,

[1] L'aide-de camp Marmont a prouvé sa bravoure sur les champs de bataille ; il est vraisemblable qu'en présentant ce drapeau à Bonaparte, Marmont aura négligé de nommer le sergent qui l'avait enlevé, et cet oubli involontaire a pu faire croire au général en chef que son aide-de-camp s'en était rendu maître.

aucune utilité; il n'armait plus en course que pour la forme; ses chevaliers, amollis par le luxe, n'aspiraient qu'à obtenir une commanderie dont ils allaient, pour la plupart, consumer les revenus dans la dissipation et les débauches. Mais, si l'ordre n'était plus qu'un vain et orgueilleux simulacre de ce qu'il avait été dans les quatorzième, quinzième et seizième siècles, la prise de possession de l'île n'en est pas moins une très-grande faute. Les directeurs, bourgeoisement ennemis de toute institution héraldique, n'y voient que la satisfaction d'anéantir subitement un ordre au gouvernement duquel les Maltais étaient habitués; et qui faisait la force morale de ce poste important. En le leur conservant, on pouvait les rendre des alliés fidèles de la France; alors, en neutralité avec les Anglais, qui sans leur secours n'auraient pu ni attaquer, ni bloquer leur port, ils auraient reçu les renforts destinés pour l'Egypte. Bonaparte ayant réglé l'administration de l'île, et laissé quatre mille hommes pour sa défense, se rembarque. Toute la flotte est en pleine mer le 20 juin. Admirable activité qui fera le salut de l'expédition!

Le congrès des États-Unis d'Amérique, considérant 24 juin.
les graves et continuelles injustices que les États-Unis éprouvent de la part du gouvernement français, suspend toute relation entre les deux pays.

Malte prise (V. 10 juin), la flotte française a cinglé 1-3 juillet.
vers l'Égypte et se présente devant Alexandrie. Kléber, commandant l'avant-garde de l'armée, qui a pris le nom d'armée d'Orient, entre de vive force dans cette place importante.

3 juillet. Les troupes françaises prennent possession de la citadelle de Turin, par suite d'une convention avec le roi de Sardaigne.

6 juillet. Une loi autorise le directoire à faire, pendant un mois, des visites domiciliaires pour arrêter les agens de l'Angleterre, les émigrés, les prêtres déportés, etc.

21 juillet. La bataille des pyramides est livrée par Bonaparte, général en chef de l'armée d'Orient, entre les villages d'Embabeh et de Gizeh, près du Nil, en vue des pyramides, et à une lieue ouest du Caire. « Français, » dit Bonaparte, « songez que, du haut de ces monu- » mens, quarante siècles vous contemplent! » Les beys qui gouvernent l'Égypte, ayant Mourad-Bey et Ibrahim-Bey à leur tête, fondent impétueusement, avec six mille Mamelouks, sur les troupes françaises. Ils sont mis en déroute, laissant sur le champ de bataille deux mille hommes, trente canons, quatre cents chameaux chargés. Les janissaires, les Spahis, les Arabes, et toutes les bandes à pied que les Mamelouks traînaient après eux, forcés dans leur camp retranché, se dispersent; une partie se sauve à la nage dans le Nil. Les vainqueurs entrent le lendemain, 22, au Caire: leur perte a été presque nulle. Mourad-Bey s'échappe vers la Haute-Égypte; Ibrahim-Bey se jette dans l'isthme de Suez. Dès ce moment le gouvernement des Mamelouks est renversé, et la conquête de la Basse-Égypte assurée.

La bataille navale d'Aboukir est livrée dans la baie de ce nom, à neuf lieues est d'Alexandrie. La flotte française, d'un vaisseau de cent vingt (l'*Orient*), trois de quatre-vingts, neuf de soixante-quatorze, et de quatre frégates, armée de onze cent

quatre-vingt-six canons, a partie de ses équipages à terre ; il est resté à bord environ sept mille marins. La flotte anglaise, de treize vaisseaux de soixante-quatorze, et un de cinquante, en tout onze cent cinquante-six canons, est montée par huit mille hommes, et commandée par Nelson.

Averti de l'approche de la flotte ennemie, Brueys préfère le combat le moins avantageux, en s'embossant dans une rade foraine dont la côte ne lui assure d'autre protection qu'un îlot sur lequel il ne place même que deux mortiers. Sa ligne, mal décrite, trop éloignée de la terre, laisse encore de trop grands intervalles entre les vaisseaux. S'il restait sous voiles, ce qui pouvait lui donner des chances plus avantageuses (puisqu'il avait eu un mois pour la combinaison de son embossage), s'il savait tirer parti de sa position dans des eaux dont il est maître, et combiner sa ligne de défense avec la côte, sa flotte serait invincible, ou du moins elle offrirait le premier exemple d'une flotte embossée et bien défendue par des batteries de terre, qui voit rompre sa ligne !

L'ennemi, plus fort déjà par les mauvaises dispositions de l'amiral français, commence l'attaque à trois heures du soir, et tandis que cinq de ses bâtimens passent entre la terre et la ligne, deux autres coupent la ligne vers le centre, et six la prolongent en dehors. Dès lors la division du milieu et celle de droite, mises entre deux feux, soutiennent un combat très-inégal, que le secours de l'arrière-garde pourrait seul rétablir. Cependant cette division de gauche, où le contre-amiral Villeneuve a son pavillon, reste immobile sur ses ancres, comme s'il attendait des ordres pour se mêler au combat et secourir ses frères d'armes !! Le désastre des Français commence à neuf heures, par

l'explosion de *l'Orient*, vaisseau amiral : l'action s'arrête ; elle se rengage et se soutient jusqu'à trois heures du matin. A cette seconde époque, c'est à Villeneuve que revient le commandement ; mais il reste spectateur : pas un coup de canon ne part des cinq vaisseaux de sa division ; il ne coupe ses câbles qu'au moment où le feu va cesser, et c'est pour s'éloigner. Neuf vaisseaux sont pris, une frégate est coulée bas par l'ennemi, un vaisseau et une frégate sont brûlés par les équipages ; deux vaisseaux et deux frégates seulement parviennent à s'échapper avec les contre-amiraux Villeneuve et Decrès : celui-ci, commandant l'escadre légère, s'est tenu en observation !

Tel est le résultat de ce combat de mer, le plus malheureux de tous ceux qu'a essuyés la France dans les deux guerres de la révolution, désastre inouï dans les annales de la marine moderne, et auprès duquel les actions de La Hogue et du 1^er^. juin 1794, sont de légers échecs. Le dévouement des Français est digne d'eux ; mais que peut l'intrépidité mal dirigée contre une tactique dont l'amiral français ne soupçonne pas même que l'ennemi puisse faire usage, quoique deux célèbres amiraux anglais aient déjà mis cette tactique en pratique avec un grand succès.

Ainsi que Rodney et Howe, Nelson applique à la guerre de mer ce principe de la guerre de terre : opérer avec la plus grande masse de ses forces un effort combiné sur le point décisif ; tandis que nos amiraux restent toujours soumis à l'ordre parallèle, le plus chanceux comme le plus stérile en résultats. Dans la marine anglaise, chaque capitaine, s'il est pressé par une circonstance critique ou non prévue par ses instructions, ou bien quand la fumée lui dérobe les

signaux, agit d'après lui-même; au contraire, un commandant français, dans une situation inopinée, s'attache strictement aux dispositions arrêtées d'avance, aux ordres de son chef, malgré l'évidente nécessité d'y contrevenir ou de les modifier : ainsi Villeneuve se croira justifié s'il allègue qu'il n'a pas aperçu le signal de prendre part au combat; un autre contre-amiral (Dumanoir), échappé de Trafalgar (21 octobre 1805) sans avoir tiré un coup de canon, expliquera de même son inaction! On ne saurait se rendre raison des motifs qui détournèrent Villeneuve de mettre sous voile, et, après avoir couru une seule bordée pour s'élever au vent de la ligne de bataille, de faire sur les Anglais la manœuvre que ceux-ci viennent d'exécuter contre l'autre aile de la flotte française, plaçant de la sorte, entre deux feux, les vaisseaux qui l'avaient doublée jusqu'à la hauteur du vaisseau l'Orient, où ils avaient coupé la ligne.

La flotte anglaise, très-maltraitée elle-même, n'est en état d'appareiller que quinze jours après l'action; six de ses vaisseaux sont mis hors de service. On évalue sa perte à mille tués ou blessés. Nelson ne profitera pas de sa victoire. Après avoir anéanti la flotte de guerre, il pourrait, avec ceux de ses vaisseaux dont le délabrement n'est pas très-considérable, essayer de détruire le convoi retiré dans le port d'Alexandrie, il quitte les parages d'Égypte!

Le *Dictionnaire biographique et historique*, etc., imprimé à Londres, 1800, ouvrage estimé pour la parfaite exactitude des faits et la rectitude des jugemens, dit, tome 1^er^., page 230 : « Brueys eut le commandement » de la flotte qui sortit, en juin 1798, de Toulon et con- » duisit en Egypte l'armée aux ordres du général Bona- » parte. Il paraît que la manière heureuse dont il termina

» cette première expédition sans rencontrer la flotte an-
» glaise, fut due aux fausses manœuvres de Nelson plus
» qu'à sa propre habileté. Étant resté aux côtes d'É-
» gypte plus long-temps que ne le voulait Bonaparte,
» il y fut joint enfin par l'amiral anglais, qui l'attaqua
» avec la plus grande hardiesse près d'Aboukir. Brueys
» montra autant d'impéritie que de bravoure dans ce
» combat, où son escadre fut, presqu'en entier, prise
» ou détruite par les Anglais, et il périt lui-même
» au milieu de l'action. » L'historien anglais dit vrai ; et l'on peut s'en rapporter aux écrivains de cette nation lorsqu'ils parlent des fausses manœuvres de leur amiral.

Les moindres détails relatifs au désastre d'Aboukir intéressent la gloire des armées françaises ; on ne saurait donc les passer sous silence : les répétitions sont excusables en pareil cas.

Bonaparte a donné à Brueys l'ordre de mettre à la voile aussitôt après le débarquement des effets et munitions de guerre, et de se diriger (d'après les circonstances navales) sur Corfou, Malte ou Toulon. Le général en chef a réitéré plusieurs fois cet ordre à l'amiral, en présence de tout l'état-major, à Alexandrie. Arrivé à Rahmanieh, il lui expédie un de ses aides de camp (Jullien, qui malheureusement est tué par les Arabes) pour le presser de mettre à la voile. Ce fait prouve la sollicitude constante du général : il dépêcha de nouveaux ordres à Brueys.

La veille du combat, Brueys assemble à son bord tous les capitaines de vaisseaux. Dans ce conseil, on met en discussion les projets de défense : il est agité, s'il convient mieux, en cas d'attaque, de soutenir le combat sous voile ou embossé ; la grande majorité est d'avis de se battre à la voile. Le capitaine du *Tonnant*,

M. du Petit-Thouars, d'illustre mémoire, fait particulièrement ressortir les avantages qui doivent en résulter[1]; la presque totalité du conseil se range à l'opinion de du Petit-Thouars. Alors, et sans énoncer de motifs, Brueys déclare « que c'est à lui, en sa qualité » d'amiral, à décider, » et il prononce contre l'avis de la majorité. Une vive altercation s'engage, à ce sujet, entre l'amiral et le capitaine du *Tonnant*; qui lui dit : « Il était parfaitement inutile de nous assembler pour » connaître notre opinion, puisque vous ne voulez en » faire qu'à votre tête. Vous prenez un mauvais parti, » il nous sera fatal. »

Brueys n'en persiste pas moins dans sa résolution. Il s'embosse à deux lieues de terre, et laisse derrière lui une passe praticable pour un vaisseau de haut bord : Brueys devait au moins y faire couler un vieux bâtiment, pour rendre la passe impraticable; cette précaution bien simple aurait suffi pour empêcher l'escadre anglaise de se placer entre la terre et l'escadre française, et cela est tellement vrai, que le premier vaisseau anglais qui voulut passer échoua; mais un second fut plus heureux et ouvrit la route aux autres, de manière que l'escadre française fut placée entre deux

[1] Du Petit-Thouars se couvrit de gloire dans le combat, ayant eu les deux bras et une jambe emportés, criblé de blessures, en recevant le coup mortel il fait jurer à son équipage de ne jamais se rendre, et ordonne de jeter son corps à la mer, pour qu'il ne tombe pas au pouvoir des Anglais, s'ils parvenaient à prendre le *Tonnant*. Ses dernières paroles furent : « Ne vous rendez pas, coulez bas » plutôt; clouez le pavillon!..... » Lorsque le *Tonnant* fut pris, il manquait de munitions, et le premier pont était rasé; le vaisseau était commandé par un aspirant de marine, les Anglais le portèrent en triomphe! Illustre du Petit-Thouars, ton nom vivra à jamais dans les cœurs français! Disons en outre, que lorsque Nelson envoya deux de ses vaisseaux pour réduire cette carcasse, le 3, le pavillon français flottait encore sur le tronçon de son grand mât.

feux. Malgré ce désavantage si grand, les marins français se battirent avec la plus incroyable intrépidité ; et deux vaisseaux anglais avaient déja amené leur pavillon, lorsque le feu prit (par suite de la négligence de Brueys) au vaisseau amiral, l'*Orient* : ce vaisseau sauta en l'air vers les neuf heures du soir. Dès lors le désastre se mit dans l'escadre française ; chaque vaisseau coupa ses câbles pour se préserver du feu ; mais il est vraisemblable que si le feu n'avait pas pris au vaisseau amiral, l'escadre anglaise eût été battue. Le lendemain, à la pointe du jour, les deux escadres présentaient un spectacle de destruction ; les vaisseaux des deux nations paraissaient tous démâtés, et ils étaient tellement maltraités, qu'on ne pouvait distinguer les vainqueurs des vaincus. Si, dans cet état de choses, la division de Villeneuve fût venue et eût attaqué les Anglais, elle eût pris l'escadre anglaise ; mais au lieu de se livrer à une si généreuse résolution, Villeneuve fit force de voiles et se sauva honteusement, se dirigeant sur Malte.

Les fautes graves commises par l'amiral français Brueys, l'inconcevable inaction, et ; osons le dire, la lâcheté de Villeneuve, sont les causes de cet immense désastre dont l'amiral fut le premier auteur.

En effet, le débarquement effectué, Brueys, malgré les ordres de Bonaparte, diffère de mettre à la voile, ne se disant pas assez approvisionné en vivres, et assez fort en équipages ; averti de l'approche de l'escadre anglaise, au lieu de mettre sous voiles pour profiter de l'égalité de chances que lui eût présentées un combat en pleine mer, il ne songe qu'à s'embosser dans la mauvaise rade d'Aboukir, et il fait les plus mauvaises dispositions de défense, quoiqu'il ait eu près d'un mois pour combiner son embossage et ses

moyens de défense. Il ne sait tirer aucun parti de sa position; il ne fortifie pas la côte, et montre dans toutes ses mesures une incapacité profonde. Au moment de l'apparition de l'ennemi, dans l'après-midi du troisième jour, il envoie partie de ses équipages à terre; il est surpris à faire peindre son vaisseau, dont l'embrasement est produit par des flammèches tombées dans des seaux pleins d'huile et de couleurs laissés sur les ponts au moment des préparatifs du combat.

Des documens irrécusables (il faut le redire) prouvent que Bonaparte a donné à Brueys l'ordre positif de faire voile sur Corfou ou sur Malte, ou vers un port de France immédiatement après le débarquement de tous les objets appartenant à l'armée de terre, si l'on reconnaît ne pouvoir, faute d'eau, entrer dans le vieux port d'Alexandrie; les passes ont été sondées et reconnues propres à laisser entrer les gros vaisseaux. Quels que soient les motifs qui portent Brueys à ne pas exécuter l'ordre de faire voile, il n'en est pas moins constant que cet ordre est donné, et à plusieurs reprises, par Bonaparte. Soit que Brueys n'ait pas un suffisant approvisionnement de vivres, soit qu'il ne croie pas à la prochaine apparition de l'escadre anglaise, soit qu'il se persuade que la flotte française pourra entrer dans le vieux port d'Alexandrie, les passes donnant entrée aux gros vaisseaux, aucune disposition définitive n'a été prise par Brueys, lorque l'escadre anglaise est signalée; la perte de l'escadre française doit donc être attribuée principalement (sauf l'immense responsabilité de Villeneuve, pendant le combat) à Brueys, et le nom de cet amiral ne peut être séparé dans l'histoire du désastre d'Aboukir.

Mais si Brueys commit des fautes impardonnables, il se signala du moins par un grand courage; il ne voulut pas survivre à sa défaite, et affronta la mort en homme jaloux de la trouver. Après avoir reçu plusieurs blessures, sans vouloir quitter un moment le combat, il fut emporté par un boulet de canon, et presqu'au même instant son vaisseau sauta en l'air. Le général Bonaparte rendit une éclatante justice à la bravoure de Brueys; il témoigna une vive douleur en apprenant sa mort. La lettre que Bonaparte écrivit à la veuve de l'amiral mérite d'être connue.

« Au Caire, le 2 fructidor, an VI.

» A la citoyenne Brueys.

» Votre mari, Madame, a été tué d'un coup de » canon en combattant vaillamment à son bord. Il » est mort sans souffrir et de la mort la plus douce, » la plus enviée par les militaires. Je sens vivement » votre douleur: le moment qui nous sépare de l'objet » que nous aimons est terrible, il nous isole de la » terre, il fait éprouver au corps les convulsions de » l'agonie; les facultés de l'âme sont anéanties, elle » ne conserve de relations avec l'univers qu'au travers » d'un cauchemar qui altère tout. Les hommes parais- » sent plus froids, plus égoïstes, plus méchans, plus » odieux, qu'ils ne le sont réellement; l'on sent dans cette » situation que si rien ne nous obligeait à la vie, il » vaudrait beaucoup mieux mourir; mais lorsqu'après » cette première pensée, l'on presse ses enfans » contre son cœur, des larmes, des sentimens tendres » raniment la nature, et l'on vit pour ses enfans. Oui, » Madame, voyez-les dès ce premier moment, qu'ils

» ouvrent votre cœur à la mélancolie. Vous pleurerez » avec eux. Vous élèverez leur enfance, cultiverez » leur jeunesse; vous leur parlerez de leur père, de » votre douleur, de la perte qu'eux et la république » ont faite. Après avoir rattaché votre âme au monde » par l'amour filial et l'amour maternel, appréciez » pour quelque chose l'amitié et le vif intérêt que je » prendrai toujours à la femme de mon ami. Persuadez- » vous qu'il est des hommes, en petit nombre peut- » être, qui méritent d'être l'espoir de la douleur, » parce qu'ils sentent avec chaleur les peines de » l'âme. »

Signé BONAPARTE.

César fit brûler les vaisseaux qui transportèrent ses légions sur le sol des Bretons indomptés. Cortez, après avoir mis le pied sur le continent américain, fit brûler aussi sa flotte, pour mettre ses soldats dans la nécessité de vaincre. Les soldats de Bonaparte se dévouent avec joie à la même destinée, mais ils ne la doivent pas à sa résolution; et ce désastre, disposé par tant de fausses mesures, empêchera l'arrivée des renforts.

L'action d'Aboukir n'est pas seulement une défaite navale, puisqu'elle a réduit la conquête de l'Égypte à une descente sans retraite, à un début sans fruit, à une tentative d'aventuriers, car, sans l'appui mutuel des forces de terre et de mer, aucune expédition lointaine ne peut avoir un succès définitif, aucun établissement colonial ne peut obtenir un véritable résultat. La perte irréparable de la flotte française a décidé du sort d'une armée, qui, se trouvant hors d'état d'être recrutée ou secourue, doit périr par ses propres triomphes.

Voici néanmoins en quels termes Treilhard, pré-

sident du directoire, parlera d'une catastrophe aussi désastreuse; avec quelle impudeur ce gouvernement se joue de la crédulité publique. « Les Français naissent armés comme au temps des prodiges; les nouvelles de leurs triomphes sont transmises au-dessus de nos têtes avec la rapidité de l'éclair..... L'Océan (il faudrait : la Méditerranée), étonné de voir une association guerrière et savante portant l'affranchissement et la lumière sur cette terre antique que le Nil arrose de ses eaux fécondes; l'étendard tricolore arboré sur les murs de la ville d'Alexandre, et poursuivant, par des routes nouvelles, le despote des mers jusques dans le centre de sa domination et de sa force. Ces images fidèles et consolantes doivent adoucir les cœurs aigris.... » Autant de tronçons de phrase, autant de sottises entières; n'importe : c'est de ce galimatias mélodramatique, de ce boursouflage ridicule que le gouvernement couvre les suites d'un tel désastre; n'importe : ce discoureur si pitoyablement parodiste de l'éloquence tribunitienne, et si digne de figurer sur des tréteaux de foire, préside aux destinées d'une grande nation!

Cette journée d'Aboukir coûte à la France, avec d'énormes préparatifs, le tiers de ses forces navales, l'élite de ses officiers de mer et de ses matelots; elle lui ravit l'espoir de relever son commerce maritime. Certes, de si grands revers ne sont guère soulagés par les harangues emphatiques de ces directeurs qui seraient mieux placés dans un hôpital d'insensés qu'à la tête d'un empire. En vain leurs écrivains diront-ils que les huit mille marins anéantis ou chassés de leur élément sont les trois cents Spartiates des Thermopyles, que Nelson ressemble à Xerxès, que l'élément perfide est témoin de la gloire française, que l'Angleterre ne

peut plus détourner le coup qui va lui être porté au cœur dans les deux mondes, et que le canon de réjouissance de la tour de Londres sera le tocsin de la ruine du commerce anglais : tout cet échafaudage d'inepties burlesques n'atténue en rien les conséquences de la défaite.

La France dominait, depuis trois siècles, dans la politique du Levant : elle en absorbait le commerce ; les retours faisaient fleurir ses provinces méridionales ; l'extension et la durée des priviléges dont elle jouissait tenaient à l'inimitié qui semblait éternelle entre la Russie et la Porte. Les politiques du Luxembourg ont produit le miracle de réunir les deux puissances. Cet édifice de prospérité était l'ouvrage des hommes d'état de la monarchie ; les cinq directeurs de la république, avec l'aide de leur ministre Talleyrand, l'ont renversé sans autre motif que de vils calculs d'ambition et de cupidité personnelle, que l'appréhension du caractère et de l'ascendant d'un général victorieux. Sans doute ils se réjouissent que le chemin de la France lui ait été coupé par la flotte britannique ; ils pourront exploiter sans crainte la soumission de la France et les victoires des armées républicaines. »

L'action navale de ces deux jours exerce une influence décisive sur les opinions, la politique et le sort du continent européen. Cette nouvelle absorbe l'attention universelle ; partout, hors de France, la joie éclate sans ménagement ; le flegmatique Autrichien se sent transporté comme le sulfureux Napolitain ; dans les villes d'Italie, au milieu des troupes françaises, les habitans ne déguisent ni leur allégresse ni leurs espérances. Chaque cabinet, timide et irrésolu, entrevoit sa délivrance dans un lien fédératif des grandes puissances. Dès ce jour, l'Autriche et la Rus-

sie, renonçant à toute idée de paix, ne voileront plus leurs desseins. Malheureux Français! être les jouets de cinq directeurs ineptes autant que pervers!

L'effet de la victoire de Nelson est prodigieux aussi sur les Anglais. L'exaltation de ce peuple s'élève à un degré inouï: en quinze jours, le produit d'une souscription, ouverte à la Bourse de Londres, en faveur des femmes et des enfans des matelots tués ou blessés, a passé douze mille livres sterlings (300,000 francs). Si le directoire proposait une souscription, de quelle somme se couvrirait-elle?

14 août. Un traité d'alliance offensive et défensive entre l'empereur et le roi des Deux-Siciles est signé à Vienne.

19 août. Un traité entre la république française et la république helvétique est signé à Paris. Suivant l'article 5, la France jouira de l'usage des deux routes commerciales et militaires: l'une remontant le Rhin, suivra les rives occidentale et méridionale du lac de Constance pour atteindre l'Allemagne méridionale; l'autre route traversera le Valais pour aboutir au territoire de la république cisalpine (V. 27 septembre 1803).

22 août. Une escadre de trois frégates et une corvette, sortie de Rochefort, portant onze cent cinquante hommes sous les ordres du général Humbert, aborde à Killalé, dans le comté de Mayo, province de Connaught, sur la côte S.-O. de l'Irlande.

4 sept. L'anniversaire du 18 fructidor est célébré dans toute la France, conformément à la loi du 19 août, qui a institué cette fête nationale; il l'est au Champ-de-Mars, à Paris, avec un grand appareil. On y voit,

modelés en carton, des sceptres brisés, des attributs de la royauté, du culte, de la superstition et de l'intolérance, avec cette inscription : *Malheur à qui voudrait les relever !*

Une loi établit une conscription militaire, d'après le rapport du général Jourdan. Elle comprend tous les Français de vingt à vingt-cinq ans. Les conscrits sont divisés en cinq classes, suivant leur âge. Le général Jourdan, chargé du rapport, attache son nom à la plus forte institution des peuples modernes. L'obligation de tous les citoyens au service personnel, pour la défense commune, est la conséquence nécessaire, et la juste application de l'égalité politique. Cependant le mode d'exécution présentant beaucoup de difficultés, et pouvant donner lieu à de graves abus, la mesure étant en elle-même d'une si grande importance, chaque article du projet demanderait un examen attentif; mais les conseils, instrumens passifs du directoire depuis le 18 fructidor, en décrètent l'ensemble sans discussion. Des lois particulières doivent fixer le nombre de conscrits à mettre en activité de service. Il en résulte que la suspension de la libération définitive des classes laisse dans les mains du pouvoir la possibilité d'abuser de la force nationale, le droit de déterminer arbitrairement la quotité des contingens, en perpétuant pour un nombre considérable de jeunes gens l'exclusion des droits civils (V. le 24). 5 sept.

Mais un grand avantage de ce système de recrutement est de faire abonder dans les armées la jeune population des campagnes. La composition des demi-brigades ne sera plus désormais semblable à celle des régimens de l'ancien régime, où l'on jetait pêle-mêle

des recrues faites d'autorité, des prolétaires énervés par les vices des villes, des citadins imberbes que de méprisables recruteurs faisaient tomber dans des piéges honteux. Les meilleurs soldats se tirent des familles de robustes laboureurs et d'artisans nerveux, les exercices de l'art militaire demandant une constitution vigoureuse, entretenue par un travail propre à nourrir toutes les forces du corps.

8 sept. Le général Humbert, qui, depuis son débarquement en Irlande (V. 22 août), avec onze cent cinquante hommes seulement, a tenu en échec pendant seize jours les forces anglaises, est défait et pris avec huit cent quarante hommes, à Ballinamack, par le lord Cornwallis, commandant vingt-cinq mille hommes de troupes réglées, soutenues par près de cent pièces d'artillerie. Tel est l'aveu des relations anglaises. Cornwallis est ce même général qui capitula à New-Yorck en 1778, si peu honorablement, quoique à la tête de dix mille soldats bien retranchés, et n'ayant en face que des milices américaines, avec quelques centaines de Français conduits par le maréchal de camp Saint-Simon.

9 sept. Quelques districts des petits cantons suisses, qui jusqu'à ce jour ont repoussé les Français, sont réduits par le général Schawembourg, après une suite d'actions obstinées dans lesquelles les femmes aussi combattaient avec une civique fureur. Les principaux engagemens ont lieu au défilé de Kusnach, où jadis Guillaume Tell rencontrant le tyran Geisler, le perça de sa flèche, près de la montagne de Morgarten, fameuse par la bataille qui, en 1315, valut aux Suisses leur délivrance du joug de l'Autriche, ainsi que dans

la vallée de Stanz, au canton d'Underwald, où succombent à ce jour les derniers défenseurs de la liberté helvétique.

Guerre impie! Ce n'est plus l'oligarchie de Berne qu'attaque le directoire; ce ne sont plus les sénateurs dominant superbement sur l'Aar, contre lesquels il peut élever un grand nombre de griefs : aujourd'hui ce sont les propres enfans de Guillaume Tell, démocrates, pauvres, presque étrangers à leurs voisins, des pâtres ignorés que le directoire fait égorger! Car ce qu'il veut avant tout, avant même le butin du pillage, c'est révolutionner. La liberté qui rend heureux ces hommes simples, on prétend que ce n'est pas celle qu'il leur faut; on leur présente la constitution de l'an III, ou la mort. Ils refusent cette constitution qu'ils trouvent moins bonne que la leur, on les tue en les accusant d'avoir laissé pénétrer dans leurs âpres montagnes, le fanatisme et l'intrigue, qui peuvent seuls les détourner de recevoir ce gage d'une meilleure félicité. On les extermine afin de les arracher aux séductions des capucins. Cependant cette poignée de montagnards-pasteurs, inaccoutumés aux combats depuis quatre cents ans, ose faire face aux vainqueurs des rois : ils succombent, mais sur des monceaux de cadavres de leurs ennemis. Les tyrans du Luxembourg ont enfin la satisfaction d'égorger la liberté dans son propre berceau, et de souiller à leur première source les doctrines et les vertus républicaines.

La Porte déclare la guerre à la France, et conclut 12 sept.
une alliance offensive avec la Grande-Bretagne et la Russie.

En s'embarquant pour l'Égypte, Bonaparte avait reçu du directoire l'assurance qu'on ferait, à l'instant

même, des démarches auprès du divan, afin de le déterminer à souffrir cette invasion, et qu'à cet effet, le citoyen Talleyrand irait à Constantinople la présenter sous des couleurs favorables. Mais, en cette circonstance, l'ex-évêque-ministre se montre aussi délié qu'un agent général du clergé, et tout aussi peu déterminé qu'un curé de village. Apercevant fort bien l'inutilité de la négociation, comme la certitude de se voir constitué prisonnier-otage au château des Sept-Tours, il a feint un moment d'abandonner le portefeuille des relations extérieures : il le conserve, reste à Paris, n'envoie pas même un messager à sa place, et laisse agir les ministres de Russie et d'Angleterre, tandis que le général, semblable au héros de l'Arioste, vogue à pleines voiles vers la rive africaine, et livre des combats de géans à l'ombre des pyramides de Memphis. La bonne intelligence de la France et de la Turquie se maintenait sans interruption, depuis le traité d'alliance de 1536, entre François Ier. et Soliman II.

12 sept. On adopte une loi relative aux fonds nécessaires pour les services ordinaires de l'an VII (du 22 septembre 1798 au 22 septembre 1799). L'état en est fixé à la somme de six cents millions.

24 sept. Une loi met deux cent mille conscrits en activité de service. Si la première classe de la conscription (V. le 5) ne suffit pas au complément de ce nombre, le directoire appellera les plus jeunes conscrits de la seconde classe.

Ces mesures, suivies avec activité, seraient susceptibles de préserver les armées françaises des revers qui marqueront le début et le cours presque entier de la

campagne suivante; mais le département de la guerre est dirigé par Schérer, administrateur aussi dépravé que dépourvu de capacité.

Mourad-Bey, en fuite après la bataille des Pyra- 7 octobre.
mides (V. 21 juillet), se trouve campé à Sedyman (Haute-Égypte) avec un corps de quatre mille Mamelouks et de sept mille Arabes fantassins. Il est attaqué par le général Desaix, conduisant deux mille hommes d'infanterie, défait et jeté dans le désert avec les débris de sa cavalerie; son artillerie est prise; les Arabes se dispersent. Cette action, très-remarquable, est surtout glorieuse pour le général Friant, l'adjudant-général Donzelot et le capitaine, depuis général, Rapp.

Une escadre d'un vaisseau de ligne, huit frégates 12-o octob.
ou corvettes, sortie de Brest le 16 septembre, avec des troupes destinées à soutenir en Irlande l'expédition du général Humbert (V. 22 août-8 septembre), est rencontrée par des forces anglaises qui s'emparent de sept bâtimens.

Le directoire, menacé en Allemagne et en Italie, 1er. novemb.
augmente ses forces. Il dispose un plan d'offensive, d'après lequel Jourdan est investi du commandement de la principale armée, nommée armée du Danube, quoiqu'elle n'occupe encore que l'embouchure du Mein. Jourdan a sous ses ordres Masséna, chef de l'armée d'Helvétie, et Bernadotte, chef d'un corps d'observation. Joubert est envoyé dans le Milanais. Championnet conduit les troupes destinées à agir dans le midi de l'Italie. Brune est au Texel. Moreau, que sa dénonciation de Pichegru (V. 4 septembre 1797) n'a pu réhabiliter dans l'esprit des directeurs, reste en

inactivité. Hoche a péri; sa mort a été attribuée au poison (V. 18 septembre 1797). Bonaparte est éloigné : tant ce gouvernement, aussi présomptueux qu'oppresseur et lâche, est loin de supposer que le sort de la guerre dépende des talens de ces généraux dont il se priva parce qu'il redoutait leur influence!

9 novembr. Une loi assimile aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation et en ont quitté le lieu. Cette disposition est présentée aux Cinq-Cents dès qu'on apprend l'évasion de Sinamary de huit proscrits fructidorisés : Pichegru, Barthélemy, etc. En conséquence, leurs biens sont confisqués au profit de la république, sauf à donner des secours, à la discrétion des conseils, aux femmes et aux enfans. Il ne s'est trouvé, dans les deux chambres, qu'un seul contradicteur, Rouchon, des Cinq-Cents, envoyé par l'Ardèche; il est assailli de clameurs, d'injures et de menaces, interrompu trente fois par des invectives et des vociférations; pas une voix de modération ne s'unit à sa voix!!! Frapper des contumaces, à deux mille lieues, non jugés, d'une peine additionnelle; envelopper dans la punition leurs familles; mettre ces proscrits entre leur supplice personnel et la ruine de leurs enfans : de pareilles sentences ne sauraient étonner après toutes les lois révolutionnaires de la convention, après certaines mesures atroces de Richelieu, et après les barbares édits de Louis XIV et de Louis XV contre les calvinistes et contre les jansénistes, après la longue série d'injustices commises au nom du législateur depuis plusieurs siècles! Mais ce qui doit affliger, et surprendre en même temps les cœurs les moins sensibles et les esprits les moins attentifs, c'est que ces lois (puisqu'on les nomme ainsi)

se sont renouvelées durant sept années, depuis le 30 mars 1792, et que trois constitutions populaires, que trois déclarations des droits de l'homme, que tant de catéchismes de liberté et de fraternité républicaines aboutissent toujours à ces abominables résultats!

Une armée napolitaine, commandée par le général autrichien Mack, attaque les avant-postes français sur la frontière des états romains. Cette agression n'étant précédée d'aucune déclaration, le général Championnet en demande les motifs : le chef ennemi répond que ses troupes avancent pour prendre possession de ces états, où, depuis le traité de Campo-Formio, l'on a fait une révolution, et que le roi de Naples ni son allié l'empereur d'Autriche n'ont jamais reconnu la république romaine. L'influence des Anglais sur le gouvernement napolitain, si peu capable de juger les conjonctures, le pousse à cette hasardeuse et téméraire expédition. Lorsque le directoire n'entreprend rien contre ce royaume, que d'autres soins lui font suspendre ses menaces ou cesser ses outrages diplomatiques, que l'Autriche reste immobile, ce faible cabinet de Naples commence les hostilités, se met seul à découvert, et s'expose à être écrasé par les Français avant qu'aucune puissance soit en mesure de le secourir (V. 5 décembre 1798, 23 janvier 1799). 21 novemb.

Un traité d'alliance entre la Russie et les Deux-Siciles est signé à Pétersbourg. La Russie fournira contre les Français le secours de sa flotte et d'un corps de troupes. 29 novemb.

Un traité est conclu à Naples entre la Grande- 1er. décemb.

Bretagne et les Deux-Siciles. Les deux puissances s'engagent à faire cause commune contre la France. Les ports des Deux-Siciles seront fermés à tous bâtimens français. Une flotte anglaise, toujours supérieure à celle de la France, sera tenue dans la Méditerranée pendant la guerre.

5 décemb. A Civita-Castellana (dix lieues N.-E. de Rome), le général Mack, commandant quarante mille soldats napolitains, fait attaquer la droite de l'armée française, aux ordres de Championnet; cette aile droite compte à peine six mille hommes; mais, par la vigoureuse intrépidité des troupes, l'ennemi est aussitôt mis en déroute complète. Vingt-quatre canons, cinq cents hommes tués, blessés ou prisonniers, sont les trophées de la journée. Le général Kellermann, d'avant-garde avec deux bataillons, trois escadrons et deux pièces d'artillerie légère, s'est couvert de gloire : il a repoussé l'attaque d'une colonne forte de huit mille hommes, lui en a tué trois cents, fait prisonniers deux mille, pris douze canons et tous ses bagages. Voilà le mérite de ces populations abruties par la superstition, amollies par l'action d'un gouvernement insensé et caduc!

6 décemb. Une loi porte déclaration de guerre aux rois de Naples et de Sardaigne. Ferdinand a provoqué la France (V. 21 novembre). Charles-Emmanuel a souffert, humble et résigné, les outrages du directoire, rempli tous ses ordres sans murmurer; le peu de troupes qui lui restaient, il les a licenciées aussitôt que l'injonction en a été faite; il a remis la citadelle de Turin (V. 3 juillet). Mais, comme il vit retiré dans son palais avec quelques prêtres, comme il y ourdit de misérables in-

trigues, le gouvernement français, instruit de ces manœuvres et se voyant à la veille d'une nouvelle guerre avec l'Autriche, trouve plus à propos de souffler sur un fantôme de monarque, que de le laisser à portée d'inquiéter les troupes françaises sur leurs derrières. On le sacrifie au besoin d'assurer leur retraite pour l'époque où les Russes et les Autrichiens viendront les attaquer en Italie. Ainsi, les deux rois italiens s'attirent un traitement semblable : l'un, en courant prématurément aux armes ; l'autre, en s'humiliant chaque jour plus bas.

Turin est occupé par le général Joubert. On y trouve mille huit cents pièces d'artillerie. Le roi de Sardaigne cède à la France tous ses droits sur le Piémont ; il se retire dans son île. Voilà le sort de cette maison dont le chef se flattait, en commençant la guerre de 1792, d'ajouter le Dauphiné, la Provence et le Lyonnais à ses états de terre ferme, et qui livrant, au premier revers, ses forteresses et son pays (V. 25, 28 avril 1796), avait livré l'Italie ! A peine arrivé à Cagliari, Charles-Emmanuel protestera contre la cession qu'il vient de faire, exposant que le directoire ne l'avait conservé sur le trône qu'afin d'en saper les fondemens, que pour l'abreuver d'outrages et l'environner de piéges ; il expliquera comment, après l'avoir enfermé dans un cercle de républiques révolutionnaires, le directoire a dirigé contre lui leur turbulente ambition. Le ton de cette complainte aggrave encore la pusillanimité de celui qui la fait entendre, et semble éteindre la commisération qu'inspire son infortune. Un gouvernement provisoire s'établit à Turin. 8-10 décemb.

Rome est occupée par le général Championnet. Il y 15 décemb.

rentre après dix-huit jours d'absence, pendant lesquels son armée a pris ou tué près de vingt mille soldats napolitains, et s'est emparée de quarante canons.

18 décemb. Un traité d'alliance et de subsides est conclu entre la Russie et l'Angleterre contre la France (V. 5 janvier 1799).

23 décemb. Un traité d'alliance défensive entre la Russie et la Porte est signé à Constantinople. Il est dirigé contre la France. L'Europe voit avec étonnement cette réunion de deux puissances, ennemies naturelles et invétérées, pour s'opposer à l'ami le plus ancien et le plus constant de l'une d'elles.

CHAPITRE V.

ANNÉE 1799.

Par un traité signé à Constantinople, la Grande- 2
Bretagne accède à celui du 23 décembre précédent.

Le général Rey, n'ayant avec lui qu'un faible déta- 3
chement, frappe de terreur quatre mille Napolitains renfermés dans Gaëte, place extrêmement forte et par sa position et par ses ouvrages. Ils la rendent, et avec elle soixante-dix canons, vingt mortiers, vingt mille fusils, cent milliers de poudre, et une immense quantité d'approvisionnemens.

Un traité d'alliance défensive et offensive entre 5
l'Angleterre et la Russie confirme et étend le traité du 18 décembre 1798.

La Vendée est pacifiée. On doit ce résultat à la pro- 2
fonde habileté, à la conduite humaine et loyale du général Hédouville, qui termine, sans effusion de sang, sans proscriptions, sans désastres, cette guerre connue sous le nom de la seconde Vendée. A la vérité, les chefs royalistes sont très-au-dessous, en talens et en intentions, des chefs de la première Vendée, terminée par la défaite et la mort de Charette (V. 23, 29 mars, 15 août 1796). Quelques insurgés tiennent encore dans le Morbihan, mais ils ne forment que des bandes iso-

lées, ayant plus de haine pour la paix publique que de moyens de la troubler. De grandes insurrections abattues ressemblent à des forêts que la hache a détruites : le *mécontentement*, comme la sève, reproduit des jets sans force et sans consistance, qu'avec peu de soins on empêche de croître.

21 janv. Un traité d'alliance entre la Porte et le roi des Deux-Siciles est conclu contre la France.

23 janv. Naples est occupé par le général Championnet. En deux mois, l'état romain est repris sur les troupes napolitaines : ces troupes sont détruites. L'Autrichien Mack, leur commandant en chef, menacé par les lazzaronis révoltés, vient implorer le secours des Français et se livre à eux. Le roi Ferdinand s'est réfugié dans Palerme, sans tirer l'épée, imitant toute la pusillanimité du roi sarde fugitif à Cagliari (V. 8 décembre 1798). Un gouvernement démocratique se forme à Naples ; il prend le nom de république parthénopéenne, et n'aura que quelques mois d'existence (V. 13 juillet).

Ferdinand s'est embarqué pour la Sicile, en voyant l'armement général qu'opère l'enthousiasme dans sa capitale, à ce moment où quatre-vingt mille plébéiens furieux marchent contre les bataillons ennemis si faibles en nombre, s'emparent des forts, occupent les postes de défense, et se montrent résolus à périr en masse. L'évasion du souverain, opérée furtivement et par un temps très-orageux, décèle les conseils peu dignes auxquels il s'abandonne. Ce fut, excité par d'autres sentimens, que son père Charles III, de glorieuse mémoire, n'étant encore que don Carlos, acquit, à la pointe de l'épée, ce beau royaume de Naples. En

fuyant honteusement au premier danger, Ferdinand laisse croire que tout le sang qu'il reçut de Henri IV s'est figé dans ses veines : au reste, il juge convenablement la bravoure des Napolitains, race dégénérée; lui-même ne combattit jamais.

Il serait difficile de décider si, dans cette conjoncture, le cabinet de Naples est plus aveugle et plus lâché que le cabinet de Vienne n'est faux et perfide. Comment concevoir l'attitude équivoque de l'Autriche entre la guerre et la paix, excitant à la fois et trompant la confiance du gouvernement napolitain? Pourrait-on supposer qu'un lieutenant-feld-maréchal autrichien, envoyé à Naples par sa cour, se soit permis, à son insu, d'entreprendre une agression (V. 21 novembre 1798) qu'elle pouvait désavouer? Les promesses de cette puissance seraient-elles toujours aussi fatales à ceux qui les acceptent, que peuvent l'être les fallacieuses alliances du directoire de France? Si, vers la fin de novembre, quelques bataillons impériaux s'étaient montrés en vue des frontières du Milanais, les troupes françaises, tenues en échec, n'auraient vraisemblablement pas entrepris la dépossession des deux alliés secrets de la nouvelle coalition.

La bataille de Samhoud, près de Girgé (Haute-Égypte), est gagnée. Le général Desaix, ayant sous lui les généraux Davoust, Belliard, Friant, bat et disperse, avec quatre cents hommes, une multitude armée, composée d'Égyptiens, d'Arabes, Mékains, et soutenue par les mamelouks de Mourad-Bey. Desaix se couvre de gloire; il se montre aussi désintéressé et aussi modeste que grand capitaine; il se fait admirer des Arabes, qui le surnomment le Sultan Juste. 23 janvier.

3 février. Le général Desaix, poussant avec une vigueur, une habileté, une activité étonnantes, dans la Haute-Égypte, Mourad-Bey, le plus redoutable des chefs mamelouckes, parvient de victoire en victoire à l'île de Philé, sous le tropique, dernière limite de l'empire romain, et limite actuelle de l'Égypte et de l'Éthiopie!!!

10 février. Le général en chef Bonaparte voyant la possession de l'Égypte exposée du côté de la Syrie, et sachant que les Syriens, fatigués de la tyrannie de leur pacha, attendent les Français avec impatience; Bonaparte a résolu de porter la guerre en Syrie, de saisir les trésors et de détruire la domination du pacha Djezzar (le Carnassier), qui, d'Acre, sa résidence, détache des partis sur la lisière occidentale du désert de Rahma, qui a donné retraite à Ibrahim-Bey (V. 21 juillet 1798) et s'est rendu maître d'El-Arisch. Le quartier général sort du Caire. Les forces consistent dans les divisions Kléber, Régnier, Lannes, Bon; la cavalerie aux ordres de Murat, l'artillerie dirigée par Dammartin, le génie par Caffarelli-Dufalga, et un corps de dromadaires, formant en total douze mille combattans pourvus de quarante pièces d'artillerie de petit calibre. Bonaparte compte se réunir aux Druses et aux Mutuoles, peuples belliqueux, vivant dans les montagnes et au pied de l'Anti-Liban, qui tiennent cinquante mille hommes à sa disposition, au moment où ses succès autoriseront leur confiance. Avec ces forces réunies, il pourrait essayer de traverser l'Asie-Mineure et de marcher sur Constantinople (V. 21 mai).

18 février. El-Arisch, place fortifiée, commandant la route d'Égypte, en Syrie, est reprise. Attaquée avec la plus ardente bravoure par le général Régnier, ayant sous lui le général Joseph Lagrange, elle est emportée d'assaut: le château capitule le dixième jour.

Soixante lieues d'un désert aride et brûlant viennent 25 février.
d'être parcourues par l'armée d'Orient (V. le 9). Elle arrive aux terres fertiles qui précèdent Gazah, première ville de la Palestine. Voir cette ancienne capitale des Philistins, s'en rendre maître et dissiper des nuées d'ennemis, c'est l'affaire de quelques heures pour des Français conduits par les généraux Kléber et Lannes.

Une armée française, appelée armée du Danube, se 1er. mars.
porte en entier sur la rive droite du Rhin, de Manheim à Kehl. Le quartier général s'établit à Offemburg. Jourdan la commande en chef (V. le 4).

Ce mouvement est le signal d'une seconde guerre continentale, dans laquelle la France luttera contre les principales puissances de l'Europe, hors l'Espagne, toujours fidèle à son alliance par pusillanimité, et la Prusse, restée sous le charme d'une ambition vulgaire, livrée à de petites convoitises d'argent; politique soigneusement entretenue par le directoire.

Voici à cette époque la situation militaire des puissances belligérantes. Les Français et les Autrichiens se trouvent en présence, depuis la Forêt Noire jusqu'au Tagliamento, sans déclaration de guerre. En examinant l'état des deux partis, on est d'abord frappé de l'impéritie, ou de l'imprévoyance, ou de la crédulité du directoire, qui, se confiant dans les négociations ouvertes à Rastadt, et paraissant en outre se reposer sur cette qualité d'invincibles qu'il donne orgueilleusement aux légions républicaines, néglige de mettre sur pied autant de troupes qu'en avance l'ennemi. L'expédition d'Égypte et la vaste étendue du territoire occupé par les Français en Europe diminuent beaucoup les forces disponibles. Qu'on suppute, suivant les notions les

plus accréditées, les bataillons nécessaires pour veiller sur la Belgique et le Bas-Rhin, pour contenir la Hollande et la garantir d'une révolution par l'extérieur, pour retenir dans la soumission la Suisse qui, pendant la guerre précédente, gardait soixante lieues de frontières découvertes, et l'on jugera si des conquêtes qui s'étendent des bouches de l'Ems au golfe de Naples ne sont pas le cautère de la population militaire de la France, et si cette puissance ne ressemble pas à un épervier ayant l'envergure d'un vautour, dont bientôt le corps ne pourra plus soutenir les ailes. Il est moins facile au directoire de conserver le domaine de ses invasions, qu'il ne le fut en 1792 aux puissances alliées de pénétrer dans le royaume. La France a perdu l'avantage de l'unité; et traînant à sa suite tous ces états qu'elle a réduits également à l'impuissance de lui nuire et de la servir, elle doit se charger de les défendre, après leur avoir ravi presque tous les moyens de défense. Cependant, ce manque d'unité dans la force défensive et offensive de la grande république, semble compensé par une qualité de son gouvernement intérieur, en ce que le rouage en est plus solide, moins compliqué, moins sujet aux frottemens que celui de la convention et de ses comités. Le pouvoir exécutif, devenu pouvoir suprême par la dépendance dans laquelle il retient une législature sans crédit, ne suffit pas à éteindre les factions; cela est vrai, mais il suffit à les comprimer sans recourir à l'extermination. En 1794, on obéissait par terreur; on obéit aujourd'hui par nécessité, par habitude, par affaissement ou par prudence. Le directoire est servi, parce qu'il commande; là où les Français aperçoivent la montre d'un gouvernement, là d'ordinaire ils apportent leur soumission.

Comment cependant le directoire alimentera-t-il ses armées ? L'établissement de la conscription semble insuffisant, et l'on n'a plus ce fonds de gardes nationales, existant au début de la première guerre; le gouvernement ne peut employer les grands moyens de terreur, exalter la multitude, décevoir l'opinion; il ne saurait remettre en jeu des ressorts usés : la haine de l'étranger, la nécessité de sauver le territoire, la perspective des institutions agrairiennes, la rapidité des avancemens, l'exagération des victoires, le désespoir même qui tint lieu de dévouement dans les premières campagnes ! Le jour des hymnes est passé; les chants de la Marseillaise et de la Carmagnole ne font plus tressaillir les jeunes gens. Le gouvernement viendrait-il, imitant la convention, offrir un milliard aux défenseurs de la patrie? Le dernier des prolétaires, sachant bien que ce trésor ne se trouvera nulle part, sourirait de pitié. Aucun des leviers employés par la Convention n'est à l'usage du directoire : quelque fréquentes que la Convention rendît les mutations des généraux, elles étaient motivées ou par les défaites, ou par les sentimens peu républicains de ces chefs militaires; mais la peureuse jalousie du directoire a fait des premiers grades des rôles de théâtre; il déplace, révoque, destitue, accuse, punit ses généraux plus arbitrairement qu'aucun sultan. De telles oscillations doivent introduire parmi eux la désaffection, l'indifférence et l'anarchie.

Le cabinet de Vienne, ce cabinet si versé dans l'art des préparatifs, en a fait d'immenses. Allié de la Russie et du Divan, il ne redoute aucune agression sur ses derrières; et, si l'on peut s'en rapporter à un état publié postérieurement, état dont les données sont vraisemblables, l'armée de l'archiduc Charles

établie sur le Lech et en Bavière consiste en cent mille hommes d'infanterie et vingt-trois régimens de cavalerie ; l'armée de Kray sur l'Adige compte cent mille fantassins avec une trentaine d'escadrons ; en outre, des corps nombreux occupent les points intermédiaires, le Tyrol et le pays des Grisons ; enfin soixante-dix mille Russes ont déjà passé la Moravie.

Suivant les renseignemens les moins incertains (V. 16-18 juin), l'effectif des forces françaises pour une campagne offensive ne s'élèverait pas au-dessus de deux cent mille combattans. Un état remis au directoire par Schérer, ministre de la guerre, au moment où ce général reçoit le commandement de l'armée d'Italie, spécifie ainsi le nombre de militaires présens sous les drapeaux : Français, Suisses, Piémontais et Polonais ; mais non compris les troupes cisalpines et romaines et liguriennes, qui ne méritent du reste aucune mention :

Armée d'Italie.	47,000 hommes.
d°. de Naples.	25,000
Troupes en Piémont.. . .	12,000
Armée de Hollande.. . . .	15,000
d°. d'observation.	25,000
d°. du Danube.	38,000
d°. d'Helvétie..	40,000
	202,000

C'est avec des forces numériquement très-inférieures, avec des corps dépourvus de moyens, avec des soldats vivant dans l'indiscipline ou soumis à de continuelles privations par des administrateurs négligens et concussionnaires, que le directoire engage une lutte qui peut ravir à la France les conquêtes qu'elle

a payées de tant de sang, précipiter sa puissance et compromettre son existence même. Ce gouvernement sacrifie la sûreté à l'orgueil, la raison à l'audace : au lieu de réunir ses forces contre les Autrichiens, il les tient dispersées sur la surface de l'Italie, s'obstinant à tout garder (V. 28 avril).

Corfou se rend. Une faible garnison, attaquée depuis quatre mois par des forces russo-turques, est admise à capituler et rentre en France. 3 mars.

Une armée commandée par l'archiduc Charles passe le Lech à Augsbourg, et marche à la rencontre de Jourdan, généralissime des armées du Danube, d'Helvétie et d'observation. 4 mars.

Masséna, commandant l'armée d'Helvétie, s'empare de Coire, bat les Autrichiens, et opère la conquête du pays des Grisons, conquête aussi rapide que difficile ; le général Oudinot déploie une grande bravoure. 6-7 mars.

En Syrie, Jaffa est prise par l'armée d'Orient. Cette ville est emportée d'assaut. Le carnage et le saccagement durent deux jours, et deviennent funestes aux Français, chez lesquels la peste se déclare aussitôt. Bonaparte fait un acte d'héroïsme ; bien convaincu de la réalité du mal, mais sentant la nécessité de relever le moral de son armée, que ce nom de peste doit épouvanter, il se rend à l'hôpital des pestiférés, touche leurs bubons, affecte un air tranquille, et assure que la maladie n'est autre qu'une fièvre maligne, propre au climat. Cet acte de Bonaparte a valu à la France le magnifique tableau de Gros ! 7-10 mars.

Des soldats turcs, venus de Bagdad, faits prisonniers à Jaffa, excitent l'inquiétude du général en chef ; ils menacent de se soulever, d'aller se joindre aux Na-

plousins et à l'armée des Pachas ; les vivres manquent ; les magasins sont éloignés et les transports difficiles : le salut de l'armée, la première de toutes les lois, met le général en chef dans la dure nécessité d'employer les moyens les plus extrêmes ; en conséquence, les prisonniers au nombre d'environ quatorze cents sont amenés sur le bord de la mer, et fusillés ; beaucoup d'entre eux se sauvent à la nage. Cette exécution était indispensable à la sûreté de l'armée ! Quel horrible fléau que la guerre !

10 mars. Un combat est livré à Ostrach, petit village près de Sigmarigen (Souabe). L'armée du Danube (Jourdan) s'est avancée par Offembourg et Villingen (V. le 1er.) ; l'aile gauche dirigée sur Stuttgard, le centre avec la droite s'étendant vers la Suisse jusqu'à Oberlingen, sur le bord du lac de Constance. L'archiduc Charles, arrivant à marches forcées, attaque les Français qui, très-inférieurs en nombre, se retirent après avoir essuyé une perte évaluée par les Autrichiens à cinq mille hommes. Cette action importante et qui ouvre la campagne n'est que superficiellement retracée dans les rapports du directoire.

12 mars. Une loi porte déclaration de guerre à l'empereur-roi de Hongrie et de Bohême, et au grand-duc de Toscane. Le message du directoire au corps législatif, message qu'on peut regarder comme le manifeste de la république française, renferme, ainsi que presque toutes les pièces de ce genre, des allégations fondées et de fausses imputations. La manière dont on y présente les faits et les motifs ferait supposer que, mal préparés à la guerre, les directeurs ne désiraient pas une rupture aussi prochaine. Le manifeste de l'empereur reproche à la France ses empiétemens sur la rive droite

du Rhin, les réquisitions frappées dans les pays allemands occupés par les troupes françaises, la violation de plusieurs articles secrets du traité de Campo-Formio, la hauteur et la mauvaise foi des plénipotentiaires français au congrès de Rastadt, l'invasion et l'oppression de la Suisse. Le cabinet de Vienne, affectant de désigner l'effet pour la cause, proteste n'avoir armé qu'à la nouvelle de la levée des deux cent mille conscrits (V. 24 septembre 1798), tandis que l'augmentation rapide des forces autrichiennes et les négociations entre les cours de Vienne et de Pétersbourg sont bien antérieures, même à la loi du 5 septembre, et ont décidé la proposition de ce système de recrutement.

La bataille de Pfullendorff et de Stokach (bourgs situés à huit lieues nord de Constance) est gagnée par l'archiduc Charles sur le général Jourdan, malgré les avantages obtenus par l'aile gauche aux ordres de Gouvion-Saint-Cyr. L'armée française, éprouvant une perte considérable, précipite sa retraite à la gauche du Rhin. Masséna recevra le commandement de l'armée du Danube, réunie à celle d'Helvétie. 21-25 mars.

Les généraux Lecourbe et Dessolles, commandant deux divisions de l'armée de Masséna, parviennent aux frontières de la Valteline, et remportent plusieurs avantages signalés sur les Autrichiens. Entre les combats sanglans qui amènent la conquête de ce petit pays, on remarque celui du 25, livré à Sainte-Marie, où Dessolles avec quatre mille hommes, et sans canons, attaque les ennemis fortement retranchés au nombre de sept mille, leur tue douze cents hommes, fait quatre mille prisonniers, prend vingt pièces de canons, et s'empare de Glaurenz. Ce fait d'armes est un des plus beaux des guerres de la révolution; 24-27 mars.

il honore le général Dessolles. Le commandement en chef d'une armée lui serait bien acquis; mais le directoire a conservé des préjugés contre ce général, ancien chef d'état-major de Moreau; il le suppose lié d'intérêts politiques avec lui; Bonaparte conservera les mêmes préventions, et oubliera les talens militaires de Dessolles qui, dans plusieurs circonstances, se trouvera opposé au gouvernement existant!

25-30 mars. Schérer, investi de la confiance du directoire, attaque sous Vérone les Autrichiens, dont le nombre est plus que double des soldats français. Il a l'ordre de redoubler d'efforts pour emporter un succès avant l'arrivée des troupes russes, dont les premières colonnes ne sont attendues que vers le 12 avril (V. le 30). Ayant dédaigné les conseils de Moreau, qui sert comme volontaire, Schérer se fait battre complétement : sa perte s'évalue à sept mille hommes.

27 mars. Le pape Pie VI, retiré en Toscane (V. 20 février 1797), est arrêté par ordre du directoire, au moment où les troupes françaises prennent possession de ce duché. On le dirige sur Parme et Turin (V. 14 juillet.)

30 avril. Une armée russe, forte de quarante mille hommes d'élite, commandée par Suwarow, arrive à Trieste, s'avançant vers l'Italie. Il va réunir sous son commandement les soixante mille Autrichiens qui sont en présence de Schérer.

5 avril. A la bataille de Magnono sur l'Adige, près de Vérone, Schérer est de nouveau défait (V. 25 mars) par l'Autrichien Kray. Il rejette de nouveau les avis de Moreau, qui sert sans commission.

8 avril. Les conférences commencées le 9 décembre 1797 à Rastadt sont rompues.

Ce congrès a donné pendant quinze mois à l'Europe le spectacle d'une réunion imposante, mais inutile. Une foule de plénipotentiaires, arbitres renommés de la politique générale, se sont rassemblés avec leurs secrétaires de légation, avec leurs scoliastes, leurs annotateurs si scrupuleux sur les points et les virgules; tous ces publicistes ont conféré, délibéré, examiné, parlé, écrit, dressé des protocoles quinze mois entiers, pour laisser dans la confusion, pour jeter dans de nouveaux et de plus grands hasards les destins de l'Europe continentale. Roberjot, l'un des ministres plénipotentiaires français, écrivait le 9 thermidor an VI, à un individu qu'il avait chargé d'un travail particulier sur l'état actuel de l'Europe, comparativement au congrès de Rastadt : «.....Vous voyez » très-justement, et sans être témoin des opérations » et des mobiles qu'emploie, dans cette grande affaire, » chaque partie intéressée, vous les jugez très-exacte- » ment. Figurez-vous un tourbillon d'intérêts qui, » par leur choc, leur diversité, se froissent, s'agitent, » incertains de la place qui leur est destinée; mais les » efforts seront vains, le but est de consolider la répu- » blique, d'assurer un état plus stable, plus convenant » à l'empire germanique, et mettre, si les choses le » permettent, les puissances dans l'impossibilité de se » coaliser, de tenter de nouvelles guerres, en prépa- » rant, par des opérations combinées à chacune, un » site politique qu'elles auront intérêt de conserver. Je » conçois à présent l'étendue des moyens secrets, et je » m'assure bien, par des exemples, de l'effet qu'ont dû » produire, dans certains traités, la souplesse, les me- » nées, l'intrigue respectivement employées. On feint » de se réunir pour mieux se diviser, on s'entend pour » nuire à un tiers, on prend tous les rôles dans la même

» affaire, et l'homme de sang-froid ne voit souvent au » milieu des protestations qui ne sont qu'apparentes, » qu'une ruse diplomatique lorsqu'il s'attendait à la » sincérité, et que la duplicité au lieu de la franchise. » Je ne vois qu'un moyen pour simplifier les choses » et détruire tous ces effets, c'est d'avoir un plan con- » venu et bien médité, d'en développer successivement » les fils, de forcer à l'admission des conséquences par » les principes déjà arrêtés, et de passer les interme- » diaires et les petites ramifications, pour aller au but » principal et réel. Par cette marche loyale, grande » et qui force à l'admiration, on déroute tous les pe- » tits projets, on lasse, on dégoûte les intrigans, et » l'on parvient au terme, sans secousse, sans éclat, » avec des résultats respectivement avantageux..... » Le 3 fructidor an VI, il écrivait : «..... Ne croyez à » aucune nouvelle qui vous est donnée de Rastadt. » L'accord et les communications sont établis entre » toutes les parties intéressées; on se voit, on con- » fère, on emploie tout pour avancer. Attribuez à la » lenteur des formes, au mode de délibération de la » députation, le retard que la malveillance annonce » comme un présage de rupture.... Vous voudrez bien » regarder mes observations (sur la Prusse, sur l'élec- » torat de Hanovre) comme confidentielles.... » Le 11 vendémiaire an VII, il écrivait : «.... Notre négocia- » tion avance. J'ai lieu de croire qu'elle sera bientôt » terminée. » Nous citons, d'après les lettres origi- nales écrites en entier et signées par Roberjot, nous pensons qu'elles font juger des véritables dispositions apportées par le directoire, dans les négociations de Rastadt, et il serait difficile d'admettre (V. 12 *mars*) qu'elles ne fussent pas en faveur de la paix continen- tale; cette opinion acquiert un nouveau degré de force,

si l'on fait attention que dès trois ministres plénipotentiaires de France au congrès de Rastadt, Roberjot était le ministre dirigeant; qu'il avait été mandé à Paris dans le courant de fructidor an VI; qu'il possédait la confiance du directoire, et que le portefeuille des relations extérieures lui était destiné à son retour de Rastadt, en remplacement du citoyen Talleyrand dont le directoire paraissait mécontent et fatigué. Roberjot, doué d'un caractère conciliant, d'un jugement droit et d'un esprit étendu, s'était fait remarquer par la modération de ses opinions et la sagesse de ses principes politiques; il regardait la paix comme utile, nécessaire même aux intérêts de la république; et il est plus que vraisemblable que les négociations de Rastadt eussent obtenu une heureuse conclusion, si l'or de l'Angleterre et les machinations de l'Autriche ne l'eussent emporté sur les efforts des plénipotentiaires français.

L'Autriche, fidèle à son système de perfidie et de calomnie diplomatiques, se prévaut des expéditions faites en Italie et en Suisse, pour signaler la fausseté des assurances données sans cesse par les plénipotentiaires du directoire; qu'il respecte les institutions sociales et le territoire de chaque état, et ne désire qu'une paix dont les clauses assurent le bonheur général. Malheureusement les actes diplomatiques du directoire s'étaient distingués dès le principe par un mélange de despotisme et de duplicité, dont l'aggravation devint sensible lorsque Merlin (de Douai) et Treilhard entrèrent au conseil du Luxembourg. Élevés l'un et l'autre dans la basse jurisprudence, ils ont cette pratique des tortuosités que donne l'usage des formalités et des arguties; et quand ils ne daignent pas condamner les cabinets étrangers, ils plaident emphatiquement

avec eux : la hauteur du style de la chancellerie française s'élève avec l'exigence des prétentions. Cependant le ministre de Paris, le citoyen Talleyrand, d'humeur accorte, d'opinion flexible, de parole douce, accommodante, est doué des talens de l'insinuation ; mais sans doute, autant par fidélité à ses devoirs du moment que pour mieux parcourir et assurer sa carrière républicaine, que pour mieux soigner l'édifice de sa fortune privée, il obéit, et obéit avec résignation à ses maîtres, aux promoteurs de son élévation dans un régime de démocratie, aux rémunérateurs de ses attaques contre la royauté ! Trois fois déjà sa marche ascendante fut suspendue : d'abord pendant le règne de l'assemblée constituante, quoique par des efforts assidus, mais qu'il présentait comme désintéressés, il eût coopéré en première ligne à l'anéantissement du clergé, dans lequel il avait rang d'évêque, et qu'il eût fait une mercuriale à Louis XVI (V. 19 avril 1791), en sa qualité d'administrateur civil ; en second lieu, à l'époque de l'assemblée législative, en essayant de faire valoir l'opportunité du coup d'état frappé dans la journée du 10 août (V. *Moniteur*, n°. 190, an 1798) ; enfin sous la dictature de la convention, à laquelle il fit offrir ses services, et qui se contenta de reconnaître sa noble conduite en secondant puissamment la révolution comme citoyen et comme ecclésiastique (V. 4 septembre 1795).

Les directeurs faisaient de grands efforts pour détacher les membres du corps germanique du chef de l'Empire, et en cela ils suivaient le système politique de Richelieu ; adoptant le système de temporisation de Mazarin, ils cherchaient à prolonger le congrès, espérant que le corps germanique se prononcerait pour la neutralité, si une nouvelle guerre

continentale ne pouvait être évitée. Mais le cabinet de Vienne parvient à engager plusieurs princes du corps germanique à rappeler leurs ministres, comptant invalider ainsi toutes les délibérations de l'assemblée de Rastadt, délibérations qui au surplus sont évidemment sans but comme sans espoir et sans motif, depuis un mois que les troupes des puissances belligérantes sont aux prises. La pompe de ce congrès recouvrait mal la nullité de ses transactions, constamment entravées par l'Autriche; mais toutes ces conférences, toutes ces notes diplomatiques convenaient au système dilatoire de la cour de Vienne; elles convenaient aussi à la cour de Berlin qui se tenait à l'affût des circonstances. L'Autriche augmentait ses forces tout en discourant : une armée autrichienne stationnait dans les États vénitiens, tandis que le directoire s'occupait d'aguerrir les Cisalpins. Le voisinage de ces deux contrées, gouvernées suivant deux systèmes opposés, devenait de plus en plus incompatible.

La dissolution du congrès dissipe toutes les incertitudes; le dernier voile se déchire, et la deuxième coalition contre la France se montre à découvert. Elle est formée de l'Angleterre, des empereurs d'Allemagne et de Russie, d'une partie de l'empire germanique, des rois de Naples et de Portugal, de la Turquie et des états barbaresques. Dans cette seconde fédération, les intérêts sont divers ainsi qu'ils le furent dans la première. L'empereur Paul va combattre pour le rétablissement des Bourbons, aussi sincèrement que Frédéric-Guillaume combattait en 1792; le despote russe est animé des mêmes sentimens qui excitèrent le monarque prussien, ébloui des mêmes illusions chevaleresques, tandis que l'Autriche ne tend, dans l'une

et l'autre guerre, et ne songe qu'à son agrandissement. Quant au cabinet de Londres, son dessein sera toujours d'affaiblir son éternelle ennemie; mais dans aucun temps il n'eut et il n'aura l'intention de faire une guerre contre-révolutionnaire.

14 avril. Masséna réunit le commandement de l'armée du Danube à celui de l'armée d'Helvétie. Le Russe Suwarow prend à Vérone le commandement de l'armée autrichienne.

16 avril. Un combat a lieu au mont Thabor, près du Jourdain. Le général Kléber, avec le général Junot et deux mille Français, soutient un long combat contre des nuées de Turcs et d'Arabes. Le général Bonaparte, se détachant du siége d'Acre, vient dégager cette petite troupe et culbuter vingt-cinq mille cavaliers et une grande multitude de fantassins venus de divers pays.

22 avril. Schérer quitte le commandement de l'armée d'Italie. Militaire sans mérite, administrateur sans probité, il est partout l'objet du mépris et de l'animadversion, à Milan, à Turin, à Chambéry, parmi ses troupes. Moreau, qui remplit des fonctions subalternes, le remplace provisoirement.

27 avril. A la bataille de Cassano (sept lieues N.-E. de Milan), Suwarow, général de l'armée austro-russe, qui compte cent mille combattans, défait l'armée française forte seulement de trente mille hommes, provisoirement aux ordres de Moreau, hors d'état d'éluder un engagement qu'ont rendu inévitable les fautes de son prédécesseur Schérer, lequel en a fait aussi les

principales dispositions. La perte des Français est évaluée à sept ou huit mille hommes hors de combat ou prisonniers. Ils abandonnent cent et quelques pièces de canon. Les généraux Grenier et Becker se distinguent; ce dernier est fait prisonnier.

En prenant le commandement des troupes austro-russes, Suwarow a prévenu Moreau qu'il fera fusiller cent prisonniers français pour chaque émigré pris les armes à la main, envers lequel on exécuterait le décret de proscription du 9 octobre 1792. Il faut qu'un Russe, signalé par d'atroces exécutions militaires (V. 22 décembre 1780, 4 novembre 1794), vienne réclamer les droits de l'humanité, pour que des soldats, faisant partie des troupes confédérées, ne soient plus exclus des lois de la guerre et inadmissibles aux cartels d'échange. Cette démarche de Suwarow réprouve, d'une manière éclatante, la barbare insouciance de la Prusse (V. 20 septembre 1792), de l'Autriche et aussi de l'Angleterre (V. 18 juillet 1794), contrées dont les citoyens sont, il est vrai, rarement infidèles aux principes de l'humanité, mais où le gouvernement les viole souvent tout en affectant de les professer.

Le général Serrurier capitule avec 2,500 hommes 28 avril.
coupés par suite de la défaite de la veille, et formant les deux tiers de sa division. 1,200 hommes environ de cette même division ont été laissés pour défendre le pont de Lecco, sur l'Adda. Cette poignée de Français, commandée par le chef de brigade Soyez, résiste à tous les efforts des Russes. Les avenues de ce pont ne sont pas jonchées, mais encombrées de leurs cadavres entassés les uns sur les autres; les Russes renoncent à enlever le pont. Les Français se retirent pendant la nuit, et rejoignent le gros de l'armée.

L'armée de Suwarow se compose, avant la bataille de Cassano, de . . . . . 40,000 Russes,
Kray commmandant sous ses ordres. . . . . 60,000 Autrichiens,
100,000 hommes.

A ces désastres il en succédera nombre d'autres qui, tous, auront leur principale cause dans la précipitation du directoire à commencer la campagne en Italie, et à prendre l'offensive avec des forces insuffisantes (V. 1er. mars), parce qu'il se flattait de battre les Autrichiens avant la jonction des Russes.

Schérer, général sans audace, n'aurait certainement pas essayé d'enlever les positions de Vérone (V. 25, 30 mars) avant l'arrivée des Russes, s'il n'en eût reçu l'ordre; de même Jourdan, avec des troupes encore mal assemblées, n'aurait pas couru sur les Autrichiens, en s'enfonçant dans la Souabe, loin de sa droite (V. 21, 25 mars), si dans cette circonstance il n'avait dû, tout comme en 1796, suivre à la lettre l'injonction formelle du cabinet du Luxembourg; docilité qui rendit inévitables les revers de l'armée de Sambre-et-Meuse. Ces deux généraux ont subi la peine due à l'audace irréfléchie de leurs supérieurs.

28 avril. Les conférences de Rastadt ont cessé le 8; plusieurs envoyés sont partis; ceux qui se sont ralliés à la France pour obtenir, à l'ombre de sa protection, une part plus abondante dans la distribution des indemnités, se trouvent encore à Rastadt, et d'accord avec la légation de la république, ils prolongent leur séjour dans cette ville. Bonnier, Jean Debry, Roberjot, attendent les ordres du directoire pour se retirer; ils les reçoivent le 23, et signifient, le 25, leur départ

dans trois jours. Le 28 au matin, ils reçoivent d'un colonel autrichien l'avis que les règles militaires ne permettant pas de tolérer plus long-temps, dans la ligne des avant-postes impériaux, des Français revêtus d'un caractère public, les plénipotentiaires de cette nation doivent partir dans les vingt-quatre heures. Ils se déterminent à partir presque immédiatement; on les retient jusqu'à la nuit; ils partent, ils sont assaillis, à cinq cents pas des murs de la ville, par des hussards autrichiens. Roberjot et Bonnier sont massacrés; Jean Debry échappe avec les personnes de sa suite.

Voici, d'après le *Moniteur* (numéros 228, 238, 239), plusieurs fragmens des dépêches de Jean Debry au citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures. « ..... Six hommes armés de sabres nus m'arrachent » avec violence de ma voiture. Deux coups de sabre » m'étendirent par terre; je fus aussitôt assailli de » toutes parts, de nouveaux coups..... Un Szeckler » me porte par derrière et sur le cou un furieux coup » de sabre qui pénétra huit doubles de drap, et » quoique amorti sur une forte cravate de mousseline, » faillit me briser les vertèbres..... En parant les » coups qu'on me portait à la tête, je reçus ceux qui » m'ouvrirent le bras gauche. Roulé dans un fossé, je » feignis d'être mort..... Étendu dans le fossé, je » reçois d'un autre Szeckler, vers le haut de la cuisse » gauche, un coup de pointe de sabre qui va s'amortir » sur un bourlet de chemise, ne me laissant qu'une » contusion douloureuse..... Je m'échappai, blessé » en différens endroits, perdant le sang de tous » côtés..... Cependant, je me traînai dans un bois » voisin. Dès l'entrée du bois, je me cachai sous le » premier arbre; les cris que j'entendais encore, les

» flambeaux dont j'apercevais la lueur vacillante, et » des aboiemens peu éloignés me firent juger que je » ne pouvais rester là sans danger. Je retrouvai des » forces et m'enfonçai dans le bois. J'étais sans cra- » vate, sans mouchoir, sans rien qui pût me donner » du soulagement. Il est probable que je me suis éva- » noui par la quantité de sang qui coulait de mes bles- » sures; je marchai quelque temps pour me réchauffer. » La pluie qui tombait abondamment m'empêchait » d'entendre si j'étais poursuivi. Voilà pour les peines » physiques, mais on conçoit bien qu'elles n'étaient » rien auprès des peines morales. Rapporterai-je un » fait? Ce fut vers les trois heures du matin que, » pour la première fois du printemps, j'entendis dans » ce bois le chant du rossignol; je ne crois pas que » jamais ses accens aient ému mon âme comme ils » la déchirèrent alors : j'aimais au contraire ces rafales » de pluie, cette nuit sombre et orageuse que j'aurais » désiré ne point voir finir. Quand l'homme souffre, il » croit que la nature doit souffrir avec lui. Le jour » commençait à poindre, j'aperçois à quelque distance » de moi un arbre creux; je parvins à y monter » après des efforts infinis..... Cette situation ne pou- » vait durer; je souffrais les douleurs les plus aiguës. » Sept heures sonnaient à Rastadt; je me décidai » sur-le-champ à y retourner, et si je n'étais pas » massacré aux portes, à me jeter dans la maison du » premier envoyé que je rencontrerais..... » Debry raconte ensuite comme quoi il n'est ni interpellé, ni molesté, ni même remarqué par le poste autri- chien, à sa rentrée dans Rastadt, n'éprouvant enfin aucun désagrément; comme quoi il est très-bien reçu dans la maison où il croit devoir se réfugier; comme quoi il s'est mis en route après midi, vers

la France, sans escorte, et comme quoi il fait guérir à Strasbourg ses nombreuses et cruelles blessures. Quel trouble, quelle incohérence dans le récit de ces divers incidens! Quelles fausses teintes dans les touches de ces émotions sentimentales! Quel romantique épisode ce chant du rossignol! Comme ils sont peu vraisemblables les puérils détails de cette promenade nocturne! Y a-t-il amplification d'écolier de rhétorique plus mal faite que cette bizarre narration de Jean Debry? Que penser de cette cravate de mousseline assez forte pour amortir un furieux coup de sabre avant que Jean Debry ne roule dans le fossé? cravate qu'il ne retrouve plus quand il a besoin d'étancher son sang ou de bander sa plaie; comme si de farouches Szecklers étaient de petits filous de Paris. Que dire de ce bourlet de chemise qui amortit le coup de pointe? Certes, le *Dorante* de Corneille colore avec plus d'art le récit de sa périlleuse aventure dans la ruelle de sa belle! Que doit-on en conclure? que Jean Debry n'était pas encore revenu, en faisant ce narré, de l'extrême frayeur dont il avait été frappé; il atteste sa faiblesse, en même temps que le désir d'augmenter l'intérêt qu'un si effroyable événement doit inspirer en sa faveur. La facilité avec laquelle il rentre dans Rastadt, la sécurité dont il y jouit, et son paisible retour sur la rive gauche du Rhin s'expliquent par l'horrible sensation que l'assassinat des plénipotentiaires français a produite dans la ville; les asssassins auraient-ils osé commettre un dernier meurtre, inutile sous tous les rapports?

Les ministres allemands, présens encore à Rastadt, ont fait un procès verbal qui constate cette catastrophe avec les mêmes circonstances principales; procès verbal dont les signataires paraissent ne vou-

loir pas soulever le voile qui cache les auteurs de l'assassinat.

Le directoire, avili dans l'opinion, inhabile à réduire les adversaires dont sa conduite accroît chaque jour le nombre au-dehors comme au-dedans, connaissant l'éloignement des Français pour se remettre sous le joug sanglant des terroristes; le directoire trouve dans ce tragique événement un moyen de ranimer l'effervescence de la nation abattue par les revers et la misère, de reproduire l'ivresse républicaine, et de rallier à sa cause la masse des jacobins, qui ne craignent rien autant qu'un gouvernement modéré; il n'hésite pas à attribuer la préméditation de l'assassinat à la politique autrichienne, et son exécution à l'archiduc Charles. Mais le directoire est tellement enfoncé dans le mépris public, qu'à Paris on accuse, et même assez haut, les directeurs d'avoir tramé la catastrophe de Rastadt; on débite que le projet, préparé à Strasbourg, a été exécuté par des assassins travestis en hussards de Szeckler; que les meurtriers parlaient bon français, et que des hussards transylvains ne savent pas un mot de cette langue; enfin, que les directeurs voulaient la guerre, et qu'ils ont tramé cet épouvantable complot pour rendre impossible toute espèce de négociation pacifique entre la France et l'Autriche.

De graves inculpations une fois lancées dans le public sont bientôt recueillies par des écrivains passionnés ou influencés par l'esprit de parti; et, une fois accréditée, la calomnie, quelque absurde qu'elle puisse être, égare les meilleurs esprits. Mais la cause de l'assassinat des ministres français à Rastadt restant encore voilée en 1824, après vingt-cinq années, il est évident que le directoire ne l'a pas tramé. En effet, si le directoire avait conçu le crime, s'il en avait commandé

l'exécution, certes les ministres étrangers n'eussent pas hésité à lui en infliger officiellement tout l'honneur. Admettons, cependant, que des considérations politiques quelconques eussent déterminé, en 1799, les ministres étrangers à se taire, les événemens politiques survenus en 1814 n'eussent-ils pas divulgué ces horribles secrets? Toutes les voix se sont élevées, depuis cette époque, contre ce lâche gouvernement directorial qui pesa pendant cinq années sur la France, qui la couvrit de honte et l'accabla sous le poids des plus révoltantes iniquités. Est-il présumable que des complices, que des agens du directoire eussent gardé le plus profond silence à son égard, lorsqu'il n'y avait plus aucun danger à courir, aucun ménagement à observer; lorsqu'il était utile et même honorable de signaler aux yeux de l'Europe les hommes qui avaient précipité la France dans l'abîme des calamités? Ces considérations seules suffisent pour absoudre le directoire de la catastrophe de Rastadt. Nous ne fûmes, nous ne serons jamais ses défenseurs; il a commis assez de crimes, assez de lâchetés, pour qu'on ne lui attribue pas des attentats lorsqu'aucune preuve ne vient à l'appui; il a mérité le mépris et la haine de tout ce qui porte un cœur français; mais encore serait-on coupable si on le calomniait.

Qui a donc ordonné ce grand attentat politique? demandera-t-on sans doute en lisant ces pages : la postérité le saura! En attendant, recueillons pour l'histoire les particularités, les indices et les faits relatifs à cet événement.

L'Angleterre et l'Autriche ne voulaient pas la paix; cependant la médiation de la Prusse et les concessions faites par les plénipotentiaires français permettaient de concevoir une heureuse issue des opérations du con-

grès. Les négociations avaient même été amenées en ventôse an VII (février 1799), au point d'obtenir du corps germanique la cession formelle de la rive du Rhin, et l'on négociait sur cette base, lorsque le gouvernement autrichien envoie tout à coup l'ordre de rompre les conférences : il signifie aux envoyés français de partir. Bonnier, chef de la députation, déclare qu'à moins de violence il ne quittera Rastadt, ainsi que ses deux collègues, que lorsqu'ils en auront reçu l'autorisation de leur gouvernement : le directoire, c'est-à-dire le gouvernement français, était reconnu par tous les ministres étrangers, membres du congrès. Un ministre plénipotentiaire ne peut quitter son poste que lorsqu'il en a reçu la permission de son gouvernement ; Bonnier se conformait donc, dans sa déclaration, aux usages, aux règles diplomatiques. Dès qu'il reçoit les ordres du directoire exécutif, il déclare aux ministres autrichiens qu'en conséquence de ces ordres il va se rendre à Strasbourg pour y attendre la continuation des négociations: Sous prétexte de formalités nécessaires à la sûreté des ministres français, le colonel autrichien Barbaczy, commandant le régiment des hussards de Szeckler, retient les trois plénipotentiaires toute la journée du 9 floréal (28 avril), sans vouloir leur permettre de se mettre en route dès les dix heures du matin, comme ils s'y étaient disposés. Il ne leur remet les passe-ports qu'à la chute du jour : les ministres ne veulent pas partir à l'entrée de la nuit; Barbaczy les y force, en les menaçant d'user de violence s'ils ne se mettent sur-le-champ en route. Il leur donne une escorte de ses hussards ; d'autres hussards sont postés en embuscade dans le bois qu'il faut traverser de Rastadt au Rhin : les ministres sont à peine entrés dans ce bois, que les hussards de Szec-

kler entourent les voitures, en arrachent Bonnier et le massacrent; dans le même instant, Roberjot est assassiné entre les bras de son épouse, elle est couverte de son sang; Jean Debry est assez heureux pour échapper aux assassins, après avoir reçu plusieurs blessures, et, à la faveur des ombres de la nuit, il s'enfonce dans le bois et se soustrait à leurs recherches. Les hussards pillent les effets des plénipotentiaires, ils enlèvent avec le plus grand soin tous les papiers de la députation; ces papiers sont remis à l'archiduc Charles, qui les envoie à Vienne. A Rastadt, et sur toute la ligne droite du Rhin, on dit publiquement que le ministre autrichien, comte de Lherbach, a fourni le plan de l'assassinat, et que les hussards de Szeckler l'ont exécuté; on dit, on répète, on affirme que l'archiduc Charles, navré de douleur, a solennellement promis de faire tirer une rigoureuse justice de cet attentat. Il a dit, en parlant des hussards de Szeckler, des soldats que j'ai eu le malheur d'avoir sous mon commandement (telles furent les expressions dont se servirent les feuilles publiques du margraviat de Bade et de Franconie, lors de l'événement de Rastadt; expressions qui ne furent ni contredites ni démenties). L'archiduc Charles donne l'ordre d'enlever M. Bacher (ministre de France à la diète de Ratisbonne, pendant le congrès de Rastadt), et de le conduire militairement aux avant-postes français: il y arrive sans accident. L'archiduc, indigné de ce que l'assassinat s'est commis dans ses avant-postes, a livré à Masséna (assure-t-on dans le temps) douze individus présumés en être les complices; on n'a jamais su ce qu'ils étaient devenus. Le caractère du prince Charles est noble et magnanime: on regrette qu'un nom si justement révéré ait figuré, ait été prononcé

dans cette horrible violation du droit des gens; mais l'archiduc Charles ne saurait en être accusé : tout démontre que ce prince est demeuré dans une profonde ignorance de l'attentat. Il n'en est pas moins certain que l'ordre d'assassiner les plénipotentiaires français a été donné, que des hussards autrichiens l'ont exécuté, et que leur colonel n'a permis aux ministres français de quitter Rastadt qu'à l'entrée de la nuit, puisqu'il ne leur a remis les passe-ports nécessaires qu'après le coucher du soleil.

Celui-là fait le crime, à qui le crime sert. Cet axiome de jurisprudence naturelle doit servir de base à tout raisonnement et à toute conjecture dans la recherche du coupable. Le directoire n'avait aucun intérêt à faire assassiner les ministres français ; il voulait la paix ; il n'était nullement préparé à une nouvelle guerre continentale ; il désirait la continuation des négociations de Rastadt; il ordonnait à ses plénipotentiaires de se rendre à Strasbourg, où il se flattait qu'elles seraient reprises. En supposant même le directoire assez stupidement étranger à ses propres intérêts pour méditer l'assassinat commis à Rastadt, il n'aurait certainement pas eu au delà du Rhin assez de crédit pour le faire commettre, et pour le faire exécuter par des soldats autrichiens.

L'Autriche voulait entamer promptement les hostilités, espérant surprendre les armées françaises dans un état d'infériorité et de faiblesse qui lui permettrait de venger ses nombreuses défaites, et de se ressaisir des provinces dont elle avait été dépouillée par les traités de paix. L'Autriche avait un puissant intérêt à connaître la situation politique dans laquelle se trouvaient respectivement le directoire et les divers membres du corps germanique, surtout la Prusse ; les

papiers des ministres et de la chancellerie de France devaient lui donner, à cet égard, le *statu quo* le plus complet, le plus authentique. Lorsqu'il s'agit de grands intérêts politiques, les cabinets, pour l'ordinaire, ne sont pas fort scrupuleux en matière de coups d'état. L'histoire reproche au cabinet autrichien une foule de stratagèmes et d'infractions puniques; sans parler de l'assassinat de Walstein, œuvre de Ferdinand II, le cabinet de Vienne a donné dans les derniers siècles, à Venise et à Milan, plusieurs exemples de ce genre : d'ailleurs, les ministres ordonnent souvent le crime, sans que le souverain en soit instruit, en ait le moindre soupçon. En discutant les forts indices qui s'élèvent contre le cabinet autrichien, au sujet de l'événement de Rastadt, il paraît prouvé que l'archiduc Charles et l'empereur son auguste frère y ont été complétement étrangers, mais que le cabinet l'a ordonné.

On lit, dans les *Esquisses historiques des principaux événemens de la révolution française*, etc., par Dulaure. Paris, 1824, t. IV, p. 527, 528, 529 :

« Voici une opinion nouvelle sur l'auteur de l'attentat de Rastadt; elle a été transmise à une personne très-digne de foi par M. Koch, conseiller aulique, résidant alors à Vienne; il ne craignait pas auprès de ses amis d'en garantir la vérité.

» Caroline, reine de Naples, chassée de ses états par les conquêtes des Français, se réfugia d'abord en Sicile, puis à la cour de l'empereur. Désirant rompre les négociations de Rastadt et se venger des Français, elle eut une entrevue avec Barbaczy, colonel des hussards de Szeckler, et le chargea, au nom de l'empereur, de faire exterminer par ses hussards les plénipotentiaires de la France; le colonel fit quelques difficultés, demanda un ordre signé de l'empereur. La

reine de Naples lui dit impérieusement que l'empereur l'avait chargée de lui transmettre cet ordre et qu'il devait obéir. Le colonel, qui n'avait pas assez d'élévation d'âme, assez de vertus pour désobéir à l'ordre qui lui prescrivait un crime, s'inclina devant le pouvoir, promit obéissance et tint sa promesse criminelle [1].

» Ce fait est confirmé par M. Gohier, dernier président du directoire. Voici comment il s'exprime dans ses mémoires : « La feue reine de Naples était à Vienne » lorsque le congrès de Rastadt fut dissous. Ce n'était » pas assez pour cette femme cruelle de s'être baignée dans le sang de ses sujets, il lui fallait du sang » français et elle trouva dans le colonel des hussards » de Szeckler un homme assez atroce pour la servir » à souhait.

» On voit maintenant pourquoi ce crime horrible, » qui a profondément affligé l'archiduc Charles et » toute la cour impériale, n'a pas été poursuivi [2]. »

Le cabinet anglais, dont le machiavélisme n'a reculé devant aucun attentat pendant le cours de la révolution française, pour fomenter les troubles et exciter les bouleversemens, cherchait par tous les moyens possibles à précipiter l'Allemagne et l'Europe dans une nouvelle guerre continentale, qui devait entraîner, pour la France, l'entière ruine de ses colonies, de sa marine et de son commerce; il lui importait de rendre à jamais irréconciliables les cabinets de Vienne et du Luxembourg; et l'assassinat des ministres français par des soldats autrichiens était bien propre à produire un tel résultat; il est donc

1 Note manuscrite fournie à l'auteur.

2 *Mémoires de* Louis-Jérôme Gohier, section 14, p. 58.

vraisemblable que les intrigues de l'Angleterre ont aussi puissamment contribué à amener la catastrophe de Rastadt.

Dans les premiers momens de cet événement, on dit qu'il est le coup de main de quelques émigrés français ; l'un d'eux, appelé Danican, rôdait, il est vrai, depuis quelque temps dans les environs de Rastadt, et ce bavard annonçait que les ministres français n'en sortiraient pas sains et saufs. C'est ce même Danican qui devint, au 13 vendémiaire (V. cette date), l'un des chefs de l'insurrection parisienne, et fut condamné à mort. Ce transfuge, très-actif, s'est mis à la solde de l'Angleterre dont il est l'espion sur le continent ; mais Danican publie, au sujet de l'assassinat de Rastadt, une justification que personne ne réfute ni ne dément. Jean Debry, lui-même, disculpe solennellement, à la tribune des Cinq-Cents, les émigrés de l'imputation qui leur est lancée ; et ce qui n'est pas moins digne de remarque, Bonaparte ne mêlera pas la catastrophe de Rastadt aux flots amers d'injures et d'outrages qu'il versera sur la maison de Lorraine et sur les conseillers de Vienne !!!

On a supposé qu'un homme violent, ayant des injures personnelles à venger, avait pu séduire quelques officiers subalternes ou sous-officiers, pour commettre un de ces coups de main qui ne sont pas rares aux avant-postes : ce qui pourrait donner quelque poids à une semblable supposition, c'est que le gouvernement autrichien n'a donné aucune suite aux premières informations qu'il a fait prendre, et qu'il avait promis de rendre publiques.

Voici (d'après la supposition ci-dessus) une autre explication de cette énigme historique. Elle est d'un personnage jouissant en France, à cette époque, d'une

haute importance et d'une bonne renommée. « Je ne » saurais assigner d'une manière positive l'auteur ou » les auteurs de l'assassinat des plénipotentiaires fran- » çais à Rastadt, mais je suis convaincu que le direc- » toire n'y était pour rien, pas plus que l'archiduc » Charles qui en fut accusé dans le temps. Le direc- » toire était alors si désireux de la paix, qu'il se » montrait très-mécontent des généraux qu'il soup- » çonnait de vouloir continuer la guerre. Je n'ai ja- » mais douté qu'il ne fallût attribuer l'événement de » Rastadt à cette puissance qu'on pouvait appeler » occulte, par rapport à sa tête qui ne se montrait » pas, mais dont les membres étaient partout, et » travaillaient très-activement au renversement de la » république. Quoique cette puissance fût sans tête » apparente, elle en avait plusieurs; entr'autres la » plupart des souverains ou du moins de leurs gou- » vernemens. Leur intérêt le plus pressant était d'em- » pêcher la république de se consolider; leurs moyens » les plus naturels et les plus sûrs étaient d'entre- » tenir en France les divisions intestines, et surtout » de tenir son gouvernement dans un état de guerre » continuelle jusqu'à extinction. Non-seulement on » ne devait lui laisser que de très-courts intervalles » de paix, quand on était réduit à la faire avec lui, » mais ne pas permettre même qu'il se bornât à la » défensive, et c'est dans ce dernier but qu'il fallait » faire à ce gouvernement les insultes les plus into- » lérables..... Mais, quoiqu'on eût pressenti cet » assassinat, je ne saurais dire ni à quel personnage, » ni à quel gouvernement on peut en attribuer l'ordre » ou la conception. Il est très-possible que ce fût » l'œuvre de quelque agent très-secondaire, mais, à » coup sûr, au service de cette puissance multiple qui

» ne pouvait permettre au gouvernement républicain » d'acquérir de la consistance.

» Je suis bien sûr aussi que Bonaparte lui-même « était d'accord sur ce point avec cette puissance en- » nemie de la république, mais pour tout autre motif, » quoiqu'il lui eût fait entendre que c'était pour le » même, en traitant avec elle à Campo-Formio (oc- » tobre 1797). Je l'avais appris des personnages mêmes » avec lesquels il avait négocié le traité. Je n'avais d'a- » bord donné qu'une médiocre croyance à ce qu'on » m'avait dit à son sujet; mais cela me le fit observer » de plus près, et quand je le vis partant enfin, mais » malgré lui, pour l'Égypte avec nos meilleures trou- » pes, après avoir installé lui-même le congrès de » Rastadt; quand j'appris surtout qu'il avait donné » pour instruction à ses frères de se tenir toujours » en opposition avec le directoire, les assurant qu'il » reparaîtrait en temps plus opportun; que les évé- » nemens ne pouvaient manquer de le rappeler, parce » que la France aurait bientôt à recommencer la guerre; » sachant encore qu'il leur avait recommandé de faire » en sorte qu'on ne donnât de commandement qu'à » Brune et à Joubert qu'il regardait comme lui étant » les plus dévoués, je ne doutai plus de ce qu'on m'a- » vait dit de ses conventions particulières à Campo- » Formio, et je vis bien quelle devait être à peu près » la durée et l'issue du congrès de Rastadt. Je ne fus » nullement surpris de le voir reparaître quatre mois » après l'assassinat de nos plénipotentiaires; et, d'a- » près tout ce que je savais de lui, sa carrière eût été » terminée à Fréjus, si ceux qui étaient immédiate- » ment chargés des destinées de la république eussent » voulu m'en croire. »

Quoi qu'il en soit, le directoire sait prendre avan-

tage de cette catastrophe. Jean Debry, remis en peu de jours de ses blessures, accourt à Paris; de nombreux pamphlétaires, des milliers d'orateurs populaires le secondent à l'envi; prose et vers : tout est distribué gratis. Des fêtes funéraires on passe aux théâtres. On ne voit partout que branches de cyprès, que vêtemens de deuil, que cippes et emblèmes funèbres, qu'urnes et vases lacrymatoires, qu'inscriptions appelant la vengeance et la mort.

Dans chaque conseil, on jouera, le 5 mai, une de ces parades mélodramatiques dans laquelle une sensibilité factice inspire une fausse éloquence. Aux Anciens, le premier emploi est remis à Garat. Dans ce nombre immense de fonctionnaires pusillanimes, d'hommes vains, d'écrivains sans principes fixes, de rhéteurs à paradoxes politiques, d'auteurs orgueilleux que la révolution a ramassés et dont elle s'est fait des instrumens, Garat compte parmi ceux qui rendirent des services distingués aux anarchistes de 1793. Il offre le même zèle aux démagogues de 1799. «..... Jamais, au milieu des guerres les plus furieuses, parmi » les nations et dans les âges les plus barbares, on ne » vit l'exemple de tels crimes. Nous retrouvons la loi » des nations parmi les sauvages errans dans les forêts » du Nouveau-Monde. » (Garat ne sait donc pas, ou feint d'oublier que le populaire Thémistocle fit égorger en sa présence, sur l'autel de Bacchus Omestès, ou mangeur de chair crue, les trois neveux du roi de Perse tombés entre ses mains; il ignore en outre, ou bien affecte aussi d'ignorer que les Athéniens firent mettre à mort les ambassadeurs de Darius, parce qu'ils avaient souillé la langue grecque en l'employant dans leur discours.) « Ce n'est pas seulement, con- » tinue cet important déclamateur, ce n'est pas pour

» voler des papiers inutiles que ce forfait a été commis; » il eût suffi, dans ce dessein, d'arrêter et piller les » victimes. Ce crime fut médité dans un but plus hor- » rible que ce crime même. En massacrant des minis- » tres de paix, on a voulu rendre impraticables toutes » les négociations pacifiques. En appelant à son se- » cours les Russes et les Turcs, on n'a songé qu'à ra- » vager et à détruire..... Il ne s'agit plus d'une dis- » pute du directoire, mais de tout ce qui sert à élever » et à agrandir l'homme à ses propres yeux. Ce sera » un duel entre la férocité et l'héroïsme, entre le génie » de la guerre et la rage aveugle de la destruction..... » Je ne vous accuse pas d'avoir conçu et concerté ce » crime, vous à qui vos courtisans donnent le nom de » prince (l'archiduc Charles); mais... mais.... » Enfin Garat, pour solenniser le deuil de la république, ou plutôt pour continuer cette oraison funèbre, propose une suite de mesures imitées du grec. Jamais on ne vit un membre d'assemblée politique; ivre à ce point de sophismes, débiter autant de misérables figures de rhétorique. Au conseil des Cinq-Cents, un Irlandais nommé Sherlock redit les rodomontades et réfléchit les imprécations de l'orateur des Anciens; Jos.-Ch. Bailleul, défenseur toujours prêt du directoire fructidorisant (V. 4 septembre 1797, 16 janvier 1798), les orne de nouvelles figures. «..... La nation que les » étrangers eux-mêmes ont nommée grande, et ses al- » liés, sont les seuls en ce moment qu'on doive ranger » parmi les nations civilisées. Les droits de tout autre » peuple sont suspendus; il ne les recouvrera qu'en » s'associant à l'expiation d'un crime qui met l'huma- » nité en deuil. » Telle est la sentence émanée de la bouche de ce souverain arbitre de la circonstance.

Tous les discours sont reçus par cette populace

législative des deux conseils avec des appels redoublés à la plus sainte des vengeances, et des invocations furibondes à l'humanité. Aucun examen, aucune information, pas une recherche ne ralentit l'impétuosité des délibérations. On dirait que ces législateurs frappent sur les princes et les conseillers de Vienne un coup d'état semblable à ceux du 31 mai, du 18 fructidor, et qu'ils éliminent l'Autriche de la liste des puissances.

Aussitôt paraissent une proclamation du directoire aux Français, une adresse de ce même tribunal à tous les peuples et à tous les gouvernemens, et enfin une loi vengeresse (V. 11 mai, 8 juin). En outre, des arrêtés de l'un et de l'autre conseil statueront que, jusqu'au remplacement des deux membres qu'ils ont perdus, leurs places seront occupées par deux mannequins en costume, et couverts de crêpes funèbres; que leurs noms seront prononcés dans chaque appel nominal, et qu'à cet appel le président fulminera ces mots ; « Que le sang des ministres français, assassinés » à Rastadt, retombe sur la maison d'Autriche. »

Malgré les efforts du directoire et les discours de ses confidens à l'un et l'autre conseil, le souvenir et l'impression de cet événement s'effaçant presque aussitôt, ils n'auront été que le bruissement d'une vague au milieu d'une longue et formidable tempête. Les Français voient d'un œil sec cette bizarre tragi-comédie ; les regrets qu'inspirent les victimes ne s'exhaleront point hors des salles du corps législatif et des salons du Luxembourg, et le public parisien s'amuse du ridicule des harangues et des solennisations ; car sa haine pour quiconque participe au gouvernement est si générale, qu'on verrait avec satisfaction les hussards sabrer directeurs dans leur palais et lé-

gislateurs sur leurs banquettes curules. Quel intérêt pourrait accorder le peuple français à des hommes dont il ne connaît l'existence que par le mal qu'il en éprouve ? Mais si, dans quelques semaines, la mémoire de cet événement se trouvait comme perdue, il n'en devrait pas moins fixer l'attention de ceux qui étudient l'époque actuelle : ses suites caractériseront le système de ce misérable gouvernement égaré dans le dédale ou noyé dans le débordement de ses perfidies.

Les Anglais prennent d'assaut Seringapatam, ca- 4 mai.
pitale du Mysore, royaume de l'Indostan soumis à Tippoo-Saëb, ancien allié de la France. Ce souverain, plus courageux qu'aucun des princes de l'Europe attaqués dans leurs résidences, périt en se défendant à la porte de sa capitale. Plusieurs Français y succombent ou sont faits prisonniers. Seringapatam, livrée au pillage, donne aux vainqueurs un immense butin. Ils divisent les états de Tippoo, et en gardent ce qui leur convient (V. 22 juin). C'est le bruit de l'expédition d'Égypte, et l'intention si fastueusement annoncée de se frayer une route vers le Gange, qui a déterminé les Anglais à combattre avec ardeur la puissance du seul auxiliaire indien qu'ait la France. Bonaparte avait écrit en janvier à ce souverain : « Vous avez déjà été instruit de mon arrivée sur les » bords de la mer Rouge avec une armée innombra- » ble et invincible ; remplie du désir de vous délivrer » du joug de fer de l'Angleterre..... » Aussi, à l'ouverture du parlement, le roi Georges s'exprime-t-il en ces termes : « La chute d'une puissance tur- » bulente et perfide qui, excitée par les instigations » et abusée par les promesses des Français, parta-

» geait dans l'Inde les projets destructifs de leur » ambition, a assuré aux États britanniques dans » cette contrée une solide et permanente sécurité. » L'orgueilleuse chimère de Bonaparte, et les intrigues du directoire, si bien secondées par son ministre Talleyrand (V. 19 mai 1798), auront banni pour jamais les Français de ces riches contrées !

11 mai. On adopte une loi relative à l'assassinat des ministres français à Rastadt (V. 28 avril.) Au nom de la nation française, le corps législatif dénonce à tous les gouvernemens et aux hommes justes de tous les pays, le massacre des plénipotentiaires français pour la négociation de la paix à Rastadt, ordonné par le cabinet de Vienne, et exécuté par ses troupes. Il remet au courage des armées le soin d'en tirer vengeance. Le 8 juin, dans les deux conseils, dans tous les cantons, il sera célébré une fête funéraire. Les gouvernemens coupables de cet assassinat y seront voués à la vengeance de tous les peuples et à l'exécration de la postérité. Tous les spectacles seront fermés. Les noms des conscrits partis pour l'armée seront placés honorablement et proclamés; les noms de ceux qui ne seront pas partis seront honteusement affichés dans les temples décadaires. Il sera placé dans le lieu le plus apparent de toutes les administrations, de tous les tribunaux, dans toutes les écoles publiques ou particulières, l'inscription suivante : « Le 9 floréal an VII, » à neuf heures du soir, le gouvernement autrichien a » fait assassiner, par ses troupes, les ministres fran- » çais envoyés..... » Il sera donné à chacune des armées de terre et de mer une oriflamme de trois couleurs, portant ces mots : « Vengeance aux mânes des citoyens Bonnier et Roberjot, plénipotentiaires à Rastadt. »

Cette oriflamme ne sera portée dans les combats que par un ordre exprès du général ; en temps de paix, elle sera déposée dans les salles du corps législatif (V. 8 juin).

Une bataille est livrée à Bassignana (au confluent du Pô et du Tanaro, à quatre lieues nord d'Alexandrie). Les Austro-Russes que conduit Suwarow attaquent, en forces très-supérieures, le général Moreau, commandant temporaire, qui, ayant sous ses ordres les généraux Victor et Grenier, repousse l'ennemi. 12 mai.

Syèyes (ex-abbé, ex-constituant, ex-conventionnel) est nommé directeur. Loin de chercher à réparer ou à mitiger quelques-unes des nombreuses injustices des collègues auxquels on l'associe, il s'empressera de faire inscrire sur la table de déportation du dix-huit fructidor (4 septembre 1797), plusieurs noms négligés jusqu'à cette heure ; il ne cessera de réveiller, d'exciter la fougue révolutionnaire et la malfaisante fourberie qui caractérisèrent les actes de ce gouvernement. 16 mai.

Le tiers nouvellement élu est admis au corps législatif. Les assemblées primaires, ouvertes le 21 mars, pour l'élection des représentans de rechange, ont compté presque autant de candidats que d'assistans. Les personnes qui aiment le repos et la paix s'en sont éloignées par terreur, par indifférence sur les choix ou par dégoût, et aussi par conviction de l'inutilité de ces nominations que depuis deux ans le pouvoir exécutif casse à volonté. Les jacobins prolétaires s'en trouvant exclus par l'observation rigoureuse de l'article constitutionnel qui défend de voter à quiconque ne paye pas une contribution de la valeur de trois journées de travail. Ce n'est plus le 20 mai.

temps où ces républicains indigens recevaient quarante sous pour exercer leur souveraineté (V. 5 septembre 1793). Malgré l'avantage que ces récusations volontaires ou forcées paraissaient assurer au directoire, et malgré ses proclamations contre les royalistes et contre les anarchistes, également en butte à son animadversion, et qu'il s'efforce de même d'éloigner de la tribune, ceux-ci prévalent dans les nominations aux corps électoraux. Beaucoup d'assemblées élémentaires ont été troublées par de vives discussions, et marquées par des actes de violence; il en est où les suffrages ont été disputés à coups de poing et de bâton : elles ont été presque désertes à Paris. Les élections des députés ont tourné de même à l'avantage des jacobins sans places, car il n'y a plus, depuis le 18 fructidor, que deux partis en activité; celui du gouvernement ou des jacobins qui en tiennent les rênes, et la faction-mère des jacobins qui s'efforce de les ressaisir. Mais si le résultat des élections déplaît au directoire, il n'est guère embarrassé pour le détruire; au besoin il épurera celles-ci, comme il épura celles de 1797 et de 1798. Cette fois néanmoins sa tactique sera mise en défaut (V. 16-18 juin).

21 mai. L'armée d'Orient lève le siége d'Acre, après soixante jours de tranchée ouverte; les assiégés ayant fait dix sorties, et les assiégeans ayant livré huit assauts. De part et d'autre la ténacité était si forte, que les grenadiers de la trente-deuxième demi-brigade, commandés par le capitaine Rougé-Laplane (aujourd'hui lieutenant général), sont montés quatre fois à l'assaut d'une tour dans laquelle ils pénétrent enfin, mais inutilement; presque tous reçoivent la mort : de deux cents grenadiers et sapeurs, seize seulement peuvent

se retirer. Bonaparte a persévéré, jusqu'à ce moment, dans l'attaque de cette bicoque, malgré l'avis de ses meilleurs officiers, tous persuadés (depuis que l'artillerie de siége, transportée par mer, est tombée au pouvoir des Anglais) de l'impossibilité de réussir dans l'escalade de murailles si vivement défendues par des Turcs, milice inexpugnable derrière des retranchemens : il eût fallu sacrifier la petite armée française! Mais, outre que l'orgueil du général en chef s'indigne d'essuyer un premier revers, un seul caprice de la fortune, il ne prévoit que trop bien que du sort de cette chétive place dépend celui d'une partie de l'Asie, de Constantinople, et même de la puissance ottomane.

Dans le principe, Bonaparte, trompé par les rapports qui lui sont faits sur la situation d'Acre, a pensé que la place se rendra immédiatement; il a cru pouvoir négliger les grands moyens d'attaque, et s'est présenté devant Acre avec des pièces de campagne, ne jugeant pas cette ville susceptible de défense. Effectivement, c'était une bicoque dont les remparts détériorés se trouvaient couverts seulement d'un fossé, mais Djezzar-Pacha, déterminé à périr plutôt que de perdre ses riches trésors accumulés par tant d'années d'effroyables barbaries, oppose la plus énergique résistance et se voit habilement secondé par le commodore anglais Sydney-Smith qui, au mois d'avril de l'année précédente, s'est évadé de la tour du Temple, et surtout par un émigré français, ami de Smith, Phelipeaux, ancien officier d'artillerie, puis chef des royalistes du Berry, celui-là même qu'a défait le général Canuel à Sens-Beaujeu, le 9 avril 1796. Par une singularité qu'on peut remarquer en passant, Phelipeaux avait été, à l'École militaire, compagnon de classe

de Bonaparte. Cet officier meurt pendant le siége.

L'artillerie de siége que Bonaparte a envoyé chercher en Égypte a été prise en mer par les Anglais; l'armée est dépourvue d'échelles. Les assiégés ont creusé derrière les remparts un fossé très-large et très-profond qui rend inutile tout le courage des Français : ceux-ci auront beau escalader les remparts, ils trouveront devant eux un obstacle invincible. La force des choses ordonne de lever le siége.

Deux mille Musulmans ou Anglais ont résisté pendant soixante jours à douze mille républicains français, l'élite d'armées qui ont subjugué l'Italie, envahi l'Allemagne, remporté vingt triomphes sur les troupes réputées les plus fermes, les mieux instruites et les mieux conduites de l'Europe; et cela, sous un chef vaillant, habile et toujours heureux, que les poëtes et les orateurs de Paris élèvent au-dessus d'Alexandre, de César, du Cid, de Frédéric II, et qui se montre devant Acre avec les premiers généraux, les officiers les plus expérimentés et les soldats les plus braves du temps présent! Il ne faut pas en conclure cependant que Djezzar-Pacha et Sydney-Smith soient des capitaines du premier ordre : si Saint-Jean-d'Acre eût été une forte place de guerre, elle serait tombée au pouvoir de Bonaparte, parce que les Français l'eussent attaquée avec tous les moyens nécessaires; véritable bicoque, elle a résisté, et il a fallu en lever le siége, faute de grosse artillerie pour foudroyer les remparts, la ville et la garnison. Un tel échec prouve qu'on ne doit négliger à la guerre, aucune des mesures ou des précautions (pour si inutiles qu'elles paraissent) qui peuvent tendre à assurer la victoire.

La perte de l'armée française devant Acre est évaluée à quatre mille cinq cents hommes, perte immense

et d'autant plus fâcheuse qu'elle ne saurait être réparée. De tous les braves tombés au pied de ces funestes murailles, nul ne cause d'aussi vifs regrets que le général Caffarelli-Dufalga. Les hommes d'un tel mérite sont rares ; nous en dirons quelques mots.

Issu d'une famille roturière, dont le véritable nom est Caffarel, il reçut une très-bonne éducation, et devint l'un des élèves les plus distingués de l'école de Sorèze, école célèbre pour la bonté et l'étendue de l'enseignement [1]. Entré dans l'arme du génie, Caffarelli ne tarda pas à se faire remarquer par ses talens et ses connaissances; la révolution le trouva fidèle à sa patrie et à la monarchie ; il protesta énergiquement

[1] Je me féliciterai toute ma vie d'avoir reçu ma première éducation chez les religieux bénédictins de Sorèze. Il m'est doux de payer à la mémoire de l'illustre don Despaulx (prieur de l'abbaye et directeur général de l'école) le tribut d'amour, de respect et de reconnaissance que lui doivent les élèves de Sorèze. Cet homme vénérable a donné à la patrie de bons citoyens, d'illustres défenseurs, et des hommes de mérite de tous les genres. Les maîtres étaient supérieurs dans leur patrie ; il suffit de citer le professeur, en second, de mathématiques, M. Samson, excellent général du génie, et si honorablement distingué dans nos fastes militaires. Napoléon avait une estime particulière pour le général comte Samson. Parmi plusieurs membres distingués de l'assemblée constituante, sortis de l'école de Sorèze, on remarque M. Augier de la Sauzaye, dont la conduite dans cette assemblée fut si honorable, et qui fut l'un des meilleurs administrateurs sous l'empire. Cette école a produit et donné à l'état : M. le comte Dejean, les six frères Caffarelli, tous recommandables par de beaux et illustres services; le baron Barris, le premier criminaliste de France; le comte de Peytes-Montcabrier, capitaine de vaisseau, du plus grand mérite; l'illustre marquis de Traversay, le plus savant tacticien et peut-être le premier marin de l'Europe, etc., etc. L'école de Sorèze a aussi fourni à l'Espagne une foule d'hommes célèbres nous citerons Mendoza, Quévédo, O'ffaril, Castanoz, Musquiz, etc., etc.

Le génie de don Despaulx avait créé ce magnifique établissement; il régit pendant quarante années avec une réunion de talens et de soins qui lui méritent, à juste titre, le nom de grand homme.

contre l'horrible journée du 10 août, n'abandonna pas ses drapeaux, fit les premières campagnes de la guerre nationale, et se distingua par sa bravoure autant que par ses lumières ; il perdit une jambe sur le Rhin, et n'en continua pas moins à suivre la carrière militaire. Les talens supérieurs n'échappaient pas à Bonaparte : il attacha un grand prix à avoir auprès de lui Caffarelli, et l'emmena en Égypte. Grièvement blessé à Acre, il subit l'amputation d'un bras ; la gangrène se prononça le troisième jour. Sa gaieté ne l'abandonna pas un moment dans une situation aussi désespérée. Bonaparte étant venu le voir, Caffarelli lui dit en riant : « Mon général, vous ne

Lorsque la révolution vint arracher don Despaulx à ses enfans, don Ferlus maintint, par ses talens et ses lumières, l'école de Sorèze dans le rang si distingué qu'elle occupait en Europe ; à la mort de ce dernier, ex-bénédictin, son frère, M. Ferlus, soutint dignement l'honneur de son nom, et dirigea l'établissement d'après les maximes de ses deux prédécesseurs ; aussi tous les hommes attachés au système d'une bonne éducation ont-ils appris avec autant de surprise que de douleur, que M. Ferlus allait être destitué de ses nobles fonctions et dépouillé de sa propriété, par les manœuvres d'une faction qui veut se rendre maîtresse de l'instruction publique, afin de plonger la génération qui arrive, dans l'ignorance de ses droits constitutionnels, dans la superstition et la servitude. La France a retenti des injustices, des actes arbitraires, des persécutions, essuyés par M. Ferlus, ainsi que des dénonciations lancées contre ce vertueux citoyen par les inspecteurs-généraux de l'Université, appelés Laurentie et Fayet. M. Ferlus, expulsé de sa propriété, a emporté avec lui l'estime et les regrets de tous les bons Français !

Nous croyons devoir mentionner ici une anecdote qui prouve à quel point Napoléon avait présens à l'esprit tous les noms connus par de grands services rendus à l'État. Il avait chargé le conseiller d'État Fourcroy d'un travail sur l'organisation de l'Université et de la présentation des inspecteurs. En lisant ce rapport, Napoléon interpelle, en ces termes, Fourcroy : « Mais je ne vois pas dans les » noms que vous présentez, celui de don Despaulx ! Est-ce que vous » n'avez pas entendu parler de l'École militaire de Sorèze qui a

» voyez plus en moi qu'un demi-Caffarelli, et bientôt » il n'y aura plus de Caffarelli. » L'armée pleura sa mort. Dans la traversée du désert les soldats le plaisantaient : « Le général ingambe est plus heureux que » nous (disaient-ils), il a déjà un pied en France. » Frappant sur sa jambe de bois, Caffarelli leur répondait en riant : « Allons, mes amis, vous avez » deux jambes, courage; au bout du désert nous » trouverons les ennemis. » Il prenait à merveille les lazzi des soldats, au point que ceux-ci disaient : « Ma » foi, le général est un si brave homme, que c'est » dommage d'en plaisanter; c'est un homme comme il » n'y en a pas. » Cet excellent officier général était

» produit tant de sujets dont la patrie s'honore? » — « Sire, je n'ai » pas cru qu'un ancien moine..... » — « Monsieur, ce moine est » un homme illustre, il a rendu de grands services à la patrie, il » a élevé une génération entière; il mérite d'être honoré et se- » couru... » Napoléon prend aussitôt une plume, et inscrit M. Despaulx en tête des inspecteurs généraux; il le décore de la croix de la Légion-d'Honneur, dès la création de l'ordre.

Au moment où les bienfaits de Napoléon se répandirent sur don Despaulx, cet homme vénérable était dans le dénûment! l'école et l'abbaye de Sorèze jouissaient, avant la révolution, de quatre cent mille livres de revenus, qu'il avait administrés pendant 40 ans, en maître absolu. Venu à Paris pour se dérober à l'échafaud, il y cachait sa pauvreté et ses vertus, lorsqu'il fut dénoncé au comité révolutionnaire de sa section; mandé à la commune, il comparut devant le fameux Payen, ami de Robespierre. Payen avait été à l'école de Sorèze; il tombe aux genoux de don Despaulx, lui donne une carte de sûreté et une carte de civisme; le lendemain il lui offre un grand dîner, et le présente à Robespierre comme un des hommes les plus vertueux qu'ait la France. Robespierre veut donner une place à don Despaulx, qui la refuse en prétextant son âge; mais son repos et ses jours sont désormais assurés. Après le 9 thermidor, le vertueux et savant bénédictin donne, pour subsister, des leçons de mathématiques à raison de 24 sous par leçon, et fait ses 6 à 8 lieues chaque jour, à pied, pour gagner sa nourriture et ses vêtemens.

un grand homme : la réunion des talens, des vertus et des connaissances littéraires et scientifiques, portée à un degré supérieur, lui mérite ce titre ; homme d'état et philosophe, il étonnait par la profondeur de ses vues, la solidité de son esprit, la justesse et la force de son raisonnement : sa mort fut une grande perte pour la France, pour l'humanité.

On doit l'avouer : le grand échec de Saint-Jean-d'Acre, si mortifiant pour Bonaparte, est dû principalement à sa présomption. Il avait une telle confiance, qu'il négligea quelques-unes des plus simples précautions d'attaque, dont l'oubli ne serait pas pardonnable dans un officier inférieur. Il avait avec lui d'excellens officiers de génie et d'artillerie, des généraux d'une capacité éprouvée, et les premiers soldats du monde ; il les sacrifia sans pitié pour l'intérêt de sa renommée, ou plutôt de son amour-propre. Néanmoins s'il se fût emparé d'Acre, seul point susceptible d'arrêter sa marche sur Damas, devenant maître des trésors de cette capitale, centre d'un commerce immense, il rentrait en triomphe au Caire, ayant acquis de très-grands moyens de répandre la terreur chez les peuplades asiatiques, de s'assurer l'entière soumission des Égyptiens, et de rétablir le matériel de l'armée, comme de ranimer le moral presque éteint des troupes.

La non-réussite du siége d'Acre doit être, malgré son funeste résultat, envisagée comme un bonheur pour l'armée d'Égypte ; car, si l'on s'était emparé de cette place, il fallait y laisser une forte garnison ; en outre, il devenait nécessaire de laisser d'autres troupes en Syrie pour maintenir la communication avec l'Égypte ; et l'armée, ainsi affaiblie, se serait trouvée dans l'impossibilité de résister à la descente que firent,

peu de temps après, les Turcs secondés par les Anglais à Aboukir; et combien n'eussent pas été fatales les conséquences de cette expédition des Turcs, si elle eût réussi ! L'Égypte, en entier, se soulevait !

Tous les blessés de Saint-Jean-d'Acre avaient été transportés à Caïffa, et de là à Tentoura, sur le bord de la mer (environ une lieue en avant, du côté de Césarée), pour les évacuer ensuite sur Jaffa (Voyez 7-10 mars). On avait épuisé tous les moyens de transport; les officiers et même les généraux qui avaient des chevaux, s'étaient empressés de les donner pour le service des malades; Kléber avait envoyé tous les siens. Plusieurs de ces malades, atteints de la peste, furent placés (en évacuant Jaffa) sur des chevaux, sur des ânes; ils tombaient morts quelques instans après ! Il en restait un petit nombre dans un état désespéré, et qu'il n'était pas possible de sauver : que faire dans une pareille extrémité? On donna l'ordre de leur administrer de l'opium (V. 10-13 juin 1798, l'admirable conduite tenue par Desgenettes et Larrey). Ordre épouvantable, mais impérieusement commandé par la plus inflexible nécessité : il fallait sauver l'armée.

Il ne s'agit point, pour un écrivain, de discuter tranquillement dans son cabinet la moralité d'un tel ordre. Écrire après un événement, à mille lieues de distance d'un endroit où il s'est passé, d'après des rapports infidèles, en s'abandonnant, même sans le vouloir, à l'esprit de parti, c'est s'exposer à de graves méprises et s'écarter des devoirs du véritable historien; avant de prononcer un jugement, il doit s'assurer de l'état des choses, considérer les temps, peser les circonstances, examiner les nécessités qui portent à ordonner un acte que réprouvent l'humanité, la religion, la morale. Relativement aux pestiférés de Jaffa, on

avait épuisé tous les moyens de transport, tous les moyens curatifs; la plupart de ces malheureux n'avaient plus que quelques heures à vivre; dans l'absolue nécessité où l'on se trouvait d'abandonner ce petit nombre de pestiférés, il était plus humain de terminer leurs jours, et de les terminer sans souffrances, que de les exposer d'une manière certaine à être massacrés quelques instans après par les Turcs, à subir de la part de ceux-ci les tourmens qu'ils réservent à leurs prisonniers: la mort qu'on leur eût donnée eût été d'ailleurs si douce, qu'ils ne se seraient pas douté qu'elle fût dans leurs veines; ils se seraient assoupis, et n'eussent plus été! Nous n'avons pas pour but de justifier Bonaparte : c'est d'après de nobles et irrécusables témoignages que nous allons montrer la vérité tout entière.

Il est très-vrai qu'il avait été question d'administrer de l'opium aux pestiférés qu'on ne pouvait évacuer; il est très-vrai que tous les médecins et chirurgiens se révoltèrent à la seule idée d'employer un pareil moyen, et il est encore incontestablement vrai que l'exécution d'une telle idée était impossible : il n'y avait pas un seul grain d'opium dans la pharmacie de l'armée. Voici le fait : un pharmacien appelé Rouyer, préposé à la garde et au transport des médicamens, avait, au lieu de médicamens, chargé ses chameaux de liqueurs et de comestibles qu'il vendait à très-haut prix. Informé de cette atroce prévarication, Bonaparte donna l'ordre de fusiller le pharmacien; et cependant, malgré l'énormité du crime, Bonaparte accorda la grâce de Rouyer aux sollicitations qu'on fit en sa faveur! Après le départ d'Égypte de Bonaparte, le pharmacien, dans un esprit de vengeance, répandit le bruit que les pestiférés de Jaffa avaient été empoisonnés avec de

l'opium, et que c'était lui, Rouyer, qui le leur avait administré, sur l'ordre impératif de Bonaparte et sous peine de la vie, n'ayant obtenu sa grâce qu'à ce prix! Cette calomnie fut recueillie par sir Sydney Smith, qui ignorait sans doute la perversité du pharmacien, et fut propagée avec soin par les Anglais, dans le but de déconsidérer Bonaparte et de le rendre odieux. Voilà la vérité sur le prétendu empoisonnement de Jaffa. Rouyer apostasia et resta, après la retraite de l'armée française, en Égypte, où il est mort.

Nous avons fait les plus scrupuleuses recherches, nous nous sommes livrés depuis deux ans aux plus rigoureuses investigations; et, d'après l'autorité et les témoignages de personnes d'une probité reconnue, d'une loyauté à toute épreuve, nous affirmons hautement qu'il n'y eut pas d'empoisonnement de pestiférés à Jaffa. La mémoire de Bonaparte ne doit plus être accusée de ce crime.

La citadelle de Milan se rend au général russe Suwarow. Investie depuis le 28 avril, elle livre deux mille cinq cents hommes. L'ennemi s'est emparé, les 20 avril, 6 et 9 mai, de Brescia, Peschiera et Pizzi-Ghitone; Ferrare et d'autres places sont près de tomber en son pouvoir. *24 mai.*

Des combats extrêmement meurtriers sont livrés près de Zurich, à l'avantage de l'archiduc Charles, qui s'empare de cette ville. Après une série d'opérations heureuses pour ce prince et dans lesquelles il déploya beaucoup d'activité, son inaction inattendue, pendant deux mois, a permis aux Français de se maintenir en Suisse. Il s'y est livré pourtant une foule d'actions partielles, remarquables par l'extrême fureur des combattans. Là, chaque pouce de terre *4-8 juin.*

est opiniâtrément disputé. Dans la situation critique des Français, c'est l'emporter que de se maintenir sur la droite, ayant à comprimer de fréquentes insurrections derrière leur ligne, à faire face à de nombreux corps d'ennemis aguerris et commandés par des officiers expérimentés. Mais le général en chef Masséna, doué de tout le génie, de toutes les qualités des plus grands capitaines, dispose en outre de Lecourbe, de Molitor, de Soult, de Ney, d'une foule d'officiers d'une bravouvre à toute épreuve et d'un talent remarquable.

8 juin. Une fête funéraire a lieu en mémoire des deux envoyés français, assassinés sous les murs de Rastadt (V. 28 avril, 11 mai). Le directoire épuise dans la célébration de cette fête tout ce que l'imagination en délire, le mauvais goût et une humeur farouche peuvent réunir d'étrange, de bizarre. Plusieurs gazettes sont remplies de la nomenclature des emblèmes, des figures symboliques, des cyprès, des urnes, des statues de carton, parmi lesquels on distingue un mannequin colossal nommé : Justice des nations. Les Parisiens considèrent avec un froid ennui cette burlesque représentation. Le gouvernement, en multipliant de semblables parades, s'est ôté jusqu'à la faculté d'amuser la populace. Aussi-bien, les fêtes d'allégresse de la république n'excitent que la consternation; les solennités funèbres, depuis celles de Lepelletier et de Marat, sont des sujets de mépris ou de joie. Néanmoins le président directeur, Merlin, haranguant l'auditoire, s'écrie en véritable énergumène : « Le peuple français proclame le gouverne-» ment d'Autriche, l'irréconciliable ennemi des nations. » Malheur, opprobre éternel, guerre implacable à

» l'atroce maison dont les attentats ont déshonoré le » siècle de la raison et des lumières ! Que ce gouver- » nement soit exclus de la communication des so- » ciétés humaines ! Frappons sur lui ! Anathème éter- » nel ! ! »

Madame, fille de Louis XVI, épouse le duc d'An- 10 juin.
goulême, neveu de ce roi. La célébration s'en fait à Mittau, dans le château des ducs de Courlande, détrônés par la czarine Catherine II (V. 26 décembre 1795). Un émigré qui s'était attaché à la fortune de Louis XVIII, M. Guillermy, a l'honneur de paraître à cette solennité, et d'y apposer sa signature. Cet individu, né dans la classe plébéienne, issu d'une famille obscure, remplissait une place secondaire dans la sénéchaussée de Castelnaudary (Aude), lorsqu'il fut nommé député du tiers état aux états-généraux ; il refusa de prêter le serment du jeu de paume et vota constamment avec la minorité et en faveur des priviléges ; il ne se fit point connaître à l'assemblée constituante, et fut toujours fidèle aux principes et aux maximes de l'ancienne monarchie. Sa conduite politique ne se démentit pas un instant, pendant tout le cours de notre révolution ; M. Guillermy a prouvé, dans plusieurs circonstances administratives, son dévouemrnt à la cause de la légitimité. Il est doux de pouvoir citer une conduite aussi constante que celle de M. Guillermy : ce fidèle sujet a mérité les récompenses que Louis XVIII lui accorda en montant sur le trône de ses pères ; il a été anobli, décoré du titre de baron, et promu à de hautes fonctions.

16-18 juin. Les deux conseils et le directoire sont en butte au mécontentement général, depuis la journée du dix-huit fructidor (4 septembre 1797): La France trouve ce gouvernement aussi malfaisant que le comité de salut public. Sa domination n'est rachetée par aucun bienfait, n'offre aucune apparence de grandeur. Les attributions conférées au directoire pendant ces vingt mois, ont dénaturé dans toutes les branches de l'administration, la lettre et l'esprit de l'acte constitutionnel. Sorti de ses limites, le pouvoir exécutif se trouve absolu de fait. Par ses arrêtés, seule règle suivie d'un bout de la France à l'autre, il bouleverse les institutions, corrompt les lois; il va jusqu'à saper les fondemens de l'ordre judiciaire, en cassant les décisions du tribunal de cassation. Ses déclarations sont impératives et sans appel, comme les ordonnances de nos rois qui révoquaient les plus anciens statuts, parce que tel était leur plaisir.

Obligé de résister à la seconde coalition, le gouvernement directorial se trouve privé de ses grands généraux. L'étoile de Bonaparte n'est plus visible au delà de la Méditerranée; la rumeur publique a trop annoncé que Hoche, échappé de l'expédition d'Irlande, a fini par le poison (V. 18 septembre 1797). Moreau, en disgrâce, ne doit le commandement provisoire des débris de l'armée d'Italie, qu'à la pressante nécessité de réparer les fautes de Schérer. Le vainqueur de Naples, Championnet, et l'intrépide Joubert, ennemis du pillage dans les pays conquis, sont destitués pour avoir essayé de mettre un frein aux rapines des commissaires du directoire; aussi les armes françaises essuient d'affligeans revers en Italie comme en Allemagne. Masséna seul se soutient en Suisse, à force de prodiges de sa part et de celle de ses généraux.

Les forces effectives s'élèvent à peine à cent soixante-dix mille hommes, savoir :

Armée d'Italie, y compris les troupes ramenées de Naples par Macdonald.	40,000 hom.
Garnisons et postes, dans le Dauphiné et la Savoie.	15,000
Armée du Danube et d'Helvétie sous Masséna.	55,000
Troupes disséminées sur le Rhin, de Cologne à Bâle.	30,000
Dito, réunies aux Bataves, en Hollande, sous Brune.	10,000
Dito, échelonnées sur les côtes de l'Océan, depuis Ostende jusqu'à Brest, et comprises sous la dénomination d'armée d'Angleterre.	20,000
	170,000 hom.

C'est avec ce faible nombre de soldats épuisés de fatigues, dégoûtés par vingt défaites, dénués des objets de première nécessité, et victimes de la rapacité des agens du directoire, qu'il faut faire face à plus de trois cent mille ennemis portés par l'ardeur de la victoire et le désir de la vengeance, sur les frontières mêmes de la république, et secondés en Italie, en Allemagne par les peuples qui les appellent de tous leurs vœux et brisent avec furie un joug odieux : les généraux français sont, en outre, indisposés de la méfiance qu'on leur témoigne, en les faisant souvent passer d'une armée à l'autre, afin de leur ôter le temps de s'y accréditer.

Au dedans, l'impéritie et la fourberie des directeurs réveillent les passions révolutionnaires et les résistan-

ces légitimes. L'étendard de l'insurrection est relevé dans l'Ouest, et il offrirait un point de ralliement, un centre d'action, si le parti royaliste était susceptible d'unir trois choses que jamais il ne saura présenter ensemble, l'énergie, la prudence et le génie. Les mesures de sûreté, c'est-à-dire d'inquisition, sont en pleine activité contre les prêtres, contre les députés, les journalistes et autres conspirateurs proscrits au 18 fructidor. Tous ces malheureux s'enfoncent dans des retraites ignorées, dans des souterrains, entre deux planches, dans les asiles les plus obscurs. Les routes de Rochefort sont couvertes de charrettes qui transportent à ce port d'embarquement pour la Guyane de faibles ecclésiastiques, des citoyens qualifiés d'émigrés, des suspects de toutes sortes. Les directeurs administrent au hasard, d'après l'exigence du jour, sans but comme sans principes. La détresse des finances est à son dernier degré; les coffres de la trésorerie sont vides; l'arriéré devient incalculable; le service ne marche qu'au moyen d'anticipations, ainsi que cela se voyait dans les temps les plus désordonnés de la monarchie; ou bien on le soutient par des négociations scandaleuses dans lesquelles les chefs de l'état stipulent la banqueroute, et où de subtils agioteurs savent puiser leur fortune. Le système des finances se réduit à des querelles entre les ministres et les législateurs, à des récriminations réciproques, à des comptes fictifs, à d'imaginaires perceptions.

Tel est l'esprit du gouvernement et de tous ceux qui agissent avec lui ou pour lui, qu'à la clôture de la session des conseils législatifs, l'an VI (en mai 1798), il restait dans la caisse des conseils environ un million pour arrérages du traitement non payé des députés déportés ou exclus par suite du coup d'état de fructi-

dor : leurs collègues n'ont pas rougi de s'adjuger et de diviser entre eux cette somme ; la part de chacun a été de treize à quatorze cents francs. L'immoralité la plus grossière se montre à nu, et le règne du vice a supplanté le règne de la terreur. Mais celle-ci menace de reparaître ; l'hydre du jacobinisme relève ses mille têtes. Fourbes maladroits, les maîtres de la France s'imputent réciproquement les résultats de l'inexpérience et de la perversité qu'ils ont mises en commun. Chose étonnante ! on ne découvre pas un orateur, un publiciste, un administrateur, un homme de mérite, même un homme de sens, dans les sept cent cinquante membres des deux conseils, si l'on excepte seulement l'ex-conventionnel Daunou, et deux ou trois hommes estimables ; tandis qu'on voit siéger et Dom. Jos. Garat, et Marie Jos. Chénier, et Jean Debry, et Lamarque, et l'ex-directeur Rewbell avec plusieurs autres échappés de la convention, hommes sans pudeur ni remords ; il faut leur adjoindre Augereau, qui, sbire du directoire, le 18 fructidor, est toujours prêt à tirer son sabre pour les jacobins, ses frères et amis. La voix des siècles, les écrits du génie, l'ascendant de la vertu, les leçons de l'expérience ne peuvent rien sur cette tourbe de législateurs, petits en toutes choses, occupés de misérables intrigues, ne ressentant que des passions vulgaires, n'ayant d'instinct que celui que la nature accorde aux animaux immondes. La France est descendue au dernier état de dégradation morale.

Si, au 18 fructidor, la majorité du directoire a décimé les consuls ; au 30 prairial, trois des cinq directeurs sont éliminés par le corps législatif : Treilhard, Réveillère-Lepaux, Merlin (de Douai) sont chassés. Ces avocats ont porté dans la conduite des affaires

publiques les ignobles subtilités et les passions mesquines qu'enfante l'art de la chicane. Gohier, homme inconnu; Roger-Ducos, ex-conventionnel remarquable par sa nullité; un général Moulins, militaire tout-à-fait ignoré, deviennent les collègues de Barras, de Syèyes. Barras n'a pour vertu politique que l'audace d'un habitué du vice; Syèyes est doué de toute l'astuce d'un mauvais prêtre. De là une révolution dans le ministère. L'ex-conventionnel Cambacérès, si renommé au comité de sûreté générale, reçoit le portefeuille de la justice. François (de Neufchâteau), qui se complaît à diriger le département de l'intérieur, comme un professeur de belles-lettres fait sa classe, cède son écritoire à Quinette, ex-conventionnel; très-recommandable pour avoir été livré par Dumouriez en 1793, et rendu en échange de Madame, fille de Louis XVI, en 1795. Le général Bernadotte, retiré de la diplomatie après l'éclat de sa mission à Vienne (V. 13 avril 1798), démis du commandement de l'armée d'observation au commencement de cette année 1799, et par conséquent étranger aux derniers revers de Jourdan, Bernadotte accepte la direction de la guerre. La faction victorieuse considérant en lui le militaire administrateur et non le citoyen, espère en sa docilité, quoiqu'elle n'y compte pas autant qu'en ses talens si nécessaires aujourd'hui dans ce poste. Il ne s'y trompe pas; mais en voyant la France si vivement menacée des armes étrangères, en voyant la dissolution de ses derniers moyens de défense, il renferme dans son âme le mépris qu'il porte aux chefs du gouvernement, et se dévoue au salut de la patrie. C'est à sa popularité dans l'armée, à son entraînante franchise, à ses mesures rapides et bien concertées, à l'intégrité comme à la fermeté de sa gestion, que la France devra la recomposition

de ses forces et la suspension des progrès de l'ennemi (V. 16 octobre). Mais, par une sorte d'opposition systématique qui appartient à l'époque, le général Clarke, dont l'esprit est des plus ternes et la capacité des plus communes, est mis à la tête du cabinet topographique, ou bureau d'opérations militaires. Par un surcroît de compensation aussi, l'antre de la police va recevoir (le 20 juillet) Fouché (de Nantes), cet exterminateur des Lyonnais (V. 12 octobre 1793), échappé par une infinité de biais à la déportation à laquelle il avait été condamné comme jacobin des plus sanguinaires. Un autre jacobin de la première race, Robert-Lindet, qui siégea long-temps au comité de salut public, reçoit le portefeuille des finances. En outre, le citoyen Talleyrand-Périgord, auquel les apprêts du 18 fructidor ouvrirent l'hôtel des relations extérieures (V. 4 septembre 1797), négociera sa retraite à ce moment même où il s'agit de redresser les deux grands actes de sa diplomatie, en neutralisant cette seconde coalition contre la France, coalition qui s'étend de Pétersbourg à Maroc, comme en disposant à des mesures conciliatrices le divan justement courroucé de l'invasion de l'Égypte. Ce citoyen-ministre disparaît dès qu'il faut remédier aux maux qu'il a fomentés (le 20 juillet); car c'est à lui, à lui-même que sont principalement dues les transactions qui produisirent ces deux funestes résultats, la coalition et l'expédition d'Égypte. Plusieurs documens publics, d'accord avec ses propres discours à l'Institut, le prouvent évidemment (V. Moniteur, nos. 300, 309, 347, an VII). Doué de plus de sagacité que de résolution, connaissant bien mieux ses intérêts personnels qu'il ne tient à se montrer fidèle à ses engagemens; diplomate ondoyant, politique taillé à facettes, il se dérobe et disparaît aujour-

d'hui, se souciant fort peu de l'approbation ou de la réprobation publique, qui ne lui sembla jamais qu'une vaine clameur. S'il fallait croire à mille rumeurs dont il est déjà l'objet, et qui sont assez généralement goûtées, la langue française manquerait d'épithètes pour qualifier les méprises diplomatiques d'un homme d'état si vanté, comme l'impartialité ne trouverait point de motifs pour expliquer favorablement ses nombreuses et irrégulières oscillations politiques. Aussi-bien sa retraite convient au directoire qui, désirant persuader à l'Europe qu'il change de maximes comme de ministres, va mettre à la tête des intérêts extérieurs un homme susceptible d'inspirer plus de confiance aux cabinets; il leur présente le citoyen Reinhard, jadis employé des affaires étrangères, puis ministre de la république à Hambourg, et dernièrement commissaire-organisateur de la république étrurienne en Toscane: Prudent, intègre et modéré, Reinhard a préservé ce dernier pays du saccagement qu'a subi l'Italie; sa conduite a contrasté avec celle de Rapinat en Suisse, de Trouvé à Milan, de Faypoult à Naples, et de tous ces commissaires exacteurs dans les contrées occupées au nom de la république. Ce nouveau ministre sera très-agréable à la cour de Vienne, si les conjonctures permettent d'essayer des ouvertures auprès d'elle.

L'ensemble des dispositions amenées par le 30 prairial tourne donc au profit des jacobins. De leurs clubs rouverts, ils répandent leurs poisons sur les départemens en toute impunité, tandis que les dépositaires du pouvoir suprême, semblables à des insensés qui s'irritent de tout ce qui paraît à leurs regards incertains, s'entourent de débris, replongent tout dans le chaos. L'ineptie et la dépravation font

les destinées de la France ; et le vaisseau de l'état flottera sans direction jusqu'à ce qu'il se présente un pilote qui le fasse surgir au port : harassés par la tourmente, les Français l'appellent à grands cris, prêts à lui remettre le gouvernail. Le premier ambitieux qui osera leur commander, doit compter sur leur servile soumission.

Entre toutes les journées à révolution, cette journée du 30 prairial se distingue par cette exception qu'elle s'opère sans brigands comme sans baïonnettes, et par la seule force des actes législatifs. Les conseils ayant le droit de décréter d'accusation les trois directeurs, leur laissent le choix de cette épreuve ou de leur démission, et n'exercent sur eux aucune contrainte physique.

Macdonald commandant, depuis l'arrestation de Championnet, l'armée qui vient d'évacuer Naples, doit faire sa jonction avec l'armée de Moreau, qui, jusqu'à ce jour, a déjoué les manœuvres d'un ennemi redoutable par sa supériorité numérique et par l'appui des insurrections; Macdonald, qui pourrait soutenir très-utilement Moreau, et le relever, agit au contraire comme s'il voulait l'éclipser : arrivé à Lucques le 3, il était maître de se retirer sur l'état de Gênes ; mais il a conçu l'idée plus que hasardeuse de se réunir à Moreau, en perçant le gros de l'armée de Suwarow. 17-19 juin.

Avec environ trente-cinq mille hommes, Macdonald résiste heureusement le 17 et le 18 à près de cinquante mille Austro-Russes; mais toujours entraîné par le désir de remporter un avantage signalé sans le concours du général sous les ordres duquel il doit passer, et avec lequel il ne s'accorde pas sur les

opérations de la campagne, Macdonald, le troisième jour, franchit audacieusement la Trébia en face de l'ennemi, et l'attaque sur toute la ligne. A midi, deux fortes colonnes entrent dans le grand lit, large d'environ mille toises, passent le torrent qui coule au milieu, et malgré la mitraille et les obus, arrivent sur l'autre rive, mettent les pièces hors d'état de tirer, et les prennent presque toutes. Rejeté, après une lutte opiniâtre et serrée, sur la rive droite, ayant essuyé une perte de plus de douze mille hommes, Macdonald se retire pendant la nuit sur Modène, sans que l'ennemi ait tenté le passage pour enlever ses positions. Son arrière-garde, atteinte le lendemain 20 par Suwarow en personne, est extrêmement maltraitée (V. le 27). Dans ces journées, Macdonald a montré qu'il était dépourvu du génie et des talens qui font le grand capitaine, et il a fait acte d'insubordination, avec les meilleures intentions sans doute, mais suffisent-elles pour excuser sa conduite ?

22 juin. Un traité de partage du Mysore (V. 4 mai) est conclu entre la compagnie anglaise des Indes, le nabab de Nizam et le Peischwah.

22 juin. Un traité de subsides est conclu entre la Russie et la Grande-Bretagne, pour une expédition en Hollande, qui sera de dix-sept mille six cents hommes, six vaisseaux de ligne et cinq frégates.

27 juin. L'armée de Naples, commandée par Macdonald, se joint près de Gênes à l'armée d'Italie aux ordres de Moreau. L'une et l'autre ont livré de nombreux combats, éprouvé de grandes pertes. Macdonald, se trou-

vant alors en second, quitte l'armée, ainsi qu'il avait donné sa démission en janvier, lorsqu'il se trouvait en mésintelligence avec Championnet, son général en chef.

Une loi met en activité de service les conscrits de toutes les classes, et affecte une somme de cent millions à la dépense. Ce fonds sera fait par la voie d'un emprunt que la classe aisée des citoyens sera seule appelée à remplir. La cotisation à l'emprunt sera progressive. Les domaines nationaux sont affectés au remboursement. Une loi postérieure détermine le mode d'exécution. L'échelle de progression, établie sur les bases des contributions directes, est aggravante pour les cotes élevées; la somme à verser par les contribuables dont la cote est au-dessus de six mille francs, peut aller jusqu'aux trois quarts du revenu annuel du prêteur. Des jurys décident tous les cas indéterminés, et règlent l'évaluation des fortunes qui ne sont point atteintes par les cotes d'imposition. L'exécution doit se poursuivre par les moyens les plus coercitifs et les plus tortionnaires de l'ancienne fiscalité. Il y a contrainte par corps contre tous particuliers, sans distinction d'âge ni de sexe, qui ne versent pas, dans les quinze jours de la signification, les deux sixièmes de la somme fixée (V. 18 novembre). 28 juin.

Un nouveau club des jacobins, autrement la réunion du Manége, ainsi appelée du lieu de ses séances près les Tuileries, se forme à Paris. C'est cette même salle où siégèrent les deux assemblées nationales, et qu'occupa de même la convention jusqu'au 10 mai 1793 qu'elle s'établit au château des Tuileries. L'ancienne métropole de ces sociétaires, le couvent des 6 juillet.

Jacobins de la rue Saint-Honoré, a été rasée (V. 17 mai 1795). Drouet est le président de ceux-ci. Bientôt, les motions révolutionnaires et anarchiques suivant l'esprit de 1793 s'y faisant entendre, détermineront le conseil des Anciens à les chasser de ce local qui se trouve dans l'enceinte de sa juridiction. Ils iront se placer sous la protection du conseil des Cinq-Cents qui occupe le palais Bourbon, en se réunissant dans l'église des anciens religieux jacobins du faubourg Saint-Germain. Mais ils indisposent le directoire, en se prononçant contre les agens concussionnaires et les administrateurs infidèles. Affectant de se rallier à l'opinion générale, ils la proclament; ils vont plus loin; en demandant les têtes des exacteurs les plus signalés, de l'ex-directeur Rewbell, de Rapinat, Trouvé, Faypoult, ex-commissaires en Suisse, à Milan, à Naples, et aussi celle de l'ex-ministre Talleyrand. Le ministre de la police fera fermer, le 30, les portes de ce club, où des hommes malfaisans osent proférer des maximes de probité et l'austère langage de la vertu; ces portes ne se rouvriront plus. Quoique le directoire soit un produit jacobin, l'intérêt de sa puissance le porte à renier ses auteurs, à désavouer ses complices et ses premiers auxiliaires. Et ce ministre si déterminé contre eux, c'est Fouché (de Nantes), notable jacobin de la première race; mais déjà riche de spoliation, et revêtu d'une haute dignité dans ce gouvernement républicain de nom et absolu de fait, Fouché redoute le système niveleur des démagogues actuels, démagogues obstinés. On peut dire de lui, comme de plusieurs autres déprédateurs : jacobin pour acquérir, honnête homme pour conserver.

Cette réunion du Manége a cependant été soutenue au conseil des Anciens (V. *Moniteur*, n°. 314, an VII) par un sophiste habitué à défendre le crime et l'iniquité (V. 22 octobre 1792; 21 janvier 1798), par ce rhéteur toujours ivre de paradoxes, Jos.-Dom. Garat, «..... Leur société se compose de bons pa» triotes..... En 89, les jacobins rendirent des servi» ces; en 90, ils en rendirent encore; en 92, ils en ren» dirent de sublimes : ils concoururent puissamment » avec les sections de Paris, à déjouer les trames con» tre-révolutionnaires du château..... » Et c'est Garat qui osera publier que ce fut le saint amour de l'humanité qui lui fit embrasser la cause de la révolution!

Des troubles viennent d'éclater à Lille, Amiens, 10 juillet. Lyon, Bordeaux; on voit dans les départemens de Vaucluse, des Ardennes, de l'Aube, et surtout dans ceux de l'Ouest, des bandes s'organiser, des dépôts d'armes et de munitions se former, des mouvemens inquiétans et des transports nocturnes s'opérer, en avouant le dessein d'agir contre le gouvernement. Un rassemblement d'émigrés a donné, sur les confins de l'Aude, le signal de la rébellion, et se réunissant à un parti des mécontens du département du Gers, forme une bande royaliste qui se grossit avec tant de rapidité, qu'elle menace d'envahir tout le midi de la France. Partout, des affiches, des provocations appellent le mépris et la mort sur les républicains, et proclament le retour à la royauté : tout annonce, enfin, que les ennemis des systèmes constitutionnels vont produire une explosion terrible. Afin de les combattre, le corps législatif improvise des mesures d'une extrême violence. Ces mesures elles-mêmes, en rendant

le joug des jacobins plus odieux encore, doivent en délivrer la France; car tous les Français désirent cet événement, n'importe d'où viendra leur libérateur.

Une tentative, connue de bien peu de personnes, et néanmoins hors de doute, peut témoigner à quel fil léger tient quelquefois la destinée des empires. L'un des principaux agens des princes français fait assurer le ministre de la guerre Bernadotte, que le duc d'Enghien est à Paris depuis plusieurs jours; que, noblement confiant dans le caractère du général-ministre, ce prince l'envoie pour lui dire que s'il consent à seconder, en faveur de la maison de Bourbon, le changement que les conjonctures et la disposition presque générale des esprits font pressentir comme aussi prochain qu'inévitable, on recevra de lui toutes les conditions offertes. Bernadotte répond que, principal fonctionnaire d'un gouvernement auquel il a prêté serment, ses principes repoussent le parjure, et ses devoirs ne lui permettent pas d'agir pour opérer un tel renversement; que ce fut ainsi qu'il se conduisit en 1789, restant soumis à l'ancien gouvernement jusqu'au moment où Louis XVI le fit disparaître en adoptant la révolution, car les derniers efforts déployés au nom de ce gouvernement le furent par lui-même dans une émeute à Grenoble, où il commandait un détachement du régiment Royal-la-Marine. Le ministre du directoire ajoute qu'en retour de l'estime que le prince a conçue pour son caractère et de la confiance qu'il a mise dans sa probité, il le fait assurer qu'il gardera le silence sur tout ceci, pendant quatre jours, temps suffisant pour atteindre les frontières; que, le secret pouvant être dévoilé par d'autres, lui ministre veillera sur le départ des

courriers et même sur les dépêches télégraphiques, afin de protéger la marche du prince ; mais que, les quatre jours révolus, le directoire apprendra cet événement. Le duc d'Enghien n'était pas venu à Paris, ainsi que M. C*** l'assurait au ministre de la guerre ; mais le prince se tenait en mesure d'arriver dans la capitale au premier signal qui lui serait donné : nous avons acquis la certitude de ce fait.

La loi des otages prescrit des mesures révolutionnaires contre les parens d'émigrés et les nobles, autorise les administrations des départemens à les prendre comme otages en cas de troubles, et à séquestrer leurs biens. S'il est commis un assassinat sur un citoyen ayant été depuis la révolution, ou étant actuellement fonctionnaire public ou défenseur de la patrie, ou acquéreur ou possesseur de domaines nationaux, le directoire exécutif, en outre des peines pécuniaires établies, fera déporter hors de France quatre parens d'émigrés ou ci-devant nobles par chaque personne assassinée. Les otages seront, dans chaque département, civilement et solidairement responsables des amendes imposées en rachat du sang versé. Les primes à ceux qui contribueront à faire arrêter un émigré ou un prêtre déporté ou un assassin, sont fixées depuis la somme de deux cents à deux mille quatre cents francs. Ce décret concernant les otages serait donc plus convenablement désigné, s'il était intitulé : *Tarif des assassinats.* L'atroce singularité de cette mesure de sûreté générale rappelle l'infernal génie des comités de la convention. 12 juillet.

Cependant Garat a dit au conseil des Anciens : « Par la combinaison des articles de cette loi, la peine » n'atteint personne, elle menace beaucoup. Le glaive

» est suspendu, mais il ne tombe point..... » (V. 13 novembre.)

13 juillet. Des éclaircissemens sont donnés par le citoyen Talleyrand à ses concitoyens. Ce personnage a joué un si grand rôle dans la révolution française, depuis 1789 jusqu'en 1816, qu'il n'est guère possible de passer sous silence les principes et les maximes dont il faisait profession en 1799, c'est-à-dire à une époque où l'on parlait sans crainte, où l'on pouvait s'exprimer sans déguisement; d'ailleurs, la brochure publiée par le citoyen Talleyrand tend à faire connaître l'esprit public en France, en montrant le prix que l'auteur attachait à l'estime de ses concitoyens. La simplicité du style prouve que le citoyen Talleyrand écrivait d'après sa conscience et son esprit. Nous extrairons de sa brochure les passages suivans : « ..... Il doit » sans doute être encourageant pour moi de pouvoir » rappeler, en commençant cette étrange justification, » avec quel empressement, avec quelle joie, j'allai » me ranger en 1789, parmi les premiers et les plus » sincères amis de la liberté. Ce souvenir me remplit » d'une satisfaction que l'injustice actuelle ne pourra » elle-même me ravir. Il est vrai que je serais indigne d'avoir servi une si belle cause, si j'osais regarder comme sacrifice ce que je fis alors pour son » triomphe. Mais que du moins il soit permis de s'étonner qu'après avoir mérité, à de si justes titres, » les plus implacables haines de la part du ci-devant » clergé, de la ci-devant noblesse, j'attire sur moi ces » mêmes haines..... (Page 4 et suiv.) Que disent-ils » donc ces hommes non-Français, ou ceux d'entre les » Français dont ils ont su tromper la bonne foi? Que » j'ai été de l'assemblée constituante? Ah! je savais

» bien qu'au fond de leur âme ils ne pardonneraient
» jamais à ceux dont les noms brillent parmi les fon-
» dateurs de la liberté ! Je savais bien que les hommes
» qui n'ont pas éprouvé ces premiers élans du peuple
» français en 1789 ; que ceux qu'on voyait alors s'as-
» socier honteusement aux froides railleries par les-
» quelles on insultait à ce sublime enthousiasme de
» la nation ; que ceux enfin qu'on n'a vu se montrer
» dans la révolution qu'aux époques où ils ont espéré
» que, n'ayant pu la prévenir, ils parviendraient du
» moins à la rendre odieuse, s'indignaient en secret
» contre l'assemblée qui, la première, proclama la
» déclaration des droits de l'homme ; qu'ils accordaient
» surtout bien plus de faveur au côté antirévolution-
» naire de cette assemblée, qu'à celui qui fut le ber-
» ceau de la révolution..... Ils disent que je ne suis
» qu'un constitutionnel de 1791, et ils prétendent que
» je n'offre point de garanties contre le renversement
» de la république. Étrange allégation ! Quand même
» on se refuserait à voir que les hommes poursuivis
» avec le plus de fureur par les contre-révolutionnaires
» quelconques, sont indubitablement ceux qui ont
» travaillé les premiers à une constitution en France,
» puisque c'était là le premier pas, et un pas im-
» mense vers la république ; quand on ne voudrait
» pas réfléchir que la plupart de ceux qui m'adressent
» cette bizarre injure n'auraient eux-mêmes à se re-
» procher, dans le cas d'une contre-révolution, que
» quelques propos qui leur seraient si bien pardon-
» nés ; quand enfin il ne serait pas vrai de dire qu'un
» patriote de 1789, qui n'a pas hésité à faire son ser-
» ment à la république, et qui l'a répété dans les
» circonstances les plus solennelles et les plus déci-
» sives, n'a aucune grâce à espérer d'un gouverne-

» ment français qui ne serait pas républicain ; il sera » incontestable, pour quiconque n'a pas fermé les » yeux à toute lumière, que, dans l'effervescence où » s'agitent les esprits, trois seules suppositions sont » possibles : ou bien la république s'affermira au mi- » lieu de tant de chocs, ou nous serons abîmés dans » la confusion, dans la destruction de tous; ou la » royauté reviendra nous asservir, mais avec un sur- » croît de rage et de tyrannie : tout autre suppo- » sition est pour moi une chimère, et sans doute j'ai » donné assez de garanties contre ces deux derniers » régimes. On sait assez le sort que l'un et l'autre » me réservent, et même le genre de préférence qu'ils » m'accorderaient. Il est donc démontré, mille fois » démontré, que je n'ai, que je ne puis avoir d'autre » vœu que celui de l'affermissement et de la gloire de » la république..... (Pages 8 et 9.)

» On ne saurait trop le répéter : oui, les garanties » véritables, les garanties les plus certaines qu'on » puisse offrir à la république, sont incontestablement » dans son amour bien prononcé pour la liberté, qu'un » Français quelconque, depuis 1792, ne peut, sans » délire, chercher hors de la république ; dans la ma- » nifestation ouverte de ce sentiment, dès l'origine de » la révolution ; dans les haines qu'on a méritées con- » stamment de la part des plus irréconciliables ennemis » de la France ; dans la réunion de tous les genres » d'intérêt et de bonheur qui peuvent attacher à un » régime sous lequel on a exercé de hautes fonctions, » et à la gloire d'un pays qu'on a appris à chérir encore » davantage pendant une absence de trois ans ; dans » la conviction profonde que la république, qui nous a » coûté si cher, ne pourrait périr qu'au milieu des flots » de sang ; que celui qui aurait osé concourir à cet

» horrible événement en serait probablement la pre-
» mière victime, et que son nom, comme celui de tout
» traître, arriverait à la postérité chargé du poids de
» l'exécration générale; dans tous les sentimens hu-
» mains qui font envisager avec horreur un boulever-
» ment universel où s'engloutiraient le bonheur, la
» fortune, la vie de tant de citoyens, de tant de pa-
» rens, de tant d'amis; enfin, dans cet honneur natio-
» nal qui doit être la vie d'un Français, et qui sou-
» lève l'âme à l'idée seule que des Autrichiens et que
» des Russes, après avoir ravagé notre pays, vien-
» draient insolemment nous dicter des lois... (p. 13).
» L'auteur d'un pamphlet a osé dire, à cette occasion,
» que dans le cours de ce qu'il appelle mon émigra-
» tion, je quittai l'Angleterre pour aller en Amérique,
» où je portai, dit-il, la cocarde blanche. Je quittai
» l'Angleterre, non : mais le gouvernement anglais
» me donna l'ordre d'en sortir dans vingt-quatre heu-
» res, et, en cela, sa haine me distingua bien hono-
» rablement. J'allai en Amérique, cela est vrai; car je
» ne pouvais être en sûreté que sur une terre libre.
» Mais il est aussi faux qu'il est absurde de dire que
» j'y ai porté la cocarde blanche : une idée aussi ridi-
» cule n'aurait pu même entrer dans mon esprit. On
» répète la même absurdité pour le temps où je me
» trouvai à Hambourg, en revenant en France : j'en
» appelle, sur une allégation aussi mensongère, au
» témoignage du citoyen Reinhart, alors envoyé de la
» république à Hambourg, et à celui du citoyen La-
» gau, notre consul dans cette résidence; qu'ils disent
» si constamment je n'ai pas été paré comme eux des
» couleurs nationales. De tels reproches, au reste,
» quelque grave qu'en soit l'objet, sont bien peu de
» chose auprès de ceux dont on voudrait faire tomber

» le poids sur ma tête. Je me hâte de le dire : si un » seul était fondé, je serais indubitablement le fonc- » tionnaire le plus criminel de la république. »

13 juillet. Le roi des Deux-Siciles rentre à Naples (V. 23 janvier), à la suite d'une capitulation signée du cardinal Ruffo, chef des royalistes insurgés, et du général Micheroux, attaché à Ferdinand ; du commandant de l'escadre anglaise, Nelson ; de tous les chefs des troupes alliées, et de la petite troupe française qui se trouve encore à Naples. Des otages sont donnés de part et d'autre : l'honneur et le droit public ne doivent donc pas permettre de violer une seule des clauses de cette solennelle convention qu'ont dictée la politique et l'humanité. Cependant, qui le croirait ? c'est la fille de la grande impératrice Marie-Thérèse, c'est une reine, une femme qui, moins humaine que des guerriers, plus inflexible qu'un prêtre, désapprouve un acte qui épargne le sang de ses sujets ! Subjugué par son ascendant, Ferdinand la laisse exercer sa vengeance ; elle est trop bien secondée par son favori, le ministre Acton, et même par l'amiral Nelson, qui se dégrade et s'avilit pour complaire à lady Hamilton, femme du ministre anglais. Un marin, le héros de la Grande-Bretagne, entraîné par une honteuse faiblesse, sacrifie à cette femme la gloire de son pays, la sienne, les droits de l'humanité, s'attirant le blâme de son souverain, de sa nation, de tous les peuples civilisés, et l'éternelle ignominie que l'histoire n'épargne à aucun grand coupable.

Aussitôt commencent d'innombrables cruautés judiciaires. Le pinceau le plus énergique ne pourrait rendre ce tableau d'horribles massacres et d'atroces vengeances. Dignités, âge, sexe, rien n'en garantit ;

on frappe sur tous les états, et les suspects épargnés par les bourreaux du ministre Acton, échappés aux assassins du cardinal Ruffo, seront plongés dans les cachots de Lipari! Pendant plusieurs semaines, le sang coule en ruisseaux sous les yeux d'un prince exempt de passions, populaire, doué d'un bon naturel; mais, soit que des exécutions si multipliées blessent sa vue, ou que ses conseillers les lui présentent comme de justes et nécessaires punitions dont sa présence gênerait le développement, il se hâtera de retourner à Palerme. Ne croirait-on pas que le Dante annonçait Ferdinand IV, lorsque, emporté par sa haine envers les Français, dévastateurs de sa belle patrie au quinzième siècle, il s'écriait: « La postérité de Hugues Capet n'a » la force ni de faire ni d'empêcher le mal. »

Horrible année de 1799, qui flétrira à jamais les noms de la reine Marie-Caroline, de son ministre, l'aventurier Acton, et de l'amiral Nelson! Les Napolitains s'entretiendront pendant les siècles de cette fameuse année *quatre-vingt-dix-neuf*, quand ils voudront citer une époque exécrable. On a mis à mort presque tous les hommes qui s'étaient fait remarquer par un noble caractère, par leur courage, par d'éminentes ou de douces vertus, par leurs lumières et leurs talens. Des personnes soupçonnées de malveillance envers le gouvernement, sont impitoyablement sacrifiées; long-temps encore, les prisons regorgeront d'innocens, et, sous l'invocation de principes absolument opposés aux principes de la démagogie française, se reproduisent à Naples, les barbaries dont la France s'est vue souillée pendant le règne des terroristes! Et les barbaries napolitaines sont encore plus exécrables!!

Une politique fondée sur la peur ramènera seule

la cour de Naples à des principes moins iniques et moins désastreux. A la nouvelle de la victoire de Marengo (14 juin 1800), elle redoutera que les éclats n'en rejaillissent jusqu'au pied du Vésuve! Elle fera d'humbles, de basses négociations pour fléchir le juste courroux du vainqueur; mais elle n'entrera qu'en dépit d'elle dans les voies de la modération; il lui restera d'ailleurs si peu de victimes à frapper, après en avoir immolé plus de vingt mille! Quel gouvernement, grand Dieu! que celui des adorateurs du sang de saint Janvier!

14 juillet. Le pape Pie VI, prisonnier du directoire, arrive à Valence (Drôme). En l'enlevant de la Chartreuse, en Toscane, où il vivait dans une profonde retraite, les agens du directoire ont jeté ce vieillard octogénaire, invalide et perclus, dans une litière escortée de soldats, l'ont conduit à Turin, pour en être immédiatement transporté dans la forteresse de Briançon, affreuse solitude des Hautes-Alpes, au milieu de neiges perpétuelles. A l'instant où Treilhard, Merlin (de Douai) et ce grand-prêtre des théophilantropes, la Réveillère-Lépaux, sont expulsés du Luxembourg (en juin), le gouvernement, accordant quelque pitié aux souffrances de cette vénérable victime du sort, le fait transporter sous un ciel plus doux (V. 29 août).

25 juillet. Dix-huit mille Turcs, convoyés par des vaisseaux anglais, ont débarqué le 15 sur la plage d'Aboukir, et enlevé le fort. Ils sont attaqués par Bonaparte dans la presqu'île même où ils se sont obstinément retranchés. Le pacha qui les commande est fait prisonnier avec deux cents janissaires; tous les autres combattans sont tués ou précipités dans la mer, hors

cinq mille renfermés dans le fort. Toutes les tentes, tous les bagages, l'artillerie entière, restent au pouvoir du vainqueur : jamais armée ne fut détruite avec autant de rapidité. L'armée victorieuse ne comptait pas neuf mille combattans ; mais elle présentait les intrépides généraux Kléber, Lannes, Murat. Cette journée coûte cependant beaucoup de sang aux Français : elle ne saurait être considérée que comme un épisode militaire, ne décidant rien sur le sort définitif d'une armée qui va s'affaiblissant chaque jour, et qui doit succomber dans une lutte aussi inégale par le nombre.

Mantoue capitule, après soixante-douze jours de siége, vingt de blocus, quatorze de tranchée ouverte et de bombardement. Cette place est remise par le général Latour-Foissac à l'Autrichien Kray. La garnison, forte de quatre mille hommes seulement, est renvoyée en France, et considérée comme prisonnière de guerre jusqu'à parfait échange ; mais le commandant, et son état-major, sont retenus prisonniers et conduits en Styrie. Ce succès des Austro-Russes assure entièrement leur position dans la Haute-Italie. 30 juillet.

Une loi détermine une nouvelle formule de serment civique : « Je jure de m'opposer de tout mon » pouvoir au rétablissement de la royauté en France, » et à celui de toute espèce de tyrannie. » La proposition part du général Jourdan, qui déclare ne pas admettre qu'il y ait eu d'anarchie en France. Cette disposition contre le royalisme vient en compensation de la grande mesure effectuée contre le terrorisme, aujourd'hui même (V. le 6). La majorité du corps législatif partage les diverses appréhensions des 30 juillet.

directeurs, et, comme eux, redoute également les ennemis du régime républicain et le fanatisme démagogique.

1er. août. Dans une discussion au conseil des Anciens, Garat intervient, en s'opposant à ce que Barrère soit décrété d'accusation (V. 1er. avril 1795). « ..... A » l'ouverture de la convention, Barrère demeura entre » les deux partis pour les éclairer tous deux; c'était » la situation la plus belle et la plus honorable pour » un bon citoyen..... Barrère ignorait toutes les » horreurs qui se méditaient dans le comité de salut » public; il n'était occupé qu'à y faire pénétrer les » idées de clémence..... Vous vous rappelez l'époque » où il fut accusé, et la manière dont il parla; sa » défense n'a pas seulement honoré son talent, qui » parut s'agrandir sous la main de la mort. On le vit » donc, oubliant tout, excepté le bien qu'on lui avait » fait, et ne se souvenant pas même de celui qu'il » avait fait aux autres..... Dans sa prison, il ne se » plaignit point; il ne s'occupa que d'accroître ses » lumières et sa raison..... » Garat enfin justifie toute la conduite de ce collègue de Robespierre, ainsi que le système du comité dont il fut membre durant quinze mois consécutifs. Garat ose dire que Barrère ignorait toutes les horreurs qui s'y méditaient! Tous les chefs républicains ont reçu les hommages et les félicitations de Dom.-Jos. Garat. Cependant il ne dédaignera pas de porter le titre de comte, alors qu'un despote couronné ramènera les qualifications féodales de l'ancienne monarchie!

10 août. Syeyès, président du directoire, prononce à ce jour anniversaire un discours violent contre le gouvernement monarchique. « ..... La royauté ne se re-

» lèvera jamais ; on ne verra plus ces hommes qui » se disaient délégués du ciel pour opprimer avec » plus de sécurité la terre, et qui ne voyaient dans » la France que leur patrimoine, dans les Français » que leurs sujets, et dans les lois que l'expression » de leur bon plaisir..... » Eh ! bien, ce président qui se prononce si positivement de la sorte, est le même Syeyès qui, en 1789, 90, 91, établissait dans ses écrits que la royauté était la meilleure forme de gouvernement, et la seule convenable à la France. Le *Moniteur* du 6 juin 1791 contient un article dans lequel le constituant Syeyès se déclare bien convaincu que « le gouvernement monarchique mérite une » préférence absolue, parce qu'on y rencontre dans » tous les cas, plus de liberté personnelle qu'au sein » des républiques. » S1 l'on examine les opinions de cette foule d'acteurs de la révolution républicaine, on n'en trouvera pas un seul qui ne les abandonne, ne les reprenne, ne les modifie ou ne les échange, suivant les paroxismes de son délire ou les chances de sa fortune.

Une loi autorise des visites domiciliaires pour l'arrestation des embaucheurs, des émigrés rentrés, des égorgeurs et des brigands. 13 août.

Depuis les actions qui ont eu lieu sous les murs de Zurich au commencement de juin (V. le 4), Masséna, par son génie, s'est vigoureusement maintenu dans ses positions sur les lacs de Zug et de Lucerne, sur l'Aar et sur le Rhin, jusqu'à Bâle. Ce général attaque l'archiduc Charles ; il est repoussé, mais il facilite les opérations de Lecourbe, commandant l'aile droite qui, surmontant par une énergie et une 14 août et suiv.

habileté extraordinaires les plus grands obstacles qu'offrent les Hautes-Alpes, taille en pièces des corps autrichiens numériquement plus forts que le sien, devient maître du Saint-Gothard, du cours de la Reuss, ainsi que de tous les passages qui communiquent en Italie et dans les Grisons : c'est l'épée à la main que le général de brigade Compans s'est emparé du Saint-Gothard. Ces mêmes jours, les positions du mont Cenis sont assurées, des troupes descendent du mont Genèvre sur Oulx et Exilles, le poste important des Barricades est enlevé. Ces dernières opérations, conduites simultanément et faites avec vigueur par des corps appartenant à l'armée intermédiaire des Alpes, armée à peine formée sous le général Championnet, sont décisives pour le sort de cette campagne en Italie, pendant que les opérations de Masséna et de son lieutenant Lecourbe le sont également en Souabe et en Suisse.

15 août. La bataille de Novi (trois lieues sud de Tortone) est livrée. Vingt-cinq mille Russes dirigés par Suwarow, généralissime, quarante mille Autrichiens, dont quinze mille arrivés la veille de Mantoue (V. 30 juillet) avec Kray, et vingt-cinq mille commandés par Mélas et Bellegarde, forment l'armée ennemie. Quarante-cinq mille hommes, dont une partie se compose de toutes nouvelles recrues, font le total de l'armée française; l'aile droite obéit à Gouvion-Saint-Cyr, l'aile gauche à Pérignon. Joubert, qui vient de remplacer Moreau dans le commandement, jaloux d'exécuter les ordres impératifs qui lui prescrivent de reprendre l'offensive, entraîné par sa propre ardeur, a précipité ses mouvemens contre l'opinion des généraux Pérignon, Gouvion-Saint-Cyr, Dessolles, et malgré l'avis de Moreau, qui est nommé au comman-

dement de l'armée en formation sur le Rhin, laquelle doit s'opposer aux troupes russes et de l'empire. En voyant son successeur dans la résolution de prendre aussitôt l'offensive, Moreau suspend son départ, et reste à son côté. Il s'engage un combat très-inégal, vu la grande supériorité numérique de l'ennemi en hommes et en chevaux. Joubert est tué au premier moment de l'action, à cinq heures du matin, en conduisant lui-même une charge à la baïonnette contre les premiers ennemis qui s'ébranlent. Moreau, quoique sans caractère à l'armée, ordonne, rallie les troupes, attaque, est repoussé, attaque plusieurs fois sans se laisser déborder ni entamer. L'acharnement est extrême de part et d'autre. Enfin, à six heures du soir, une de ces petites circonstances qui souvent décident les grands résultats, change une retraite bien soutenue en une véritable déroute. Les généraux Pérignon, Grouchy, Partouneaux, sont blessés et prisonniers; les deux premiers sont hachés à coups de sabre. Les Français, outre vingt pièces de canon abandonées, éprouvent, en tués, blessés, prisonniers, une perte qu'on ne suppose pas au-dessous de vingt mille hommes. La perte des ennemis n'est guère moindre, en s'en rapportant à leur évaluation. Elle atteint surtout les Russes; et Suwarow lui-même, le froid ordonnateur des massacres d'Ismaïl et de Praga (V. 22 décembre 1790, 4 novembre 1794), reste interdit à l'aspect de ce champ de carnage, où il reconnaît un si grand nombre de Russes auxquels il avait promis de les ramener victorieux dans leurs foyers : sa jactance en est déconcertée; il frémit de se voir obligé de renoncer à l'offensive, et d'avoir à craindre que ce jour n'éclaire son dernier succès! Cette bataille a été si vivement disputée, que l'ennemi n'en retirera d'autres avantages

que la prise de Tortone, et la sécurité nécessaire pour détacher en Suisse un corps susceptible de soutenir l'armée de l'archiduc Charles aux prises avec Masséna. En vain Suwarow, prodiguant le sang des siens, a-t-il, avec des bataillons entiers, émoussé, pour ainsi dire, la pointe des baïonnettes françaises; il est obligé de renoncer à son grand projet d'envahir la France. Croyant l'Italie conquise parce qu'il en a parcouru la lisière septentrionale, le féroce Moscovite, l'audacieux Tartare se flattera de pénétrer, à l'heure même, en Provence et en Dauphiné; il fera prévenir, dans les départemens frontières, d'enlever au plus tôt les moissons pour les conserver; mais la cour de Vienne désapprouve une marche aussi précipitée, pendant que Masséna se maintient en Suisse et que des divisions ennemies se portent en Souabe et en Franconie.

16 août. Les têtes des colonnes russes conduites par Korsakow arrivent à Schaffouse, sur la ligne d'opérations de l'archiduc Charles. Leur force se porte à trente mille hommes. Le nouveau plan de campagne arrêté par les deux cours est d'avoir: 1°. sur la gauche, en Italie, une armée autrichienne commandée par Kray et Mélas; 2°. à la droite, sur le Bas-Rhin, l'armée impériale et de l'empire aux ordres de l'archiduc Charles; 3°. en Suisse, sous la direction de Suwarow, une grande armée russe renforcée d'un corps autrichien.

22 août. Le général Bonaparte s'embarque pour l'Europe à l'insu de l'armée d'Orient, qu'il laisse en Égypte sous les ordres de Kléber. Il emmène avec lui les généraux Berthier, Lannes, Murat, Marmont.

Dès le mois de brumaire an VII (novembre 1798), Roberjot a demandé un travail sur la situation de la république à une personne de confiance; ce mémoire

est remis ; l'on y démontre que la France est perdue, si l'on ne se hâte de prévenir le général Bonaparte de l'état déplorable où se trouve la France, état auquel le général seul peut apporter remède en s'emparant des rênes du gouvernement ; Roberjot répond à l'auteur du mémoire, le 15 frimaire : «..... Votre travail » est parfaitement bon ; tenez le projet très-secret : le » moindre mot à cet égard ferait le plus mauvais effet » pour moi, malgré mes vues qu'on ne doit pas noir- » cir ; pour vous, malgré votre zèle, il serait mal inter- » prété..... » Roberjot prend sur lui d'adresser ce mémoire à Bonaparte, en y ajoutant les instructions qu'il juge convenables dans les circonstances ; le tout est envoyé à Syeyès, ministre plénipotentiaire de la république à Berlin, qui a le crédit d'obtenir du cabinet prussien l'envoi de ses propres dépêches au chargé d'affaires de Prusse à Constantinople ; et ce dernier, d'après les instructions de son cabinet, nolise un bâtiment pour Alexandrie : les dépêches parviennent au général Bonaparte.

Vers la fin du mois de mars 1799, le général en chef de l'armée d'Égypte reçoit des lettres de France qui lui transmettent la connaissance positive des apprêts d'une seconde guerre continentale : dès son départ d'Europe pour l'Égypte, Bonaparte avait subtilement prévu les embarras dans lesquels ne tarderaient pas à être engagés les chefs de la république dans le cas d'une nouvelle guerre continentale ; car il leur enlevait les meilleures troupes avec d'immenses ressources militaires : ces embarras se sont réalisés ; il lui devient impossible de douter qu'en reparaissant inopinément dans sa patrie désolée comme le seul homme en état de la sauver, il n'obtienne enfin la magistrature suprême dont il n'a pu se faire investir à trois époques précé-

dentes (au 18 fructidor; lors de sa présentation solennelle au directoire le 10 décembre suivant, avant de s'embarquer (V. 19 mai 1798).

En partant pour l'Égypte, il a fortement recommandé à ses frères Lucien et Joseph, ainsi qu'à ses principaux affidés à Paris, de se tenir constamment en opposition publique au directoire. Bonaparte brûle du désir de s'emparer du gouvernement de l'état; mais, à cette heure, engagé dans son expédition d'Égypte, et tenu en échec devant Saint-Jean-d'Acre, lorsqu'il reçoit de Berlin et de France les communications qui doivent le décider à revenir en Europe, Bonaparte se voit contraint de persévérer dans son attaque d'Acre : on est donc fondé à penser qu'il ne détermine son départ des contrées de l'Orient qu'après ses désastres de Syrie, et lorsqu'il acquiert la certitude que l'expédition d'Égypte doit se terminer malheureusement : sa gloire militaire est déjà compromise, et recevrait une grave atteinte d'une capitulation, il s'y dérobe en quittant l'Égypte. Il n'est guère permis de douter que tel ait été en effet le principal motif du départ de Bonaparte, car il ne s'agissait plus, après la levée du siége d'Acre, de lutter contre quelques escadrons de Mamelucks brisés par leurs précédentes défaites, mais de résister aux efforts réunis de trois grandes puissances, la Porte, les Anglais et les Russes. Bonaparte voyant la crise fatale s'approcher, laisse tomber cet énorme fardeau sur Kléber. Les frégates qui doivent le transporter en France sont armées et prêtes depuis cinquante jours; enfin il va les joindre, lorsque déjà l'escadre turque paraît en vue d'Alexandrie : cette circonstance l'oblige à remettre son départ; il bat cette milice désordonnée (25 juillet); les destins lui sont propices; il s'élance comme Médée

laissant la douleur et le désespoir sur cette terre désolée (V. 9 octobre). Néanmoins il a tenté d'ouvrir une négociation avec le grand-visir, auquel il dit dans une lettre datée du 17 : «.... Par quelle fatalité la Porte » et la France sont-elles en guerre? Comment Votre » Excellence ne sentirait-elle pas qu'il n'y a pas un » Français de tué qui ne soit un appui de moins pour » la Porte? » Ensuite il se plaint de l'amitié qu'a eue la Sublime Porte pour la France, tant que celle-ci a été chrétienne, et de la guerre qu'elle lui fait dès l'instant que la France par sa religion s'est rapprochée de la religion musulmane! Ces expressions peuvent faire apprécier le mérite et la sincérité des maximes politiques et des sentimens philanthropiques de celui qui les énonce.

Lorsque son départ est irrévocablement fixé, Bonaparte écrit à Kléber, alors à Damiette, et lui donne rendez-vous sur les bords du Delta, du côté de Rosette; Kléber arrive trop tard. Pressé par les vents et par la nécessité de profiter de l'absence de la croisière anglaise, Bonaparte est parti, laissant à Menou, commandant de la province de Rosette, les instructions qu'il destine à Kléber; celui-ci trouve, dans le paquet cacheté du général en chef, sa nomination au commandement de l'armée, ainsi que les motifs de son départ.

Lorsque la nouvelle en est confirmée par une proclamation de Kléber, l'armée éprouve une sorte de stupeur, et des symptômes de consternation se manifestent dans la plupart des régimens; mais, bientôt le moral des soldats se rétablit, tant Kléber leur inspire de confiance. Ce général brave comme César, aussi ambitieux que Bonaparte, était doué d'un beau caractère, mais extrêmement entier; on pouvait le

rompre, mais non le faire plier; rival de Bonaparte, jaloux de sa gloire, il eût inspiré de vives craintes au premier consul, et de plus vives encore à l'empereur, s'il fût revenu en France. Sa mort doit être considérée comme un événement heureux pour Bonaparte, qui ne paraîtra point partager les regrets qu'elle causera à l'armée et à la nation.

Bonaparte abandonne furtivement son armée; il y aurait eu de la grandeur à la prévenir de son départ; cette publicité était sans danger, puisqu'il avait lieu immédiatement, puisqu'aucun avis du départ ne pouvait être donné à temps aux ennemis pour qu'ils pussent se mettre en mesure de le contrarier, une fois le général à la voile. Le soldat s'était attaché à la fortune de Bonaparte, ne devait-il pas à son tour s'attacher à celle du soldat? L'égoïsme d'un ambitieux est terrible, il sacrifie tout à l'exécution de ses desseins; et si cet ambitieux est investi d'une grande autorité, il commet des actions que tous les subterfuges de la politique ne sauraient empêcher d'appeler honteuses. On verra Napoléon abandonner son armée après le désastre de Mosoou, et l'abandonner encore après le désastre de Waterloo.

En quittant l'Égypte, Bonaparte laisse l'armée française réduite de plus d'un tiers; l'administration du pays est dans un grand désordre, le trésor est à peu près vide, les contributions s'acquittent mal; mais l'armée n'est pas précisément dans le dénûment; les munitions de guerre sont encore assez abondantes, les provisions de bouche suffisent à une consommation régulière. Kléber établit l'ordre dans toutes les parties, et l'on pourrait assurer que les Anglais n'eussent pas repris l'Égypte, si l'assassinat de ce général, assassinat auquel ils ne furent pas étrangers, à ce qu'il est

permis de croire, n'eût fait passer le commandement entre les mains de Menou, le plus inhabile et le plus faible des généraux de la république. Après la mort de Kléber, le commandement revenait de droit à Reynier ; cet excellent général eût conservé l'Égypte aussi long-temps que la force des choses n'eût pas rendu l'évacuation inévitable ; à défaut même de Reynier, tout autre général que Menou se fût maintenu long-temps en Égypte, ou n'eût pas du moins aussi mal combattu et aussi mal capitulé que lui.

Une armée anglaise, forte de vingt mille hommes, opère un premier débarquement dans la Nord-Hollande, sur la presqu'île du Helder (V. 15 septembre). Cette entreprise, offrant une diversion utile à la cour de Vienne et lui donnant l'espoir de se remettre en possession des Pays-Bas, la détourne de fortifier son armée principale en Suisse, et la détermine à porter de nombreuses divisions vers Manheim et Francfort. 27 août

Le pape Pie VI, âgé de quatre vingt-deux ans, meurt à Valence (Drôme), où le directoire le retient captif (V. 14 juillet). Ce pontife joignait à l'ignorance assez ordinaire de ses prédécesseurs, le népotisme qui ruinait depuis bien long-temps l'état ecclésiastique. Mais, dans les vingt-trois années qu'il régna paisiblement, on ne saurait lui reprocher un acte arbitraire ou contraire à la justice ; car ce n'est pas à lui, mais aux cardinaux vendus à l'Angleterre et à l'Autriche (à la tête desquels il faut placer le cardinal Ruffo) qu'on doit attribuer les ténébreuses intrigues du Vatican dans les premières années de la révolution française ; l'assassinat des Français à Rome fut l'ouvrage du sacré collége, Pie VI 29 août.

y demeura étranger; il s'opposa même, autant qu'il le put, aux mesures violentes.

L'affabilité de Pie VI, son esprit de tolérance, sa douceur étaient universellement reconnus; il avait peu de défauts : la prétention à la beauté faisait son seul ridicule, et c'était moins par amour du faste et de la pompe que pour déployer ses grâces surannées qu'il aimait à figurer dans les solennités si communes à Rome : faiblesse d'un vieillard aimable. Quel contraste avec le grand évangéliste des théophilanthropes, qui se croit son rival, le hideux et farouche La Réveillère-Lépaux!

De toutes les injustices dont aborde l'histoire du directoire, il en est peu qui soulèvent autant l'indignation que son atrocité froide et systématique envers un souverain octogénaire, un pontife dont la modération et la douceur avaient captivé l'hommage même des communions séparées de Rome. Rien ne révolte comme la violence exercée sur un prince faible et sans défenseurs, auquel les directeurs vendirent la paix pour corrompre, sous le masque de l'amitié, la fidélité de son peuple; prince qu'ils ont attaqué sans guerre, opprimé sans opposition, pillé, détrôné, emprisonné sans qu'il en coûtât un soldat à leur armée.

13-14 sept. Une discussion a lieu au conseil des Cinq-Cents sur la proposition du général Jourdan, républicain déterminé et valeureux défenseur de la constitution de l'an III, de déclarer la patrie en danger. Il assure qu'il n'y a que ce moyen de sauver l'une et l'autre. « .... En » vain ferez-vous des lois, créerez-vous des impôts, si » en même temps les traîtres et les fripons ne sont » pas punis, si les royalistes ne sont pas comprimés, » si les républicains ne sont pas fortement protégés....

» Qu'à la suite de la proclamation que je vous de-
» mande, une commission spéciale soit chargée de
» vous présenter des mesures de salut public. » A ces mots s'élève un de ces tumultes qui caractérisaient autrefois les délibérations. La tribune est assiégée; les députés se signalent à l'envi par des menaces emportées et de grossières invectives; à leurs clameurs se mêlent celles des galeries. Ceux, en assez grand nombre, qui tiennent à ce parti mitoyen, redoutant également l'anarchie ou la violence des jacobins forcenés et l'influence des royalistes avec les désordres qu'amènerait la contre-révolution, s'agitent avec fureur jusqu'au moment où l'un d'eux, Chazal, bien connu par ses liaisons avec le directeur Syeyès, obtient du silence. « ..... Je demande au général Jourdan si, lors-
» qu'il fut battu par l'archiduc Charles, il fit à son
» armée la proposition de déclarer que la patrie était
» en danger? Si le danger existe aujourd'hui, chacun
» de nous doit le savoir; et, pour le braver avec cou-
» rage, qu'est-il besoin de déclarer qu'il existe? » On rappelle l'époque de juillet 1792 où, sur la motion de Carnot, l'assemblée législative fit cette déclaration qui livra soudain aux destructeurs de l'ordre social les moyens de prendre toutes les mesures extrêmes dont ils avaient besoin pour régner en prétextant le salut de l'état. On rappelle qu'au nombre de ces mesures si vivement réclamées par les anarchistes, se trouvaient la permanence du corps législatif, un rassemblement armé sous le nom de fédération, un terrorisme mis en action, sans pitié comme sans mesure, par tous les fanatiques de républicanisme. Aussi c'est vainement que les adhérens à la motion argumentent avec véhémence sur les revers des armées, sur les désastres auxquels la liberté et l'égalité sont exposées; en vain

annoncent-ils les préparatifs d'un coup d'état sur la représentation nationale ; leurs déclarations restent sans effet, et la proposition de Jourdan est rejetée par deux cent quarante-cinq voix contre cent soixante et onze. Les jacobins les plus prononcés, Augereau, Talot, Destrem, Lamarque, etc., ont appuyé cette motion à laquelle se sont énergiquement opposés Lucien Bonaparte et Daunou. Au sortir de la séance, la populace ameutée couvre la majorité de menaces et d'injures. Grâce au ciel, ce bouillonnement de la lie des Jacobins sera le dernier, et la France conserve encore l'espoir d'être soustraite au régime révolutionnaire que lui préparait la motion de Jourdan, républicain sincère, bon citoyen, mais dépourvu de talens politiques ; Jourdan aimait passionnément la liberté, il la défendait par tous les moyens qui lui paraissaient propres à assurer son établissement ; s'il se trompait dans le choix des mesures législatives, c'était de bonne foi, sans ambition personnelle et uniquement par amour de la chose publique. L'interpellation de son collègue Chazal était plus qu'inconvenante, elle était injuste : Pichegru et Moreau avaient eu plus de part à la défaite de Jourdan que l'archiduc Charles.

15 sept. Les troupes anglo-russes, au nombre de vingt-six mille hommes, font un second débarquement au Helder, Nord-Hollande (V. 27 août).

18 sept. La diète de Ratisbonne déclare l'empire germanique en état de guerre avec la France. Les politiques du Luxembourg ont mis tellement à découvert leur ambition et leur mauvaise foi, qu'il ne leur reste qu'un seul allié (Godoy, satrape inepte auquel sont abandonnées les rênes de la monarchie espagnole), et qu'ils

ne vivent en neutralité qu'avec une seule puissance voisine, la Prusse, dont le cabinet n'offre aucun vestige de Frédéric II.

A la bataille de Bergen (une lieue N.-O. d'Alkmaar, Nord-Hollande), l'armée franco-batave de trente mille hommes, commandée par Brune, ayant sous lui Vandamme, défait l'armée anglo-russe, forte de quarante-quatre mille hommes, et protégée par le feu de quelques bateaux canonniers. Les fautes du duc d'Yorck, commandant en chef, lui font perdre tous ses avantages de position et de nombre. Le général russe Hermann est fait prisonnnier. Il paraît que le généralissime anglais avait compté sur un très-prompt succès en concentrant l'attaque sur une langue de boue sablonneuse et presque submergée où les dévoloppemens devenaient impossibles : rien n'égale l'ineptie militaire du duc d'Yorck pendant le cours de cette campagne. 19 sept.

Dix-huit mille Russes, les débris de l'armée de Suwarow, réunis à dix-huit mille hommes arrivés dans les premiers jours d'août par la route de Hongrie, passent le Saint-Gothard, et pénétrent en Suisse par la vallée de la Reuss. Ils en sont rejetés par le général Lecourbe (V. 14 août). 24-26 sept.

Les Austro-Russes, commandés par Korsakow, sont battus près de Zurich par Masséna ayant sous lui les généraux Oudinot et Soult. Pendant quatorze jours, l'artillerie tonne sans relâche, les villages sont livrés aux ravages de la flamme, et tout l'espace qui s'étend du Saint-Gothard à Waldshut, à l'entrée de la Forêt-Noire, et de la montagne d'Albis au lac de Constance, semble un Océan de feu. La destruction, suite d'une foule d'actions meurtrières est telle, que la terre dis- 25 septemb. et suiv.

paraît sous les débris, les cadavres et le sang. Masséna déploie dans la combinaison et l'exécution de son vaste plan d'opérations, une habileté, une audace, une persévérance des plus admirables, et qui consacrent son mérite et l'élèvent au premier rang des plus renommés militaires! Hotze et trois autres généraux autrichiens sont tués; cinq autres sont faits prisonniers. L'ennemi perd au delà de seize mille hommes, cent canons, presque tous ses bagages; les Autrichiens, séparés des Russes, ne peuvent les rejoindre qu'au delà du Rhin et du lac de Constance. Les avantages du général français sont décisifs : en déconcertant le plan de campagne des deux cours impériales, ils font échouer les desseins des trois grandes puissances alliées pour une attaque simultanée des frontières de la république en Flandre, sur le Haut-Rhin et vers le Jura, ainsi qu'en Savoie et en Dauphiné. Les exploits de l'indomptable Masséna et l'intrépidité des chefs dont il dirige les mouvemens garantissent le territoire français de toute invasion, et terminent les progrès que l'ennemi ne cessait de faire depuis l'ouverture de la campagne. Masséna sauve la France à Zurich, comme Villars l'a sauvée (ont dit faussement les historiographes) à Denain; car, ainsi que l'observe et le prouve Duclos, le maréchal de Villars en eut tout l'honneur, mais « il fut l'instru- » ment et non l'auteur de cette grande victoire; » la gloire ne lui en appartient pas. La France doit à Masséna un éternel hommage de reconnaissance et de respect! Masséna fut, sans nulle contestation, le plus grand de ses capitaines, après Bonaparte; et il eut, sur ce grand homme, l'avantage d'être un excellent citoyen : génie supérieur à Villars, l'immortel Masséna n'a point l'orgueil et les vanités du général de

Louis XIV. Voici quelques lignes du rapport de Masséna, rapport détaillé, mais exempt d'exagération et d'emphase : «..... Une bataille de quinze jours, » sur une ligne de plus de soixante lieues de dé- » veloppement, contre trois armées combinées, » conduites par des généraux expérimentés, la plu- » part environnés de grandes réputations, occupant » des positions réputées inexpugnables, telles ont été » ses opérations. Trois armées battues et dispersées, » vingt mille prisonniers, plus de dix mille morts ou » blessés, cent pièces de canon, quinze drapeaux, » tous les bagages des ennemis, neuf de leurs généraux » tués ou pris, l'Italie et le Bas-Rhin dégagés, l'Hel- » vétie libre, le prestige de l'invincibilité des Russes » dissipé : tel a été le résultat de ces combats. »

Le général Molitor, commandant un faible détache- 26-29 sept.
ment, repousse les généraux autrichiens Jellachich et Linken, qui, à la tête de forces dix fois plus nombreuses, se portent, par le Linth-Thal, sur Glaris, pour s'y réunir à Suwarow, et parvient à les rejeter dans les Grisons : puis, avec ses treize cents hommes, Molitor contient, toute une journée, cinq mille Russes conduits par Suwarow, qui s'avance aussi sur Glaris par le Klon-Thal ; les efforts de celui-ci, pour joindre les débris des corps autrichiens, sont refoulés une seconde fois (V. le 24).

Rome est occupée par les Austro-Russes. Les Fran- 30 septemb.
çais, trop peu nombreux pour résister à des troupes réglées et à des soulèvemens populaires, quoique victorieux dans toutes les actions partielles depuis leur sortie des terres napolitaines, sont sur le point d'évacuer la capitale de l'État ecclésiastique, lorsque l'Autrichien Frœlich refuse d'abord d'admettre la convention déjà conclue ; mais il l'accepte après s'être fait battre.

30 sept. 1er. octobre. Le général Mortier attaque, dans le Muotta-Thal, près de Schweitz, et repousse le général Rosemberg, commandant la colonne gauche des troupes russes venues d'Italie.

1-2 octobre. Le général Molitor, en position dans la vallée de la Linth, derrière Glaris, résiste aux attaques désespérées de Suwarow, qui évacue Glaris et se retire précipitamment dans les Grisons. Harcelé les jours suivans, le général russe abandonne ses blessés, ses bagages, la plus grande partie de son artillerie, et environ seize cents prisonniers. En même temps le général Loison, reprenant le Saint-Gothard, l'armée de Masséna, maîtresse de la Suisse, occupe une ligne qui s'étend depuis le lac Majeur jusqu'à la tête du lac de Constance. En toutes rencontres, les Français ont un avantage très-marqué sur les troupes russes : elles sont battues en tout sens; l'orgueilleux et féroce Scythe Suwarow voit sa renommée militaire s'évanouir; et ces Russes, prétendus invincibles, jonchent de leurs cadavres les frontières de la France, où ils ne pénétreront que lorsque la trahison leur en ouvrira l'entrée!

6 octobre. A la bataille de Kastrikum (trois lieues sud d'Alkmaar, Nord-Hollande), le général Brune défait les Anglo-Russes, commandés par le duc d'Yorck, et les retient dans la position très-resserrée où ils se sont très-malhabilement établis (V. le 18).

7 octobre. Le général Gazan, vainqueur de Korsakow dans plusieurs engagemens, s'empare de Constance, après une résistance soutenue du corps de Condé, maintenant au service de Russie. Les Russes et les Autrichiens se rejettent entièrement à la rive droite du Rhin. Cette suite non interrompue de succès, depuis le 25 septembre, achève de dissiper le prestige de la

grande renommée des troupes russes et de leur grand Suwarow, et termine les opérations en Suisse. L'armée alliée se trouve sur la même ligne qu'occupaient les Autrichiens, en avril, après les défaites de Jourdan : victorieuse à l'équinoxe du printemps, vaincue à l'équinoxe de l'automne ! L'archiduc Charles qui, depuis les affaires de Zurich, au mois d'août, attiré par l'apparition d'un corps français manœuvrant à cet effet auprès de Manheim et de Philipsbourg, s'était porté vers le Bas-Rhin, vient d'atteindre, par une contre-marche rapide, les frontières helvétiques et la Basse-Souabe. En passant, il a bien enlevé Manheim ; mais, toujours abusé par les mouvemens des Français, il a dégarni les points destinés à servir de théâtre aux attaques principales. Dans toute cette campagne, l'archiduc Charles, constamment trompé par les mouvemens de l'ennemi, n'a pas montré les talens militaires qu'on lui croyait. On évalue la perte des alliés, pendant ces quinze jours de combats, au-dessus de vingt-cinq mille hommes, et celle des Français à douze mille : c'est plus du quart des forces effectives mises en action.

Le général Bonaparte, parti secrètement d'Égypte (V. 22 août), aborde à Saint-Raphau près Fréjus (Var) ; quand l'Europe le croit dans les déserts, immédiatement précédé de l'annonce d'une victoire sur les Ottomans (V. 25 juillet), il touche le sol de la Provence. Ce retour inespéré, cette apparition inattendue et si peu vraisemblable forment un épisode très-extraordinaire de l'expédition d'Égypte : expédition très-extraordinaire aussi dans l'histoire de la révolution. « Si l'Europe, a dit Mallet-Dupan, possé- » dait encore un Arioste, il trouverait, dans les aven- 9 octobre.

» tures poétiques de Bonaparte en Orient et dans les » narrations de ce général, une moisson de bizarreries, » de ridicules, de romans mélangés de preuves incon- » testables de courage et de talent, suffisant à remplir » un chant héroï-comique. Tous les jugemens portés » sur sa personne, Bonaparte les a justifiés. Tantôt » ses opérations se présentent comme des sujets pi- » quans de caricature, tantôt comme des actions di- » gnes de mémoire : habile et énergique tant qu'il » agit, il redevient burlesque lorsqu'il parle. Ici l'on » croit voir Hercule, là un charlatan de foire. Jamais » la valeur et le mépris de l'humanité, la capacité et la » fausse grandeur, les lumières et les jongleries de » l'ignorance, l'immodestie insolente et des qualités » éclatantes ne s'allièrent à un même degré ailleurs » que chez cet homme extraordinaire encore plus que » supérieur. » Il y a de la vérité et de l'erreur, il y a de la haine et même de la calomnie dans le jugement porté par Mallet-Dupan ; au reste, il ne faut pas oublier que ce publiciste était aux gages de Pitt, qu'il écrivait sous la dictée du ministre britannique, et que son aversion pour la révolution française le rendait souvent injuste : lorsque Mallet-Dupan juge les personnes, il s'égare presque toujours, et ce grand publiciste n'est plus alors qu'un pamphlétaire.

16 octobre. Bonaparte arrive à Paris. Il s'est fait déclarer exempt de l'observance de la quarantaine. Sa vue inattendue excite l'enthousiasme de tous. Quoique les frontières aient été garanties par les journées de Bergen et de Zurich (V. 19, 25 septembre) des dangers d'une invasion immédiate, elles restent encore exposées aux tentatives d'ennemis supérieurs en forces numériques et matérielles. La France vient de relever sa fortune sans pourtant la raffermir, d'éloigner ses périls, mais

sans les surmonter. Elle perd la contenance du vaincu, et n'a pas encore l'attitude du vainqueur. La faiblesse, l'impéritie, l'immoralité de ce gouvernement qui ne sait que mettre les factions aux prises, réunirent tous les esprits dans le désir de voir adopter un autre système. Jamais on ne sentit aussi vivement le besoin de l'ordre, de la stabilité; et tout le monde croit voir l'établissement d'une liberté véritable, de cette liberté qui jusqu'ici fuit la France, dans l'intervention de cet homme extraordinaire, qui semble montrer l'alliance si rare des principes les plus généreux et des plus grands talens militaires. Voici, s'écrie-t-on, un autre Washington; lui seul peut guider nos destinées! Le retour de la sécurité à cet égard et la fin des troubles semblent à tous les Français tenir à la présence et à l'action du grand capitaine qui vient à leur secours.

Beaucoup de craintes s'étaient réveillées à la retraite des affaires de Bernadotte : le 14 septembre, il avait remis le portefeuille de la guerre, qu'il avait reçu le 2 juillet seulement : dans l'état convulsif de la république, quand un léger incident pourrait devenir grave, celui-ci parut du plus fâcheux augure. En effet, par le prestige de sa bonne renommée, par une énergie et une activité soutenues, Bernadotte, ministre de la guerre, sut, dans le court espace de deux mois et demi, donner une impulsion rapide à tous les préparatifs, retremper le moral des soldats, ramener la confiance des généraux, recomposer des rangs que chaque jour la désertion détruisait, et disposer de grands moyens de reprendre l'offensive! En deux mois et demi, cent mille conscrits furent habillés, équipés, armés et dirigés sous les drapeaux; la cavalerie s'accrut d'une remonte de quarante mille chevaux; la garde nationale s'organisa pleine d'ardeur;

des légions se formèrent dans les quatre départemens entre Rhin-et-Moselle; des bataillons de vétérans prirent la place d'anciens régimens qui renforcèrent ceux chargés de la défense des frontières. C'est avec les moyens que Bernadotte réunit, et avec les ressources qu'il disposa, que Suwarow sera mis en fuite, que le duc d'Yorck sera réduit à capituler (V. les 28, 31 octobre) : bien plus, qu'en 1800 Bonaparte sera mis à même d'ouvrir heureusement la campagne et de triompher en personne à Marengo, tandis que Moreau, son lieutenant, remportera la victoire de Hoschstedt! On est affligé lorsqu'on lit dans les mémoires écrits à Sainte-Hélène : « Bernadotte ne fut que quelques instans au ministère de la guerre, et n'y fit que des sottises. » Non, l'ex-empereur Napoléon n'a pu dire de telles paroles; il se serait outragé lui-même en les proférant. Disons ici que le *Mémorial de Sainte-Hélène* est jugé; l'auteur de cette spéculation littéraire et politique est le plus grand ennemi que pût avoir Bonaparte; c'est un courtisan faisant l'histoire de son maître; il a tellement avili le caractère de l'homme extraordinaire dont il s'est fait le confident intime, que Napoléon ne paraît même plus l'ombre de lui-même.

Pour juger Bernadotte comme ministre, il faut lire le *Compte rendu de l'administration du département de la guerre, depuis le 15 messidor an 7 jusqu'au 29 fructidor suivant*, présenté aux consuls de la république le 1^er^. germinal an 8; compte rendu dont Bonaparte empêcha la distribution, en disant que « le » ministre n'avait nul besoin d'une telle justification. » Répandu dans le public, ce compte rendu à la nation eût prouvé que l'arrivée et la présence de Bonaparte n'étaient point nécessaires pour remettre la victoire à l'ordre du jour, ainsi que ne cessaient de le proclamer

ses partisans et ses complices d'ambition. Lorsque Bernadotte entra au ministère de la guerre, « l'armée » d'Italie avait été forcée d'abandonner le Mantouan, » la Cisalpine, le Piémont. Le matériel de son artil- » lerie était perdu, les remparts des places fortes de » ces états et leur armement étaient tombés au pou- » voir de l'ennemi. L'armée qui, deux ans auparavant, » menaçait les murs de Vienne, était maintenant re- » tranchée sur les Apennins liguriens, sans vivres, » sans munitions, consternée. L'armée de Naples de- » vait venir l'aider à reprendre l'offensive : la bataille » de la Trébia, perdue malgré les efforts de son chef » et la valeur héroïque des soldats, la priva de cet » espoir. La chaîne des Alpes était occupée par l'en- » nemi. Briançon devenait de première ligne; une » partie des départemens des Hautes-Alpes et du » Mont-Blanc était insultée; celui du Léman à la veille » d'être attaqué; l'Helvétie, jusqu'à Zurich, était aux » mains des Autrichiens; ils s'étaient emparés de la » belle artillerie du camp retranché qui défendait cette » ville. Le Bas-Rhin était dégarni de troupes; l'armée » de Hollande n'était plus que de seize mille hommes; » la Belgique sans défense; les places fortes du Nord » dépourvues de tout approvisionnement; nos côtes » sans soldats; l'Ouest recommençant sa rébellion; le » Midi tout à coup en feu; une armée royale aussitôt » levée dans la Haute-Garonne : telle était la situation » de la république..... L'arriéré de la solde due à plu- » sieurs corps depuis près de six mois; le dénûment » de toute espèce d'habillement, d'équipement et d'ar- » mement; les hôpitaux devenus les asiles des soldats » nus et affamés, et ces asiles devenus de vastes tom- » beaux; le manque absolu de subsistances, l'abandon » de tous les services, la désertion des fournisseurs,

» l'épuisement du trésor public, grevé de dettes tou-
» jours croissantes : abîme effrayant toujours plus dif-
» ficile à combler par la conséquence fatale de la pre-
» mière impossibilité de s'acquitter. Qu'on juge si des
» remèdes ordinaires suffisaient pour réparer des maux
» tellement extraordinaires, etc., etc. » Voilà l'état dans lequel le directoire avait réduit la France militaire !

On est frappé d'étonnement lorqu'on lit ce compte rendu (97 pages in-folio), où tous les faits, tous les comptes sont appuyés de leurs pièces probantes, officielles. Les améliorations, ou plutôt les créations opérées par le département de la guerre dans l'espace de quelques semaines, montrent les miracles que la probité, le patriotisme et le talent peuvent produire lorsqu'un ministre s'adresse au cœur des citoyens et réveille les courages assoupis. Ce compte rendu devrait être la leçon des ministres !!! Mais Bernadotte sera le seul ministre de France (de 1789 à 1824) qui aura rempli un devoir sacré, celui de rendre ses comptes. Loin de nous l'idée de flatter Bernadotte ; nous n'avons pu passer sous silence une administration qui eut une si grande et si heureuse influence sur les destinées militaires de la patrie, et qui prépara de si grandes ressources à Bonaparte.

Le pouvoir d'opinion, l'influence personnelle que Bernadotte exerçait si efficacement a fait ombrage aux frères du général Bonaparte, au ministre Talleyrand, aux deux directeurs Syèyes et Roger-Ducos, liés d'intérêts avec l'homme qu'ils veulent placer à la tête du gouvernement : ils réussissent à écarter Bernadotte[1], et

[1] Comme ministre de la guerre, il aurait été homme (si la majorité du directoire lui eût donné l'ordre) à faire arrêter Bonaparte lors de sa rentrée en France, et à le faire fusiller à l'instant même.

à lui donner pour successeur l'inhabile Dubois-Crancé, conventionnel si connu pour avoir, en qualité de représentant du peuple, conduit l'attaque et le bombardement de Lyon, où il ne lui suffit pas d'agir comme le délégué d'un gouvernement qui lui prescrivait les mesures militaires les plus violentes, mais où il se conduisit comme un satellite, jaloux de prendre l'initiative des barbaries qu'exécutèrent à loisir Collot-d'Herbois et Fouché (V. 12 octobre 1793). Le directoire, à l'occasion de ce déplacement du ministre de la guerre, publiera que Bernadotte a donné sa démission : celui-ci, prenant aussitôt la plume, écrit aux directeurs : « Je reçois votre arrêté et la lettre obligeante qui l'ac» compagne. Vous acceptez ma démission que je n'ai » pas donnée. » Le directoire repousse les utiles services de cet administrateur, en modifie les salutaires dispositions, au moment où des armées presque contiguës d'Amsterdam à Gênes décrivent, près des frontières de France, une des plus grandes lignes de circonvallation que nous retrace l'histoire des guerres modernes, au moment où tout combat, rendu sur quelque point que ce soit, peut amener des résultats malheureux!

Moreau, dont l'âme est patriotique, mais fut et sera toujours débile et sans ressort, loin de saisir l'occasion d'obtenir sur les affaires cet ascendant que lui assurent ses talens et la renommée de ses services militaires, vient de se refuser à conduire une révolution que pourtant il juge nécessaire. Lui-même en conviendra lors des débats de son procès (juin 1804). « Si j'avais voulu avoir des prétentions à l'autorité, » j'avais une meilleure occasion; on m'a offert, c'est » un fait connu, la dictature en France, avant Bona» parte; je l'ai refusée. » Les Français ont donc raison

de n'espérer que dans le guerrier dont la résurrection miraculeuse leur présage cette suite de prodiges nécessaires à leur salut. On ne découvre dans le conseil du directoire aucun système de conduite; ses inconséquences sont brusques et continuelles; elles ont leur principe dans la nature même du gouvernement. Il a déclaré la guerre aux jacobins après s'en être laissé circonvenir et assiéger, après en avoir peuplé toutes les administrations, et les avoir répandus comme ses agens sur la surface entière de la France. (Vingt-cinq ans plus tard, le gouvernement constitutionnel de France tiendra une conduite semblable, et subira une égale oppression dans la personne de ses ministres, qui seront débordés par des jacobins bien plus dangereux que ceux de 1793, par les jésuites). Bientôt le directoire modifie ses ressources, on le voit faire quelques destitutions, mais qui portent sur de tels misérables qu'on est induit à penser que les directeurs peuvent craindre d'en être assassinés. Ensuite, laissant les jacobins publier leurs exécrables théories et méditer tout haut la ruine des choses existantes, le directoire persécute tous ceux qu'il accuse de royalisme. « Qui nous délivrera donc de ces chefs? » disent les Français. Sans doute Bonaparte est ce » Messie chargé de nos destinées; lui seul peut nous » sauver des armes de la coalition, des assauts du ter- » rorisme, et des misérables et fatigantes intrigues du » royalisme. »

16 octobre. Lecourbe, commandant par intérim la nouvelle armée du Rhin placée sous les ordres de Moreau, attaque les Autrichiens sur toute leur ligne, entre Philisbourg et le Necker. Après un combat très-vif, il les force à la retraite.

A Bosco (près de Gavi et de Novi), Gouvion-Saint-Cyr attaque avec cinq mille hommes, sans cavalerie et sans canon, l'Autrichien Karacksay, bien supérieur en nombre, ayant deux mille chevaux et une forte artillerie; le rejette au-delà d'Acqui, et lui prend quinze cents hommes avec sept pièces. Ce fait d'armes se distingue entre les beaux faits que présente notre histoire militaire. 16 octobre.

Une capitulation est conclue à Alkmaar (presqu'île du Helder), entre le général Brune et le duc d'Yorck, chef de l'armée anglo-russe. Ce prince entièrement inhabile à commander, ayant complétement échoué à Kastrikum (le 6), dans ses efforts pour s'étendre hors de l'étroite péninsule sur laquelle il a débarqué, et réduit à recevoir de ses vaisseaux les subsistances et tout ce qui est nécessaire à ses troupes, renonce subitement à la trop flatteuse idée de conquérir la Hollande. Le fils de Georges III capitule à Alkmaar, aussi honteusement que le fils de Georges II avait capitulé à Closter-Seven, en 1757. L'armée anglo-russe est tenue de se rembarquer sans délai, et sans causer aucun dégât par des inondations dans le pays qu'elle abandonne. Huit mille prisonniers de guerre, français et bataves, faits ayant la campagne, seront, au choix des gouvernemens des deux républiques alliées, renvoyés libres, sans échange ni conditions. Tel est le dénoûment de la plus considérable expédition que jusqu'à ce jour les Anglais aient tentée, expédition qui semblait non-seulement remettre la république batave sous l'autorité de la maison d'Orange, mais avoir aussi la plus grande influence sur les opérations militaires et sur le sort du continent. Cette expédition prouve que Pitt combinait mal les opérations militaires, et en confiait l'exécution à des chefs inca- 18 octobre.

pables. Ce ministre, si vanté pour ses conceptions, échoue en Hollande plus honteusement encore qu'en Flandre (1794), qu'à Quiberon (1795). En général, les Anglais n'obtiennent de grands succès dans les guerres continentales que lorsqu'ils peuvent corrompre les généraux ennemis, lorsque la trahison vient à leur secours.

24 octobre. Un rapport au conseil des Cinq-Cents annonce qu'il existe, tant dans les ports qu'à la mer, quarante-huit vaisseaux, cinquante frégates et quarante-deux corvettes; outre huit vaisseaux, dix frégates et quatre corvettes sur le point d'être lancés.

30 octobre. Dès le 2 vendémiaire, dix-huit bâtimens turcs, commandés par le commodore sir Sidney-Smith, monté à bord du Tigre, avaient mouillé devant le Boghas de Damiette et s'étaient emparés, le 7, d'une tour située à un quart de lieue en mer, à l'embouchure du Nil. Cette flotte, successivement augmentée par l'arrivée de plusieurs bâtimens, avait débarqué environ dix mille hommes, tous janissaires d'élite venus de Constantinople; ils s'étaient fortifiés sur le bord de la mer. Le général Verdier, campé entre Lisbeh et la côte, ayant à peine sous ses ordres un corps de 1800 hommes, composé de la deuxième légère, de la trente-deuxième de bataille et du dix-huitième régiment de dragons, marche sans délibérer contre les Turcs, attaque et extermine cette armée, à l'exception de 800 hommes auxquels il sauve la vie; il prend trente-deux drapeaux et fait prisonnier le Pacha. C'est un des plus beaux faits d'armes des armées françaises, de 1792 à 1814. Dunoyer, chef de brigade de la trente-deuxième, contribue puissamment

au succès de cette journée; il est tué dans la mêlée. Le général Kléber remet, au nom du gouvernement, un sabre d'honneur au général Verdier [1]. Sidney-Smith était pris, s'il ne fût parvenu à gagner un bâteau; ce commodore avait dirigé l'affaire.

Les troupes russes cessent, vers la fin de ce mois, de faire cause commune avec les Autrichiens, et quittent le théâtre de la guerre : Suwarow se dispose à marcher en Russie. Trop vain pour s'attribuer une partie des revers qui signalent ses derniers faits d'armes, ou pour les reporter sur l'habileté supérieure des généraux comme sur la plus grande bravoure des soldats qui lui firent face, l'épuisèrent et le domptèrent, il accuse avec emportement ses auxiliaires de lâcheté et de défection. Ses rapports, aigrissant Paul Ier. contre l'Autriche, contribueront à le rapprocher de la France. Le général, dépouillé de ses lauriers, mais couvert de titres fastueux, ramènera dans leur pays trente mille de ces quatre-vingt mille soldats invincibles fournis à la coalition pour le contingent de son souverain. La retraite des troupes russes, ordonnée dès ce jour, sera momentanément suspendue par l'intervention du cabinet anglais, si fort intéressé à la prévenir. Son accomplissement 31 octobre.

[1] Le général Verdier, né en 1769, est mis à la retraite en 1817, quoique dans la force de l'âge et recommandable par les plus beaux services. Le duc de Richelieu a obtenu du roi, en faveur de ce général, une pension annuelle de douze mille francs; mais, dès son avénement au ministère, M. de Villèle a suspendu le paiement de cette pension, et le lieutenant général comte Verdier se trouve réduit à sa solde de retraite pour subvenir à son existence et à celle d'une nombreuse famille. M. de Villèle, comme on le voit, ne favorise pas tous ses compatriotes : le brave général Verdier est né à Toulouse.

prouvera que les deux cours impériales n'ont pu se concilier ni sur le but de la guerre, ni sur la répartition et l'emploi des troupes, ni sur les plans de campagne.

Dénombrement approximatif des forces respectives belligérantes.

Armées françaises.

Armée du Danube : Masséna. .	70,000 hommes.
dº. du Rhin : Moreau.	30,000
dº. de Hollande : Brune. . .	
Troupes sur la Meuse, la Moselle, le Bas-Rhin.	30,000
Armée des Alpes et d'Italie :	
Championnet.	50,000
	180,000

Armées ennemies.

Armée autrichienne en Italie :	
Kray, Mélas.	70,000 hommes.
dº. de Souabe : Archiduc Charles.	70,000
Corps bavarois et troupes d'empire.	15,000
	55,000

4 novemb. A la bataille de Savigliano ou de Fossano, Championnet ayant sous ses ordres les généraux Victor et Grenier, avec vingt-quatre mille hommes, est défait par l'Autrichien Mélas; il perd le tiers de ses soldats: il se voit forcé d'évacuer toutes ses positions dans

la plaine du Piémont. Le territoire de Gênes, les comtés de Tende et de Nice avec une partie de la province de Mondovi forment aujourd'hui les dernières et très-précaires possessions des Français au delà des Alpes. Il leur reste cependant les versans des hautes montagnes qui séparent la Savoie et le Dauphiné du Piémont, et ils occupent toute la Suisse. L'Italie presque entière est donc au pouvoir des Autrichiens. Mais quoique le cabinet de Vienne ait hautement annoncé ne combattre que pour la libération des états et la réintégration des anciens souverains, ni le grand-duc de Toscane, ni le duc de Modène, ni le souverain du Piémont pas plus que ses représentans n'ont obtenu la permission de reprendre l'exercice de leur autorité : le cabinet de Vienne est invariable dans son ambition de placer les principautés de la haute Italie au nombre des provinces autrichiennes !

Depuis les événemens de fructidor (4 septembre 1797), la nation obéit en murmurant au directoire : elle attend avec impatience la chute de ce pouvoir, jouet de tous les partis, et réduit au misérable expédient de les opposer l'un à l'autre pour les dominer, en se maintenant par un équilibre que le plus léger accident doit rompre ; car le point d'appui n'est ni dans les principes du gouvernement, ni dans la capacité des gouvernans. Un esprit étroit et tracassier dirige ces cinq magistrats de cinq années, qui supposent que la roideur et la dureté caractérisent le républicanisme. Également vils et méchans, ils ne savent employer que deux moyens, tromper, proscrire. Leur autorité ne se fait connaître que par des vexations, des injustices, des inepties. La loi sur l'emprunt forcé (V. 5 janvier 1798) a frappé la terre 9-10 nov.

de stérilité et tari les sources du travail; la loi des ôtages (V. 12 juillet 1799) fait trembler l'innocent; des colonnes mobiles désolent les campagnes, tandis qu'une inquisition domestique tourmente sans relâche les habitans des villes. Le citoyen passe-t-il devant un corps-de-garde, il se voit sommé d'exhiber une carte de sûreté. On en est venu au point de demander un passe-port d'une rue à l'autre. A-t-il un collet vert ou noir à son habit, des cheveux en tresses; déclaré par cela seul conspirateur, il est brutalement jeté dans une prison avec les assassins du jour; paraît-il dans un lieu de réunion publique, les sbires de Fouché (de Nantes), armés ou gagés, à baudrier ou à ceinture tricolore, en ferment inopinément les issues; reste-t-il au sein de sa famille, à toute heure de la nuit, les visites domiciliaires violent cet asile sacré. Nul moyen d'éviter les embûches de ce Torquémada, qui tyrannise des républicains au nom de la sainte liberté!

Après le coup de révolution de fructidor, les maîtres de la France se sont empressés de chasser le négociateur anglais; ils ont repoussé les plénipotentiaires des États-Unis; ils ont achevé la ruine des colonies; ils ont ravagé la Suisse et opprimé les républiques alliées; ils ont grossi le nombre de leurs ennemis en attaquant, à l'improviste et sans aucun prétexte, les Turcs, les plus anciens et les plus fidèles amis de la France; cette agression a augmenté les inquiétudes des puissances actives dans la première coalition, et leur a servi de prétexte pour en former une nouvelle. De plus, le directoire a laissé les armées françaises dans un extrême dénûment, suite des excessives dilapidations commises par ses agens aux armées, et facilité de la sorte les échecs qu'elles ont subis, ainsi

que l'évacuation de l'Italie. Ce n'est qu'après le 30 prairial qu'un nouveau ministre de la guerre (Bernadotte) a ramené la victoire sous le drapeau tricolore, en préparant les triomphes de Zurich et la déroute de Suwarow, et les glorieuses journées de Bergen, de Kastrikum, suivies de la honteuse retraite du duc d'Yorck. Au dedans, les directeurs ont multiplié les déportations et les arrestations arbitraires, les commissions militaires, les exécutions à coups de fusil, les états de siége des villes; ils ont anéanti les droits du peuple, en soumettant à leur révision les choix des assemblées; ils ont détruit le peu de commerce qui renaissait, englouti toutes les ressources, sacrifié les jeunes soldats, presque anéanti une génération entière; enfin, ils ont fait rendre une foule de lois révolutionnaires, de lois exécrables. Des milliers de victimes du 18 fructidor gémissent loin de leur patrie; la Guyane est peuplée d'une foule de citoyens, la plupart recommandables; la persécution a soulevé des départemens entiers; la guerre civile rallume ses torches, tandis que la gloire de nos armées est obscurcie par vingt défaites qui ont amené l'ennemi jusque sur nos frontières! La vérité nous oblige de dire aussi que les intrigues de l'Angleterre, tendant à fomenter les troubles en France, ne furent jamais plus actives, plus nombreuses (depuis 1789) que sous le gouvernement directorial; que les royalistes, les émigrés ne cessèrent d'ourdir de ténébreuses machinations pour agiter les départemens; et que ces machinations, aussi mal conçues que misérablement exécutées, mettaient et retenaient le directoire dans un état d'hostilité permanente envers la contre-révolution! Mais, si les les directeurs avaient voulu la liberté et le bonheur des Français; s'ils avaient été capables de joindre l'é-

nergie à la justice, et une sage modération à une stricte observation des lois, ils eussent réussi à calmer l'irritation des esprits, et à maintenir la tranquillité publique; ils n'eussent pas vu la France entière s'élever contre leur administration!!

Si le mécontentement est universel, le découragement et l'égoïsme sont aussi généralement répandus. Maltraités par le canon du 13 vendémiaire, les Parisiens sont bien déterminés à laisser aller les choses. Partout, et nuit et jour, dans leur vaste cité, des fêtes, des plaisirs, des danses; la foule remplit cent établissemens offerts à la dissipation, au désœuvrement, à l'oubli de soi-même; salles de spectable, bals, jardins plus ou moins somptueux, il y en a pour tous les états, pour le mécanique nécessiteux comme pour le fournisseur dont la rapacité fit l'opulence. Les femmes étalent un grand air de luxe et de volupté, et avec cela le commerce manque absolument de fonds; le numéraire est rare, la confiance n'est nulle part; chacun se dit ruiné; une foule de particuliers empruntent à des intérêts exorbitans, et tout le monde dépense. On s'étourdit sur tout, on supporte tout; la guillotine seule, frappant à coups redoublés, pourrait rendre un mouvement d'opposition à cette masse inerte: mais le directoire sait contenir l'intérieur plus encore par la crainte du retour au régime entier de la terreur qu'en multipliant à l'excès des actes sanglans; en cela consiste son habileté dans l'art de gouverner les Français.

Son pouvoir, usurpé sur le corps législatif, fut immense avant les événemens de prairial (16-18 juin); il est encore assez grand pour que tout lui cède; mais aussi tout pourrait lui résister à la fois. Un pouvoir exécutif, dont les gérans ne sont pas assurés de

conserver leurs places six mois de suite, ne saurait former un plan fixe, et doit obéir aux circonstances. Un pouvoir exécutif composé de cinq personnes opposées dans leurs affections, dans leurs principes et dans leur but, flottera dans ses déterminations suivant les fluctuations de la majorité. On lui reproche amèrement ce système de contre-poids pour lequel, en frappant les anarchistes, il frappe de même les royalistes; mais ce gouvernement, si défectueusement constitué, serait conduit par des hommes droits et modérés, qu'il n'aurait plus le choix d'une autre politique, au point où il a laissé descendre la chose publique. Dans ces conjonctures, quoique le produit des jacobins, il sent le danger de se mettre sous leur tutelle; mais il voit, d'autre part, l'impossibilité d'entrer dans une carrière de justice et d'honneur. Pour se rendre absolument indépendant des deux opinions principales, lorsqu'il abaisse l'une, il a soin d'abaisser l'autre, afin de les tenir au même niveau de dépression, et afin qu'un parti n'acquière pas l'influence qu'il ravit au parti contraire. Après la restauration, 1814, 1815, l'on verra les divers ministères qui se succéderont en France, suivre la même marche : c'est, dans tous les pays, celle de la médiocrité et du despotisme.

La journée du trente prairial, qui fit tomber trois directeurs, arrêta bien les usurpations du directoire; mais la législature n'en resta pas moins livrée à la confusion et à l'anarchie : jamais assemblée délibérante n'offrit un tel vide de bon sens, de lumières, de talens et de capacité. Deux des directeurs nouvellement promus, Gohier et Moulins, favorisent les jacobins, les vrais jacobins au caractère de fer et à l'âme implacable; Barras, blasé par la possession du pouvoir et par l'habitude de la dissolution, s'est neutralisé; Syeyès,

qui préserva son existence en rampant sous les échafauds, qui, d'une retraite à demi-obscure, a reparu au grand jour, qui voit à cette heure ranimer sa réputation éteinte; Syeyès, qui, depuis l'installation du directoire, observait à l'écart la marche si peu régulière de cette planète malfaisante, conçoit le dessein de fixer enfin sa course ou de la contenir dans une orbite moins excentrique; il dispose de son humble collègue Roger-Ducos. Cette même dissidence dans le pouvoir exécutif existe dans les conseils, où mille signes présagent une autre crise. D'un côté, sont les jacobins de Gohier et Moulins qui, tendent à rentrer dans la ligne la plus démagogique, ils dominent aux Cinq-Cents; de l'autre côté, sont tous les individus qui concoururent de quelque manière aux progrès de la révolution, sans néanmoins prendre part aux principales énormités du gouvernement révolutionnaire; ils forment la majorité des Anciens, et se rangent derrière Syeyès. Mais il faut à ce métaphysicien politique dont l'importance personnelle n'est pas assez grande, dont même l'aspect repousserait la multitude et blesserait les yeux du vulgaire qui veut des dehors prononcés dans le conducteur d'un parti, il faut à Syeyès un chef d'exécution, un moteur visible, un agent extérieur. Moreau, seul entre les généraux, dont l'ascendant domine un assez grand nombre de ses compagnons d'armes, dont le nom n'est pas encore assez terni, et le mérite assez en discrédit par sa conduite au dix-huit fructidor, pour ne pas compter beaucoup de partisans dans la masse de la nation; Moreau refuse de prêter à la consommation d'un coup d'état (il se prêtera, en 1804, à des tentatives bien plus coupables!), un bras et un caractère dont peut-être lui-même reconnaît la faible et molle complexion. Sa pu-

sillanimité comme citoyen égale son habileté comme général : c'est assez dire.

Bernadotte présente une grande importance militaire et administrative ; mais sa franchise et sa loyauté sont connues ; il veut sincèrement le bien de son pays, il ne donnerait pas son assentiment à de tortueuses manœuvres, à des intrigues législatives qui auraient pour but de favoriser un pouvoir arbitraire ; il ne se plierait pas à l'absurde métaphysique de Syeyès, à ses théories constitutionnelles, et consentirait difficilement à voir un égal, encore moins un maître dans la personne de cet ex-abbé.

Après Moreau et Bernadotte, ni l'armée, ni les factions, ni le directoire, ni les conseils législatifs ne présentent un homme dont le crédit, la considération ou les talens puissent l'élever à la première magistrature, en le faisant agréer de la nation qui sent la nécessité d'un pouvoir plus concentré ! C'est à cette époque où les rênes du gouvernement sont successivement retirées des mains qui s'en étaient emparées, où n'existe aucun parti capable de s'en saisir, qu'on découvre encore la pernicieuse influence de l'émigration, qu'on apprécie les fâcheux résultats de mille circonstances connues de la politique anglaise, qui tinrent les Bourbons éloignés de France et les empêchèrent de se rallier aux défenseurs de leur cause dans l'ouest. Cette maison se serait donné des chances pour remonter sur le trône, si l'un des princes était venu raviver les souvenirs d'un grand nombre de Français ; souvenirs à la vérité bien décolorés par l'effet de cette longue absence, par le mauvais succès de tant d'entreprises si mal habilement faites en leur faveur, et surtout par l'émigration qui les privait du meilleur et, pour ainsi dire, du seul moyen dont l'emploi fût convenable dans l'intérieur,

et plus susceptible de réussir que tout autre. Jamais depuis le 10 août, si l'on en excepte les derniers mois de la convention, il n'y eut pour eux de conjoncture plus favorable que la crise actuelle avant l'arrivée de Bonaparte : étrangère aux dévastations opérées par les gouvernemens précédens, la famille des anciens princes aurait peut-être déterminé la paisible reconnaissance des Français, en se contentant de ces prérogatives qu'admettrait une population instruite par les leçons du malheur à considérer avant tout la destination des gouvernemens ! De telles circonstances étaient opportunes ; la tentative si hardie, faite en juillet (V. le 11), outre qu'elle partait de la fausse idée que se faisait le cabinet de l'émigration, du caractère des militaires français, était prématurée.

Tout à coup s'élance du rivage africain l'homme de la destinée ; le conquérant des Pyramides apparaît aux yeux étonnés des Français. Dans tous les temps le merveilleux, l'extraordinaire exercèrent sans doute un empire irrésistible sur leurs esprits ; mais, à cette heure, l'extase est à son comble. Bonaparte touche le sol de la Provence, et tous les cœurs, tous les bras sont à lui. Celui, dit-on, qui donna la liberté aux Italiens dégénérés, vient nous la rendre à nous qui sûmes une première fois la conquérir au dedans et au dehors. Celui qui fit goûter aux Égyptiens, abrutis par un despotisme de quinze siècles, les bienfaits d'une administration régulière et modérée, vient nous délivrer de l'anarchie. A peine Bonaparte est à Paris, que tous les partis attendent en silence l'expression de son regard, le signal que donnera sa main.

Le général et le directeur Syeyès se sont bientôt pénétrés, et tombent d'accord sur leurs rôles respec-

tifs et sur l'emploi des moyens, plutôt que sur leur but définitif à l'un et à l'autre ; ils préparent le coup décisif de concert et en silence. Des militaires affidés se trouvent dans la capitale ; les troupes sont travaillées ; les comités dirigeans au conseil des Anciens sont instruits ; la cabale anti-constitutionnelle dans l'autre conseil est prévenue, et se dispose à favoriser ce grand mouvement dont le public parisien se doute, et qu'il attend avec une impatiente curiosité sans en concevoir la direction. Les personnes mises par Bonaparte et Syeyès dans le secret sont : le ministre Fouché (il a persuadé à Bonaparte qu'il est le chef des révolutionnaires, et qu'il les gouverne ; il lui en répond. Pendant son règne, Bonaparte se méfiera de Fouché, mais le laissera aller. En réalité, on peut dire de Fouché qu'il est, dès cette époque, le chef de l'aristocratie révolutionnaire) ; Talleyrand, homme qui a sa fortune à faire, et pour qui se mêler des affaires de gouvernement est un besoin impérieux ; Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély), homme de cabinet, avocat disert et fort laborieux, quoique fort dissipé ; Rœderer, déjà connu par son astuce, tête sans à-plomb comme sans principes fixes, faiseur de galimatias politiques, dissertateur à double face, ayant ordinairement joué des rôles équivoques, en s'occupant néanmoins, avec toute l'habileté d'un homme médiocre mais attentif, des intérêts de sa vanité et de sa fortune ; Volney, homme de talent, de mérite, vrai patriote et bon Français ; Réal, signalé par son effervescence démagogique comme substitut du procureur de la commune de Paris, en 1793, espèce de sans-culotte qui ambitionne une grande fortune et une grande place, et qui, fils d'un aubergiste de Chatou, près Saint-Germain-en-Laye, se

prétendra issu de famille noble, lorsqu'il sera devenu l'un des grands seigneurs de Bonaparte.

Bonaparte était sans argent; et il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'opérer une grande révolution politique sans avoir les moyens de corrompre, de payer les principaux acteurs. Talleyrand lui donnait des conseils et intriguait en sa faveur; mais l'extrême médiocrité de sa fortune ne lui permettait pas de seconder plus efficacement la révolution qui se préparait. On eut recours aux fournisseurs, et plusieurs d'entre eux, parmi lesquels on distinguait Récamier, Vanlerberghe, Ouvrard, Collot, Launoy, Armand Séguin, voulurent bien prêter une somme de deux millions. C'est avec ces faibles ressources que Bonaparte entreprit de renverser le gouvernement directorial, et de le remplacer pour son propre et privé compte!

Il était arrivé d'Égypte sans savoir précisément ce qu'il ferait, mais bien déterminé à prendre une part directe et puissante aux affaires publiques! A son retour à Paris, après ses victoires en Italie et son traité de Campo-Formio, il avait reconnu et fort bien jugé que l'engouement et, si l'on veut, l'admiration dont il était l'objet, ne lui suffisaient pas pour entrer de force dans le gouvernement suprême de l'État; le directoire se trouvait en mesure contre une usurpation de ce genre qu'on eût voulu tenter à main armée. Le temps n'était pas encore arrivé, où l'on pût détruire à coups de baïonnette la constitution de l'an III; mais soit que l'ambition de Bonaparte eût été devinée, soit que l'enthousiasme qui éclatait en sa faveur inspirât des craintes sérieuses au directoire, le général avait cru nécessaire de s'éloigner de la capitale, et de se résigner à entreprendre l'expédition d'Égypte:

lorsqu'il en revint, toutes les chances lui étaient favorables. Il avait bien contre lui plusieurs généraux à la tête desquels on peut placer Augereau, Masséna, Bernadotte, Brune, Jourdan, etc. Son frère Lucien, qui jouissait d'une certaine influence au conseil des cinq-cents, lui était même assez fortement contraire en un certain sens, et Lucien, pour excuser son opposition, disait : Il voudra être tout, et être tout à lui seul ! Les généraux qu'on vient de nommer n'étaient pas en position ou en mesure de résister avec succès ; et quant à Lucien, il était si accessible à la corruption, que peu de personnes s'étonnèrent de le voir devenir le héros d'une entreprise contre laquelle il s'était d'abord prononcé : il espérait partager le pouvoir avec Bonaparte, et être au moins triumvir s'il n'était pas duumvir. Mais le combat fini, et la victoire bien décidée, Bonaparte se joua de Lucien comme de Sieyès ; il abusa de tout le monde.

Il fallait se faire proclamer par les deux conseils chef du gouvernement, ou dissoudre ces conseils par la force des armes. Chaque conseil législatif a, sous le nom de commission des inspecteurs, un bureau spécialement chargé de veiller à la sûreté de la représentation nationale, et à l'inviolabilité de ses membres. A cinq heures du matin, le 9, la commission des anciens rassemble clandestinement, dans leur salle aux Tuileries, cent quarante-huit d'entre eux. On leur fait une manière de rapport sur les dangers de la patrie, où l'orateur-avocat Cornet, après avoir révélé des poignards levés, des conspirateurs debout, l'embrasement général sur les cendres duquel on verserait des pleurs amers, cède la parole à son collègue, du nom de Régnier, lequel propose de sauver la patrie et la liberté avec un décret qui transférant, dès le

lendemain 10, le corps législatif à Saint-Cloud (deux lieues de Paris), donne à Bonaparte le commandement de toutes les espèces de force armée actuellement à Paris, et le charge de l'exécution de ce décret même, ainsi que de toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale. Le décret passe aussitôt sans délibération. Bonaparte paraît à la barre, accompagné des généraux Berthier, Lefebvre, Murat, Moncey, Moreau, Macdonald, Serrurier, Beurnonville, Marmont, etc. Les généraux Jourdan et Bernadotte ne sont point du cortége, et leur absence annonce assez qu'ils désapprouvent les dispositions anti-républicaines de cette journée; mais avec cette différence que Jourdan, rigoriste et puritain dans le culte de la république (V. 13, 14 septembre), voit, avant toute autre chose, le danger qui menace les doctrines dont il s'est constitué le champion, et que Bernadotte, qui aime sa patrie pour elle-même, et la liberté par sentiment, qui désire le bien-être effectif de ses concitoyens, bien-être qu'il ne juge pas résider exclusivement dans certaines maximes abstraites de philosophie, dans certaines théories de gouvernement, aperçoit très-bien que la patrie comme la liberté sont menacées par cette entreprise. Il est constant que, dès son arrivée, Bonaparte sonda Bernadotte, l'instruisit de la manière dont il envisageait la conjoncture, et lui donna un aperçu de ses projets, les présentant comme n'ayant d'autre but que de renverser le régime des avocats pour établir le régime des militaires, et que celui-ci répondit qu'il ne voyait point le salut de la patrie dans une révolution nouvelle; que ce n'était point par des renversemens continuels que la France pouvait se former une existence politique, et qu'il ne ferait jamais

rien pour la livrer au pouvoir absolu d'un seul homme. Dans cette matinée du 9, Bonaparte l'ayant fait inviter à venir le trouver dans sa maison, où l'entourent déjà des troupes de choix et plusieurs officiers généraux, il l'informe que l'instant décisif approche, qu'il va frapper un grand coup, et l'engage à le seconder en se réunissant aux généraux qui l'accompagnent. « Général, répond Bernadotte, je conçois la » liberté autrement, et votre plan la tue. » — « En ce » cas, dit Bonaparte, et puisque vous connaissez mes » projets, vous allez demeurer ici jusqu'à ce que le » décret des anciens ait paru. » — « Je ne suis pas, » réplique Bernadotte, de ces généraux qui se laissent » arrêter, songez que tout ce qui vous environne me » connaît aussi. » — « Eh bien ! promettez-moi de ne » rien entreprendre. » — « Je ne suis que simple ci- » toyen; j'ai ma retraite, même en qualité de mili- » taire, depuis trois semaines; mais si je recevais » l'ordre d'agir, je combattrais toute tentative illégale » contre le pouvoir établi. » — « Je suis tranquille » à cet égard, reprend Bonaparte; j'ai pris mes me- » sures pour que ni les conseils ni le directoire n'aient » recours à personne, et je me fie à votre promesse » de ne rien entreprendre de vous-même. Croyez, au » reste, que ce n'est pas à la liberté que nous en » voulons; nous ne cherchons qu'à l'établir sur des » bases plus solides..... »

Dans la nuit du 9 au 10, une douzaine de députés du conseil des cinq-cents se rassemblent chez Salicetti, leur collègue; avec eux se trouve Bernadotte: on convient que, le lendemain, la séance du conseil s'ouvrira dès neuf heures à Saint-Cloud; qu'on n'en préviendra que les députés de leur opinion; et, qu'à l'imitation du conseil des anciens, qui a nommé Bonaparte gé-

néral de sa garde, le conseil des cinq-cents nommera Bernadotte au commandement de la sienne. En bon Corse, Salicetti court aussitôt informer Bonaparte de ce projet : le ministre de la police, Fouché (de Nantes) prend des mesures; on place aux abords de Saint-Cloud des postes militaires, avec ordre de ne pas laisser passer les conjurés, et leur tentative n'a pas de suite.

Cependant Bonaparte, à la barre des anciens, approuvant en dictateur le décret qui lui confère des pouvoirs discrétionnaires, s'exprime ainsi : « La répu» blique périssait; vous l'avez su : votre décret vient » de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient le » trouble et le désordre ! Je les arrêterai, aidé du gé» néral Lefebvre, du général Berthier, et de tous mes » compagnons d'armes. Qu'on ne cherche pas dans le » passé des exemples qui pourraient retarder notre » marche ! Rien, dans l'histoire, ne ressemble à la fin » du dix-huitième siècle; rien, dans la fin du dix-hui» tième siècle, ne ressemble au moment actuel. Votre » sagesse a rendu ce décret, nos bras sauront l'exé» cuter. Nous voulons une république fondée sur la » vraie liberté..... Nous l'aurons !..... Je le » jure !..... Je le jure !..... » Pour appuyer les ordres qu'il dicte à ce sénat d'automates, il passe en revue, dans les Tuileries, quelque mille soldats auxquels il annonce que, « depuis deux ans, ou depuis » qu'il est parti pour l'Orient, la république est mal » gouvernée; mais qu'ils n'ont point espéré en vain » que son retour mettrait fin à tant de maux. » Un émissaire de ces trois directeurs qu'il se propose de renverser, venant, de leur part, lui proposer un accommodement, Bonaparte répond par une sortie véhémente, par des anathèmes qu'un jour la France rejettera, avec une indignation bien plus fondée, sur sa

tête sacrilége : « Qu'avez-vous fait de cette France que » je vous ai laissée si brillante? Je vous ai laissé la paix, » je retrouve la guerre. Je vous ai laissé des victoires, » je retrouve des revers. Je vous ai laissé les millions » de l'Italie, et je trouve partout des lois spoliatrices » et de la misère! Qu'avez-vous fait de cent mille » Français que je connaissais tous, mes compagnons » de gloire? Ils sont morts! Cet état de choses ne peut » durer : il nous mènerait au despotisme..... Nous » voulons la république assise sur les bases de l'égalité, » de la liberté..... » Si l'un de ces ignobles directeurs, soit Barras, ou Moulins, apparaissait en 1815 pour demander à ce même Bonaparte compte de la barrière du Rhin et des Alpes, de trois millions de Français qui auront péri, depuis Cadix jusqu'à Moscou; compte des deux invasions de l'ancienne France; compte de cette aversion que l'Europe aura contractée envers les Français, quel que soit désormais leur gouvernement, que répondrait Bonaparte?

Les commandemens sont distribués, les postes tranquillement assignés comme pour une cérémonie publique; pas un mouvement, aucune rumeur, nulle ombre de résistance. Le conseil des cinq-cents, convoqué avec les mêmes précautions que celui des anciens, reçoit le décret de translation, et l'enregistre aussitôt. Même soumission au Luxembourg après le retour dans cette résidence du commissaire-négociateur. Syeyès et Roger-Ducos l'ont quittée auparavant, et se trouvent aux Tuileries depuis l'ouverture de la séance des anciens. Le ministre de la guerre, Dubois-Crancé, jacobin prononcé, se fait fort d'arrêter Bonaparte, il en demande l'ordre à Barras; il lui dit avec la plus grande décision : « Signez l'ordre

» d'arrêter le despote qui veut monter au trône; je » le tue. » Il n'obtient de Barras que ces paroles : « Je me f... de tout ce qui arrivera, je vais me mettre » au bain : ne me tracassez pas davantage. » Amolli par le luxe, énervé par les débauches, Barras manque d'énergie, et n'a pas même le courage de laisser faire Dubois-Crancé; et que lui importe d'ailleurs la patrie? Barras croit pouvoir se vendre, il est ignominieusement chassé par le général qu'il a tiré de l'obscurité, dont et a fait la fortune en lui donnant le commandement d'une armée révolutionnaire (V. 13 vendémiaire an III, octobre 1795), et une de ses favorites pour femme. Dupe ou complice, Barras résigne sa dignité, en déposant son costume théâtral, inventé pour la représentation du rôle de directeur, mélange bizarre de l'habit grec ou romain et de la casaque avec la chaussure des preux de la chevalerie, mais où les trois couleurs nationales sont seules admises; ce qui donnait assez bien à nos éminens fonctionnaires de la constitution de l'an III l'apparence de fantômes de mélodrame. Gohier s'esquive toque bas, aussi confus qu'un avocat que vient d'exclure le conseil de discipline. Moulins, digne ami du septembriseur Santerre, et général de même espèce, s'évade sous une redingote bourgeoise, après avoir eu l'air de se ressouvenir un moment qu'il parut sous l'habit militaire: on dirait des acteurs se déshabillant au baisser de la toile, tant les rôles de ces directeurs finissent paisiblement. A peine le soleil arrive au méridien que les Parisiens voient le gouvernement renversé, et en induisent que la constitution qui les régissait la veille, ce chef-d'œuvre de la métaphysique de Syeyès, des élucubrations de Cambacérès, etc., dont on ne cesse depuis quatre ans de leur vanter le mécanisme, tout

en le démontant pièce à pièce, va être mise au rebut : Paris, le Palais-Royal, les faubourgs voient ce coup de théâtre d'un œil indifférent, attendant au lendemain la scène du dénoûment; Paris demeure aussi calme que l'est Constantinople à la nouvelle de la disgrâce d'un visir.

Décampés à Saint-Cloud, où ils sont cernés et surveillés par des postes et des patrouilles militaires, les conseils entrent en séance le 10 vers deux heures après midi. Les discussions sont dilatoires, insignifiantes, utiles seulement à passer les instans nécessaires à l'arrangement du grand complot. A quatre heures, Bonaparte se présente aux anciens; y découvrant des hésitations et voyant des députés récalcitrans exciter des débats, il leur signifie leur devoir et ses intentions. (Voici la version telle que la donnent les notes prises pendant son discours et publiées aussitôt; cette version diffère sur quelques points de la rédaction consignée dans le procès verbal du conseil.) « Repré-» sentans du peuple, vous n'êtes point dans des cir-» constances ordinaires; vous êtes sur un volcan. Per-» mettez-moi de vous parler avec la franchise d'un » soldat, avec celle d'un citoyen zélé pour le bien de » son pays, et suspendez, je vous en prie, votre juge-» ment, jusqu'à ce que vous m'ayez entendu jusqu'à » la fin. J'étais tranquille à Paris, lorsque je reçus le » décret du conseil des anciens qui me parla de ses » dangers, de ceux de la république. A l'instant j'ap-» pelai, je retrouvai mes frères d'armes, et nous vînmes » vous offrir les bras de la nation, parce que vous en » étiez la tête. Nos intentions furent pures, désinté-» ressées, et, pour prix du dévouement que nous » avons montré hier, aujourd'hui déjà on nous abreuve » de calomnies! On parle d'un nouveau César, d'un

» nouveau Cromwel; on prétend que je veux établir » un gouvernement militaire.

» Représentans du peuple, si j'avais voulu oppri- » mer la liberté de mon pays; si j'avais voulu usurper » l'autorité suprême, je ne me serais point rendu aux » ordres que vous m'avez donnés, je n'aurais pas eu » besoin de recevoir cette autorité du sénat. Plus » d'une fois, et dans des circonstances extrêmement » favorables, j'ai été appelé à la prendre; après nos » triomphes en Italie, j'y ai été appelé par le vœu de » la nation; j'y ai été appelé par le vœu de mes cama- » rades, par celui de ces soldats qu'on a tant mal- » traités depuis qu'ils ne sont plus sous mes ordres; de » ces soldats qui sont obligés encore aujourd'hui d'al- » ler faire dans les départemens de l'ouest une guerre » horrible, que la sagesse et le retour aux principes » avaient calmée, et que l'ineptie ou la trahison vien- » nent de rallumer.

» Je vous le jure, représentans du peuple, la patrie » n'a pas de plus zélé défenseur que moi; je me dévoue » tout entier pour faire exécuter vos ordres. Mais » c'est sur vous seuls que repose son salut, car il n'y a » plus de directoire : quatre des membres qui en fai- » saient partie ont donné leur démission [1]; le cin-

[1] Ni Gohier ni Moulins, cependant, ne l'ont donnée; ils sont gardés à vue dans le palais directorial qui est livré à la force armée, investi par elle et transformé en prison d'état dont le général Moreau ne dédaigne pas d'être le geôlier. Il a la lâcheté d'accepter ce poste que lui assigne Bonaparte pour réduire un rival de sa gloire à ne plus être désormais que l'instrument de sa puissance. Moreau remplit avec la plus grande docilité ses humiliantes fonctions; ayant annoncé lui-même à Moulins l'ordre qu'il avait reçu de le garder à vue dans ses appartemens : quoi! c'est vous, général, qui faites les fonctions d'un gendarme! dit Moulins, lui faisant signe en même temps de passer dans son antichambre.

» quième a été mis en surveillance pour sa sûreté [1]. » Les dangers sont pressans; le mal s'accroît : le mi- » nistre de la police (Fouché) vient de m'avertir que » dans la Vendée plusieurs places étaient tombées » entre les mains des chouans ! !

» Représentans du peuple, le conseil des anciens » est investi d'un grand pouvoir, mais il est encore » animé d'une plus grande sagesse : ne consultez » qu'elle et l'imminence des dangers; prévenez les » déchiremens. Évitons de perdre ces deux choses » pour lesquelles nous avons fait tant de sacrifices : la » liberté et l'égalité !....» — « Et la constitution ? » s'écrie » un député. — « La constitution! vous sied-il de l'in- » voquer? et peut-elle être encore une garantie pour le » peuple français ? Vous l'avez violée au dix-huit » fructidor (4 septembre 1797), au vingt-deux flo- » réal (11 mai 1798), au trente prairial (16 18 » juin 1799). La constitution ! dites-vous. Toutes » les factions l'ont violée, elle est méprisée par » toutes. Mais la souveraineté du peuple, la liberté, » l'égalité, ces bases sacrées de la constitution de- » meurant encore, il faut les sauver. Si l'on entend » par constitution ces principes sacrés, tous les droits » qui appartiennent au peuple, tous ceux qui appar- » tiennent à chaque citoyen : mes camarades et moi, » nous sommes prêts à verser notre sang pour les » défendre. Mais je ne prostituerai pas la dénomina- » tion d'acte constitutionnel, en l'appliquant à des » dispositions purement réglémentaires qui n'offrent » aucune garantie au citoyen. Au reste, je déclare

[1] Il s'agit de Sieyès que la peur a conduit à Saint-Cloud, et qui toujours affecte de n'agir que par contrainte; là même à Saint-Cloud, une voiture attelée de quatre chevaux se tient prête à l'enlever, si la conjuration est renversée.

» que ceci fini, je ne serai plus rien dans la république » que le bras qui soutiendra ce que vous aurez établi.... » Tremblerai-je devant des factieux, moi que la coa- » lition n'a pu détruire? Si je suis un perfide, soyez » tous des Brutus. Et vous, mes camarades qui m'ac- » compagnez, vous braves grenadiers que je vois » autour de cette enceinte, que ces baïonnettes avec » lesquelles nous avons triomphé ensemble, se tournent » aussitôt contre mon cœur. Mais aussi, si quelque » orateur, soldé par l'étranger, ose prononcer contre » votre général les mots hors la loi, que la foudre de » la guerre l'écrase à l'instant! Souvenez-vous que » je marche accompagné du Dieu de la guerre et de » celui de la fortune. »

Le général sort après avoir donné cet utile avertissement aux jeunes têtes qui se trouveraient parmi ces anciens. Il se rend, accompagné de ses camarades les grenadiers, auprès des cinq-cents. La majorité de ce conseil étant composée de jacobins endurcis, ou de républicains enthousiastes de la constitution de l'an III, on a eu soin, afin d'atténuer l'opposition, de ne pas transmettre à plusieurs d'entre eux les lettres de convocation à Saint-Cloud. Cependant les députés présens se croient assez forts pour proscrire, avec un décret, le téméraire qui vient leur dicter des lois. Trois heures s'y sont écoulées déjà, dans des débats préliminaires sur les diverses propositions relatives à Bonaparte, et sur la rédaction du décret dirigé contre lui. Le moment actuel est décisif : c'est celui de l'appel nominal pour la prestation solennelle du serment à la constitution; on le prête avec enthousiasme. Un orateur compare le serment de l'Orangerie de Saint-Cloud au serment du Jeu de paume de Versailles (V. 20 juin 1789). A la vue inopinée du grand

conjuré dont ils vont prononcer l'acte de proscription, les députés se lèvent, s'agitent : « Ici des sabres! » s'écrie-t-on de tous les points de la salle, ici des » hommes armés! A bas le dictateur! à bas le tyran! » Hors la loi le nouveau Cromwel! » Aux imprécations succède un mouvement tumultueux; deux cents députés se précipitent vers le général, le pressent, le repoussent. Un député, excellent citoyen et défenseur zélé de la liberté constitutionnelle, Bigonnet, s'avance sur le général, et le touchant au collet, lui dit d'une voix tonnante : « Que faites-vous, témé- » raire? Vous violez le sanctuaire des lois, retirez- » vous. — Mais, qu'est donc tout ceci, je n'y com- » prends rien (dit Bonaparte à Bigonnet)? » Si tous les membres du conseil avaient eu la fermeté de Bigonnet, Bonaparte n'eût pas régné sur la France! Bonaparte n'a ni le temps ni le pouvoir de proférer une parole. En paraissant, il s'était avancé seul et découvert, le peloton de grenadiers qui formaient sa suite ne dépassant pas le seuil de l'entrée; mais les députés apercevaient les baïonnettes. Bonaparte, cet homme habitué aux périls de la guerre, hésite et tremble à l'aspect des représentans de l'autorité souveraine; il ne reste pas plus de trois minutes dans la salle; il sort effrayé, pâle, chancelant; il a perdu la tête; il adresse quelques mots entrecoupés à ses grenadiers, et se jette dans leurs bras : la contenance de ces soldats le ranime, il monte à cheval et marche vers le pont de Saint-Cloud, en répétant cinq à six fois : « Ils veulent m'assassiner, les brigands; ils ont voulu » me tuer, mais je suis invulnérable; je suis le dieu » de la foudre. » Le général Murat, honteux de tant de faiblesse, l'intrépide Murat lui fait sentir la nécessité de marcher sur le conseil des Cinq-Cents; il le ramène.

Le tumulte le plus effroyable continue dans la salle des Cinq-Cents; il peut à peine être contenu par la fermeté de Lucien Bonaparte, frère du général, celui-là même que le pape Pie VII a décoré, en 1814, du titre assez ridicule de prince Canino (prince Chien). Lucien ne cesse de répéter que son frère se sacrifierait, s'il le fallait, pour la liberté; il rappelle avec emphase tous les services qu'il a rendus : « Il en a perdu tout le prix, » crie-t-on dans la salle; à bas le tyran ! » Tout le monde, sans exception, se lève : l'explosion est unanime ! Lucien s'esquive de la salle, jetant son manteau, et passant par le couloir; les grenadiers qui sont en dehors de la porte le remettent auprès de son frère, dont l'hésitation et la faiblesse ne sont pas encore dissipées; il lui donne l'utile conseil de faire investir la salle. C'est principalement à l'attitude et à la résolution que Lucien déploie dans ses fonctions de président, que sera dû le résultat de cette journée. Les grenadiers, conduits par Murat, entrent au pas de charge, baïonnette en avant; ils pénètrent au bruit du tambour, occupant la largeur de la salle, et repoussent au mur opposé les députés qui se voient contraints de s'enfuir par les fenêtres dans les jardins de Saint-Cloud, d'où ils s'évadent en jetant leurs bizarres costumes, toques, ceintures et manteaux; en un clin d'œil, les gazons sont décorés des trois couleurs nationales. A cinq heures et demie, la salle est entièrement évacuée et close !!!

On sait que Cromwel dispersa le long parlement composé aussi d'obscurs factieux; mais il paya de sa personne, et sortit le dernier du lieu de l'assemblée. Quelque temps auparavant il était entré dans la chambre, et prenant sa montre qu'il jeta par terre et qu'il brisa : Je vous casserai, dit-il, comme cette montre.

Il y reparaît peu d'instans après, et chasse tous les membres en les faisant défiler devant lui et leur adressant personnellement des injures : « Tu es un impudent ivrogne; toi, un coureur de femmes perdues; toi, un voleur des deniers publics; toi, un vrai suppôt de satan, etc.; » et tout cela dans les termes les plus bas. Chacun est obligé de lui faire en passant une profonde révérence. Un d'eux, gardant son chapeau sur la tête, Cromwell le lui ôte et le jette par terre : « Apprenez à me respecter, » lui dit-il. Telle est la résolution de ce chef de parti, tandis que Bonaparte s'éclipse, pâle et tremblant, quoique sous l'égide de plusieurs grenadiers en armes, et quoique les violences exercées contre lui se bornent à des menaces et à des vociférations. Mais afin d'intéresser les Français à sa personne, il publiera que les poignards des ennemis de la patrie furent levés sur lui, qu'un de ces poignards a effleuré le grenadier qui le couvrait de son corps; et ce grenadier sera fort étonné, les jours suivans; de s'entendre proclamer le sauveur de la France, de recevoir des récompenses, des honneurs, et de voir couronner sur le théâtre du Vaudeville l'acteur qui le représente dans une pièce dont il est le héros. La fausseté de cette aventure est bien avérée; elle n'a pas plus de réalité que tant d'autres épisodes dont la fécondité dramatique des révolutionnaires a chargé les événemens du 20 juin et du 10 août 1792. Ce serait, certes, un assassin bien timide et bien lâchement soutenu, que cet anonyme élancé, le fer à la main, sur Bonaparte désarmé. Jusqu'ici, quand les jacobins voulaient tuer leur monde, ils ne tâtonnaient pas : ou bien, faut-il dire que, de tous ces Brutus de clubs, habitués à répandre le sang des faibles et des innocens, il ne s'en trouve pas un seul assez hardi pour imiter le Brutus

de Rome qui prépara, conduisit et consomma le présage annoncé pour les ides de Mars? Effectivement, si Marat, Robespierre, Péthion, Barrère, Saint-Just, Lebon furent si lâches, pourquoi voudrait-on dans leurs élèves, qui sont aujourd'hui sur l'arène législative, du courage personnel? Mais aussi, de quelle imposture dédaignerait de faire usage celui qui, principal moteur et soutien de la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), en accuse aujourd'hui les deux conseils, pour saisir, dans cette accusation, un prétexte de les dissoudre.

On a dit, on a répété, et bien des gens sont encore persuadés que Talleyrand et Barras travaillaient, chacun de son côté, et selon ses vues particulières, à rétablir la maison de Bourbon, et que la journée du 18 brumaire empêcha seule l'exécution de ce plan : rien n'est moins prouvé, et rien n'est plus absurde. Il est bien vrai que le directoire avait corrompu l'esprit public et tué la liberté; il est bien vrai que le gouvernement était tombé dans le plus profond avilissement; il est encore certain que la nation, devenue indifférente à tous les changemens politiques et constitutionnels, eût subi sans murmurer toutes les formes qu'on lui eût imposées, et rien ne le prouve mieux que l'usurpation effectuée par Bonaparte le 18 brumaire. Mais, à cette époque, il eût été aussi difficile qu'au 18 fructidor de rétablir la maison de Bourbon : la masse des intérêts nationaux créés par la révolution devenait un obstacle insurmontable. Barras était bien entré en négociation avec les agens de Louis XVIII; mais le directeur avait pu reconnaître l'impossibilité d'opérer une contre-révolution en faveur de la maison de Bourbon; il avait sans doute été effrayé des dangers auxquels il s'exposerait en le tentant. Barras n'avait

d'ailleurs aucun des talens qu'exigent les grandes conjurations politiques; ce directeur était, en outre, perdu dans l'estime publique. On le voit finir, au 10 brumaire, comme un enfant et comme un sot. Quant à M. de Talleyrand, il ne jouissait d'aucun crédit dans l'opinion nationale. Peu de temps auparavant, ce politique de circonstance s'était même vu réduit à se justifier aux yeux du public (V. 13 juillet 1799); ce conspirateur de coterie, cet homme d'état des salons, jugeait bien les époques, et l'on a vu qu'il favorisa de tous ses efforts les desseins de Bonaparte, du moment où ce général fut arrivé à Paris.

Les séances des deux conseils sont reprises la nuit, 11 novemb. Lucien étant parvenu à rassembler ceux des membres du conseil des cinq-cents que l'expédition militaire de la journée n'a pas épouvantés, ou bien qui l'approuvent. Les deux conseils décrètent l'abolition du directoire, l'exclusion de soixante-deux membres du parti renversé, parmi lesquels le général Jourdan est le plus remarquable; l'institution d'un gouvernement provisoire composé de trois consuls: Sieyès (ex-abbé, ex-constituant, ex-conventionnel, ayant voté la mort de Louis XVI, directeur); Roger-Ducos (ex-conventionnel, ayant voté la mort de Louis XVI, directeur); le général Bonaparte. Les conseils s'ajournent au 20 février. Une commission législative de cinquante membres, pris également dans l'un et l'autre conseil, fera l'*intérim*. Au nombre des membres de la commission législative des cinquante, se trouvent, pour les Anciens, Cabanis, Boulay (de la Meurthe), Lucien Bonaparte, Marie-Jos. Chénier, Daunou; pour les Cinq-Cents, Lebrun, Garat, Régnier, Porcher dit Richebourg.

Lucien avait harangué, dans la cour du palais de

Saint-Cloud, les grenadiers, au milieu desquels il s'était placé, à cheval, après s'être évadé de la salle des cinq-cents ; il avait dit : « ..... Général, » et vous soldats, et vous tous citoyens, vous ne » reconnaîtrez pour législateurs de la France que » ceux qui vont se rendre auprès de moi. Quant à » ceux qui resteraient dans l'Orangerie, que la force » les expulse. Ces brigands ne sont plus les représen- » tans du peuple, mais les représentans du poignard... » Que ce titre leur reste, qu'il les suive partout.... Et » lorsqu'ils oseront se montrer au peuple, que tous » les doigts les désignent sous ce nom mérité des re- » présentans du poignard..... Vive la république ! » (Pièce officielle, imprimerie de Baudouin, imprimeur du corps législatif.)

Tous les décrets rendus dans la séance de nuit ayant passé sans nulle opposition, Lucien Bonaparte, avant de quitter le fauteuil des cinq-cents et de lever la séance nocturne, fait, le 11, à cinq heures du matin, une allocution que sa vanité prend pour un coup de foudre d'éloquence : « ..... Dans trois » mois, vos consuls et vos commissions vous rendront » compte de leurs opérations. Ils vont travailler pour » le bonheur de leurs contemporains et pour la posté- » rité. Ils sont investis de tous les pouvoirs néces- » saires pour faire le bien : le peuple français et » vous jugerez s'ils ont su remplir leur mandat. Plus » d'actes oppressifs, plus de titres, plus de listes de » proscription, plus d'immoralité, plus de bascule ! » Liberté, sûreté pour tous les citoyens !... »

Lucien, qui profère cette emphatique déclamation, entrera au ministère de l'intérieur, puis sera nommé ambassadeur à Lisbonne, d'où il reviendra jouir en France d'immenses richesses ; dans son château, le

Plessis-Chamand (près Senlis), il fera travailler, la nuit, quatre et cinq cents ouvriers, au flambeau, pour les embellissemens de sa résidence, pour les plantations de ses bosquets; ses cuisines, ses écuries ne seront éclairées qu'avec de la bougie; et pendant son ministère de l'intérieur, le pain sera, à Paris, à cinq sous la livre!!!

Les conjurateurs ont vu que la séance des cinq-cents se passant sans témoins, n'ayant point d'appel nominal, les résolutions qu'ils obtiendraient, aveuglément adoptées par l'autre conseil, produiraient autant d'effet qu'ont causé d'impression les faux renseignemens livrés au public de Paris; ils se proposent de faire dire, au point du jour, par le *Moniteur*, que les cinq-cents, réunis en majorité, ont décrété..... ce qu'ils jugeront à propos de lui faire décréter; le *Journal de Paris* donnera sur l'enthousiasme des votans tous les détails que son rédacteur Rœderer croira nécessaires pour exciter celui du public; les autres journaux en seront les échos fidèles; tous les pamphlétaires à gages renchériront encore sur ce que diront le *Moniteur* et le *Journal de Paris*, et les Français ne se douteront jamais qu'on leur donne l'adoption de quelques transfuges abandonnés de leurs collègues, pour les décrets de la majorité du conseil des Cinq-Cents. Voilà le complot de cette poignée de conjurés: les deux Bonaparte, Sieyès, Cornet, Gornudet, Regnier, Courtois, Boulay (de la Meurthe), qu'appuieront efficacement leurs ténébreux complices, les ministres Cambacérès et Fouché, et des séides secondaires, comme Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Réal, et cet inévitable faiseur d'affaires politiques, Talleyrand-Périgord. Au reste, toutes les opérations de Saint-Cloud, dans ces deux journées, sont le résultat de

l'audace, de la supercherie et du mensonge; en un mot, de la jonglerie la plus effrontée! Une commission secrète avait auparavant, et très-expéditivement, comme on voit, déterminé les bases de ce gouvernement provisoire. Mais, ce qui est assez remarquable, c'est que les membres de la commission, toujours épris du système républicain, ne destinaient pas de hautes fonctions au général dont, avec une si vive sollicitude, ils avaient imploré l'appui. Ainsi qu'en mars et avril 1792 les girondins avaient considéré Dumouriez; comme la convention, au 13 vendémiaire, avait considéré les principaux militaires dont elle fit usage; comme le directoire avait considéré Hoche au 18 fructidor: de même les chefs-ouvriers de ces journées de brumaire considéraient Bonaparte; ils le voulaient le simple et docile instrument de la conjuration: mais, à peine rendus à Saint-Cloud, s'apercevant qu'eux-mêmes n'étaient que les ressorts de son ambition, ils voulurent renverser celui qu'ils avaient investi d'un pouvoir dictatorial, et cherchèrent à se rallier à l'énergique opposition des cinq-cents. C'est indubitablement avec cette arrière-pensée que le plus astucieux, le plus concentré des révolutionnaires, Sieyès, s'était, dès son arrivée à Saint-Cloud, fait mettre en surveillance par ordre du général. Mais ils ne devaient déjà plus se flatter de neutraliser l'action de ce bras militaire qu'ils avaient soulevé: aussi le roturier Cornet, M. le comte de Cornet, dans sa *Notice historique*, publiée en 1819, dit-il avec un entier abandon et un complet désintéressement pour lui-même, que « cette journée du » 18 brumaire fut une journée de dupes, en ce sens, » que le pouvoir passa dans des mains qu'on n'avait » pas assez redoutées: Le général affirmait qu'il ne » voulait être que l'exécuteur des volontés des repré-

» sentans de la nation et du gouvernement qu'ils éta-
» bliraient. Les uns voulaient la révolution monar-
» chique et royale : en effet, la constitution de l'an III
» avait préparé les voies pour un gouvernement con-
» stitutionnel. Les autres rêvaient une république à
» la romaine, et songeaient à ramener sur la scène du
» monde des consuls, un sénat, un tribunat. Mais
» Bonaparte n'a jamais connu et entendu que le pou-
» voir absolu. Toute sa famille avait les mêmes vues :
» cela ne pouvait être autrement. Tous les hommes
» que le premier consul a associés à son pouvoir ne
» pouvaient prospérer qu'à l'aide de sa toute-puis-
» sance : aussi l'ont-ils tous secondé ; et les honneurs ;
» les richesses ont été le prix de leur asservissement
» extérieur. » (*Nota benè*. L'auteur de cette Notice est précisément l'ex-citoyen Cornet, fait sénateur le 4 nivôse de l'an VIII.) Quel homme d'esprit, quel bon patriote, et quel grand seigneur que ce Cornet !

Ce coup d'état, si parfaitement accompli dans trois jours, et qui renverse tout, n'aura pas fait couler une goutte de sang ; mais il en jaillira d'innombrables chansons et plusieurs pièces de théâtre : signes certains de la jubilation des Parisiens à cette grande nouveauté, mais dont les impressions s'effaceront presque aussitôt, en effaçant de même les souvenirs de ce gouvernement qui vient de s'éteindre ! Lecteurs, soyez comme ces citadins-enfans qui semblent assister à une partie de ballon ou voir jouer au volant ; cessez à cet instant même de penser au directoire, à ses pompes, à ses œuvres ; vous n'en retrouverez aucune trace dans les années qui vont suivre : il a si misérablement gouverné que tout ce qu'il a fait s'enfonce et disparaît avec lui.

On a vu que son système fut de régner en assujet-

tissant les citoyens à ses caprices et non aux lois; qu'il ne cessait de faire éclore et de fomenter les divisions; qu'il excitait les partis, les créant même pour assurer ses empiètemens; qu'il séparait, classait la population en prodiguant et en inventant d'odieuses dénominations, en multipliant les imputations les moins vraisemblables comme les moins invraisemblables; et qu'il ne cessait de faire proclamer par ses écrivains que le choc des rivalités et l'opposition des intérêts sont les principes naturels et la vraie science des gouvernans. Tel fut le spectacle qu'il donna tout le temps qu'il parut sur la scène; voilà ce qui formait l'action et faisait le nœud de cette pièce qui dura quatre années, à la surprise de tous les hommes sensés de l'Europe, pièce dont les frais excessifs furent si docilement supportés par les Français, et si malheureusement par les contrées sur lesquelles s'étendirent ses dévastations. Les personnages de la troupe, et surtout les trois acteurs chassés du théâtre, du premier coup de sifflet, ne méritent ni plus d'intérêt ni plus de regrets que l'ensemble de la pièce ne demande une plus longue attention. Barras, gardant tous ses vices, emportant d'assez riches débris de ses rapines sanglantes, aura momentanément l'apparence d'une victime à moitié consumée et retirée du sacrifice; il semblera proscrit, et vivra dans un tranquille délaissement, coulant des jours ignorés dans cet épicuréisme grossier qui le signalait au temps de sa scandaleuse opulence. Gohier, si petit, avant d'être un des cinq souverains de la France, retombera dans les emplois subalternes, et ne fera plus entendre son nom. Moulins rentre soudain dans la profonde obscurité d'où il surgit; de sorte que les quatre mois de son règne, isolés de sa vie précédente et de sa vie pos-

térieure, ne lui paraîtront qu'un songe interrompu. Les voilà ! ces individus qui présidaient aux destinées d'un grand et célèbre empire, et décidaient du sort de vingt peuples ! Plus on les trouve dignes de mépris, plus il faut trouver les Français dénués des qualités du citoyen et dépourvus de sens moral, de courage politique !! Des treize directeurs apparus, un seul, Carnot, a montré du talent, et un seul, Barthélemy, a mérité de l'estime par sa modération et sa probité.

La révolution du 18 brumaire aura des effets plus étendus que n'en ont eu les révolutions du 30 prairial (16 juin 1799), du 18 fructidor (4 septembre 1797), du 13 vendémiaire (4 octobre 1795). Elle met un frein à l'anarchie, et ouvre la carrière au despotisme d'un seul. Le pouvoir exécutif, plus concentré, moins gêné dans son action, amènera, pour premiers résultats, de salutaires modifications administratives. La tranquillité publique sera moins incertaine : les fortunes particulières retrouveront un peu de cette sécurité qui fut troublée dès les premières spoliations qu'exerça l'assemblée constituante. La liberté individuelle sera peu respectée à la vérité ; mais du moins elle ne sera exposée qu'aux atteintes des premières autorités ; elle ne sera plus livrée à l'arbitraire de plusieurs milliers de tyrans placés à tous les degrés de l'échelle sociale. On s'attend à voir cesser les expropriations collectives, les proscriptions en masse, tous les brigandages commis depuis sept années au nom de la liberté, de l'égalité : les Français se livrent à l'avenir ; ils espèrent ; et c'en est assez pour leur faire oublier tous leurs maux, absoudre tous les événemens. Aussi bien le délire de la gloire militaire, qui de nouveau transporte leur imagination, les attèle, esclaves volontaires, au char de Bonaparte : ils applaudissent à la soudaine exal-

tation de ce guerrier dont les triomphes agrandirent l'auréole de la France. Ce siècle qui produit, dans ses huit dernières années, plus de faits extraordinaires que n'en produisirent huit siècles de notre histoire, présente deux événemens dont l'importance et l'intérêt effacent tout : la chute de Louis XVI, l'exaltation de Bonaparte.

Sans doute on ne peut qu'approuver un renversement qui met fin à l'anarchie ; qui, terminant l'existence d'une république aussi malfaisante que ridicule, permet d'entrevoir un régime moins pernicieux, moins déraisonnable, et donne l'espoir d'un meilleur avenir. Mais, à l'exemple des factieux et des tyrans, disperser les législateurs et dissoudre la législature le sabre à la main, au roulement du tambour, c'est annoncer d'une étrange manière le règne de la modération et de la liberté ! Il paraît que le plan originaire de ce mouvement conservait des apparences légales, et que la force ne devait pas intervenir pour en assurer le succès : la résistance inattendue des cinq-cents dérangea ces combinaisons pacifiques. On s'était persuadé que la majorité de ce conseil obéirait à l'impulsion donnée ; mais la réunion d'un corps considérable de troupes mises soudainement et d'une manière extra-légale aux ordres de Bonaparte, le discours impératif et le ton oriental de ce général alarmèrent les cinq-cents, qui procédaient vivement contre lui ; quand son apparition suspendit la rédaction du décret de mise hors la loi : dès lors on ne pouvait plus rompre cette résistance que par le ministère des grenadiers ; il est néanmoins bien reconnu que si, dès le serment de fidélité à la constitution, prêté par appel nominal, si au moment où la très-grande majorité se préparait à lancer l'anathème, cent hommes, cent hommes seulement con-

duits par Jourdan, défenseur opiniâtre des choses existantes, se fussent montrés à l'extrémité opposée, Bonaparte était fini, la conjuration renversée, et les partisans de la constitution de l'an III devenaient maîtres de la France. Alors on eût vu ces mêmes grenadiers qui tournent aujourd'hui, comme au 18 fructidor, leurs armes contre les conseils, saisir les conducteurs et les complices de la dissolution du corps législatif. Si Bernadotte avait été investi du commandement de la garde des cinq-cents, il eût suffi de quelques soldats, ayant cet intrépide général à leur tête, pour opérer un mouvement en sens contraire de celui qu'effectue Bonaparte; et le dessein, dont l'exécution était confiée à Bernadotte, n'échoua que par la révélation qu'en fit à Bonaparte le député corse Salicetti, chez lequel s'était tenu le conciliabule : tant un léger incident peut influer sur les événemens, et par eux changer les destinées d'un empire!

L'avis donné par Lucien Bonaparte a produit le résultat obtenu; et certes, sans la présence d'esprit et la fermeté de son frère, Bonaparte, si hardi contre des bataillons armés, était mis en déroute par trois ou quatre cents comédiens de législation. A Lucien, et à quatre ou cinq de ses très-obscurs collègues, Régnier, Cornet, Cornudet, Courtois, etc., est dû le succès de cette journée, laquelle n'est, dans sa forme, qu'une répétition de la journée du 18 fructidor: L'une et l'autre se ressemblent en ce qu'elles n'éprouvent pas d'opposition, qu'elles ne sont pas tachées de sang, et qu'elles sont l'ouvrage de la force armée; elles diffèrent, en ce qu'au 18 fructidor on viole la constitution en colorant cet outrage d'un respect hypocrite pour elle; tandis qu'au 18 brumaire on contrevient à ses dispositions afin de la renverser de

fond en comble, on abolit les lois, on chasse les législateurs, on détruit le corps législatif lui-même, et l'on encourt de moins le reproche d'inconséquence et de fausseté.

Ainsi tombe, en un clin d'œil, cette constitution de l'an III, qui, pendant quatre années, fut l'objet d'un si grand nombre d'hommages publics et de sermens solennels. Si le canon de Bonaparte lui donna naissance (V. 5 octobre 1795 ou 13 vendémiaire), ses baïonnettes la tuent aujourd'hui.

L'affaire terminée, chaque parti se persuade que cette grande crise doit tourner exclusivement à son avantage. Les royalistes, infatigables dans la poursuite de leurs chimères, se flattent que le général, devenu consul, étudie le rôle de Monck; ils n'aperçoivent pas moins, dans la destruction de l'oligarchie directoriale, que la reconstruction du système monarchique de Louis XIV et de Louis XV, reconstruction faite au profit de Louis XVIII! Les émigrés, encouragés par les avis d'un certain nombre de spéculateurs en royauté qui sont en France, adopteront ces rapports mensongers comme d'indubitables prophéties. Toujours ils crurent à cet amas de lieux communs sur l'instabilité de la révolution et sa dissolution prochaine, sur le reflux de l'opinion, sur la détresse des finances, la lassitude des armées, l'appui de tels et tels généraux. Ne voulant pas voir que si Monck forma le dessein de rétablir les Stuarts, c'est qu'il ne se sentait ni assez puissant ni assez habile pour succéder à Cromwell. Au lieu d'entamer une guerre civile et de répandre du sang, Monck embrouilla tellement les affaires, qu'il augmenta l'anarchie, et mit la nation au point de désirer un roi. Bonaparte, trouvant cela déjà fait, va s'emparer du pouvoir et

de la suprématie monarchique, sous le titre modeste ou plutôt ambigu de premier consul. Les émigrés sont éternellement, et par obstination volontaire, les jouets des mêmes chimères; plus elles vieillissent et plus ils s'y attachent; tandis que les hommes du 21 janvier, du 10 août, les ordonnateurs de septembre, d'accord avec tous ces spoliateurs qui spéculèrent sur les calamités publiques, qui entretinrent l'incendie de la France afin de trafiquer de ces cendres, se réjouissent de l'apparition d'un gouvernement, dont les formes plus simples, mais conservant le type républicain, mettront les uns à l'abri des recherches sur leurs forfaits, et garantiront les autres des réactions démagogiques qui leur enlèveraient les fruits de leurs rapines. Les uns veulent l'impunité du crime; les autres la sanction du pillage. Il ne s'agit point de sauver les principes de la révolution, mais les hommes qui les ont ensanglantés; de consacrer le droit imprescriptible de la propriété en rendant aux proscrits le peu qui reste de leurs dépouilles, mais de conserver aux voleurs publics les deniers de l'état. On voit déjà de féroces jacobins se transformer en courtisans, pendant que de nébuleux métaphysiens se croient parvenus à cette époque où l'application de leurs théories va fonder le bonheur indestructible du genre humain; et dix ans de calamités accidentelles sont un prix qui, s'il faut les en croire, paie bien faiblement ces bienfaisantes utopies! Ceux-ci n'aperçoivent dans la révolution, et depuis même les notables, rien de local, rien qui soit l'effet des passions du moment ou des fureurs particulières, ou de la haine envieuse des seconds contre les premiers et des prolétaires contre les riches: ils y voient la régénération commencée en Amérique,

et procédant à travers notre continent pour faire le tour du globe. Ne trouvant dans chaque détail ou dans l'ensemble que des symptômes infaillibles et des signes positifs, ils calculent les désordres convulsifs de ce typhus inouï qui ravage la France comme l'inévitable atteinte d'une maladie périodique, par exemple, les fièvres de la Zélande, ou comme les infaillibles résultats d'une science certaine par A plus B.

Il est encore des observateurs moraux et politiques, observateurs télescopiques, qui voient dans le conquérant de l'Italie, dans ce destructeur de toutes les institutions amenées par la succession des temps chez les ultramontains, dans ce révolutionnaire violent et orgueilleux autant que ténébreux et fourbe, un émule de Washington, un protecteur de l'humanité, un mortel demi-dieu, aussi généreux, aussi juste, aussi modéré, aussi rempli de sincérité que l'illustre Américain! Et la nation, toujours séduite à l'appât de la nouveauté, malgré tant de cruels sacrifices, inhabile à pressentir la tendance de cette révolution, comme à discerner l'ambition de l'homme qui l'exécute, la nation s'abandonne au torrent dans l'espoir d'être enfin déposée sur un rivage affermi.

Cette révolution du 18 brumaire, révolution d'un ordre nouveau, sera fondamentale ainsi que le fut la révolution de 1789. Voici des situations, des résultats, des moyens, des hommes qui donneront aux périodes suivantes un caractère tout autre que celui qui s'attache aux temps antérieurs où les différens phénomènes ne reproduisaient jamais que la démocratie : cette dernière révolution est la première où le pouvoir militaire absorbe le pouvoir civil. C'est toujours le guerrier Bonaparte qu'on voit sur l'avant-

scène ; Sieyès, son coopérateur, reste dans l'ombre ; les généraux de la république sont les vrais collègues du premier, et les soldats de l'état forment son corps de conjurés. A peine a-t-on consigné les noms de cette dizaine d'anciens qui furent les greffiers-expéditionnaires des ordres qu'il dicta : qui connaît ou se rappelle les signataires de ce décret ordonnant la translation du corps législatif à Saint-Cloud ? qui s'est soucié de retenir les noms des citoyens Cornet, président, Delneufcour, Chabot, Bouffeville, secrétaires ?

Mais toute révolution sanguinaire et prolongée finit par plonger les peuples dans l'abattement et l'indifférence. Cet affaiblissement forme un symptôme fortement prononcé du caractère actuel des Français ; il s'était déjà produit à l'époque du 18 fructidor, lorsque, ni dans Paris ni ailleurs, des représentans du peuple, supportés par le vœu national et proscrits par une faction exercée, ne purent rencontrer un peloton de défenseurs : le ressort des âmes, une fois amolli, attend des circonstances extraordinaires pour se retremper. Bonaparte va l'affaisser davantage ; et ce qui reste d'activité, il l'usera dans le faste des expéditions militaires, dans la poursuite d'une fausse gloire.

L'époque de la république (et plus tard on devra dire la révolution dans tout son cours), a mis à découvert la conduite des hommes. Profondément égoïstes, dissimulés, craintifs, ils ont toujours marché de biais ; recherchant les détenteurs du pouvoir, et les sacrifiant dès qu'ils les voient tomber. Au contraire, les femmes ont, dans ces temps de terreur, de proscription, de déportation, d'extermination, retrempé leurs âmes dans l'infortune. Combien n'en

compte-t-on pas qui ont tout bravé pour donner consolation au malheureux, refuge au proscrit? « Thèbes eut une Antigone, et Rome une Éponine ; » la France a produit dans ces jours d'horreur des milliers d'héroïnes enflammées des plus nobles et des plus généreux sentimens; ce qui prouve que les femmes, en général, valent mieux que les hommes; et en effet, nos vices sont les défauts des femmes, et, presque tous leurs vices nous appartiennent, tandis que leurs vertus et leurs bonnes qualités sont bien à elles, et à elles seules. C'est surtout dans les classes moyennes que l'on trouve des vertus domestiques, des affections pures, des sentimens généreux; la révolution l'a prouvé. Au-dessus, c'est-à-dire dans la classe des gens titrés et des parvenus de toutes les conditions et de toutes les époques, on n'a vu (à quelques exceptions près) que vanité, corruption, cupidité, grands crimes et grands scandales moraux; au-dessous, c'est-à-dire dans la classe du peuple, il y avait à poste fixe l'ignorance et l'abjection; et de ces deux sources découlaient à grands flots la barbarie, le fanatisme et la servilité; et cependant l'on a trouvé chez la femme du peuple plus de probité, plus d'humanité que chez la femme du grand-seigneur, surtout que chez la femme du grand-seigneur éclos dans les serres chaudes de l'empire : ces grandes dames n'ont été pour la plupart, même à la cour, que des harengères titrées! on rit de leur vanité, on s'amuse de leurs ridicules, et leur insolence fait pitié; et comment se fâcher des impertinences d'une servante déguisée en duchesse, et d'une fille de meunier érigée en princesse? Molière! Molière!

Le moraliste, aussi bien que l'homme d'état, reconnaîtra, s'il veut et s'il sait étudier la révolution

française, que c'est aux hommes qu'il faut attribuer la corruption de mœurs et l'esprit de servilité qui ont signalé les diverses époques de cette révolution, et qui achèvent de perdre en France les libertés nationales !

FIN DU LIVRE III.

LIVRE IV.

GOUVERNEMENT CONSULAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

SUITE DE 1799.

Par un arrêté des consuls provisoires, 1°. trente-
11 novemb. six jacobins bien connus, dont plusieurs septembriseurs, sont condamnés à la déportation. On remarque Félix Lepelletier, Charles Hesse (prince de Hesse-Rothembourg), Scipion Duroure, Jourdeuil, Brutus-Maignet, Fournier, dit l'Américain; Xavier Audouin, Soulavie, etc.; 2°, vingt-six individus, presque tous membres du conseil des cinq-cents, distingués par des opinions de pur républicanisme, sont envoyés en surveillance à la Rochelle. Les uns et les autres sont dessaisis de l'exercice de tout droit de propriété.

Cette seconde liste comprend les députés les plus énergiques; cependant, à l'exception du conventionnel Julien (de Toulouse), du marquis d'Antonelle et de Santhonax, ils furent étrangers aux crimes des temps

passés ; les maîtres du jour ne sauraient leur reprocher que de vouloir le maintien de ces mêmes principes qui depuis 1792 règnent en France. Le général Jourdan, exempt de reproches aux yeux de la république, connu par son intégrité et par sa loyauté, dont les armes ne furent pas toujours heureuses, mais qui remporta les victoires de Wattignie et de Fleurus, figure sur cette liste, dressée comme toutes les tables de proscriptions, sans égard pour l'équité, même pour la liberté civile. Aussi de vives et nombreuses réclamations s'élèvent-elles à l'instant même. Tous les républicains dont le caractère est modéré, et c'est le très-grand nombre, regardent ce premier arrêté des consuls comme un acte de tyrannie ; ils réprouvent, en outre, cette assimilation de députés jaloux des formes démocratiques avec les chefs d'assassins inscrits sur la première liste ; aussi les proscripteurs, Bonaparte et Syeyès, voyant l'impression fâcheuse que cause cet acte de basse vengeance, en contradiction manifeste avec toutes leurs promesses, n'oseront pas en poursuivre l'exécution. (V. 25 novembre.)

Le gouvernement fait arrêter Santerre et plusieurs jacobins, anciens moteurs d'émeutes populaires. 13 novemb.

Une loi révoque celle du 12 juillet, relative aux otages.

Le général Monnier, qui soutient dans Ancône, avec une rare intrépidité, depuis six mois, un siége pour lequel sont réunies des forces autrichiennes, napolitaines, russes, turques, et des bandes d'insurgés, conclut une capitulation très-honorable. La garnison rentre en France sur parole. 13 novemb.

16 novemb. Une loi prescrit la formule du serment à prêter par les fonctionnaires publics. « Je jure d'être fidèle » à la république une et indivisible, fondée sur la » liberté, l'égalité et le système représentatif. » On conçoit bien un gouvernement représentatif; mais que signifie un système représentatif, dans la formule sacramentaire d'un serment? (V. 28 décembre.)

18 novemb. Une loi révoque celle du 28 juin, relative à l'emprunt forcé et progressif de cent millions, et le remplace par une subvention de guerre de vingt-cinq pour cent sur le principal des contributions directes. Suivant le rapport du ministre des finances, au nom du directoire, en date du 4 de ce mois, ou 13 brumaire, les répartitions de l'emprunt forcé s'élevaient à soixante-dix millions huit cent mille francs, et les recouvremens, tant en bons qu'en numéraire, à dix millions cent quatre-vingt-quatre mille fr. seulement.

La loi de l'emprunt avait eu, sur les propriétés, des effets plus funestes encore que ceux de la loi des otages sur la liberté des individus. L'emprunt pesait sur toutes les propriétés agricoles ou commerciales, meubles et immeubles : les fortunes non atteintes par l'imposition directe, devaient contribuer d'après les cotes qu'avaient délibérées les juris; cette base indéterminée était relative à l'opinion du contribuable : aussi les nobles et les parens d'émigrés étaient surtaxés. Les transactions cessant aussitôt, les produits de l'enregistrement devinrent nuls; toute propriété se décriant, les domaines nationaux ne se vendirent plus; le riche devenait pauvre sans que le pauvre le devînt moins; cette loi desséchait toutes les sources du revenu public.

A la bourse de Paris, le tiers consolidé, appelé plus tard les cinq pour cent, coté, le huit, à onze francs trente centimes, monte à vingt-deux francs. Il s'élèvera, le 10 mars 1810, à quatre-vingt-huit francs quatre-vingt-dix centimes. Il sera coté, le 29 mars 1814, à quarante-cinq francs; le 5 mars 1815, à quatre-vingt-huit francs. 21 novemb.

Le citoyen Talleyrand-Périgord rentre au ministère des relations extérieures, qu'il a quitté le 20 juillet. Il se trouve mis, de la sorte, en regard du citoyen Fouché (de Nantes) qui, depuis ce même jour, tient dans sa main les mystérieux ressorts de la police de l'intérieur. Ainsi, ces quadrupèdes subtils et avisés, dont la nature amincit les proportions, à qui elle donna l'instinct et la faculté de se glisser dans les cavités accidentelles d'un édifice en destruction, ressortent toujours sains et saufs de ses décombres amoncelés, et reparaissent au grand jour. L'un et l'autre ministre serviront très-efficacement le despotisme naissant de Bonaparte; le premier, en flattant les royalistes de retrouver les institutions monarchiques et les faveurs d'une cour splendide, s'ils renoncent de bonne grâce à l'ancienne dynastie; le second, en amenant les jacobins aux pieds du destructeur de l'égalité. Les uns convoitent le retour des abus, les autres demandent leur stabilité dans les places dont ils se trouvent en possession. 22 novemb.

Un arrêté des consuls provisoires révoque les dispositions de l'arrêté du onze; et ne soumet les proscrits qu'à la surveillance du ministre de la police. Mais, dans cet adoucissement d'une peine illégale puisqu'elle est extrajudiciaire, on voit la tyrannie 25 novemb.

naissante de ce gouvernement qui professe, à si haute voix, l'amour de la justice. Une semblable interdiction frappe le général Jourdan, qui fut toujours étranger aux crimes commis dans l'intérieur, et les plus atroces criminels : les consuls, ne pouvant lui reprocher que son attachement à la république, l'associent à des misérables tels que Fournier, assassin des prisonniers d'Orléans (V. 9 septembre 1792); Jourdeuil, collègue de Marat au comité révolutionnaire (V. 11 juillet 1792); Santhonax, incendiaire et bourreau des noirs, des mulâtres et des blancs, à Saint-Domingue (V. 21-24 juin 1793; 15 août 1797, art. 2); les consuls placent un général en chef qui rendit d'importans services à la France dont les frontières étaient envahies, un militaire toujours brave et loyal au milieu des revers, à côté de Charles Hesse et de Félix Lepelletier, sectateurs obstinés du jacobinisme!

8 décemb. Manheim et la rive droite du Rhin sont évacués après trois attaques très-vives sur Philisbourg, dont la dernière est aussi sans succès, malgré les efforts du général Lecourbe. Cet échec termine une campagne des plus fécondes en événemens. Huit grandes batailles : Stokach, Magnano, Cassano, Bassignana; la Trébia, Novi, Alkmaër, Zurick, montrent l'opiniâtreté des Français à défendre leurs conquêtes.

9 décemb. Georges Washington meurt âgé de soixante-huit ans, et, depuis trois ans, rentré dans la vie privée. Cet illustre Américain commença la révolution de son pays par l'énergie; il l'acheva par la modération : il sut la consolider en la dirigeant constamment vers la plus grande prospérité de ses concitoyens. Il ne porta jamais atteinte à la propriété. Son ouvrage, fondé sur

la morale et le goût du travail, s'élevait à peine, que les nations l'admirèrent. Voici les dernières paroles qu'en septembre 1796 il adressait aux Américains : « J'ai toujours eu pour motif prépondérant de tâcher » de gagner du temps pour mon pays, afin qu'il pût » consolider et laisser mûrir ses institutions encore » récentes, et faire sans interruption des progrès vers » ce degré de force et de consistance qui lui est néces- » saire pour lui donner, humainement parlant, la dis- » position de son propre sort..... Mes concitoyens » éprouvent la bénigne influence de sages lois sous un » gouvernement libre. »

« Quel rang, dit Mallet-Dupan, l'histoire assignera- » t-elle à ce personnage, parmi ceux dont le nom a le » plus d'éclat?.... Inférieur peut-être à quelques au- » tres hommes illustres par l'étendue et la hardiesse » de l'esprit, Washington les a surpassés par la réu- » nion des qualités et des talens les plus rarement » associés, et par un caractère presque sans imperfec- » tions. Le tempérament, l'âme et l'intelligence furent » chez lui dans une harmonie soutenue, et dans un » rapport parfait avec sa carrière publique. On eût dit » que la Providence l'avait créé pour le rôle qu'il a » rempli, pour le pays qu'il a gouverné, pour les cir- » constances où se trouvait sa patrie. A Athènes, il » aurait eu le sort d'Aristide et de Phocion; dans une » république fortement constituée et affermie depuis » long-temps, ses services moins nécessaires eussent » été privés d'illustration; dans une république cor- » rompue, il eût choisi la retraite comme le poste » d'honneur. La sagesse fut le trait dominant de son » caractère. Il est donné à fort peu d'hommes de pos- » séder cette admirable température morale qui dis- » tingua toutes les actions de Washington. Son cou-

» rage, ses talens à la guerre eussent été insuffisans et » peut-être nuisibles sans la patience, la tranquillité » d'esprit et le courage réfléchi qu'il déploya dans les » revers ainsi que dans la bonne fortune. A la tête de la » république, il porta la même justesse de vues et » le même esprit de conduite qui l'avaient dirigé dans » les combats. C'est à l'excellence de son jugement » autant qu'à l'énergie de ses vertus publiques et pri- » vées qu'il dut la permanence du crédit inaltérable » dont il a joui. Dans ses discours, dans ses lettres, » dans ses actions, on retrouve constamment la même » raison et ce profond bon sens, le premier des bien- » faits de la nature comme le premier des mérites dans » un homme public; ce bon sens qui seul résiste aux » agitations de l'âme ainsi qu'aux écarts de l'intelli- » gence. La modération habituelle de Washington, sa » fermeté toujours calme et de saison; sa prudence » que ni les difficultés, ni les passions, ni les craintes, » ni les espérances ne firent jamais chanceler, son » éloignement pour tout artifice et pour toute intri- » gue, sa politique simple, dictée par une juste ap- » préciation des temps, des hommes et des choses, ne » se démentirent pas un seul jour. Chef d'une répu- » blique naissante, il conquit toute la dignité que l'ha- » bitude et les âges assurent aux grandes places; il la » conserva, comme si depuis cent ans l'Amérique unie » eût obéi à son gouvernement; le respect et la con- » fiance protégèrent son administration bien mieux » que les lois et les armées. On n'a cité de lui ni une » faiblesse ni un vice. Qui que ce soit ne conçut un » doute sur son intégrité et sur son désintéressement. » Exempt d'ambition, il n'eût jamais recherché l'élé- » vation où le conduisirent l'éclat de ses services, la » confiance publique et les conjonctures. Il se fit par-

» donner sa supériorité; la jalousie de ses égaux se » tut devant l'admirable simplicité de ses manières, la » pureté de ses mœurs et la rectitude de ses actions. » Enfin, ni un vain amour de gloire, ni le désir des dis- » tinctions, ni aucune vue personnelle n'altérèrent ja- » mais son patriotisme, principe de toutes ses pensées, » et dont l'impulsion dirigea toutes ses démarches. Si » le titre si profané de grand homme doit être réservé » à celui dont les succès n'offensèrent ni la justice ni » l'honneur, et chez lequel de grandes vertus s'unirent » à de grandes qualités, qui le refusera à Washing- » ton?..... Il a quitté la vie sans que sa gloire, son » repos, son bonheur, eussent reçu la plus légère at- » teinte; il est mort au milieu des champs cultivés par » ses mains, au sein de sa patrie, de sa famille et de » ses amis. » On peut, à juste titre, placer sous le portrait de ce digne président de l'Union, les mots que Fabius disait de lui-même : « Celui qui méprise la » gloire en trouvera une véritable et solide. » Quel immense intervalle de véritable gloire entre Bonaparte et Washington! C'est un beau titre de gloire pour le général-citoyen Lafayette, que celui d'ami de Washington!

Ce grand homme, le seul auquel l'histoire moderne ne puisse en comparer un autre, jouirait d'une renommée sans reproche; sa carrière publique ne présenterait aucune erreur, sa gloire rayonnerait d'une lumière pure, sans le funeste événement de la mort de Jumonville, jeune officier envoyé vers lui en parlementaire par le commandant des établissemens français sur l'Ohio. Washington, alors (24 mai 1754) major dans les troupes du roi d'Angleterre, commandait le poste qui assassina Jumonville; il était âgé de vingt-trois ans. Loin d'offrir quelque réparation, attaqué

lui-même par le frère de Jumonville, et fait prisonnier avec sa troupe, il reçut la vie et la liberté à condition de renvoyer les Français échappés au massacre ; cependant il viola sa promesse. Des Français ne sauraient effacer le souvenir de cette déplorable circonstance, quelque vénération qu'ait méritée la vie politique de ce grand citoyen.

9 décemb. Un arrêté des consuls provisoires ordonne la déportation, hors du territoire de la république, des émigrés français naufragés à Calais le 14 octobre 1795. Trois navires danois, pavillon neutre, venant de l'Elbe, et frétés pour un port de la Grande-Bretagne, sont poussés par la tempête et se brisent sur la côte de Calais ; ils ont à bord neuf cents militaires de plusieurs nations, au service du roi d'Angleterre ; les deux tiers périssent submergés à la vue d'une foule d'habitans, les autres se sauvent à la nage ou par les secours qui leur sont apportés : cinquante-trois de ceux-ci sont Français de naissance ; on y distingue l'ex-duc de Choiseul (pair en 1814). Ces troupes étaient destinées pour les Grandes-Indes : la preuve en est donnée. Les autorités de Calais s'étant assurées de leurs personnes, consultent le ministre de la police ; et ce ministre est Merlin (de Douai), ex-conventionnel, si désastreusement fameux par le décret des suspects, ou du 17 septembre 1793. Voulant toujours être le jurisconsulte du crime et de l'iniquité, il répond que les étrangers sont simples prisonniers de guerre, mais que les Français doivent être considérés comme émigrés pris les armes à la main, jugés militairement et sans délai.

Les principaux émigrés sont donc traduits devant une commission ; elle se déclare incompétente. On en

nomme une seconde qui reconnaît les naufragés non sujets aux lois concernant les émigrés. Ce jugement sans appel n'est pas exécuté, quoiqu'ayant reçu la confirmation du tribunal de cassation. Le directoire investit de la procédure le tribunal criminel du Nord, qui se déclare incompétent et en réfère au corps législatif. Le tribunal de cassation renvoie les prévenus, au nombre de sept, par-devant le tribunal du Pas-de-Calais, lequel reconnaît sa compétence. Les deux conseils législatifs ordonnent, à l'unanimité, leur renvoi et leur embarquement. Le directoire promulgue cette loi, mais il en suspend l'exécution pendant quarante jours, et jusqu'à la journée du 18 fructidor : il demande alors aux conseils, révolutionnairement régénérés, la déportation des naufragés. Après huit mois, le conseil des cinq-cents ordonne de les remettre en jugement. Plus de trois mois s'écoulent encore avant que le conseil des Anciens prononce ; il rejette cette mesure. Néanmoins, le directoire, retenant ces malheureux captifs, les resserre dans d'affreuses casemates où ils éprouvent des rigueurs, des privations et des tourmens inouïs.

Il n'est personne en France qui ne s'indigne d'une aussi longue et odieuse persécution. En tous lieux, les hommes de toutes les conditions sont révoltés d'un semblable acharnement contre des malheureux qui eussent été moins barbarement traités sur les côtes de la Nouvelle-Zélande, où les anthropophages les auraient immolés sans leur faire éprouver d'aussi cruelles angoisses. Ils seraient enfin devenus victimes sans la révolution du 18 brumaire : l'arrêté du gouvernement consulaire, qui les renvoie de France, paraît après plus de quatre années d'un emprisonnement dont les tourmens combinés par la plus industrieuse scélera-

tesse feraient frémir les âmes les moins sensibles. On remarque parmi ceux qui aggravaient ou voulaient aggraver leur sort, trois hommes haineux : Merlin déjà cité, Ch. Lacroix, ministre des relations extérieures en 1796, et Duviquet, membre des cinq-cents (V. *Moniteur*, n°. 225, an VII), qui, après la restauration de 1815, s'efforcera de montrer un zèle ardent pour les intérêts de la royauté relevée d'un long naufrage.

13-14-15 déc. La nouvelle constitution, déjà terminée, est proposée à l'acceptation du peuple français. Une loi concernant cette présentation et une proclamation des consuls provisoires sont publiées.

Le terme pour voter sera de quinze jours, à partir du jour où la constitution sera parvenue à l'administration centrale du département (V. le 24, art. 2). « La révolution, assurent les consuls, est fixée aux vrais principes; elle est finie. »

15 décemb. A Montefaccio (deux lieues est de Gênes), le général Gouvion-Saint-Cyr, commandant l'aile droite de l'armée d'Italie, chargé, depuis la défaite de Savigliano (V. 4 novembre), de la défense du territoire ligurien, s'y voit environné de dangers. L'anarchie est dans le gouvernement; il le renverse : la population est réduite à l'extrême misère; il sait contenir ses excès : les soldats français, exténués par les privations, se révoltent; il les fait rentrer dans le devoir, en leur apparaissant et les haranguant à la manière des grands hommes de l'antiquité. Pressé par les Autrichiens, il profite du repentir des troupes et les lance sur le général Klenau qui, malgré l'avantage d'une position presque inexpugnable, malgré sa supériorité numéri-

que et la protection d'une escadre anglo-russe, se fait battre, perd trois mille hommes, abandonne quatre canons. Gênes reste au pouvoir des Français.

Une loi organise l'École polytechnique (V. 21 mars 1795). Cette école est destinée à répandre l'instruction des sciences mathématiques, physiques, chimiques, des arts graphiques, et particulièrement à former des élèves pour les écoles d'application suivantes : l'artillerie de terre et de mer, le génie militaire, les ponts et chaussées, la construction civile et nautique des vaisseaux et bâtimens de la marine, les mines, les ingénieurs-géographes. Elle aura quatre instituteurs d'analyse mécanique, quatre de géométrie pure et appliquée, trois de chimie, un de dessin, un d'architecture, lesquels, avec les agens de l'administration et de la surveillance, composeront le conseil d'instruction. Il y aura en outre un conseil de perfectionnement. Le nombre des élèves est fixé à trois cents qui formeront deux divisions. A la fin de leurs cours, ils se présenteront à l'examen pour celui des services publics auxquels ils voudront se destiner. Ceux qui n'auront pas été admis se retireront de l'école après une troisième année (V. 16 juillet 1804). Cette école est l'une des plus utiles et des plus belles créations des temps modernes. 16 décemb.

Une loi réduit les fêtes nationales à celles du 14 juillet et du 1er. vendémiaire, faisant ainsi disparaître de l'annuaire républicain celles du 21 janvier, 10 août, 9 thermidor, 18 fructidor, etc. 24 décemb.

La constitution de l'an VIII est proclamée. Voici la quatrième refonte de l'ordre social depuis dix an- 24 décemb.

nées. C'est un prodige vu seulement en France, et de nos jours, que cette facilité de rédiger une constitution. La première assemblée consacra vingt-cinq mois à combiner des institutions démocratiques avec une royauté nominale. Ce grand monument qui devait assurer à jamais la félicité de la nation régénérée, terminé le 3 septembre 1791, est renversé le 10 août 1792. Deux mois en 1793, quatre mois en 1795, suffisent à la convention pour confectionner deux constitutions destinées à régir les Français jusqu'aux temps les plus reculés ; mais celle de 1793 n'a pas un seul jour d'exécution ; et celle de l'an III, lancée par le canon de vendémiaire, après avoir été faussée par le décret du 30 août 1795, est insolemment violée au 18 fructidor 1797, et honteusement répudiée au 18 fructidor 1799. Il ne faut aujourd'hui, pour dresser un nouvel acte constitutionnel, que trois ou quatre semaines. Les législateurs de Paris organisent un vaste empire plus expéditivement que le géographe n'en figurerait la carte. C'est dans ce court intervalle que les quatre-vingt-quinze articles de ce nouveau contrat social ont été conçus, débattus, corrigés, revus et fixés. La commission des cinquante, nommée par les conseils, a délégué elle-même douze de ses membres, dont le général Bonaparte a disposé suivant ses vues. L'instrument de gouvernement que Cromwel dressa lui-même, lui seul, et par lequel il était déclaré protecteur, ne l'occupa que quatre jours, et néanmoins son travail pourrait fort bien soutenir la comparaison avec le travail de nos cinquante Solons, à la tête desquels on voit le métaphysicien Syeyès, le grand fabricateur de constitutions ! On laisse subsister dans l'édifice social quelques formes républicaines, afin de tran-

quilliser les esprits et de ménager les transitions. Les jacobins ne s'y méprennent pas ; mais, abhorrés de la nation, ils seront comprimés par le gouvernement auquel se rallient plusieurs de leurs notables : Fouché (de Nantes), Cambacérès, etc., etc.

Comme on n'a transmis le texte de cette constitution à l'acceptation des départemens que postérieurement au 14, on n'a pas eu le temps de recueillir les votes. Cependant on annonce qu'elle est généralement adoptée ; et sans doute l'espoir qu'elle servira d'abri contre la tyrannie populaire, doit réunir l'immense majorité des suffrages (V. 7 février 1800).

Organisée dans le but de ressembler à la liberté et d'amener la servitude, elle décèle, dans chacune de ses incohérences, la mauvaise foi de son fondateur. Par exemple, l'affranchissement des agens du gouvernement de toute espèce d'inspection et de poursuites de la part des tribunaux, est évidemment dirigé contre les droits des citoyens : car la permission de poursuivre, que pourrait accorder le conseil d'état, le serait effectivement par le premier consul. Le conseil ne délibérant de lui-même sur aucun objet, le consul, en nommant les membres et les destituant, selon son bon plaisir, est le maître de garantir tout agent prévaricateur. Permettrait-il au conseil de connaître de l'affaire ? Comme son chef prend l'avis des conseillers, ou tous réunis, ou le plus souvent divisés par section, suivant la nature des sujets de plainte, c'est en dernier résultat la décision du chef de l'état qui prononce, et en réalité, le conseil d'état n'est plus qu'un instrument de despotisme. « C'est » une expression trop vague, a-t-on dit, que celle » d'agent du gouvernement. L'autorité, dans son im-

» mense circonférence, peut avoir des agens ordinaires » et des agens extraordinaires ; une lettre d'un ministre, » d'un administrateur en chef, d'un procureur près » les tribunaux, d'un commissaire de police, suffit » pour créer un agent, et si, dans l'exercice de leurs » fonctions, ils sont tous hors de l'atteinte de la justice, » à moins d'une permission spéciale du chef de l'auto- » rité, le gouvernement aura dans sa main des hommes » qu'un tel affranchissement rendra fort audacieux, » et qui seront encore à couvert de la honte par » leur dépendance directe de l'autorité suprême. Quels » instrumens de choix pour la tyrannie ! »

La voici cette constitution ; lecteur, lisez et jugez !

« *Exercice des droits de cité.* La république française est une et indivisible. Son territoire est divisé en départemens et en arrondissemens communaux. Tout homme né et résidant en France, qui, âgé de vingt-un ans, s'est fait inscrire sur le registre de son arrondissement communal, et qui a demeuré depuis, pendant un an, sur le territoire de la république, est citoyen français. Les citoyens de chaque arrondissement désignent par leurs suffrages ceux d'entre eux qu'ils croient les plus propres à gérer les affaires publiques. Il en résulte une liste de confiance, contenant un nombre de noms égal au dixième du nombre des citoyens ayant droit d'y coopérer. C'est dans cette première liste communale que doivent être pris les fonctionnaires publics de l'arrondissement. Les citoyens compris dans les listes communales d'un département désignent également un dixième d'entre eux ; il en résulte une seconde liste : liste départementale, dans laquelle doivent être pris les fonctionnaires publics du département. Les citoyens portés dans une liste départementale désignent pareillement un dixième

d'entre eux; il en résulte une troisième liste, liste nationale comprenant les citoyens de ce département éligibles aux fonctions publiques nationales. »

Dans un aperçu inséré au *Moniteur*, le publiciste Rœderer évalue ces listes : la première à cinq cent mille, la seconde à cinquante mille, et la troisième à cinq mille citoyens. N'est-ce pas le cas de dire : beaucoup d'appelés et peu d'élus?

« *Sénat conservateur.* Il se compose de quatre-vingts membres, inamovibles et à vie, âgés de quarante ans au moins. La nomination à une place de sénateur se fait par le sénat qui choisit entre trois candidats présentés, le premier par le corps législatif, le second par le tribunat, le troisième par le premier consul. Un sénateur est à jamais inéligible à toute autre fonction publique. Le sénat élit dans les troisièmes listes qui lui sont toutes adressées des départemens, et qui composent la liste nationale, les législateurs, les tribuns, les consuls, les juges de cassation et les commissaires à la comptabilité. Il maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le tribunat ou par le gouvernement; les listes d'éligibles sont comprises parmi ces actes. Les séances du sénat ne sont pas publiques.

» *Pouvoir législatif.* Il ne sera promulgué des lois nouvelles que lorsque le projet en aura été proposé par le gouvernement, communiqué au tribunat, et décrété par le corps législatif. En tout état de la discussion d'un projet, le gouvernement peut le retirer; il peut le reproduire modifié. Le tribunat est composé de cent membres âgés de vingt-cinq ans, au moins; ils sont renouvelés par cinquième tous les ans, et indéfiniment rééligibles tant qu'ils demeurent sur la liste nationale. Le tribunat discute

les projets de loi; il en vote l'adoption ou le rejet. Il envoie trois orateurs pris dans son sein, par lesquels les motifs du vœu qu'il a exprimé sur chacun de ces projets sont exposés et défendus devant le corps législatif. Il défère au sénat, pour cause d'inconstitutionnalité seulement, les listes d'éligibilité, les actes du corps législatif, et ceux du gouvernement. Le tribunat s'ajourne et se rassemble lui-même. Le corps législatif est composé de trois cents membres âgés de trente ans au moins; ils sont renouvelés par cinquième tous les ans. Un membre sortant ne peut y rentrer qu'après un an d'intervalle, mais il peut être immédiatement élu à toute autre fonction publique, y compris celle de tribun, s'il y est d'ailleurs éligible. La session du corps législatif commence chaque année le 1^er^. frimaire (22 novembre) et ne dure que quatre mois; il peut être extraordinairement convoqué par le gouvernement. Le corps législatif fait la loi en statuant par scrutin secret, et sans aucune discussion de la part de ses membres sur les projets débattus devant lui par les orateurs du tribunat et du gouvernement. Tout décret du corps législatif, le dixième jour après son émission, est promulgué par le premier consul, à moins que, dans ce délai, il n'y ait eu recours au sénat pour cause d'inconstitutionnalité. Les séances du tribunat et du corps législatif sont publiques; le nombre des assistans, soit aux unes, soit aux autres, ne peut excéder deux cents. Le traitement annuel d'un tribun est de quinze mille francs, celui d'un législateur de dix mille francs.

» *Gouvernement.* Le gouvernement est confié à trois consuls nommés pour dix ans, et indéfiniment rééligibles. Chacun d'eux est élu individuellement avec la qualité distincte de premier, ou de second, ou de

troisième consul. Pour cette fois, le troisième consul n'est nommé que pour cinq ans. Le premier consul a des fonctions et des attributions particulières ; il promulgue les lois ; il nomme et révoque à volonté les membres du conseil d'état, les ministres, les ambassadeurs et autres agens extérieurs en chef, les officiers de l'armée de terre et de mer, les membres des administrations locales, et les commissaires du gouvernement près les tribunaux. Il nomme tous les juges criminels et civils, autres que les juges de paix et les juges de cassation, sans pouvoir les révoquer. Dans les autres actes du gouvernement, le second et le troisième consul ont voix consultative ; mais, la décision du premier consul suffit. Le traitement du premier consul sera de cinq cent mille francs. Le traitement de chacun des deux autres consuls est égal aux trois dixièmes de celui du premier. Le gouvernement propose les lois, et fait les règlemens d'exécution. Les déclarations de guerre et les traités de paix, d'alliance et de commerce sont proposés, discutés, décrétés et promulgués comme des lois. Sous la direction des consuls, un conseil d'état est chargé de rédiger les projets de lois et les règlemens d'administration, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative. C'est parmi les membres du conseil d'état que sont toujours pris les orateurs chargés de porter la parole au nom du gouvernement devant le corps législatif. Les ministres procurent l'exécution des lois et des règlemens d'administration. Aucun acte du gouvernement ne peut avoir d'effet s'il n'est signé par un ministre. Les comptes détaillés de la dépense de chaque ministre, signés et certifiés par lui, sont rendus publics. En cas de conspiration contre l'état, le gouvernement peut décerner

des mandats d'amener et des mandats d'arrêter.

» *Tribunaux*. Chaque arrondissement communal a un ou plusieurs juges de paix, élus immédiatement par les citoyens pour trois années. En matière civile, il y a des tribunaux de première instance et des tribunaux d'appel. En matière de délits importans, peine afflictive ou infamante, un premier jury admet ou rejette l'accusation : si elle est admise, un second jury reconnaît le fait, et les juges, formant un tribunal criminel, appliquent la peine. Leur jugement est sans appel. Les délits qui n'emportent pas peine afflictive ou infamante sont jugés par des tribunaux de police correctionnelle, sauf l'appel aux tribunaux criminels. Il y a pour toute la république un tribunal de cassation. Il ne connaît pas du fond des affaires. Les membres des tribunaux de première instance sont pris dans la liste communale ou dans la liste départementale. Les membres des tribunaux d'appel sont pris dans la liste départementale. Les membres du tribunal de cassation sont pris dans la liste nationale. Les juges, autres que les juges de paix, conservent leurs fonctions toute leur vie, à moins qu'ils ne soient condamnés pour forfaiture.

» *Responsabilité des fonctionnaires publics*. Les fonctions des membres, soit du sénat, soit du corps législatif, soit du tribunat, celles des consuls et des conseillers d'état, ne donnent lieu à aucune responsabilité. Les ministres sont responsables, 1°. de tout acte de gouvernement signé par eux et déclaré inconstitutionnel par le sénat; 2°. de l'inexécution des lois et des règlemens d'administration publique; 3°. des ordres particuliers qu'ils ont donnés, si ces ordres sont contraires à la constitution, aux lois et aux règlemens. Dans ce cas, le tribunat dénonce le ministre par un

acte sur lequel le corps législatif délibère dans les formes ordinaires. Mis en jugement par un décret, le ministre est jugé par une haute cour, sans appel et sans recours en cassation. La haute cour est composée de juges et de jurés. Les juges sont choisis par le tribunal de cassation et dans son sein; les jurés sont pris dans la liste nationale. Les juges sont, pour les délits relatifs à leurs fonctions, poursuivis devant les tribunaux par délégation du tribunal de cassation. Les agens du gouvernement, autres que les ministres, ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu d'une décision du conseil d'état.

» *Dispositions générales.* La maison de toute personne habitant le territoire français est un asile inviolable. Toutes rigueurs employées dans les arrestations, détentions ou exécutions, autres que celles autorisées par les lois, sont des crimes. Toute personne a le droit d'adresser des pétitions individuelles à toute autorité constituée, et spécialement au tribunat. Un corps constitué ne peut prendre de délibération que dans une séance où les deux tiers, au moins, de ses membres se trouvent présens. Le régime des colonies est déterminé par des lois spéciales. Dans les cas de révolte à main armée ou de troubles qui menacent la sûreté de l'état, la loi peut suspendre, dans les lieux et pour le temps qu'elle détermine, l'empire de la constitution. Cette suspension peut être provisoirement déclarée par un arrêté du gouvernement, le corps législatif étant en vacances. La nation française déclare qu'en aucun cas elle ne souffrira le retour des Français qui, ayant abandonné leur patrie depuis le 14 juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions portées aux lois rendues contre les émigrés; elle interdit toute exception nouvelle sur ce point. Les biens

des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la république. »

Telle est la teneur de cette constitution qui ne s'observera pas mieux que ne furent observées les constitutions précédentes. (V., pour ses modifications, aux 6 mai, 4 août 1802, 30 avril, 3 mai, 18 mai, 1er. décembre 1804, 19 août 1807.)

En outre, cet acte constitutionnel déclare Napoléon Bonaparte premier consul : titre choisi pour éviter de donner ombrage aux amans de l'égalité et de la liberté. Ainsi César, persuadé que les hommes ne sont guère touchés que des noms, gouverna d'abord sous des titres de magistrature, se contentant d'une couronne de laurier ; l'astucieux Octave, suivant cet exemple, craignit de ceindre le diadème. Le général français imite, en pareille conjoncture, l'illustre guerrier et le lâche proscripteur de Rome. Dévoré d'autant d'ambition que ces deux célèbres usurpateurs, Bonaparte veut que la nouvelle constitution s'annonçant avec les noms imposans de consuls, de sénateurs, de tribuns, puisse insensiblement s'adapter à tous les changemens subis par la république romaine.

Magistrat suprême, Bonaparte se fait adjoindre Cambacérès et Lebrun en qualité de second et de troisième consuls. Cambacérès est un ex-conventionnel connu et même distingué par plusieurs rapports de lois révolutionnaires, c'est-à-dire de mesures iniques, spoliatrices, sanguinaires, ou par son active coopération à leur proposition et leur exécution (V. 20 janvier ; 10, 11 mars, 19 mars, 17 septembre 1793 ; 23 décembre 1794; 22 janvier 1795) ; membre du premier comité de salut public et de défense générale, avec Robespierre, Barrère, Syeyès, Quinette, Condorcet, Jean Debry, Treilhard, il devait sa désignation moins

à sa conduite pendant le procès de Louis XVI où il recouvrit son vote d'une restriction illusoire et dérisoirement jésuitique, qu'à son atroce empressement, dans la nuit du 20 janvier, à demander l'exécution immédiate. (V. 19-20 janvier 1793.)

Lebrun, ex-constituant, ex-député au conseil des anciens, a été fortement trempé dans les doctrines du despotisme ministériel de l'ancien régime auprès du chancelier Maupeou, dont il fut, dans sa tendre jeunesse, le secrétaire intime. A cette époque, Lebrun ne s'était distingué dans les matières d'état que par un éloge de l'abbé Terray, contrôleur général des finances, de 1768 à 1774, qui parvenait à l'équilibre des recettes et des dépenses au moyen de la banqueroute et du monopole des grains. Cet étrange publiciste a mis le ministre de Louis XV entre Sully et Colbert. Par analogie, Mandrin aurait sa place marquée entre Crillon et Turenne [1]; mais Lebrun possède à un très-haut degré le talent d'écrire. Il a publié une traduction oratoire quoique infidèle, de l'Iliade, et une traduction du Tasse, plus estimée, et dans le temps attribuée à J.-J. Rousseau; sa plume sera d'un grand secours à Bonaparte, dont le style est brut, incorrect et parfois peu compréhensible. Cambacérès, procureur, praticien, légiste, savant et laborieux, le conduira par le labyrinthe des lois, au despotisme pur et simple. Ses deux adjoints ou plutôt

[1] Disons en passant que Mandrin se trompa de pays et d'époque; s'il eût vécu dans certains royaumes, ses talens militaires lui eussent peut-être acquis une grande renommée, et le brigand qu'on vit expirer sur l'échafaud, serait mort dans un bel hôtel, chargé de titres, de cordons et de distinctions honorifiques. Mandrin possédait en effet toutes les qualités qui constituent le grand homme de guerre; mais les circonstances lui furent éminemment contraires.

ses visirs qui, comme on voit, ne sont pas dépourvus de talens et de capacité, ne le sont pas non plus de qualités conciliantes, ou plutôt ils offrent une complète abnégation de caractère. Dans les assemblées où ils siégèrent, ils furent aussi flexibles, aussi soumis à l'autorité du moment, qu'il faut qu'ils le soient désormais dans leurs rapports de subordination; tous les deux sont dépourvus de courage physique, et n'ont aucune sorte de courage moral. Bonaparte ne pouvait mieux choisir, puisque ce ne sont pas des associés qu'il se donne, comme étaient les collègues du directeur Barras; aussi Bonaparte comblera de richesses ces deux grands commis, il leur donnera la qualité de prince, et leur décernera le titre ducal porté par un Bourbon, à Parme, à Plaisance!!

Arrêtons-nous un moment pour considérer le caractère, le génie politique de Bonaparte au 18 brumaire; nous avons examiné les deux conseils, examinons le soldat qui vient de les enchaîner et de les renverser.

Si, le 18 brumaire, l'audace de Bonaparte eût répondu à son ambition, il se serait proclamé le maître de l'état; et une preuve qu'il le pouvait sans danger, et même avec une certaine gloire, dès le lendemain de la bagarre de Saint-Cloud, c'est que depuis ce moment il n'a pas fait une démarche, il n'a pas dit une parole, que tout le monde ne se soit aperçu qu'il marchait à ambition découverte vers ce trône où il n'osait s'asseoir malgré les faveurs, et l'on pourrait même ajouter, malgré les prières de la fortune.

Le véritable caractère d'un homme se déploie ou se trahit dans ces circonstances où la nature et l'ambition sont forcées de se mettre en même temps à découvert, où les passions politiques ne peuvent rien taire, parce qu'elles ne peuvent rien cacher. César, doué

d'un génie supérieur et d'une magnanimité extraordinaire, et Cromwel qui connaissait tout le prix d'une grande occasion, se seraient également déclarés dictateurs en rentrant dans la capitale de l'empire. Auguste aurait mis la dissimulation à la place de l'audace, de la grandeur, et c'est avec une cuirasse sous sa robe que l'usurpateur serait retourné vers ses concitoyens.

Le général Bonaparte n'eut ni le courage de César, ni la fermeté de Cromwell, et montra la lâcheté d'Auguste. Après avoir hésité long-temps entre sa sûreté, son ambition et sa gloire, il crut les satisfaire et y pourvoir également en paraissant ne se réserver que le commandement militaire; laissant aux chefs civils de la conjuration toutes leurs espérances, toutes leurs cupidités, il n'affranchit ses adversaires d'aucune crainte, et il n'ôta au peuple aucune de ses incertitudes.

Car, ni lui-même, ni ses compagnons, ni ses partisans ne crurent, ce jour-là (10 et 11 novembre), avoir fait ce qu'ils avaient fait! Lorsque les baïonnettes eurent dissous l'assemblée législative, et chassé de leur salle les membres du conseil des Cinq-Cents, Bonaparte, encore épouvanté, ignorait encore le succès dont il venait de se flétrir : incertain du pouvoir que lui laisseraient les représentans du peuple, hésitant sur le choix du titre sous lequel il déguiserait ce pouvoir, il se traîna sur les pas des mêmes hommes dont il allait ruiner la tyrannie, pour l'exercer lui-même sans nulle contrainte.

Si la liberté constitutionnelle d'un grand peuple, si ce grand dédommagement des maux et des outrages que les Français avaient soufferts depuis dix années, et surtout depuis le règne sanglant de la convention,

pendant le vil règne du directoire; si le patriotisme et ses nobles pensées eussent inspiré cette journée du 18 brumaire, si faible dans ses moyens, si peu glorieuse dans son exécution, et pourtant si prodigieuse dans ses résultats, l'heureux Bonaparte eût éloigné des regards publics, il ne se fût pas empressé du moins d'offrir, avec une insolente autorité, au mépris de toute une nation, les mêmes hommes qui avaient exercé leurs fureurs et leurs cupidités contre elle; et s'il n'avait pas cru possible de donner, sans danger, aux Français ce gouvernement monarchique et royal dont personne ne défendait plus les abus, il eût du moins assuré un gouvernement libre à la France!!!

Malheureusement pour la liberté et le bonheur de la France, Bonaparte, vainqueur de la représentation nationale, eut toute l'ambition d'un roi avec toutes les qualités d'un despote: ainsi, prenant des généraux pour premiers soutiens de son autorité, et des révolutionnaires pour soutiens de ses lois, il conçut et exécuta, au nom de la liberté, la tyrannie la plus forte et la plus générale qui ait jamais été imposée à une nation.

La faiblesse de son caractère avait donné, à Saint-Cloud, le secret de son âme; dès ce jour, il fut aisé de juger ce qu'il oserait faire comme général, et ce qu'il craindrait d'entreprendre d'abord comme premier magistrat de la république: aussi les craintes des oppresseurs se dissipèrent comme les espérances des opprimés; le nom le plus flétri put prétendre à un emploi, et jouir de tout le crédit attaché à cet emploi; la victime la plus pure, la plus infortunée, obtint à peine de stériles regrets; beaucoup d'hommes probes furent écartés, beaucoup d'hommes corrompus furent appelés; les hommes les plus criminels se virent même

respectés, et obtinrent une grande portion des fruits de la victoire ; enfin, dans cette grande lutte des armes et des lois, la conscience publique et la souveraineté de la nation furent également méprisées et outragées par Bonaparte.

Il y eut cette seule différence entre le régime directorial et le régime consulaire, entre le gouvernement de cinq hommes et le gouvernement d'un seul, que les premiers avaient commis le mal, et même quelquefois le bien, avec toute la violence des lois les plus iniques de la convention ; que le dernier consommait toutes les injustices, toutes les proscriptions, en appelant les lois qu'il faisait au secours de la justice, de la clémence. Bonaparte ferma le livre des proscriptions, mais il en conserva toutes les pages ; en rendant, plus tard, une patrie aux émigrés, il ne leur rendit pas l'héritage de leurs pères ; après avoir combattu contre les assassins, les proscrits furent réduits à se débattre avec le fisc pour recouvrer quelques débris de leurs propriétés. Telle fut la dilapidation que la victoire et l'usurpation consulaires traînaient à leur suite, que l'infortune perdit tout espoir de récupération ! Le délit d'émigration fut aboli dans l'ordre judiciaire, mais il fut conservé dans l'ordre politique ; il fut soumis, dans l'ordre civil, à toute sorte d'inquisitions, et puni sans retour par les innombrables lois du fisc consulaire !

Le fisc se montra plus impitoyable que les bourreaux ; il continua à étendre les dépouillemens et les vols sur la génération qui n'existait pas encore ; et, au moyen de la présuccession (loi dont les Séjan et les Plautien n'avaient pas eu le génie dans l'ancienne Rome ; loi que les Cambacérès et les Merlin avaient trouvée dans leur cœur), le fisc consulaire

se maintint dans le droit de dépouiller à la fois les ancêtres et la postérité.

Bonaparte n'avait osé s'emparer seul de l'autorité suprême ; son ignorance des matières d'état et d'administration, le soin de sa sûreté, celui de son ambition le portèrent également à se donner deux collègues ; mais s'il fit ce sacrifice aux circonstances, il le maintint long-temps après que les circonstances ne le rendaient plus nécessaire : soit que l'habitude de soumission et le caractère si flexible de ses deux collègues le déterminassent au partage nominal du gouvernement, soit qu'il craignît de s'affranchir trop vite, aux yeux des républicains, de ces liens qui ne le gênaient en rien ; car il était seul et unique consul ou maître dans le sénat, comme dans l'opinion publique. Il s'environna d'une force militaire que chaque jour vint augmenter ; il fit frapper les monnaies à son effigie ; il éleva rapidement jusqu'à lui sa nombreuse et incapable famille, et la fit entrer en despote dans les affaires publiques ; il déploya ce luxe et cette pompe militaires que déjà ses officiers commençaient à envisager comme leur patrimoine ; il les unit à sa cause par son despotisme même ; et fort du silence de la nation, du mépris qu'inspiraient les directeurs dont il triomphait, et de l'enthousiasme qu'excitaient ses victoires en Italie et en Égypte, il n'éprouva plus ni résistances, ni contradictions dans la poursuite de ses desseins ambitieux. Que de biens pouvait opérer un tel homme placé dans de telles conjonctures ! que de maux il a répandus sur la France, sur l'Europe !

Appuyé sur Cambacérès et Lebrun, sur ces deux champions qui ont servi sous deux bannières opposées, qui représentent l'ancien régime et la révolution,

le royalisme et le jacobinisme; le grand consul entend arriver, et promptement, au pouvoir suprême! Par eux, il opposera les royalistes aux républicains, et, les faisant fléchir et trembler également, il dominera seul sur la France. C'est d'après ce système qu'il a déjà choisi ses deux principaux ministres (V. 22 novembre). On le verra, au bout de quelques mois, suivre la même règle dans beaucoup de nominations, en choisissant ses agens et parmi les anciens aristocrates, et parmi les jacobins. Il rejettera les amis de la liberté constitutionnelle, parce que ce parti mitoyen se compose d'hommes qui paraissent avoir une opinion raisonnée, qui, ne s'étant pas déconsidérés par des excès populaires ou n'étant point dominés par des intérêts exclusifs, seraient moins aisément gagnés ou corrompus. Il est connu qu'il voudrait placer au conseil d'état cet homme dont le nom souille chaque page du code révolutionnaire, Barrère lui-même, et que l'horreur de ceux dont Barrère deviendrait le collègue, aura détourné cette scandaleuse nomination.

Syeyès et Roger-Ducos, consuls provisoires, sont obligés de se retirer. Syèyes se fit remarquer parmi ces constituans qui, doués de quelques talens secondaires, et s'étant occupés de matières abstraites, de théories en gouvernement, en législation, en administration, mais sans expérience, sans génie et sans caractère, aussi pleins d'astuce que jaloux de se faire un nom, entreprirent de conduire la révolution en l'appuyant sur des opinions qu'ils appelaient des principes. Ignorant ou feignant d'ignorer qu'on mène le peuple par des sentimens, ces législateurs voulurent le gouverner par des idées; dépravant sa conscience avec son jugement, ils allumèrent ses passions: enthousiastes comme chefs de secte, inhabiles comme

chefs de parti, Syeyès, Thouret, Barnave, Chapelier, Duport, se virent entraînés par l'impulsion de leurs doctrines, furent envieux de triompher des résistances, et de plus en plus asservis aux dogmes de leurs premières prédications. Syeyès reste seul aujourd'hui, de tous ces métaphysiciens anatomistes dont le dangereux scalpel opéra sur le corps social. Ce prêtre qui passait pour le plus subtil politique, honteux d'être la dupe d'un fourbe plus fourbe que lui, rentre pour toujours dans l'obscurité, qui ne saurait être affaiblie désormais que par la mémoire de sa conduite inconsidérée et factieuse aux états-généraux, criminelle à la convention! Et, quel talent aura-t-il jamais déployé, si ce n'est de se faire négliger de Danton et de Robespierre, en rampant à leurs pieds? Syeyès ne quitte pas sa toge directoriale, le 18 brumaire, les mains vides; Bonaparte le gorge d'or. La caisse du directoire contenait neuf cent vingt mille francs, Roger-Ducos en reçoit cent vingt mille, Syeyès en prend huit cent mille : Bonaparte donne en outre, à ce dernier, le château et la terre de Crosne (près Villeneuve-Saint-Georges, Seine-et-Oise), domaine national de la valeur d'un million; à ce prix, le puritain Syeyès descend de l'escabelle consulaire et va s'ensevelir dans un fauteuil sénatorial. Les deux mauvaises rimes suivantes coururent toute la France.

Bonaparte à Syeyès à fait présent de Crosne,
Syeyès à Bonaparte a fait présent du trône.

C'est en cette conjoncture (18 brumaire) qu'il faut enfin avouer qu'on ne saurait guère comparer la révolution de France à quelque autre révolution. Par son principe, elle diffère essentiellement de toutes les grandes commotions populaires : on trouve dans son

origine même la cause principale de sa mobilité, de ses inconséquences et de ses étranges vicissitudes. L'histoire n'offre pas d'exemple d'une nation soulevée contre un chef qui, loin d'empiéter sur les droits du peuple, consent à les lui rendre après plusieurs siècles de déchéance. On a vu des nations se soulever contre l'usurpation de leurs prérogatives politiques, et briser le joug d'un gouvernement qui rejetait l'empire des lois. Ainsi, les Suisses et les Hollandais exercèrent le droit indestructible de résistance à l'oppression tyrannique et sanguinaire de leurs gouverneurs ; mais, après s'en être délivrés, ces peuples se gardèrent de bouleverser leur régime intérieur. En Angleterre, de graves discussions existaient depuis un demi-siècle entre la couronne et le parlement ; il s'agissait de fixer les limites de la prérogative royale et des priviléges nationaux, d'associer l'obéissance à la liberté : les dissensions amenant la guerre civile, le monarque succomba sans que sa chute entraînât la chute des institutions préexistantes, sauf un petit nombre d'exceptions. Les Américains-Unis possédaient des statuts dont ils réclamaient le maintien ; sortis victorieux de leurs débats, ils se constituèrent indépendans, mais en conservant leurs codes et leurs coutumes. A des gouverneurs amovibles envoyés par le roi, succédèrent des présidens de l'Union élus par le sénat, et dont les fonctions, terminées à la quatrième année, pouvaient néanmoins se renouveler et durer toute la vie ; les deux chambres législatives de la confédération se modelèrent sur celles qui régissaient les provinces lorsqu'elles étaient des colonies ; aucune innovation dans l'état civil, dans les usages domestiques : chaque chose restant comme avant la séparation, excepté que le centre du gouvernement ne sera plus au delà de l'Atlantique

et aux bords de la Tamise. Que font en France nos législateurs? Ils rejettent comme infecté d'abus et de superstition tout ce qui porte vestige d'un droit, d'une prérogative, d'un principe, d'un usage antérieurs. On bouleverse toutes les conditions : religion, mœurs, lois, gouvernement, police, subordination, jusqu'aux idées premières de l'ordre, tout est renversé. On a nivelé, sur un plan d'absolue égalité, vingt-cinq millions d'habitans couvrant vingt-cinq mille lieues carrées : sur cette table rase, chacun a tracé des devis, élevé des constructions nouvelles; l'architecte d'une année détruit l'édifice de l'année précédente, et se voit enseveli, l'année suivante, sous les décombres de son propre ouvrage. La première assemblée nationale, évoquée du néant par Louis XVI, le dépouille de son autorité; la seconde lui ravit sa couronne avec la liberté; la troisième l'envoie à l'échafaud au cri de vive la république!

La constitution de 1791 est inaugurée avec solennité, comme une révélation des dieux immortels confiée à toutes les générations humaines. L'assemblée législative reçoit avec un profond recueillement ce livre sacré, qu'apportent soixante vieillards (V. 1^er^. octobre 1791. « Quatre cent quatre-vingt-douze députés, » s'écrie Cérutti, ont appuyé leurs mains sur l'évan» gile de la constitution, et ont juré de la maintenir » jusqu'à leur dernier soupir. Les siècles vont se pro» jeter sur sa durée. » Quelles déclamations et quels sophismes ne fera pas entendre Pastoret en faveur de cette constitution! avec quel enthousiasme de barreau cet avocat ne jurera-t-il pas de mourir pour cette constitution qui consacre (dit-il) les droits de l'homme, et fonde la liberté et l'égalité sur des bases inébranlables! Eh bien! au 10 août suivant, cet

évangile est mis en pièces par les quatre cent quatre-vingt-douze députés, et l'ombre des siècles n'a duré que dix mois. La république décrétée, Condorcet présente la constitution de 1793, et dit : « L'égalité, » la liberté, l'ordre, la perfection et le bonheur, vous » aurez tout cela, pourvu qu'on ait affaire à un » peuple ami des lois, à des citoyens dociles à la voix » de la raison. » Sublime et rare découverte ! Assurément un tel peuple pourrait bien se passer de gouvernement; mais ce peuple-là, ce ne sera jamais le peuple français. Aussi les girondins, auteurs de cette constitution, sont renversés au 31 mai, et cette constitution reste un embryon inanimé. Plusieurs d'entre eux ont la tête tranchée; d'autres expirent de faim; quelques-uns se frappent eux-mêmes : Péthion et Buzot sont trouvés dans les bois, dévorés des chiens; Condorcet s'empoisonne dans une geôle de village. Arrive une troisième race de législateurs, les chefs du terrorisme, qui modèlent de nouveau ce chef-d'œuvre de régénération, le présentent à la France, et le mettent sous la garde de toutes les vertus (V. 27 juin 1793); cependant ils le tiennent en réserve, comme dans un cabinet d'histoire naturelle on renferme un avorton dans un bocal diaphane. En 1793, ils disent à la nation qu'elle admet à l'unanimité ce fœtus constitutionnel qui forme la grande époque du genre humain; en 1795, la nation et ses mêmes représentans l'ensevelissent avec mépris, et lui substituent, nouveaux Prométhées, une quatrième création, soigneusement méditée, élaborée, pondérée par les maîtres de l'art. Inauguré avec solennité comme le Messie tant promis, ce nouveau dieu de la France reçoit l'hommage universel : tous les Français se prosternent; on assure

son culte par des formules de serment qui, chaque jour, deviennent plus coercitives ; les écrivains, les orateurs, les savans, les professeurs du droit public, tous les grands-prêtres de l'opinion le célèbrent à l'envi, et prononcent que l'heure arrive où sa domination couvrira le globe. Aussitôt, les généraux de la république vont, le sabre en main, instituer des directoires, des anciens, des jeunes en Lombardie, en Ligurie, en Hollande, en Helvétie, à Rome. Cependant des murmures sacriléges se font entendre, et dans l'un et l'autre sanctuaire du grand corps législatif, aux Tuileries et au Manége, de profanes observateurs signalent des taches sur ce disque brillant. Aussitôt les bataillons de l'armée d'Italie délibèrent et menacent les apostats (V. 4 septembre 1797) ; un guerrier farouche arrive à Paris. Au nom du peuple et de la loi, Augereau s'introduit dans le sein de la représentation nationale, et ses gendarmes saisissent, dispersent les parjures ; les proscriptions recommencent, justifiées par les docteurs du jour, canonistes de la jacobinique Sorbonne ; et Dom.-Jos. Garat, et Marie-Joseph Chénier, et Boulay (de la Meurthe), lesquels décident qu'on a dû blesser la constitution afin de la sauver ; que le directoire, en abjurant ses devoirs d'autorité constituée, a préservé le pacte social et le bonheur commun, et que tous les fonctionnaires doivent jurer, chaque décadi, de mourir pour la défense du nouveau pacte social. Vive la constitution de l'an III ! s'écrie-t-on des Pyrénées au Finistère, et ce cri retentira jusqu'au jour où le grand prophète arrive de l'Orient, et prononce que cette constitution a péri, annonçant que, dans six semaines au plus tard, la France en recevra une cinquième ! ! !

Dans cette suite de constitutions, disparates comme elles sont, on observe néanmoins deux tendances opposées d'après les dates. De 1790 à 1795, les principes favorisent l'anarchie démocratique contre l'établissement de tout pouvoir régulier capable de faire respecter les lois : au contraire, en 1795, l'impression des temps horribles dont on sort favorise l'action du gouvernement. La constitution de l'an III, ne plaçant entre le corps législatif et le directoire aucune institution pour les balancer, les usurpations étaient inévitables d'une ou d'autre part ; mais les empiétemens du directoire se trouvant mieux appuyés sur les prérogatives qui lui étaient textuellement déléguées, et sur les droits qu'il pouvait en induire, le directoire devait l'emporter. Si, dans l'institution d'une monarchie héréditaire, les législateurs de 1791 avaient restreint la puissance du roi plus même que celle du stathouder de Hollande ou du président des États-Unis, les législateurs de 1795 accordèrent au pouvoir exécutif d'une république démocratique les moyens et l'influence d'un monarque.

La constitution de l'an VIII, œuvre de dol et d'artifice, rédigée pour la circonstance et pour le dominateur de la circonstance, ne constitue en réalité que le gouvernement ; elle ne donne aux autres pouvoirs qu'une existence nominale : le peuple s'y voit dépossédé de toutes ses prérogatives et même privé de toute influence. Le choix des juges de paix reste seul à la nomination du peuple. Jamais, non plus, il n'exista de république aristocratique ou balancée, dans laquelle le chef de l'État reçût une puissance aussi grande que l'est celle du premier consul ! On exclut le peuple des délibérations publiques, du contrôle de l'administration, de toute participation au pouvoir

de statuer sur les impôts et les intérêts quelconques de la communauté, de toute surveillance sur l'emploi des deniers publics. Il est défendu de discuter les lois, de les approuver, de les modifier, de mettre en mouvement la puissance qui les décrète ; on enlève à la nation, c'est-à-dire à ceux de ses habitans qui jouissent du droit de cité, le privilége de nommer, soit leurs députés ou représentans, soit une partie de ceux qui gouvernent l'état, soit leurs magistrats immédiats. Les assemblées primaires n'élisent pas plus les officiers municipaux que les officiers publics du département. On dépouille le peuple des droits civiques élémentaires dont plusieurs monarchies même lui laissent l'exercice ; et les architectes d'un semblable édifice écrivent sur le frontispice : République fondée sur la souveraineté du peuple, l'égalité, la liberté, le système représentatif!!! Hume observe que si, dans la constitution britannique, la négative royale pouvait prévenir une mesure, si le roi pouvait empêcher l'introduction d'un bill dans le parlement, il serait monarque absolu. D'après cela, quelle doit être l'importance de la négative préliminaire, donnée au pouvoir exécutif dans la nouvelle constitution française, lorsque les représentans de la nation ne sont que des mandataires indirects ? C'est au seul pouvoir exécutif qu'il appartient de penser, de suggérer ; c'est par sa seule humanité que les abus doivent être corrigés, par sa seule justice que les avantages de toute mesure publique doivent être reconnus. Etrange solécisme dans un gouvernement ! Il n'y a qu'un seul pouvoir dans ce système, c'est le pouvoir exécutif, et il se trouve investi d'une autorité absolue, illimitée : tous les accessoires dont on l'environne sont placés pour sa convenance, et non pour l'aider li-

béralement ou pour exercer sur lui un utile contrôle !

Le premier consul est bien véritablement un monarque d'Asie dans la plénitude du despotisme ! il est la fontaine d'honneur et d'émolumens, la source d'où s'écoulent toutes les faveurs, l'instrument qui punit et celui qui protége ; il est le point central sur lequel doit se fixer l'œil de tout aspirant, l'unique pivot sur lequel tourne toute la machine. Ces conseils qui se meuvent autour de lui comme autant de satellites, quelques noms fantastiques empruntés à l'ancienne Rome dont ils soient décorés, ne sont rien, rien du tout ; ils ne portent dans le nouveau système ni lumière ni chaleur, ils n'échauffent ni n'embellissent. Qu'on en mutile un, deux ; qu'on les brise même, le mouvement général n'en sera pas altéré (V. 19 août 1807). Ces députés, ces tribuns, ces sénateurs n'émanent point du peuple ; ils n'appartiennent point à la nation, ils ne peuvent être ni les objets de son espérance, ni les objets de ses vœux ; ils n'agissent que par la permission et sous le bon plaisir de leur sultan. C'est lui qui distribue à ses manœuvres en législation la besogne qu'ils doivent faire ; c'est lui qui leur assigne leurs tâches : simples agens de la volonté du maître, ils remplissent, sous sa verge, des travaux qui seront pour eux sans noblesse, sans gloire et sans reconnaissance. Oui, c'est purement la domination d'un seul, et cependant ce n'est pas une monarchie ! le premier consul, roi sans couronne, est plus même que roi ; il s'est fait czar, s'entourant d'esclaves qu'il nomme de divers noms, lesquels, loin d'exercer les fonctions de conseillers et de modérateurs, ne sont que les réducteurs de ses résolutions et les exécuteurs de ses ordres suprêmes. On a dit du

code de Mahomet, que c'était l'alliance de la religion avec le sabre; on peut dire avec non moins de justesse de la constitution imposée par Bonaparte, qu'elle est l'alliance du sabre avec la métaphysique. Les constitutions mal faites sont comme celles que ne soutiennent pas de bonnes lois réglémentaires, très-aptes à tromper une nation en ressemblant à la liberté et en conduisant à la servitude. Le mot constitution n'est ici que le talisman du despotisme substituant la ruse à la violence!!!

Il serait aussi fatigant qu'oiseux de désigner, chapitre par chapitre, les vices grossiers de cette charte constitutionnelle. En n'examinant que le sénat, on se demande ce qu'est un sénat qui, n'ayant point ses racines dans les institutions des temps passés, se compose de membres sans aïeux, sans illustration personnelle, sans même cet éclat de l'opulence qui frappé le vulgaire, et paraît un élément de haute représentation, par lequel ils semblent dispensés de talens utiles ou de vertus civiques; dont, au contraire, la plupart sont dans un état voisin de l'indigence, et viennent de sortir de l'obscurité; un sénat sans volonté comme sans moyens d'action extérieure; un sénat créé par la violence illégitime du moment, qui ne saurait être maintenu et soudoyé qu'autant qu'elle continuera de se produire; un sénat avili dans l'opinion publique, dès le premier moment où il est entré sur la scène du théâtre consulaire; un sénat qui ne renferme pas, dans toute son organisation, un seul atome d'indépendance. Un tel sénat ne saurait être qu'une assemblée d'hommes soldés pour faire peser sur la nation le joug que lui-même aura subi le premier.

Le statut fondamental de cette constitution est entièrement contraire au système adopté, dès l'é-

tablissement de la république. Le pouvoir législatif absorbait alors toutes les attributions; aujourd'hui le pouvoir exécutif les absorbe toutes. En 1795 encore, une nombreuse assemblée délibérante forçait l'adoption de ses propres actes; en 1800, un fonctionnaire élu fait recevoir et sanctionner ses lois par des tribuns, des députés, des sénateurs qui figurent une représentation nationale, et lui seul mettra en action ces lois dictées par lui. Il faut donc avouer que les Français n'ont fait que traverser le gouvernement représentatif. Montesquieu a sagement dit : « Il n'y a » pas d'autorité plus absolue que celle du prince qui » succède à la république; car il se trouve avoir toute » la puissance du peuple qui n'avait pu se limiter lui-» même. »

La convention avait compris, quelque jalouse qu'elle fût d'exercer le pouvoir exécutif dans sa plénitude, qu'il devenait impossible qu'elle délibérât sur tous les actes d'exécution; mais comme elle refusait d'admettre la division des pouvoirs, elle se vit obligée de créer dans son sein un pouvoir dirigeant et coercitif : elle institua les comités de salut public et de sûreté générale. Elle ne craignit pas, en premier lieu, de leur conférer de très-grandes attributions, parce que les membres qui les composaient étaient amovibles, qu'ils devaient se renouveler à des intervalles très-rapprochés, et qu'ils se trouvaient en nombre assez considérable pour se surveiller et prévenir ou détruire l'ascendant de l'un de leurs collègues. Cette combinaison, dictée par un esprit de démocratie rasante, avait pourtant si mal répondu à l'attente de ses auteurs, qu'elle fut remplacée, dans la constitution de l'an III, par l'institution de cinq directeurs successivement remplacés à leur cinquième année : c'était un

premier pas vers la concentration nécessaire à ce pouvoir toujours agissant, toujours visible. Le consulat se rapprocherait encore des formes amies de la stabilité, en resserrant l'autorité d'exécution dans les mains des trois personnes élues pour dix ans, si cette disposition n'était pas entièrement illusoire, et si les second et troisième consuls partageaient les prérogatives de leur collègue. Bonaparte, sur la terrasse de Saint-Cloud, maître et dictateur, ne semble, à l'imitation de César et de Cromwell, avoir rejeté la couronne que pour faire dire qu'il ne tiendrait qu'à lui de la prendre; mais il n'ose pas s'en saisir; il n'a point le courage, il n'a même pas l'audace nécessaire pour une si haute détermination; il affecte au contraire un grand amour pour la liberté républicaine, un grand mépris pour le pouvoir suprême; il juge en homme craintif, mais fourbe et très-rusé, que son désintéressement civique, convenable à cette heure, lui prépare l'occasion d'en manquer dans la suite, si toutefois on suppose qu'il s'avance vers un but déterminé. Car, dans une position aussi récente et par conséquent hasardeuse, l'ambitieux marche avec les événemens, incapable de discerner le point où il s'arrêtera, et ne disposant que des choses sur lesquelles son influence peut agir directement. « On ne » va jamais aussi loin que lorsqu'on ne sait où l'on » va », disait Cromwell à l'ambassadeur de France. Bonaparte dira souvent : « Il n'y a rien de plus rare » que des desseins » ; et il sera bien évident que l'enchaînement de ses actions aura été dû à l'enchaînement fortuit des circonstances saisies et fécondées par son génie, à la fois vaste, prompt, décisif et éminemment despotique. Depuis le jour de son arrivée d'Égypte à Paris (16 octobre 1799), jusqu'au jour

de sa seconde abdication (22 juin 1815), Bonaparte ne sut qu'obéir aux circonstances ; ivre d'orgueil dans la prospérité, sans force d'âme dans l'infortune, ne sachant ni gouverner ses succès, ni supporter ses revers.

Quoique, au commencement de la révolution, la nation ait accueilli avec enthousiasme des idées républicaines, elle est trop profondément imbue d'habitudes, de souvenirs monarchiques, pour ne pas pressentir avec une certaine confiance le retour d'un système à l'ombre duquel elle vécut moins agitée En obéissant à ces trois personnes consulaires qui ne forment qu'un consul, la nation se flatte d'éviter les crises fréquentes nées de la soif du pouvoir, alors que d'effrénées ambitions en faisaient l'objet des plus périlleux et des plus sanglans débats. Neuf fois, en moins de sept ans, depuis la chute de l'autorité royale, la nation vit le gouvernail changer de mains, et l'état se jeter sur des écueils nouveaux : 1°. journée du 31 mai 1793 (défaite des girondins ou brissotins) ; 2°. 5 avril 1794 (chute du parti des cordeliers, Danton; Chabot, etc.) ; 3°. journée de thermidor (27-28 juillet 1794 ; chute de Robespierre) ; 4°. journée du 12 germinal, 1er. avril 1795 (Barrère et ses trois complices opérant un soulèvement pour se soustraire au supplice qui menace leurs têtes) ; 5°. journée du 1er. prairial, 20 mai 1795 (les jacobins succombant pour la troisième fois) ; 6°. journée du 13 vendémiaire, 4 octobre 1795 (les jacobins reprennent le dessus, Barras et Bonaparte les secondent) ; 7°. journée de fructidor (4-5 septembre 1797 ; les jacobins l'emportent encore ; Bonaparte les soutient) ; 8°. journée du 30 prairial (18 juin 1799, triomphe des jacobins Barras, Sieyès,

sur les jacobins Merlin dit de Douai, Treilhard, Réveillère-Lépaux); 9°. journée de brumaire (9-10 novembre 1799, où les anarchistes, les républicains et les constitutionnels sont enfin domptés).

Plus ces convulsions ont agi violemment, moins la royauté a pu s'oublier: elle est restée au fond des cœurs comme un besoin vague, importun, indéfini, par conséquent impérieux. La royauté débarrassée du despotisme féodal et ministériel n'offre plus aujourd'hui que le souvenir d'une tranquille possession. L'illusion de la perspective se fortifie de l'éloignement même. Plus on a voulu le bruit, le désordre, plus on aspire au calme, à la régularité. Le despotisme féroce et le régime brutal des précédentes époques ont disposé à reprendre, non l'ancien régime, mais le gouvernement monarchique constitutionnel. Les anciennes impressions renaissent en foule. La nation, avec cette fougueuse inconstance, cette mobile inconsidération qui signalèrent les écarts de 1790 à 1795, se complaît à l'idée de rétrograder vers 1790, en franchissant d'un seul bond tout l'espace intermédiaire. Elle avait à son réveil, à l'aurore de la révolution, appelé le bonheur dans ses foyers; elle n'a recueilli que la gloire des combats, et elle juge que le guerrier le plus illustre sera l'administrateur le plus bienfaisant. Elle se précipite dans ses bras; elle le presse, le conjure de fixer les destinées de la France; car, dans ce simulacre de trinité consulaire, les Français ne voient que Bonaparte; c'est à lui qu'ils se donnent, qu'ils s'abandonnent; c'est à lui seul qu'ils disent: « Après nous avoir délivrés de nos incerti-» tudes si longues, si cruelles; après que vous aurez » dissipé les ennemis obstinés de notre indépendance » collective, établissez notre prospérité sur des bases

» durables, et que nous ne changions plus d'institu-
» tions. Contemplez Gustave Wasa, Henri IV, et
» surtout votre contemporain Washington, qui jouit
» de son immortalité durant sa vie. Imitez ces demi-
» dieux, et votre nom s'élèvera autant au-dessus de
» leurs noms que la France s'élève au-dessus des na-
» tions modernes. » Vain espoir d'une nation généreuse et facile!

« Ici, dit Mallet-Dupan, se retrouve le génie im-
» modéré, impétueux de la nation, imprimant à la
» révolution le caractère le plus excessif. Les Français
» s'étaient assemblés pour régler ou pour limiter la
» monarchie; ils en ont fait une démocratie royale;
» ensuite un gouvernement anarchique. Trop de fonc-
» tions exclusives étaient l'apanage de la noblesse; ils
» ont réservé les emplois à des savetiers, des copistes,
» des clercs de procureurs, des avocats de province, des
» moines défroqués, de petits merciers, des juges de
» paroisse, des faiseurs de romans, des compilateurs
» de gazettes. Plusieurs priviléges de cette même no-
» blesse étaient abusifs, quelques-uns étaient nuisibles;
» ils l'ont dégradée et dépouillée de ses propriétés. Ils
» se plaignaient avec raison des richesses du clergé, et
» n'ont souffert aucun milieu entre son opulence et sa
» misère, entre son faste et sa destruction. Des préjugés
» environnaient les comédiens; ils en ont fait des légis-
» lateurs. Les premiers écrivains avaient réclamé la
» tolérance religieuse, leurs commentateurs ont ren-
» versé toutes les religions. La même fougue ramène
» les Français redevenus maîtres de leur sort, à l'ex-
» trémité tout opposée. »

Un arrêté des consuls permet, en vertu d'une loi fa- 25 décemb.
cultative rendue l'avant-veille, à quarante-trois individus condamnés à la déportation, sans jugement préalable,

par des actes législatifs, de rentrer sur le territoire de la république, et désigne les communes où ils doivent se rendre pour y demeurer sous la surveillance du ministre de la police! Tout individu, compris dans l'une des lois du 12 germinal an III (1er. avril 1795) et 19 fructidor an V (5 septembre 1797), et non dénommé ci-dessus, qui rentrera sur le continent français sans y être autorisé par une permission expresse du gouvernement, sera considéré et poursuivi comme émigré.

Suivant cette dernière disposition, le général Pichegru est du petit nombre des proscrits exceptés. Parmi les quarante-trois personnes rappelées, on distingue, outre Carnot et Barthélemy, l'un et l'autre directeurs fructidorisés, plusieurs citoyens honorablement connus : Boissy-d'Anglas, ex-constituant, ex-conventionnel; Madier-Monjau, ex-constituant; Mathieu-Dumas, ex-législateur; J.-J. Aymé, Portalis, Villaret-Joyeuse, Barbé-Marbois, membres des conseils, et rejetés le 19 fructidor. Un acte aussi louable d'amnistie semble entaché par l'association des noms de Barrère et de Vadier, atroces conventionnels déportés par la convention elle-même, à l'époque du 1er. avril 1795, où elle faisait quelques pas pour sortir de l'iniquité.

25-26 décemb. Les grandes autorités créées par la constitution de l'an VIII entrent en fonctions; le conseil d'état s'organise.

Le palais du Luxembourg est affecté au sénat, le Palais-Royal au tribunat, le palais Bourbon au corps législatif. Le palais des Tuileries devient le palais consulaire; mais Bonaparte l'habitera seul; il s'y établit avant que le recensement des votes sur la constitution

qui le nomme consul ne soit connu : il ne le sera que le 7 février. Déjà son installation est l'occasion d'une cérémonie fastueuse ; les Parisiens y retrouveront l'éclat d'une entrée royale, y remarquant un luxe nouveau, celui de la royauté militaire. En peu de jours il se forme une cour où chacun fera son apprentissage ; le maître, les courtisans, les valets : le cérémonial et l'étiquette de Versailles reparaîtront autour de la personne du nouveau chef de la république une et indivisible.

Syeyès, Roger-Ducos, consuls sortans, nommés membres du sénat conservateur par l'acte constitutionnel, se sont réunis à Cambacérès et Lebrun, second et troisième consuls, pour nommer vingt-neuf citoyens, lesquels, avec eux-mêmes (Syeyès, Ducos), doivent former la majorité du sénat élémentaire. Cette majorité effectuant aussitôt vingt-neuf autres choix, complète le nombre de soixante dont ce corps doit se composer à sa formation, et durant la première année. Dans ces soixante sénateurs, on en compte à peine quelques-uns honorablement cités par leur conduite politique ; distingués par des faits de guerre ou par leurs connaissances spéculatives, connus par de beaux talens, d'estimables productions littéraires ou des travaux utiles à la société. Kellermann, Serrurier, généraux ; Bougainville, navigateur ; Lagrange, Laplace, mathématiciens ; Daubenton, Lacépède, naturalistes ; Volney, homme de lettres ; Ducis, poëte (il refuse) ; Vien, peintre ; Lecoulteux-Canteleux, ex-constituant, administrateur ; Berthollet, chimiste, administrateur ; Porcher (Richebourg), conventionnel. Au moment où le directoire est renversé, voilà l'élite du pouvoir, en n'y comprenant pas cependant les généraux déjà célèbres dont l'âge permet et dont la patrie réclame la présence à la tête des troupes : Masséna, Bernadotte,

Lecourbe, Moreau, Gouvion Saint-Cyr, Reynier, Dessolles, Lefèvre, Lannes, Murat, Macdonald ; quant à Kléber et à Desaix, ils sont perdus en Égypte.

On n'aperçoit pas dans les cent membres du tribunat, corps appelé à la discussion des lois, un seul homme d'une expérience bien éprouvée; encore en est-il très-peu dont les talens en germe ou les connaissances ébauchées annoncent et promettent des publicistes, des administrateurs ou des hommes instruits. On ne citera guère, à des époques même éloignées, que les ex-tribuns Bérenger, Chauvelin, Benjamin Constant, Gallois, Ganilh, Savoie-Rollin, J.-B. Say ; on ne connaît, par des antécédens honorables, que les ex-législateurs Stanislas Girardin, Jaucourt, et l'ex-conventionnel Daunou; mais, par une sorte d'opposition malfaisante, on place dans la même enceinte des ex-conventionnels, membres des conseils sous le directoire, Jos.-Marie Chénier, Jean Debry, etc.

Si l'on excepte l'ex-législateur Ramond et l'ex-conventionnel Grégoire, pas un des trois cents élus du corps législatif n'arrive avec un nom qui ait retenti de manière ou d'autre; pas un seul ne se fera connaître aux années suivantes; pas un ne demande une simple mention : c'est tout ce qu'il y a de plus ignorant, de plus nul, de plus complaisamment servile en France.

Le premier consul émet un règlement pour l'organisation du conseil d'état qui ne devrait être que son conseil privé, et que la constitution place dans les grands corps de l'état! Mais ce conseil doit préparer un autre régime; ses membres seront d'autant plus dévoués à leur chef, que de lui seul ils tiennent leurs fonctions, leurs émolumens, et que lui seul peut les révoquer. C'est ici qu'on voit les hommes remarquables par des talens et des connaissances dont l'appli-

cation doit fortement agir sur la France. L'habile consul s'entoure, dès le premier jour, de tous ceux qui se font considérer par une haute capacité financière, administrative, judiciaire bien éprouvée, ou dont les ouvrages et les travaux scientifiques portent sur des objets d'un intérêt réel, promettent d'utiles ou d'éminens services. Les choix qu'il fera successivement contribueront à maintenir le conseil d'état à un très-haut degré de considération, auquel ne saurait atteindre aucune des grandes autorités ou des premières cours de justice. Il y aura peu de conseillers d'état en fonctions sous le régime consulaire, qu'on ne cite un jour en parlant de quelque branche de service public. Les plus distingués de cette première formation sont : Petiet, Dejean, Fleurieu, Dufresne, Emmery, Chaptal, Fourcroy.

En peu d'heures, tous les corps sociaux d'un grand état sont organisés; à peine constitué, chacun devient constituant. Ainsi, parmi les insectes, celui qui vient de naître donne le jour à son fils, et se voit, après quelques instans, auteur d'une nombreuse postérité. Toutes les autorités s'engendrent les unes les autres, aussi rapidement qu'un lecteur récite la généalogie du fils de Marie : *Abraham genuit Jacob*, *Jacob autem genuit Judæ*, *Judæ*, etc. Que peut-on comparer à cet exemple de légèreté française?

La lettre de Bonaparte, premier consul de la répu- 28 décemb.
blique, à S. M. le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, est publiée. « Appelé par le vœu de la nation » française à occuper la première magistrature de la » république, je crois convenable, en entrant en char- » ge, d'en faire directement part à V. M. La guerre » qui, depuis huit ans, ravage les quatre parties du » monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun

» moyen de s'entendre? Comment les deux nations » les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes » plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépen- » dance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine » grandeur, le bien du commerce, la prospérité inté- » rieure, le bonheur des familles? Comment ne sen- » tent-elles pas que la paix est le premier des besoins » comme la première des gloires? Ces sentimens ne » peuvent être étrangers au cœur de V. M. qui gou- » verne une nation libre, et dans le seul but de la » rendre heureuse. V. M. ne verra dans cette ouver- » ture que mon désir sincère de contribuer efficace- » ment, pour la seconde fois, à la pacification géné- » rale, par une démarche prompte, toute de confiance » et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être » pour déguiser la dépendance des états faibles, ne » décèlent dans les états forts que le désir constant de » se tromper. La France, l'Angleterre, par l'abus de » leurs forces, peuvent long-temps encore, pour le » malheur de tous les peuples, en retarder l'épuise- » ment; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les na- » tions civilisées est attaché à la fin de la guerre. »

A son entrée sur la scène politique, Bonaparte affecte de s'élever au-dessus des convenances universellement admises par les gouvernemens dans leurs communications; il rejette ces formules consacrées par l'usage, et qui ont force de loi. Dès son début, il se présente comme le réformateur des règlemens européens. Magistrat d'une république de vingt-quatre heures, il prend un ton doctoral, interrogatif, en s'adressant au souverain héréditaire de la nation la plus puissante du globe, et, dans une ouverture diplomatique, il s'ingère de donner des préceptes de haute morale. Il prêche aujourd'hui Georges III aussi impé-

rieusement que l'année précédente il prêchait Djezzar-Pacha !

Le 4 janvier, le ministre anglais répond au citoyen-ministre Talleyrand. Il déclare que le roi n'ayant pas jugé à propos de se départir des formalités depuis si long-temps usitées, «..... aucun avantage réel ne peut résulter d'une telle négociation pour le but désirable et important d'une paix générale, jusqu'à ce qu'il paraisse clairement que les causes qui ont produit, prolongé et plus d'une fois renouvelé la guerre, ont cessé d'avoir leur effet. C'est par le système à l'influence duquel la France attribue justement ses malheurs actuels, que le reste de l'Europe a été précipité dans un état de guerre aussi prolongé que destructif, et d'une nature inconnue depuis long-temps parmi les nations civilisées. Les ressources de la France ont été si prodiguées et sacrifiées d'année en année, malgré une détresse sans exemple, à la propagation de ce système et à l'extermination de tout gouvernement légitime. Les Pays-Bas, les Provinces-Unies, les cantons suisses ont été immolés indistinctement et successivement à cet aveugle esprit de destruction. L'Allemagne a été ravagée; l'Italie, délivrée aujourd'hui de ses nouveaux maîtres, a offert un spectacle d'anarchie et de rapines sans bornes; S. M. elle-même a été forcée de soutenir une lutte aussi pénible qu'onéreuse, pour maintenir l'indépendance et l'existence de ses royaumes.

» Ces calamités n'ont point frappé l'Europe seule; on les a étendues aux parties du monde les plus éloignées, et même à des nations dont la position et les intérêts les écartaient tellement de la guerre actuelle, que son existence leur était peut-être inconnue au moment où elles se trouvèrent plongées dans toutes

ses horreurs. Tant qu'un pareil système prévaudra, tant que le sang et les trésors d'une nation nombreuse et puissante seront prodigués à son appui, l'expérience a démontré qu'une guerre ouverte et vigoureuse est le seul moyen de défense efficace. Les traités les plus solennels n'ont servi qu'à préparer les voies à de nouvelles hostilités, et ce n'est qu'à une résistance énergique que l'Europe doit la stabilité que conservent encore la propriété, la liberté personnelle, l'ordre social et l'exercice libre de la religion.

» Pour la sûreté d'objets aussi essentiels, S. M. ne peut donc pas placer sa confiance dans le renouvellement seul de vagues assurances de dispositions pacifiques. De semblables professions furent de même répétées par ceux qui ont successivement dirigé les ressources de la France vers la destruction de l'Europe, par ceux que les chefs actuels de l'état ont déclaré avoir été dès l'origine et uniformément incapables de maintenir des relations de paix et d'amitié. Ce sera, en vérité, le sujet d'une grande joie pour S. M., que d'apercevoir que le danger dans lequel ses états et ceux de ses alliés ont été si long-temps enveloppés, est réellement évanoui; que d'être convaincue que la nécessité de la résistance n'existe plus; qu'après l'expérience de tant de crimes et de malheurs, de meilleurs principes ont définitivement repris leur empire en France, et qu'on a renoncé pour jamais à tous ces projets d'ambition gigantesque, à ces entreprises turbulentes et de destruction, qui ont mis en danger l'existence même de la société civile; mais la conviction d'un changement aussi conforme aux vœux de S. M. ne peut résulter que de l'expérience et de l'évidence des faits.

» La meilleure garantie et la plus naturelle de sa

réalité comme de sa durée, serait le rétablissement de cette dynastie de princes qui, depuis plusieurs siècles, conservèrent à la nation française sa prospérité dans l'intérieur, la considération et le respect de l'étranger. Un événement semblable eût levé et lèvera toujours tout obstacle aux négociations ou à la paix; il assurerait à la France la jouissance tranquille de son ancien territoire, et les autres nations de l'Europe trouveraient dans la paix et le repos cette sécurité qu'elles sont forcées aujourd'hui de chercher par d'autres moyens.

« Cependant, quelque désirable que puisse être cet événement pour la France et le monde entier, S. M. ne limite pas à son accomplissement la possibilité d'une paix sûre et durable. S. M. ne prétend point prescrire à la France la forme de son gouvernement, ni le choix des mains auxquelles elle devra confier l'autorité nécessaire pour diriger les intérêts d'une grande et puissante nation.

» S. M. ne considère que la sécurité de ses propres états, celle de ses alliés, et la sûreté générale de l'Europe. Lorsqu'elle jugera que ces avantages peuvent être atteints d'une manière quelconque, soit qu'ils résultent de la situation intérieure de la France, source des dangers présens, soit de toutes autres circonstances qui produiraient le même effet, S. M. saisira avec ardeur l'occasion de concerter avec ses alliés les moyens d'une pacification immédiate et générale. Jusqu'à présent il n'existe malheureusement aucune sécurité de ce genre, aucune certitude suffisante des principes qui dirigeront le nouveau gouvernement, aucune base d'après laquelle on puisse juger de la stabilité..... »

Les ministres britanniques découvrent dans cette

note le fond de leur pensée. Ils évitent de témoigner le désir de traiter : ce serait reconnaître implicitement le premier consul, par conséquent aider à l'affermissement de son pouvoir, et lui donner une considération dont ils doivent le priver. Mais le passage le plus remarquable est celui qui se rapporte au rétablissement de la monarchie en France : en l'énonçant, Pitt et Grenville se montrent présomptueux à l'excès, s'ils en nourrissent l'espoir ; très-mauvais politiques, s'ils n'attachent à ce résultat aucune importance ; très-mal informés, s'ils adoptent les renseignemens des émigrés-chouans sur l'esprit général en France à l'égard des anciens princes ; enfin, le passage serait atrocement perfide, si (comme il est permis de le croire, sans faire injure à la loyauté ministérielle britannique) l'on s'était proposé d'insérer dans cet acte diplomatique une promesse de secours adressée aux royalistes insurgés de l'ouest, avec l'assurance que le cabinet de Londres conserve le projet de replacer la maison de Bourbon sur le trône ! Après deux siècles de combats, après avoir dépensé des sommes immenses et contracté une dette énorme pour contenir la puissance des rois de France, la nation anglaise croira-t-elle à la sincérité qu'exprime cette note? Voudrait-il rétablir les Bourbons, ce gouvernement qui depuis si long-temps les diffamait dans ses offices diplomatiques, et les décriait devant le Parlement ; ce gouvernement qui, par toute sa conduite depuis 1789, a fomenté les troubles de la France ; ce gouvernement qui ne fut étranger ni aux insurrections de 1789, ni à l'exécrable attentat du 21 janvier ; qui, depuis 1793, a si bien fait connaître son désir de ruiner, de morceler la France, et non celui d'épouser la cause d'une famille abattue? (V. au 29 mars 1796,

l'aveu du comte d'Avaray à Charette [1]). Les ministres se flatteraient-ils de transformer l'opinion des Français, par d'impérieuses et menaçantes insinuations? Que, portant leur attention sur l'histoire de leur pays, Pitt et Grenville disent si Charles II, enseveli à Cologne, avait eu Louis XIV pour allié, il

[1] Charette avait un caractère noble et élevé; il a péri victime du machiavélisme et des perfidies du cabinet anglais, victime des intrigues, des prétentions et de la lâcheté des émigrés français de Londres qui agissaient dans les vues du ministère britannique. Le marquis de Montgaillard, lié d'intimité avec Charette dès l'année 1778, était rentré en France, chargé d'une mission dans l'ouest; c'était à l'époque où les affaires de la Vendée n'offraient plus qu'un avenir déplorable et prochain; il pressa Charette de pourvoir à sa sûreté, en attendant que de meilleures circonstances lui permissent de reprendre les armes d'une manière imposante; il lui offrit, dans la Sarthe et dans la Somme, sur les bords de la mer, un asile à l'abri de toutes les recherches, et d'où le général pourrait passer en Angleterre avec autant de sûreté que de facilité. Charette remercia le marquis de Montgaillard avec l'accent de la plus vive reconnaissance; il lui dit ..... « Je ne veux pas passer la mer, pour » être un objet de curiosité et implorer la générosité anglaise; je » suis perdu, mais je veux mourir en Français, en Vendéen, et non » en émigré sur une terre étrangère et ennemie de la France..... Je » suis trahi, abandonné par ceux-là même qui devraient me soutenir et accourir sur cette terre royale; mais je périrai en brave » avec le peu d'amis qui combattent autour de moi..... Pars, mon » ami, je vais faire une fausse attaque sur un point, pour attirer » l'attention de l'ennemi du côté opposé à celui que tu comptes » prendre; mais surtout, évite les cantonnemens de Stofflet, car » c'en serait fait de toi, si ce coquin d'abbé Bernier était instruit » qu'après m'avoir vu et m'avoir porté des dépêches du roi, tu » rentres sur le sol républicain..... Si un de mes officiers, N., que » je soupçonne de vouloir me quitter, te proposait de te suivre, » refuse-le, je t'en conjure, car son exemple en entraînerait beaucoup d'autres ..... » Les deux amis s'embrassèrent en fondant en larmes: ils ne devaient plus se revoir. Ces particularités jettent un grand jour sur la guerre de la Vendée et sur la malheureuse fin d'un de ses plus grands généraux; Charette soutint, jusqu'à son dernier soupir, l'intrépide courage et le magnanime caractère qu'il avait déployés pour la cause des Bourbons.

eût recouvré la couronne que les conseils et les perfides secours de ce potentat contribuèrent si fortement à faire perdre à Jacques II. Le ministère anglais sait bien inférer de cet exemple que la maison de Bourbon ne remontera sur le trône qu'au jour où se trouvant sans alliés déclarés, sans armées extérieures qui protégent ouvertement ses droits, sans guerre contre-révolutionnaire, sans conspirateurs royaux, sans agitateurs royaux, elle se trouvera comme perdue dans l'obscurité de l'oubli : alors, si les Français sont encore opprimés, si de récentes calamités, ajoutées à tant d'autres, ont brisé leurs forces morales, dissipé une à une leurs espérances de 1789, se flattant que l'ancienne royauté si malheureusement éprouvée cessera de s'attacher à la féodalité, de s'unir à la superstition, de ressaisir les armes de l'intolérance et de l'arbitraire, si les Français ne regardent plus cette royauté comme un pouvoir illimité, imposé par une puissance étrangère, ils cesseront de la redouter; ils s'y réfugieront comme dans un asile ouvert inopinément; ils ne la repousseront pas du moins, et en y revenant, ils se jugeront libres d'y revenir. Il n'y a pas de population, pour si dégradée qu'elle soit, dans laquelle on ne trouve ce sentiment de susceptibilité nationale. Les ministres anglais ne l'ignorent pas quand ils jettent un brandon de discorde sur le territoire ennemi : quel prix d'ailleurs ces ministres offrent-ils pour cette condescendance de la part de la France? La libre possession de son ancien territoire! Ainsi donc, Pitt daignerait admettre qu'un état dont la puissance s'est si prodigieusement accrue, rendît soudain l'Égypte, la Savoie, le Palatinat, les Pays-Bas et toutes ses conquêtes, en y comprenant encore Avignon et Mulhouse, et remît en même temps le

sceptre à l'héritier de Louis XVI!! Étranges prétentions, si l'on pouvait douter de la duplicité de ceux qui désignent un pareil *ultimatum!!!*

A peine y a-t-il trois ans (V. 22 octobre 1796) que, reconnaissant implicitement la république, Pitt et ses collègues envoyèrent pour traiter avec elle. En refusant aujourd'hui d'entrer en négociation, s'ils n'espèrent pas amener la France à rappeler ses anciens princes, et à rétrocéder la Belgique à l'Autriche, ils laissent du moins apercevoir que le cabinet de Saint-James avait, antérieurement aux ouvertures de Bonaparte, décidé de continuer la guerre : mais la reprise de l'Italie et tous les avantages obtenus par les alliés durant cette campagne, sont loin de suffire pour remettre en question la remise des Pays-Bas; les succès sont encore en balance : sur le Rhin, par la victoire de Zurich; en Hollande, par la honteuse et mauvaise issue de l'expédition anglaise. Une semblable politique n'est-elle pas aussi contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne que funeste à l'humanité? Ne serait-il pas bien plus convenable de donner la paix au monde, en s'assurant les avantages réels et si considérables qu'on est en droit d'obtenir? Les souverains de l'Italie se verraient tous rétablis; le Milanais resterait à l'Autriche; les Français évacueraient Gênes, la Suisse et la Hollande où reparaîtrait aussitôt l'influence anglaise; l'Égypte retournerait au grand-seigneur; Malte au grand-maître; la possession du Cap de Bonne-Espérance et de Ceylan achèverait la consolidation de la puissance britannique aux Indes. Quel plus beau résultat pourrait attendre Pitt de la campagne de 1793? Mais à d'incertaines espérances il sacrifie des avantages positifs : la France a, cette année, relevé sa fortune militaire; elle vient de con-

traliser son gouvernement ; il est donc bien présumable que ses destinées se relèveront ; cinq personnes, divisées d'esprit et fort peu capables, sont remplacées par un homme déjà hors de pair, dont les talens militaires sont extraordinaires, dont l'audace embrasse la sphère entière des possibilités, dont l'activité et l'application sont infatigables, dont le nom seul exerce un grand ascendant sur les esprits ; et le cabinet anglais oserait compter sur des chances plus favorables que la situation actuelle des choses ! Mais, lors même que la campagne qui va s'ouvrir ne serait pas heureuse pour les Français, il y a peu d'apparence qu'elle atteigne au but principal du grand ministre ennemi, la désunion de la Belgique ; il lui faudrait payer, pendant de nombreuses années encore, d'énormes subsides, et s'associer de nouveau la Russie ou la Prusse. Pourquoi donc courir les hasards d'une nouvelle campagne, de quinze campagnes ? demanderont les orateurs de l'opposition parlementaire, Fox, Shéridan, Grey, Erskine, lord Landsdown. Remontant aux premières causes de la guerre, ils seront assez fondés d'en attribuer l'explosion, les calamités et la durée à cette oligarchie qui prétend établir l'immutabilité des gouvernemens, l'état stationnaire des peuples, et l'aliénation irrévocable de la souveraineté, comme bases fondamentales d'un accord social pour la conservation duquel toutes les puissances prétendent être solidaires à jamais.

En France non plus, les hommes éclairés n'oseraient croire à la possibilité de négocier dans une semblable conjoncture. Elle sort d'une crise révolutionnaire ; ses finances sont renversées ; les départemens de l'ouest sont en pleine insurrection ; les armées, malgré leurs avantages récens en Suisse et en Hollande, ne peu-

vent résister au nombre et se replient dans nos frontières. L'occasion est donc où ne peut moins favorable pour entrer en négociation ; mais Bonaparte espère en imposer aux Français par ces vaines autant que solennelles démonstrations. En saisissant les rênes du gouvernement, le consul a proclamé la paix comme le but principal de ses efforts; dans tous les actes déclaratoires de ses desseins, il a manifesté, et non sans affectation, la promesse d'une prochaine pacification. On est chez nous si prompt à croire, qu'une infinité de gens ajoutent pleinement confiance à ces annonces; on va jusqu'à se persuader que Bonaparte a la minute des préliminaires dans le portefeuille de son ministre, ainsi que la parole des cabinets ennemis de céder sans débats ultérieurs à son ascendant. C'est avec un art infini qu'il engage la crédulité de la nation, sachant trop bien que, depuis dix ans, on séduit la multitude à la faveur d'un langage emphatique, par de trompeuses apparences; tandis que Pitt, son rival, se flatte de prendre avantage du bouleversement qui vient de s'opérer dans le gouvernement français. Profondément machiavéliste, le ministre pénètre tout le machiavélisme du consul; il s'écrie à la chambre des communes : « Dans aucun » cas, ne traitez avec cet homme. » Ce refus d'entrer en pourparler sourit aux projets de Bonaparte, qui ne néglige pas de déclarer aux Français que « le mi- » nistère britannique ayant repoussé la paix, il faut, » pour la conquérir, de l'argent, du fer et des sol- » dats. » En admettant la sincérité de cette ouverture, on peut affirmer qu'elle résulte des calculs du consul, et non de sa vertu : si des motifs urgens le pressent de finir la guerre, il la finira sans que son caractère en devienne plus franc ; il la recommencerait

de même au moment où ses intérêts auraient changé de nature. Après la nécessité, la politique jugera toujours impérieusement dans son âme la question de la paix ou de la guerre.

Outre le vif sentiment qu'inspire la circonstance elle-même, ce premier acte de politique extérieure de Bonaparte, chef d'empire, est remarquable sous plusieurs rapports importans. Le ton décisif et le langage hautain de sa lettre se retrouveront, pendant quinze ans, dans les communications diplomatiques sorties de son cabinet; car la main de ses ministres sera toujours aussi souple que leur caractère. Même jactance, même dureté d'expressions dans sa lettre du 14 janvier 1805 à ce même Georges III! Le bruit de sa renommée, le soin de proclamer son propre mérite, l'extrême désir de fixer sur lui l'attention de l'Europe, la vive impression qu'il veut faire, en annonçant des intentions éminemment philanthropiques: tous ces motifs personnels l'occupent avant les considérations nobles et pures qu'il puiserait dans l'amour de son pays, dans un sentiment de commisération pour les Français qui, depuis dix années déjà, souffrent de cruelles vicissitudes et succombent à leurs maux; dans la reconnaissance qu'il devrait à leur confiant abandon; dans l'idée si douce de mettre fin aux souffrances et aux angoisses de tous les peuples. La seule image de sa grandeur et de sa haute réputation efface dans son esprit l'intérêt si visible de sa puissance effective, telle qu'elle est à ce jour. Ses protestations en faveur de l'humanité, pour le repos et la satisfaction de la nation dont il régit les destinées, lui serviront à voiler ses projets de domination intérieure et de fureur conquérante. A l'avenir, son empressement à rechercher des ré-

conciliations naîtra de ses inquiétudes ou de sa mauvaise foi ; ses propositions de paix seront plus hostiles que la guerre. Si vous examinez sa conduite antérieure, vous le trouverez à Milan, à Modène, à Gênes, à Venise, en Suisse, à Malte, en Égypte, contempteur de ses conventions, audacieux à violer des droits sacrés, infidèle à ses promesses, à ses proclamations, à ses engagemens solennels, provoquant avec les amis de la France, injuste envers les neutres, inaccessible à l'idée que la guerre entraîne assez de fléaux sans y ajouter la ruine systématique des citoyens, le renversement des institutions, les conjurations contre des gouvernemens faibles et qui vivent en paix, les discordes civiles et les calamités de l'anarchie ! Mais, dans la démarche actuelle, il satisfait son orgueil en se mettant, du premier pas, au niveau des anciens potentats ; il essaie deux objets politiques : de ralentir les efforts de la nation la plus redoutable, de semer des défiances parmi les puissances alliées ; enfin, il consolide son pouvoir en berçant les Français de l'espoir de cette paix si désirée.

Dans les discussions parlementaires qui vont suivre la lettre du premier consul, Pitt exalte sa haine au-dessus de ce qu'il la porta jamais : Démosthène ne prononça pas de Philippique plus véhémente. « Ceci » est une guerre de sûreté contre le plus grand dan» ger qui ait menacé chaque nation de l'Europe, et » duquel l'Angleterre seule a su se défendre par sa » police intérieure et par ses armes, par sa conduite » sagement mesurée, par ses efforts militaires et par » ceux de sa législation. Depuis combien de temps » l'opposition a-t-elle découvert la chute du jacobi» nisme, et séparé la cause de la révolution française

» de celle de la liberté ? depuis que les principes » des jacobins ont été concentrés sur le trône et dans » la personne d'un homme qui fut particulièrement et » leur élève et leur défenseur. On nous parle de leur » extinction au moment où plus fortement condensés » ils joignent la force d'unité d'action à l'uniformité » du but. Certainement, la guerre ne guérira pas » cette peste dans le cœur des individus qui en sont » infectés ; mais on doit la poursuivre jusqu'à ce que » l'aiguillon du monstre soit émoussé, sa puissance » de nuire soit affaiblie. On nous reproche d'avoir » dépensé deux cents millions (huit milliards de » francs) à nous garantir de ses atteintes. Oui, nous » avons dépensé deux cents millions sterlings à sauver » notre prospérité, notre bonheur, notre gloire, nos » lois, notre liberté ; et nous dépenserions deux cent » millions encore, si la conservation de ces bienfaits » pouvait l'exiger. »

Ainsi, Pitt refuse de traiter, quoiqu'il voie en France un nouveau gouvernement, dont la consolidation ne peut s'effectuer que par la répression des partis ; gouvernement qui, loin de propager les doctrines de l'anarchie, achève d'en détruire les écoles, en prescrit ou surveille les apôtres décrédités ; et cependant le ministre, souvent pressé par les argumens de ses adversaires touchant le but vague, indéfini de la guerre ainsi que sur sa durée, n'a cessé de dire « que si le gouvernement de la France, » quelle que fût sa forme, offrait une garantie mo- » rale suffisante, il ne mettrait aucun obstacle à ce » qu'on traitât de la paix. » Mais le ministre anglais, convaincu que les ressources de la France sont à tel point épuisées, qu'on ne pourra lever ni contributions, ni troupes, que par les dernières violences,

répond hostilement à une communication qu'un ami de l'humanité recevrait avec méfiance sans doute, avec quelques égards néanmoins, malgré la singulière irrégularité de sa forme. Quelle impéritie politique que celle de Pitt!

Un arrêté des consuls détermine que tous les fonc- 28 décemb.
tionnaires publics, ministres des cultes, instituteurs et autres personnes qui, par les lois antérieures à la constitution, étaient assujettis à un serment, y satisferont par la déclaration suivante : « Je promets » fidélité à la constitution. » Ce serment signifie réellement et uniquement : « Je promets fidélité à Bona» parte », puisque Bonaparte est à lui seul la constitution!

Un autre arrêté des consuls rétablit le libre exercice des cultes. France, malheureuse contrée! tu as gémi, pendant un siècle, sous les persécutions ordonnées par le barbare Louis XIV [1]! En 1788, tu gémissais encore sous un clergé souvent intolérant; en 1799, le gouvernement se voit forcé de prescrire la tolérance des communions.

Daubenton, célèbre naturaliste meurt à quatre- 29 décemb.

1 « *Persécutions.* Dans ces temps peu reculés, où l'on poursuivait en France les protestans comme des criminels, où les » chrétiens surpassaient en barbarie les persécuteurs de l'église » naissante, un ambassadeur d'Angleterre demanda à Louis XIV » la liberté des protestans qui étaient aux galères à cause de leur » religion..... Que dirait le roi de la Grande-Bretagne, » répondit Louis XIV, si je lui demandais la liberté des prisonniers » de Newgate? (prison de Londres, destinée aux assassins et à » tous les grands criminels). Sire, répliqua l'ambassadeur, le roi » mon maître les accorderait à Votre Majesté, si elle les réclamait » comme ses frères. » (*Dictionnaire féodal*; 2e. édit. par J. A. S. Collin de Plancy. Paris, 1820, tom. second, pag. 158.)

vingt-trois ans. Collaborateur de Buffon, il s'attacha pendant plus d'un demi-siècle à l'histoire de la nature. A le considérer successivement comme observateur, comme professeur, comme écrivain, comme académicien, on ferait une très-longue énumération si l'on spécifiait les découvertes multipliées qui lui sont dues, les grands travaux qu'il a conduits à leur perfection, les ouvrages systématiques sortis de sa plume, les méthodes qu'il a trouvées, les routes qu'il a parcourues, celles qu'il a ouvertes à ses successeurs; tous les services, en un mot, qu'il a rendus à sa patrie et au monde. Sa longue vie, consacrée au bonheur de l'humanité, prouve ce qu'un homme laborieux, un génie créateur peut ajouter aux lumières de son siècle.

30 décemb. » Marmontel, homme de lettres, meurt dans sa soixante-dix-huitième année. Par sentiment comme par réflexion, il ne partagea ni l'enthousiasme ni les écarts dans lesquels les événemens de 1789 entraînaient plusieurs académiciens. Ni la crainte, ni les séductions, ni la politique, ni l'envie de paraître, ce mal français, mal si intense chez les écrivains, n'ébranlèrent ses premières déterminations. Député au conseil des Anciens (V. 4, 5 septembre 1797), son âge et un reste de considération pour ses talens lui épargnèrent la déportation ou l'exil du 18 fructidor (4 septembre 1797); les proscripteurs se bornèrent à casser son élection. La lecture des mémoires de Marmontel, de Morellet, de Bailly, de quelques autres lettrés de cette époque, fait connaître à fond combien peu ils s'entendaient en matières politiques, à quel point ils étaient ignorans des choses placées hors de la sphère littéraire. Il n'en est pas de même en Angleterre où toutes les classes s'instruisent des lois, ap-

précièrent les motifs qui les ont produites; où tout se fait au grand jour devant la communauté entière; pays où la civilisation est parvenue à son plus haut degré de raison, d'utilité générale; où il n'est pas plus étonnant de voir des savans et des poëtes siéger dans les chambres du parlement, que de voir des lords et d'honorables députés se faire un nom dans les sciences ou dans les lettres; royaume où le gouvernement ne croirait pas prendre de bonnes mesures si, auparavant, elles n'avaient reçu les suffrages publics. En France, toutes les opérations politiques, administratives, financières, étaient mystérieuses ou connues seulement de quelques initiés : le gouvernement était une franc-maçonnerie qui ne pouvait être que ridicule en définitive, puisqu'elle était fortement nuisible à la nation, et qu'elle n'était pas, comme les affiliations cabalistiques, fixe dans ses dogmes; on les altérait, et aussi souvent qu'on en déplaçait les dignitaires et les apôtres.

CHAPITRE II.

ANNÉE 1800.

1er. janvier. Le corps législatif et le tribunat entrent en fonctions.

Le nom de *madame* est substitué à celui de *citoyenne* (V. 9 octobre 1792). Le premier consul introduit cette réforme dans le cérémonial autour de sa personne, ce qui est le plus sûr moyen de l'introduire dans les actes publics, chez un peuple qui cède plus volontiers à la mode qu'à l'autorité.

5 janv. Une loi condamne, par mesure d'état, cent trente-trois individus à la déportation. La plupart sont d'obscurs révolutionnaires inculpés de crimes publics.

7 janv. Une révolution éclate en Suisse. Le directoire est remplacé par une commission exécutive provisoire, composée d'un conseil d'état de neuf membres, d'un corps législatif de deux cent vingt-un, d'un tribunat de quatre-vingt-dix.

15 janv. Un arrêté des consuls suspend l'exercice de la constitution dans les départemens des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Inférieure, où reparaissent les chouans. De pleins-pouvoirs sont donnés au commandant de l'armée de l'ouest. Un tribunal exercera la justice criminelle extraordinaire.

Cette suspension sera levée le 21 avril suivant, les soins du général Bernadotte ayant ramené la sécurité dans ces contrées, par sa loyauté, sa fermeté, sa modération et son esprit conciliateur.

Un arrêté des consuls, relatif aux journaux, est publié. « Attendu que plusieurs feuilles sont des instrumens dans les mains de la république, le ministre de la police Fouché (de Nantes) ne laissera, pendant toute la durée de la guerre, imprimer, publier que les douze journaux quotidiens suivans..... avec une feuille périodique, et les journaux s'occupant exclusivement des sciences, arts, littérature, commerce, annonces et avis. Seront supprimés sur-le-champ, tous les journaux qui inséreront des articles contraires au respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées, ou qui publieront des invectives contre les gouvernemens et les nations amis ou alliés de la république, lors même que ces articles seraient extraits de feuilles périodiques étrangères. » Cet arrêté montre, avec pleine évidence, que l'arbitraire sera le grand ressort du gouvernement de Bonaparte. 17 janv.

Par la convention de Montfaucon (trois lieues sud de Beaupréau, Maine-et-Loire), les généraux Brunet, Hédouville, pacifient de nouveau (V. 20 janvier 1799) les contrées de l'ouest, sur l'une et l'autre rive de la Loire. Dans cette seconde guerre, les royalistes ont montré bien moins d'énergie, de courage et d'habileté qu'ils n'en avaient déployés sous la Roche-Jaquelein, Lescure, d'Elbée, Charette, Stofflet. Les successeurs de ces valeureux chefs de partis n'ont su organiser que des bandes isolées, sans discipline, agissant à la ma- 18 janv.

nière des contrebandiers, attaquant les voyageurs et les habitations écartées. Pour avoir une idée du peu de consistance réelle que présentaient les forces des royalistes de l'ouest, il suffit d'examiner l'expédition faite par Bourmont, en brumaire an VIII (novembre 1799). Ce chef de chouans veut s'emparer du bourg de Ballée, près la vallée de Sablé; cette bicoque, ouverte de toutes parts, défendue seulement par les habitans et quelques paysans du voisinage qui s'y sont réfugiés, dont le nombre n'excédait pas en totalité deux cents hommes, résiste aux chouans, qui ne peuvent s'en rendre maîtres, quoiqu'ils soient pourvus de deux pièces d'artillerie qu'ils ont achetées à un officier, commandant d'une colonne républicaine. Pour se dédommager de cet échec, les chouans se portent sur le Mans, où ils entrent, sans coup férir, par suite de l'impéritie des administrateurs et des chefs militaires, et surtout des intelligences secrètes que Bourmont avait pratiquées dans la ville. Ce général, qui n'a jamais commandé de division dans l'armée royale, entre au Mans avec environ deux mille hommes. Voici les détails que donne sur cette conquête une biographie estimée, détails qui n'ont pas été démentis, que nous sachions, jusqu'à ce jour : « ..... Il est impossible, » assure un témoin oculaire, de comparer la conduite » de ces troupes dans cette malheureuse ville, autre» ment qu'à celle des tartares de Gengiskan. Les pri» sons publiques furent ouvertes, et des scélérats con» damnés à mort recouvrèrent leur liberté. On pilla » toutes les caisses publiques et beaucoup de particu» liers : le pillage en numéraire et autres effets fut » évalué à neuf cent cinquante-trois mille francs. La » poste aux lettres fut dévastée ; les papiers, les re» gistres de l'administration furent incendiés ; mais ce

» qui est une perte irréparable, c'est la destruction » de soixante volumes in-folio contenant l'histoire du » Mans depuis 1481. Ce précieux dépôt, que l'on con- » servait à l'hôtel-de-ville, fut livré aux flammes avec » plus de cent registres de l'état civil des citoyens; et » ce que l'on ne se rappellera jamais qu'avec le senti- » ment de la plus profonde horreur, c'est que des sol- » dats blessés, de la 40e. demi-brigade, furent égor- » gés dans leurs lits.... » Bourmont et ses chouans évacuèrent le Mans au bout de soixante heures. On se tromperait étrangement si on comparait les bandes de chouans de 1799 aux armées vendéennes de 1793 et 1794. Les exploits des chouans ne consistaient guère qu'en fusillades par derrière les haies; en expéditions sur les grands chemins et en occupations militaires de villages sans défense; mais ils répandaient partout la dévastation et l'effroi. A peu près dans ce même temps, les bandes royalistes du midi avaient pour chef, dans la Haute-Garonne, M. de Paulo, jeune étourdi, sans talens militaires, mais d'une grande exaltation contre-révolutionnaire; il souleva un grand nombre de paysans dans le diocèse de Toulouse, et commit les plus grands dégâts dans les campagnes; le pillage était organisé; les acquéreurs de biens nationaux étaient rançonnés ou mis à mort, ainsi que les prêtres assermentés. On fit marcher des troupes contre les rebelles, ils furent mis de toutes parts en déroute. Paulo s'était sauvé, avec les restes de son armée, à Montrejau. Le général républicain Barbaut leur donnait la chasse avec la plus grande activité : il avait été camarade de collége de Paulo, à Sorèze; il eut pitié du général royaliste, et favorisa son évasion à Montrejau. Peu s'en fallut que ce Paulo ne devînt, par la suite, roi, ou tout au moins prince du sang

impérial. Très-joli homme, mais de peu d'esprit, il plaisait infiniment à mademoiselle Hortense Beauharnais et à madame Bonaparte : on parlait de mariage, et il fut décidé ; mais la jactance et les indiscrétions du jeune Paulo ne convinrent pas au premier consul, qui l'exila en Languedoc. Dans la bagarre contre-révolutionnaire de la Haute-Garonne, il périt un grand nombre de paysans ; ces malheureux avaient été fanatisés par une poignée de nobles et d'anoblis qui les faisaient tuer pour le compte des priviléges et des droits féodaux, tout en demeurant dans leurs donjons pendant l'échauffourée. M. de Villeneuve-Crosillat, et M. de Villèle, père du ministre des finances, exerçaient fort tranquillement, dans Toulouse, les périlleuses fonctions de trésoriers de l'armée royale de Languedoc : ils se cachèrent après la déroute de Montrejau, vécurent plusieurs mois dans des entre-deux de plafonds, et furent amnistiés par Bonaparte dont la modération, la fermeté et la justice mirent une prompte fin aux troubles du midi et de l'ouest.

Le foyer de la Vendée est enfin éteint ! De quelques magnifiques promesses dont le gouvernement anglais soit prodigue ; malgré les tentatives des agitateurs royaux établis à Guernesey, pour exciter les habitans de ces malheureuses contrées à reprendre les armes en faveur de l'ancien régime, ceux-ci resteront immobiles, et tout le temps que durera l'autorité de Bonaparte. La pacification est sincère de sa part ; il s'appliquera sans cesse à réparer les désastres, à cicatriser les plaies de la guerre civile. Les Vendéens voyant leur culte protégé, les mesures d'exception retirées, rentrent dans le sein de la patrie commune. Nul désordre n'altèrera leur tranquillité ; soumis sans murmure aux institutions nationales, ils acquitteront

les contributions sans contrainte ; les levées de la conscription s'effectueront sans résistance, parce qu'elles se feront sans ménagement. Désormais, les départemens de l'ouest et au sud de la Loire compteront parmi les plus dociles : ils élèveront des arcs de triomphe à Napoléon !

Un traité est signé à El-Arisch, entre Kléber, général en chef, et le grand-visir. L'Égypte sera évacuée. Les troupes turques rentreront dans les places de Salahieh, Catich, Belbeis, Damiette. L'armée retournera dans les ports de France, tant sur ses bâtimens que sur ceux qu'il sera nécessaire que la Porte lui fournisse. Cette puissance délivrera, ainsi que la Grande-Bretagne, les passe-ports, sauf-conduits et convois nécessaires pour assurer le retour des Français dans leurs foyers. Il y aura un armistice de trois mois en Égypte. 24 janvier.

Cette convention est conclue par les soins et sous les auspices de sir Sidney-Smith, commodore anglais, lequel, en ouvrant des communications officielles avec Kléber, a revêtu le caractère de ministre plénipotentiaire de sa Majesté Britannique près la Porte ottomane. Cependant Smith n'intervient dans l'acte, ni comme ministre diplomatique, ni comme commandant militaire ; et la négligence des plénipotentiaires français à requérir son intervention, laisse à son gouvernement des motifs spécieux de s'opposer à l'exécution du traité. (V. 20 mars.)

Bonaparte, avant son départ (V. 22 août 1799), avait essayé quelques négociations. En donnant, au moment de s'embarquer, ses instructions à son successeur, il s'exprimait ainsi : « Si, par des événemens » incalculables, vous ne receviez aucun secours, si la

» peste vous tuait plus de quinze cents soldats, vous » êtes autorisé à conclure la paix avec la Porte otto- » mane, quand même l'évacuation de l'Égypte devrait » être la condition principale..... Persistez toujours » dans l'assertion que j'ai avancée, que l'intention de » la France n'a jamais été d'enlever l'Égypte à la » Porte..... L'intérêt de ce qui se passe en est vif, » et les résultats en seront immenses pour le com- » merce et la civilisation. Ce sera l'époque d'où date- » ront de grandes révolutions. » Le général fugitif appréciait l'extrémité de sa position ; il voyait s'avancer une catastrophe ; et cependant il trace, en abordant en France, le tableau le plus brillant de sa conquête ; il s'annonce en conquérant qui vient apporter à la république les clefs de l'Égypte soumise et civilisée par lui, contrée dont la possession est désormais inattaquable ! Ses secrétaires composent sous ses yeux des romans militaires ; le nombre de ses victoires égale celui des grains de sable du désert, jusqu'à son expédition de Syrie, que, dans des bulletins emphatiques, l'on préconise comme un chef-d'œuvre de prévoyance et d'habileté ; les Égyptiens sont à ses pieds ; les troupes nagent dans l'abondance ; en une seule année il a policé la province, fait chérir le nom français, fécondé d'intarissables ressources, en observant des ménagemens paternels avec les peuples. C'est un sujet de confrontation instructif et curieux que ses beaux récits à son arrivée à Paris, et l'état réel de son armée et de l'Égypte au moment de son départ secret de cette contrée ! !

Le 7 octobre, Kléber écrit du Caire au Directoire, en lui traçant un tableau aussi lugubre que les couleurs de Bonaparte sont séduisantes. « ..... L'armée » est réduite de moitié, sans armes, sans poudre de

» guerre, sans fer coulé, sans plomb. Les troupes » sont nues : nudité qui multiplie les dyssenteries et » les ophthalmies qui nous désolent ; aussi y a-t-il » eu cette année beaucoup plus de malades que la » précédente. Le général Bonaparte a épuisé les res- » sources extraordinaires dans les premiers mois de » son arrivée. Il a levé alors autant de contributions » de guerre que le pays pouvait en supporter. A son » départ, il n'a pas laissé un sou en caisse, ni aucun » autre objet équivalent ; au contraire, il a laissé un » arriéré de près de dix millions. L'arrérage de la solde » de l'armée se monte seul à quatre millions. L'Égypte » n'est rien moins que soumise ; le peuple, inquiet, ne » voit en nous, quelque chose qu'on puisse faire, » que des ennemis de sa propriété. Bonaparte voyait » la crise fatale s'approcher. Vos ordres (continue » Kléber, s'adressant au directoire qu'il suppose » être encore debout) ne lui ont pas permis de sur- » monter les obstacles. Que cette crise existe : ses » lettres, ses instructions, sa négociation entamée » en font foi. La paix avec la Porte peut seule nous » tirer d'une entreprise qui ne peut plus atteindre » l'objet qu'on avait pu s'en proposer. Telle est la » détresse où je me trouve. » Le général Damas, chef de l'état-major, mande, le 11 octobre, au ministre de la guerre : « L'effectif de l'armée, au 1^er^ vendé- » miaire (22 septembre 1798) était de plus de trente- » trois mille hommes ; il est en ce moment au- » dessous de vingt-deux mille, dont il faut déduire » deux mille malades ou blessés hors de tout service, » et quatre mille hors d'état d'entrer en campagne. » Les places pourvues, il est impossible de réunir » sept mille hommes sur un seul point, pour les » opposer aux efforts des ennemis. » L'administrateur

des finances rend aussi compte au directoire de la détresse de l'armée. « Les moyens sont usés ; il ne » se fait plus de commerce depuis quatorze mois ; » l'argent des chrétiens est épuisé : on ne pourrait en » demander aux Turcs sans occasioner une révolte. » D'ailleurs l'argent est enfoui, et les Turcs, encore » plus que les chrétiens, se laissent emprisonner, as- » sommer de coups, et quelques-uns se sont laissé » couper la tête plutôt que de découvrir leurs trésors. » Il faut sans cesse avoir, dans chacune des treize » provinces, une colonne de soixante, quatre-vingts » ou cent hommes, uniquement employés à forcer » les villages à payer. Il est facile d'imaginer tous » les dégâts, toutes les exactions et les désordres » qui accompagnent ces colonnes. Il faut également » contraindre, par la baïonnette, les villages à payer » les grains. Le numéraire disparaît totalement : la » caisse de l'armée est constamment vide. Nous avons » ici, partout autour de nous, dix mille ennemis » cachés pour un ami apparent. Les mamelucks, » quoique dispersés, peuvent se réunir très-promp- » tement. Quand nous sommes débarqués, les Égyp- » tiens ont cru, comme nous le leur disions, que » c'était d'accord avec le grand-seigneur ; aujourd'hui » ils se croient, par notre mensonge, autorisés à nous » trahir. Il n'est pas un soldat, un officier, un gé- » néral, qui ne soupire après son retour en France, » persuadés qu'ils sont qu'ils sacrifient inutilement » pour leur patrie leur santé et leur vie. » Ces passages sont extraits des lettres officielles saisies par les Anglais à bord d'un bâtiment qui les portait en France. Ces lettres, avec un grand nombre de lettres particulières, ont été publiées par autorité. Outre que des ministres anglais ne se permettraient point

de falsifier les documens qu'ils font connaître, l'authenticité et l'exactitude des diverses pièces de ce recueil ne seront jamais contestées ; pas une seule réclamation particulière ne s'élèvera.

Si le gouvernement consulaire, institué par un attentat à la liberté publique, dont les premiers actes sont des proscriptions, veut se concilier le suffrage du grand nombre, il doit manifester son éloignement des maximes et des hommes qui désolaient la France. Les nouveaux magistrats obtiendront la confiance générale, en prenant une direction opposée à celle que suivirent leurs prédécesseurs. Ils le savent ; de là, cette abolition immédiate de la loi des otages et de la loi de l'emprunt forcé ; les protestations en faveur de la liberté des citoyens et de la sécurité des propriétés ; l'envoi des délégués consulaires dans les départemens pour y ruiner l'influence des jacobins : de là, cette ostentation à promettre la paix, premier objet du vœu national, ainsi que la suppression du serment de haine à la royauté, comme pour témoigner une entière disposition à se rapprocher des souverains, en cessant d'anathématiser leurs titres ; de là, ces efforts assidus pour pacifier les contrées de l'ouest ; de là, beaucoup de nominations aux emplois administratifs, en conformité au vœu public ! Sincères ou non dans la manifestation de leurs vues bienfaisantes ; que le bien qu'ils laissent échapper vienne entièrement ou ne vienne qu'en partie, ou ne vienne pas du tout de leur volonté, les consuls n'en sont pas moins amenés à faire contraster leur administration avec celle du directoire. La plupart des mesures nouvelles, annonçant un avenir moins orageux, le Français se sent soulagé, de même que le navigateur, 15 février.

jeté dans des parages inconnus, en voyant l'arc-en-ciel se déployer sur de sombres nuages.

L'arbitre de la France n'a que deux classes d'ennemis nécessaires : les royalistes absolus et les républicains anarchistes. Tous ceux qu'on nomme modérés, gens redoutant les commotions populaires et les brigandages, condamnant les spoliations, blâmant les proscriptions, plaignant les opprimés (quoique restés eux-mêmes sans courage contre les oppresseurs); les ambitieux sans férocité, les intrigans sans opinions politiques, lesquels ne veulent que parvenir aux honneurs et aux avantages des emplois publics; les républicains mitigés ainsi que les royalistes constitutionnels; les gens à théories qui combinent les institutions susceptibles de rendre les hommes libres sous des gouvernemens forts; enfin, la foule de citoyens paisibles à qui les formes du gouvernement importent peu, moyennant que l'administration soit protectrice : voilà les alliés naturels du gouvernement consulaire, parce qu'ils se flattent que ce gouvernement sera juste !

Trois mois ne se sont pas écoulés depuis que les jacobins ont perdu leur domination, et déjà l'aspect de la France a changé. Les propriétaires étaient désespérés, les transactions suspendues, les biens-fonds tombés dans un avilissement extrême; et déjà les propriétaires retournent sans inquiétude dans leurs domaines, les transactions recommencent, les biens-fonds haussent de prix. Le discrédit public détruisait toute confiance entre les particuliers; l'industrie anéantie n'osait tenter un effort à la vue des rapines du fisc, des règlemens arbitraires et de cette confusion générale qui semblait sans terme; à cette heure, des capitalistes venant s'associer à la fortune

de l'état, forment une banque nationale; le tiers consolidé, coté la veille du 18 brumaire (le 8 novembre) 11 fr. 30 cent., s'est aujourd'hui 18 fr. 50 c.; les ateliers se repeuplent, le numéraire reparaît; ainsi que le danger de la chose publique, l'intérêt de l'argent a baissé de moitié. Les contributions progressivement insuffisantes à mesure de leur multiplication et de la pression des événemens, éprouvant chaque jour un décroissement, étaient dépensées avant d'être reçues; elles sont loin de rentrer avec facilité, sans doute, mais les recouvremens du courant s'obtiennent sans de violens efforts, et l'arriéré même commence à rentrer. Il faut si peu de chose pour ramimer l'espérance dans l'âme du Français! Le mal qu'on lui épargne et qu'on pourrait lui faire est comme un véhicule de son obéissance, un motif de suivre les volontés du gouvernement; ne pas l'opprimer, c'est l'encourager; dès qu'on lui ôte une partie de ses liens, ses facultés reprennent toute leur élasticité. Son caractère est de s'occuper du présent et de se préoccuper de l'avenir du lendemain; mais l'avenir des années n'effleure guère sa pensée!

La proclamation des consuls sur l'acceptation de la constitution (V. 24 décembre 1799) annonce que sur 3,972,569 votans, 1,562 seulement l'ont rejetée. En supposant que les quatre millions et demi de citoyens actifs, compris dans le cens politique, eussent donné leur suffrage, et que tous les absens eussent prononcé négativement, l'affirmative l'eût toujours emporté par une majorité de deux contre un. 7 février.

On n'avait pas encore vu depuis la révolution, à beaucoup près, une telle masse de Français exprimer leur opinion. Il est, à la vérité, convenable de n'atta-

cher qu'une faible importance à cette obéissance passive accordée si promptement à une constitution nouvelle ; mais l'acceptation de celle-ci se distingue du vote national émis en faveur des constitutions antérieures, et par l'affluence des votans, et parce qu'elle se manifeste à une époque exempte de terreur, où l'adhésion dérive de conjectures probables ou du moins très-plausibles, d'espérances spécieuses, et où par conséquent les volontés sont plus libres et moins entraînées. Au lieu d'user de la ressource si commode de l'absence, et de se neutraliser en ne donnant pas de suffrage, les deux tiers de ceux qui participent aux droits politiques viennent les exercer. Si donc, dans un temps où de nombreux changemens de lois ont amené le peuple à une profonde indifférence, la grande majorité des citoyens en sort pour sanctionner ou refuser le code proposé, il est évident qu'elle y attache de l'intérêt, et que cet intérêt n'est ni aveugle ni corrompu. Le navigateur long-temps battu de la tempête, force de voiles vers le havre inattendu qui s'offre à sa vue, remerciant le ciel de mettre un terme à ses épreuves ; le sentiment qui remplit son âme lui dérobe toute crainte des incertitudes ou des maux qu'il pourrait essuyer sur une plage inconnue et peut-être inhospitalière. De même, les Français, miraculeusement soustraits aux plus terribles fléaux, ne prévoient pas d'autres adversités. Cette constitution qui recèle les principaux germes du despotisme, viciée dans ses élémens, et si menaçante pour la suite des temps, leur semble si rassurante contre le retour des jacobins et des partisans de l'ancien régime, qu'elle obtient aussitôt l'assentiment général. Fatigués de commotions et d'incertitudes, les Français se jettent aveuglément dans les bras de Bonaparte, comme

lui-même en perdant plus tard tout espoir se jettera en enfant dans les bras des Anglais (15 juillet 1815); et les deux résultats auront prouvé qu'il est également imprudent de se confier à la générosité d'un conquérant ambitieux et à celle d'un implacable ennemi.

La Banque de France se constitue et entre en exercice. 11 février.

Les chouans du Morbihan, des Côtes-du-Nord, du Finistère, se soumettent. Leurs bandes sont composées de quelques royalistes sincères, d'un petit nombre d'hommes d'honneur, à la tête desquels se distingue par de nobles qualités le général Sol de Grisolles, qui, pendant une proscription et une captivité de quatorze années, souffrira les plus barbares traitemens, sera exposé vingt fois à être assassiné ou empoisonné dans la profondeur des cachots, et montrera constamment le plus héroïque caractère et le plus inébranlable dévouement à la cause des Bourbons; mais les bandes de chouans sont aussi composées d'un ramas de voleurs de grands chemins; elles ont commis beaucoup d'excès dans ces contrées et fait beaucoup de tort à la cause qu'elles annonçaient vouloir défendre. Bourmont, commandant les bandes du Maine, et Frotté celles de Normandie, ont eu l'avisement de capituler de bonne heure. Il a fallu quelques efforts pour amener la soumission de Georges et de La Prévalaye, chefs des bandes de Bretagne, bandes auxquelles cet état de licence permettait de se livrer à toute espèce de désordre sous les couleurs politiques; de rançonner les particuliers d'après l'accusation vraie ou fausse qu'ils étaient acquéreurs de propriétés ecclésiastiques, de voler les diligences, parce qu'elles portaient les de- 13 février.

niers de l'état; de piller les banquiers, parce qu'ils avaient des relations avec les caisses publiques. Interceptant les communications entre Brest et Paris, ces deux chefs entretenaient des intelligences avec tout ce que la capitale nourrit de plus vil, avec des hommes vivant dans les repaires du jeu et de la plus grossière dissolution.

La soumission de ces insurgés bretons a été l'ouvrage de quelques semaines. Elle s'est dissoute à peu près sans combats, cette masse de faux défenseurs de l'autel et du trône, contre lesquels les habitans avaient leurs propriétés à garantir; cette masse, qu'on annonçait aux émigrés de Londres comme si formidable au gouvernement français sera dissipée comme une bulle de savon. Déjà le gouvernement avait énervé la résistance par les avantages véritablement importans qu'il assurait aux districts qui se soumettraient; il avait bien plus fait encore en nommant Bernadotte commandant dans l'ouest: c'est aux talens et au caractère de ce général qu'est dû ce résultat. On n'entendra plus parler de ces dévastateurs, qui étaient aux premiers Vendéens, ce que furent les démagogues de 1793 aux généreux partisans des institutions libres de 1789.

17 févr. Une loi règle la division du territoire en départemens et arrondissemens communaux, l'installation des commissaires généraux de police, des préfets, sous-préfets, maires et adjoints, ainsi que l'organisation des conseils de préfecture, d'arrondissement et municipaux. « Il y aura, dans chaque département, un » préfet, un conseil de préfecture et un conseil général » de département, lesquels rempliront les fonctions » exercées maintenant par les administrations et les » commissaires de départemens. Le préfet sera chargé

» seul de l'administration. Le conseil de préfecture pro-
» noncera sur les objets contentieux. Le conseil général
» fera la répartition des contributions directes et déter-
» minera, dans des limites fixées par la loi, le nombre
» de centimes additionnels affectés aux dépenses de
» département. Dans chaque arrondissement il y aura
» un sous-préfet et un conseil. Le premier consul
» nomme les préfets, les conseillers de préfecture, les
» membres des conseils généraux, les sous-préfets,
» les membres des conseils d'arrondissement, les mai-
» res et adjoints des villes de plus de cinq mille ha-
» bitans, les commissaires généraux et les préfets de
» police dans les villes où il en sera établi. Les préfets
» nomment les maires et les municipaux dans les com-
» munes d'une population inférieure. Le traitement
» du préfet sera de 8,000 à 24,000 francs, suivant la
» force de la population; à Paris, il sera de 30,000
» francs. » Le territoire de l'ancienne France, y com-
pris Avignon, ou celui de la France réduite par le traité de 1815, divisée maintenant en quatre-vingt-cinq départemens, et qui le sera plus tard en quatre-vingt-six, est subdivisé en deux cent soixante-seize arrondissemens ou sous-préfectures.

L'orateur chargé de présenter au corps législatif ce projet de loi, est Rœderer, conseiller d'état, le même Rœderer, en 1800, aussi zélé promoteur du despotisme du magistrat d'une république, qu'il le fut, en 1792, du renversement du pouvoir monarchique.

Tout bon Français qui vivra pendant vingt-cinq ans après l'émission de cette loi, en reconnaîtra la première tendance et les malheureux résultats. Il désapprouvera surtout l'institution des préfets, investis d'attributions trop considérables dans un état où l'on respecterait les droits communs et la propriété parti-

culière. Les préfets doivent être, ils seront les dociles agens de tout gouvernement, bien plus jaloux d'obtenir ses honteuses mais lucratives faveurs, que les suffrages stériles, quoique honorables, de leurs administrés. On verra nombre d'entre eux solliciter les grâces et les dons du pouvoir, au détriment des libertés publiques et des intérêts des contribuables. Difficilement des hommes estimables, investis d'une préfecture, la déposeront-ils aussi bons qu'ils y sont entrés.

On sait que l'idée des administrations provinciales fut accueillie avec des transports de joie. Ce moyen d'amélioration avait d'abord été suggéré à Louis XVI par Turgot et Malesherbes; appréciateurs éclairés des besoins qu'éprouvait la France à la fin du dix-huitième siècle. Quatorze ans plus tard, les cahiers des bailliages demandèrent, et plusieurs avec instance, la suppression des intendans. On sentait que les intérêts des provinces, confiés à leurs propres mandataires, en seraient mieux soignés et bien mieux défendus contre le fisc, que les frais de gestion seraient moindres. Le génie despotique, inhérent au premier consul, lui qui met si bien en œuvre les inclinations de ses deux collègues subalternes, faisant une action permanente de l'action transitoire des délégués de la convention ou du directoire, vient reproduire une des plus oppressives institutions de l'ancien régime. Il suffit pour cela d'appeler préfets; dans la république consulaire, les agens du pouvoir qu'on appelait intendans sous l'absurde et caduque monarchie de Louis XV. Il n'est pas mal aisé de prévoir que les préfets, revêtus de presque toutes les attributions de leurs devanciers, provoqueront aussi la méfiance et mériteront l'animadversion des administrés. Richelieu créa les intendans

comme d'utiles instrumens du pouvoir absolu; Bonaparte devait les rétablir. L'institution des préfets est une des plus subtiles inventions du despotisme consulaire; la génération actuelle en éprouvera les malheureux effets, même après la chute de leur créateur.

Voici les observations de Rulhières sur les intendans (*Éclaircissemens historiques*, etc., vol. 1^er^., pages 41, 42) : « Richelieu avait non-seulement envoyé » dans toutes les provinces des délégués annuels, » sous le prétexte de recevoir les plaintes des peuples » contre les foules et les incommodités qu'ils recevaient, » soit dans l'administration de la justice, soit dans la » levée des impôts, oppression des faibles par la vio- » lence, crédit et autorité des grands, et pour veiller » même sur les gens d'épée; mais bientôt ces espèces » d'inquisiteurs avaient été rendus sédentaires dans » toutes nos grandes capitales, malgré les grands in- » convéniens que Richelieu lui-même prévoyait de leur » séjour, plus propre, dit-il, à servir leur vanité par- » ticulière que l'utilité publique, et ils étaient parve- » nus à enlever la connaissance de beaucoup d'affaires » de justice aux cours souveraines, la levée des impôts » à ceux qui en étaient chargés, une partie de la po- » lice militaire aux maréchaux de France, presque » toute la police particulière aux municipalités des » villes, et enfin ils s'étaient emparés de presque toute » l'autorité des gouvernemens et des commandans des » provinces. On s'en était plaint de toutes parts, aus- » sitôt qu'on avait eu la liberté de s'en plaindre, et, » pendant les agitations de la Fronde, ce fut un des » justes griefs de la nation. Elle demanda la révocation » des intendans; la cour l'avait promise, et avait éludé » cette promesse. » (V. 2 mars.)

19 février. Le corps du prince Condé passe du service de Russie à la solde de l'Angleterre.

24 février. Une loi établit des octrois municipaux sur les objets de consommation locale dans les villes dont les hospices civils n'ont point de revenus suffisans pour leurs besoins.

2 mars. Un arrêté des consuls nomme les préfets des quatre-vingt-dix-huit départemens. On ne retrouve pas dans le choix des chefs d'administration locale le même discernement, ou, pour mieux dire, les mêmes vues que dans la nomination des conseillers d'état (V. 25, 26 décembre 1799.) Si le principal désir du consul était de répandre les bienfaits de l'administration en ménageant les libertés publiques, un examen sévère, surtout au début de ce régime, devrait précéder l'élection de ces officiers civils qui se voient investis du droit de nommer les maires et les municipaux des communes peuplées de moins de cinq mille âmes, qui feront ressentir au peuple les inconvéniens et les avantages de leur régie plus immédiatement qu'il ne se ressentira des opérations générales du gouvernement. A côté de deux ou trois personnes recommandables par leurs talens et leur conduite politique, Ramond, ex-législateur; Germain Gomier, ex-administrateur, on aperçoit une foule d'individus aussi médiocres qu'obscurs, mêlés à Lamarque, trois fois fameux par un jacobinisme délirant, à l'assemblée législative, à la convention, au conseil des Cinq-Cents; Quinette, Delacroix, ex-conventionnels de la montagne, etc., etc.; des disparates aussi marquées proviennent de ce système de tolérance envers tous les partis qu'adopte le premier consul, afin d'assoupir leurs mécontentemens ou

leurs défiances. L'inégalité de ces choix produira dans l'administration de fâcheux contrastes. Si dans quelques départemens elle est bénigne, équitable, utile, dans le plus grand nombre elle sera cruelle, incertaine, cédant toujours aux préventions du gouvernement au lieu de les éclairer, et par conséquent souvent injuste; tandis que, dans d'autres départemens, elle prendra la couleur des préfets jacobins, qui, malgré la bassesse de leur âme et l'excessive cupidité d'obtenir de plus grandes faveurs du gouvernement, ne sauraient, en se bornant à faire exécuter ses ordres, altérer jusques à un certain point leur caractère, et dépouiller tout-à-fait le vieil homme. Au reste, l'instruction donnée aux préfets par Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, est un exposé de leurs devoirs, aussi judicieux qu'éloquent; mais il ne sort pas plus de l'âme que de la plume de ce ministre, administrateur des plus insoucians et despote par caractère.

Une loi détermine le mode d'application des lois relatives à l'émigration, et décide que tout individu qui, depuis le 25 décembre dernier, jour de la mise en activité de la constitution, se serait absenté de France ou s'en absenterait à l'avenir, ne sera point soumis aux lois sur l'émigration. Ceux qui désormais seront prévenus d'avoir émigré avant le 25 decembre, seront jugés par les tribunaux criminels ordinaires. La seule question soumise aux jurés de jugement sera : l'accusé est-il coupable d'émigration. Tous les autres individus considérés comme émigrés, seront soumis aux lois portées contre eux (V. 20 octobre.). 3 mars.

5 mars. Une loi met à la disposition du gouvernement tous les Français de la première classe de la conscription, ou dont la vingtième année a été terminée le 1^er^. vendémiaire an VIII (23 septembre 1799). Tout conscrit déserteur sera condamné à une amende de quinze cents francs. Le discours du conseiller d'état, Champagny, en présentant au corps législatif les dispositions de cette loi, contient ces phrases, qui sont effectivement des phrases sans être autre chose. « Pour la » dernière fois, la trompette guerrière se fait entendre : elle ne proclame pas le carnage, elle appelle » la paix ; l'humanité sourit à ses accens, l'humanité » qui, glorieuse d'avoir repris en France son empire » trop long-temps méconnu, veut porter au dehors » la paix qu'elle vient d'établir au dedans. Ses vœux » seront exaucés ; le génie de la guerre, que dis-je? » le génie de la victoire deviendra l'ange de la paix, » réparateur des maux de la guerre et de la révolution, et restaurateur de la prospérité publique. » Le rhéteur Fontanes n'eût pas mieux dit que le publiciste Champagny, qui deviendra, comme le rhéteur, un des grands seigneurs de Bonaparte, en lui prodiguant de l'encens.

8 mars. Par un arrêté, les consuls ordonnent la formation d'une armée de réserve, dont le quartier général sera à Dijon. Elle doit être de soixante mille hommes. Elle est destinée à fournir des renforts, tant à l'armée d'Italie qu'à celle du Rhin. La position du rendez-vous général de ces troupes, à distance égale de Bâle, de Martigny et de Chambéry, met le conseil aulique dans l'incertitude sur leur destination, et détourne son attention, fixée depuis deux mois sur la rivière occidentale de Gênes, où Mélas, à la tête de plus de cent mille hommes enhardis par le succès, et bien

approvisionnés, menace les vingt-cinq mille soldats nus et affamés de Masséna.

Le cardinal Gregorio-Barnaba Chiaramonte est élu pape par trente-deux voix sur trente-cinq dans le conclave tenu à Venise, sous l'influence directe de l'Autriche. Il prend le nom de Pie VII. Évêque d'Imóla, lors de l'invasion de la Romagne, il s'était fait remarquer par l'approbation explicite qu'il avait volontairement donnée aux principes démocratiques et révolutionnaires des Français (V. 25 décembre 1797). 14 mars.

Une loi donne aux tribunaux une nouvelle organisation, rétablit les avoués, et institue à vie les greffiers et les huissiers (V. la constitution, 24 décembre 1799. Bonaparte fait présent à Cambacérès de cinquante brevets de charges de greffier et d'huissier, que le second consul vend très-lucrativement : ce fidèle acolyte du despote consulaire et impérial indique les sujets les plus propres à remplir les premiers offices de la magistrature, et fait choisir les individus qui se déclarent ses courtisans et se font ses créatures). Il sera établi un tribunal de première instance par arrondissement. Il sera établi vingt-neuf tribunaux d'appel. Ils statueront sur les appels des jugemens rendus en matière civile par les tribunaux d'arrondissement, et sur les appels des jugemens de première instance rendus par les tribunaux de commerce. Il y aura un tribunal criminel par département. Il connaîtra de toutes les affaires criminelles ; il statuera sur les appels des jugemens rendus par les tribunaux de première instance en matière de police correctionnelle. Le tribunal de cassation siégera à Paris. Il sera composé de quarante-huit juges. Sui- 18 mars.

vant la constitution, le sénat nomme aux places vacantes. Le tribunal se divise en trois sections : la première prononce sur l'admission ou le rejet des requêtes en cassation ou en prise à partie, et définitivement sur les demandes, soit en règlement de juges, soit en renvoi d'un tribunal à un autre ; la seconde prononce définitivement sur les demandes en cassation ou en prise à partie, lorsque les requêtes auront été admises ; la troisième prononcera sur les demandes en cassation en matière criminelle, correctionnelle et de police, sans qu'il soit besoin de jugement préalable d'admission. Les sections se formeront d'abord par la voie du sort : chaque année il sortira de chaque section quatre membres, lesquels seront également répartis dans les deux autres. Le tribunal entier nommera un président pour trois années. Chaque section ne pourra juger qu'au nombre de onze membres au moins, et tous les jugemens seront rendus à la majorité absolue des suffrages. Les officiers ministériels, les greffiers, les avoués et les huissiers sont tous nommés par le premier consul.

Il suffit de la simple indication de quelques articles principaux de ce statut, pour apercevoir le soin extrême avec lequel le gouvernement prive le pouvoir judiciaire de ses moyens d'indépendance les plus assurés, et cela dans un état qu'on dit fondé sur le système représentatif, dans une république où l'on proclame la liberté, l'égalité ! ! Bonaparte accroîtra bien davantage l'ascendant du gouvernement sur les tribunaux, ainsi que son exclusive domination sur toutes les institutions, lorsque devenant magistrat couronné il effacera jusqu'au dernier signe de liberté publique. Les Français sont destinés à subir long-temps encore

les graves inconvéniens de l'instabilité dans l'organisation du pouvoir judiciaire.

Kléber, général en chef de l'armée d'Orient, se confiant au traité d'El-Arisch, du 24 janvier, a remis au grand-visir les places de Salahieh, Catieh, Belbéis, Damiette, lorsqu'il reçoit une lettre du lord Keith, commandant en chef de la flotte anglaise, qui somme l'armée de mettre bas les armes, et de se rendre à discrétion. Kléber, indigné, distribue cette lettre dans les rangs, et dit pour toute harangue : « Soldats ! » on ne répond à de telles insolences que par la » victoire. Marchons. » 20 mars.

On rencontre l'avant-garde ottomane à une lieue nord-est du Caire, aux villages d'Elhanka et de Mattarieh, sur les ruines d'Héliopolis. Cette armée de plus de soixante mille Turcs, Arabes, Mamelouks, est mise en fuite par dix mille Français. Les riches dépouilles du camp, les nombreux chameaux, presque toute l'artillerie, sont au pouvoir des vainqueurs, qui n'ont pas perdu deux cents hommes. Les généraux Reynier, Friant, Donzelot, Joseph Lagrange, se sont distingués, ainsi que le général Damas, chef de l'état-major. Les deux jours suivans voient la déroute complète de l'armée battue : ses immenses débris s'enfoncent dans le désert ; ils y sont massacrés par les Arabes, ou y périssent plus misérablement encore.

L'anéantissement de l'armée ottomane est le résultat d'un faux calcul du cabinet de Londres, dont la fausseté, don. l'atroce perfidie se développent aujourd'hui tout entières. Une dépêche envoyée par Kléber au directoire ayant été surprise devant Toulon, les ministres anglais y ont vu ou cru voir que l'armée d'Orient est tombée dans un état de faiblesse et de

dénûment qui permet de lui faire subir les plus dures conditions. Ils se décident donc à n'admettre aucun traité ; et dans l'hypothèse qu'ils regardent comme très-probable qu'il en aurait été conclu, ils ont défendu à leurs amiraux de le reconnaître, espérant même que ce traité présenterait de nouveaux avantages, en ce que les Français, dépossédés de leurs positions militaires, se verraient dans la nécessité d'accepter les clauses les plus avilissantes. Le ministre Pitt, aussi borné dans ses vues de politique étrangère, que machiavélique dans les moyens d'exécution, mettant en avant un de ses collègues subalternes, Dundas (plus tard vicomte Melville), lui fait dire « qu'on devait se réjouir de la fin prochaine de » cette perfide armée, qui servirait d'exemple au » monde, et dont la destruction totale était demandée » par l'intérêt du genre humain. » Un tel langage convenait-il aux barbares exterminateurs des pacifiques Hindous, aux perfides violateurs de la paix en 1754, aux oppresseurs de l'Irlande, à ces mêmes provocateurs de la guerre universelle, qu'ils n'avaient excitée en 1791, 92, et qu'ils ne soutenaient toujours que dans leurs intérêts particuliers ? Mais Pitt s'est constamment trompé dans ses calculs de haine, ou plutôt de rage politique contre la France ; il a prouvé que son génie, comme homme d'état, se réduisait à des préparatifs militaires et diplomatiques, dont l'issue était de plus en plus nuisible aux intérêts de l'Angleterre ; enfin, ce ministre tant préconisé, ce fléau de l'humanité est mort en voyant la France triomphante de toutes les puissances continentales ; il a expiré en prononçant ces mots : « O ma patrie ! »

1er. avril. Le gouvernement consulaire s'efforce sans relâche

de rallier à lui tous ceux qui, ayant manifesté leurs vœux pour la réforme de la monarchie, ont refusé de prendre part à son renversement. Il a prévu les bons résultats d'une politique que le bon sens dicte à tout parti faible comme à tout parti fort : au premier, afin d'augmenter le nombre de ses adhérens; au dernier, pour diminuer le nombre de ses adversaires; politique néanmoins repoussée en tout temps par les aristocrates passionnés dont la fierté, l'intolérance et le ressentiment s'indigneraient de pareils ménagemens ! C'est en la suivant, qu'à l'imitation de Henri IV, le premier consul vient assurer son influence et sa domination.

Lorsqu'en prairial ou en juin dernier, des jacobins opéraient la réforme du directoire, en opposition à d'autres jacobins, aurait-on prévu que cinq mois après, un nouveau gouvernement deviendrait tel qu'il s'empresserait de rendre les honneurs à la cendre d'un pontife tombé sous les coups de la haine irréligieuse et de l'inhumanité réfléchie du directoire (V. 30 décembre 1799); que les temples se rouvriraient en vertu d'une loi contre laquelle personne n'oserait proférer un murmure; que les prêtres, relevés de l'interdiction, seraient rappelés de l'exil et rendus à leurs fonctions; qu'on ne leur imposerait d'autre formule de soumission qu'une déclaration sans serment, purement civile et non attentatoire au for intérieur (V. 28 décembre 1799)? Depuis l'avénement du premier consul, les prisons restent vides, les échafauds sont abattus, la peine de mort contre les émigrés est suspendue; les réclamations contre l'inscription sur cette liste fatale sont reçues, examinées, jugées; on en efface les noms de plusieurs royalistes constitutionnels; cette liste est close (V. 3 mars);

les victimes de fructidor sont rappelées, et plusieurs d'entre elles aussitôt admises à des fonctions publiques; enfin, les usages et les mœurs ont, ainsi que les institutions, pris un aspect monarchique, et cela sans violence, sans secousse, sans murmure. Maximes d'état, lois, formules, style, hommes en place, tout changé à la fois. L'unité s'est rétablie entre des diverses autorités, qui trouvent dans la puissance du chef suprême un centre commun et une direction dont ils s'écarteraient difficilement. Le sénat, le corps législatif, le tribunat, sont plutôt des conseils consultatifs, des cours d'enregistrement, que des corps politiques, libres dans le déploiement de leurs prérogatives. Le gouvernement, assuré de la majorité des suffrages dans toutes les grandes questions, n'appréhende pas davantage l'opposition, la résistance de ces trois corps, qu'il ne doute de la déférence, de la soumission du conseil d'état lui-même.

Si le consul ne réunit pas les partis, il a su dissoudre leurs efforts en enlevant à chacun d'eux beaucoup d'hommes avides d'honneurs, de distinctions, d'émolumens; ce qui lui permet d'anéantir l'esprit du régime précédent; car lui seul nomme à tous les emplois. En cinq mois il a fait disparaître les factions devant l'autorité publique; il veut, pardessus tout, intéresser l'universalité des Français à la perpétuité de son pouvoir, en se montrant chef de la France et non chef de cabale. Il sait que l'ambition du très-grand nombre se borne à demander paix, sûreté, justice et fixité; que même les partisans du régime monarchique redouteraient une contre-révolution absolue et violente; qu'on tremble de retomber sous les serres du jacobinisme; qu'en désirant con-

server la république, on désire qu'elle change de nature. Bonaparte fait donc voir à chacun son salut dans le système actuel. Liant en un seul faisceau des intérêts et des sentimens divisés jusqu'à ce jour, il les attache à sa fortune; il se les rend utiles en les ménageant tous. Bientôt les opprimés ne recevront de lui que des bienfaits; les oppresseurs n'en éprouveront ni sévérités ni vengeances. Tout son plan s'exécutera avec prudence et dextérité. Nul gouvernement ne rencontra moins de frottemens dans son institution. Après quelques mois, ce nouveau mécanisme politique et administratif joue avec aisance et précision. Autrefois une seule réforme eût embarrassé les réformateurs des années entières, ou nécessité des mesures tyranniques; l'administration actuelle se déploie avec ordre et mesure; son langage est plus décent; la police est surveillante, sans ces vexations de petite tyrannie continuelles sous le directoire; les autorités s'empressent de rassurer les citoyens sur le système qu'elles suivront désormais. On remarque dans la proclamation adressée aux habitans de Paris par le préfet de police, entrant en fonctions; cette phrase: « Vous aurez liberté des plaisirs, liberté des cultes, » liberté des costumes. » Cette assurance d'être libre dans toutes ses allures, d'aller à la messe ou au mélodrame avec la même sécurité, sans crainte des sbires, donne un aperçu de l'état antérieur; en indiquant les objets sur lesquels se portent les inquiétudes des Parisiens, elle laisse juger qu'après tant de malheurs, et des considérations graves ils mêlent toujours des idées frivoles, et que les unes et les autres ont à peu près la même importance à leurs yeux. Les jeunes gens sont satisfaits de pouvoir porter des collets verts et des cheveux en tresses, sans

risquer d'être insultés et bâtonnés par de grossiers sans-culottes.

Par l'effet de toutes ces dispositions, la société se montre déjà sous un meilleur aspect ; il y a moins de délits privés depuis qu'il n'y a plus de crimes politiques ; il y a plus de liberté réelle depuis que l'autorité est plus forte, plus concentrée, qu'elle devient protectrice. De même on aperçoit un amendement sensible dans les mœurs et dans les manières ; la corruption n'est plus affichée, proclamée, parce que ce n'est plus un moyen de parvenir. Le directeur Barras accordait tout aux compagnons de ses orgies ; le consul Bonaparte vit retiré, donnant l'exemple des mœurs domestiques : les scandales ne sont plus de mode.

Cependant l'influence du gouvernement est encore bien peu sensible dans toutes les branches qui tiennent immédiatement aux finances. Tout ce qu'il peut, à cet égard, c'est de prendre de bonnes dispositions pour un avenir encore éloigné, de mettre de l'ordre et de la suite dans les mesures administratives. Il a fait cesser les dilapidations, cassé les marchés usuraires. La circulation des capitaux et le mouvement des affaires ont sans doute recouvré quelque activité ; l'émulation s'est ranimée avec la sécurité ; mais la guerre subsistant, et le commerce restant anéanti, l'industrie n'a pu que tâtonner et s'exposer qu'à d'insignifians essais. La hausse du crédit public procède bien faiblement. Le tiers consolidé était le 8 novembre (veille du 18 brumaire), à 11 fr. 30 c. ; le 11 *idem* à 22 fr. ; le 1^er^. février dernier à 18 fr. 50 c. ; il est aujourd'hui seulement à 22 fr. 20 c.

La liberté de la presse, ce *palladium* de toutes les libertés, inhérent au gouvernement représentatif, et qui ne peut pas plus s'en séparer que la peau se dé-

tacher des chairs de l'animal, ou l'écorce de l'aubier dans l'arbre; la liberté de la presse n'existe plus. A la vérité, chacun peut émettre ses idées sans les porter à des censures et à des chambres syndicales; mais si leur publication est jugée répréhensible, elle sera prohibée et l'auteur puni, quoiqu'à ce sujet il n'y ait aucune loi. La tyrannie politique se prépare dans l'ombre par l'esclavage de la presse. Déjà s'annonce le dessein d'étouffer les parties vitales de l'état sous de simples actes du pouvoir; déjà les lois ne sont que des formules convenues que le gouvernement achète à des législateurs banaux. Bonaparte, bien servi de ses deux collègues-valets, Cambacérès [1], Lebrun, rappelle l'esprit des édits royaux et des ordonnances ministérielles sous les rois de cour de la troisième race; édits, ordonnances au moyen desquels le chef de l'état, ses tuteurs, ses ministres, ses favoris ou ses maîtresses se passaient de sanctions quelconques et du consentement de la nation foulée, parce que tel était *le bon plaisir*. Bonaparte ne revient-il pas de l'Orient, cette terre classique du despotisme où tout l'inspire et l'ordonne, les mœurs, les lois, la religion, où le pacha ne demande pas au particulier s'il consent à l'avanie qu'il va recevoir? D'ailleurs, n'est-ce pas Fouché (de Nantes) qui, ministre de la police, enveloppe la France dans ces mêmes filets dont sans doute il hérita du capucin, ministre confidentiel de ce cardinal, despote à grande renommée, le Séjan de l'histoire de France? Aujourd'hui l'on n'oserait imprimer plus librement qu'on ne l'osa depuis le 10 août 1792, à la fin de 1794, lorsque tomba le régime de la grande ter-

1 Une des phrases favorites de ce parvenu de la révolution était celle-ci : « L'ancien régime était excellent, il n'y avait que » les personnes et les noms à changer. »

reur, ou bien depuis le 18 fructidor. Le nombre des journaux périodiques est limité; douze journaux ont obtenu des priviléges comme sous l'ancien régime; tous les autres sont prohibés et leurs propriétaires dépossédés; on a violé à leur égard, sans pudeur comme sans résistance, le droit sacré de propriété (V. 17 janvier).

Les emplois de l'autorité et de l'administration offrent quelques noms estimables. Depuis l'installation des grandes autorités, le général Bernadotte est nommé conseiller d'état (c'est l'absorber, comme dit Syeyès, mais c'est montrer aussi qu'on n'ose pas l'oublier); Bigot-Préameneu, ex-législateur, devient commissaire près le tribunal de cassation; Lanjuinais, le général d'Arçon, sont au sénat; l'ex-législateur Ramond, membre du corps législatif au commencement, se voit préfet. Mais des individus obscurs et médiocres arrivent en si grand nombre aux principales fonctions, qu'on ne saurait se méprendre au dessein du premier consul, de ne mettre en évidence que fort peu de personnes qui jouiraient de quelque importance personnelle, et il est bien servi dans ce dessein par les choix que lui soumet son premier commis Cambacérès, dont les amis, les protégés, les proxénètes, sont presque tous des hommes obscurs, sans talens, sans connaissances administratives, mais excellens courtisans et décidés à tout faire pour mériter les faveurs du gouvernement. On verra bientôt l'influence du second consul élever à la présidence du corps législatif (à une époque de haute importance, celle du concordat) un des hommes les plus inconnus de France, un bourgeois de Toulouse, M. Marcorelle, homme profondément nul, mais ne quittant pas l'antichambre consulaire. Cette malheureuse ja-

lousie de l'autorité qui veut de simples commis d'administration, met les simples citoyens à la merci de fonctionnaires souvent peu capables et dépourvus de sagacité comme d'énergie. On prévoit avec plus d'inquiétude les effets que doit produire l'influence d'un certain nombre d'hommes à mauvaise réputation, promus à d'importans emplois qu'ils ont acquis par les plus viles complaisances.

Il en est autrement dans la partie militaire; là toutes les mesures sont dignes non-seulement d'éloge, mais d'admiration; tout y est conduit avec économie et activité. Les dispositions pour la campagne sont aussi étendues, aussi rapides que secrètes. L'armée de réserve se grossit et se forme (V. 8 mars). Le corps de volontaires prend une consistance extraordinaire; une foule d'ennemis de la révolution se présentent pour suivre un grand capitaine (V. 6 mai).

On peut dire aujourd'hui que la stabilité du gouvernement consulaire repose sur l'assentiment des peuples; le nom de république leur plaît, un régime monarchique leur convient; la gloire militaire les fait tressaillir; ils ne doutent pas que la victoire ne revole sous le drapeau tricolor que tient le vainqueur de Lodi, et que la paix ne couronne cette campagne. Les Français demandent un gouvernement protecteur qui leur donne le repos sans servitude, et ils croient le trouver dans la personne, dans les lois de Bonaparte. Après d'aussi longues et si cruelles agitations, y parviendront-ils? Et cette ère nouvelle commencera-t-elle enfin les jours de la tranquillité et de la prospérité nationales?

A la suite de combats très-opiniâtres livrés aux Autrichiens, dont les forces sont plus que triples, 6-20 avril.

Masséna, commandant l'armée d'Italie, se replie sur Gênes. Suchet, avec la gauche de l'armée, coupée de son général en chef, bat en retraite vers Nice; Suchet, inconnu dans l'armée, que Bonaparte, pressé de sollicitations, a élevé malgré lui au grade de chef de brigade (à Padoue, en revenant de Campo-Formio), qui n'a jamais commandé de brigade, et a cependant été promu au grade de général de brigade, pour avoir porté au directoire les drapeaux pris en Suisse par le général Brune, auprès duquel il faisait les fonctions de secrétaire; le général Suchet fait de très-bonnes dispositions militaires, dans sa retraite, sur Nice; Soult commande le centre; Miollis, la droite de cette armée, qui ne compte en tout que trente-cinq mille hommes; le général de brigade Oudinot est le chef d'état-major de cette petite armée de braves. Dès ce jour 20, les troupes restées avec Masséna cessent de présenter l'attitude d'une armée en campagne; elles n'auront plus que l'apparence d'une forte et courageuse garnison qui défend les abords d'une place de premier ordre.

25 avril. Dès le 20 mars, alors que commençait la bataille d'Héliopolis, des nuées d'Osmanlis avaient pénétré jusqu'à la capitale de l'Égypte, et en avaient soulevé l'immense population. Il fallait tout le génie de Kléber pour reprendre le Caire sans le détruire, sans lui causer même de grands dommages, et surtout en évitant de sacrifier ses soldats, dont le faible nombre, la position critique et l'impossibilité des recrutemens exigent qu'on fasse une guerre entièrement de conservation. Aussitôt la reprise du Caire, on se remet, de vive force, en possession de tous les postes livrés aux Turcs, conformément au traité d'El-Arisch (V. 24 jan-

vier). L'Égypte entière est soumise, malgré la perfidie du gouvernement anglais (V. 20 mars).

Cette seconde conquête est mieux assurée, et surtout plus légitimement entreprise que la première, puisqu'elle n'a été provoquée que par la nécessité de la défense contre les violateurs d'une transaction solennelle. La mauvaise foi de Pitt vient de donner le caractère de la justice à ce que la première invasion avait de répréhensible. On voit ici combien Kléber se met au-dessus de Bonaparte! Il n'emploie aucun des petits artifices de cette politique déloyale autant qu'ignoble, si familière à son prédécesseur: Kléber n'est point un vainqueur insolemment ambitieux, ne produisant que les droits de la violence, mais un guerrier sans reproche, qui, malgré le sentiment de ses forces, a, par le traité d'El-Arisch, fait, à la justice comme à la saine politique, le sacrifice de sa gloire future, et qui, pour détruire les atroces combinaisons du cabinet de Saint-James, et dans le seul but de la défense personnelle, s'est vu contraint de conquérir le champ de bataille qu'il avait rendu quelques jours auparavant. Le ministère anglais, deux mois après, fera savoir à Kléber que le passage en France est libre aux troupes d'Égypte. C'est après les résultats décisifs de la bataille d'Héliopolis que Pitt consent à l'exécution du traité d'El-Arisch. La diplomatie moderne fournit heureusement de très-rares exemples d'une aussi basse déloyauté.

Gouvion-Saint-Cyr, commandant le centre de l'armée du Rhin aux ordres de Moreau, passe ce fleuve à Neuf-Brisach et s'empare de Fribourg. Brunceau-Sainte-Suzanne, à la tête de l'aile gauche, aboutit à Kehl, et pénètre jusqu'à Offembourg. Le corps de ré- 25-30 avril.

serve, commandé par Moreau en personne, ayant Dessolles pour chef d'état-major, débouche par Bâle. Lecourbe, menant l'aile droite, franchit en même temps le Rhin entre Stein et Schaffhouse, avec une telle rapidité, qu'en trois heures il a jeté son pont et s'est logé sur l'autre rive. Toutes les divisions sont en pleine marche vers l'ennemi. L'impératrice et le baron Thugut sont parvenus à faire ôter le commandement de l'armée impériale en Souabe, à l'archiduc Charles; l'état irrégulier de sa santé sert de prétexte à son éloignement, dont les vraies causes sont l'ascendant qu'il a sur l'empereur son frère, et son penchant à la paix. Kray vient d'Italie lui succéder, et se distingue par de nombreuses défaites.

6 mai. Le premier consul part pour Genève et va prendre le commandement de cette armée de réserve dont la destination est inconnue et problématique (V. 8 mars). Outre plusieurs débris d'anciens bataillons, restes précieux, outre les conscrits appelés du temps du directoire, et si rapidement dressés pendant la gestion du général Bernadotte (V. 16 octobre 1799); outre les renforts disposés pour soutenir les opérations de Masséna et de Brune, après même les salutaires journées de Zürich, de Bergen et de Kastrikum (V. 14, 25 août, 19 août et 6 octobre 1799); outre les cadres nombreux dont la formation est due à ce ministre; outre ces grandes ressources, Genève voit affluer et les vétérans valides et d'autres volontaires novices, mais pleins de zèle: anciens nobles, fils de grands propriétaires, chefs de chouans, officiers de l'ancien régime, dont l'habile consul a aiguillonné l'ardeur ou l'ambition. Cet arrière-ban produit plus de soldats que celui de Louis XIV n'arma de gentilshommes. L'esprit du moment, la re-

nommée de Bonaparte, l'extrême confiance dans sa fortune, enfin la conviction universelle qu'une vigoureuse campagne entraînera la paix, tous ces motifs ont rapidement développé les préparatifs déjà faits, ainsi que les ressources de la république.

Tandis que l'Europe croit le premier consul à Paris, occupé des détails de l'administration, il est au pied des Alpes. C'est dans cet espace resserré par le Rhin et le Rhône, qu'il a renfermé le mystère de sa campagne. En y réunissant des forces, il a commencé la séparation des armées autrichiennes d'Allemagne et d'Italie. Établissant la base de ses opérations au revers du Simplon et du Saint-Gothard, il portera les hostilités sur le Pô, entre Milan, Turin et Gênes, et attaquera les derrières de Mélas pendant que Moreau, en Souabe, continuera de déconcerter et de culbuter Kray.

Memmingen est pris par Lecourbe, l'un des meil- 11 mai.
leurs généraux de France, après un combat très-vif qui coûte à l'ennemi trois mille hommes. L'armée autrichienne, quatre fois défaite en huit jours, recule sa ligne en appuyant l'aile gauche au Vorarlberg et l'aile droite sur Ulm, dans une position resserrée, et sans communication avec le corps qui garde le Tyrol, tandis que les Français, dans l'abondance, ont toutes leurs communications assurées. Du côté de la Suisse, les Autrichiens évacuent Lindau, Bregentz, Feldkirch, Coire et tout le pays des Grisons. Le général Lecourbe ayant sa droite dégagée jusqu'au Lech, est en état de détacher un corps considérable, sous les ordres du général Lorge, pour renforcer le général Moncey qui doit pénétrer en Italie par le Saint-Gothard. Après avoir mis l'ennemi dans l'inaction, Moreau fait reposer son armée, fixant sa ligne d'Erbach à Wes-

senhorn et Krumbach près d'Ulm, leur dépôt général.

16-20 mai. Le gros de l'armée de réserve (V. 8 mars), conduit par Bonaparte, premier consul, passe le grand Saint-Bernard; d'autres divisions escaladent le petit Saint-Bernard, le Simplon, le Saint-Gothard, le Mont-Cenis, le Mont-Genèvre. Tous les obstacles sont aplanis comme par enchantement. Marmont, commandant l'artillerie, et Gassendi, inspecteur du génie, ont fait transporter les pièces sur les revers des escarpemens les plus effrayans, ce que Suwarow n'avait pas osé entreprendre en se portant, l'année précédente, du Piémont vers Zurich. Bonaparte a donné à Marmont l'ordre de faire construire des affûts-traîneaux et creuser des arbres en forme d'auge, afin d'y placer les canons, les obusiers, et de pouvoir les hisser jusqu'au sommet des montagnes par les sentiers les plus étroits et les plus hérissés. Ce passage des grandes Alpes est, de toutes les expéditions de ce genre, la plus extraordinaire comme la plus rapide : jamais Bonaparte n'aura déployé une activité, une ténacité, une conception, un génie militaire aussi prodigieux. Les troupes sont obligées de marcher à la file, le moindre écart pouvant entraîner la chute du cavalier ou du fantassin dans un abîme. Tandis que la moitié d'un bataillon porte toutes les armes, le bagage du corps et des vivres pour cinq jours, l'autre moitié s'attèle à un câble pour traîner une seule pièce. Les caissons déchargés passent à vide; les munitions sont dans des caisses que portent des hommes ou des mulets. Lorsque la tête de la file fait halte, les soldats apaisent leur faim et leur soif avec du biscuit trempé dans de la neige fondue entre leurs mains, et allègent leurs fatigues en chantant des airs nationaux. L'hymne des Marseillais[1], qui exerça

[1] Il faut avoir assisté à l'Opéra, au chant de *la Marseillaise*,

une si puissante influence dans les armées républicaines de 1793 et 1794, est chanté avec enthousiasme par les soldats de Bonaparte; les échos des Alpes retentissent de ces strophes qui décidèrent si souvent la victoire, qui firent trembler les ennemis de la France : liberté! liberté! Ce talisman enflamme encore aujourd'hui le courage du soldat, et double ses forces sur les glaciers des Alpes. Pendant toute la durée du passage, la musique des régimens n'a cessé de se faire entendre; ce n'est que dans les endroits des plus grandes difficultés que le pas de charge vient ranimer la vigueur des soldats. La descente du Saint-Bernard s'effectue avec un péril extrême; la pente est si forte, le terrain si glissant, que les hommes et les chevaux ne peuvent assurer leurs pas, et la fonte des neiges a produit des crevasses innombrables. C'est ainsi que les Français pénètrent en Italie par trois débouchés où l'ennemi n'a pas cru qu'il soit possible d'aboutir. On n'a perdu qu'une pièce de huit, quelques soldats et quelques transports. Qu'est-ce que le passage des Alpes par Annibal, auprès de ce passage?

Pendant ce temps, l'armée autrichienne, fière des succès qu'elle a remportés dans la campagne précédente, et disposant de toutes les richesses de l'Italie, n'éprouve aucune inquiétude; rien ne lui semble au-dessus de sa destinée; elle compte entrer immédiate-

pour avoir une idée de l'enthousiasme ou plutôt de la frénésie patriotique et nationale que produisait le chant du Tyrtée français. Rouget-Delisle, son auteur, fut inspiré par l'amour de la patrie : ardent républicain et homme probe, il se montra toujours fidèle aux principes qu'il avait manifestés en 1789; objet de la haine de Bonaparte, il fut écarté sous le consulat et l'empire de toutes fonctions publiques; depuis la restauration, il s'est fait oublier de tous les partis, en conservant néanmoins le titre de bon citoyen et de sujet fidèle.

ment dans Gênes et dans Nice, passer le Var, se réunir à l'armée anglaise de Mahon dans le port de Toulon, se rendre maître de Marseille, et prendre ses quartiers d'hiver sur la Durance et sur le Rhône!!! Dès le commencement de mars, Mélas a quitté les plaines du Pô, et s'est approché de l'Apennin ligurien.

18 mai. Lannes, commandant l'avant-garde de l'armée de réserve, ayant franchi le grand Saint-Bernard, débouche en Piémont par le val d'Aoste, et surprend la ville de ce nom. Partie de Genève, cette avant-garde a fait en trois jours plus de vingt-cinq lieues en escaladant de hautes montagnes.

22-25 mai. Différens corps de l'armée de réserve s'emparent de Suze, de la Brunette, d'Ivrée. En même temps Moncey, joint par quinze mille hommes de l'armée du Rhin (V. le 11), ayant traversé le Saint-Gothard, débouche sur Bellinzone.

28 mai. Suchet, lieutenant-général de l'armée d'Italie, ayant été coupé de Gênes (V. 20 avril), et rejeté jusqu'au Var, repousse à son tour les Autrichiens, et va reprendre l'offensive dans la rivière du Ponent.

Bien rassuré par les avis qu'il reçoit de Vienne, Mélas, général en chef, persiste jusqu'à ce jour à penser que l'armée de réserve est une armée imaginaire, et que la nouvelle de son entrée en Piémont, à travers les Alpes, est un conte puéril. Toujours conduit par sa chimère favorite, l'envahissement des frontières de France, il partage ses forces entre le siége de Gênes et l'attaque du pont du Var, qu'il conduit en personne, se développant ainsi sur une ligne de plus de soixante-dix lieues; et telle est l'imprévoyance de Mélas, que le vaste plan de Bonaparte a reçu sa presque entière exécution avant que les Autrichiens aient fait aucun mouvement utile pour l'empêcher.

Sur le point de passer le Var, Mélas reçoit enfin la nouvelle du passage du Saint-Bernard par l'armée de réserve, et de l'arrivée de Bonaparte à Aoste. L'Autrichien part au plus vite avec deux divisions, passe le col de Tende, entre à Coni le 25; il apprend, le 26, à Savigliano, la prise d'Ivrée. Il se flatte néanmoins que toutes ces nouvelles sont des rumeurs exagérées; que cette armée si redoutable n'est qu'un corps de quinze à vingt mille hommes au plus, qu'il contiendra facilement avec les troupes qu'il amène et ce qu'il réunit dans la plaine du Piémont, sans renoncer à Gênes, et ajournant seulement son incursion en Provence.

Augsbourg est occupé par Lecourbe, commandant 29 mai.
la droite de l'armée de Moreau. Depuis l'ouverture de la campagne sur le Rhin, le 26 avril; les Autrichiens ont évacué tous les pays entre le Rhin, le lac de Constance, le Danube et le Lech.

Les premiers essais de l'inoculation de la vaccine 1er. juin.
sont faits à Paris sur trente enfans, avec du fluide envoyé de Londres. On doit la proposition de ces essais au duc de La Rochefoucauld-Liancourt, si connu par son amour de l'humanité, si distingué par l'étendue de ses connaissances, dont il sut toujours faire l'application à l'utilité générale; ainsi qu'au bien-être des classes inférieures ou souffrantes de la société (Voyez 4 avril 1804).

Milan est occupé par l'armée de réserve. La répu- 2 juin.
blique cisalpine est réorganisée. Toute la Lombardie est au pouvoir des Français.

Ce jour même, où le général Ott reçoit de Vienne 5 juin.
l'ordre de lever le blocus, le général Masséna signe une convention pour remettre la place de Gênes,

où, renfermé avec seulement seize mille hommes, il a défendu pendant cinquante-deux jours une enceinte immense, et contenu une population de cent vingt mille individus (habitans ou réfugiés) soumis, dès les premiers jours, aux plus dures privations. Non-seulement tout ce qui a vie est mangé, mais toute substance alimentaire, le cuir même, a servi de pâture à cette multitude toujours retenue dans l'obéissance par l'inébranlable, l'infatigable Masséna; vingt-cinq mille habitans ont péri de misère. La garnison n'a reçu, la veille de sa sortie, que trois onces d'une sorte de pain, ou plutôt de mastic noir, amer, carbonisé par la cuisson, composé de son, de folle-avoine, de graine de lin, d'amandes, d'amidon, et imprégné d'huile de cacao. Vingt-quatre heures plus tard, Masséna ne commandait plus qu'à des cadavres. Épuisé lui-même, il proposait aux compagnons exténués de ses travaux, de n'emporter que leurs armes et de se faire jour à travers l'ennemi. Il dicte toutes les conditions de l'évacuation de Gênes, à laquelle il consent après avoir refusé de se servir du terme de capitulation; et, quoique traitant avec un amiral anglais, et que cet amiral soit Keith (V. 20 mars), Masséna ne lui remet pas cinq corsaires français bloqués dans le port; il les emmène. Cette garnison, réduite à huit mille cent dix hommes, sort l'arme au bras, des canons en tête, sans autre condition que de se rendre à Nice, dont elle prend la route de terre. L'état-major, les convalescens, le matériel, sont transportés par mer à Antibes, sous l'escorte des Anglais qui bloquaient étroitement le port de Gênes depuis trois mois. Ce siége élève Masséna au plus haut degré de célébrité et d'illustration militaires! On ne sait ce que l'on doit le plus admirer de l'étonnante bravoure des troupes françaises,

ou de leur constance à supporter toutes les privations et tous les maux dont elles étaient la proie.

Suchet (V. 28 mai, premier article) bat l'Autri- 5 juin.
chien Elsnitz à la Piéva, et le poursuit jusqu'à Ceva. Six drapeaux et quinze cents prisonniers autrichiens sont les résultats de cette journée. La défense du pont du Var est un des beaux faits d'armes de la mémorable campagne de 1800.

Kray, commandant en chef les Autrichiens, attaque une partie de l'armée française en position sur la rive gauche de l'Iller, à Kirchberg, près de Memmingen. Il est repoussé par le général Grenier, ayant sous lui le général Ney.

Pavie est occupé par le général Lannes, qui s'em- 7 juin.
pare de trois cent cinquante canons montés, de dix mille fusils, et de riches magasins.

La bataille de Montebello (26 lieues N.-E. de 9 juin.
Voghera, Piémont) est gagnée par Bonaparte sur l'Autrichien Ott, qui essuie une défaite complète et perd huit mille hommes. Le général Lannes a la plus brillante part au succès de cette action, qui dure de dix heures du matin à huit heures du soir, mais qui n'est qu'une affaire d'avant-garde, le corps de l'armée autrichienne n'étant point entamé.

La victoire de Marengo est remportée dans la plaine 14 juin.
entre Alexandrie et Tortone.

Bonaparte commande trente mille hommes, dont quatre mille de cavalerie. L'armée autrichienne, aux ordres de Mélas, resserrée entre la Bormida et le Pô, coupée de Gênes ainsi que du Milanais, mais d'une force numérique de près d'un tiers en combattans et du triple en chevaux, attaque, au point du jour l'avant-garde française, en tombant de tout son poids sur les corps des lieutenans-généraux

Lannes et Victor. Épuisés par leur résistance et manquant de munitions, ces deux corps cessent après midi de combattre, et abandonnent le terrain. La division Victor est en déroute complète, et ce général semble avoir perdu la tête. Les bataillons de la division Lannes, à moitié détruits, que la fermeté de deux bataillons de la garde des consuls ne saurait protéger assez efficacement, se retirent derrière le corps de Desaix, qui survient à cinq heures et demie, et qui se trouve appuyé par la brigade de cavalerie de Kellermann fils. La journée semble perdue, et effectivement elle est très-hasardée par suite des fausses dispositions du général en chef, lorsque l'action recommence avec les quatre mille fantassins de Desaix, soutenus par une artillerie bien postée et bien servie. Desaix qui, échappé d'Égypte, n'a joint l'armée que depuis trois jours, tombe à la première décharge; son dernier soupir est un regret de ne pas avoir assez vécu pour la gloire de la France! Les soldats hésitent, reculent et se replient. Le général en chef n'a plus que sa dernière réserve; encore peu d'instans et le soleil couchant éclaire sa défaite. Kellermann, par une de ces inspirations dont dépend quelquefois le destin des batailles, s'élance avec ses cinq cents cavaliers à travers les Autrichiens, qui poursuivent en désordre et sans feu dans leurs armes, les soldats de Victor qui fuient éperdus. Cette charge inopinée de Kellermann est la circonstance décisive de la journée: le général Zach se rend avec cinq mille grenadiers hongrois. Mélas se voit enveloppé par des troupes de renfort, et les vainqueurs sont vaincus par leurs propres terreurs. Il est dix heures: en quelques minutes tout a changé de face, et l'heureux vainqueur de Marengo devient

de nouveau le maître des destinées de l'Italie! La charge de cinq cents cavaliers, effet d'un trait de génie, a déterminé ce grand résultat. Ce qu'il y a d'extraordinaire, d'inouï jusqu'alors, c'est que l'infanterie des deux armées étant en pleine déroute, cette poignée de braves se trouve seule pendant une heure sur le champ de bataille, en attendant que l'on soit parvenu à y ramener quelques troupes françaises. Ainsi Bonaparte gagne cette bataille décisive, après des fautes que n'eût pas commises un lieutenant de son armée, et au moment où lui-même la croit perdue sans ressource : c'est Annibal, victorieux à Cannes par la faute de Varron. Bonaparte, hors de lui, ne pouvant maîtriser l'inquiétude et l'effroi dont il est agité, voyant sa gloire détruite et son pouvoir renversé s'il succombe dans une conjoncture si décisive, Bonaparte (s'il faut en croire des témoins oculaires) est dans la situation d'un homme qui va prendre la résolution de se détruire, lorsqu'il voit les Autrichiens mettre bas les armes, et l'aigle des Césars tomber aux pieds du drapeau tricolor!!! La journée coûte à l'ennemi plus de quinze mille hommes, un grand nombre de prisonniers, et trente pièces d'artillerie qu'il abandonne. Les Français n'ont guère moins de huit à neuf mille hommes hors de combat.

Bonaparte recueillera bien plus que la France les fruits du champ de Marengo : dès lors, il n'y aura rien qu'il ne permette à son ambition. L'heureux résultat d'une tentative aussi hasardeuse lui donne cette confiance absolue, source de ses continuelles entreprises contre le repos de l'Europe et le bonheur de la France. Envisagée sous ce point de vue, la victoire de Marengo doit perdre la plus grande partie de

son éclat aux yeux de tout bon Français, dès qu'elle aura manifesté son influence, en amenant une suite de guerres, où Bonaparte prodiguera le sang de nos soldats avec cette froide insouciance inconnue en Europe avant sa domination.

A la bourse de Paris, la nouvelle de cette victoire, arrivée à Paris le 21, fait monter le tiers consolidé (5 pour cent) de vingt-neuf à trente-cinq francs. Il était la veille du 18 brumaire, ou le 8 novembre 1799, à onze francs trente centimes.

14 juin. Kléber, général en chef de l'armée d'Orient, est assassiné au Caire par un Turc fanatique qu'a expédié le visir défait à Héliopolis (20 mars). Plusieurs indices ont fait penser que les Anglais avaient indiqué au grand-visir ce moyen de désorganiser l'armée d'Égypte. Avec Kléber s'éteint l'éclat de cette vaillante armée dont les travaux excitent la plus vive admiration. Quelle autre se serait soutenue dans une semblable position? Comparerait-on cette patience, cette persévérance, cette infatigable activité, cette exacte subordination, avec la légèreté, la présomptueuse inexpérience, l'inconstance de la chevalerie croisée? Des officiers et des soldats, pris dans les classes laborieuses de la société, que l'éducation n'a point amollis, que les vices des cités n'ont point énervés, pouvaient seuls endurer tant de fatigues et de privations, lutter contre tant d'obstacles, garder, n'étant que treize mille hommes combattans, cinq cents lieues de pays; se battre presque continuellement et presque toujours avec avantage; n'être rebutés ni par les fléaux physiques ni par le nombre de leurs ennemis. Menou, successeur de Kléber, est sans capacité comme militaire, comme administrateur; il n'est que paperassier, et cependant,

les vingt mille Français dont le sort lui est remis ne sauraient plus être sauvés que par les combinaisons du génie et l'élan du courage. Le commandement lui sera laissé, malgré la confiance qu'inspirent les talens éprouvés et reconnus du général Reynier; mais l'orgueil du consul, son impatience de toute opposition, la puérile satisfaction de faire prédominer son parti sur celui de Kléber, l'emportent sur l'avantage réel, sur les considérations de la gloire, et même du salut de l'armée.

Kléber, Desaix, les plus illustres chefs de l'armée d'Égypte, compteront parmi les capitaines dont la France doit s'honorer à jamais. Par une fatale conformité, ils périssent le même jour.

Voici ce qu'on dit de ce grand homme, dans l'écrit intitulé : *Marengo* ou *Campagne d'Italie*, etc., par Joseph Petit, grenadier à cheval de la garde des consuls; Paris, an IX; « ..... Qu'ils sont grands, qu'ils » sont louables les regrets des vainqueurs de Marengo, » lorsqu'ils songent à la perte qu'ils ont faite d'un » ami, d'un modèle, dans la personne du général » Desaix! Je me rappellerai toute ma vie les im- » pressions si pénibles que fit dans mon âme, lorsque » je fus le lendemain de la bataille au quartier- » général, le spectacle de la voiture qui portait » le corps de ce général, enveloppé d'un drap et » couvert de son manteau. On le conduisait à Milan. » J'avais beau me le figurer, comme quelques heures » auparavant, commandant l'incomparable neuvième » demi-brigade, qui fit de si belles manœuvres sous le » feu le plus terrible et dans les dangers les plus » imminens; nos yeux mouillés de larmes étaient » toujours ramenés sur un corps sanglant et inanimé. » Desaix garda jusqu'à sa mort la grande simplicité

» d'extérieur et de mœurs, qu'il réunissait à un cou-
» rage peu ordinaire. Sa physionomie était pensive,
» son visage pâle, son regard ardent. Son sang-froid
» inaltérable inspirait à tous ceux qui le fixaient le
» respect qui entoure le grand homme. Il était vêtu
» tout en bleu, sans aucune broderie; il portait son
» chapeau sans plumes, sans galon, et des bottes à
» l'écuyère. Tel était son costume. Desaix alliait à sa
» simplicité modeste une grande fermeté d'âme. Je me
» rappelle les paroles qu'il adressait à Wickam, agent
» de l'Angleterre, dans un repas où se trouvaient
» plusieurs membres du congrès de Rastadt; chacun
» porta son toast; le sien fut: « A la ruine de la nouvelle
» Carthage. » On sait qu'il revenait d'Égypte. Aussitôt
» qu'il est débarqué, il apprend que Bonaparte a
» franchi les Alpes; il oublie les fatigues d'une longue
» et malheureuse traversée; il se prive du doux plaisir
» de revoir sa famille, après une longue absence et
» tant de périls; mais, prenant la poste à franc étrier,
» il vole. A Saint-Germain, entre Ivrée et Verceil, il
» est attaqué par des brigands piémontais. Un de sa
» suite est tué, plusieurs sont blessés; un Éthiopien
» qu'il amenait avec lui de la Haute-Égypte fut blessé
» en le défendant. Le génie de la France, qui veillait
» à sa gloire, le réservait pour une fin moins funeste
» et plus utile à la France. Qu'il fut magnifique dans
» le champ de Marengo! Comme son extérieur simple
» était majestueux, dans cette circonstance! Comme
» ses soldats étaient encouragés, enchantés de se voir
» commandés par lui! Ses dernières paroles furent
» l'expression de sa grandeur d'âme, qui ne l'aban-
» donna jamais, et de l'amour sincère qu'il avait tou-
» jours montré pour sa patrie. »

Le lecteur verra sans doute avec satisfaction le

juste hommage rendu à Desaix par le grenadier de la garde dont nous rapportons le langage; c'était celui de l'armée, de la France entière. Bonaparte n'honora point, comme il le devait, la mémoire de Desaix; ce fut presque un crime, sous le despotisme impérial, que de faire l'éloge du Sultan-Juste, nom que les Turcs, les Arabes, les Égyptiens, donnaient unanimement au général Desaix. Mais forcé, en quelque sorte, par l'opinion publique d'élever un monument à ce grand homme, Napoléon ordonna l'érection d'une statue en bronze; et, comme si le maître de la France eût cherché à jeter le ridicule sur le héros dont il fallait consacrer la gloire, cette statue fut exécutée contre toutes les règles de l'art, contre toutes les règles de la pudeur. En élevant un tel monument sur la place des Victoires, on semblait avoir voulu se ménager des excuses pour le détruire, tant il était bizarre, indécent, honteux, monstrueux!

Grand général, soldat intrépide, capitaine du premier ordre, Desaix a un plus grand titre encore à l'amour, au respect, à la reconnaissance de sa patrie; il fut éminemment Français, patriote, et vertueux. La France n'a pas eu de meilleur citoyen que ce grand homme. Mais, ô honte! ô criminelle ingratitude! A peine les écrivains royalistes, qui depuis dix années s'étudient à falsifier l'histoire de la révolution, à peine nos écrivains d'aujourd'hui se rappellent-ils le grand nom de Desaix!

Une convention est conclue à Alexandrie (Italie); 6 juin.
entre les chefs des armées française, Bonaparte, et autrichienne, Mélas. L'armistice s'exprime ainsi : « Les » Autrichiens se retirent sur la rive gauche du Bas-Pô. » Les places ou forts de Tortone, d'Alexandrie, de

» Plaisance, de Turin, de Milan, de Pizzighitone, d'A-» rona, d'Ancône ; le fort Urbin, Coni, Ceva, Savone, » Gênes, sont remis aux Français. » On a calculé qu'il y a dans ces places, au moment de leur évacuation, plus de deux mille pièces de canon et deux millions de poudre. Les Français reprennent en un jour tout ce qu'ils ont perdu depuis quinze mois, hors Mantoue.

Le sort de l'Italie est décidé par cette convention, suite nécessaire de la bataille de Marengo. Où Mélas pourrait-il opérer sa retraite ? En arrière ? il se rejetterait sur les Alpes et sur les frontières de France ? A sa droite, vers Gênes ? Ce mouvement était possible avant la bataille, il ne l'est plus depuis sa défaite, depuis qu'il se voit pressé par l'armée victorieuse, et hors d'état d'éviter le corps de Suchet. Ici finit cette campagne, appelée des trente jours, dont les prodiges offrent le résultat de causes presque surnaturelles. Bonaparte, consul, trouvera dans la victoire décisive qu'il vient de remporter tout ce qui lui manque encore de moyens pour s'affermir au dedans et pour établir sa considération politique. C'est sur le champ de Marengo qu'il saisit le sceptre dont il frappera le continent à coups redoublés et pendant dix années.

19 juin. A Hochstedt (rive gauche du Danube, deux lieues N.-E. de Dillingen), à ce même lieu témoin de la gloire de Villars (20 septembre 1702), de la honte de Tallard et Marsin (13 août 1704), Moreau triomphe de l'Autrichien Kray. Cette bataille, ou plutôt cette suite de grands combats, dans un espace de sept à huit lieues, s'est engagée au jour et n'a fini que vers onze heures du soir. Cinq mille prisonniers, vingt canons, l'occupation d'Ulm, principale clef du Danube, les riches magasins de Donawerth, sont les

fruits immédiats de la journée. L'ennemi, délogé d'une très-forte position, se voit déconcerté dans sa défensive. L'audace et l'habileté du général Lecourbe ont la plus grande part à ce succès. Les généraux Dessolles, Grenier, Decaen, Puthod, d'Haupoult, se distinguent. Cette affaire oblige les Autrichiens d'évacuer avec précipitation toute la Souabe, la Franconie, la Bavière. Les manœuvres par lesquelles Moreau amena, força Kray à quitter son camp inexpugnable d'Ulm, passent pour des chefs-d'œuvre de stratégie. Cependant les Français les connaîtront à peine : Bonaparte qui, cinq jours auparavant, a vaincu à Marengo, ne veut désormais d'autre renommée que la sienne.

Un traité de subsides est signé à Vienne entre l'Autriche et l'Angleterre, et doit être en vigueur jusqu'à la fin de février 1801. Il est convenu que la guerre contre la France se fera avec énergie, et qu'aucune des deux puissances ne conclura de paix séparée. L'Angleterre prête en outre à l'Autriche une somme de quarante-huit millions de francs. 20 juin.

Le général Suchet entre à Gênes et y retrouve toute l'artillerie qui a été abandonnée le 5. Les Autrichiens, se conformant à la convention du 16, remettent Gênes au moment même où l'avant-garde de l'armée anglaise, venant de Mahon, arrive à la vue du port, afin de prendre possession de cette place. 23 juin.

Les préliminaires de paix entre la France et l'Autriche sont signés à Paris. Les armées belligérantes conserveront leurs possessions actuelles jusqu'au traité définitif. Le traité de Campo-Formio (V. 17 octobre 1797) en fera la base fondamentale. 28 juin.

Le gouvernement autrichien ne ratifie cet acte qu'afin de gagner du temps, après les défaites de

Marengo et de Hochstedt. Il désavouera son plénipotentiaire dès qu'il aura recomposé le moral, le personnel et le matériel de ses armées, et qu'il aura touché les deux premiers termes du subside anglais (V. le 20)! Une immuable persistance, depuis cinq siècles, dans deux ou trois combinaisons, fait la force principale de ce cabinet; c'est à la végétation soutenue des mêmes idées qu'une puissance défavorablement placée en Europe, aussi peu audacieuse, aussi dépourvue d'hommes de mérite, et n'ayant pas des forces supérieures, a dû ses accroissemens, doit et sa conservation et son extension, devra sa prépondérance définitive!

1er juillet. Le général d'Arçon, ingénieur et mécanicien, meurt. Son invention des batteries flottantes insubmersibles et incombustibles, dont on fit un inutile usage au siége de Gibraltar, en 1782, n'en attira pas moins sur lui les regards de l'Europe savante; et son génie, pour être admiré, n'eut pas besoin du succès que lui ravirent ses envieux. Ceux-ci prétendirent qu'il n'avait rien prévu, pas même les boulets rouges des Anglais. La chose qu'en effet il n'avait pas considérée, c'est qu'après lui avoir permis de construire ces batteries, on ne lui en laisserait pas diriger l'usage, et que ceux qui devaient favoriser l'effet de ce moyen extraordinaire feraient des dispositions contraires. Telle est trop souvent l'issue des meilleurs plans dans les monarchies, où les ministres et les grands fonctionnaires sont élevés par des intrigues de cour, soutiennent les cabales et mettent en seconde ligne les considérations de bien public. La présence du comte d'Artois au camp de Saint-Roch ne retint pas le moins du monde les ennemis de d'Arçon; et

ce jeune prince put contempler à son aise la disgrâce du nom français.

Feldkirch (sur l'Iller), place très-forte par ses re- 14 juillet.
tranchemens, est pris. Lecourbe et Molitor s'en rendent maîtres, après plusieurs attaques des plus audacieuses dans les défilés du Vorarlberg et des Grisons. Leurs succès mettent l'armée du Rhin en communication avec le corps de Moncey qui couvre la Valteline, et forme l'extrême gauche de l'armée d'Italie.

Un armistice est conclu à Parsdorff (village à deux 15 juillet.
lieues E. de Munich) pour l'Allemagne. Les Français continueront d'occuper la Suisse, le pays des Grisons, à l'exception de l'Engadine, et les provinces à la gauche du Lech. Moreau ne consent à cette trêve, dont la durée est indéfinie, mais dont la rupture doit être précédée d'un avertissement de douze jours, que sur la foi de la sincérité du cabinet autrichien en faisant signer les préliminaires de paix (V. 28 juin). Aussi, la reprise des hostilités ne saurait-elle être retardée jusqu'à l'hiver par les subterfuges de la diplomatique impériale (V. 19 septembre, 12 novembre).

Un arrêté des consuls, porte qu'à compter du se- 11 août.
cond semestre de l'an VIII (22 mars 1800), les rentes et pensions sur l'état seront acquittées en numéraire (V. 22 septembre 1802).

Le général Vaubois capitule, et remet la place de 5 sept.
Malte aux Anglais. La garnison, réduite à deux mille hommes, est, depuis plusieurs mois, en proie à tous les besoins et aux plus cruelles maladies, par suite de la mauvaise administration de Vaubois. Lorsqu'il reçut le commandement de Malte, il y avait dans l'île

des vivres pour quatre ans ; ils furent épuisés en dix-huit mois. La garnison est transportée à Marseille. De même que l'occupation de Malte fut une faute très-grave (V. 10 juin 1798), sa perte est le fruit le plus amer de la défaite d'Aboukir (1er. août 1798).

Le refus des Anglais de céder cette île à l'empereur de Russie, ou de le reconnaître en qualité de grand-maître de l'ordre, offensant ses prétentions, changera le système de sa politique. La conduite de ce prince, jusqu'à ce jour, offre un singulier mélange de générosité, de caprices et de folies. Se donnant à lui-même le titre de restaurateur des rois, de défenseur de la foi et de la liberté en Europe, il n'aspirait pas moins qu'à rétablir la chrétienté dans son état de 1790. Les succès passagers de son grand Suwarow le pénétrèrent d'une confiance illimitée : mais voyant ses armées si fort entamées et presque anéanties en quelques semaines, il crut voir que ses alliés s'efforçaient d'empêcher l'exécution des projets désintéressés qu'il avait formés pour la réintégration des maisons de France et de Savoie, pour le rétablissement des républiques de Venise et de Gênes, etc. L'Autriche et l'Angleterre ne lui permirent pas de prendre possession de Gaëte que le faible roi de Naples lui avait cédé à perpétuité. L'Autrichien Froelich insulta ses troupes et son pavillon à Ancône, et le cabinet de Vienne refusa toute réparation. Bonaparte arrive, et, par des louanges adroites et des égards bien ménagés, flattant l'autocrate irrité, réussit à dissiper son antipathie contre la république de France. Les avances du czar au favori de la fortune le disposent lui-même chaque jour plus favorablement. Détaché de ses alliés, Paul flotte cependant irrésolu, lorsque ce refus des Anglais de remettre Malte le jette du côté de la

France. Jamais la politique de Bonaparte ne se sera déployée avec plus de dextérité. En vain le cabinet de *Londres essaiera-t-il d'intimider celui de Pétersbourg ; il réussira mieux à fomenter des intrigues de cour dont Paul deviendra victime* (V. 23, 24 mars 1801.)

Un arrêté des consuls porte à trois, au lieu de deux par mois, les tirages faits à Paris de la loterie de France, supprimée comme immorale le 16 novembre 1793, et rétablie, comme donnant un produit utile, le 30 septembre 1797. Cette même loi détermine de nouveaux tirages à Bordeaux, Lyon, Bruxelles, Strasbourg. 25 septemb.

François Ier. autorisa l'établissement des loteries, impôt corrupteur, piége offert à l'aveugle avidité du peuple, ressource honteuse d'un gouvernement toujours dissipateur et toujours obéré. Sous les rois, y compris Louis XIV, on permettait des loteries au profit des couvens, des congrégations, pour la construction des églises, pour des destinations pieuses; on ne trouvait rien d'étrange à soutenir la religion par des pratiques immorales, les casuistes décidant que le but légitime les moyens! Les combinaisons de la loterie de France sont telles que les chances tournent toujours en faveur de l'administration. Beaucoup de prolétaires des grandes villes se privent du nécessaire pour jouir, pendant peu de jours, d'un espoir que dissipe chaque tirage (V. 30 septembre 1797). Cette institution de la loterie est l'un des grands moyens de corruption employés par l'avidité du gouvernement; la convention nationale avait aboli les loteries; le directoire les rétablit; le gouvernement consulaire leur donna un nouveau degré d'activité; le gouvernement impérial les con-

serva, et le gouvernement royal maintient avec soin cet impôt corrupteur, source de tant de crimes; un tel établissement est la honte d'un état!!!

30 septemb. Un traité d'amitié et de commerce entre la France et les États-Unis est signé à Paris. Il est stipulé que le pavillon couvre la marchandise.

3 octobre. Le roi d'Angleterre renonce à son titre de roi de France, afin de faciliter les négociations de paix avec le gouvernement consulaire.

19 octobre. Le capitaine Baudin appareille du Havre avec les corvettes *le Géographe*, *le Naturaliste*, et la goëlette *la Cazuarina*; le commandant, Louis Freycinet, part pour une expédition autour du globe, et spécialement aux terres australes (V. 1^er^. avril 1804).

20 octobre. Par un arrêté des consuls, relatif aux individus inscrits sur la liste des émigrés (V. 3 mars), au moyen de classifications nouvelles, il n'y a qu'un certain nombre de noms qui doivent être maintenus.

Cet arrêté, du 28 vendémiaire an 9 (20 octobre 1800), rappelle en France presque tous les émigrés et les prêtres déportés; car ceux qui sont exceptés, quoique très-nombreux, sauront bien se procurer le moyen de se garantir des exceptions, et se faire placer dans un des divers cas, où ils sont éliminés de plein droit de la liste : d'ailleurs, quelle autorité osera maintenant les repousser, quand ils se présenteront avec le repentir et les supplications à la bouche, exprimant le désir d'obéir sincèrement aux lois de l'état, et disposés à une admiration exclusive pour Bonaparte, à une soumission absolue à tous ses ordres? Bien plus, dans les diverses administrations, et sur-

tout au ministère de la police, les employés trafiqueront, pour la plupart, de l'indulgence du gouvernement, et l'élimination ou la radiation de la liste des émigrés deviendra, pour ces employés, un genre de commerce qu'ils exploiteront d'une manière très-lucrative.

Sans doute, en rappelant ainsi les émigrés, Bonaparte a cherché à se créer de nombreux partisans qu'il a cru intéresser au maintien de sa puissance; mais le gouvernement s'est aussi flatté de faire cesser, par son arrêté, les discordes civiles, de réunir tous les esprits vers un même but, le bonheur commun et la prospérité de l'état; il a pensé que des hommes éprouvés par le malheur, avilis par les étrangers, et méprisés même par les rois qui ne se sont servis d'eux que pour entretenir la guerre civile en France, regarderaient comme un bienfait signalé la permission de revenir dans leur patrie; qu'abjurant leurs anciennes maximes, ils embrasseraient la cause commune contre les puissances ennemies dont ils étaient le jouet, et qu'ils serviraient d'appui, de cortége et même d'ornement à un gouvernement qui les rétablissait dans les droits de citoyen.

Un seul exemple, entre mille que l'on pourrait citer, montrera à quel point le premier consul s'abusait dans cette idée. Les grands noms de l'ancien régime excitaient en lui une sorte d'admiration, surtout lorsqu'ils étaient frappés de despotisme; il fait adresser au duc de Richelieu un passe-port, et le ministre de la police reçoit l'ordre de lui écrire « qu'un Richelieu ne sau-» rait être émigré; que la patrie le verra avec satis-» faction et orgueil au rang de ses citoyens, et qu'il » peut rentrer en France avec l'assurance d'y jouir de » la considération due à son nom. » M. de Richelieu

revient en France, vend ce qu'il y retrouve de propriétés, et parle et se conduit en grand seigneur de l'ancien régime. On donne, au Théâtre-Français, une tragédie ou drame intitulé *le Prétendant,* ou *Édouard en Écosse;* M. de Richelieu y assiste, dans la baignoire faisant face à la loge du premier consul, saisit toutes les allusions politiques dont la pièce fourmille, applaudit avec fureur, et, pour être sans doute mieux remarqué, s'avance à moitié corps hors de la loge. Le lendemain matin, il est mandé chez le ministre de la police, qui lui dit: « Le premier consul avait cru que » l'âge et l'expérience vous auraient inspiré, sinon » assez de sagesse, du moins assez de prudence pour » ne pas vous conduire en étourdi, pour ne pas in- » sulter, par un scandale public, aux lois et aux prin- » cipes d'un gouvernement dont la conduite est si » bienveillante à votre égard, pour ne pas braver ce » gouvernement dont vous venez de recevoir une haute » marque d'estime. » En conséquence, le ministre signifie au duc de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, et de sortir sous huit jours du territoire de la république. Et cette fois M. de Richelieu est bien émigré.

On a beau dire que le malheur corrige les hommes, la révolution a prouvé le contraire. Les émigrés, rentrés en foule depuis peu de temps, affectaient en général la même légèreté de conduite qu'en 1789: dans les salons, dans les lieux publics, ils se glorifiaient de leur émigration, et en tiraient vanité au point de se mettre en guêtres, comme pour montrer qu'ils étaient des arrivans; affectant, en outre, de mêler dans leur langage des mots allemands ou anglais, afin qu'on ne pût pas se méprendre sur leurs longs voyages à l'étranger; et Dieu sait combien ces mes-

sieurs versaient d'épigrammes et de lazzi sur les airs et le ton de la cour du premier consul (car il y avait déjà une cour aux Tuileries), et sur les manières des parvenus de la révolution! Tout cela n'était que ridicule; mais les insultes et les menaces que les émigrés prodiguaient aux acquéreurs des biens nationaux devenaient choses plus sérieuses; ils ne les épargnaient pas; c'étaient toujours les mêmes hommes: arrogans et rampans.

Dès le commencement de 1797, les émigrés, rentrés en grand nombre à Paris et dans les départemens, avaient dirigé principalement leurs efforts contre les propriétaires de biens nationaux, pour les forcer à leur restituer gratuitement, et même avec restitution des fruits, les immeubles que ces derniers avaient acquis sous la sauvegarde des lois. Ils employaient la terreur, les menaces de violences, et surtout le fanatisme, pour parvenir à leur but; et déjà ils formaient un parti puissant et capable de bouleverser la république. Les propriétaires de biens ci-devant nationaux dans le département de l'Isère, vivement alarmés d'un tel état de choses, unirent donc leurs moyens et leurs ressources pour opposer une digue puissante au parti contre-révolutionnaire qui annonçait hautement l'intention de les dépouiller; et, afin de mettre les propriétés de chacun d'eux à l'abri de toute atteinte, ils signèrent, en août (peu de jours avant le 18 fructidor), un contrat d'union, par-devant Blanc, notaire public à Grenoble, nommèrent les syndics et firent toutes les dispositions nécessaires pour opposer une masse de résistance aux attaques qu'on voulait leur porter. La révolution du 18 fructidor vint dissiper leurs craintes, en forçant les émigrés rentrés à évacuer, sous peine de mort, le territoire de la république.

Mais ces craintes se réveillèrent lorsqu'on vit, en 1800, paraître dans toutes les parties de la France, non-seulement les émigrés rayés par l'arrêté des consuls, mais encore tous ceux qui, placés en dehors de cet arrêté, étaient reconnus pour avoir été, dès le principe de la révolution, les ennemis les plus acharnés de tous les droits qu'elle consacrait. En conséquence, les propriétaires de biens ci-devant nationaux du département de l'Isère, au nombre de cinq mille, prirent, le 10 frimaire an IX (30 novembre 1800), une délibération, à l'effet d'assurer l'exécution de leur contrat d'union; et en adressèrent des copies aux autorités constituées de la république. Une opposition aussi forte tempéra l'excès de faveur que Bonaparte accordait déjà aux hommes de l'ancien régime, et restreignit les concessions ou les restitutions de propriétés qu'il accordait à tous les émigrés tant soit peu connus. Les inquiétudes des acquéreurs de biens nationaux se calmèrent, et Bonaparte craignit de braver, à cet égard, l'opinion nationale.

12-20 novemb. L'armistice est rompu en Italie et en Allemagne (V. 16 juin, 15 juillet). Les forces de la France sont ainsi réparties: armée gallo-batave, Augereau; armée du Rhin, Moreau; armée de réserve, Murat; armée des Grisons, Macdonald; armée d'Italie, Brune. Ces cinq armées, qui forment près de deux cent cinquante mille hommes, se tiennent depuis la ligne formée par la neutralité prussienne jusqu'au centre de l'Italie; elles sont maîtresses du cours du Rhin, des grandes Alpes, du Haut-Danube et du Pô supérieur. Des détachemens occupent les côtes de l'Adriatique et de la Toscane. L'Autriche a mis en ligne de deux cent trente à deux cent quarante mille hommes en Souabe,

dans le Tyrol et en Italie, indépendamment des contingens de l'empire, de Naples et d'une armée anglaise d'environ trente mille hommes stationnée dans la Méditerranée, embarquée sur des transports, et prête à se porter partout.

Le gouvernement français ne s'était point abusé sur les motifs qui portèrent le cabinet impérial à prolonger les négociations jusqu'à l'hiver; mais le corps d'Augereau, rassemblé sur le Mein, ne se trouvait pas, jusqu'à ces jours-ci, en état de seconder les opérations de Moreau.

L'armée des Grisons, aux ordres de Macdonald, dont Mathieu Dumas est chef d'état major, pénètre dans la Valteline à travers le Splugen, un des sommets les plus élevés (dix-neuf cent vingt-cinq mètres au-dessus de l'Océan), malgré d'affreuses tempêtes, malgré d'énormes amoncellemens de neige, et par des efforts prodigieux d'audace, de patience et d'industrie! Ces éternels glaciers étaient regardés comme inaccessibles de ce côté, même au mois de mai; les franchir au commencement de décembre est une entreprise qui paraît au-dessus des forces humaines, et qui, terminée avec de faibles moyens et presque sans subsistances, est une des actions les plus extraordinaires que présentent nos guerres. On doit en attribuer le succès à une puissance invincible, l'esprit de la liberté, à l'enthousiasme des soldats encore plus qu'au courage et à la fermeté de leur chef, qui, par l'occupation de l'Engadine, soutiendra le corps de Moncey, formant la gauche de l'armée d'Italie. 1er.-6 décemb.

La victoire de Hohenlinden (dix lieues E. de Munich, rive gauche de l'Inn) est remportée par Moreau, général en chef; Dessolles est chef de l'état major; 3 décemb.

Richepanse, Ney, Grenier, Grouchy, Decaen, d'Hautpoult, généraux de division, sont ceux qui contribuent le plus au gain de la journée, et principalement Richepanse. L'archiduc Jean, général en chef, a pour conseil le général Lauer.

La neige tombe à gros flocons pendant l'engagement, qui est général, et qui dure dix heures entières sur une ligne brisée, très-étendue. L'ennemi perd quatre-vingts pièces de canon, dix mille prisonniers, dont deux généraux; il laisse plus de six mille hommes sur le champ de bataille. Les Français ont à peine trois mille tués ou blessés.

Cette journée, l'une des plus mémorables de la guerre de la révolution, porte à l'Autriche un coup terrible et décisif. Le succès ne doit rien au hasard; la bataille (chose extraordinaire) est exécutée suivant le plan tracé. Jamais chef d'armée n'avait mieux préparé une grande action; Moreau donna dans cette journée des preuves d'une haute capacité et de beaucoup de présence d'esprit. La reprise des hostilités a eu lieu le 28 novembre; dans une semaine, Moreau bat complétement et met en retraite accélérée la formidable armée autrichienne. Après son triomphe, il ne laisse éclater sa joie que par ces paroles: « Mes » amis, vous avez conquis la paix! Oui, c'est la paix, » la paix que nous venons de conclure! »

16 décemb. Un traité de neutralité armée entre la Russie et la Suède est signé à Pétersbourg, à l'effet de faire respecter leurs pavillons par les puissances belligérantes. Il expose que les vaisseaux neutres ont le droit de naviguer librement de port en port, et sur les côtes des nations en guerre, et que le pavillon neutre couvre la marchandise; qu'on ne peut considérer

comme en état de blocus qu'un port dans lequel il y a danger manifeste d'aborder lorsque, suivant les dispositions de la puissance qui le déclare en état de blocus, il se trouve fermé par des vaisseaux en nombre suffisant, et placés à peu de distance. Ces stipulations contraires aux prétentions invariablement manifestées par le cabinet britannique (V. 11 novembre 1807), l'exciteront aux plus violens excès contre les puissances du nord (V. 14 janvier, 2 avril 1801 ; 7, 9 septembre, 31 octobre 1807). L'empereur Paul fait saisir immédiatement dans ses ports tous les vaisseaux anglais, et détenir leurs équipages qu'il envoie dans les terres. Le Danemarck et la Prusse accéderont à cette convention.

Un tonneau rempli de poudre, de balles, d'artifice, et dans lequel est introduite une mèche disposée de manière à produire l'explosion à l'instant déterminé, éclate dans la rue Saint-Nicaise à Paris, à huit heures du soir, au moment où Bonaparte, premier consul, vient de passer, se rendant à l'Opéra. Les premiers indices semblent établir que cette tentative est le coup de main de quelques obscurs scélérats habitués aux crimes. On en saisit plusieurs, sur lesquels on trouve des traces de leur dessein ; eux-mêmes l'avouent, dit-on ! Cependant, des personnes de toutes les classes, de toutes les opinions, sont aussitôt arrêtées. Un régime de terreur sourde remplace, dès le lendemain même, la tolérance proclamée à l'avénement du premier consul. En se bornant à livrer à la justice les prévenus d'un crime, on suivrait les voies légales, on resterait dans le système vulgaire des gouvernemens modérés ! On représente, successivement, cet attentat comme l'œuvre des royalistes et des jacobins, que le 24 décemb.

génie du mal a réunis dans une intime association. On s'efforce de montrer que cette tentative est due aux mêmes personnages conjurés contre la révolution à son premier jour; personnages qui se sont mêlés parmi les anarchistes, afin de rendre odieuse la république consulaire. A cet effet, on frappe sur les uns et sur les autres. D'abord, cent trente individus, pris dans les rangs des jacobins, des conventionnels montagnards, des septembriseurs, sont désignés par Fouché non comme coupables, mais comme pouvant le devenir. « ..... S'ils ne sont pas les auteurs de cet exécrable » attentat qu'ont révélé les indications de ma police » dès le premier instant de l'horrible explosion, la » stupeur et le désordre qu'aurait produits la mort » du premier consul de la république, paraissaient » propices à leurs desseins!..... Si pas un groupe » n'annonce leur intention de soulever le peuple, c'est » qu'ils ont dû changer de tactique à l'aspect d'un » gouvernement constamment environné de l'opinion » publique, et fort particulièrement par l'affection » du peuple, qui lui montre tous les jours le mépris » et l'aversion qu'il a pour eux..... Ce ne sont pas » là de ces brigands contre lesquels la justice et ses » formes sont instituées; c'est une guerre atroce qui » ne peut être terminée que par un acte de haute » police extraordinaire, qu'en mettant ces hommes » dangereux en surveillance hors du territoire euro- » péen. » Après avoir entendu le rapport de Fouché et l'arrêté qui le termine, le conseil d'état est consterné. Les généraux Dessolles et Lannes oseront y parler avec énergie contre une mesure aussi tyrannique. D'autres voix vont appuyer ces deux orateurs, lorsque Bonaparte lève la séance. N'ayant pu obtenir l'assentiment de son conseil, il le suppose, et le fait

porter au sénat où l'attendent ceux avec lesquels a été machiné le projet du sénatus-consulte qui consacrera la proscription. Le consul saisit cette circonstance pour éprouver jusqu'à quel point il peut compter sur l'asservissement de ce corps. Syeyès appuie de toutes ses fureurs le projet; il voudrait une autre situation où il pût déployer son talent révolutionnaire consommé; il essaie de ramper sous Bonaparte comme il rampa sous Robespierre. Mais ce projet excite vivement l'animadversion de Lanjuinais, Lambrecht, Cabanis, Lenoir-Laroche, Volney, Vimar, indignés qu'on s'autorise d'un crime pour violer les principes les plus sacrés de la société. Point de coup d'état, s'écrie Lanjuinais, les coups d'état perdent les empires. Cette circonstance révèle l'existence d'une minorité qui, faible comme elle est, ne cessera de se montrer opposante, quoique aucun acte apparent ne la signale au public. Que pourrait une opposition réduite à s'exhaler en paroles dans une enceinte hermétiquement fermée?

La liste de proscription des cent trente contient, à la vérité, des jacobins hideux : Félix Lepelletier, Charles Hesse (prince de Hesse-Rotembourg), Rossignol, ex-général de l'armée révolutionnaire; Fournier, dit l'Américain, le plus fameux des assassins de septembre 1792; Ceyrat, leur président.

Cet événement affermit l'autorité de Bonaparte, et lui donne des prétextes pour l'étendre; dès lors elle prend la forme d'une monarchie militaire!

Dès ce moment, les écrivains gagés et des hommes décorés des premiers titres de l'administration, ne parleront plus que de la faction de l'étranger qui, réunie à celle des sans-culottes, s'agite pour entraver l'établissement du nouvel ordre constitutionnel. Le

26, le préfet de Paris, haranguant le consul au nom des autorités municipales, dit (V. *Moniteur*, n°. 96, an IX, 17 décembre 1800) : « ..... Ces coupables ne » sont pas des Français; ils n'appartiennent à au- » cune nation. Ce sont les mêmes qui, dès les pre- » miers jours de la révolution, se sont montrés ses » ennemis, mais se sont placés dans les rangs des » amis de la liberté, pour rendre la révolution odieuse; » ce sont les mêmes qui, le 2 septembre, emprun- » tant le langage et jusqu'aux formes de la justice, » en renversèrent la statue, jetèrent sur ses tables » un voile sanglant, foulèrent aux pieds sa balance, » et s'armèrent de son glaive pour égorger des pri- » sonniers; ce sont les mêmes qui massacraient à Ver- » sailles les malheureuses victimes d'Orléans (V. » 9 septembre 1792); ce sont les mêmes qui cou- » vraient de cadavres les rivages épouvantés de la » Loire (V. 16 décembre 1794); ce sont les mêmes » qui versaient des larmes de rage sur la pacification » de la Vendée; ce sont, enfin, les mêmes qui, na- » guère encore, essayèrent de porter sur vous leurs » poignards..... Bonaparte répond : « ..... Tant que » cette poignée de brigands m'a attaqué directement, » j'ai dû laisser aux lois et aux tribunaux ordinaires » leur punition; mais puisqu'ils viennent, par un » crime sans exemple dans l'histoire, de mettre en » danger une partie de la population de la cité, la » punition sera aussi prompte qu'exemplaire. Assu- » rez, en mon nom, le peuple de Paris que cette cen- » taine de misérables, qui ont calomnié la liberté par » les crimes qu'ils ont commis en son nom, seront » désormais mis dans l'impuissance de faire aucun » mal..... »

D'après cela, le consul fait connaître par ses con-

scillers d'état que les lois criminelles ne peuvent atteindre les détenus; que néanmoins on croit nécessaire, pour la sécurité du premier consul et celle de la France, de les exiler au delà des mers. Cette mesure, qu'on appelle de haute police, reçoit le 25 janvier, l'approbation du sénat qui la déclare conservatrice de la constitution. Fouché assure : « Tous ces hommes n'ont » pas été pris un poignard à la main; mais tous sont » universellement connus pour être capables de l'ai» guiser et de le prendre. » En conséquence, toute procédure écartée, un sénatus-consulte les condamne à la déportation hors du territoire européen de la république, en établissant dans ses considérans que, « depuis plusieurs années, il existe dans la républi» que, et notamment à Paris, un nombre d'individus » qui, à diverses époques de la révolution, se sont » souillés des plus grands crimes; qu'il résulte des » pièces que la présence de ces individus est une » source continuelle d'alarmes.....; que la consti» tution n'a point déterminé les mesures de sûreté » nécessaires à prendre en un cas de cette nature; que, » dans ce silence de la constitution et des lois, la » volonté du peuple ne peut être exprimée que par » l'autorité d'un sénatus-consulte.... » C'est le premier sénatus-consulte promulgué; et, comme pour le rendre plus sinistre, il est discuté dans une séance de nuit.

Enfin, sur un rapport fait en conseil d'état par Rœderer, Siméon, Portalis, on déporte, sans autre formalité, aux îles Séchelles, soixante-onze de ces proscrits. En même temps une foule de royalistes sont jetés dans des donjons, au Temple, à Vincennes, à Ham, etc. Un tribunal d'exception condamnera à mort deux bandits-chouans. Les discours adressés au pre-

mier consul par toutes les autorités et par une foule de fonctionnaires, pourraient être rapportés, si les pages de la misérable histoire de France, pendant les années suivantes, ne devaient se noircir de semblables témoignages de basse adulation.

On trouvera sans doute qu'il suffit des fragmens de la harangue d'un préfet de police qui, sorti des derniers rangs du barreau, homme sans nom, sans fortune et sans considération politique, s'était estimé heureux de remplir, sous le directoire, les obscures fonctions de commissaire du gouvernement près la municipalité du dixième arrondissement de Paris, à quinze cents francs d'appointemens; ce préfet n'a pas su prévenir ou déjouer le complot de la machine infernale du 3 nivôse; il ne saura pas davantage prévenir, en 1804 (V. cette date), les machinations de Georges Cadoudal, Moreau et Pichegru; il ne les soupçonnera même pas: les agens de l'étranger conspireront pendant des mois entiers, dans la capitale, contre les jours du premier consul, sans que ce même préfet de police puisse découvrir le logement qu'ils occupent; et, après dix années d'exercice de préfet de police, cet ex-procureur au Châtelet de Paris sera destitué; mais il aura gagné, en servant Bonaparte, le rang de conseiller d'état, le titre de comte, celui de commandant de la Légion-d'Honneur, et une fortune de plusieurs millions. Plus tard, il sollicitera du garde des sceaux, secrétaire d'état au département de la justice, l'autorisation de s'appeler le comte de Vitry. Au surplus, quelles qu'aient été les mesures extra-légales employées par le gouvernement dans l'attentat du 3 nivôse, il est démontré depuis longtemps qu'un évêque émigré, Conzié, conçut l'idée de l'affaire du 3 nivôse; que le ministère anglais l'ap-

prouva, et que des émigrés titrés se chargèrent de désigner les agens les plus propres à l'exécution. Georges Cadoudal ne fut point initié dans le projet de la machine infernale; il ne le connut pas et le désapprouva vivement lorsqu'il fut exécuté. L'attentat de 1804 jettera un grand jour sur celui du 3 nivôse. La machine infernale causa la mort de vingt-deux personnes et en blessa cinquante-six plus ou moins grièvement. On vint au secours de tous les malheureux blessés, suivant que les blessures étaient plus ou moins graves. Le *maximum* des secours fut de quatre mille cinq cents francs, le *minimum* de vingt-cinq francs. Les orphelins et les veuves furent pensionnés, ainsi que les enfans de ceux qui avaient péri; mais seulement jusqu'à leur majorité; ils devaient toucher, à cette époque, deux mille francs pour leur établissement.

Un armistice est conclu à Steyer (vingt-cinq lieues ouest de Vienne), entre le général en chef Moreau et l'archiduc Charles. « Les places et forts de Wurtz- » bourg, Braunau, Kuffstein, Schœnitz, les défilés » et les fortifications de campagne du Tyrol, sont re- » mis aux Français. » 25 décembre.

En moins de vingt jours, l'armée de Moreau a conquis quatre-vingt-dix lieues de terrain fortement disputé, franchi les formidables lignes de l'Inn, de la Salza, de la Traun, de l'Ens; et ses avant-postes, poussés à vingt lieues de Vienne, ont dispersé les seules troupes qui pussent en défendre les approches. Moreau, dont le vœu constant avait été pour la paix, pour une paix qui assurât l'état de la France, a généreusement et presque imprudemment consenti aux premières ouvertures.

25-27 décemb. La bataille de Pozzolo (au-dessus de Borghetto) est gagnée par l'armée d'Italie. Brune est général en chef; Oudinot, chef de l'état major; Moncey commande l'aile gauche; Suchet, le centre; Dupont, la droite. Les Autrichiens, conduits par Bellegarde, l'un des plus inhabiles généraux de l'Autriche, sont enfoncés et perdent environ dix mille hommes, tués, blessés, prisonniers, avec trente canons. Ce grand résultat est dû principalement à une attaque de cavalerie faite à propos par le général Davoust, ainsi qu'à l'effet de l'artillerie dirigée par le général Marmont.

CHAPITRE III.

ANNÉE 1801.

Un congrès s'ouvre à Lunéville, relativement aux négociations de paix avec l'Autriche, qui consent à traiter sans l'Angleterre, malgré la convention du 20 juin 1800. 1er. janvier.

Par une proclamation, le roi d'Angleterre, par re- présailles (V. 16 décembre 1800), met un embargo sur tous les vaisseaux russes, suédois, danois, et ordonne de saisir tous les individus et toutes les propriétés trouvés à bord. 14 janv.

Un armistice est signé à Trévise, entre Brune et l'Autrichien Bellegarde. Les conditions portent que « les places de Peschiera, Sermione, les châteaux de » Vérone et de Legnago, les villes et citadelles de » Ferrare et d'Ancône seront livrés aux Français; que » Mantoue restera en état de blocus, et que le Ta- » gliamento formera la ligne de démarcation entre les » deux armées. » 16 janv.

Louis XVIII quitte Mittau et le territoire russe (V. 1er février 1798). Le roi de Prusse lui donne asile, d'abord à Kœnigsberg, ensuite à Varsovie. 23 janv.

Le général noir Toussaint-Louverture prend pos- 27 janv.

session à main armée, au nom du gouvernement français, de la partie espagnole de Saint-Domingue cédée par le traité de Bâle (V. 22 juillet 1795); malgré l'opposition des commissaires civils.

7 février. Une loi autorise le gouvernement à former des tribunaux criminels spéciaux dans les départemens où il les jugera convenables. Chaque tribunal sera composé du président et de deux juges du tribunal criminel, de trois militaires, de deux citoyens ayant les qualités requises pour être juges. Ces derniers, ainsi que les trois militaires, seront désignés par le premier consul. Ces tribunaux connaîtront des crimes et délits emportant peine afflictive ou infamante, commis par des vagabonds et gens sans aveu, et par les condamnés à des peines afflictives; ils connaîtront du fait de vagabondage et de l'évasion des condamnés; ils connaîtront, contre toutes personnes, de vols sur les grandes routes, violences, voies de fait, des assassinats prémédités, des crimes d'incendie, de fausse monnaie, d'embauchage, de machinations. Leurs jugemens seront sans appel et sans recours en cassation (V. 13 mai 1802).

La loi passe au corps législatif, à la majorité de cent quatre-vingt-douze voix contre quatre-vingt-huit, et dans une seule séance, où les législateurs ont paisiblement entendu six discours pour le projet. Déjà tout courbé sous le despote-consul, Siméon, l'un des trois orateurs envoyés par le tribunat, fait l'apologie des mesures proposées; il les trouve convenables, parce qu'elles ne demandent pas un plus grand nombre d'exceptions au droit ordinaire; il les justifie, en justifiant Louis XIV de l'établissement des cours prévôtales! « Ces juridictions n'étaient point essentielle-» ment mauvaises; elles n'avaient pas les vices attachés

» à notre ancienne procédure criminelle..... Le projet » est aussi préférable à la loi du 29 nivôse an VI (Voyez » 18 janvier 1798)..... Quant à la composition, elle » est encore préférable..... On peut donc, sans violer » la constitution, altérer passagèrement les formes » générales d'instruction prescrites par la constitution; » et, si on l'a pu aux années V, VI et VIII (1797, » 1798, 1799), pourquoi ne le pourrait-on pas aujour- » d'hui?..... Ces fiers républicains, les Romains, » n'avaient-ils pas leur dictature? Les Anglais, nos » aînés en liberté, ne savent-ils pas suspendre leur » privilége fondamental, l'*habeas corpus*?..... N'avons- » nous pas un sénat conservateur, juge des inconsti- » tutionnalités? Désormais, elles sont moins dange- » reuses..... » C'est avec des sophismes tout semblables à ceux dont se servaient, devant la constitution, Saint-Just, Barrère et Merlin (de Douai), que le tribun Siméon légitime et défend la création d'une aussi détestable loi!! L'on regrette aussi d'en trouver la justification dans la bouche d'un jurisconsulte estimé pour ses talens, et jusqu'à ce jour estimable par son caractère, le conseiller d'état Portalis. Mais que ne peuvent les faveurs du despotisme? Déjà presque tous les hommes de quelque importance, et qui s'étaient attiré la considération publique, abjurant les principes de la vraie liberté, accourent s'incliner sous les faisceaux consulaires! Dorénavant la France en comptera un bien petit nombre dont l'ambition d'arriver par de serviles démonstrations n'ait décomposé l'âme, abattu la dignité morale, étouffé le cri de la conscience et flétri le nom.

Au tribunat, où vivent pourtant encore quelques étincelles de liberté, le projet n'a été reçu qu'à la majorité de quarante-neuf voix contre quarante-une.

La discussion y a duré neuf jours, pendant lesquels onze orateurs, y compris le fameux jacobin Jean Debry, ont parlé pour, et onze autres contre le projet. Benjamin Constant est au nombre de ces derniers avec Daunou, dont le discours, fort de principes et de solide argumentation annonce et prouve que cette première infraction amènera tous les résultats d'un régime extra-constitutionnel : suspension de tous les droits individuels ainsi que de toutes les garanties sociales, contributions militaires, arrestations arbitraires, détentions indéfinies, inquisitions domiciliaires. Honneur et reconnaissance à Benjamin Constant et à Daunou ! « Il est impossible de ne pas prévoir que » les crimes d'état supposés ou réels seront l'un des » alimens, l'aliment peut-être le plus habituel de » ces nouveaux établissemens judiciaires. Or, ce genre » de crimes, quelque juste que soit l'effroi qu'il ins- » pire, ou même précisément à cause de la sévère » attention qu'il exige, est, dans toutes les hypothèses, » celui à l'égard duquel il convient le moins d'im- » primer aux poursuites, à l'instruction, aux juge- » mens, la rapidité militaire. Si les conspirations » sont réelles, il importe au gouvernement que l'é- » clat des preuves frappe tous les yeux, prévienne » ou dissipe tous les doutes. Et s'il n'existe, comme » autrefois, d'autres complots que ceux des délateurs » et des juges contre des victimes innocentes !... Tri- » buns, je m'arrête ; je me souviens de Bailly, de » Thouret, de Malesherbes, jugés, condamnés, im- » molés avec la vélocité qu'on demande. » Le gouvernement, abusant déjà du caractère officiel dont il a revêtu le *Moniteur*, fait altérer dans ce journal le texte du discours de Daunou et réprimander le ton de ses observations. Son collègue Ginguené, qui de

même, s'est fortement élevé contre le projet de loi, se voit obligé de laisser faire des retranchemens et des changemens dans son discours mis à l'impression. Et le *Moniteur* sera considéré comme autorité historique ! On ne saurait outrager plus fortement la vérité, et se jouer en même temps des premières autorités de l'état avec plus d'impudeur que ne le fait Bonaparte, dans son *Moniteur* officiel.

Mais c'est ainsi que Bonaparte décèle ses desseins pour l'établissement du pouvoir absolu. Dans ce prodigieux nombre de lois successivement soumises, depuis son avénement, au corps législatif et au tribunat qui sont tenus de les admettre ou rejeter en entier, on voit se développer rapidement toutes les combinaisons d'un vigoureux despotisme. Les lois même qui sont administrativement ou financièrement avantageuses, blessent les intérêts de la communauté, détruisent les droits et les libertés de l'individu. Alors prend naissance au sein du tribunat une honorable opposition, malgré les menaçantes intimations que se permettent les orateurs du gouvernement, et les intrigues des fonctionnaires ou des législateurs bassement dévoués au pouvoir. Aussi le tribunat, encourant l'animadversion du despote, sera d'abord réduit de moitié (V. 4 août 1802); et l'obséquieuse déférence du reste (V. 30 avril, 3 et 4 mai 1804) n'empêchera pas cette branche principale de la constitution de l'an 8 d'être extirpée (V. 19 août 1807). C'est au moyen des tribunaux criminels spéciaux que s'exerceront plusieurs assassinats juridiques qui importeront à l'ambition du premier consul. Un jeune homme de vingt ans, le vicomte de Toustain, est arrêté ainsi que son père, et conduit au Temple, sous prétexte qu'on a trouvé chez lui quelques cocardes blanches;

il est condamné à mort, et jeté dans une charrette pour être conduit à la plaine de Grenelle où il va être fusillé. Madame Bonaparte rencontre la fatale charrette sur les boulevarts, vis-à-vis la rue Caumartin; elle retourne à l'instant de toute la vitesse de ses chevaux aux Tuileries, demande la grâce de l'infortuné Toustain, supplie Bonaparte, le conjure les larmes aux yeux; il est inflexible, et la jeune victime est immolée! Cette exécution excite une sorte d'indignation publique; madame Bonaparte devient un objet d'amour et de vénération, et la magnanimité dont elle a donné dans cette circonstance un si généreux témoignage, contribue à sauver les jours de deux proscrits, arrêtés comme royalistes et complices du jeune Toustain, jetés comme lui dans la chambre de la reine, au Temple (chambre réservée aux grands coupables, et dont on ne sortait que pour aller à l'échafaud). Ces deux proscrits, Saint-Aubin de Sandouville (aujourd'hui sous-lieutenant des gardes-du-corps, compagnie de Luxembourg) et le marquis de Montgaillard, également criminels aux yeux de Bonaparte par leur dévoûment au roi et aux princes français, étaient détenus dans la même chambre, et s'attendaient à éprouver le même sort que l'infortuné Toustain : ils durent vraisemblablement leur salut à la sensation qu'avaient produite dans l'opinion publique l'exécution de ce jeune homme et les instantes supplications de madame Bonaparte pour obtenir sa grâce. Cette bonne, cette excellente femme n'ayant pu fléchir Bonaparte, avait refusé pendant plusieurs jours d'aller à La Malmaison, et avait fait éclater toute sa douleur.

9 février. Un traité de paix est signé à Lunéville, entre la

république française, d'une part, l'empereur et le corps germanique, d'autre part. Les cessions stipulées à Campo-Formio (V. 17 octobre 1797) sont confirmées. En outre, le Rhin, jusqu'au territoire hollandais, devient la limite de la France. La Toscane est cédée à l'infant de Parme. L'indépendance des républiques batave, helvétique, ligurienne, cisalpine, est reconnue.

Malgré ses défaites, la puissance vaincue rentre dans toutes les provinces qu'elle tenait en 1798. Il ne faudrait pas demander si l'armée autrichienne, se trouvant à vingt lieues de Paris, les conseillers du César germanique montreraient la modération dont il se trouve l'objet! Qu'on relise le manifeste de son généralissime, le duc de Brunswick (V. 25 août 1792, art. 2); qu'on se retrace la conduite des généraux impériaux en Flandre et en Alsace, au moment de leurs éphémères avantages (V. 20, 28 juillet, 14 novembre 1793); les projets de démembrement et de destruction au sujet de la France, les intrigues et la catastrophe du congrès de Rastadt, et cette constante duplicité, cette inaltérable perfidie avec laquelle négocie le cabinet de Vienne!!!

La lice des combats devrait se fermer aujourd'hui, et pour de longues années. La France, voyant ses injures vengées par des triomphes dont elle conserve le fruit, n'a plus à désirer que la paix maritime. L'Autriche, en se détachant de la coalition dont elle est le plus fort anneau, isole l'Angleterre et la laisse dans la position de ne plus décliner de nouvelles négociations (V. 1er. octobre). Bonaparte, semblable à Frédéric II après la paix de Hubertsbourg; debout au centre de l'Europe, se reposant sur sa massue dans l'attitude de l'Hercule Farnèse, attitude pleine de

calme, de force et de dignité, serait redouté; recherché; sous le titre modeste de consul, il serait le plus puissant des monarques de tous les temps. Les Français, signalant aux rois les dangers du pouvoir absolu, aux peuples les écueils de la liberté, traceraient aux uns et aux autres la route vers ce port favorable et nouvellement ouvert aux sociétés, et où leurs pilotes viendraient à pleines voiles. Les nations apprendraient, des malheurs de la France, à réclamer leurs droits par d'autres moyens que ceux de la force populaire, qui, trop souvent, n'est qu'injustice et cruauté; les corps privilégiés ne douteraient plus de l'opportunité de plusieurs concessions; de celles qui ne sont que des restitutions de droits usurpés; les princes, se faisant eux-mêmes réformateurs, préviendraient les révolutions avec leurs innombrables calamités. Que de motifs, alors, que de prétextes enlevés à de nouvelles guerres! Mais Bonaparte, qui pèse déjà sur les destinées de l'Europe, se plaît à méconnaître les sources de la véritable gloire. Rejetant l'exemple de Washington, frappé du vain éclat et de la pompe dont se décorent et s'environnent les chefs des grands empires, il aimera la domination avec ses prestiges, et fera rendre à ses volontés le respect dû seulement aux lois. On croyait son âme grande, on verra quelle n'est que haute et vaine; désormais, Bonaparte se montrera indigne du titre de citoyen; ce ne sera plus qu'un roi déguisé, élevé au-dessus des autres rois. Fort empressé de témoigner que son importance personnelle domine les premières autorités de l'état, il affecte dans les communications officielles un langage sec et hautain. Un de ses conseillers d'état, qu'il envoie près du sénat pour l'informer du traité de Lunéville, dit: « Nos vœux appelaient la paix: Des armées,

» devant lesquelles la terre se tait l'ont commandée :
» le génie de la France en a dicté les conditions. »

Un nouveau ministère se forme en Angleterre, à l'occasion de la retraite de Pitt, qui, ayant favorisé le bouleversement de l'Europe et accru ses malheurs en même temps que la puissance de la France, sentant l'extrême difficulté de pourvoir aux moyens de continuer la guerre, se refuse à négocier avec le gouvernement consulaire. Il résigne le timon des affaires, embarrassé de faire contre-route et de désavouer les manœuvres qui placent son pays dans une fausse et dangereuse position (V. 26 décembre, 1799). Mais s'il ne laisse pas ses talens à ses successeurs, il leur offre en exemple ses artifices et sa perfidie diplomatiques. Le cabinet anglais vient seulement mettre en panne, afin de réparer ses avaries et de se disposer à une nouvelle croisière. 16 mars.

Une bataille est livrée à Canope, en vue d'Alexandrie, (Égypte) entre l'armée anglaise forte de quinze mille hommes d'infanterie, conduits par Abercrombie, et l'armée française de neuf mille hommes, dont deux mille de cavalerie, aux ordres d'Abdallah, Jacques Menou, général en chef de l'armée d'Orient. Les Français perdent près de deux mille tués, blessés ou prisonniers; perte énorme dans une armée déjà si faible et privée des moyens de se renforcer. Ils se retirent, partie dans Alexandrie, partie vers le Caire. L'ennemi éprouve aussi des pertes considérables; leur général en chef est blessé à mort. L'investissement d'Alexandrie commence. Ce désastre est imputé à la mésintelligence des officiers généraux, mais principalement aux fautes de Menou, le plus incapable de 21 mars.

tous les généraux français ou de tout autre armée chrétienne, qui aient commandé en chef pendant les vingt-deux années des deux guerres de la France.

21 mars. Un traité est signé à Madrid entre la France et l'Espagne. Les états de Parme sont cédés à la France qui se dessaisit de la Toscane en faveur de l'infant, prince de Parme, revêtu du titre de roi d'Étrurie (V. 26 juillet). Ici, commence ce long tissu d'importantes fourberies, entreprises par Bonaparte au midi de l'Europe (V. 17 mars 1808); ici, commence le commerce, argent comptant, de couronnes, de principautés, de territoires, de vente de sujets, exploité par Bonaparte, par les membres de sa famille, et par certains ministres et fonctionnaires publics de France.

23-24 mars. Paul Ier., empereur de Russie, expire dans la nuit d'un coup d'apoplexie, suivant la proclamation publiée le lendemain, par ordre d'Alexandre Ier., son fils aîné, pour annoncer à ses peuples son avénement au trône, tandis que personne n'ignore à Pétersbourg, au moment que ce récit est publié, que Paul est mort étranglé par des courtisans. Voilà comment, dans les empires livrés au despotisme, on traite et le souverain et la vérité. Paul n'était âgé que de quarante-sept ans; son successeur entre dans sa vingt-quatrième année. Paul ayant, depuis peu de temps, tourné ses affections et sa politique vers la France (V. 16 décembre 1800), le parti qu'encourage et soutient le lord Witworth, ambassadeur de la cour de Londres à Pétersbourg, triomphe d'un événement qui ne saurait étonner la nation russe, aussi accoutumée à la mort inopinée de ses souverains qu'à leur avénement inattendu, et, par conséquent, à un soudain changement de système

politique (V. 17 juin). Cette nation trouve naturel que la mort de Paul Ier, n'ait, comme celle de Pierre III, d'autres suites que les cérémonies des funérailles, et qu'à l'instant même on ne s'occupe pas plus de Paul qu'on ne s'occupa de Pierre, dès que les devoirs de l'inhumation furent accomplis.

Ennemi jusqu'au délire de la révolution française, Paul avait effectué tout ce qu'avait fastueusement promis Catherine, dans la seule vue d'exciter les armemens des puissances confédérées et de les exposer sans se commettre elle-même. Son fils, au contraire, prenant une part aussi sincère qu'active à la seconde coalition, envoya Suwarow en Italie, à la tête de quarante mille Russes (V. 30 mars 1799), tandis que trente mille se dirigaient sur la Suisse (V. 16 août 1799), et que quinze mille étaient mis à la disposition du duc d'Yorck pour effectuer la conquête de la Hollande (V. 15 septembre 1799). Mais, outré d'avoir perdu, dans cette campagne éphémère, la meilleure partie de ses troupes au milieu de trophées inutiles à la cause générale dont il se faisait le champion, il accusa, et non sans raison, les Autrichiens et les Anglais de défection et de manque de courage, comme aussi de n'agir, en toute occasion, que pour leurs intérêts particuliers; il s'indigna de ce que la conquête du Piémont opérée, la cour de Vienne s'était refusée à remettre le roi de Sardaigne en possession de cet état; il reprocha vivement au cabinet de Londres de s'approprier l'île de Malte, et de ne pas la remettre aux chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean qui l'avaient, lui, prince hétérodoxe, déclaré leur grand-maître. Son premier acte de mécontentement fut de séparer des Autrichiens ses propres bataillons, et de les rappeler (V. 31 octobre 1799). Bonaparte, consul, ne négligeant rien pour

entretenir et faire fructifier ces germes de mauvais vouloir, et pour flatter l'imagination vive et impétueuse du czar, a su engager son admiration, acquérir même son estime. Le traité du 30 septembre 1800, entre la France et l'Amérique, ayant proclamé des principes de l'indépendance des mers, le czar se déclara pour ces principes que, dès le mois d'août, il avoit proposé aux puissances du Nord de reconnaître, et le 16 décembre vit le traité de la quadruple alliance. Aussitôt les vaisseaux anglais dans les ports russes furent saisis et leurs équipages détenus. Ces mesures extrêmes firent juger à Saint-James que le moyen d'échapper à l'animadversion de l'autocrate russe ne se trouverait que dans la fin de son règne. La politique britannique encouragea dès lors les ennemis intérieurs qu'il s'était suscités par un caractère irritable et violent, par des coups réitérés d'un despotisme dur et bizarre, par les nombreuses inconséquences de son gouvernement. On ne tarda guère à nouer une conspiration contre ses jours; elle réussit; et les courtisans moscovites divulgueront eux-mêmes les détails de cet attentat, comme s'il s'agissait d'une de ces révolutions qu'offrent de temps en temps les sérails des despotes d'Asie: ils oseront même dire que son fils (Alexandre Ier.) était à la tête de la conjuration; mais ils auront soin d'ajouter que ce prince recommandait aux assassins de faire souffrir le moins possible son père en lui ôtant la vie. De quelles calomnies ne sont pas capables des courtisans? La mort de Paul va changer le système de la Russie, la situation de l'Angleterre et les affaires de l'Europe.

17.

28 mars. Un traité de paix, entre la France et les Deux-Siciles est signé à Florence. Le roi Ferdinand cède Porto-

Longone et tous ses droits sur l'île d'Elbe, sur la principauté de Piombino, ainsi que les états des présides en Toscane. Les ports des Deux-Siciles seront fermés aux Anglais. Suivant un article secret, des troupes françaises stationneront dans le royaume de Naples (V. 21 septembre 1805).

Ce traité ramènera Ferdinand dans sa résidence de Naples, qu'il abandonna si lâchement dès qu'elle lui revint (V. 13 juillet 1799). Il met, depuis huit mois, un bras de mer entre lui et ses sujets de terre ferme. Fixé à Palerme, il ne semble considérer sa première capitale que comme un volcan assoupi. Tout ce temps, Acton y a déployé ses fureurs. Soit que le nombre des Napolitains convaincus d'avoir conjuré la subversion de leur pays, d'accord avec les Français, fût immense, soit plutôt que les soupçons, les recherches et les vengeances aient été plus nombreux encore que ces sortes de délits, on est effrayé de la liste des supplices qui ont suivi les attentats et les assassinats populaires : on ne l'est pas moins d'observer que la grande pluralité de ces têtes livrées aux bourreaux appartient au clergé napolitain; qu'on y distingue les premiers noms, des femmes titrées, des hommes célèbres par de grands talens. Les punitions ne se sont pas bornées aux échafauds; les emprisonnemens et les exils sont cent fois plus multipliés que les décapitations; des cargaisons entières de bannis sont arrivées sur les côtes de France. Qu'il est horrible ce pays où l'on voit une aussi fidèle, une aussi longue imitation des crimes judiciaires commis par la convention dans les premiers mois de 1794!

L'Angleterre, irritée des mesures prises par les puissances du Nord (V. 16 décembre 1800), a dirigé des forces navales contre le Danemarck. L'amiral 2-9 avril.

Parker, arrivant devant Copenhague, détache Nelson avec douze vaisseaux de ligne et toutes ses frégates ou bombardes, contre la ligne d'embossage formée par les Danois dans la rade. Attaquée avec impétuosité, cette partie de la ligne, que n'appuient pas les batteries de terre, est obligée d'amener, après une vive résistance de cinq heures. Les pertes sont très-grandes des deux côtés. On convient d'un armistice de trois mois. Lors de sa signature, les bombardes, et chaloupes canonnières des Anglais sont en position de prendre une ligne pour bombarder la ville.

20 avril. Un arrêté des consuls forme du Piémont une division militaire, et porte qu'il sera régi par un administrateur général (V. 11 septembre 1802).

21 avril. L'empereur de Russie, Alexandre, offre à Louis XVIII la continuation de sa pension de deux cent mille roubles que ce prince a rejetée en quittant la Russie (V. 23 janvier); alors que l'empereur Paul, changeant de système politique, entrait en communication avec le gouvernement consulaire.

17 juin. Une convention est conclue entre les cours de Pétersbourg et de Londres, dans la vue de prévenir amicalement les différens susceptibles de s'élever entre elles, relativement à la neutralité armée (V. 16 décembre 1800). Cette convention établit, à l'égard du commerce neutre, les principes suivans : 1°. les vaisseaux neutres peuvent naviguer librement aux ports et sur les côtes des nations en guerre; 2°. cette liberté ne s'étend pas sur la contrebande de guerre; 3°. le pavillon ne couvre pas la marchandise; 4°. les marchandises du crû et de la manufacture des pays en

guerre, devenues la propriété des neutres, ne seront pas regardées comme propriété ennemie; 5°. on entend par port bloqué celui où il y a, par la disposition de la puissance qui attaque avec des vaisseaux arrêtés ou suffisamment proches, un danger évident d'entrer. Le Danemarck et la Suède accéderont à ce traité.

D'après une convention, l'armée française ayant essuyé des revers évacue le Caire. Le général Belliard obtient des conditions honorables. La garnison est renvoyée en France. Six-mille et quelques cents Français qui la composent, militaires ou non militaires, valides ou malades, n'ayant presque plus de munitions ni de subsistances, privés de communications avec la France, et même avec le général en chef Abdallah-Menou, chrétien qui s'est fait mahométan, renfermé dans Alexandrie, ne pourraient suffire à contenir plus long-temps une population nombreuse et féroce, comme à soutenir les efforts d'une armée d'Européens, de deux armées mahométanes renforcées de mamelloucks et d'une multitude d'Asiatiques que l'espoir du pillage a poussés en Égypte. Cette convention sera mieux observée par les Anglais que ne le fut le traité d'El-Arisch (V. 24 janvier, 20 mars 1800) quoiqu'elle ne fasse que remettre les choses au point où Kléber et Smith les avaient mises en conduisant ce traité. Que d'efforts cependant de la part des Anglais durant cet intervalle! En attestant l'inefficacité des perfidies de Pitt, ils prouvent son extrême incapacité dans la direction des entreprises militaires. 27 juin.

. . . . . .

Le général Hédouville (V. 1er. janvier 1798), abusé par les artifices de Toussaint-Louverture, chef de noirs, ayant quitté Saint-Domingue, la guerre la plus 1er. juillet.

cruelle éclate entre eux et les hommes de couleur. Rigaud, chef de ceux-ci, réduit à la dernière extrémité, se refusant à servir sous son adversaire, ainsi qu'à toute conciliation avec les délégués du gouvernement directoriale, s'est embarqué avec Pétion pour la France. Toussaint, délivré d'un redoutable compétiteur, obtient la soumission générale, et range sous sa domination l'île entière, depuis l'occupation de la partie espagnole (V. 27 janvier). Déployant une prodigieuse activité, des talens extraordinaires, il s'occupe aussitôt de rappeler, sur tous les points, la sécurité et l'abondance. Il relève les ateliers, établit un système de finances dont les résultats lui donneront en peu d'années des revenus considérables. Ouvrant les ports, il ramène le commerce sur des rivages désolés par le carnage et l'incendie; il accroît ses ressources par des droits fixés suivant des tarifs judicieusement combinés. Il s'entoure de nombreux bataillons qu'il tient sous une discipline des plus rigoureuses. Il gouverne aussi dans les affaires civiles avec une extrême sévérité; mais, rendant justice à tous sans distinction de couleurs ou de partis, sans rechercher le passé, ni se venger de ses ennemis, il lui suffit de les assujettir et de les faire trembler.

A son tour, il s'intimide en jetant les yeux sur la France. Il redoute le courroux du premier consul qui ne daigne pas répondre à ses lettres, et qui, dans les journaux, le fait représenter en rébellion ouverte; qui n'envoie pas de commissaires civils, qui le laisse lui-même sans instructions, et néglige ses vives instances pour en obtenir le retour des anciens colons, l'envoi des anciens blancs versés dans l'administration, avec de bons artisans et des mécaniciens à l'aide desquels Toussaint s'engage à faire promptement recou-

vrer à Saint-Domingue ses richesses et sa prépondérance.

Sachant pénétrer l'âme du chef de la grande république, l'habile africain réunit une assemblée centrale des députés de tous les districts ; et, s'assurant la majorité des choix, il se fait présenter le projet de constitution suivant : — L'esclavage aboli. — Chaque citoyen, de quelque couleur qu'il soit, éligible à toutes les places. — Règlemens de police pour les travaux sur les habitations assimilées à des manufactures. — Le régime de la colonie s'établit au moyen de lois proposées par le gouvernement, et approuvées dans une assemblée des habitans réunie chaque année. — Toussaint Louverture, nommé gouverneur à vie, investi du droit de choisir son successeur et de nommer à tous les emplois. — Les propriétaires inscrits sur la liste des émigrés restent privés de leurs revenus.

En s'emparant de l'autorité, le chef des noirs a déclaré à ceux qui tentaient de l'en dissuader : « Je suis » le Bonaparte de Saint-Domingue, et la colonie ne » peut plus exister sans moi. »

Il faut convenir que les noirs, quoique abrutis par l'esclavage, l'ignorance et tous les vices, résultats de ces deux causes, furent d'abord les moins criminels des hommes qui produisirent les désastres de Saint-Domingue. En 1791, cette population subitement appelée à la licence, hésitait à s'insurger ; l'habitude d'obéir pouvait bien suspendre l'élan des esclaves ; et, cependant, les traitemens qu'ils avaient reçus de leurs maîtres, étaient susceptibles d'inspirer de vifs ressentimens ; malgré ces justes ressentimens, les esclaves de Saint-Domingue ne se portèrent aux grands excès, qu'après avoir été long-temps excités. Les blancs, émissaires des clubs de Paris, les Santhonax, les Pol-

verel, ont, ainsi que les mulâtres, laissé les nègres derrière eux dans les voies du crime et de la perfidie.

5 juillet. Un combat naval a lieu à Algésiras (baie de Gibraltar), entre l'escadre du contre-amiral Linois, forte de deux vaisseaux de quatre-vingts, un de soixante-quatorze, une frégate de quarante, et l'escadre anglaise aux ordres de John Saumarez de deux vaisseaux de quatre-vingts, quatre de soixante-quatorze, une frégate de trente-six et une lougre. Les Français sont appuyés par deux batteries de terre armées de douze pièces de grosse artillerie, et par sept chaloupes canonnières espagnoles ; ils s'emparent de l'Annibal, vaisseau de soixante-quatorze.

13 juillet. Le formidable vaisseau de quatre-vingts, commandé par le capitaine de frégate Troude, maltraité dans l'engagement du 5, n'ayant pour huniers que ses mâts de perroquet, est rencontré à la vue de Cadix, par trois vaisseaux anglais de soixante-quatorze, aux ordres de John Saumarez : après une heure et demie de combat, il démâte un de ces vaisseaux et force les autres à l'abandonner.

15 juillet. Un concordat ou convention sur les affaires du culte est conclu entre le premier consul et le pape Pie VII et signé à Paris (V. 15 août 1801; 6 avril 1812). Ce concordat est reçu avec une grande défaveur dans l'opinion publique, et il n'est pas jusqu'aux hommes sincèrement religieux qui ne redoutent, pour les libertés nationales, l'influence que la cour de Rome et le clergé ne manqueront pas d'acquérir bientôt dans les affaires de l'état. Le concordat éprouve surtout une vive opposition dans l'esprit de l'armée; la plupart des généraux ne craignent pas de s'exprimer hautement à cet égard :

les généraux Colaud, Puget-Barbantanne [1], etc., etc., connus par leur inébranlable attachement à la liberté, se font distinguer dans cette conjoncture, où Bonaparte dévoile le despotisme dont il va s'armer pour élever sa domination sur les ruines de la liberté politique.

Louis de Bourbon, prince de Parme, est proclamé roi d'Étrurie (V. 21 mars). Il doit sa chétive couronne à Bonaparte, qui semble l'en avoir décoré dans une saillie de vanité, et comme pour montrer le peu de cas qu'il fait d'un roi subalterne, dépourvu de talens militaires et plongé dans les superstitions ultramontaines. Il le fait venir à Paris, pour donner aux Français le spectacle d'un prince de la dynastie détrônée, attendant dans son antichambre de Saint-Cloud et s'abaissant devant lui, simple consul (V. 10 décembre 1807). Le premier consul, qui vient de créer plusieurs 26 juillet.

[1] Le général Colaud ne démentit jamais le noble patriotisme dont il avait donné des preuves signalées dans les camps et dans les conseils; on le voit toujours défendre les libertés de la nation dans le sénat conservateur, comme il les défendra à la chambre des pairs; il mourra comme il a vécu, homme de bien, et citoyen incorruptible. Le maréchal de camp Barbantanne se signala le 26 février 1792; il sauva, par la fermeté et la modération de sa conduite, le régiment d'Ernest, suisse, que les Marseillais, arrivés à Aix au nombre de dix mille hommes et avec du canon, allaient massacrer; ce général épargna ainsi le sang des citoyens et prévint les plus grands malheurs, le canton de Berne rendit justice à sa belle conduite: mais les intrigans contre-révolutionnaires, qui agitaient Avignon, Arles, Nismes, Jalès, etc. réussirent à tromper la religion de Louis XVI, et Barbantanne fut suspendu de ses fonctions pour avoir sauvé les jours du lieutenant-général Coincy, commandant la division, empêché le régiment d'Ernest d'être égorgé par les Marseillais, et preservé la ville d'Aix, où il commandait, d'être inondée de sang par les assassins du midi. Bientôt, instruit de la vérité, le vertueux Louis XVI rendit pleine justice à Barbantanne et lui confia le commandement de la huitième division.

républiques, tenté un essai dans un système entièrement opposé : il fait un roi, le mande à Paris avec son épouse, et ordonne à ses ministres de déposer leurs hommages aux pieds du roi et de la reine qu'il vient de fabriquer : aussitôt, M. de Talleyrand leur donne, à Neuilly, une fête, ou plutôt un spectacle de nuit où l'ancien courtisan de l'ancien régime prodigue toutes les ressources de l'opéra, de la phantasmagorie, et de l'art culinaire. Le ministre de l'intérieur, Chaptal, donne sa fête dans la galerie du ministère, y fait jouer la comédie, et met à contribution tous les théâtres de la capitale pour chanter et célébrer dignement la majesté royale dans la personne du vassal couronné de Bonaparte. Le ministre de la guerre donne sa fête, le jour anniversaire de la bataille de Marengo, quoiqu'une pareille attention doive flatter peu un Bourbon. Mais le but de Bonaparte est rempli ; il veut montrer à quels hommages, à quels respects a droit la dignité royale, et avilir en même temps cette dignité en s'efforçant de déconsidérer les princes de la maison de Bourbon, princes qu'il se propose de remplacer sur le trône : Aussi, Bonaparte dit-il publiquement : « Ce Bourbon » est un pauvre roi ; mais au geste tous ces princes se » ressemblent bien ! » Après un tel éclat, après une telle calomnie, qu'espérer désormais de Bonaparte en faveur des droits légitimes des princes, en faveur des droits légitimes des peuples ?

4 août. Dès la conclusion du traité de Lunéville (V. 9 février), le premier consul a repris le projet de descente en Angleterre, simulé par le directoire après le traité de Campo-Formio, pour décevoir la crédulité des Français (V. 9 décembre 1797). Bonaparte a choisi Boulogne comme point central de tous les armemens.

De petites embarcations se construisent dans tous les ports des côtes de la Manche; on affecte d'y déployer la plus extraordinaire activité, des divisions de bâtimens légers sont organisées. Tout se prépare avec fracas, avec ostentation, pour une croisade au delà du Pas-de-Calais. Ces apprêts exagérés par la renommée ont d'abord répandu l'alarme sur l'autre rive; et, afin de l'affaiblir, le ministère britannique se détermine à une vigoureuse offensive. Le partisan le plus audacieux de la marine, Nelson, a promis d'anéantir d'un seul effort le matériel de la flottille française. Il arrive avec des brûlôts, des bombardes, sur cette multitude de petits esquifs embossés sous les batteries; il n'obtient aucun résultat : il se retire.

Nelson, repoussé le 4, reparaît en vue de Boulogne, amenant huit vaisseaux de ligne, douze frégates, des bricks, brûlots, bombardes, chaloupes canonnières, péniches, dont les voiles couvrent le détroit. Suivant sa propre relation, il s'est donné tout l'avantage que doit obtenir l'assaillant dans une attaque nocturne. Persuadé des succès dévolus à l'audace que dirige une savante tactique, il reproduit la manœuvre qui le fit triompher à Aboukir (1er. août 1798); et pendant qu'une de ses divisions s'efforce de passer entre la terre et l'ennemi, il serre la flottille rangée à cinq cents toises du rivage et fixée sur ses ancres. Tous ses efforts sont infructueux; il éprouve une perte très-considérable; il s'éloigne. 15-16 août.

Mais aussi tout cet appareil si menaçant, qui semble disposé pour détruire l'Angleterre, n'est et ne peut être qu'un simulacre de guerre dispendieux autant qu'inutile, dont le théâtre se restreint à l'espace compris entre Calais et la Somme. Le seul objet réel de Bonaparte est de tenir en haleine le crédule enthou-

siasme des Français, et de leur paraître toujours un génie incomparable par la force, la beauté, l'étendue de ses conceptions.

Il parvient à les persuader que les frêles embarcations de la flottille, telles qu'elles sont construites et armées, peuvent opérer sans le secours d'une force navale composée de bâtimens de haut bord : Ce n'est que tard, qu'une foule de personnes plus judicieuses se désabuseront et s'apercevront que des deux seuls moyens existans pour faire arriver la flottille sur les côtes d'Angleterre, forcer le passage ou bien le surprendre, le premier est presque impossible, et le deuxième n'est guère plus facile, les localités présentant, à cet égard, les plus grands obstacles, la nature n'ayant placé sur les côtes du Pas-de-Calais aucun mouillage sûr où la flottille puisse demeurer à l'ancre sans danger, pendant la durée d'un de ces coups de vent si fréquents et si terribles dans la Manche, pour en appareiller aussitôt la tempête passée; la flottille devait donc se tenir dans les ports de Boulogne, de Vimereux, etc., jusqu'à l'instant même de l'entreprise. Or, il lui fallait plus d'une marée pour sortir de ces ports, vu le nombre immense de bâtimens qui la composent (V. 2 octobre 1804); par conséquent, les forces navales ennemies auraient eu le temps de se porter en masse sur son passage qu'elles surveillaient sans relâche.

15 août. Le concordat signé à Paris, le 15 juillet précédent, est, après un long examen, approuvé dans une congrégation de cardinaux. Le pape le ratifie dans tout son contenu (V. 6 avril 1802). Le saint père demande à tous les anciens évêques de France, résidens ou absens, de renoncer à leurs siéges, afin de faciliter,

par la mise en vigueur de ce concordat, le rétablissement de la religion catholique dans l'ancien royaume très-chrétien. Quatorze d'entre eux tenant beaucoup plus à leurs souvenirs qu'à leurs espérances, attendu qu'ils jouissent à Londres d'une tranquille aisance, sans cultiver la vigne du seigneur, refusent l'envoi de leur démission. Ce concordat sera approuvé par le corps législatif, le tribunat et le sénat (V. 6, 8 avril 1802) c'est-à-dire que Bonaparte donnera ordre à ces autorités constitués d'enregistrer son arrangement (mot dont il s'est servi) avec Rome.

Bonaparte attache le plus grand intérêt à cet arrangement dont il recueillera le prix en recevant du pape Pie VII le titre d'élu du seigneur et de légitime souverain de la France (V. 2 décembre 1804). De son côté, le pape Pie VII a fait acte d'une haute politique en consentant au concordat; il a rétabli la religion catholique romaine en France; et peu lui importent, en 1801 et en 1804, les droits de la maison de Bourbon au trône de France, droits toujours reconnus ou méconnus à Rome selon les intérêts de la politique du Vatican. Le Vatican n'avait-il pas anathématisé le chef de la maison de Bourbon, n'avait-il pas déclaré Henri IV indigne du trône, n'avait-il pas défendu aux Français de reconnaître ses droits?

Le premier consul, faisant intervenir la religion dans son établissement au pouvoir, et sentant la nécessité de frapper les esprits par une cérémonie religieuse, se rend, en grande pompe, à l'église Notre-Dame, où il assiste à un *Te Deum* solennel, afin de remercier Dieu des bienfaits qu'il répand sur la France. Après cette cérémonie il y a grande audience aux Tuileries; Bonaparte est rayonnant de joie, et reçoit avec affabilité les hommages des fonctionnaires publics, et

surtout ceux de ses généraux. Il s'avance vers le général Delmas, et lui dit : « Eh bien, général, nous » venons de faire une cérémonie bien imposante ; j'es- » père que vous êtes content. » — « Oui (répondit » Delmas), vous venez de faire une belle capucinade ; » il ne manque plus que de nous faire mettre des cha- » pelets, en guise de dragonnes, à nos épées. » Le soir même, Delmas reçoit l'ordre de quitter Paris. A la cérémonie du sacre et couronnement de Bonaparte, le même général Delmas ira s'asseoir au milieu des siéges réservés aux cardinaux, et refusera d'obtempérer aux représentations du maître des cérémonies qui lui indique sa place parmi les généraux. La sœur de Napoléon, Pauline, veuve Leclerc, princesse Borghèse, faisant la quête dans cette grande solennité du sacre, passe devant les cardinaux, en sautant le général Delmas, vers lequel elle revient, avec la bourse, lorsqu'elle en est aux généraux : « Madame, il est trop » tard, » lui répond Delmas. Le même jour, au grand salon, Delmas s'avancera vers Napoléon, il admire le riche pommeau de l'épée impériale, en touche les diamans, et dit fièrement : « Ah ! que c'est beau ! mais » s'il n'y avait qu'à se disputer tête à tête cette épée, » elle serait bientôt à moi. » Napoléon raye le général Delmas du contrôle de l'armée, l'exile et le réduit à une pension de trois mille francs. Il ne le rappellera sous les drapeaux que lorsque les désastres de Moscou lui feront impérieusement la loi et réclameront le secours de tous les braves. Ces particularités montrent à quel point le concordat, et même le couronnement, étaient opposés à l'opinion publique.

A l'époque du concordat, il y avait une très-forte opposition dans l'armée, et les faveurs que Bonaparte accordait au clergé contribuaient à entretenir cette

opposition, à la tête de laquelle se plaçaient Moreau, Bernadotte, Oudinot, Colaud, Victor, etc. L'esprit de l'armée était, en général, si prononcé contre le concordat et le rétablissement du clergé, que Lannes, apercevant dans une salle des Tuileries le cardinal Caprara et plusieurs évêques qui attendaient le moment de présenter leurs hommages à Bonaparte, les apostropha de la manière la plus indécente ; et ouvrant, d'un air délibéré et sans façon (ainsi qu'il en avait l'habitude), la porte du cabinet de Bonaparte, il lui dit en entrant : « Eh ! que fais-tu de ce tas de p..... » dans tes antichambres ; chasse-moi toute cette c..... ; » est-ce avec des soldats de cette espèce que tu as gagné la bataille de Marengo ? A quoi diable songes-tu » donc ? Tu verras qu'un beau jour ils te jetteront » bas. » — « Allons, allons (répond Bonaparte), un » peu de patience et pas tant de vivacité ; je saurai les » gouverner et empêcher qu'ils ne remuent. Ce que je » fais est nécessaire ; je te prie d'être plus réservé à » l'avenir. » Nous garantissons les deux anecdotes ci-dessus, ayant eu la preuve de leur authenticité.

Bien des gens avaient pensé que Bonaparte suivrait l'exemple donné par l'Angleterre, se séparerait de la communion romaine et se déclarerait chef de l'Église gallicane ; et telle était alors l'indifférence de la majorité de la nation pour le culte religieux, que l'exécution d'une semblable entreprise n'eût rencontré que peu d'obstacles, ou des obstacles faciles à surmonter. Aucune grande résistance n'était à craindre, et il était facile de plier la nation au joug qu'on lui eût imposé à cet égard. Heureusement un si énorme scandale fut épargné à l'Europe, et ce grand malheur fut épargné à la France par l'ambition même de Bonaparte. Jaloux de mettre sur sa tête la couronne des rois, il préparait

son usurpation par tous les moyens qui lui semblaient propres à en assurer le succès. Il rétablit donc le culte catholique, parce qu'il se flatta que le clergé soutiendrait son pouvoir et que le souverain pontife le légitimerait en le consacrant : tel fut le motif qui dirigea le premier consul dans le concordat signé avec le pape Pie VII.

30 août. Alexandrie, dernier poste occupé par l'armée d'Égypte, se rend. La convention est signée par Abdallah-Jacques Menou, Hutchinson, commandans français, anglais, et par le capitan-pacha. Les puissances ennemies s'engagent à ramener en France la garnison. A peine reste-t-il sur pied cinq mille soldats ; les maladies retiennent dans les hôpitaux la moitié des hommes capables de porter les armes ; les vivres et les médicamens finissent ; l'eau douce est devenue si rare, qu'on ne la distribue plus que par ration ; les ennemis sont formidables par leur grand nombre. Les causes qui ont hâté la perte de cette possession existent presque uniquement dans les mauvaises dispositions prises, avant l'apparition de l'ennemi comme après son débarquement, par le chef inhabile de la vaillante armée française. La capitulation est fidèlement observée de la part des Anglais.

Ainsi se termine l'expédition la plus mémorable des temps modernes, expédition conçue par la perfidie, commencée sous les plus brillans auspices, et qui devait ramener dans l'Égypte dégénérée la civilisation avec tous ses bienfaits. Qui n'en déplorerait l'issue, en voyant transporter les prodiges des sciences dans la mêlée des armes, les lumières de l'Europe chez les Bédouins, les arts de la culture au milieu des déserts ; en voyant cette plage si belle par ses souvenirs, où

des fleuves de générations ont roulé leurs flots, fertilisée par la culture intellectuelle? L'idée d'un meilleur mode d'existence commençait à s'insinuer dans quelques esprits chez ce peuple dégradé par un despotisme invétéré. Loin de détruire, les conquérans voulaient réédifier; ils apportaient des lois fixes où l'on ne connaissait que les caprices des tyrans; ils apprenaient au propriétaire qu'il ne pouvait être dépouillé, au non-propriétaire qu'il était sous la sauvegarde du gouvernement et de la communauté entière; on associait deux genres de gloire étonnés de se trouver ensemble: la gloire du conquérant et celle du législateur.

Mais, si l'on justifie Bonaparte avec de semblables considérations, on doit aussi justifier César d'avoir porté le fer et la flamme dans les Gaules, parce qu'il y portait les lois perfectionnées de Rome et des connaissances utiles; il faut donc approuver les entreprises de Cortez et de Pizarro, parce qu'ils faisaient luire dans un autre hémisphère le flambeau de la révélation chrétienne.

« Cette expédition (dit éloquemment l'auteur de » l'introduction des *Victoires et Conquêtes*, etc.), » cette expédition, qui semble être le roman de notre » histoire militaire, a une couleur particulière, et » forme à elle seule un épisode complet où la guerre » et son théâtre, les arts et la politique, les sciences » et l'administration, les découvertes du génie et l'i- » gnorance profonde des barbares, l'opposition des » religions et des mœurs, les avantages et les revers, » le départ et l'élévation subite du premier général, » l'héroïsme inutile et la mort cruelle du second, la » possibilité des plus grands résultats, et la funeste » issue de l'entreprise présentent au lecteur tout l'in- » térêt d'un ouvrage d'imagination dans un récit qui

» n'a rien de fictif, ni les lieux, ni les personnes, ni » les choses. »

Sans doute ce spectacle tient de la féerie, et ces exploits ajoutent encore à la gloire française déjà si radieuse; sans doute il n'est pas un ami de la civilisation qui ne regrette que le seul fruit recueilli par d'aussi vaillantes troupes, soit la connaissance moins inexacte de quelques-unes de ces ruines qui ravissent et passionnent des antiquaires dédaigneux de ce qui n'est que moderne; car l'expédition n'aura été profitable qu'aux savans, aux dessinateurs de cartes, de monumens anciens, de vues inconnues et de perspectives curieuses qui orneront la magnifique édition de la *Description de l'Égypte*, ouvrage, qui est lui-même, et restera toujours un monument des beaux-arts et de l'esprit humain.

Nos barbares aïeux, égarés par la piété de Saint-Louis, n'obtinrent pas même ces légers avantages. Mais leurs malheurs n'eussent pas été une leçon inutile, si l'image du passé frappait les célèbres ambitieux et les hommes élevés au pouvoir: Par quelle erreur les avis de l'histoire leur semblent-ils applicables aux conjonctures communes, bons seulement pour le vulgaire, et de nulle application aux grandes entreprises qu'ils ont conçues? N'est-ce pas qu'ils croient pouvoir en amener le succès par des voies inconnues au reste des humains? Oui, telle fut la confiance de Bonaparte à la vue de la ville d'Alexandre! Peu lui importait que, de près de cinquante mille Français, combattans, les deux tiers ne dussent pas revoir la patrie. Et aujourd'hui que, sous les voûtes du palais d'Henri IV, il commande à la France, triomphe du continent, et obtient la liberté des mers, ce qui l'affecte dans ce désastre, c'est

le blâme déversé sur lui-même, la publicité des dépêches de Kléber (V. 24 janvier 1800) est bien autrement sensible à son âme que la catastrophe de ce héros.

Une armée incomparable presque détruite, une belle flotte prise ou brûlée, le trident de l'Angleterre s'appuyant à jamais sur le rocher de Malte, voilà, pour la France, les déplorables conséquences d'une expédition inconsidérée autant que perfide, faite pour l'intérêt et l'orgueilleuse satisfaction de son chef, ainsi que pour la sécurité de cinq misérables directeurs qui ne veulent que tourmenter plus à leur aise cette belle France tombée dans leurs mains. Afin de suffire aux frais de cette expédition, fallait-il donc saccager la Suisse et les États romains, prolonger les agitations de la France, et la commettre avec une seconde coalition ?

Le cabinet de Londres prodigua sans mesure aussi ses vastes ressources pour expulser les Français des rives du Nil. On croit que les dépenses de l'expédition directe en Égypte, du siége de Malte, et de l'armée envoyée de l'Inde, coûtent à cette puissance plus de huit millions quatre cent mille livres sterlings, ou plus de deux cent dix millions de francs.

Une nouvelle diète helvétique s'ouvre à Berne. Le 7 sept.
directoire français aimait à voir réfléchir son image dans toutes les petites républiques qu'il appelait les satellites de la grande nation : à sa voix, elles s'étaient formées ou transformées. Ainsi, François (de Neufchâteau), séant au Luxembourg, se voyait reproduit par l'avocat Corvetto, fabricant des lois dans le palais des doges génois (V. 31 mai 1797). Bonaparte a commandé, le 29 mai, un 18 brumaire en Suisse (et cette

nouvelle diète est aussi le résultat de la révolution qui doit s'opérer). En Hollande (V. 17 octobre), à Milan (V. 26 janvier 1802), à Gênes (V. 29 mai 1802), les peuples divers changent de principes politiques, d'organisation sociale, de mode d'administration et de tyrans, d'après l'ordre du consul des Tuileries.

29 sept. Un traité de paix entre la France et le Portugal est signé à Madrid. Tous les ports et rades du Portugal seront fermés aux vaisseaux anglais de guerre ou de commerce, et ouverts aux vaisseaux français. Le commerce de la France doit être mis sur le même pied que celui des nations les plus favorisées. Les limites de la Guyane française sont étendues jusqu'au fleuve des Amazones, près de son embouchure.

1er. octob. Un traité secret est conclu à Saint-Ildefonse entre la France et l'Espagne. La Louisiane, qui fut abandonnée à l'Espagne après la paix si humiliante de 1763, est rétrocédée (V. 30 avril 1803).

1er. octob. Les articles préliminaires de paix entre la république française et la Grande-Bretagne sont signés à Londres, et la cessation immédiate des hostilités est convenue. En résultat des diverses campagnes maritimes, la France a vu s'anéantir la plus grande partie de ses forces navales : trois cent quarante vaisseaux de guerre, dont soixante vaisseaux de ligne, cent trente-sept frégates et cent quarante-trois autres bâtimens armés, ont été détruits ou pris par l'ennemi; ce qui suppose, en calculant l'effectif moyen des équipages, une perte de quatre-vingt mille matelots. Les vrais motifs de Bonaparte, en se déterminant à la paix, sont dans l'impossibilité de garder l'Égypte; la mort de Paul Ier., qui a produit la dissolution de la confédération du nord; la prodigieuse augmentation

de la marine britannique; l'union récente de tous les partis dans les trois royaumes pour en défendre l'accès à l'ennemi; les mécontentemens en Hollande, en Suisse, en Piémont; les discussions en Allemagne relatives aux indemnités, et les difficultés élevées depuis peu, touchant l'exécution du traité de Lunéville; enfin, la nécessité de complaire à l'opinion publique en France et de relever l'esprit national fatigué par cette continuité de guerres, et qui s'en irrite autant qu'il se décourage, depuis que tous ces grands projets de coalition maritime, de colonisation en Égypte, et même d'invasion en Irlande ou en Angleterre, sont envisagés comme inexécutables : toutes ces circonstances décident l'artificieux consul à revêtir des apparences de modération et d'humanité (V. 25 mars 1802).

Toujours prête à se laisser séduire par de spécieuses apparences et les promesses intéressées de ses nouveaux guides, la nation voit dans les préliminaires de Londres le gage assuré d'une solide réconciliation avec son éternel ennemi. La perspective des biens sans nombre qu'ils semblent devoir amener, exalte aussitôt la reconnaissance de tous les Français envers le héros pacificateur. Ils lui prodiguent, pour la simple signature d'un protocole d'ouverture, tous ces témoignages de dévouement et d'admiration qui lui seraient dus après une longue suite de bienfaits éprouvés. Le signal part du conseil général du département de la Seine qui vote l'élévation d'un portique triomphal en l'honneur du premier consul Bonaparte. « ..... Le conseil général arrête que le » premier consul sera prié d'agréer la présente déli- » bération, comme hommage de la reconnaissance et » comme gage de l'attachement de la ville de Paris. » *Signé*, Bellart, président; Quatremère-Quincy, se-

crétaire. Le consul écrit aux citoyens membres du conseil : « ..... L'idée de dédier des monumens aux » hommes qui se rendent utiles aux peuples est hono- » rable pour les nations. J'accepte l'offre du monu- » ment que vous voulez m'élever; que la place reste » désignée; mais laissons aux siècles à venir le soin » de le construire, s'ils ratifient la bonne opinion que » vous avez de moi. » Malgré ces belles paroles, Bonaparte s'érigera, lui-même, quelques années plus tard, des arcs de triomphe, et une colonne triomphale surmontée de sa statue! En attendant, les citoyens membres du conseil passent outre, sans avoir égard à la touchante modestie du héros pacificateur. Cependant il raisonnait juste; les siècles ne sanctionneront pas cet hommage prématuré. La colonne érigée sur la place du Châtelet ne sera pas terminée au moment où de nouveau les foudres de la guerre retentiront sur les mers et sur nos rivages. (V. 13, 20 mai 1803.)

4 octobre. A la bourse de Paris, la nouvelle de la signature des préliminaires de la paix avec l'Angleterre porte le tiers consolidé de quarante-huit à cinquante-trois francs. Il n'était coté que onze francs trente centimes le 8 novembre 1799, ou la veille du 18 brumaire.

8 octobre. Un traité de paix entre la France et l'empereur de Russie, Alexandre, est signé à Paris. Il n'existait auparavant, entre les deux puissances, qu'une simple cessation d'hostilités par le fait et sans aucune convention écrite. Suivant des articles secrets, on promet d'arranger par un concert intime les affaires d'Allemagne et d'Italie; la France s'engage à retirer ses troupes du royaume de Naples, et à procurer au roi de Sardaigne une indemnité de ses pertes.

9 octobre. Les articles préliminaires de paix entre la France

et la Porte ottomane sont signés à Paris. L'alliance des deux puissances remontait au traité conclu en 1534, entre François Ier. et Soliman II. Elle n'avait jamais été interrompue jusqu'à l'invasion de l'Égypte, en 1798; événement impolitique, amené par la fourberie du directoire, la connivence intéressée de l'ambitieux Bonaparte, et les idées de certains philosophes enthousiastes de ces temps qu'ils appellent la sublime antiquité, et qui dépeupleraient, ruineraient un grand état, pour avoir un marbre d'Athènes ou une momie de Thèbes.

Le traité définitif entre le premier consul et le grand-seigneur aura lieu le 25 juin 1802.

On proclame en Hollande une nouvelle constitution secrètement dictée par le gouvernement français, jaloux d'engager ce pays plus avant encore dans sa dépendance. Cette secousse politique est calquée sur le 18 brumaire. 17 octobre

Des escadres appareillent des ports de Brest, de Lorient : elles seront suivies des armemens qui se préparent à Toulon; à Cadix, au Havre, à Flessingue. Ces premières expéditions sont chargées d'environ vingt-deux mille hommes de troupes de terre, destinées à replacer Saint-Domingue sous l'obéissance immédiate de la métropole (V. 4 février 1802). L'ensemble des forces navales employées à cette entreprise est de trente-quatre vaisseaux de ligne, vingt frégates, avec un nombre proportionné de petits bâtimens de guerre. 14 d. comb. et suiv.

Bonaparte, premier consul, saisit cette occasion d'éloigner un grand nombre de militaires formés à l'école de Moreau, général dont la réputation le blesse,

dont l'influence le gêne ; ceux aussi qu'il juge n'être pas assez dévoués à sa personne ou à ses intérêts, ainsi que ceux qu'il suppose fortement attachés encore aux institutions républicaines. Il les envoie tous dans ce cimetière de la France.

CHAPITRE IV.

ANNÉE 1802.

BONAPARTE a convoqué, à Lyon, une consulte de Cisalpins. Il est nommé président de la république italienne, qui vient de perdre son nom de cisalpine. Il donne à cette république une constitution analogue à celle de France. 26 janv.

Depuis l'immense succès de Marengo, Bonaparte ne considère plus l'Italie que comme une conquête dont il peut disposer selon ses vues particulières ; il se rend à Lyon comme conciliateur des Cisalpins, il en revient souverain de la république italienne : les monarques de l'Europe ne s'apercevront qu'il vient de se donner un nouveau royaume, que pour le féliciter d'avoir osé l'entreprendre. Il règnera au delà comme en deçà des Alpes !

La principale partie des armemens (V. 14 décembre 1801), sous la conduite du vice-amiral Villaret-Joyeuse et du commandant en chef Leclerc, entre dans la rade du Cap Français. 4 févr.

Les continuels revers de la guerre maritime ont empêché la métropole de s'opposer à l'ascendant de Toussaint-Louverture. Ce noir est profondément ambitieux ; mais ses talens militaires, son adresse politique ont délivré la colonie du joug anglais, et l'ont sauvée de ses propres fureurs. Ayant réuni en assem-

blée générale les hommes de la colonie qui lui sont le plus dévoués, il s'est fait présenter un projet de constitution qui lui confère de très-grands pouvoirs et le nomme gouverneur à vie (V. 1er. juillet 1801). Toussaint ayant adressé cette constitution au gouvernement consulaire, pour en obtenir la ratification, Bonaparte dissimule jusqu'à ce que les préliminaires de la paix avec l'Angleterre lui aient garanti la sûreté d'une entreprise à main armée. Son orgueil s'indigne des prétentions d'un nègre, et d'autant plus que celui-ci doit également sa fortune à la force des armes, à l'art des séductions et à des services réels et patriotiques. Ébloui de sa puissance inespérée, le consul ne doute pas de réduire cette colonie, dont il méconnaît les ressources dans une guerre nationale. Il fit jusqu'ici la guerre à des souverains ; il va s'exercer à combattre des populations. Il assimile les esclaves de Saint-Domingue à des Napolitains, à ces peuples d'Italie les plus dégradés de l'Europe. Il ne veut pas voir que les colonies anglaises ne se sont émancipées que parce que l'on a refusé de reconnaître les droits politiques qu'elles réclamaient. Bonaparte a son système tout formé ; il veut rétablir l'esclavage sans restriction (V. 7 mai, 20 mai). Il châtiera cet antagoniste, dont la comparaison lui semble injurieuse, qui prétendrait à l'honneur d'être son image, qui osa lui écrire des lettres d'admiration, avec ce protocole : « Le premier des noirs au premier des » blancs ! » Pour la satisfaction de son orgueil blessé, pour l'intérêt de sa domination, il n'hésite pas à mettre l'élite de sa marine à la merci de l'Angleterre. L'influence pernicieuse du climat sur des troupes européennes ne saurait arrêter ses absolues volontés. Qu'importe le sacrifice de quarante mille braves Fran-

çais, pour opérer la conquête d'un pays sur lequel il règnera despotiquement ?

Tout aussi fourbe, Toussaint n'a cessé de protester de sa soumission au gouvernement consulaire ; mais, à l'arrivée de l'armement, il ne déguise plus ses desseins. Ses troupes, quoiqu'à demi surprises, résistent avec fureur sur plusieurs points de l'île, brûlent ou dévastent un grand nombre d'habitations. Christophe, lieutenant de Toussaint, hors d'état de se maintenir dans la ville du Cap, la livre aux flammes. Ce second incendie de la belle capitale des Antilles françaises en fait un monceau de cendres (V. 21 juin 1793).

Un traité de paix est signé à Amiens entre les ré- 25 mars.
publiques française, batave et l'Espagne, d'une part ; l'Angleterre, de l'autre. « Les îles de la Trinité et » de Ceylan restent aux Anglais ; l'île de Malte doit » être remise à l'ordre reconstitué, et rester indépen- » dante. »

Ce traité termine une guerre de neuf années, guerre aussi sanglante que destructive, et qui amène de grands bouleversemens d'états.

L'heureuse France n'a rien perdu dans aucune partie du monde, au moyen de sa rentrée dans celles de ses colonies dont l'Angleterre s'est emparée. La France conserve la possession des Pays-Bas autrichiens, de la Flandre hollandaise, avec le cours de l'Escaut et une partie du Brabant hollandais, ainsi que les forteresses de Maëstricht, Venloo, etc. ; de plus, toute la partie de l'Allemagne située à la rive gauche du Rhin, et comprise entre les territoires batave et helvétique, et l'Alsace, et aussi Avignon avec le Comtat, la presque totalité de l'évêché de Bâle, la Savoie, avec Genève et Nice. La France retient en outre, hors de son terri-

toire reconnu, l'état de Parme et toutes les possessions continentales du roi sarde. La France a érigé le grand-duché de Toscane en royaume d'Étrurie, et en a fait don au duc de Parme, qui ne saurait dépendre d'aucune autre puissance (V. 2 août 1801). La France régit la république italienne, formée de la Lombardie autrichienne, d'une partie de l'état vénitien à l'ouest de l'Adige, des états de Modène, et des trois légations pontificales du Ferrarais, du Bolonais et de la Romagne (V. 26 janvier). La France domine les républiques helvétique et ligurienne (V. 7 septembre 1801, 29 mai 1802). La France commande à la Hollande (V. 17 octobre 1801), qui, sous son bon plaisir, s'est appelée république batave. Dans le Nouveau-Monde, la France a réuni la partie espagnole de Saint-Domingue, ainsi que des territoires portugais, qui, déserts, forment par cela même de bonnes frontières à la Guyane française. La Louisiane, susceptible d'une riche culture, est d'une grande importance dans le golfe du Mexique; elle est aussi un excellent point d'attaque contre les États-Unis.

La France a donc atteint une consistance de territoire continental et de possessions d'outre-mer telle, qu'il ne s'agit plus que de mettre en valeur, par les moyens productifs d'une industrie soutenue, ces nombreuses ressources de prospérité. En peu d'années, ses richesses développées lui donneront sur l'Europe pacifiée cette prépondérance que ses victoires lui donnèrent sur l'Europe en armes. Là même s'arrêterait un conquérant qui, semblable à Frédéric de Prusse, associerait aux illusions de la gloire quelques idées de justice générale ou de bienfaisance privée, quelques sentimens de reconnaissance pour une nation qui, depuis dix ans, ne mesure ni ne calcule ses sacrifices;

car les vœux et la soumission de la France s'adressaient moins au guerrier qu'au restaurateur de l'ordre social. Persuadée de la supériorité de ses lumières, de la pureté de ses intentions, elle s'abandonne à lui sans réserve. Ayant trouvé l'Europe harassée par dix années de guerre, le consul peut, en maintenant la France dans ses limites actuelles, fonder un ordre durable en Allemagne, en Italie : disposant de l'Espagne, retrouvant chez les Turcs cet ancien penchant qui les entraînait vers les Français, il n'a plus qu'à faire du bonheur de l'Europe le gage de sa stabilité personnelle. Les états au delà du Rhin et des Alpes n'ayant été formés que par les agrégations successives d'une multitude de petits territoires, on désire, dans ces deux contrées, des modifications qui donnent de la contiguïté aux possessions, de l'homogénéité à la population. Cette époque est, sans contredit, la plus favorable qu'ait rencontrée la France pour exercer, au moyen des négociations, une influence prépondérante.

Mais les desseins de Bonaparte ne sauraient encore, à l'époque où nous sommes, s'expliquer par ses actes. On peut encore douter si, toujours renfermé dans sa première carrière, il voudra n'être qu'un chef d'armée ; ou si, présidant aux destinées de trente millions de Français, il ne sera pas satisfait d'en devenir le bienfaiteur et le père. Dès qu'il obtint la dictature, il parut aussi jaloux de montrer d'estimables que de grandes qualités : protégeant la religion, les bonnes mœurs, les arts, les sciences, tout ce qui perfectionne la société, il invitait, par son exemple, à l'observation des convenances, aux vertus domestiques. A l'égard des rapports extérieurs de la France, il annonçait que la seule rivalité digne des nations est celle qui se manifeste pour des actions généreuses, pour d'utiles

entreprises, et qu'il n'aspirait qu'à l'affermissement d'un état de paix nécessaire au bonheur des Français. Telles furent les assurances expresses que reçut le corps législatif, en novembre 1801 ; et telles, en effet, les dictaient la bonne politique, la vraie gloire. On peut donc, en voyant les transactions d'Amiens, se persuader que Bonaparte désire offrir à l'univers un modèle accompli de modération et de justice, comme de valeur et de science militaire. Mais, à peine jouira-t-on des premiers bienfaits de ce traité, que les esprits attentifs seront désabusés ; ils apercevront que l'âme du consul n'est agitée que de cette sorte d'ambition vulgaire, parmi les chefs des peuples, qui veut étendre sans cesse une domination déjà immense, et que, pour usurper la domination universelle, nouveau Mahomet, tantôt il agitera le fer du conquérant, tantôt il s'enveloppera du manteau de l'imposteur.

La paix est dans ta bouche, et ton cœur en est loin,

pourront lui redire l'honnête homme, le bon citoyen, à chaque traité, durant les douze années de son existence politique.

Lorsqu'on examine le traité d'Amiens dans ses rapports éloignés, on le trouve encore très-favorable à la France. L'Angleterre, triomphant sur l'élément d'où elle a banni ses adversaires, ne garde, de tout ce qu'elle a ravi, que l'île espagnole de la Trinité et les établissemens hollandais dans l'île de Ceylan. A la vérité, sa domination dans l'Inde s'est fortifiée par la destruction du royaume de Mysore, conquis, en 1799, sur Tippoo-Saëb, dont l'alliance des Français a causé le malheur : elle a énervé la puissance du Nizam créée par un Français, le général Raymond. Mais aussi, les frais de cette guerre de neuf années sont immenses.

Suivant une notice officielle qui ne mentionne que les subsides accordés par l'Angleterre aux puissances continentales, ils s'élèvent au delà de trois cent vingt millions de francs ; savoir :

A la Prusse en 1794.	33,000,000
A la Sardaigne de 1793 à 1796. . .	12,500,000
Au Portugal en 1797, 1798. . . .	9,000,000
A la Russie.	36,000,000
A l'Autriche.	203,000,000
A la Bavière et autres princes allemands.	27,500,000

L'Autriche, rivale invétérée de la France, est descendue à un état d'infériorité sous le triple rapport de la population, des revenus et de l'étendue. Si elle obtient l'avantage d'un territoire plus compacte, elle perd sa puissance fédérative. Peut-être devient-elle intrinsèquement plus forte par la contiguïté de ses provinces ; mais elle perd son ascendant au nord comme au midi de l'Europe. La Prusse, profitant des incertitudes de ces guerres, auxquelles elle évite de prendre part, joint quelques morcellemens à ses états si mal assemblés : elle balance, en Allemagne, l'influence française ; mais ses frontières n'en restent pas moins ouvertes sur tous les points ; des deux pivots sur lesquels reposait cette monarchie, il ne lui reste que l'armée : le trésor est dissipé, et le génie qui la vivifiait s'est éteint avec Frédéric. Le corps germanique, affaibli par la cession de plusieurs belles provinces d'une surface de deux mille cinq cents lieues carrées, oserait-il s'opposer à la France, dont au contraire il doit redouter l'inimitié, et se ménager l'appui ?

Tels sont les fruits que la France est appelée à recueillir du traité d'Amiens, et que desséchera cette même main qui les a fait éclore. Les observateurs attentifs, éclairés, ne tarderont pas à juger que cette paix n'est que le résultat de la nécessité du moment, qu'une halte militaire, du moins en ce qui concerne le consul qui sacrifie tout à son autorité personnelle.

8 avril. Le concordat sur les affaires ecclésiastiques, signé à Paris le 15 juillet 1801, ratifié par le pape le 15 août, est envoyé à l'approbation du pouvoir législatif. Le tribunat adopte à la majorité de soixante-dix-huit voix sur quatre-vingt-cinq, le corps législatif à la majorité de deux cent vingt-huit sur deux cent quarante-neuf, les dispositions de cette convention formant dix-sept articles, et en même temps les soixante-dix-sept articles organiques qui s'y trouvent annexés.

Le sénat, discoureur obligé dans les grandes occurrences, vient offrir ses félicitations aux consuls. Voici un fragment du discours prononcé par le président Lacépède : « Deux ans se sont à peine écoulés, » citoyens consuls, depuis que le peuple français » vous a confié le soin de son bonheur. La victoire » qui a surmonté tous les obstacles, et la sagesse » qu'aucun éclat trompeur n'a égarée, ont fait de ces » deux ans deux siècles de merveilles. Dépositaires » de l'acte solennel qui contient la volonté souveraine du peuple, nous venons vous dire que vous » avez rempli ses espérances. » L'autorité de la cour pontificale est restreinte, les légats ne pouvant sans autorisation exercer aucune fonction relative aux affaires de l'église gallicane : ils prêteront serment de ne rien entreprendre contre les droits et les libertés de cette église, et de se conformer en tout aux lois

de l'état. La nouvelle circonscription de la France (des quatre-vingt-six départemens en 1818) n'admet que neuf archevêchés et quarante-un évêchés. Le traitement des archevêques est de quinze mille francs, celui des évêques de dix mille francs, celui des curés de première classe de quinze cents francs, des curés de seconde classe de mille francs. Le gouvernement permet l'érection des chapitres dans les cathédrales, mais il ne les dote point.

Les soixante-dix-sept articles dits organiques énoncent et définissent le droit actuel et les libertés de l'église gallicane, qui doivent former le seul code ecclésiastique pouvant faire autorité dans les tribunaux.

En même temps, quarante-quatre articles organiques du culte protestant sont convertis en lois. La France voit, enfin, proclamer une tolérance dont elle fut toujours si éloignée; les chrétiens de Rome, d'Augsbourg, de Genève, de Constantinople même, redeviennent frères; et, si ces dispositions sont constamment en vigueur, les prêtres catholiques ne seront plus, comme du temps de nos rois, les instrumens dangereux et souvent aveugles du despotisme ou des factions.

L'existence de ce concordat, quelques améliorations du honteux et à jamais infâme concordat de François 1^er^. qu'il renferme, est néanmoins une grave erreur politique; car il introduit au sein de l'état un pouvoir étranger susceptible d'y causer des troubles. Le concordat ramène ce mélange funeste autant que bizarre, de spirituel et de temporel. La loi aurait dû se borner à proclamer le libre exercice des cultes, en affectant des revenus aux dépenses de celui que professe la grande majorité des Français. L'intervention du

chef de l'église romaine est aussi peu convenable qu'elle est superflue. Il y a des états de la confédération américaine dont la très-grande partie de la population professe le catholicisme ; les prêtres y sont protégés, entretenus, et les autorités, soit provinciales, soit générales, n'ont aucun rapport avec la cour de Rome. Mais le dessein de Bonaparte est d'asservir les Français ; et le clergé sera son meilleur auxiliaire (V. 27 mai 1804, 24 septembre 1805). Il sait que les prêtres français furent, dans tous les temps, imbus de la doctrine du despotisme et du droit divin des princes qui les protégèrent. Cette disposition offre le caractère de toutes ses institutions politiques. Du premier au dernier article, on voit que le consul doit être tout, et que les autres auorités ne doivent exercer aucune influence.

26 avril. Un sénatus-consulte porte amnistie pour fait d'émigration, en faveur de tout individu qui en est prévenu et qui n'est pas rayé définitivement de la liste des émigrés. Ceux qui ne sont point en France seront tenus d'y rentrer avant le 23 septembre 1802, et d'en faire la déclaration. A défaut de ce, ils demeureront déchus de la présente amnistie, et définitivement maintenus sur la liste. Il sera formé une seule liste permanente de mille noms. Les émigrés réintégrés resteront pendant dix ans sous la surveillance spéciale du gouvernement. Ils ne pourront, en aucun cas, attaquer les partages de succession, ou autres actes faits antérieurement entre la république et les particuliers. Ceux de leurs biens qui sont encore dans les mains de la nation leur seront rendus sans restitution de fruits. Sont exceptés et déclarés inaliénables les bois et forêts d'une contenance de

quatre cents arpens, les immeubles affectés au service public, les droits de propriété sur les grands canaux de navigation, les créances qui pouvaient leur appartenir sur le trésor public, et dont l'extinction s'est opérée par confusion au moment où la république s'est saisie de leurs biens, droits et dettes actives.

En ne revenant pas sur les ventes consommées et sur les liquidations opérées, on a sagement pensé qu'il est impossible d'effacer tous les malheurs des années précédentes; que souvent, c'est une grande faute, dans des temps de révolution, de revenir sur les choses consommées; qu'en voulant détruire à fond les résultats de toutes les injustices, on en prépare de nouvelles, on amène des réactions, on introduit d'aussi graves désordres; que c'est perpétuer les troubles civils, au lieu de les terminer. On aurait dû, néanmoins, considérer qu'en gardant des propriétés invendues tout ce qui convient à l'état, on viole les grands principes de l'équité! Ce n'est pas de la sorte qu'agirent les Américains de l'Union présidés par Washington, à l'égard des royalistes; on ne rendit pas les biens, mais on en remit la valeur, au moyen de transactions avec le gouvernement anglais, qui se chargea d'indemniser ses défenseurs. L'amnistie que fait déterminer le premier consul est-elle un acte de justice : aucune exception ne devrait se trouver dans la restitution des biens. Est-elle un acte de clémence : son mérite est imparfait, dès que des considérations fiscales et des motifs de cupidité viennent le limiter. C'est encore ici, c'est toujours le même système d'expropriation collective mis en usage depuis Philippe le Bel, spoliateur des Templiers. Les injustices publiques souillent chaque page de notre histoire.

Les listes des émigrés présentaient une nomenclature de près de cent cinquante mille individus; elles formaient neuf volumes. Un grand nombre d'entre eux sont déjà dans leur patrie; à cette invitation, ils y reviendront en foule. Les plus effervescens, les plus opiniâtres, ceux qui s'étaient proclamés les seuls défenseurs du trône de Saint-Louis, transigent avec l'héritier de la révolution et de l'anarchie, laissant à la Providence le soin de veiller sur ceux que la veille ils appelaient leurs maîtres. Ils délaissent leur roi dans l'exil, après avoir abandonné son prédécesseur dans les serres des factieux, alors qu'eux-mêmes avouaient qu'il était captif. Avant deux ans, à l'établissement du gouvernement impérial, on verra de vieux courtisans de Versailles, leurs fils, leurs femmes, solliciter avec ardeur des emplois de domesticité au palais des Tuileries, en s'inclinant bien bas devant le meurtrier d'un prince Bourbon.

En déplorant le sort des émigrés, qui ne gémirait sur le système de l'émigration? qui ne réprouverait cet élan si fastueusement chevaleresque, si faussement patriotique, si peu judicieusement raisonné, si funeste à Louis XVI, à la royauté, au royaume? Était-il généreux, même convenable, d'aller défendre le souverain auquel on avait voué foi et hommage, à deux cents lieues de sa personne, en livrant sa personne aux factions déchaînées, au ravage des passions politiques, à la funeste incertitude des événemens? Si, d'ordinaire, les hasards sont en faveur de l'assaillant, fallait-il battre en retraite au commencement du combat? Les vrais amis de la monarchie ne devaient-ils pas se ranger autour du monarque non-seulement en vue de préserver son existence, mais aussi par zèle pour sa prérogative? Au lieu de

se tenir sur le seuil de leurs maisons assaillies, de résister jusque sur les combles de leurs toits embrasés, quarante mille hommes valides se laissent entraîner par un faux zèle, par vanité, par vengeance hors des frontières, pour revenir avec les bataillons étrangers, avec les ennemis jurés du royaume et de la maison régnante! Les Autrichiens s'avancent dans l'espoir d'assujettir ce peuple qui, pendant le règne des prédécesseurs immédiats de Louis XVI, fit de si magnanimes et douloureux efforts pour rendre cette maison prépondérante en Europe, comme si le bonheur des Français avait dû résulter de cette insolente suprématie autrichienne!!! Certes, les motifs des croisades se justifieraient mieux que les motifs de l'émigration. L'Europe ne vit jamais; jamais, espérons le, quelque faiblement civilisée qu'elle puisse redevenir, elle ne reverra ce phénomène, les croisades religieuses. Mais l'aristocratie traverse les temps, renfermée dans une machine pneumatique : voyez Venise à la fin du dix-huitième siècle, ses nobles n'ont pas une idée de plus, pas une idée de moins; ils pensent, agissent comme pensèrent, agirent leurs aïeux au huitième siècle, sauf l'énergie et le courage de moins. Les sinistres présages qu'ils aperçoivent à l'horizon de leurs lagunes, ne leur inspirant que des craintes vagues, ne sauraient les induire à modifier leur système de gouvernement : il faut ce coup de masse qui les abat, pour leur montrer l'excès de leur imprévoyance. Tout a changé autour d'eux; ils s'obstinent dans leur immobilité, et soudain ils sont anéantis.

Quant au sénatus-consulte en lui-même, et à n'examiner que les dix-sept articles qui le composent et qui sont la copie littérale d'un arrêté des consuls, est-ce donc là une amnistie? Les exceptions et les restric-

tions si multipliées et si peu convenables qui l'accompagnent la rendent nulle, dérisoire ou menaçante à l'égard des chefs anciennement armés contre la république, de ceux qui ont eu des grades dans les armées ennemies, de ceux qu'on sait avoir été moteurs ou agens de guerre civile ou étrangère. Après la plus cruelle des révolutions, l'intérêt du gouvernement, au profit duquel elle se trouve faite, serait de diminuer la classe encore si nombreuse de ses ennemis. Il résulte de ces mesures où la justice n'est qu'ébauchée, où l'indulgence laisse bien des choses à désirer, qu'elles sont aussitôt suspectes, qu'on y suppose des arrière-pensées; car celui qui dicte les clauses se ménage des occasions ou des prétextes d'éluder le bienfait de l'acte; et il en résultera que, malgré le prestige des victoires, Bonaparte, la prétendue république et la constitution de l'an VIII ne s'attacheront point des cœurs si long-temps ulcérés, et qui, dans les faveurs mêmes dont ils seront l'objet, verront des motifs d'inquiétude.

1er. mai. Une loi crée, pour l'instruction publique, des écoles primaires établies par les communes; des écoles secondaires, à la charge aussi des communes, ou tenues par des instituteurs particuliers; des lycées et des écoles spéciales dont le trésor public fait les frais. Le tribunat a voté l'adoption du projet à la majorité de quatre-vingts voix contre neuf: le corps législatif le consacre par deux cent vingt-un suffrages; il y a eu vingt-sept boules noires.

Bonaparte a le projet de retirer l'instruction publique du néant, mais en la faisant servir à ses vues politiques. Il en confie d'abord la direction au chimiste Fourcroy, républicain prononcé, qui pense avec raison qu'une éducation uniforme et nationale est la pre-

mière garantie de la liberté politique et civile. Fourcroy ne tardera pas à être remplacé par le poëte Fontanes, qui entrera plus complaisamment dans les desseins du chef de l'état, en dirigeant l'instruction dans un système presque entièrement militaire; car, ce que veut surtout le consul, général bien plus que magistrat, c'est une nation de soldats bons pour étouffer chez nous tout élan de liberté qui entraverait sa marche ambitieuse, et toujours prêts à détruire les sages institutions des autres peuples.

Les noirs résistaient depuis trois mois sur divers points, traînant après eux tous les désastres que peuvent produire des esclaves soulevés pour leur indépendance. Christophe, réduit aux derniers moyens de défense, se rend avec les troupes et l'artillerie dont il dispose. Sa défection conduit Toussaint à des négociations avec le général Leclerc. Se croyant assuré de l'oubli du passé, ainsi que de la conservation des droits acquis par les noirs, Toussaint se soumet avec Dessalines, livrant ses magasins, ses armes, ses munitions. Les hostilités cessent, l'ordre renaît dans les deux parties française et espagnole; et, quoique plusieurs villes aient été consumées, les campagnes se raniment par la culture. Les trois quarts de la colonie ont échappé aux ravages ou à la destruction. L'armée française a perdu plus de cinq mille hommes dans les combats, les hôpitaux en contiennent un égal nombre, de sorte qu'elle se trouve réduite à douze mille combattans environ. 7 mai.

Une escadre, sortie de Brest, paraît devant la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe); elle débarque trois mille cinq cents hommes destinés à reprendre sur les hommes de 7 mai.

couleur révoltés contre la France, les postes fortifiés qu'ils occupent. A la Basse-Terre, les rebelles résistent avec plus de fermeté, et ne seront entièrement dissipés que vers le milieu du mois suivant.

La réintégration de la métropole dans cette île aura des suites funestes. Bonaparte a fait promettre à la nombreuse population des Grandes-Antilles que les droits politiques dont elle jouit lui seront conservés, et cependant, à peine maître de la Guadeloupe, il y rétablit l'esclavage. Les noirs de Saint-Domingue trouveront, dans cette violation de la foi donnée, un motif légitime de reprendre les armes, afin de prévenir ce rétablissement chez eux : ainsi le despotisme et la perfidie amèneront, après des calamités inouïes, l'éternelle séparation de la plus riche colonie qui ait existé.

8 mai. Un sénatus-consulte, dit organique de la constitution, réélit Napoléon Bonaparte, premier consul de la république, pour dix ans, au delà de dix années fixées par l'acte constitutionnel du 13 décembre 1799. Le considérant porte que « le magistrat qui a conduit » tant de fois les légions républicaines à la victoire, » délivré l'Italie, triomphé en Europe et en Asie, et » rempli le monde de sa renommée; qui a préservé la » France des horreurs de l'anarchie qui la menaçait, brisé la foudre révolutionnaire, dissipé les » factions, éteint les discordes civiles et les troubles » religieux, ajouté aux bienfaits de la liberté ceux » de l'ordre et de la sécurité, hâté les progrès des » lumières, consolé l'humanité, et pacifié le continent et les mers, a les plus grands droits à la reconnaissance des Français. » La réponse du consul au message du sénat respire une hypocrite sensibilité, et renferme des paroles en quelque sorte prophéti-

ques. Tout en avouant que la délibération de ce corps sera toujours gravée dans son cœur, il remarque (ce qui est faux) que le suffrage du peuple l'avait investi de la suprême autorité. « Je ne me croirais pas assuré de » sa confiance, si l'acte qui m'y retiendrait n'était encore sanctionné par son suffrage. Dans les trois » années qui viennent de s'écouler, la fortune a souri » à la république ; mais la fortune est inconstante, » et combien d'hommes qu'elle avait comblés de sa » faveur ont vécu trop de quelques années ! L'intérêt » de ma gloire et celui de mon bonheur sembleraient » avoir marqué le terme de ma vie publique au moment où la paix du monde est proclamée..... Mais » vous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice ; je le ferai, si le vœu du peuple me commande » ce que votre suffrage autorise. » La délibération du sénat a été prise à la presque unanimité (V. 2 août).

La partie de la dette publique, constituée en perpétuel, portera dorénavant le nom de cinq pour cent consolidés. Les produits de la contribution foncière sont, jusqu'à due concurrence, spécialement affectés au paiement des cinq pour cent consolidés. La somme à prélever pour le paiement de cet objet forme le premier article du budget de l'état. Les cinq pour cent consolidés ne pourront, dans aucun temps, excéder cinquante millions ; et si, par l'effet de consolidations restant à faire en conséquence de lois existantes, ou par des emprunts que la loi autoriserait, la dette se trouvait augmentée au delà des cinquante millions, cette augmentation ne pourra être faite, sans qu'il soit affecté un fonds d'amortissement suffisant pour amortir, au plus tard, en quatre ans, l'excé- 1er mai.

dant des cinquante millions. Il est affecté à la caisse d'amortissement, à partir de l'an XII (du 24 septembre 1804 au 22 septembre 1804), dix millions par an. Le produit des postes demeure spécialement affecté à cet objet. La dette viagère est fixée à vingt millions en intérêts annuels.

13 mai. Une loi relative aux délits emportant peine de flétrissure, et aux tribunaux spéciaux qui en auront la connaissance, confirme les dispositions de la loi du 7 février 1801; elle détermine la manière dont les tribunaux seront formés, suivant les localités; elle rétablit la peine de la marque, peine si judicieusement abolie par l'assemblée constituante (V. 3 juin 1791). Bonaparte ramène cet usage barbare du vieux code des Français; il aime tant à faire reparaître les vicieux erremens de l'ancienne monarchie, soit dans la punition, soit dans les faveurs! (V. le 19.)

18 mai. Une loi accorde au gouvernement cent vingt mille conscrits. Trente mille, pris sur la conscription de l'an IX (du 23 septembre 1800 au 22 septembre 1801), et trente mille, pris sur la conscription de l'an X (du 23 septembre 1801 au 22 septembre 1802), seront destinés à l'armée active. Trente mille conscrits de l'an IX, avec trente mille de l'an X, formeront une réserve uniquement destinée à porter l'armée au pied de guerre, si cela devenait nécessaire. Les individus désignés comme hors d'état de servir paieront, par eux ou par leurs pères, une somme de cinquante à cent francs, plus, pour indemnité, une somme égale à leur imposition annuelle, si cette imposition ne s'élève pas au-dessus de cent francs, et progressive au delà de cent francs.

Ainsi, le consul ou plutôt le dey de la république de Paris sait accorder et faire correspondre les tarifs de levées d'espèces métalliques, et les contrôles des recrues. Le firman qu'il envoie à ses trois cents muets mentionne le pied de guerre et le suppose devenu nécessaire; mais ni ce pied de guerre ni sa nécessité ne sont spécifiés, indiqués ou même pressentis; tout est remis à la discrétion du général-consul par ces trois cents législateurs, qui semblent ne recevoir un salaire de dix mille francs, que pour livrer les intérêts des Français (V. 25 mars 1803).

On décrète l'institution de la Légion-d'Honneur, 19 mai.
destinée à donner des récompenses pécuniaires et de distinction à ceux qui se distingueront par des services rendus à l'état dans la carrière civile ou militaire.

La loi n'est acceptée qu'à une majorité peu considérable. Au tribunat, elle a été vivement combattue, et principalement par les tribuns Savoie-Rollin, Chauvelin (députés en 1817, 1818), qui représentent que cette institution est destructive des principes de l'égalité et de la morale républicaine. Toute innovation qui reproduit un signe de l'ancienne monarchie est encore en France l'objet des défiances et des craintes. Ceux qui pénètrent déjà le but de Bonaparte, peuvent-ils n'avoir pas raison? Ils voient le trône consulaire se donner l'appui d'un ordre de chevalerie (V. 14 juiller 1804). Après avoir reproduit une barbarie de la jurisprudence en vigueur sous la monarchie absolue (V. le 13), il juge convenable de reproduire ces frivoles distinctions en usage sous les derniers rois, distinctions qui se multiplient d'une si ridicule manière autour des despotes de la chrétienté,

parce qu'ils y trouvent un moyen de gouverner leurs sujets en dépravant leur vanité. Au reste, un de nos plus méchans, rois et des plus fourbes, Louis XI, créa le premier ordre français ; il n'y a rien d'extraordinaire à voir le consul aussi l'imiter en cela !

Machiavel, qui rejette tout principe de justice naturelle, dès qu'il ne doit pas amener un résultat profitable, mais dont la sagacité politique sera toujours citée, déclare (*sopra Tit. Liv., cap.* 39, *lib.* 1.) que, dans le présent comme par le passé, on rencontre en tous climats et chez tous les peuples, les mêmes désirs et les mêmes affections ; qu'il faut donc recourir aux moyens de gouverner désignés par l'expérience, et que si l'on n'en trouve pas qui aient été mis en usage, il faut en imaginer d'analogues, d'après la similitude des événemens. Ici, Bonaparte copie aussi Louis XIV ! Conquérant véritable et par son action personnelle, le consul embrasse le système d'un souverain qui, sans doute, ne fut qu'un général de parade, mais qui sut très-habilement constituer un despotisme viager, en flattant le puéril amour-propre des Français. L'étoile de l'honneur deviendra, comme la croix de Saint-Louis, un moyen d'inspirer aux militaires une soumission sans réserve au maître qui la donne, d'affaiblir et d'éteindre en eux l'esprit public, de les détacher des intérêts nationaux pour ne servir qu'à sa grandeur personnelle.

20 mai. Une loi maintient l'esclavage dans les colonies rendues par le traité d'Amiens, conformément aux lois et règlemens antérieurs à 1789. La traite des noirs et leur importation auront lieu suivant les lois existantes à cette époque !

La république ligurienne, excitée par la France, change la forme de son gouvernement. 29 mai.

Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, abdique en faveur de Victor-Emmanuel IV, son frère. L'île de Sardaigne est la seule possession dont la maison de Savoie ne soit pas dépouillée. Le roi démissionnaire se réserve son titre, une pension de deux cent cinquante mille francs, et se retire dans un cloître. Il mourra enveloppé dans une robe de jésuite. Tippoo-Saëb eut plus de résolution ; il mourut sur la brèche de son palais, véritable trône d'un prince vaincu (Voyez 4 mai 1799), exemple qu'aucun souverain d'Europe n'a voulu donner, ou n'a cru devoir imiter. 4 juin.

Toussaint-Louverture, chef des noirs, qui s'est soumis (V. 7 mai), et qui vit retiré sur une de ses propriétés, est enlevé et transporté en France (V. 27 avril 1803). Il est soupçonné de tramer des complots, et de nourrir le dessein de ressaisir son autorité dès que les maladies contagieuses qui se déclarent parmi les soldats français auront affaibli leurs rangs. Ces imputations sont vraisemblables ; mais on doit croire aussi que, lors même que Toussaint n'aurait pas donné lieu à suspecter son ambition, il ne se serait pas moins vu arraché de ses foyers. Bonaparte voulant rétablir l'esclavage, régner en despote, ne pouvait, sans risquer son plan d'exécution, laisser au milieu des noirs cet ancien chef, objet de leur admiration et de leur attachement. Avertis par son enlèvement et par le régime de la Guadeloupe (V. 7 mai), ainsi que par la loi du 20 mai, les noirs épieront l'instant de reprendre les armes (V. 14 sep- 10 juin.

tembre), et redeviendront maîtres de Saint-Domingue (V. 30 novembre 1803).

25 juin. Un traité de paix définitif est signé à Paris entre la France et la Porte (V. 9 octobre 1801). La libre navigation de la mer Noire est assurée aux bâtimens marchands français.

29 juin. Un bref du pape Pie VII est ainsi conçu : « A notre » très-cher fils Charles-Maurice Talleyrand..... Nous » avons été touchés de joie quand nous avons appris » l'ardent désir que vous avez de vous réconcilier avec » nous et avec l'église catholique.... Dilatant donc, à » votre égard, les entrailles de notre charité pater- » nelle, nous vous dégageons, par la plénitude de » notre puissance, du lien de toutes les excommuni- » cations.... Nous vous imposons, par suite de votre » réconciliation avec nous et avec l'église, des distri- » butions d'aumônes pour le soulagement, surtout, » des pauvres de l'église d'Autun, que vous avez » gouvernée..... Nous vous accordons le pouvoir de » porter l'habit séculier et de gérer toutes les affaires » civiles, soit qu'il vous plaise demeurer dans la charge » que vous exercez maintenant, soit que vous passiez » à d'autres auxquelles votre gouvernement pourrait » vous appeler..... » Le prêtre-évêque Talleyrand ne tardera pas à faire usage de ce bref pour se marier ; il deviendra, plus tard, un des princes créés par Bonaparte, et en obtiendra même la principauté de Bénévent, principauté qu'il restituera (1814) à la cour de Naples moyennant quelques millions.

2 août. Un sénatus-consulte, dit organique, confère à Napoléon Bonaparte le titre de premier consul à vie.

Quel ambitieux, si ce n'est Bonaparte lui-même, premier consul depuis deux ans et demi, ne se serait contenté de l'assurance d'exercer encore, dans un pays tel que la France, le pouvoir suprême pendant dix-sept ans et demi (V. 8 mai), sauf ensuite à se faire réélir, si son étoile lui réservait les jours de Nestor? Mais la paix définitive avec l'Angleterre, et la signature du concordat avec Rome, ont fait penser au grand consul qu'une magistrature élective était trop peu de chose pour lui, quoique cette magistrature pût se prolonger indéfiniment, et ressemblât beaucoup à une domination absolue. Voulant être nommé consul à vie, il avait préparé de loin la mise en scène de cette comédie nouvelle, dont le dénoûment serait le succès de son entreprise. D'abord, arrivèrent à Paris des nuées d'adresses qui, sans préciser la question, la laissaient entrevoir. Le tribunat aussi, dans une adresse, vint parler plus clairement « de ce sentiment général » dont il attendait que le premier corps de la nation se » rendît l'interprète. » Le premier consul, modestement silencieux, paraissait étranger à ces communications entre les autorités et avec le public. Mais les pères conscrits de la république ne devaient plus garder le silence : parmi une foule de motifs, le sénat spécifia « que le vœu du tribunat, parvenu jusqu'à lui, pou- » vait, dans cette circonstance, être considéré comme » celui de la république. » Bonaparte reste peu satisfait de ne se voir réélu que pour dix autres années; et voyant que les sénateurs n'avaient pas pris un parti décisif, il résolut de le prendre lui-même.

En conséquence, le lendemain même du sénatus-consulte, ou le 9 mai, les second et troisième consuls ont pris d'eux-mêmes, et sans formalité préalable, un arrêté suivant lequel le peuple sera consulté sur cette

question : Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie? et (comme si la réélection pour dix années supposait une réélection pour un temps indéfini) des registres seront ouverts en tous lieux. Immédiatement après l'envoi de cet arrêté, les tribuns Siméon et Chabot dit de l'Allier, le législateur Viennot-Vaublanc, courtisan de tous les pouvoirs, flatteur de toutes les époques et défenseur de la souveraineté de Bonaparte comme de la souveraineté du peuple, ont exprimé le vœu de la prolongation illimitée de l'autorité du suprême consul. Le sénatus-consulte statuant là-dessus ne se fait pas long-temps attendre. Trois mois ne sont pas écoulés, et les deux consuls subalternes, organes de la pensée secrète de leur haut collègue et ses très-humbles valets, font parvenir au sénat l'expression de la volonté du peuple. Aucun article de la constitution, aucun titre ne confère aux sénateurs le droit de vérifier la validité des votes; néanmoins, ce corps constitué, qui s'est établi constituant, fait publier qu'ayant recueilli le vœu de la nation interrogée sur cette modification de l'acte constitutionnel, trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille deux cent cinquante-neuf citoyens ont voté librement, dont trois millions cinq-cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq ont émis un vote favorable. Le sénat décrète donc ce qui suit : « Art. 1^er^. Le peuple français nomme, et le » sénat proclame Napoléon Bonaparte premier consul » à vie. — Art. 2. Une statue de la paix, tenant d'une » main le laurier de la Victoire, et de l'autre le décret » du sénat, attestera à la postérité la reconnaissance » de la nation. » Le citoyen François Barthélemy, introduit devant le premier consul, lui tient un discours où il dit, entre autres belles choses : « S'il existait en- » core des semences de discorde, la proclamation du

» consulat perpétuel de Bonaparte les fera disparaître. » Tout est maintenant rallié autour de lui ; son puis- » sant génie saura tout maintenir et tout conserver : » il ne respire que pour la prospérité et le bonheur » des Français !!!» En réponse au message excessivement adulateur du sénat, message présenté par le président François Barthélemy, le premier consul dit : « La vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple fran- » çais veut que la mienne tout entière lui soit consa- » crée.... j'obéis à sa volonté.... La liberté, l'égalité, » la prospérité de la France seront assurées... Le meil- » leur des peuples sera le plus heureux.... Content » alors d'avoir été appelé, par l'ordre de celui de qui » tout émane, à ramener sur la terre l'ordre et l'éga- » lité, j'entendrai sonner la dernière heure sans re- » gret..... comme sans inquiétude sur l'opinion des » générations futures. » En acceptant l'ampliation de sa magistrature, Bonaparte se tait sur le monument décerné par le second article, monument dont il ne sera plus question, car Bonaparte ne veut pas qu'on le voie représenté le décret du sénat à la main, ce qui semblerait reconnaître qu'il lui doit sa nouvelle promotion.

La conduite et le langage de Bonaparte reproduisent les moyens qu'employèrent Auguste, Mahomet, Pépin le Bref, Hugues Capet, Cromwell, Mazaniello, pour usurper la domination, l'accroître et la conserver. Le consul et ses agens renouvellent les subtiles et basses fourberies des petits chefs de républiques italiennes au moyen âge. Désormais, la seule lecture des discours prononcés au tribunat, au corps législatif, au sénat, par les commissaires du gouvernement, dévoilera de petits artifices et d'ignobles manéges que l'histoire ne devra recueillir qu'afin de signaler l'esprit

servile et rampant de tous les fonctionnaires à ces époques. On ne verra plus qu'un maître et les exécuteurs de ses volontés. Dans la conjoncture actuelle, il est évident que la majorité des citoyens ne vote point le consulat à vie, mais qu'elle le laisse s'établir, et par insouciance, et par lassitude des discussions politiques, et encore par une confiance irréfléchie dans les intentions de l'homme extraordinaire qui, en moins de trois années, a réparé tant de désordres, guéri tant de maux, et fondé des institutions régulières dont plusieurs ont déjà d'heureux résultats. Les adresses, les pétitions, les registres des votes dont le gouvernement s'appuie, sont, pour la plupart, l'ouvrage de ses agens eux-mêmes. Il est notoire que la police occupe des scribes pour couvrir les pages de noms supposés. Le consul avait répondu à la députation du corps législatif : « J'ai été appelé à la magistrature suprême » dans des circonstances telles que le peuple n'a pu » peser dans le calme de la réfléxion le mérite de son » choix... Aujourd'hui, l'expérience que les Français » ont faite de leur gouvernement les a éclairés sur la » valeur de leur premier choix ; qu'ils manifestent leur » volonté dans toute sa franchise, dans toute son in- » dépendance : elle sera obéie..... Quelle que soit ma » destinée, consul ou citoyen....., je n'existerai que » pour la grandeur et la félicité de la France!..... » Dans sa réponse au tribunat, Bonaparte avait dit : « ..... La marche du gouvernement sera constamment » dirigée dans l'intérêt du peuple, d'où dérivent tous » les pouvoirs, et pour qui seul travaillent tous les » gens de bien..... » Certes, Robespierre et Saint-Just n'étaient guères plus fourbes! Au reste, ce sénatus-consulte, qui déclare Bonaparte consul à vie, ne fait que reconnaître explicitement une autorité née avec

le gouvernement consulaire, et que chaque jour d'exercice accroît.

Les prodigieux succès qui suivent chaque pas du consul Bonaparte vers le pouvoir absolu, l'entraînent et l'excitent de plus en plus. Puisque les Français adoptent, sans hésiter et d'enthousiasme, tout ce qu'il propose, il ne leur laissera pas le temps de délibérer ou de se refroidir. Son autorité ne sera pas entièrement affermie, tant qu'il restera dans l'état un pouvoir qui n'émanera pas directement de lui-même. D'après cela, nouvelle composition des colléges électoraux : les assemblées de canton désignent deux candidats aux fonctions de juge de paix, deux candidats pour chacune des places du conseil municipal dans les villes de cinquante mille âmes. Les colléges électoraux d'arrondissement élisent un membre par cinq cents habitans ; les colléges de département, un par mille. Les électeurs sont à vie. Les colléges d'arrondissement présentent deux candidats pour les places du conseil général, et deux citoyens pour former la liste sur laquelle sont nommés les candidats au sénat. Les colléges d'arrondissement et de département ont droit à quatre candidats pour le corps législatif. Les deuxième et troisième consuls sont à vie. L'on ne peut contenir son indignation en voyant les chefs d'une grande et malheureuse nation se jouer d'elle avec la plus vile impudence ; se perpétuer dans leurs places élevées, dans leurs dignités chèrement payées, et le tout au nom du peuple souverain, le tout par amour pour la liberté et l'égalité ! Ils sont nommés par le sénat, sur la présentation du premier consul. Si le premier sujet est refusé, et le second aussi, le troisième est nécessairement nommé. Le premier consul peut, de la même manière, présenter un citoyen pour 4 août.

lui succéder après sa mort, lequel prend séance au sénat, immédiatement après le troisième consul. Le sénat peut, au moyen de sénatus-consultes organiques, changer les institutions, dissoudre même le corps législatif et le tribunat, régler enfin tout ce qui n'aurait pas été prévu par la constitution, et serait nécessaire à sa marche. Jamais, en France, le despotisme ne fut installé, ne fut organisé avec autant d'impudeur et d'effronterie. Quelle effrayante latitude laissée au caprice d'un tyran et de ses satellites, si ce système se maintient! Le conseil d'état est reconnu comme autorité constituée. Les députés au corps législatif sont rangés en cinq séries renouvelées successivement. Leur nombre (pour les quatre-vingt-six départemens existans en 1818) est de deux cent cinquante-huit. Les tribuns sont réduits de cent à cinquante. Il y a un grand juge, ministre de la justice. Il y a hiérarchie parmi les tribunaux, depuis les justices de paix jusqu'au tribunal de cassation qui peut mander à sa barre, censurer et même suspendre les juges inférieurs. Le premier consul a le droit de faire grâce. Tel est le sénatus-consulte dit organique de la constitution de l'an VIII (V. 24 décembre 1799).

Comme, avant deux ans (V. 3 mai 1804), cette constitution éprouvera d'autres altérations, il devient inutile de spécifier plus particulièrement les changemens actuels. Il suffit de faire observer que l'acte de ce jour, qui vient de modifier ainsi le gouvernement créé le 24 décembre 1799, peut être considéré comme une cinquième constitution jetée sur un peuple aussi peu judicieux qu'ignorant des élémens de l'organisation politique et sociale. Le despotisme et la métaphysique se sont unis pour produire cet informe et dangereux ouvrage. Ainsi vit-on, au moyen âge, les

papes dériver leur malfaisante domination de sophismes puisés dans les ténèbres de l'abstraction.

Un sénatus-consulte organique porte réunion de l'île d'Elbe au territoire français. 26 août.

Un autre sénatus-consulte établit que le sénat ne peut s'assembler qu'en vertu d'une communication des consuls. Cet acte est le complément de celui du 4. Après avoir coupé par moitié un corps de l'état, le tribunat, ces hauts arbitres de la France se lient eux-mêmes avec les plus attentives précautions, jaloux de montrer que jamais ils ne voudront alléger le poids des fers dont ils aidèrent à charger les Français. La lâcheté ne saurait aller plus loin. Si le sénat de Domitien ne s'imposa point de telles entraves, c'était peut-être que l'empereur de Rome était moins ombrageux que le consul de Paris. 30 août.

Un sénatus-consulte organique porte réunion du Piémont au territoire français. Sans attendre cette formule du sénat, le consul a décidé du sort d'un pays occupé, en l'annexant de fait à la France par un arrêté du 20 avril 1801, portant qu'il formerait une division militaire, six départemens, et se régirait suivant les lois françaises. 11 sept.

Les mulâtres et les noirs s'insurgent (V. 10 juin) et attaquent le Cap. Leurs principaux chefs sont : Pétion, qui donne l'exemple, et Clervaux, homme de couleur; Dessalines et Christophe, noirs. Les deux castes courent aux armes, dès l'instant où ces cruelles maladies, connues sous les noms de *fièvre jaune* et de *maladie de Siam*, commencent leurs ravages chez les Français (V. 30 novembre 1803). 14 sept.

22 sept. On commence les travaux de la dérivation de la rivière d'Ourcq, à l'effet de procurer aux habitans de Paris la jouissance d'une abondante quantité d'eau, dont il est si honteux qu'ils soient privés jusqu'à ce jour. Voltaire avait inutilement signalé, dans plusieurs de ses écrits, la barbarie d'avoir dans les rues une armée de porteurs d'eau, semblables à des bêtes de somme. La quantité moyenne des eaux nouvelles sera, par jour, de neuf mille pouces de fontainier, équivalant à six cent quarante-huit mille muids, ou un million sept cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix hectolitres.

Du bassin de la Villette qui recevra les eaux de l'Ourcq et de ses petits affluens, une branche réunira le canal à la Seine, prise à Saint-Denis : une autre branche le réunira à la Seine, en amont et près le pont d'Austerlitz. Ces deux dérivations abrègeront la navigation de trois lieues de sinuosités que forme la Seine, et de tout le temps qu'exige le passage de neuf ponts, ainsi que de la navigation si encombrée de cette rivière dans Paris.

Le 9 novembre 1790, l'assemblée nationale avait admis un projet de canal-aqueduc pour Paris, projet accessoire d'un plan de navigation par lequel, au moyen de canaux latéraux, d'encaissemens et rectifications du cours de la Seine, on ferait communiquer Paris et Dieppe. Ce projet est resté sans exécution. Il avait, en 1785, été présenté, mais inutilement aussi, quoiqu'il eût reçu l'approbation de Borda, Lavoisier, Perrennet, Bossut, membres de l'académie des sciences, ainsi que la sanction d'un arrêt du conseil au profit de Sébastien Job. Long-temps avant notre époque, et dès 1676, Riquet avait obtenu des lettres patentes pour dériver l'Ourcq : cet homme

de génie, véritable et seul auteur du canal de Languedoc, était bien en état de conduire cette seconde entreprise. Nous disons qu'il fut seul auteur du canal de Languedoc; en effet, l'Italien Andréossi, qui se vit appelé et qui fut gagé par Riquet pour des travaux de maçonnerie et de construction hydraulique, n'était qu'un ouvrier habile, ayant quelques connaissances en géométrie et en mécanique : Riquet l'employa constamment en qualité de chef-maçon, et le fait est si positif que, dans une lettre écrite par Andréossi à Riquet, on trouve ces propres mots : « Ayez la bonté, Monseigneur, de penser à moi » pour la maçonnerie de la grande écluse : j'ai fait » toute la bâtisse des plus fortes écluses ; vous m'avez » mis le pain à la main et à mes enfans. J'espère » tout de vous, et vous satisferai dans tout ce que » vous me commanderez. Pour le bon ouvrage, vous » savez si je m'en acquitte bien, et je puis le dire sans » me glorifier, etc. » La famille d'Aveissens, celles de Cambon, de Bonrepos et de Caraman possèdent une foule de lettres d'Andréossi aussi affirmatives que celle dont on vient de rapporter un passage ; la famille du comte Louis de Villeneuve, maire de Castres sur le Tarn, possède 14 à 15 lettres de l'aïeul du général Andréossi, où l'on trouve partout la preuve de ce qu'on vient d'avancer. Riquet avait tout conçu, tout examiné, tout prévu : la possibilité, comme la facilité de l'exécution du canal de Languedoc, avaient été reconnues long-temps avant l'arrivée du maçon italien, et cela par les soins et les nivellemens de Riquet lui-même. Andréossi n'eut aucune espèce de part à la conception du projet ; il n'en eut pas davantage dans la direction du travail qui fut constamment donnée et surveillée par Riquet ; ce qui achève de le prouver

d'une manière incontestable, c'est que la famille Andréossi n'obtint aucune part de propriété ni de revenu dans le canal; et même les membres de cette famille n'ont jamais exercé, dans l'administration du canal, que des emplois très-subalternes. Louis XIV récompensa Riquet; et si l'âme du monarque eût été animée de la véritable grandeur, le canal de Languedoc se serait appelé canal Riquet; on eût honoré ainsi le grand homme, en Angleterre! Chose à peine croyable, l'orgueilleux Louis XIV ne visita jamais le canal de Languedoc, ce monument qui devait immortaliser son règne : le roi qui faisait tant de voyages d'ostentation, de galanterie et de vanité, n'en fit pas un seul en faveur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. Le fanatique et barbare monarque eût dû rougir, il est vrai, en Languedoc, dans cette province toute pleine des atroces calamités enfantées par la révocation de l'édit de Nantes.

Louis XIV crut récompenser assez Riquet, en lui accordant des lettres de noblesse. Andréossi ne méritait aucune récompense du gouvernement, il était et demeura rôturier. D'un autre côté, il n'avait rien à prétendre de Riquet, puisqu'il était payé de son travail. Le père du lieutenant-général comte Andréossi était marchand à Castelnaudary (département de l'Aude); son oncle paternel était receveur au petit bureau de Somail, aux appointemens de deux mille francs, et son cousin-germain (fils du précédent) appelé Andréossi-Ventenac, parce qu'il demeure dans le village de ce nom, à côté du bureau de Somail, en était receveur dans ces dernières années. On a voulu, sous le règne de Bonaparte, attribuer à la famille du comte Andréossi la gloire d'avoir partagé avec Riquet la conception du canal de Languedoc;

cette famille y est étrangère. Il est juste que les grands hommes jouissent, dans leur postérité, des bienfaits qu'ils répandent sur leur patrie ; Riquet fut un grand homme dans toute l'acception de ce mot, puisque son génie créa le plus beau monument des temps modernes, et le monument le plus utile à l'agriculture et au commerce du Languedoc et du midi de la France. La famille Riquet s'est immortalisée par cette magnifique création, le plus beau titre national que puisse avoir une maison; et certes, il n'y a pas d'illustration et d'anoblissement mieux mérités que ceux de la famille Caraman, c'est-à-dire des descendans en ligne directe de Riquet.

Riquet avait commencé les travaux de l'Ourcq et les avait conduits jusqu'à Meaux : sa mort, celle de Colbert, la pénurie du trésor vinrent les arrêter ; et, comme sous l'ancien gouvernement, très-peu d'ouvrages utiles au peuple arrivaient à leur terme, il a fallu l'apparition d'un homme à forte volonté, d'un homme épris de toute sorte de gloire, vaine ou solide, pour réaliser enfin quelques-uns de ces projets, et pour donner à tous une vigoureuse impulsion. Mais, après lui, recommenceront les lenteurs inhérentes à l'ancien régime, et ce ne sera que le 15 de janvier 1825 que les eaux mêmes de la rivière de l'Ourcq seront introduites dans le nouveau canal, approvisionné jusqu'alors, dans la partie qui s'approche de Paris, par les tributs de quelques petits courans; alors seulement la navigation pourra s'ouvrir sur toute la ligne, depuis Mareuil (département de l'Oise) où commence la dérivation : ainsi, l'exécution d'un travail qui pouvait se terminer dans six ou huit années, en aura demandé plus de vingt-deux. Le développement de cette ligne est de quatre-vingt-seize mille mètres (24 demi-lieues).

22 octobre. A compter de ce jour, il n'est plus délivré de bons au porteur en paiement des arrérages de la dette publique et des pensions ; tout est payé en numéraire. La plaie ouverte par les papiers-monnaie, entretenue par les dilapidations ou la fausse gestion du directoire, l'a été si profondément, qu'elle ne peut se fermer, et que l'état ne peut s'acquitter de cette faible partie de sa dette qui survit à tant de banqueroutes (V. 11 mai), qu'après trois années d'une administration habile et sévère, qu'après de grands et solides triomphes sur le continent, et la paix maritime, et la paix générale.

9 octobre. Les états de Parme sont occupés à l'instant de la mort du dernier duc don Ferdinand de Bourbon, père du roi d'Étrurie (V. 2 août 1801). La mort de ce prince a été subite, ce qui a fait supposer qu'elle était l'effet du poison. Il est du moins constant que Bonaparte ne déguise plus ses projets d'envahissement en Italie.

13 octobre. Un sénatus-consulte suspend les fonctions de jury dans quatorze départemens, pendant deux ans, et, en outre, organise les tribunaux criminels de ces départemens conformément à la loi du 13 mai. Cette suspension sera encore prorogée pendant deux ans par un sénatus-consulte du 3 août 1804.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

00032407

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 16 January, 2016